

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général**AVIS DE MISE A DISPOSITION
DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS****AFFICHAGE LE :****04 NOV. 2019**Direction de l'Assemblée
et des Elus
Service d'Appui aux ElusDossier suivi par :
Ludivine GIORGIANNI

Tél : 03.21.21.61.51

giorgianni.ludivine@
pasdecalais.frLe Recueil des Actes Administratifs du Département du Pas-de-Calais
N° 10 d'OCTOBRE 2019 (3 parties) est paru et mis à la disposition du public.Il est consultable sur place à l'Hôtel du Département, à la Direction de
l'Information et de l'Ingénierie Documentaire du Département et dans les 16 Maisons
du Département. Il est mis en vente exclusivement par l'intermédiaire de la Direction de
l'Information et de l'Ingénierie Documentaire.Il peut également être téléchargé en format PDF sur le site internet du
Conseil Départemental du Pas-de-Calais www.pasdecalais.fr.

Voici le sommaire de ce numéro qui est repris ci-après :

1^{ère} PARTIE :**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU
23 SEPTEMBRE 2019 - Délibérations N° 2019-329 à N° 2019-339**

Page

- Procès-verbal des délibérations

3

2^{ème} PARTIE :**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU 7 OCTOBRE 2019
Délibérations N° 2019-340 à N° 2019-377**

Page

- Procès-verbal des délibérations

721

3^{ème} PARTIE :**ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL**

Page

◆ Décisions du Président du Conseil départemental

- Régie Permanente d'avances au sein de l'Atelier du
Garage départemental..... 1299
- Tarifs à la revente des téléphones mobiles et tablettes 1301

◆ **Arrêtés du Président du Conseil départemental**

◆ **Désignation en qualité de représentant du Président du Conseil départemental**

- Association « Maison de la Faïence, Musée de la céramique de Desvres..... 1311

◆ **Organisation des services**

- Délégation de signature 1315
- Fonctions 1433
- Commissionnement 1438

◆ **Voie Départementale**

- RD D217 au territoire de la commune de Zouafques – Travaux Assainissement, aménagement d'une liaison douce et renforcement de chaussée du 1^{er} octobre 2019 au 13 décembre 2019 1443
- RD D919 au territoire des communes de Agny et Ficheux – Mise en sécurité Suite à l'ouverture de la rocade sud sécurisation du passage en étranglement Lors du croisement des véhicules sous l'OA n° 73 du 24 septembre 2019 au 31 janvier 2020..... 1445
- RD D916 au territoire de la commune de Ramecourt – Travaux Aménagement Aire de Covoiturage du 25 septembre 2019 au 27 décembre 2019 1447
- RD D194 au territoire de la commune de Aire-sur-la-Lys - Travaux Réparation de garde-corps du 25 septembre 2019 au 9 octobre 20191449
- RD D939 au territoire des communes de Monchy-le-Preux, Tilloy-les-Mofflaines et Wancourt – Travaux réfection de la couche de roulement du giratoire RD 939/A1 du 25 septembre 2019 au 4 octobre 2019.....1451
- RD D75 au territoire des communes de Estrée-Cauchy et Servins – Travaux de remplacement de six Mâts et renforcement du réseau PRC Du 30 septembre 2019 au 29 novembre 20191455
- RD D956 et D10E2 au territoire des communes de Bapaume, Beugnâtre, Favreuil et Vaulx-Vraucourt – Travaux tirage et raccordement de fibres optiques du 30 septembre 2019 au 31 décembre 2019.....1457
- RD D916 au territoire des communes de Busnes et Lillers – Mise en service De la route départementale D916 du PR 38 + 445 au PR 41 + 560.....1460
- RD D939 au territoire de la commune de Monchy-le-Preux – Travaux Création de génie civil pour passage du réseau haut débit ORANGE du 30 septembre 2019 au 31 octobre 20191463
- RD D23 au territoire des communes de Gaudiempre et Warlincourt–les-Pas - Travaux remplacement des glissières de sécurité sur l'OA 658 du 30 septembre 2019 au 15 octobre 20191466
- RD D191 au territoire de la commune d'Audrehem – Travaux réfection D'ouvrage d'art du 30 septembre 2019 au 18 octobre 20191469

- RD D109 au territoire des communes de Fillièvres, Linzeux et Willeman – Travaux dérasement 5 jours pendant la période du 21 octobre 2019 au 29 novembre 2019.....	1471
- RD D939 au territoire de la commune de Campigneulles-les-Petites -- Travaux renouvellement de la couche de surface du giratoire et des bretelles d'entrée et de sortie 5 jours durant la période du 30 septembre 2019 au 31 octobre 2019	1473
- RD D46E2, D33, D919, D50 et D50E2 au territoire des communes de Acheville, Arleux-en-Gohelle, Fresnoy-en-Gohelle, Méricourt, Vimy et Willerval – Manifestation Grand Prix Cycliste d'Acheville le 6 octobre 2019	1476
- RD D10E4 et D956 au territoire de la commune de Ecooust-Saint-Mein - Travaux pose de réseau HTA en accotement du 1 ^{er} octobre 2019 au 31 octobre 2019	1479
- RD D38 au territoire des communes de Cherisy et Guemappe – Travaux Renforcement de chaussée du 1 ^{er} octobre 2019 au 13 décembre 2019.....	1482
- RD D138 et D113E1 au territoire de la commune de Bouin-Plumoisson – Travaux Mise à niveau de chambres Télécom pour Orange du 7 octobre 2019 au 8 novembre 2019	1485
- RD D12E1, D36E2 et D10E4 au territoire des communes de Ecooust- Saint-Mein, Henin-sur-Cojeul, Mory et Saint-Léger – Travaux Raccordement électrique du Parc éolien NORDEX du 7 octobre 2019 au 31 décembre 2019.....	1487
- RD D18E1 au territoire de la commune de Beaumetz-les-Cambrai – Travaux Mise en place d'un pylône du 7 octobre 2019 au 11 octobre 2019.....	1490
- RD D18 au territoire de la commune de Bertincourt – Travaux Borduration de l'accès de la future déchetterie du 7 octobre 2019 au 18 octobre 2019	1493
- RD D27 au territoire des communes de Achiet-le-Petit, Miraumont et Puisieux – Travaux retraitement de chaussée du 7 octobre 2019 au 31 décembre 2019	1496
- RD D191 et D231 au territoire de la commune de Marquise – Interdiction de stationnement dans le giratoire des Poissonniers	1499
- RD D145, D139 et D146 au territoire des communes de La Calotterie, Saint-Josse et Sorrus – Manifestation 3 ^{ème} Duathlon du Montreuillois le samedi 12 octobre 2019.....	1501
- RD D341 au territoire de la commune de Ledinghem – Tournage d'une Série pour la télévision du 21 octobre 2019 au 25 octobre 2019	1503
- RD 939GIR54 et D939GIR59 – Travaux remplacement de lanternes d'éclairage public du 10 octobre 2019 au 30 octobre 2019	1506

- RD D201, D212, D208E1 et D942 au territoire des communes de Bellinghem, Helfaut, Setques et Wisques – Travaux Inspection des ouvrages d’art de l’A26 entre les 4 novembre 2019 et 29 novembre 2019.....	1508
- RD D211 au territoire de la commune d’Arques – Travaux Implantation D’une armoire de sous-répartition 5 jours entre les 16 octobre 2019 et 16 janvier 2020.....	1510
- RD D77E3 au territoire des communes de Fiefs et Nedon - Travaux Rechargement d’accotements du 28 octobre 2019 au 15 novembre 2019	1512
- RD D104 au territoire de la commune de Blangy-sur-Ternoise - Travaux déploiement Fibre Optique du 16 octobre 2019 au 16 décembre 2019	1514
- RD 107E2 au territoire des communes de Bealencourt et Maisoncelle – Travaux déploiement de Fibre Optique du 16 octobre 2019 au 16 décembre 2019	1516
- RD D104 au territoire de la commune de Blangy-sur-Ternoise – Travaux Remplacement de poteaux pour le déploiement de la Fibre Optique du 17 octobre 2019 au 17 décembre 2019.....	1518
- RD D341 au territoire de la commune de Ledinghem – Tournage D’une série pour la télévision du 21 octobre 2019 au 25 octobre 2019.....	1520
- RD D46 au territoire des communes de Plouvain et Roeux – Mise en sécurité du 16 octobre 2019 au 16 octobre 2020.....	1522
- RD D10E4 et D956 au territoire de la commune de Ecoust-Saint-Mein – Travaux construction d’éoliennes du 16 octobre 2019 au 31 janvier 2020	1525
- RD D154 au territoire de la commune de Planques – Travaux renforcement Des berges du 21 octobre 2019 au 31 octobre 2019.....	1528
- RD D60 au territoire de la commune de Beurains – Travaux signalisation Horizontale du 23 octobre 2019 au 31 octobre 2019	1530
- RD D10E2 au territoire des communes de Beugnâtre et Vaulx-Vraucourt – Travaux génie civil pour pose de réseaux télécoms du 24 octobre 2019 au 13 décembre 2019	1533
- RD D83 au territoire des communes de Buneville, Neuville-au-Cornet et Ternas – Travaux pose de 3 chambres L2T et 2294 ML PEHD du 21 octobre 2019 au 31 janvier 2020.....	1536
- RD D18E1 et D930 au territoire des communes de Beaumetz-les-Cambrai et Velu – Travaux enfouissement de câble éolien du 21 octobre 2019 au 29 novembre 2019.....	1538
- RD D138E1 au territoire des communes de Mouriez et Tortefontaine – Travaux pose de réseau HTA du 22 octobre 2019 au 20 décembre 2019	1541

- RD D341 au territoire de la commune de Ledingham – Modification de dates Pour le tournage d'une série pour la télévision du 22 octobre 2019 au 29 octobre 2019	1543
◆ Organisation et nomination dans les Centres, Conseils et Commissions Consultatif	
- Composition de la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants confiés (CESSEC) du Département du Pas-de-Calais	1549
- Règlement Intérieur de la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants confiés (CESSEC) du Département du Pas-de-Calais	1552
◆ Enquêtes Publiques	
- Enquête publique du projet de réglementation des boisements sur le territoire De la commune de Longuenesse	1559
- Enquête publique du projet de réglementation des boisements sur le territoire De la commune de Houlle	1563
- Enquête publique du projet de réglementation des boisements sur le territoire De la commune de Clairmarais	1567
- Enquête publique du projet de réglementation des boisements sur le territoire De la commune de Eperlecques	1571
- Enquête publique du projet de réglementation des boisements sur le territoire De la commune de Arques	1575
- Enquête publique sur le périmètre, le mode d'Aménagement Foncier et les prescriptions d'Aménagement sur le territoire de la commune de Ficheux avec extension sur les communes de Blairville, Hendecourt-les-Ransart, Mercatel et Boisieux-au-Mont	1579
- Enquête publique du projet de réglementation des boisements sur le territoire De la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem	1583
- Enquête publique du projet de réglementation des boisements sur le territoire De la commune de Salperwick.....	1587
- Enquête publique du projet de réglementation des boisements sur le territoire De la commune de Tilques	1591
◆ Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)	
❖ <i>Etablissement et services :</i>	
- Autorisation et habilitation :	
• Enfance :	
○ Micro-crèche « Aux Petits Bouts » à Lens.....	1597
○ Micro-crèche « Les Brindilles » à Aire-sur-la-Lys.....	1599
○ Micro-crèche « Pom d'Api » à Noyelles-Godault.....	1601
○ Multi-Accueil « La Maison de Batistin » à Helfaut.....	1603
○ Micro-crèche « Le Petit Monde de Siméon » à Oignies	1605

- Refus et abrogation :

- Micro-crèche « Les Nourris’Sons » à Sainte-Catherine 1607
- Adultes Handicapés et Personnes Agées :
 - EHPAD « Henri Guidet » à Bapaume..... 1608
 - Pôle d’activités et de soins adaptés à Lillers..... 1610
 - Service polyvalent d’aide et de soins adaptés à Lillers..... 1612
 - Foyer « Le Chemin Vert » à Saint-Omer 1614

- Tarification :

- Adultes Handicapés et Personnes Agées :
 - Foyer de Vie de Bapaume..... 1617
 - Service d’Accueil de Jour « La Ferme de la Motte » à Quiery-la-Motte..... 1619
 - Foyer d’Accueil Médicalisé et Foyer de Vie « Les Iris » A Sains-en-Gohelle..... 1621
 - Service d’Accueil de Jour à Outreau 1623
 - Service d’Accompagnement en Milieu Ouvert « Côte d’Opale A Outreau 1625
 - Foyer d’Hébergement « Grand Large » à Outreau..... 1627
 - Service d’Accompagnement à la Vie Sociale « Pays de la Lys » à Isbergues 1629
 - Service d’Accueil de Jour à Isbergues 1631
 - Foyer d’Hébergement à Isbergues..... 1633
 - Service d’Accueil de Jour à Hersin-Coupigny..... 1635
 - Foyer d’Hébergement « La Résidence » à Sains-en-Gohelle 1637
 - Service d’Accompagnement à la Vie Sociale à Sains-en-Gohelle 1639
 - Foyers d’Hébergement de la Ternoise à Saint-Pol-sur-Ternoise 1641
 - Résidence Autonomie « Jean Moulin » à Huby-Saint-Leu..... 1643
 - Foyer d’Accueil Médicalisé « Résidence Espace » à Noeux-les-Mines 1645
 - Foyer de Vie « La Juvenery » à Sainte-Catherine-les-Arras..... 1647

 - Foyer de Vie des Personnes Handicapées Veillissantes à Bruay-la-Buissière 1649
 - Service d’Accompagnement en Milieu Ouvert à Bruay-la-Buissière 1651
 - Service d’Accompagnement à la Vie Sociale « le Ponchelet » à Hénin-Beaumont..... 1653
 - Foyers de Vie du Pôle Habitat..... 1655
 - EHPAH « Au p’tit bonheur » à Fruges 1657
 - Foyers d’Hébergement du Pôle Habitat..... 1659
 - Services du pôle Accueil de Jour 1661
 - Services d’Accompagnement à la Vie Sociale du Pôle habitat 1663

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT

N° 10 – OCTOBRE 2019

1^{ère} PARTIE

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté à l'Hôtel du Département, à la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire à Arras et dans les 16 Maisons du Département (adresses en fin de volume). Il peut également être téléchargé au format PDF sur le site internet du Conseil départemental du Pas-de-Calais <http://www.pasdecalais.fr/>.

SOMMAIRE D'OCTOBRE 2019
1^{ère} PARTIE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 SEPTEMBRE 2019
Délibérations N° 2019-329 à N° 2019-339

Page

- Procès-verbal des délibérations	3
---	---

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Antoine IBBA

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Caroline MATRAT, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : M. Claude ALLAN, Mme Danièle SEUX, M. Robert THERRY, Mme Guyline JACQUART, Mme Aurélie BEIGNEUX, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, Mme Pascale LEBON, M. Claude PRUDHOMME.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT - EXERCICE 2018

(N°2019-329)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir informé la 1^{ère} commission « Attractivité Départementale et Emploi », lors de sa réunion du 23/09/2019 ;

Après en avoir informé la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines », lors de sa réunion du 23/09/2019 ;

Après en avoir informé la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté », lors de sa réunion du 23/09/2019 ;

Après en avoir informé la 4^{ème} commission « Équipement et Développement des Territoires », lors de sa réunion du 23/09/2019 ;

Après en avoir informé la 5^{ème} commission « Solidarité Territoriale et Partenariats », lors de sa réunion du 23/09/2019 ;

Après en avoir informé la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental », lors de sa réunion du 23/09/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation du Rapport d'Activité des Services Départementaux, au titre de l'année 2018 et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Le rapport d'activité visé à l'article 1 est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 23 septembre 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL



Pas-de-Calais

Le Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

La présentation du rapport d'activité du Département du Pas-de-Calais est un acte particulièrement important, car au-delà de la cascade de projets ou de chiffres, ce sont bien les choix politiques qui y sont traduits. Présenter le rapport d'activité c'est aussi expliquer la vision que nous avons pour la collectivité, pour le territoire et ses habitants.

Ce document illustre parfaitement ce qu'est le Département du Pas-de-Calais : Une collectivité territoriale s'inscrivant dans un territoire.

Le Pas-de-Calais est une mosaïque territoriale. Et si cette variété est une richesse, elle est également porteuse d'exigences accrues auxquelles répond le service public départemental.

- ◆ Exigences de développement social pour une partie de la population à qui nous devons des gages de protection.
- ◆ Exigences d'accompagnement des plus jeunes à qui il nous appartient de mettre le pied à l'étrier aux côtés de la communauté éducative.
- ◆ Exigences d'aménagement des territoires avec les collectivités, les associations ou le monde économique qui font vivre le Pas-de-Calais.

Ce rapport démontre que le Département est une grande collectivité territoriale porteuse d'un service public adapté à la diversité des situations individuelles et à la diversité géographique des territoires.

Une collectivité de proximité, à la fois capable d'agir au quotidien, de réagir à chaque fois que les situations d'urgences sociales ou climatiques se présentent et d'imaginer sur le long terme des solutions pérennes et efficaces dans la conduite de ses politiques publiques au bénéfice des habitants.

Malgré les bouleversements institutionnels et financiers que le Département a subis ces dernières années, les agents assurent la continuité du service public et la permanence de l'action de la collectivité.

Le rapport illustre le résultat tangible du travail collectif : un Département fier de ses actions, fier de ses réalisations, un Département fier de ses agents, au service de tous les habitants, des plus jeunes aux plus âgés.

Pour tout cela je réitère ma confiance, ma reconnaissance et celles de l'ensemble des Conseillers départementaux aux agents du Département. Car derrière toutes ces actions, il y a certes une volonté politique, mais ce sont les services qui permettent de faire vivre ce projet.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Comme chaque année, le rapport d'activité du Département a pour objet de rendre compte, devant l'Assemblée départementale, et par extension auprès des habitants du Pas-de-Calais, de l'action quotidienne exercée par notre administration sur l'ensemble du territoire, en réponse aux orientations fixées par la majorité départementale.

Ce document permet d'appréhender le niveau de service public départemental rendu au bénéfice des usagers dans toute sa proximité, sa diversité et sa qualité. Derrière les missions et les chiffres, il y a le professionnalisme et l'engagement, au jour le jour, des agents du Département. Cette « photographie collective » permet aussi de leur rendre hommage.

À l'occasion de ce Rapport d'activité 2018, pour la première fois, nous avons souhaité compléter les informations par la présentation des « Feuilles de route des Pôles ». Il s'agit du cadre d'actions opérationnel mis en place, au sein de chaque Pôle, afin d'atteindre les objectifs du projet départemental décidé par la majorité. C'est une autre manière de rendre compte de la capacité de mobilisation et d'innovation de notre administration.

Hervé WALCZAK

Directeur Général des Services

SOMMAIRE

	Pages
CABINET DU PRÉSIDENT	
◆ DIRECTION DE LA COMMUNICATION	11
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	15
◆ DIRECTION D'APPUI	17
◆ Secrétariat Général	21
◇ DIRECTION DE L'ASSEMBLÉE ET DES ELUS	23
◇ DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	27
◇ MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	31
◇ MISSION CANAL SEINE-NORD EUROPE	35
◆ MISSION SUIVI ET COORDINATION DES PARTENARIATS ET DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT	39
◇ DIRECTION EUROPE ET PARTENARIATS EXTÉRIEURS	41
◇ DIRECTION INGÉNIERIE ET PARTENARIATS TERRITORIAUX	45
◇ DIRECTION D'APPUI ET OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL	49
PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES	53
◆ DIRECTION D'APPUI DU PÔLE DES RESSOURCES	55
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉLÉGUÉE DU PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES	
◇ DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION	59
◇ DIRECTION DES FINANCES	63
◆ DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES MOYENS DU SIÈGE	67
◆ DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	71
◆ DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	75
◆ DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE	79
◆ DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE L'INGÉNIERIE DOCUMENTAIRE	83
PÔLE ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ET OPTIMISATION	87
◆ DIRECTION D'APPUI, D'ANIMATION ET DE SUIVI DU CONTRAT DE PROGRÈS	89
◆ DIRECTION DU CONTRÔLE DE GESTION	93
◆ DIRECTION DU CONSEIL ET DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT	97
◆ MISSION COMMUNICATION INTERNE	101

... / ...

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	105
◆ Secrétariat Général du Pôle Aménagement et Développement Territorial	107
◆ Direction Opération Grand Site de France	111
◆ Laboratoire Départemental d'Analyses	115
◆ Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	119
◆ Direction de l'Immobilier	123
◆ Direction du Développement de l'Aménagement et de l'Environnement	127
MISSIONS COMMUNES AUX 9 MAISONS DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	131
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois	135
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois	139
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois	143
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais	147
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis	151
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de Lens-Hénin	155
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois	159
PÔLE DES RÉUSSITES CITOYENNES	163
◆ Direction d'Appui et de Pilotage Administratif et Financier	165
◆ Direction de Projets	169
◆ Direction de l'Éducation et des Collèges	171
◆ Direction des Sports	175
◆ Direction des Affaires Culturelles	179
◆ Direction de l'Archéologie	183
◆ Direction des Archives Départementales	187
◆ Direction de l'Événementiel	191

... / ...

PÔLE SOLIDARITÉS	195
◆ Secrétariat Général du Pôle Solidarités	197
◆ Direction de l'Autonomie et Santé	201
◆ Direction du Développement des Solidarités	205
◆ Direction de l'Enfance et de la Famille	209
MISSIONS COMMUNES AUX 9 MAISONS DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ	213
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARRAGEOIS	217
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARTOIS	221
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'AUDOMAROIS	225
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS	229
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU CALAISIS	233
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LA COMMUNAUPÔLE LENS-LIÉVIN	237
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN-CARVIN	241
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU MONTREUILLOIS	245
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU TERNOIS	249
LES FEUILLES DE ROUTE DES PÔLES	253



CABINET DU PRÉSIDENT



DIRECTION DE LA COMMUNICATION



MISSIONS :

La Direction de la Communication, réorganisée en septembre 2016, s'est fixée un nouveau cap et de nouveaux objectifs. Elle est composée de deux services :

I. LE SERVICE CONCEPTION RÉDACTION

Il est structuré autour d'une responsabilisation par média pour des productions « cross-médias » efficaces et ciblées, avec une politique éditoriale qui réaffirme l'engagement quotidien du Département aux côtés des citoyens. La volonté est de diversifier l'offre de contenus afin de toucher un plus large public, faire vivre les informations institutionnelles et les actions du Département. Ce service s'appuie sur plusieurs médias différenciés et interdépendants : la vidéo, les réseaux sociaux, le journal l'Écho du Pas-de-Calais, la publicité, le site web Pasdecalais.fr.

I. LE SERVICE CRÉATION RÉALISATION

Il est le service qui produit les supports et outils de communication en fonction des demandes et des besoins des services de la collectivité, mais aussi en fonction de la stratégie de communication globale du Conseil départemental. Il est composé de 4 principales entités : le bureau du hors-média (communication événementielle), le bureau de la création et réalisation graphique, la production et post-production vidéo/photos et l'entité liée aux outils numériques (web et applicatifs dédiés). Il est le service de la proximité avec les usagers et les habitants du Pas-de-Calais.

La Direction de la Communication doit prendre la pleine mesure des besoins et des attentes des élus et des services, pour proposer la ou les meilleures solutions en termes d'outils de communication, afin de

faire comprendre le message aux publics et aux usagers. Le but est de mettre en musique le message et le visuel, allier la forme au fond. Ainsi, des référents « communication » ont été désignés au sein de la Direction pour permettre de nouer un lien plus étroit entre celle-ci et les services du Département et les partenaires, sur certaines politiques publiques ou actions départementales précises. Faire des choix de communication en fonction des services rendus aux usagers du Pas-de-Calais est le principal objectif de la communication départementale.

CHIFFRES CLÉS :

- ◆ **2 nouveaux sites web** créés, gérés et administrés en interne et mise en ligne du nouveau pasdecalais.fr (plus de **4 000 pages administrées**) / **11 sites web gérés et administrés en interne**.
- ◆ La vidéo de promotion du Pas-de-Calais « Le Pas-de-Calais, version originale » a capitalisé **1 million de vues** sur tous les supports en quelques jours.
- ◆ **Vidéos** : 102 sujets vidéos. Augmentation constante du nombre de vues sur l'année qui aboutit à **+ 441 %** et **+ 292 %** du nombre de partages.
- ◆ **400 réalisations graphiques** (affiches, plaquettes, brochures, insertions pub...).
- ◆ **317 reportages photos**.
- ◆ **Twitter** : Évolution de + 19,43 % du nombre d'abonnés (7 817 abonnés) et + 85,75 % du nombre de retweets (371,5 retweets en moyenne / mois).

- ◆ **Facebook** : Évolution de + 64,75 % du nombre d'abonnés (47 875 abonnés) et + 148,47 % du nombre de partages (71 722 partages).
- ◆ **L'Écho** : 10 numéros par an – 678 833 exemplaires diffusés dans toutes boîtes et sur 100 lieux de dépôts.



- ◆ **62 Cœur** : 3 numéros par an, **7480** exemplaires diffusés (un seul numéro a été coordonné par la Direction de la Communication en 2018, la Mission Communication Interne ayant repris la coordination de ce support dès septembre).



- ◆ **Affichage** : 30 campagnes.
- ◆ **25 événements ont été organisés ou accompagnés** directement par le bureau hors-média + **25 événements** de type niveau 4 suivis (événements de proximité financés par le Département).

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LA PROMOTION ET LA VALORISATION DU DÉPARTEMENT

- ◆ La vidéo « Le Pas-de-Calais, Version Originale ».
- ◆ Le budget 2018.
- ◆ Une campagne de communication à l'échelle des 8 territoires du Pas-de-Calais (affichage, publi-rédactionnels spécifiques, dossier dans l'Écho du Pas-de-Calais, relais web et réseaux sociaux, vidéos relatives à des actions spécifiques à chaque territoire).
- ◆ La refonte du site Pasdecalais.fr (fin des travaux).
- ◆ Brochures Cultures de saison : 4 versions.

II. LES 6 ET 24 HEURES DU PAS-DE-CALAIS



- ◆ Organisation de l'évènement.
- ◆ Gestion d'un site web dédié + page Facebook.



III. LE PAS-DE-CALAIS URBAN TRAIL

- ◆ Organisation de l'évènement.
- ◆ Création d'un site dédié + page Facebook.
- ◆ Campagne médias conséquente.



IV. LES CULTURES DE SAISON (4 saisons)

- ◆ 4 Campagnes médias importantes.

V. L'ENDUROPALE

Animation infos route et sécurité routière sur les réseaux sociaux durant le week-end (renouvelée cette année au vu de son succès).

VI. LES COMMÉMORATIONS 2018

Campagne de communication cross-média importante (Arbres de la Paix, exposition « reconstruire l'avenir », jardins de la Paix...).

VII. LA MISE EN PLACE DE CONCEPTS ÉVÈNEMENTIELS DE PROXIMITÉ

Sur les évènements majeurs (Enduropale, Rencontres internationales de cerfs-volants, Salon des métiers d'art, Terres en Fêtes, Contes et légendes en Pas-de-Calais, Festival du film d'Arras...).

VIII. LA CAMPAGNE DE VŒUX TERRITORIALISÉS

Alliant photos, vidéos et animations.

IX. CRÉATION DE LA NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE

- ◆ Du Château d'Hardelot et du site web dédié.

X. PLATEFORMES WEB INGÉNIERIE TERRITORIALE ET WEB BUDGET CITOYEN


Mise en place par l'équipe de la Direction de la Communication des deux plateformes.





DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



- ◆ **DIRECTION D'APPUI**
 - ◆ **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
 - ◆ **MISSION SUIVI ET COORDINATION
DES PARTENARIATS ET DE L'INGÉNIERIE
PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT**
- 



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



DIRECTION D'APPUI



MISSIONS :

La Direction d'Appui, dans sa fonction centrale d'aide à la gestion et d'interface au sein de l'équipe de direction générale ainsi qu'avec le Cabinet du Président du Conseil départemental, est notamment chargée de trois fonctions principales :

I. FONCTIONS D'APPUI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES ET DE COORDINATION POUR SON COMPTE

Cette fonction consiste notamment en :

- ◆ Pour l'appui :
 - ◇ La préparation des dossiers pour les rendez-vous du Directeur Général des Services (DGS).
 - ◇ Le suivi de dossiers transversaux ou ponctuels pour le compte du DGS.



- ◇ Le secrétariat du Comité de Direction, instance collégiale de pilotage des services dirigée par le DGS, permettant la gouvernance la plus collective possible (préparation des dossiers en lien avec les Directeurs de Pôle, rédaction des comptes rendus, veille sur les orientations et les décisions).
- ◇ L'appui auprès du secrétariat du DGS et un éventuel remplacement en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

◆ Pour la coordination :

- ◇ La réalisation en lien avec le Cabinet du Président du Conseil départemental et les Services départementaux, des dossiers d'information pour les rendez-vous, réunions cantonales, inaugurations et autres manifestations auxquels assistent le Président du Conseil départemental ou ses représentants.
- ◇ L'apport dans les meilleurs délais possibles, d'une réponse aux demandes du Cabinet, en lien avec les Pôles.
- ◇ La rédaction des arrêtés d'organisation des services.
- ◇ La diffusion d'informations aux Directeurs Généraux Adjointes et aux entités rattachées directement au DGS.
- ◇ L'animation du réseau des assistantes de Pôle.
- ◇ En lien avec l'ensemble des Services départementaux, la préparation du rapport annuel d'activité des Services départementaux.

II. FONCTION DE LOGISTIQUE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION GÉNÉRALE

Les tâches accomplies par cette Mission, en liens très étroits avec les secrétariats de l'équipe de direction générale, sont notamment :

- ◇ L'accueil des visiteurs de l'équipe de direction générale.
- ◇ Le tri et l'enlèvement des courriers.
- ◇ La gestion des navettes de parapheurs de signature entre le Cabinet et la DGS et entre celle-ci et les Pôles.
- ◇ La gestion des salles de réunion et des photocopieurs de la DGS.
- ◇ La préparation matérielle de dossiers ou d'envois pour le secrétariat du DGS et pour la Direction d'Appui de la DGS (photopies, mises sous pli de documents).

III. ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES EXERCÉES PAR DÉLÉGATION

- ◆ La gestion des emplois particuliers (emplois fonctionnels, collaborateurs de cabinet, assistants de Vice-président et personnels de groupes politiques), en lien avec la DRH.

CHIFFRES CLÉS :

5 ETP : 1 directrice + 2 assistantes + 2 huissiers.

6 arrêtés d'organisation des services.

CODIR DGS : **50 réunions et 158 dossiers soumis.**

2 comités de pilotage technique de la contractualisation.

232 actes RH pris.

124 préparations logistiques de la salle CODIR.

RV Président : **218 fiches produites.**

RV Représentants : **608 fiches produites.**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Président	164	243	184	233	308	336	134	218
Représentant	512	491	396	285	294	417	410	608
Total	676	734	580	518	602	753	544	826
% d'évolution		+ 8,58	-26,55	-11,97	+ 13,95	25,08	-27,76	+ 51,84



25 septembre 2018, visite du chantier de contournement de Busnes,



24 juillet 2018, inauguration du city-stade des Côteaux de la Hem

RÉALISATIONS MAJEURES :

- ◆ Évolution de la nouvelle formule des cérémonies de vœux, en lien avec le Cabinet du Président, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de l'Enfance et de la Famille et la Direction de l'Évènementiel.
- ◆ Diffusion à l'encadrement de diverses nominations.
- ◆ Mise en place du nouvel intranet.
- ◆ Supervision des rapports d'activité des services 2017 en lien avec le référent du Pôle Accompagnement, Conseil et Optimisation.



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



SECRETARIAT GÉNÉRAL

- ◆ **DIRECTION DE L'ASSEMBLÉE ET DES ÉLUS**
 - ◆ **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**
 - ◆ **MISSION ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**
 - ◆ **MISSION CANAL SEINE-NORD EUROPE**
- 



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



DIRECTION DE L'ASSEMBLÉE ET DES ÉLUS



MISSIONS :

La Direction de l'Assemblée et des Elus a pour cœur de métier le service aux élus, la préparation et la sécurisation des réunions des assemblées délibérantes et l'apport de solutions organisationnelles dans le processus de décision.

La direction exerce toutes les missions liées au fonctionnement des organes délibérants (Conseil départemental et Commission permanente) et coordonne l'organisation des six Commissions thématiques, Commissions de travail chargées d'étudier en amont les rapports.

Elle intervient également sur les questions relatives à l'exercice, par les élus, de leur mandat (statut, indemnités et formations des élus), et à leur désignation dans les commissions internes et organismes extérieurs, pour y représenter le Département ou le Président du Conseil départemental.

C'est au niveau de la direction que sont préparés les propositions de calendrier et les rétro-plannings de préparation des réunions des organes délibérants et des commissions de travail.

La Direction est organisée comme suit :

- ◆ 2 agents rattachés directement à la directrice.

I. LE SERVICE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Composé du chef de service et de 4 agents, il assure l'organisation des réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente, et rend exécutoire les décisions prises par ces assemblées. Il effectue les formalités propres à l'entrée en vigueur et l'opposabilité de ces délibérations, en effectuant leur transmission au contrôle de légalité et leur affichage à l'Hôtel du Département et leur publication (à l'exclusion de la notification des décisions individuelles, qui incombe aux services instructeurs).

Il coordonne également les réunions des six Commissions thématiques du Conseil départemental.

Enfin, le service traite la représentation du Département et du Président du Conseil départemental au sein des commissions internes et organismes extérieurs, formalisée par arrêtés ou délibérations.

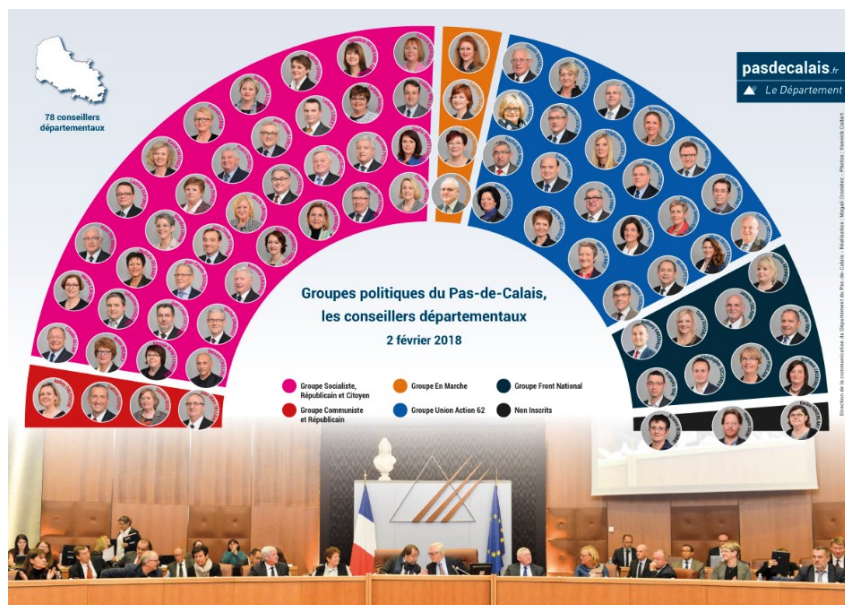
II. LE SERVICE D'APPUI AUX ÉLUS

Composé du chef de service et de 5 agent, il traite notamment des questions statutaires des conseillers départementaux, de la gestion des indemnités de fonction et de remboursement des frais de déplacements des élus, de la mise en œuvre du droit à la formation des élus et de la coordination des moyens mis à la disposition des conseillers dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Il est responsable de la publication des actes réglementaires de l'organe exécutif et des délibérations de l'organe délibérant.

Par ailleurs, le service intervient dans le cadre de la mise en œuvre des projets de dématérialisation impulsés par la Direction : gestion électronique du visa des rapports examinés en séance et des délibérations (progiciel AIRS DELIB, administration et hotline utilisateurs), gestion des convocations électroniques (FAST-ELUS), télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Il gère également le budget de la Direction et assure une veille documentaire interne à la Direction, de la diffusion du Flash de l'Assemblée des Départements de France, et de toutes autres informations sur le site intranet du Département.



CHIFFRES CLÉS :

I. RÉUNIONS DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

En application de l'article L.3 121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental se réunit à l'initiative de son Président au moins une fois par trimestre.

Ainsi, en 2018, le **Conseil départemental s'est réuni 5 fois** :

- ◆ **3 réunions** ont traité des grandes étapes budgétaires, avec notamment l'examen du compte administratif et du budget supplémentaire, le rapport d'orientation budgétaire 2019 et le budget primitif 2019.
- ◆ **2 réunions** ont traité de l'analyse de l'activité des services administratifs, des établissements publics et organismes associés et des services départementaux de l'Etat dans le Pas-de-Calais.

- ◆ **107 délibérations** ont été prises par le Conseil départemental en 2018.

Parce qu'elle ne dispose pas de pouvoirs propres, la Commission permanente n'intervient que dans les matières que l'assemblée départementale lui a déléguées, sur le fondement de l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission permanente s'est réunie **11 fois en 2018** et a adopté **600 délibérations**.

Les six Commissions thématiques du Conseil départemental se sont réunies **70 fois**, toutes commissions confondues.

II. REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

En 2018, tout en poursuivant le travail de mise à jour et de traitement des nouvelles demandes de désignation dans **environ 670 structures**, en novembre 2017, le service s'est attaché à reprendre les désignations de représentation du Président du Conseil départemental, suite à l'élection de Jean-Claude LEROY.

III. FORMATION DES ÉLUS

En 2018, le Service d'Appui aux Elus a assuré la gestion administrative de **27 actions de formation** des élus, correspondant à **282 journées** de formation.



RÉALISATIONS MAJEURES :

- ◆ La Direction s'est attachée à rendre exécutoire, dans des délais contraints, les décisions réglementaires et à en informer au plus vite les services.
- ◆ Concernant le statut de l'élu, l'année a été marquée par la préparation de la mise en œuvre du prélèvement à la source à compter du 1er janvier 2019 pour les élus locaux, et à informer les Conseillers départementaux sur les modalités spécifiques les concernant.
- ◆ Dans le cadre de la poursuite de la démarche de sécurisation juridique des actes, impulsée par le Directeur Général des Services en 2017, un nouveau paramétrage du logiciel de gestion dématérialisée des rapports et des délibérations a été rendu nécessaire afin de se conformer à la nouvelle norme **@ctes 2.2.**, imposant le typage des annexes jointes aux délibérations.
- ◆ Sur le chantier dématérialisation entrepris par la collectivité, et notamment de la chaîne comptable, le Service Appui aux élus a modifié ses pratiques en mettant en application, dès mars 2018, la nouvelle procédure pour le paiement des factures ainsi que la dématérialisation des mandats et des pièces justificatives en novembre 2018.
- ◆ Par ailleurs, le Recueil des Actes Administratifs est désormais élaboré de manière dématérialisée : de la réception des actes transmis, par les services, à la transmission du recueil à l'imprimerie départementale.
- ◆ Enfin, la Direction de l'Assemblée et des Elus, en lien avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI), a œuvré pour assurer, début 2019, la mise en place de l'affichage dématérialisé, et a participé aux projets conduits par la DSI, comme le parapheur électronique, et par la Direction des Affaires Juridiques pour le logiciel Airsarrétés.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES



MISSIONS :

- ◆ Assistance et conseil juridique auprès de l'ensemble des agents des services départementaux.
- ◆ Pré-contrôle de légalité des rapports proposés aux Commissions thématiques avant examen par la Commission permanente ou le Conseil départemental.
- ◆ Suivi et gestion des arrêtés de délégation de signatures pour l'ensemble des services départementaux.
- ◆ Suivi du marché de prestations juridiques.
- ◆ Sécurisation des actes de la collectivité, notamment des actes unilatéraux.
- ◆ Assurer la veille juridique de la collectivité.
- ◆ Gestion de plusieurs types de contentieux sur des thématiques comme FSL, exécution de marchés, aménagement foncier, appel des obligés alimentaires, mineurs non accompagnés, divers) et point d'entrée de l'application Télérecours.



Réunion du réseau des juristes

CHIFFRES CLÉS :

- ◆ **398 consultations** réalisées pour les différents services départementaux.
- ◆ **48 bons de commande** émis pour le suivi du marché de prestations juridiques.
- ◆ **53 mémoires en défense** produits devant le Tribunal Administratif (dont 1 en référé liberté, 1 en référé précontractuel, 1 référé expertise) + 1 requête en référé constat.
- ◆ **2 mémoires** produits devant le Tribunal de Grande Instance, 1 constitution de partie civile, **11 mémoires** produits devant la Cour d'Appel, dont 7 conclusions récapitulatives.
- ◆ **Représentation du Département** à 4 audiences devant le Tribunal Administratif (dont 1 référé liberté, 1 référé précontractuel) et 12 audiences devant la Cour d'Appel.
- ◆ **9 arrêts + 2 ordonnances** rendus par la Cour d'Appel.
- ◆ **69 décisions** rendues par le Tribunal Administratif, dont **45 jugements et 24 ordonnances**.
- ◆ **Participation à 114 réunions** auprès de 16 groupes de travail.
- ◆ **Préparation et diffusion de 137 arrêtés de délégation** de signature.
- ◆ **3 avis communiqués** auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).
- ◆ Mise en ligne sur l'intranet de **11 bulletins de veilles juridiques**.
- ◆ **Visas juridiques dans le cadre du pré contrôle de légalité** des 11 Commissions permanentes et 5 Conseils départementaux (qui ont porté sur **686 rapports** devant les 6 Commissions thématiques, **8 rapports** pour les Conseils départementaux ainsi que **35 rapports** pour les Commissions permanentes, hors procédure de validation préalable en commission thématique).

RÉALISATIONS MAJEURES :

L'année 2018 a permis la concrétisation et la continuation de plusieurs actions inscrites au projet juridique, en complémentarité des missions de conseil aux services, de veille et visa juridiques et de gestion des contentieux.

Ainsi cette année a été marquée par l'aboutissement du projet de refonte et la diffusion des arrêtés de délégation de signature dans leur nouveau format (par direction), projet qui permet une meilleure lecture, une plus grande sécurité juridique et une réelle réactivité.

Le bulletin de veille juridique a également évolué dans sa forme, pour mieux répondre aux attentes de ses lecteurs et élargir son public.

Le fonctionnement du réseau des correspondants de la fonction juridique s'est consolidé avec l'organisation régulière de ses rencontres, en vue de favoriser et développer les échanges et le partage sur des thèmes variés, tels que les délégations de signature, le retrait/abrogation des décisions, le guide du processus décisionnel, l'élaboration de la cartographie des risques.

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) a également apporté sa contribution dans la démarche de développement du nouvel intranet, en particulier en tant que pilote sur l'espace collaboratif et l'espace Direction.

La Direction a participé à plusieurs groupes de travail, tels que la mise en place du Dispositif d'Aide aux Personnes Accidentées de la Vie (DAPAV), le fonctionnement du comité éthique et le module éthique, la protection des données ainsi que l'accompagnement des services dans la conduite de la réforme du contentieux à caractère social.

La Direction a également été sollicitée pour participer, en tant qu'expert, aux réunions mensuelles de la Commission d'Examen de la Situation et du Statut de l'Enfant.

Il a aussi été fait appel à la DAJ pour apporter sa contribution à la mise en œuvre de l'Ingénierie territoriale et participer au fonctionnement de la plateforme d'ingénierie, notamment sur les sollicitations de nature juridico-administrative. Les 403 consultations réalisées auprès des communes s'inscrivent dans la continuité de cette démarche.

La DAJ s'est vue confier la gestion des contentieux relatifs à l'attribution de la carte mobilité inclusion, qui relève désormais de la compétence du Président du Conseil départemental, en lien avec la MDPH.

Pour contribuer à la sécurisation des actes unilatéraux, la DAJ a élaboré le guide d'accompagnement à la rédaction des décisions et arrêtés. Sur ce même thème, l'investissement réalisé dans le développement de l'application de suivi des arrêtés devrait permettre son déploiement 2019.



Le Business Speed Dating :

- 1 min pour se présenter
- 5 tables de 3 membres du réseau
- 10 rencontres par juriste
- 50 contacts établis en moins de 30 minutes...

C'est le défi relevé le 18 octobre lors de la 5^{ème} réunion de réseau des juristes.

Une expérience appréciable, dans une ambiance décontractée.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



MISSION ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



MISSIONS :

L'objet principal de la Mission Économie Sociale et Solidaire (ESS) est d'accompagner les acteurs de l'ESS à faire connaître et reconnaître l'ESS, de soutenir et d'accompagner les structures de l'ESS et de fédérer pour impulser une nouvelle dynamique. La Mission ESS travaille au développement de nouvelles actions d'intérêt départemental apportant une réponse aux besoins exprimés par les acteurs du Conseil départemental de l'Économie sociale et solidaire (CDESS), dans le but de créer de l'activité collectivement pour répondre à des besoins communs et des enjeux d'intérêt général.

En 2018, la Mission ESS a mis en œuvre le premier budget citoyen du Pas-de-Calais. Le budget citoyen permet aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'Économie Sociale et Solidaire vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais.

L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité, et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives, innovantes socialement ou de coopération, ou porteuses de pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire, qui accompagnent la transformation sociale du département.

La Mission ESS gère également l'organisation des séances du CDESS et de ses ateliers.

Ce CDESS est un lieu d'expression, d'échanges, d'information et de propositions pour co-construire, avec les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, la mise en œuvre de ces orientations, dans le souci d'une Économie inclusive. Le CDESS a pour ambition de mobiliser et fédérer les acteurs de l'ESS autour du Département, et de l'accompagner dans ses orientations vers le développement de ce secteur. Depuis plus de 5 ans, le CDESS travaille donc en collaboration étroite avec le Département.



jeudi 25 janvier 2018, 14e Conseil départemental de l'économie sociale et solidaire (CDESS)

CHIFFRES CLÉS :

Pour accompagner la démarche de soutien à l'ESS, initiée par le Département, la Mission ESS a exercé son activité en 2018 avec un budget de 1 084 622 €.

Budget citoyen du Pas-de-Calais :

- ◆ 122 idées déposées.
- ◆ 15 comptoirs à initiatives citoyennes.
- ◆ 180 participants.
- ◆ 41 projets lauréats du budget citoyen 2018.
- ◆ 4 000 votants.

2 CDESS ont été organisés les 25 janvier et 27 novembre 2018, avec plus de 150 participants à chaque réunion.



Pas-de-Calais



RDV sur budgetcitoyen.pasdecals.fr



RÉALISATIONS MAJEURES :

Le CDESS du 25 janvier 2018 a été l'occasion de lancer le premier budget citoyen du Pas-de-Calais, celui du 27 novembre a permis de mettre en lumière les 41 lauréats du budget citoyen 2018.

Les membres du groupe de travail du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables se sont réunis 8 fois en 2018, sur l'élaboration du bilan de la 1^{ère} année. L'évaluation de 13 actions a pu être présentée en Conseil départemental de septembre 2018. En 2018, 5 actions supplémentaires sont engagées, et 18 actions sont évaluées sur cette 2nde année de réalisation.

Dans le cadre du budget citoyen, le Conseil départemental du 2 novembre 2018 a validé la labellisation et le financement de 41 structures, pour un montant global de 308 413 €.

En plus des 15 comptoirs à initiatives citoyennes organisés dans tout le territoire départemental, un temps de rencontre entre fondations et porteurs de projets a été organisé le 6 décembre 2018. Ces rendez-vous ont facilité les rapprochements et aboutiront certainement à de nouveaux partenariats.

L'atelier Numérik'ESS s'est réuni à 4 reprises en 2018, pour élaborer le cahier des charges de création d'une plateforme numérique des acteurs de l'ESS du Pas-de-Calais. Celle-ci a notamment pour ambition, de donner de la visibilité aux nombreuses initiatives en proposant une cartographie et un événementiel, de faciliter les échanges au sein d'un forum et par le partage d'outils.

La Mission ESS poursuit les partenariats avec les têtes de réseaux Acteurs Pour une Economie Solidaire (APES), Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Hauts-de-France (CRESS HDF), l'Institut Jean-Baptiste Godin et Pas-de-Calais Actif. Ces partenaires ont participé activement au budget citoyen, en proposant des actions complémentaires pour améliorer les idées des porteurs d'initiatives et faciliter leurs avancées.





SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



MISSION CANAL SEINE-NORD EUROPE



MISSIONS :

I. LE SUIVI DU PROJET DE CANAL SEINE-NORD EUROPE

Le Département du Pas-de-Calais s'est rapidement mobilisé en faveur de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) en tant que projet structurant d'aménagement du territoire et emblématique du report modal :

- ◆ En créant une mission dédiée, gage de lisibilité et de transversalité. La Direction assure le suivi du projet, dont la maîtrise d'ouvrage est portée par la Société du Canal Seine-Nord Europe. Elle assure les fonctions de représentation de la collectivité dans les nombreuses instances liées au pilotage du projet (réunions, comité technique allotissement, ...). Elle a un rôle de coordination et de gestion des interfaces nécessaires entre l'ensemble du réseau d'acteurs : collectivités territoriales et partenaires extérieurs impliqués dans ce projet.
- ◆ En accompagnant le financement du projet : 130 millions d'euros seront consacrés à la réalisation du CSNE. La délibération cadre adoptée le 25 janvier 2016 par l'assemblée départementale, fait du CSNE l'un des dossiers majeurs de la politique d'investissement de la collectivité.
- ◆ En s'investissant dans la gouvernance du projet au sein de la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), maître d'ouvrage de l'opération. Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, Jean-Claude LEROY, en est vice-président depuis le 21 décembre 2017.

Le Département agit notamment :

- ◆ Dans le cadre de ses compétences en solidarités territoriales et humaines : le Département est pleinement engagé dans la « démarche grand chantier » du projet. Au regard de leurs compétences confortées par la loi NOTRe du 7 août 2015, les Conseils départementaux ont été

désignés comme chefs de file de la thématique « insertion » et ont mis en place, en partenariat avec la SCSNE, le dispositif « Canal solidaire », dont la c o o r d i n a t i o n interdépartementale est assurée par la mission dédiée du Pas-de-Calais.

- ◆ Dans le cadre de ses compétences en aménagement du territoire et en environnement : le Département assure la conduite des opérations d'aménagement foncier pour le Pas-de-Calais et le Nord (réalisation des études préalables à l'aménagement foncier, constitution des quatre commissions d'aménagement foncier (CIAF), lancement des enquêtes périmètres et de classement des terres).

Il participe également, en partenariat avec la SCSNE et les autres Départements, à la réflexion et à la réalisation des mesures compensatoires dans le cadre du projet.

Dans le cadre de ses compétences en infrastructures et mobilité : le Département sera amené à travailler en concertation avec la maîtrise d'ouvrage, sur la détermination des voiries départementales concernées par le tracé, ainsi que sur les modalités générales de réception et les principes généraux relatifs à leur gestion ultérieure.

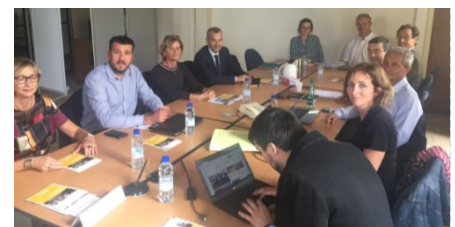
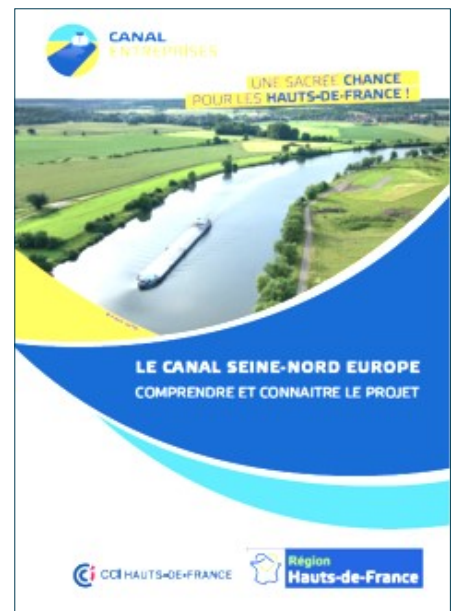
La Direction est attentive, par ailleurs, à tous les projets d'aménagement et de développement en lien avec le dossier, qu'ils soient du domaine fluvial, portuaire ou logistique et aux réflexions stratégiques d'aménagement mises en place au niveau régional (CPER, SRADDET...). Elle participe régulièrement aux travaux du « Consortium fluvial Hauts-de-France » et de l'Association Seine-Nord Europe (ASNE), association dont le Département est membre.

II. LE SUIVI DE LA RECONVERSION DU SITE DE CAMBRAI-ÉPINOY (ANCIENNE BASE AÉRIENNE 103)

Le Département, membre fondateur du « syndicat mixte pour la reconversion du site de Cambrai-Epinoy », contraint par le cadre juridique, s'est prononcé en faveur de son retrait du syndicat mixte, par décision du Conseil départemental du 25 juin 2018.

Au regard du caractère stratégique de la reconversion du site, le Département poursuivra l'accompagnement du projet « e-Valley », au titre des compétences reconnues en matière de soutien au bloc communal, notamment en matière de dessertes routières et aussi numériques à travers le S y n d i c a t m i x t e « La fibre numérique 59-62 ».

La Direction continuera d'assurer le point d'entrée du suivi du dossier et de collaborer, lorsqu'il se doit, avec les directions métiers concernées par le projet.



CHIFFRES CLÉS :

I. LE CANAL SEINE-NORD EUROPE

- ◆ **4,524 milliards d'€**, coût prévisionnel du projet (conditions économiques de 2016).
- ◆ **130 millions d'€** consacrés par le Département du Pas-de-Calais à la réalisation du canal Seine-Nord Europe (AP inscrite au budget primitif 2018).
- ◆ Une **convention préliminaire** relative au financement des dépenses 2018 et 2019 de la SCSNE (poursuite d'études, acquisitions foncières et premiers travaux environnementaux) adoptée par délibération du Conseil départemental le 17 décembre 2018 avec une subvention inscrite au budget 2019 de **4 177 000 €**.
- ◆ **3 délibérations adoptées** par l'assemblée départementale en 2018 concernant le canal Seine-Nord Europe.

- ◆ Contribution de l'Union européenne, à hauteur de **50 % du montant des études** et **40 % du montant des travaux**, au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) (« corridor Mer du Nord / Méditerranée »).
- ◆ **7 réunions du Conseil de surveillance** de la Société du Canal Seine-Nord Europe depuis sa mise en place le 20 avril 2017.
- ◆ Une **soixantaine de réunions** dans le cadre de la « démarche grand chantier » en 2018, dont 44 réunions dans le cadre du dispositif « Canal Solidaire ».
- ◆ **9 marchés** du projet intégrant une clause d'insertion par l'activité économique (CIAE), avec 11 bénéficiaires au 31 décembre 2018.

II. LA RECONVERSION DU SITE DE CAMBRAI-EPINOY (ANCIENNE BASE AÉRIENNE 103)

- ◆ **320 hectares de friches** de terrains militaires en reconversion, pour un projet de hub logistique.
- ◆ Un diagnostic archéologique de grande ampleur, dans le cadre de l'archéologie préventive : **103 hectares réalisés en 2018** par la Direction de l'archéologie du Conseil départemental du Pas-de-Calais, à la suite d'une **première phase de 47 hectares**, effectuée en 2017.
- ◆ À terme, une perspective de **725 000 m² d'immobilier** logistique et **1 300 emplois annoncés**.

RÉALISATIONS MAJEURES :

Dans le cadre du suivi du projet de canal Seine-Nord Europe :

- ◆ Le financement et la gouvernance du projet :

Le travail, tant sur le plan juridique que financier, se poursuit entre l'Etat et les collectivités territoriales, pour arrêter un nouveau mode de gouvernance (transformation de l'Etablissement Public d'Etat en Etablissement Public Local) dans le cadre de la Loi d'orientation sur les mobilités, au cours du 1^{er} semestre 2019.

Une convention préliminaire relative au financement des dépenses 2018 et 2019 de la SCSNE (poursuite d'études, acquisitions foncières et premiers travaux environnementaux) a été adoptée par délibération du Conseil départemental le 17 décembre 2018.

La signature de la convention de financement définitive est envisagée courant 2019.

- ◆ Le suivi de la démarche grand chantier :

Dans le cadre de cette démarche pilotée par le SGAR, différentes thématiques ont été arrêtées et sont déclinées à travers la mise en place de dispositifs : « Canal Solidaire », « Canal Formation », « Canal Emploi », « Canal Accueil » et « Canal Entreprises ».

Par ailleurs, différentes instances de gouvernance sont mises en place à l'échelle régionale (comité stratégique et comité technique) et selon des déclinaisons territoriales, à l'instar du comité territorial Artois-Cambrésis. La Direction participe activement aux travaux et réunions de ces différentes instances.

Au sein des comités territoriaux, des groupes de travail ont été structurés, à la fois en fonction des thématiques à traiter et des spécificités locales.

En ce qui concerne le groupe de travail territorial « insertion », la Direction en assure le pilotage avec le Conseil départemental du Nord, et avec l'appui de la Direction du Développement des Solidarités du Pôle Solidarités.

- ◆ La coordination du dispositif « Canal Solidaire » :

Le chantier du CSNE constitue une véritable opportunité en termes d'emplois et d'insertion professionnelle, visant la construction de parcours pérennes.

Dans le cadre de la démarche « grand chantier », la SCSNE a proposé à chaque chef de file, la déclinaison d'une convention de partenariat bilatérale garante de la pérennité des dispositifs. Le Département assure, depuis juin 2015, via sa mission dédiée, la coordination des six Départements impliqués sur la thématique « insertion ». Elle travaille avec l'expertise de la Direction du Développement des Solidarités sur ce sujet.

La convention « Canal Solidaire », fixe les engagements des deux parties afin de promouvoir la Clause d'Insertion par l'Activité Economique (CIAE), via la commande publique, au bénéfice de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'Emploi, notamment les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), avec comme objectif, l'accès à l'emploi pérenne.

La Commission Permanente, lors de sa réunion du 3 décembre 2018, a délibéré favorablement sur cette convention, qui devrait être signée courant 2019 par l'ensemble des Départements concernés et la SCSNE.

À souligner, qu'une phase d'expérimentation du dispositif « Canal Solidaire » est engagée depuis 2016.

Des résultats intéressants ont été atteints, puisqu'à fin 2018, plus de 11 800 heures d'insertion ont été réalisées dans des marchés de prestations intellectuelles avec un recrutement de 11 bénéficiaires.

La mise en œuvre opérationnelle, réalisée en partenariat avec les acteurs de l'insertion et l'ensemble du réseau des prescripteurs, est l'objectif de 2019.

◆ Le suivi du volet « foncier » et environnemental :

Les opérations d'aménagement foncier, conduites par les services du Conseil départemental, ont permis la réalisation des études préalables à l'aménagement foncier, la constitution des quatre Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (CIAF), le lancement des enquêtes périmètres et de classement des terres.

Par ailleurs, dans le cadre de la réinstallation de « l'Observatoire de l'environnement du canal Seine-Nord Europe », les Départements concernés par le tracé ont conjointement désignés 8 experts, qui participeront aux travaux des commissions d'expertise mises en place en son sein.

Pour ce qui concerne les mesures compensatoires du projet, les échanges se poursuivent entre les services du Conseil départemental et la SCSNE.

Un travail collaboratif est mené, au bénéfice des interfaces nécessaires, entre la Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement (DDAE) et des services et la mission dédiée.

◆ Les contrats territoriaux de développement :

L'ordonnance du 21 avril 2016, relative à la création de la SCSNE, prévoit la possibilité d'élaboration de Contrat territoriaux de développement (CTD).

Ces contrats, réalisés en plusieurs volets, sont destinés à formaliser des choix d'aménagement et ont pour objectif de faire du canal un vecteur de développement durable en agissant sur l'économique, le social et l'environnemental. Ils sont des outils souples et non contraignants de programmation et de dialogue avec les territoires du projet, à savoir pour le Pas-de-Calais, les Communautés de Communes Osartis-Marquion et du Sud Artois.

La Mission CSNE et les Directions métiers, ont à suivre les travaux et échanges entrepris dans le cadre de l'élaboration de ces contrats pour ce qui concerne l'ensemble des politiques publiques départementales et le cadre de leurs mises en œuvre.

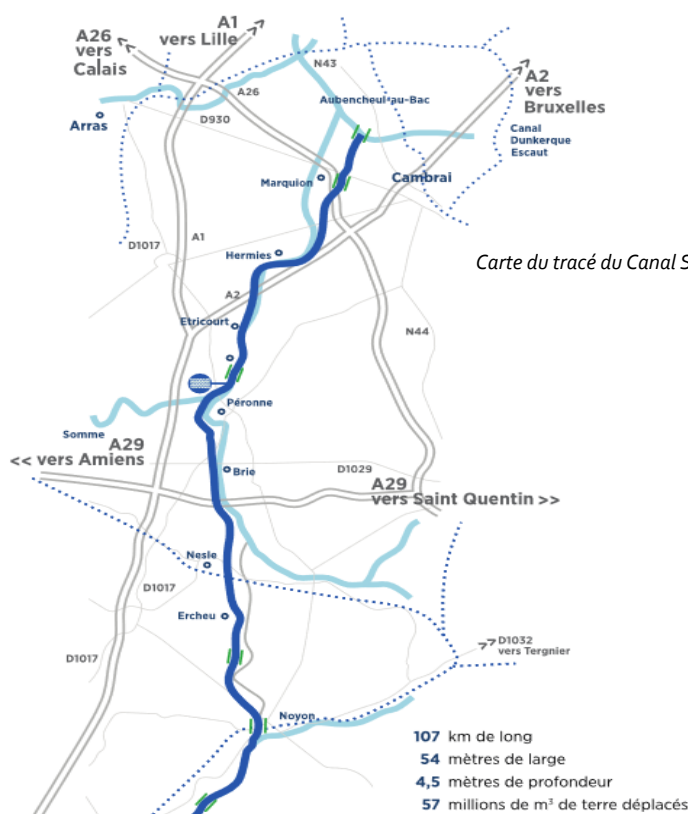
◆ Le volet communication :

Depuis fin 2015, la Direction participe aux travaux du groupe de travail communication, mis en place par la SCSNE, qui associe les chefs de file des dispositifs de la démarche grand chantier.

Dans le cadre de l'accompagnement territorial des projets éducatifs, le Département a pu sensibiliser les collégiens de l'Arrageois au chantier et à ses différents métiers et des actions ont pu être menées avec des professionnels des travaux publics (forum des collégiens et visite d'entreprise).

La Mission s'est attachée à fournir à la Direction métier concernée, les informations et éléments utiles à l'organisation de ces événements.

La Mission CSNE a contribué par ailleurs, dans le cadre de la refonte du site internet institutionnel, à l'actualisation de la page dédiée au projet et a participé, pour ce qui la concerne, à la mise en œuvre du nouvel intranet.



Carte du tracé du Canal Seine-Nord Europe



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



MISSION SUIVI ET COORDINATION DES PARTENARIATS ET DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT

- ◆ **DIRECTION EUROPE ET PARTENARIATS EXTÉRIEURS**
 - ◆ **DIRECTION INGÉNIERIE
ET PARTENARIATS TERRITORIAUX**
 - ◆ **DIRECTION D'APPUI ET OBSERVATOIRE TERRITORIAL**
- 



**MISSION SUIVI ET COORDINATION
DES PARTENARIATS
ET DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE
DU DÉPARTEMENT**



**DIRECTION EUROPE
ET PARTENARIATS EXTÉRIEURS**



MISSIONS :

La Direction Europe et Partenariats Extérieurs (DEPE) est en charge du suivi des partenariats supra-départementaux et de la contribution départementale aux stratégies régionales et européennes.

Cela comporte :

- ◆ La représentation du Département dans la gouvernance des programmes européens (le programme régional FEDER/FSE/IEJ et les trois programmes de coopération transfrontalière).
- ◆ Le pilotage des accords de coopération du Département, qu'ils soient bilatéraux (Province de Flandre occidentale, Comté du Kent) ou multilatéraux (Initiative des détroits d'Europe).
- ◆ La coordination du projet Interreg Europe Passage.



- ◆ Le suivi et la coordination pour les services départementaux des contributions départementales aux différentes stratégies et conventions régionales (SRADDET, SRDEII, CPER...).

- ◆ La préparation des réunions d'action publique à l'échelle régionale (Conférences territoriales d'action publique, réunions inter-départementales...).
- ◆ La poursuite de la diffusion de la culture de la recette à travers le mécénat et les fonds européens.
- ◆ Le suivi et la coordination des contributions départementales sur des thématiques stratégiques transversales : Brexit, préparation des programmes européens post 2020, stratégie maritime...

La mise en œuvre de ces missions mobilise 7 agents.

CHIFFRES CLÉS :

- ◆ **1 plan d'action transfrontalier** pour la décarbonisation du détroit du Pas de Calais adopté.
- ◆ **1 Convention territoriale d'exercice** concerté des compétences adoptée en matière de solidarités territoriales.
- ◆ **213 dossiers de candidatures INTERREG analysés** dans le cadre des 3 programmes de coopération transfrontalière pour lesquels le Département est éligible.

- ◆ **2 projets du Département** et de ses partenaires associés approuvés dans le cadre des **programmes INTERREG VA** :

- ◇ **Projet AGE-IN - autonomie des personnes âgées** – CD62 partenaire associé.
- ◇ **Projet BCHT – Tourisme de patrimoine bioculturel** – Pas-de-Calais Tourisme et Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale sont partenaires pour un montant de subvention FEDER de 365 000 €.

- ◆ **9 réunions de lobbying** en faveur du maintien de la **coopération transfrontalière maritime** dans la politique de cohésion européenne.



RÉALISATIONS MAJEURES :

I. CONTRIBUTION DÉPARTEMENTALE À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

La Direction a piloté l'élaboration d'une seconde contribution technique du Département, en lien avec l'ensemble des directions opérationnelles concernées par les thématiques du schéma. Cette contribution, transmise en septembre, a permis d'insister auprès de la Région sur plusieurs points en matière de mobilité, d'environnement et espaces naturels, de prise en compte des dynamiques territoriales existantes et d'ouverture sur l'Europe et sur le monde, points jugés essentiels pour la réussite de ce schéma.

II. CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ DES COMPÉTENCES (CTEC)

Les travaux entamés en 2017, en lien avec les 4 autres Départements et la Région des Hauts-de-France, ont abouti à l'adoption en juin d'une CTEC en matière de solidarités territoriales. Celle-ci permet de sécuriser la réalisation des projets d'investissement des territoires, en rendant possible le croisement des financements régionaux et départementaux et en abaissant à 20 % la participation minimale du maître d'ouvrage. Cette convention a été signée par les 5 Départements et la Région.

III. RÉPONSE AUX CONSULTATIONS EUROPÉENNES

La Direction a coordonné l'élaboration d'une contribution départementale à trois consultations européennes. Celles-ci ont porté sur :

- ◆ La politique de cohésion.
- ◆ Les fonds européens dans le domaine des infrastructures stratégiques.

◆ La stratégie de long terme de l'Union européenne pour la réduction des gaz à effet de serre.

Répondre à ce type de consultations permet au Département d'une part de mettre en avant les travaux réalisés dans le cadre du partenariat de l'Initiative des détroits d'Europe et du projet Passage et d'autre part de veiller aux intérêts du territoire et de la collectivité dans ces différents domaines.

IV. LA PRÉPARATION DU POST 2020

La DEPE a poursuivi son investissement dans les réflexions en cours sur l'avenir de la politique de cohésion post 2020, notamment sur les fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP), dont les programmes de coopération transfrontalière (INTERREG). Elle s'est particulièrement mobilisée sur la question de la poursuite des programmes de coopération transfrontalière maritime. Les institutions européennes ont été mobilisées et le Département a contribué, chaque fois que cela était possible, dans le cadre de différentes réunions de réseaux ou bilatérales. La DEPE a également assuré une veille et animé la réflexion dans le cadre de l'Initiative des détroits d'Europe.

V. PROJET INTERREG « EUROPE » PASSAGE

2018 a vu l'aboutissement de la première phase du projet Interreg Europe Passage dont le Département est chef de file. Les deux années d'échanges ont en effet permis de finaliser l'étude des émissions carbonées des 6 détroits du partenariat et de faire valider les 6 plans d'actions transfrontaliers en vue de la décarbonisation de ces territoires.

Pour le Pas-de-Calais, ce plan d'action a été adopté en mai et prévoit d'agir dans des domaines aussi divers que la mobilité, la lutte contre la précarité énergétique, le soutien à un trafic maritime et à des opérations portuaires sobres en carbone... L'élaboration de ce plan d'action a largement mobilisé les directions thématiques concernées au sein du Département ainsi que les territoires du littoral.

VI. ÉCHANGES AVEC LES PARTENAIRES DANOIS

En 2018, la DEPE a eu l'occasion une nouvelle fois d'accueillir les partenaires danois bordant le détroit du Fehmarn pour une visite axée sur la question des impacts économiques de la construction du tunnel sous la Manche. En effet, dans la perspective de la construction du tunnel entre les rives allemande et danoise, les partenaires danois sont particulièrement attentifs aux retombées économiques pour leur territoire et intéressés par l'expérience du Pas-de-Calais en la matière.

VII. POURSUITE DES TRAVAUX EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DU DÉTROIT DU PAS-DE-CALAIS

Une délégation du Département s'est rendue aux « journées du Fehmarn » à Malmö. Ces journées destinées à réunir l'ensemble des acteurs économiques, universitaires, institutionnels et la société civile sur le détroit du Fehmarn, sont l'une des sources d'inspiration pour la recherche de solutions propres au détroit du Pas-de-Calais.





**MISSION SUIVI ET COORDINATION
DES PARTENARIATS
ET DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE
DU DÉPARTEMENT**



**DIRECTION INGÉNIERIE
ET PARTENARIATS TERRITORIAUX**



MISSIONS :

L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que le rapport d'activité de la DIPT pour l'année 2018 s'inscrit dans un cadre particulier. En effet, la DIPT a été officiellement créée au 1er avril 2018 et s'est progressivement installée dans ses missions au second semestre 2018.

La DIPT anime les missions principales suivantes :

- ◆ Conduite des démarches partenariales et animations territoriales à l'échelle des 3 grands territoires de cohérence départementale et des 7 territoires de proximité.
- ◆ Animation des partenariats stratégiques entre le Conseil départemental et les organismes associés, en coordination avec les directions métiers, les directions des Pôles ressources, les Maisons Départementales et la Direction Europe et Partenariats Extérieurs.
- ◆ Pilotage et coordination du dispositif « Ingénierie 62 » qui regroupe l'offre publique du Département.
- ◆ Pilotage des dossiers transversaux d'importance départementale.

Pour conduire ces missions, la DIPT s'est dotée d'une architecture en cellules d'expertise thématique qui convergent vers le même objectif : l'accompagnement et la montée en compétence des projets des territoires au profit des acteurs et des habitants du Pas-de-Calais. Ces cellules opérationnelles sont les suivantes :

I. LA CELLULE EUROPE ET PARTENARIATS TERRITORIAUX

La cellule est composée de 3 cadres A qui, bien qu'ayant des missions transversales (accompagnement des porteurs de projets, notamment sur les programmes européens...), conduisent des missions spécifiques :

- ◆ Le développement des partenariats extérieurs s'articulant essentiellement autour de la conduite de 4 actions : « Imaginons un Monde Meilleur », « Mob'Inclus » dans le cadre de l'initiative des détroits d'Europe, « Jumelage et Diasporas », et Projet « Mobilité internationale des jeunes » (MIJ).
- ◆ Le développement des partenariats européens au titre du FEDER dont la mission recoupe 3 objectifs : l'animation du programme, l'accompagnement des porteurs de projets et la participation à la gouvernance régionale du projet.
- ◆ Le développement des partenariats européens au titre d'INTERREG : à l'identique de la mission sur le FEDER, la mission « INTERREG » recoupe l'animation du programme et l'accompagnement des porteurs de projets. En revanche la participation aux instances de gouvernance n'est pas assurée par la DIPT mais par la Direction Europe et Partenariats Extérieurs (DEPE).

II. LA CELLULE TERRITORIALISATION

La cellule est composée de 5 cadres A qui tous ont la charge du dossier de contractualisation (par secteurs géographiques).

A cette mission principale s'ajoutent le dossier de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) piloté par une cheffe de projet, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et le suivi des partenariats extérieurs et structures territoriales.

III. LA CELLULE INGÉNIERIE (ANIMATION DE LA PLATEFORME « INGÉNIERIE 62 »)

La cellule est composée de deux cadres A et un cadre B. Cette petite équipe appuie son action sur un réseau de 14 partenaires et sur la centrale d'achat départementale (à destination des 735 communes rurales du Pas-de-Calais, pour faciliter le recours aux prestations des acteurs privés de l'ingénierie et accompagner dans la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage) : l'ensemble constituant la plateforme « Ingénierie 62 ».

Elle est une initiative du Département visant à répondre aux demandes d'assistance et de conseil des communes et intercommunalités. Ses missions sont : l'animation du dispositif « Ingénierie 62 », l'accueil, l'analyse et la gestion des sollicitations et l'accompagnement, la coordination et le suivi des réponses.

CHIFFRES CLÉS :

- ◆ « Imaginons un Monde Meilleur » : **28 dossiers instruits**, 23 projets accompagnés, **182 500 €** de subventions accordées, 4 réunions organisées et **22 porteurs de projets** potentiels rencontrés.
- ◆ Mob'inclus : **8 jeunes rencontrés**, **4 jeunes engagés** comme volontaires en service civique.

- ◆ Accompagnements Mobilité internationale des jeunes (MIJ) : **25 dossiers instruits** sur les projets internationaux Bourse Initiative Jeune sur sollicitation du service jeunesse, 1 participation aux ateliers du projet ERASMUS + avec jeunes allemands - français - grecs par la fédération Léo Lagrange, 1 participation à la ren-

contre entre jeunes finlandais et français avec VP JL Cottigny dans le cadre du projet ERASMUS + du centre social de Beaurains, 2 participations au comité de pilotage du projet de MIJ de la CABBALR dans le cadre de leur contrat de ville.

- ◆ FEDER en maîtrise d'ouvrage départementale : **7 dossiers** suivis pour un total de **6 129 807 €**, **10 dossiers** accompagnés pour un total de **11 151 818 €** ; en maîtrise d'ouvrage EPOA et partenaires : 17 réunions d'animation, 15 analyses éligibilité par mail (dont « Ingénierie 62 », mais hors FARDA), 32 porteurs renseignés avec un accompagnement renforcé pour Pas-de-Calais Habitat (12 réhabilitations énergétiques LS : **5 000 000 €** et autoconsommation/autoproduction ENR LS : **350 000 €**). A cela s'est ajoutée la conception et la mise en pratique d'une formation « montage et suivi – projet FEDER » pour 10 collaborateurs de Pas-de-Calais Habitat.
- ◆ Participation à la gouvernance du programme :
 - ◇ **6 Groupes de programmation et de suivi** (GPS).
- ◇ Réseau référents Europe : **33 mises en instruction de dossiers** en interne.
- ◇ 1 Comité de suivi.
- ◇ 2 Réunions techniques (experts énergie + DG Région).
- ◇ 1 Comité consultatif « patrimoine » (pluri fonds).
- ◆ Recettes européennes prévisionnelles approuvées en 2018 pour les opérateurs du Pas-de-Calais : 5 dossiers principaux traités pour 2 millions de recettes.
- ◆ Projets de coopération transfrontalière accompagnés dans leur montage avec dépôt programmé : 7 dossiers accompagnés pour les partenaires suivants : CD62, Pas-de-Calais Tourisme, France Terre d'Asile, Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers, Pas-de-Calais Habitat, Eden62, Ville de Saint-Omer
- ◆ Projets en cours de mise en œuvre au sein du CD62 impliquant des interventions ponctuelles de la DIPT : **629 357 € de recettes prévisionnelles** à sécuriser (2 dossiers).
- ◆ INTERREG : **2 millions de recettes européennes** prévisionnelles approuvées en 2018.
- ◆ Ingénierie 62 : 94 **sollicitations** en 4 mois dont 75 % par des communes de moins de 2 000 habitants, 50 % de communes de moins de 700 habitants.
- ◆ Ingénierie 62, **94 sollicitations** :
 - ◇ 75 % par des communes de moins de 2 000 habitants, 50 % de communes de moins de 700 habitants.
 - ◇ 42 % des suivis réalisés avec un ou plusieurs partenaires.

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS EXTÉRIEURS

- ◆ « Mob'inclus » : Projet dans le cadre de l'initiative des détroits d'Europe (Cofinancement par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères obtenu en 2016 : 51 216 €).

Le projet concerne l'envoi de volontaires en service civique dans nos collectivités partenaires du réseau détroits d'Europe : recrutement des volontaires - préparation au départ des volontaires pendant leur mois d'immersion - suivi téléphonique et mail avec les volontaires et leur référent italien pendant les 6 mois de mobilité - ateliers de capitalisation et démarches de valorisation durant le mois de retour :

- ◆ Mise en œuvre de la délibération « Jumelage et diasporas » (pas de financement sur cette thématique en 2018).

La Direction des Archives et le Cabinet ont été accompagnés dans le cadre du projet des Arbres de la Paix à l'occasion du centenaire de l'Armistice. 10 porteurs de projets ont été accompagnés dont la ville d'Arras, le comité de jumelage de Béthune, le centre social de Beaurains et le Collège d'Audruicq pour des projets à venir. Le projet d'appel à manifestation d'initiative départemental (AMI) a été élaboré en 2018 pour être présenté aux élus en 2019.

II. LA DÉMARCHE DE CONTRACTUALISATION

Sur la base des premières réflexions posées au 1^{er} semestre 2018, la démarche de contractualisation s'est concrètement engagée sur le terrain au 4^{ème} trimestre 2018, mettant en œuvre la délibération du 12 novembre 2018 actant les modalités de mise en œuvre du dispositif.

- ◆ Organisation des assises territoriales : organisées à l'échelle des grands territoires (Artois-Gohelle, Cœur Rural, Littoral-Côte d'Opale), ces assises ont permis à une grande partie des élus départementaux et des représentants des bureaux des intercommunalités de s'exprimer sur leurs attendus en termes de développement territorial et de priorité d'action. Ces 1ères rencontres se sont tenues le 13 novembre à Saint-Pol-sur-Ternoise, le 27 novembre à Wimille et le 5 décembre à Nœux-les-Mines.
- ◆ Rédaction des « Porter à Connaissance » (PAC) : Afin de poser le dialogue entre le Conseil départemental et les territoires (EPCI, communes, syndicats, associations, ...), dans le cadre de la contractualisation, un premier travail de synthèse a été réalisé par le Département. En croisant la capacité d'analyse des directions métiers, des maisons du département et

La Mission Ingénierie et Partenariats, la cellule a coordonné la rédaction des 20 PAC.

Cette mission s'est concrétisée par la tenue de nombreuses réunions notamment avec les acteurs locaux et avec les maisons départementales.

Les PAC, éléments d'interpellation des territoires sur leurs ambitions à venir, ont exprimé les attendus du Département, posant ainsi l'espace de négociation entre territoires et instance départementale. Ces PAC ont été envoyés à l'ensemble des EPCI et communes du Pas-de-Calais pour les inviter à travailler avec le Département sur l'élaboration des futurs contrats.

III. ENGAGEMENT POUR LE RENOUEAU DU BASSIN MINIER (ERBM)

Au sein de la cellule territorialisation, la cheffe de mission Engagement pour le renouveau du Bassin minier a assuré la coordination, l'implication et la représentation départementale au sein des multiples instances de gouvernance, groupes de travail et réunions ad hoc, soit sur la période mai – décembre 2018 : 2 comités de pilotage ERBM ; réunions des groupes de travail animées par la délégation interministérielle et interinstitutionnelle ERBM (DIRBM) sur l'habitat, le tourisme, la communication, la participation des habitants, les clauses d'insertion, les parcours d'insertion intégrés, la structuration de la filière de réhabilitation énergétique, les maraudes, les centres sociaux, l'insertion par l'activité économique ; réunions des comités des financeurs et les revues de projets organisées à l'échelle des arrondissements sous l'égide des sous-préfets ; premières réunions de comités de pilotage des cités minières à réhabiliter ; réunions internes au Département afin d'acculturer et de mettre à jour les connaissances des services départementaux sur les actualités de l'ERBM.

De manière générale, la mission de la cheffe de projet a consisté à identifier la représentation technique départementale adéquate, l'organiser, préparer les réunions, assurer le suivi et apporter une vision d'ensemble pour y garantir la prise en compte des enjeux du Département et de ses partenaires.

Un travail spécifique, en lien avec la Direction du développement des solidarités (DDS), a été réalisé sur la question des clauses d'insertion. La DDS et la cheffe de projet ERBM ont impulsé des réunions avec la DIRBM et les partenaires pertinents (dont les bailleurs et les PLIE) afin d'harmoniser et d'optimiser le processus de mobilisation des clauses d'insertion sur les marchés de réhabilitation de cités ERBM et d'en faire bénéficier les publics prioritaires du Département dans le Bassin Minier.

IV. LANCEMENT ET FINALISATION DU PROGRAMME D'ACTION DU SDAASP

◆ Adoption du SDAASP :

2018 a été l'année de l'adoption définitive du SDAASP. Après la phase de consultation obligatoire de trois mois qui s'est achevée le 25 janvier 2018, le schéma a été approuvé par le Conseil départemental le 26 mars et par arrêté préfectoral le 24 avril 2018, fixant le schéma pour les six années à venir.

◆ Lancement du plan d'action :

À partir du mois d'avril, la chargée de mission en responsabilité de l'animation du SDAASP a assuré la mise en œuvre d'actions, notamment :

- ◇ L'accompagnement de projets d'équipements multiservices en lien avec les MDADT/MDS : analyse des besoins en services dans les territoires, réflexions concernant les nouveaux services.
- ◇ La mise en place du Comité des opérateurs, instance technique composée de représentants du Département, de la Préfecture et d'opérateurs de services publics. Une rencontre s'est tenue en mai pour présenter le WikiSol62, échanger sur les réflexions de chacun

concernant les implantations territoriales et l'accueil du public. Une convention de partenariat actant les engagements de chacun a été signée en décembre 2018.

- ◇ La participation aux dynamiques de MSAP : rencontres à l'échelle des arrondissements, perspectives de labellisation.
- ◇ La consolidation de l'observatoire des services publics en lien avec la DAOD : intégration de nouvelles bases de données, initiation d'un travail avec le Pôle Solidarités et la DSI en vue de créer un lien avec le WikiSol62, mises à jour et fiabilisation des données avec les partenaires.
- ◇ La participation aux actions concernant la résorption des zones mal couvertes en téléphonie mobile.

V. RELATION PARTENARIATS EXTÉRIEURS ET STRUCTURES TERRITORIALES

Ces missions se sont traduites par le suivi et la gestion des partenariats dans les domaines liés à l'ingénierie avec les structures suivantes : Mission Bassin Minier, Agences d'urbanisme, Association Euralens et Pôles Métropolitains (Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, Pôle Métropolitain de l'Artois).

VI. INGÉNIERIE 62

Juillet 2018 : « Ingénierie 62 » intègre la Mission Ingénierie et Partenariats, DIPT.

Été 2018 :

- ◆ Finalisation des partenariats.
- ◆ Mise au point des process internes (information, prise en charge, suivi).
- ◆ Finalisation du site Internet ingenierie62.fr.
- ◆ Mise au point des divers supports de communication.

4 octobre 2018 : stand « Ingénierie 62 » à la Journée des maires et présidents d'EPCI du Pas-de-Calais (Artois expo).



**MISSION SUIVI ET COORDINATION
DES PARTENARIATS
ET DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE
DU DÉPARTEMENT**



**DIRECTION D'APPUI
ET OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL**



MISSIONS :

La Direction Appui et Observatoire Départemental, assure les fonctions supports de la Mission Ingénierie et Partenariats créée le 1er avril 2018 :

- ◆ Appui fonctionnel classique et exhaustif en interface avec les directions ressources pour le compte de la Mission.
- ◆ Appui opérationnel complémentaire des Directions de la Mission par la mobilisation d'expertises supports.
- ◆ Appui stratégique au travers du développement d'une fonction d'observation, et de sa traduction spatiale qu'est le Système d'Information Géographique, pour le compte de l'ensemble de l'Institution.

Pour ce faire, sous l'autorité du Directeur, la Direction Appui et Observatoire Départemental peut s'appuyer sur :

I. LE SERVICE INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET TRAITEMENT DE LA DONNÉE (SIGTD)

Ce service est composé d'un chef de service, de deux cadres techniques (ingénieurs - chargés d'études) et d'une cartographe. Transversal à la Mission Ingénierie et Partenariats, le service l'est aussi à l'échelle de toute l'institution.

En matière d'information géographique, le service :

- ◆ Mobilise et exploite les données géographiques nécessaires aux analyses spatiales.
- ◆ Assure la production cartographique (statique et dynamique) pour l'ensemble des services départementaux.
- ◆ Diffuse une culture SIG par la formation d'agents départementaux et l'animation d'un réseau de référents, et l'animation d'un réseau de référents SIG.
- ◆ Pilote le développement du SIG et la veille technique et réglementaire.

Au titre de son expertise, en matière de traitement de la donnée, nécessaire au projet de renforcement de la fonction d'observation départementale portée par la Direction, le Service :

- ◆ Manage les données de contexte socio-économiques.
- ◆ En partage l'exploitation, notamment au travers de la plate-forme collaborative interne.
- ◆ Apporte un appui technique au traitement des données métiers.
- ◆ Accompagne les travaux de la Direction des Systèmes d'Information sur le Système de Gestion de Bases de Données Relationnelles.

II. LE BUREAU ADMINISTRATION ET FINANCES (BAF)

Ce bureau est composé d'une cheffe de bureau et deux agents (une assistante administrative et financière et une assistante de directions).

Plaque tournante au service des trois directions de la mission, ce bureau met en œuvre les missions d'appui fonctionnel et opérationnel :

- ◆ Budget : élaboration, exécution et suivi du budget de la mission, diffusion de la culture de la recette, développement d'outils dédiés à ces pilotages.
- ◆ Décisionnel : suivi des rapports de la mission en interface centralisée avec la DAJ, la DAE et la DF, et les instances décisionnelles.
- ◆ Communication: administration des ressources intranet et internet, veille au respect des obligations de publicité européennes, coordination et participation à toute action de communication.

◆ Ressources Humaines : préparation des jurys de recrutement et des instances consultatives (Comités Techniques, Commissions Administratives Paritaires).

◆ Événementiel : organisation des manifestations de la mission (assises territoriales, journées exceptionnelles, etc.) sur l'ensemble des aspects logistiques, budgétaires, communication, etc., gestion des locaux des matériels et de l'accueil du site de la Mission.

◆ Administration : coordination et rédaction de tous rapports annuels transversaux (rapports d'activité, rapport développement durable, égalité femmes-hommes, agenda 21, etc.) et / ou de toute demande ponctuelle (rendez-vous représentation Président).

◆ Informatique : mise en place de toute solution informatique à destination de la mission, élaboration de guides de procédures, administration des répertoires informatiques sur le serveur.

◆ Gestion administrative et financière des dispositifs de politique publique portés par la mission : IMM, PASSAGE, etc...

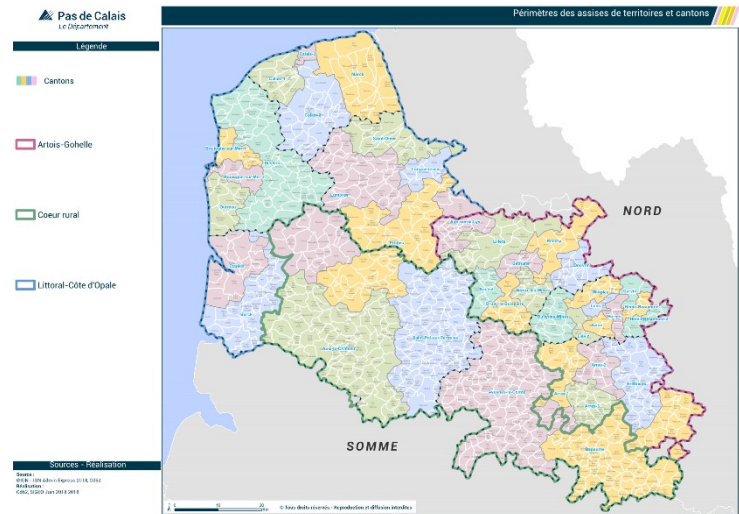
◆ Suivi des marchés : mise en œuvre du marché de traductions et d'interprétariat, suivi de l'ensemble des marchés, appui à la définition des besoins, relations avec la Direction de la Commande publique.

◆ Secrétariat des directions et gestion de tous les aspects logistiques de la mission.

Le poste de chargé de mission « Observatoire et Études », rattaché au Directeur, n'était pas pourvu au 31 décembre.

CHIFFRES CLÉS :

- ◆ **152 conseillers départementaux et élus locaux** ont participé aux premières assises de territoires du Pas-de-Calais les 13 novembre à Saint-Pol-sur-Ternoise, 27 novembre à Wimille et 5 décembre à Nœux-les-Mines.
- ◆ **932 cartes réalisées** au bénéfice des services territoriaux (1/3) et centraux (2/3).
- ◆ **87 marchés d'interprétariat et de traductions** lancés.



RÉALISATIONS MAJEURES :

I. L'ÉMERGENCE D'UNE FONCTION D'OBSERVATION DÉPARTEMENTALE

2018 a vu la finalisation d'une étude, confiée à un prestataire, visant à définir l'opportunité et les modalités de renforcement d'une fonction d'observation départementale au sein de la collectivité.

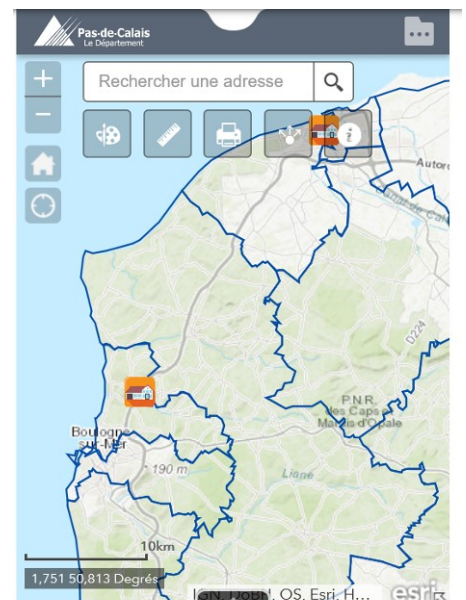
nouvelle fonction, l'Observatoire des Territoires a poursuivi son évolution avec la mise en place du nouvel intranet des services départementaux, et un partenariat s'est noué avec la Faculté des sciences économiques et sociales de Lille afin de partager les expertises réciproques.



II. LE DÉVELOPPEMENT DES CARTOGRAPHIES DYNAMIQUES SUR LA TOILE (SIG WEB)

Afin de permettre aux citoyens, élus et agents de la collectivité, de consulter des cartographies dynamiques et divers indicateurs, voire d'en composer en toute autonomie sans bagage technique, le service s'est associé avec la DSI afin de développer des applications de cartographies en ligne. Une application cartographique, mixant de nombreuses informations, a ainsi été réalisée afin d'être accessible sur le site internet du Département. Une application traitant du cadastre a été accompagnée pour optimiser son utilisation par les services départementaux. De nombreux projets ont été entrepris en 2018 et devraient aboutir en 2019.

Ce travail a permis d'identifier la progressivité et la transversalité comme des facteurs clés de succès d'un observatoire départemental, conçu comme un outil d'aide à la décision des élus départementaux par la production d'observations et d'analyses des politiques publiques. Afin de structurer progressivement cette



III. LA CARTOGRAPHIE ET LES ANALYSES SPATIALES AU SERVICE DES PARTENAIRES ET DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Diverses collaborations marquantes ont porté leurs fruits en 2018 :

Avec les Archives Départementales, dans le cadre de la valorisation du fond iconographique durant, une application dynamique mixant photographies et information géographique a été réalisée.

Avec la Gendarmerie Nationale, un précieux travail de cartographie et de géolocalisation a été mené par le service afin de produire une carte départementale mixant de nombreuses informations (découpages administratifs, réseau routier, forêts, péages, sorties d'autoroutes...).

Avec la MDADT de l'Arrageois, plus de 200 cartes ont été réalisées pour bien situer par commune le découpage cadastral de celles-ci.

Avec le Pôle Aménagement et Développement Territorial, analyse spatiale poussée et cartographie, ont été réalisées dans le cadre des travaux pour les planimètres et servitudes d'utilité publique.

IV. L'ORGANISATION DES PREMIÈRES ASSISES TERRITORIALES






En novembre et décembre ont été organisées les premières assises territoriales sur les grands territoires d'Artois Gohelle, du Cœur Rural et du Littoral Côte d'Opale. Ces assises ont réuni les élus du département et des Intercommunalités (cf. chiffres clés). En préfiguration de la nouvelle contractualisation de 2019, ces temps d'échanges ont permis de construire des réponses aux enjeux propres à chacun des territoires. La Direction a été l'organisatrice de ces 3 évènements.



V. LA GESTION DU RAPPORT D'AVANCEMENT DU PROJET PASSAGE

La Direction est amenée à coordonner le projet INTERREG Europe PASSAGE en apportant un appui administratif et un suivi financier dans le cadre de la mise en œuvre du rapport d'avancement 4 de la phase 1 du projet et du prochain rapport des semestres 5 et 6 de la phase 2.

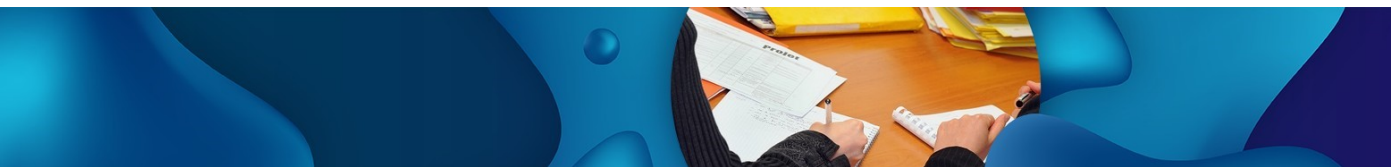
Le projet PASSAGE, dont le Département est chef de file, a engendré beaucoup d'échanges et de partages d'expériences en 2018 entre les partenaires du projet autour des enjeux de transition vers une économie sobre en carbone. La Direction a coordonné administrativement la tenue de deux séminaires (en Angleterre et Albanie), deux comités de pilotage (à Douvres (mars) et Vlora (novembre)) et d'un comité de suivi organisé en octobre à Wimille, afin de rendre compte de l'avancée du plan d'action transfrontalier élaboré conjointement par le Comté du Kent et le Département du Pas-de-Calais.


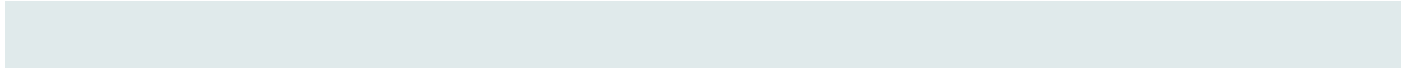
Moyen de transport le plus utilisé pour aller travailler en 2015	MOBILITÉ				
	 Voiture, camion, fourgonnette	 Deux roues	 Transports en commun	 Marche à pied	 Pas de transport
Artois	85%	3%	5%	4%	3%
Pas-de-Calais	83%	3%	5%	6%	4%
France Met.	70%	4%	15%	7%	4%

Source : INSEE, recensement de la population, tableau détaillé exploitation complémentaire



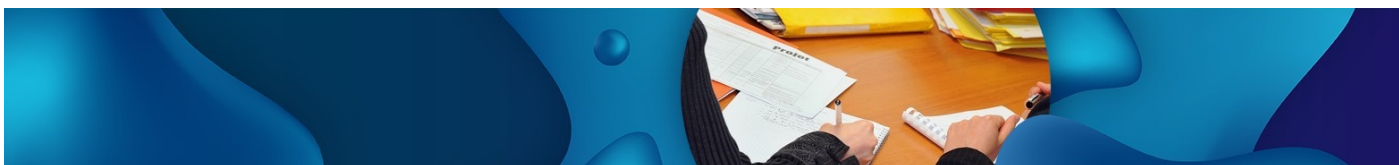
PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



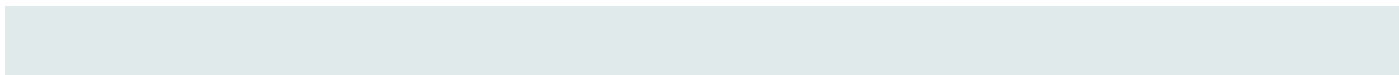
- ◆ **DIRECTION D'APPUI DU PÔLE DES RESSOURCES**
 - ◆ **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉLÉGUÉE
DU PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES**
 - ◆ **DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES MOYENS DU SIÈGE**
 - ◆ **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**
 - ◆ **DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**
 - ◆ **DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE**
 - ◆ **DIRECTION DES FINANCES**
 - ◆ **DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE L'INGÉNIERIE
DOCUMENTAIRE**
- 
- 



PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION D'APPUI



MISSIONS :

La Direction d'Appui du Pôle du Développement des Ressources est composée :

- ◆ Un Directeur.
- ◆ Un Bureau « Méthode, Suivi et Expertise ».
- ◆ Un Bureau « Gestion Applicative, Qualité et Amélioration de la Performance ».

I. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

- ◆ La coordination interne au Pôle Développement des Ressources.
- ◆ La gestion de dossiers transversaux (plan pluriannuel d'investissements, marchés réservés art. 15 du Code des Marchés Publics, Agenda 21, insertion de la clause environnementale dans les marchés...).
- ◆ La gestion de projets internes au Pôle Développement des Ressources (projets d'administration).
- ◆ L'étude de dossiers particuliers.
- ◆ Le secrétariat du Comité de Direction.
- ◆ L'accompagnement du Directeur Général Adjoint dans l'ensemble des actions de modernisation du Pôle, notamment le management en mode projet et impulser des démarches qualité.
- ◆ La représentation du Directeur du Pôle dans diverses réunions.

II. LES BUREAUX, « MÉTHODE, SUIVI ET EXPERTISE » ET « GESTION APPLICATIVE, QUALITÉ ET AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE »

Ils sont composés de 5 agents qui ont en charge l'administration fonctionnelle des systèmes d'information financiers, ressources humaines et marchés publics.

Leurs principales missions sont les suivantes :

- ◆ L'expertise de l'outil applicatif, administrer et assurer bon fonctionnement quotidien de l'outil métier.
- ◆ La vérification de la conformité de fonctionnement et d'utilisation (règles, procédures, ...) des systèmes d'information par les utilisateurs.
- ◆ L'intervention, en tant qu'expert fonctionnel, dans l'analyse des incidents et des demandes d'assistance (expert fonctionnel pour le niveau 2, le niveau 1 étant l'assistant fonctionnel).
- ◆ La formalisation des demandes d'évolutions et d'améliorations du progiciel sous la forme de cahier des charges et les transmettre à la maîtrise d'œuvre.
- ◆ La réalisation de la conception et rédaction de cahier des charges des évolutions.
- ◆ La rédaction des procédures métiers et la documentation de leur application avec les outils informatiques, garantir la mise en œuvre des procédures métiers en lien avec les différents acteurs, coordonner l'envoi aux utilisateurs.
- ◆ La mise en place de nouvelles versions : organiser et réaliser les tests de recette, analyser les impacts des nouvelles fonctionnalités et préparer leurs mises en œuvre en collaboration avec la Direction métier.
- ◆ Le recueil des besoins du commanditaire, l'analyse des processus métier et l'évaluation de l'opportunité et de la faisabilité.
- ◆ L'animation des instances et groupes de travail regroupant les utilisateurs et managers B1.
- ◆ Le pilotage de la démarche, la participation à la gestion contractuelle des prestataires externes, co-animation des instances des projets.
- ◆ La participation aux projets d'évolution du SI et des applicatifs métiers interfacés.
- ◆ La conception et la mise à jour du paramétrage.
- ◆ Le pilotage de la maintenance (corrective, adaptative).
- ◆ La gestion des anomalies.
- ◆ La définition des demandes de prestations avec le maître d'ouvrage, la contractualisation des modalités de prestations avec le maître d'œuvre.
- ◆ L'analyse des impacts relative aux évolutions, la mise en place les dispositifs de conduite du changement, de communication et de formation.
- ◆ La contribution à l'élaboration et à l'adaptation des manuels utilisateurs.
- ◆ La contribution à la qualité des données/informations (interne/ externe).
- ◆ La mise en œuvre des plans de tests et le pilotage des recettes des versions ou évolutions en lien avec la Direction des Systèmes d'Information.
- ◆ La production d'états de restitution ou d'aide à la décision.
- ◆ La Participer au club/collège utilisateurs du progiciel et à des groupes de Travail Thématiques de l'éditeur.
- ◆ La réalisation d'une veille de la réglementation et son application dans les progiciels.

CHIFFRES CLÉS :

I. LE SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER GRAND ANGLE

- ◆ **355 anomalies** analysées, déclarées et corrigées.
- ◆ **527 utilisateurs actifs.**
- ◆ 1 version majeure, 2 patchs, **21 révisions testées** avant installation en production.
- ◆ Formation : **13 sessions** de 5 à 10 personnes.
- ◆ Budget principal, **85 437 mandats** et **28 359 titres.**

II. LE SYSTÈME D'INFORMATION RESSOURCES HUMAINES ASTRE RH ET FOEDERIS

- ◆ **37 anomalies** analysées, déclarées et corrigées.

- ◆ **193 utilisateurs actifs.**
- ◆ **16 patchs** MAJ (2 statuts + 1 visa), 1 version majeure et 11 patchs correctifs testés avant installation en production et un patch spécifique Bilan Social.
- ◆ Formation Astre : **1 session** de 6 personnes.
- ◆ **5 600 paies** mensuelles.
- ◆ **4 697 EAED** réalisés, dont 4 367 validés par le n+1 et l'agent.
- ◆ **1 366 sessions** de formation Foederis organisées.
- ◆ **136** demandes de préparation aux concours.
- ◆ **112** demandes de mobilité.

III. LE SYSTÈME D'INFORMATION MARCHÉS PUBLICS SIS-MARCHÉS ET ATEXO

- ◆ **30 anomalies** analysées, déclarées et corrigées.
- ◆ **266 utilisateurs actifs.**
- ◆ **4 patchs** mis à jour.
- ◆ Formation : **6 sessions** de 8 à 10 personnes.
- ◆ **2 398 consultations** ont été créées et **2 800 marchés** ont été attribués.

RÉALISATIONS MAJEURES :

L'année a été marquée par la poursuite de la modernisation des Systèmes d'Information Financiers et Ressources Humaines.

I. LE SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER (SIF)

D'un point de vue applicatif :

- ◆ La dématérialisation de la chaîne comptable, des pièces justificatives puis des pièces comptables avec signature électronique.
- ◆ La mise en œuvre de l'outil « e-Partenaire subvention », outil d'échanges avec nos partenaires et de modernisation de nos processus concernant le dépôt des demandes de subventions en ligne.
- ◆ La participation au groupe de travail thématique « Modernisation » de CGI.
- ◆ Les travaux préparatoires au PES Marché et au PES Budget.

D'un point de vue technique :

- ◆ L'installation de la nouvelle version de l'outil de gestion financière avec évolution du socle technique.
- ◆ La mise en œuvre d'e-Partenaire subvention.

II. LE SYSTÈME D'INFORMATION RESSOURCES HUMAINES (SIRH)

D'un point de vue applicatif :

- ◆ Le bilan social.
- ◆ La préparation des élections professionnelles.
- ◆ Le paramétrage du prélèvement à la source pour une échéance au 01/01/2019.
- ◆ Le paramétrage de l'application Astre (rubriques, habilitations, reprise des données, ...) pour l'élaboration de la paie des Assistants Familiaux au 01/01/2019) et la formation et l'assistance des nouveaux utilisateurs de la Direction des Finances.
- ◆ Les chantiers récurrents annuels : CAP d'avancement de grade et de promotion interne et d'avancement d'échelon, N4DS, indemnité exceptionnelle CSG, Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, médailles, statistiques ...
- ◆ Le paramétrage de la campagne EAED 2018.

- ◆ Le paramétrage de la campagne télétravail.
- ◆ La mise en place d'un outil de pilotage de la masse salariale (Adelyce – Atelier Salarial)

III. LE SYSTÈME D'INFORMATION MARCHÉ PUBLIC

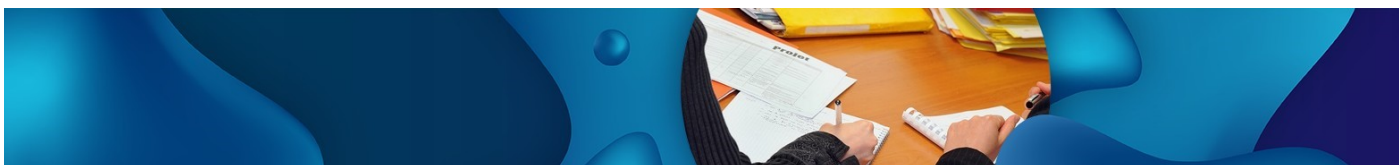
L'année 2018 c'est la dématérialisation complète et totale des pièces marchés depuis le 1er octobre, avec ses impacts sur la rédaction des DCE et sur le profil d'acheteur.



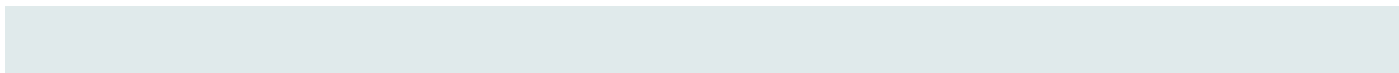


PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉLÉGUÉE
DU PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES**



DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION



MISSIONS :

La Direction des Systèmes d'Information est une direction support à l'ensemble des services et des politiques publiques y compris pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

I. LE SERVICE CONSEIL ET APPUI FONCTIONNEL DU SYSTÈME D'INFORMATION

- ◆ Pilotage de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) avec la réalisation de tableaux de bord semestriels.
- ◆ Analyse et accompagnement des demandes d'informatisation (cadrage, cahier des charges, modélisation de processus, analyse de la valeur, ...).
- ◆ Conseil à l'usage des outils transverses (outils de planification, de modélisation, ...).
- ◆ Appui méthodologique de la DSI (portefeuille projets, projets transversaux, méthode, ...).

II. LE SERVICE ÉTUDES, DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION PROGICIELS

- ◆ Étude, intégration et paramétrage de solutions progicielles après analyse des besoins des services.
- ◆ Étude et développement de solutions applicatives spécifiques.
- ◆ Assistance aux utilisateurs, gestion des référentiels, des statistiques et courriers.
- ◆ Maintien en condition opérationnelle des différents progiciels ou applications.

III. LE SERVICE DE LA GESTION APPLICATIVE DU SYSTÈME D'INFORMATION SOCIALE

- ◆ Étude, intégration paramétrage et Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des solutions progicielles du domaine social et MDPH.
- ◆ Support technique à la Direction Modernisation et Optimisation (DMO) et aux utilisateurs, des statistiques et des courriers.

IV. LE SERVICE PRODUCTION

- ◆ Missions d'ingénierie du poste de travail, de déploiement et maintenance du parc micro (PC,

tablettes, smartphones, imprimantes, multifonctions) pour les services départementaux.

- ◆ Assistance et dépannage auprès de 10 000 utilisateurs (agents et partenaires), à des élus, formation aux outils bureautiques, pilotage de la régie de l'hémicycle, prêt de matériel informatique, exécution de traitement d'exploitation informatique.
- ◆ Déploiement et maintenance de l'équipement téléphonique (services départementaux et collèges).
- ◆ Gestion des équipements numériques (classes pupitres, vidéoprojecteurs interactifs, tablettes, baladodiffusion, ...) et réseaux Télécoms des 125 collèges du département.

V. LE SERVICE ARCHITECTURE ET EXPERTISE SYSTÈME, RÉSEAU, BASES DE DONNÉES ET TÉLÉCOM

- ◆ Définition et administration de l'ensemble de l'architecture Système (serveurs, système de sauvegarde, baies de stockage...).
- ◆ Gestion des ressources transversales : administration des logiciels transversaux (messagerie, portail Citrix, RDS, accès Internet, ...), gestion des annuaires, comptes, des droits, ressources, répertoires partagés, ...
- ◆ Garantie de la sécurité opérationnelle du SI : administration des systèmes de sécurité externes (firewall, Mail in Black...), administration des systèmes de sécurité internes (proxy, antivirus...), sécurisation

des services publiés (sites Web, extranet, VPN, ...).

- ◆ Définition, administration et sécurisation de l'ensemble du réseau : réseau du siège, des sites distants, inter-sites, réseau wifi, définition des normes et suivi des chantiers (câblage, ...).

VI. LA MISSION TIC

- ◆ Suivi du déploiement du Très Haut Débit (THD), référent numérique sur les projets transversaux (Agenda 21, ESS, schéma mobilité, FEDER, ...).
- ◆ Sécurité des systèmes d'information : définition de la politique de sécurité et suivi de la mise en œuvre, coordination du plan de reprise d'activité, charte informatique, certificats électroniques, CNIL.
- ◆ Conduite d'analyse de risques, du plan d'homologation du Référentiel Général de Sécurité (RGS) et autres normes (RGPD, ...).

VII. LA CELLULE D'APPUI ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

- ◆ Gestion et suivi du budget, gestion et exécution des marchés, tenue d'une régie mixte.
- ◆ Gestion du référentiel GENESIS (Tiers, ...).
- ◆ Secrétariat administratif et gestion des ressources.



CHIFFRES CLÉS :

I. LE SERVICE CONSEIL ET APPUI FONCTIONNEL DU SYSTÈME D'INFORMATION

- ◆ **35 « demandes d'informatisation »** émanant des différents pôles, ont été qualifiées.
- ◆ **5 newsletters DSI** ont été publiées, ainsi que 5 « Le saviez-vous ? » dans l'Intranet.
- ◆ Mise en place de **8 comités de coordination** et d'**1 comité stratégique**.
- ◆ Conseil et appui méthodologique sur **5 projets structurants** de la DSI.
- ◆ Mise en place/suivi de 2 projets sous forme d'expérimentation en vue de proposer de nouveaux outils.

II. LE SERVICE ÉTUDES, DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION PROGICIELS

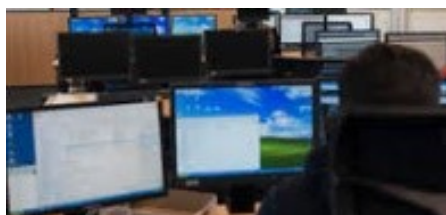
Portefeuille de plus de **120 applications et progiciels**.

III. LE SERVICE DE LA GESTION APPLICATIVE DU SYSTÈME D'INFORMATION SOCIALE

- ◆ Mise en place et maintenance de **127 mesures dans GENESIS**, **1 200 tickets incidents Kimoce** traités en 2018 dans le cadre de la MCO, Gestion du référentiel des tiers GENESIS (**22 200 entités**).
- ◆ Maintenance de **10 applications sociales majeures** sur le site IBM CTI.

IV. LE SERVICE PRODUCTION

- ◆ À destination des services départementaux :
Parc informatique : 4 350 PC, 630 périphériques mobiles (smartphones/tablettes), **2 000 imprimantes**.



Téléphonie : 4 700 usagers, 212 lignes analogiques (fax, alarmes, ascenseurs...), **3 centres d'appels** (GPS, 62/63, MDPH), le standard 62/62 (5 consoles opératrices).

- ◆ A destination des collègues :

Informatique et téléphonie : **300 serveurs, 20 000 PC, 4 800 tablettes, 3 700 vidéo-projecteurs interactifs, 4 000 usagers téléphonie**.

Liaisons opérateurs : **115 accès Internet fibre optiques**, 7 accès SDSL, **1 900 usagers** et **130 lignes analogiques** (fax, alarmes, ascenseurs...).

V. LE SERVICE ARCHITECTURE ET EXPERTISE SYSTÈME, RÉSEAU, BASES DE DONNÉES ET TÉLÉCOM

- ◆ **12 300 comptes utilisateurs** Active Directory, **10 000 boîtes** aux lettres, jusqu'à **1 million de mails** traités par jour.
- ◆ **400 serveurs** dont **220 virtuels**, 215 To de données stockées sur la baie SAN IBM et répliquées en temps réel, 70 To de données bureautiques, 45 To de données sauvegardées chaque jour.
- ◆ 2 datacenters, **110 sites distants, 600 équipements réseaux**, 200 bornes Wifi, 3 To de données échangées sur le réseau entre Arras et les sites distants chaque mois.



- ◆ Taux de disponibilité de l'architecture messagerie, wifi, internet, intranet, extranet entre **99,82 %** et **99,99 %** de 7 h 30 à 19 h 00.

VI. LA MISSION TIC

- ◆ Traitement des demandes de création, modification, réaffectation et accès aux ressources informatiques DARI (plus de **130 gérées** par la mission) et des tickets utilisateurs (**792 tickets**).
- ◆ Administration et formation de **83 gestionnaires de comptes Wifi** invités (660 comptes invités créés).
- ◆ Traitement/suivi des demandes et renouvellements de certificats électroniques (**104 en 2018**).
- ◆ Rédaction de **57 notes aux élus** et à la **Direction Générale**.

VII. LA CELLULE D'APPUI ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

- ◆ Budget d'investissement de plus de **7 M€** (dont **1,80 M€** pour les collègues).
- ◆ Budget de fonctionnement de plus de **5 M€** (dont **1,90 M€** pour les collègues).
- ◆ Émission de plus de **700 bons de commande, 700 engagements**, exécution d'environ **60 marchés**.



RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LE SERVICE CONSEIL ET APPUI FONCTIONNEL DU SYSTÈME D'INFORMATION

- ◆ Pilotage du SDSL et réalisation des tableaux de bord de la DSI ainsi que du portefeuille projets solidarités et gestion de la relation éditeur.
- ◆ Coordination du projet d'archivage électronique et réalisation d'un dossier de demande de subvention en lien avec les archives, le SEDIP et le réseau.
- ◆ Assistance fonctionnelle et méthodologique sur le projet nouvel intranet.

II. LE SERVICE ÉTUDES, DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION PRODIGIELS

- ◆ Refonte de l'intranet du Département sous la forme d'un réseau social d'entreprise.
- ◆ Mise en place du Système d'Archivage Électronique pour la DAD via la solution AZALAE.
- ◆ Gestion du téléservice de demandes citoyens avec la saisine par Voie Électronique.
- ◆ Mise en place d'une nouvelle application de gestion du cadastre (Arcopole Pro Cadastre).
- ◆ Mise en place d'une solution de gestion automatique des dotations des collèges ; d'une solution de gestion de la restauration en collège.
- ◆ Mise en place technique de la dématérialisation des pièces justificatives du domaine social.
- ◆ Mise en place de la solution technique de votes électroniques pour les élections professionnelles.

III. LE SERVICE DE LA GESTION APPLICATIVE DU SYSTÈME D'INFORMATION SOCIALE

- ◆ Mise en place de la nouvelle Carte Mobilité-Inclusion au Service de l'Aide Sociale.

- ◆ Réécriture complète des mesures liées au FSL dans le cadre de la mise en place du nouveau règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement.

- ◆ Lancement du projet d'intégration ASE dans GENESIS et du projet d'harmonisation du SI MDPH.

IV. LE SERVICE PRODUCTION

- ◆ À destination des services départementaux :

45 000 tickets traités par le centre d'appels.

Ingénierie du poste de travail : migration vers Windows 10 (900 PC).

Intégration des systèmes téléphoniques du standard et du GPS, mise en place de l'accueil téléphonique aux deux MDS du Calaisis.

- ◆ A destination des collègues :

Augmentation du débit de la liaison internet de 20 Mb/s à 40Mb/s pour 90 collègues.

Renouvellement : 17 systèmes téléphoniques, du parc informatique administratif (PC/serveurs) de 30 Collèges, de 37 classes pupitres et 13 CDI et 250 PC VPI et de 22 classes mobiles (352 tablettes).

V. LE SERVICE ARCHITECTURE ET EXPERTISE SYSTÈME, RÉSEAU, BASES DE DONNÉES ET TÉLÉCOM

- ◆ Migration de 93 sites sur le réseau SFR et de 6 sites arrageois + 2 centraux en fibre 1 Gb/s sur le réseau Serinya ;

- ◆ Mise en production d'une nouvelle infrastructure de sécurité (Firewall) en haute disponibilité.

- ◆ Remplacement de l'infrastructure de filtrage d'URL et refonte des politiques d'accès internet.

- ◆ Migration réseau du SR52 (double attachement et passage en Niveau 3), migration de la solution de sauvegarde (acquisition d'une baie de sauvegarde sur disque),

migration de Grand Angle en version 7, de la base Oracle GENESIS, de l'application Astre, de Foederis en v2019, de la solution Axway (partage de documents sécurisés) et de la plateforme antivirus.

- ◆ Evolution de l'infrastructure serveur RDS en disponibilité et performance.

- ◆ Installation de l'architecture intranet Jaliros (internet et externe).

- ◆ POC et choix d'une solution de SIEM dans le cadre de la RGPD : LogPoint.

VI. LA MISSION TIC

- ◆ Poursuite du programme opérationnel du déploiement du Très Haut Débit avec le Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » : en 2018, 7 787 lignes « Montée En Débit » en service (déploiement finalisé), 57 153 prises optiques installées.

- ◆ Délibération cadre de la stratégie territoriale des usages et services numériques du 17 décembre 2018.

- ◆ Validation de la politique de sécurité des systèmes d'information le 18 janvier 2018.

- ◆ Commission d'homologation RGS le 15 juin 2018.

- ◆ Stand cybersécurité en partenariat avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) les 2 et 17 octobre 2018, dans le cadre du mois européen de la cybersécurité.

VII. LA CELLULE D'APPUI ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

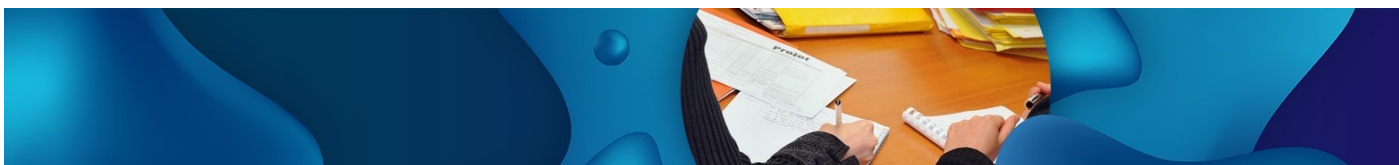
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne comptable.

- ◆ Poursuite de l'intégration de la gestion du référentiel social GENESIS et optimisation des processus. Poursuite du plan d'optimisation des dépenses de fonctionnement.

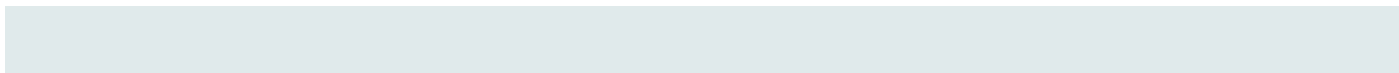


PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉLÉGUÉE
DU PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES**



DIRECTION DES FINANCES



MISSIONS :

La Direction des Finances (DF) assure pour l'ensemble de la collectivité, à la fois la mise en œuvre budgétaire et financière des orientations politiques, la préservation des équilibres financiers, la diffusion et le partage de l'information financière ainsi que l'optimisation des ressources budgétaires. Elle est, en 2018, structurée autour de deux Directions Adjointes.

I. LA DIRECTION ADJOINTE STRATÉGIE FINANCIÈRE

Elle dessine la trajectoire financière de la collectivité et conduit plus spécifiquement les étapes de préparation budgétaire liées au budget primitif et étapes intermédiaires (budget supplémentaire et décision modificative). Elle a aussi vocation à proposer et suivre les pistes d'optimisation permettant de respecter le cadrage budgétaire. Cette Direction Adjointe assure également la gestion de la dette du Département et le suivi de l'ensemble des garanties d'emprunt.

II. LA DIRECTION ADJOINTE GESTION FINANCIÈRE

Elle est organisée autour de 5 services et assure à la fois la gestion quotidienne des dépenses et des recettes du Département

mais est également garante de la qualité de gestion comptable et de la bonne tenue de la gestion patrimoniale.

- ◆ Le centre facturier a pour mission la numérisation de l'ensemble des factures reçues au sein de la collectivité, afin de faciliter la mise en œuvre du processus de facturation électronique (obligation réglementaire) et du processus de dématérialisation de la chaîne comptable.
- ◆ Le service de l'exécution budgétaire est composé de trois bureaux. Le bureau recettes assure le suivi pour l'ensemble de la collectivité de la bonne réalisation des recettes. Le bureau qualité comptable et subventions assure la gestion des dossiers de subvention suivis par la Direction. Il orchestre également les opérations de clôture budgétaire (rattachements, reports, lissages). Enfin, le bureau

fiabilité des comptes est essentiellement centré sur la gestion comptable patrimoniale du Département, le rapprochement de l'inventaire comptable de l'ordonnateur avec l'actif du comptable, le suivi des provisions et l'organisation du rapprochement des comptes avec la Paierie départementale.

- ◆ Les trois UDF ont un socle de missions communes en matière d'exécution budgétaire. Ces missions portent en premier lieu sur la chaîne de la dépense, à travers la création des fiches marchés dans le progiciel financier Grand Angle, le visa des engagements et le traitement des liquidations. Par ailleurs, les unités déconcentrées finances sont également amenées à participer activement aux travaux de préparation budgétaire en liaison avec la Direction Adjointe Stratégie Financière.

CHIFFRES CLÉS :

- ◆ Près de **90 000 mandats** et **44 000 titres de recettes** émis sur le budget principal et les comptes annexes.
- ◆ Plus de **43 000 factures** parvenues au Centre facturier (dont près de 2/3 numérisées sur place et près de 37 % déposées sur le portail Chorus pour sa 2ème année d'utilisation).
- ◆ **100 M€ empruntés.**
- ◆ **112 M€ garantis** (dont 82 M€ auprès de bailleurs sociaux).

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL

2018 est l'année où la nouvelle organisation de la Direction, impulsée fin 2016, s'est généralisée (dernière « vague » de liquidations issues des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) reprise au sein de l'UDF concernée dès le 1er janvier). Les UDF ont donc assuré en 2018 la totalité des missions qui leur incombaient, avec leurs équipes installées dans leur configuration quasi-définitive.

II. SUR LE PLAN DES PRATIQUES

2018 est l'année de la dématérialisation :

- ◆ Marquée par l'aboutissement du projet de dématérialisation complète de la chaîne comptable. Attendue pour le 31/12/18 afin de respecter l'échéance réglementaire imposée par la loi NOTRe, la « bascule » a pu être réalisée mi-novembre. Cette réussite revêt un caractère collectif et transversal, puisque toutes les Directions opérationnelles se sont mobilisées aux côtés des équipes de la Direction des Finances (UDF et Exécution budgétaire) pour atteindre la cible et respecter la production, sous

format dématérialisé, de l'ensemble des pièces justificatives. Cela a été complété par le recours au parapheur et à la signature électronique afin d'authentifier l'envoi des pièces comptables (bordereaux) auprès de la Paierie départementale.

- ◆ Marquée par le déploiement progressif des demandes de subventions en ligne (au terme d'un travail conjoint associant la DF, la Direction d'Appui du Pôle (DAPDR) et le Pôle Réussites Citoyennes).

III. AU TITRE DES PROJETS

- ◆ Le projet « Actes budgétaires » s'est enclenché, devant aboutir à la dématérialisation et à la télétransmission des documents (Budget Primitif (BP), Budget Supplémentaire (BS), Décision Modificative (DM), Compte Administratif (CA)), qui impliquera le service de la préparation budgétaire.
- ◆ Les équipes de l'UDF Solidarités sont demeurées largement mobilisées par :
 - ◇ Leur implication soutenue sur plusieurs volets du Système d'Information Social [Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Allocation Compensa-

trice Tierce Personne (ACTP), Aide Sociale à l'Enfance (ASE) notamment] et sur la poursuite de démarches innovantes (dont Télégestion ; dispositif Aidotec).

- ◇ Le projet, mené en partenariat avec la DAPDR, affichant le double objectif de « migrer » la paie des assistants familiaux vers le logiciel utilisé pour la paie des agents, et de préparer l'étape réglementaire du Prélèvement à la Source (PAS).

IV. AU FIL DE L'EAU

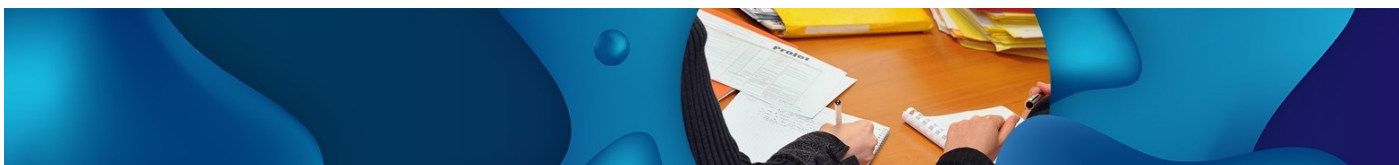
La Direction des Finances a poursuivi ses missions et objectifs relevant de la stratégie financière et de la gestion de la dette ; mais aussi en termes de fiabilité et qualité comptables.

Enfin il convient de noter qu'en 2018, le Conseil départemental s'est engagé (pour 3 ans) par la voie de la contractualisation avec l'État, à respecter un taux d'évolution de ses dépenses de fonctionnement limité à 1,2 % (par rapport au CA N-1). Pour respecter cette exigence, la DF s'est attachée à entamer un suivi pointilleux des tendances et courbes d'exécution budgétaire.





PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES MOYENS DU SIÈGE



MISSIONS :

La Direction de l'Accueil et des Moyens du Siège (DAMS) comprend deux services : le Service Accueil et Orientation et le Service de la Vie Quotidienne.

L'amélioration constante de l'accueil des usagers et des services rendus aux agents fédèrent les métiers et compétences des collaborateurs de la Direction, composée de 73 agents.

I. LE SERVICE ACCUEIL ET ORIENTATION

Ce service gère les fonctions d'accueil téléphonique et physique du bâtiment des services départementaux.

Les missions principales des agents d'accueil et des conseillers d'appel téléphonique sont :

- ◆ L'accueil physique des services départementaux à Arras.
- ◆ Le traitement de l'ensemble des communications téléphoniques des usagers qui composent le numéro :
 - ◇ Des services départementaux.
 - ◇ Des Centres de Planification ou d'Éducation Familiale (CPEF).
 - ◇ De guidage personnalisé des sollicitations.
- ◆ La gestion des saisines électroniques des administrés, déposées sur le formulaire contact du site internet du Département.
- ◆ La veille documentaire de la base de renseignements administratifs : Le service intervient également en appui aux Directions opérationnelles pour différentes sollicitations (campagne d'information sur un nouveau dispositif ou événementielle, aide téléphonique, réalisation d'enquêtes de satisfaction, prise de rendez-vous auprès de professionnels...).

Accueil physique du bâtiment des services.

2 agents assurent les missions :

- ◇ D'accueil et orientation des visiteurs.
- ◇ De remise des lots aux agents pour la Direction de la Communication.
- ◇ De gestion des salles de réunion situées dans le hall principal.

Leur poste de travail s'effectue sur une amplitude horaire de 7h30 à 18h30.

Accueil téléphonique des services départementaux.

4 agents sont chargés de l'accueil téléphonique du public de 8h00 à 19h00 sans interruption.

Leur rôle est d'accueillir et de mettre en relation les usagers avec les personnels des directions du siège ou les collaborateurs des territoires.

Plateforme téléphonique de renseignement.

Écouter, informer et orienter sont les missions quotidiennes des conseillers d'appel téléphonique.

5 conseillers répondent aux demandes du citoyen pour l'orienter et expliciter l'action de l'administration de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi. Le temps de travail est organisé en 3 postes journaliers.

- ◇ Au 03 21 216 216, la plateforme téléphonique répond aux demandes du citoyen pour l'orienter et expliciter l'action de l'administration.



- ◇ Au 03 21 21 62 33, les conseillers d'appel traitent l'ensemble des appels des CPEF du département : écoute, conseil, orientation et prise de rendez-vous avec les professionnels (médecins, sages-femmes, conseillères conjugales).

Un appui quotidien aux Directions opérationnelles :

- ◇ Traitement des réponses aux saisines électroniques des usagers, déposées sur le site internet du Département.
- ◇ Appui pour diffuser des informations sur les nouvelles mesures (ex : mesures « coup de pouce », budget citoyen, plateforme ingénierie...).
- ◇ Aide pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction.
- ◇ Aide auprès des services en cas de situations particulières (ex : appui auprès du service Aide Sociale, prise en charge des appels de Maisons du Département Solidarité...).

II. LE SERVICE DE LA VIE QUOTIDIENNE

Le Service de la Vie Quotidienne a en charge les prestations de nettoyage des sites du siège, l'affectation des bureaux et le jalonnement des locaux.

Un superviseur propreté et 4 coordonnateurs propreté encadrent les équipes des agents de propreté.

Le secteur d'intervention représente plus de 47 000 m², avec des locaux à usage de bureaux, et d'autres présentant des particularités (salles de réunion, archives, accueils de public...)

Les sites sont les suivants : l'hôtel du département, les bâtiments du siège et des sites départementaux situés à Arras ou en périphérie (Dainville, ...).

CHIFFRES CLÉS :

Le Service a traité, au cours de l'année 2018 :

- ◆ Près de **103 000 sollicitations téléphoniques**.
- ◆ **10 000 communications** ont été traitées en appui des services : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), mesures jeunes, comptabilité prestation handicap et diverses autres thématiques.
- ◆ Plus de **15 000 communications** au titre des Centres de Planification ou d'Éducation Familiale (CPEF) ont été reçues, et ont abouti sur plus de **6 000 rendez-vous programmés avec les professionnels**.

RÉALISATIONS MAJEURES :

En 2018, les conseillers d'appel ont eu accès à l'application « GENESIS », leur permettant d'apporter une meilleure qualité de réponse aux usagers sur la thématique « APA ».

En fin d'année, le changement de locaux du Service Accueil et Orientation a offert un nouvel environnement de travail aux agents d'accueil et aux conseillers d'appel téléphonique.

Les prestations de nettoyage ont également continué d'évoluer :

- ◆ Dans un 1^{er} temps, une uniformisation du temps de travail, des agents de propreté à 30 heures par semaine, a été réalisée.
- ◆ Enfin un ajustement des horaires d'intervention selon un rythme de 5 jours par semaine a été mis en place.

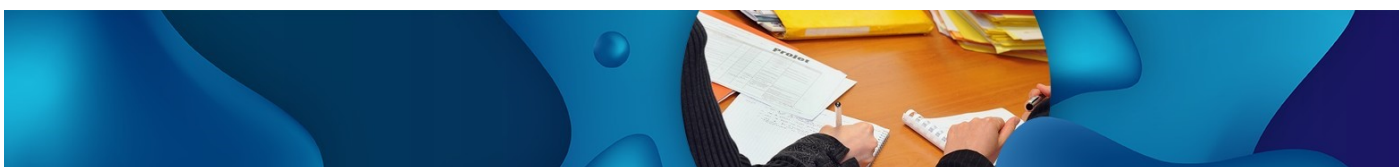
Des fiches de poste dédiées aux fonctions d'agent de propreté, d'agent polyvalent, de coordonnateur propreté et de superviseur propreté ont été réalisées. L'objectif était de favoriser le bien-être des agents au travail et l'engagement de nouveaux modes de gestion, ainsi que de nouvelles pratiques professionnelles.

Ce projet, conduit en lien avec la Direction des Ressources Humaines, est une réussite collective.





PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



MISSIONS :

I. LA DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITÉ

Elle rassemble les fonctions de « gestion » de la DRH, en lien avec les agents et les services, autour de trois champs : le recrutement, la gestion de la carrière et des paies et la formation.

La Direction Adjointe est organisée autour de 5 services :

- ◆ Le Service d'Appui à la Gestion RH, dont le rôle est de produire, d'optimiser et d'harmoniser les outils, les procédures et les méthodes utilisés par les agents des 4 services Ressources Humaines, notamment en matière de gestion statutaire et de gestion des temps de travail.
- ◆ Les 4 Services Ressources Humaines des Pôles, qui sont chargés des fonctions de gestion relatives à la carrière, à la paie, au recrutement et à la formation de chacun des agents des Pôles. Ces services sont constitués en « miroir » par rapport aux Pôles du Département :
 - ◇ Le Service RH du Pôle Solidarités.

- ◇ Le Service RH du Pôle Aménagement Durable et Développement des Territoires.
- ◇ Le Service RH du Pôle des Réussites Citoyennes.
- ◇ Le Service RH Autres Pôles.

II. LA DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Elle se compose de 5 services qui sont :

- ◆ Le Service Accompagnement des Évolutions Professionnelles, dont les 3 missions essentielles du Service étant l'accompagnement des évolutions professionnelles individuelles, l'accompagnement des managers et l'accompagnement des organisations.
- ◆ Le Service Relations Sociales et Conseil Juridique, qui est chargé de la gestion des instances représentatives du personnel, des droits syndicaux, des grèves, du traitement des revendications syndicales, des dossiers disciplinaires, de la protection fonctionnelle, de retraites, médailles, des recours gracieux et contentieux et des RDV RH sur les territoires.

- ◆ Le Service Pilotage et Modernisation, dont la mission est double :
 - ◇ Concentrer au sein d'une même équipe le pilotage budgétaire et des effectifs.
 - ◇ Le pilotage des projets transversaux (analyse et faisabilité de l'émergence d'idées innovantes en matière RH).
- ◆ Le Service Santé au Travail, garant de la santé des agents grâce aux missions médico psychosociale et mission handicap.
- ◆ Le Service Prévention des Risques Professionnels est en charge de la gestion des accidents de service, de la prévention des risques, des conditions de travail et de la sécurité au travail. Il a plus particulièrement en charge la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.

CHIFFRES CLÉS :

I. LA DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITÉ

439 recrutements ont été réalisés, dont **239 par mobilité interne** (soit 54 %).

Ces chiffres sont stables par rapport aux années 2016 et 2017, en volume et en proportion. Depuis 2016 et la mise en œuvre, d'une politique volontariste en matière de mobilité interne, la part de celle-ci dans le volume total des recrutements est passée de moins de 40 % à plus de 50 %.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mobilités internes	70	143	143	131	183	230	239
Recrutements externes	190	191	235	211	154	185	200
TOTAL	260	334	378	342	337	415	439
Part des mobilités internes	27 %	43 %	38 %	38 %	54 %	55 %	54 %

60 % de ces recrutements ont été réalisés sur **des services des territoires**.

II. LA DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT

- ◆ Service Accompagnement des évolutions professionnel :
 - ◇ **70 accompagnements professionnels** ont été réalisés (nouvelles prises en charge et accompagnements glissants), 81 prestations managériales.
 - ◇ **108 agents inscrits** dans le cadre du vie ma vie pro.



- ◇ **145 retraités de l'année 2018** ont été conviés aux cérémonies organisées en janvier 2019.
- ◆ Service Santé au Travail :
 - ◇ Taux de Bénéficiaires d'obligation d'emplois : progression du taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 5 % au 1^{er} janvier 2013 à **6,23 % en 2018**.
 - ◇ **1 109 entretiens sociaux**.
 - ◇ **320 entretiens infirmiers**.

- ◇ **580 consultations** hors visite périodique de médecine préventive.
- ◆ Service Relations Sociales et Conseil Juridique :
 - ◇ Promotions internes :
 - 6 catégorie A
 - 11 catégorie B
 - 21 catégorie C
 - ◇ Avancement de grade :
 - 57 catégorie A
 - 31 catégorie B
 - 862 catégorie C
 - ◇ **259 personnes médaillées**.
 - ◇ 6 Comités Techniques organisés (avec 12 réorganisations de service).
 - ◇ 3 Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail organisés.
 - ◇ 2 Commissions Administratives Paritaires.
- ◆ Service Pilotage et Modernisation :
 - ◇ Pilotage Budgétaire :

Fin 2018 la DRH gère **5 539 agents**. Les dépenses de fonctionnement du budget principal rémunération sont de **235 453 789 €** et pour les budgets annexes rémunération de **3 011 438 €**.

En 2018 la DRH a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emplois concernés (**3 624 agents**).

- ◇ GPEEC :
 - Suivi de 6 Comités Techniques impactant l'organisation de l'ensemble du Pôle Solidarités et de 13 directions
 - **4 697 EAED** de la collectivité suivis dont :
 - 3 325 hors ATTEE et agents des CER
 - 1 012 EAED ATTEE
 - 360 EAED des agents des CER
 - Gestion des postes budgétaires : une création d'emploi non permanent (dans le cadre d'une convention partenariale et d'un cofinancement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), **291 transformations d'emplois** (dont 212 hors CAP et régularisation statutaire), le coût total est inférieur de 194 026 € par rapport à 2017.
 - Mise à jour ou création de **125 fiches métiers**.
 - Réalisation de **14 études mobilités**.
 - Réalisation d'études diverses (retraite, NBI DIOC à la médiation départementale, évolution des métiers dans les MDADT, RI suite au pesage des métiers...).
- ◆ Service Prévention des Risques professionnels :
 - ◇ **838 agents formés** sur le volet incendie.
 - ◇ **35 études de poste** et préconisations médicales.
 - ◇ **264 accidents** comptabilisés.

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LA DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITÉ

- ◆ Gestion des contrats courts :

Mise en œuvre de la gestion, sous la forme de contrat, du recrutement de l'ensemble des agents non titulaires (536 agents recrutés en 2018) nommés pour assurer des remplacements ou répondre à un éventuel accroissement temporaire d'activité.

- ◆ Mise en œuvre du RIFSEEP :

Après la délibération du Conseil départemental des 18 et 19 décembre 2017, rédaction des nouveaux arrêtés de régime indemnitaire liés à la mise en œuvre du RIFSEEP, au 1er janvier 2018 pour les cadres d'emplois concernés. Ce nouveau dispositif indemnitaire a concerné plus de 3 300 agents.

Au cours de l'année 2018, de nouveaux cadres d'emplois des filières culturelle et médico-sociale ont également été concernés par la mise en œuvre du RIFSEEP, pour un total d'une centaine d'agents.

◆ **Gestion des Temps et des Activités :**

Le Service d'Appui à la Gestion RH pilote, en lien avec la Direction des Systèmes d'Information, le remplacement de l'actuel outil de gestion des temps (congés et horaires variables). Après la procédure d'appel d'offres, la solution informatique a été acquise par le Département dans le courant de l'année 2017. Après les phases de paramétrage, l'année 2018 a été celle du déploiement sur 4 Directions pilotes du Siège (DSI, DRH, DATM et DEC). Ce sont au total 350 agents qui utilisent désormais l'application e-temps. Le déploiement se poursuit en 2019.



Des représentantes de la Cellule Gestion du Temps

II. LA DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT

◆ **Service Accompagnement des Évolutions Professionnelles :**

- ◇ Le télétravail.
- ◇ Le parcours primo encadrants.

La collectivité a fait le choix d'accompagner ses professionnels encadrants dans le développement des compétences nécessaires à leur métier de manager.

À ce titre, la DRH a mis en place un parcours Accompagnement-Formation, notamment destiné aux primo encadrants et/ou aux encadrants nouvellement arrivés dans l'institution.

Mieux se connaître en tant qu'encadrant, les fondamentaux du management, ...

Au cours de cette année 2018, une soixantaine de nouveaux cadres ont suivi les Ateliers du management de la DRH « nouvelle version », porte d'entrée d'un parcours de formation complet et d'un coaching d'intégration.

◆ **Service Santé au Travail :**

Structuration de la Mission Handicap avec le recrutement d'un ergonome et d'un chargé de mission « accompagnement des inaptitudes ». Prorogation de la convention FIPHFP pour un an.

◆ **Service Relations Sociales et Conseil Juridique :**

- ◇ Préparation et organisation des élections Professionnelles du 6 décembre 2018.



- ◇ Les Rendez-Vous RH sur les territoires, échelonnés tout au long de cette année 2019.



◆ **Service Pilotage et Modernisation :**

Étude pour la mise en place du prélèvement à la source dès avril 2018. Des réunions de travail mensuelles ont été programmées afin d'établir un rétro-planning permettant l'application de cette mesure en toute fiabilité ; de même qu'un important travail de vérification des données personnelles des agents afin de contrôler la concordance des données d'identification des contribuables.

◆ **Service Prévention des Risques Professionnels :**

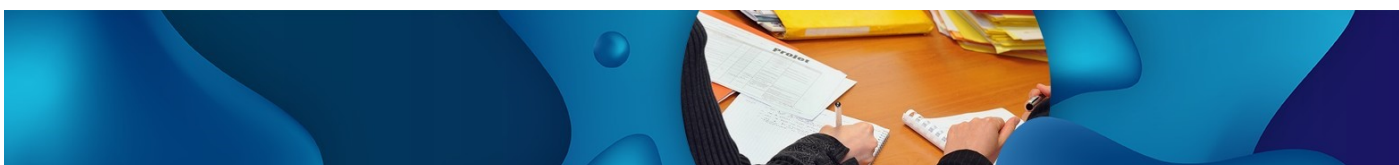
- ◇ Réunion avec des membres du CHSCT et l'ACFI afin de bâtir un programme d'intervention.
- ◇ Diffusion d'un questionnaire « retour d'expérience » aux Relais H & S avec un taux de réponse de 60 %.
- ◇ Participation au séminaire DEC / DRH.
- ◇ Sensibilisation et exercices d'évacuation incendie des agents du siège (1 000 agents).
- ◇ Accompagnement de la direction de l'Archéologie sur 2 chantiers majeurs, en réalisation de diagnostic sur terrain pollué.
- ◇ Collaboration avec la DAMT sur l'élaboration du nouveau marché Equipement de Protection Individuelle (EPI) .



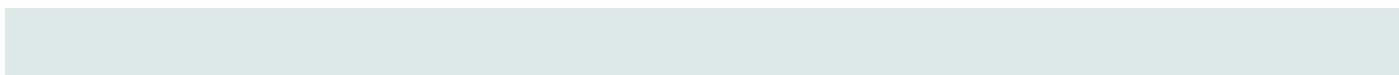
Exemple d'EPI
Blouson haute visibilité



PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE



MISSIONS :

La Direction de la Commande Publique est composée de 28 agents répartis en deux services et un bureau :

I. LE SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ACHATS, ÉTUDES ET SERVICES

Il est chargé des procédures de commande publique dans les domaines de l'informatique, la communication, les ressources humaines, l'aménagement foncier, l'environnement, l'activité du Laboratoire Départemental d'Analyses, la santé, l'insertion professionnelle, la formation, les marchés juridiques, le transport, la culture, la documentation, les marchés relevant de la Direction des Achats et de la Logistique.

II. LE SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE BÂTIMENT ET VOIRIE

Il est chargé de l'ensemble des marchés, accords-cadres et marchés subséquents relevant des besoins du Pôle Aménagement et Développement Territorial : marchés de travaux, de prestations intellectuelles, de fournitures, de services, groupement de commandes, centrale d'achat, maîtrise d'ouvrage déléguée, concours de maîtrise d'œuvre.

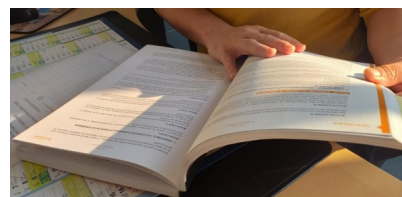
Ces deux services ont pour missions, chacun dans leurs domaines de compétence :

- ◆ Le pilotage des procédures de la rédaction à la notification des marchés publics transmissibles ou non au contrôle de légalité.
 - ◆ Le respect des procédures réglementaires et institutionnelles.
 - ◆ Une expertise et méthodologie juridique auprès des services techniques.
 - ◆ La gestion du tableau de bord lié à l'activité et destiné aux services techniques.
 - ◆ La validation des codes famille, des procédures et des unités fonctionnelles.
 - ◆ La validation des pièces pour les procédures comprises entre 25 000 € HT et 50 000 € HT avant le lancement des consultations, et avant la signature du rapport d'analyse.
 - ◆ Le Bureau Commande Publique Support réalise la veille juridique interne à la collectivité concernant la passation des marchés publics au travers de procédures écrites et du règlement interne de la commande publique, et assure la diffusion de l'information au sein de la Direction et de la collectivité.
- Il assure également la préparation matérielle et

l'organisation des commissions liées à la commande publique (Commission d'Appel d'Offres (CAO), jury de concours, Commission de Délégation de Service Public (CDSP), Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)), des réunions d'ouverture des plis ainsi que la réception des copies de sauvegarde.

Par ailleurs, il a en charge l'administration des outils transversaux à la Direction et à la collectivité (logiciel de rédaction SIS Marchés, plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés, logiciel de vérification de la conformité des attestations des fournisseurs e-attestations, parapheur électronique, logiciels Fast-Actes pour la transmission dématérialisée au contrôle de légalité et FAST-Elus pour l'envoi dématérialisé des convocations).

Il gère l'actualisation de la nomenclature fonctionnelle utilisée pour les achats du Département et réalise les engagements.



CHIFFRES CLÉS :

En 2018, **2 016 consultations** ont été lancées par le Département du Pas-de-Calais dont :

- ◆ **1 621 consultations simples** (d'un montant inférieur à 25 000 € HT).
- ◆ **395 affaires** (montant supérieur à 25 000 € HT).

Ces consultations ont abouti à la notification de **2 533 marchés** dont :

- ◆ **1 707 marchés simples** (d'un montant inférieur à 25 000 € HT).

- ◆ **826 marchés** (montant supérieur à 25 000 € HT).

- ◆ **28 réunions** ont été organisées pour les élus (18 CAO, 6 jurys de concours de maîtrise d'œuvre, 3 CDSP, 1 CCSPL).

- ◆ **65 réunions d'ouverture des plis** se sont tenues entre la Direction et les Directions techniques, pour les marchés passés en procédures formalisées et les marchés de travaux d'un montant supérieur à **1 million d'€**.

Dans le cadre des obligations réglementaires en matière de lutte contre le travail illégal, la Direction vérifie, via le logiciel informatique e-attestations, la conformité des pièces justificatives des titulaires de marchés au cours de l'exécution des prestations. Ce suivi concerne plus de **812 opérateurs** et environ **1 539 marchés**.

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LA DÉMATÉRIALISATION TOTALE DES MARCHÉS PUBLICS

La Direction a poursuivi en 2018 le projet « Pack de simplification » lancé le 9 février 2017 afin de répondre au double enjeu, politique et réglementaire, à savoir :

- ◆ Appliquer à la commande publique les orientations prises par le Conseil départemental :
- ◇ La délibération cadre adoptée par l'Assemblée départementale le 25 janvier 2016 « Près de chez vous, proche de tous », qui fixe au travers du contrat progrès et du contrat de projet entre autres objectifs, la participation active de la collectivité à la bataille pour l'emploi et un soutien renforcé aux PME/TPE et aux acteurs de l'ESS. Elle prévoit également d'impulser une dynamique de modernisation de l'action publique par le développement de l'e-administration, qui englobe notamment le champ des marchés publics dématérialisés.
- ◇ La délibération du 17 décembre 2018 établit la stratégie territoriale des usages et services numériques. La dématérialisation totale des marchés publics s'inscrit également dans la logique d'e-inclusion, définie dans la stratégie territoriale des usages et services numériques, destinée à améliorer l'accessibilité aux services et plateformes, simplifier les procédures pour les usagers et les accompagner dans leurs démarches.
- ◆ Respecter les réglementations nationales et européennes qui fixaient, à l'échéance du 1^{er} octobre 2018, le passage à la dématérialisation complète des procédures de passation des marchés.

À ce double titre, certaines actions avaient d'ores et déjà été mises en œuvre dès 2017 :

- ◇ Le déploiement du Marché Public Simplifié (MPS) pour tous les marchés de la collectivité d'un montant supérieur à 50 000 € HT.
 - ◇ La systématisation du dispositif « Dites-le nous une fois » avec le déploiement de la solution informatique « e-Attestations ».
 - ◇ La dématérialisation des convocations pour l'ensemble des commissions relatives à la commande publique.
- En 2018, d'autres actions sont venues compléter le dispositif du « Pack de simplification » :
- ◇ La mise en œuvre du parapheur et de la signature électronique pour les marchés gérés par la DCP d'un montant > 50 000 € HT.
 - ◇ La transmission dématérialisée des marchés au contrôle de légalité pour tous les marchés d'un montant > 209 000 € HT.
 - ◇ Le partage dématérialisé des documents marchés entre les différents acteurs de la collectivité concernés : DCP/DF/Directions opérationnelles (répertoires partagés).
 - ◇ L'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés : C d g 5 9 / C d g 6 2 / S o m m e Numérique.
 - ◇ La dématérialisation des rapports présentés en CAO.

La dématérialisation totale des marchés publics est une démarche structurante vis-à-vis des opérateurs économiques, avec la nécessité de s'approprier de nouveaux outils voire de développer de nouvelles compétences, mais également dans les procédures internes de la collectivité.

Aussi, la méthode retenue dans le cadre du projet « Pack de simplification » est celle de la co-construction avec l'ensemble des équipes de la Direction, notamment en vue du déploiement des nouveaux outils, de l'élaboration des modes opératoires, de l'accompagnement des intervenants ainsi que de la communication de l'information, en interne et en externe.

II. L'ACTUALISATION DE LA NOMENCLATURE FONCTIONNELLE

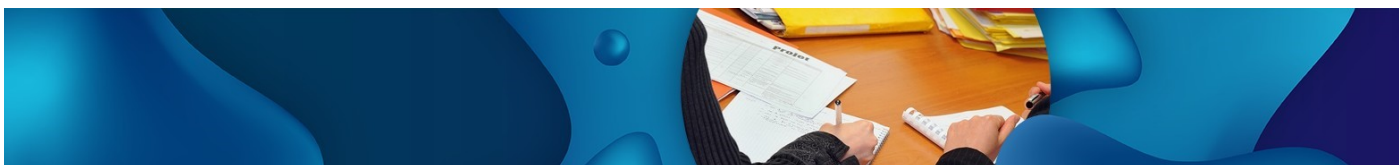
La Direction a poursuivi, en 2018, l'actualisation de la nomenclature fonctionnelle regroupant l'ensemble des codes familles pour les marchés publics de fournitures et de services.

La nouvelle nomenclature fonctionnelle est entrée en application au 1^{er} janvier 2018, intégrant les réorganisations de certains pôles achat. Afin de répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, de nouveaux codes familles ont été créés et/ou transférés, en 2018, entre pôles achat.

Pour rappel, la nomenclature fonctionnelle est un système de classification des achats propres à notre collectivité, qui permet de recenser annuellement les besoins selon leur typologie, d'identifier la Direction compétente en matière d'achat (pôle achat) et de déterminer la procédure applicable à tous les marchés qui relèvent d'un code famille, quels que soient leurs nombres et leurs montants individuels.



PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE



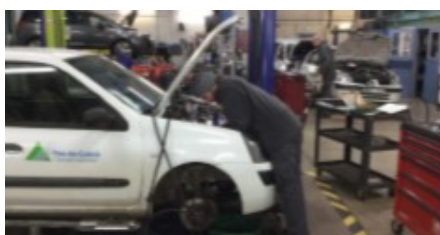
MISSIONS :

La Direction des Achats et de la Logistique (DAL) organise et met à disposition des agents de la collectivité les moyens généraux nécessaires au fonctionnement et à l'exécution des missions des services départementaux du Pas-de-Calais, conformément à la réglementation en matière de marchés publics. Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Direction a également la responsabilité d'organiser et de mettre en œuvre le Transport des Elèves en Situation de Handicap (TESH).

Elle est composée de 107 agents répartis dans les structures suivantes :

I. LA CELLULE TRANSPORT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (TESH)

Elle définit et met en place les modalités de prise en charge, d'organisation ou de financement du Transport Adapté (TA).



II. LE RESTAURANT ADMINISTRATIF « ESTAMINET »

Il a pour mission d'assurer la restauration des agents départementaux et des organismes publics conventionnés. Il gère également l'approvisionnement des produits alimentaires destinés aux services départementaux déconcentrés.



III. LE GARAGE DÉPARTEMENTAL

Il est chargé de la gestion, de l'entretien, des travaux de carrosserie et du dépannage des véhicules de la collectivité, ainsi que de l'exploitation des marchés liés aux assurances voitures et cartes accréditatives (carburant, péages et parkings). Ses missions sont d'assurer le prêt de véhicules aux agents, le déplacement du Président et des Vice-présidents et le transport des enfants pour les missions de la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF).

IV. L'ATELIER DÉPARTEMENTAL DE L'IMPRIMERIE

Il gère les demandes de composition, d'impression et de reproduction des documents de toutes natures pour le Cabinet du Président, l'ensemble des Directions de la collectivité et les organismes conventionnés.



V. LE BUREAU DU COURRIER

Il a pour mission de traiter et de distribuer, suivant un protocole défini, les courriers entrants, sortants et internes des services, en optimisant les tarifs d'affranchissement et en identifiant les courriers nécessitant un suivi. Le service réalise aussi des travaux de mise sous pli.

VI. LE SERVICE DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE

Il organise les achats de moyens généraux et de services à destination de l'ensemble de la collectivité en assurant l'organisation logistique sur l'ensemble du département.

CHIFFRES CLÉS :

I. LA CELLULE TESH

1 488 élèves ont été transportés vers plus de **360 établissements scolaires** différents, pour un montant de 6,50 M€.

II. LE RESTAURANT ADMINISTRATIF

Plus de **128 343 repas** ont été servis en 2018. Les dépenses du Restaurant Administratif s'élèvent à 493 K€ en 2018 en fonctionnement et à 16 K€ en investissement.

III. LE GARAGE DÉPARTEMENTAL

Le parc est composé de **555 véhicules légers**, dont 29 véhicules électriques et 23 hybrides, ayant parcouru plus de **8 765 030 km** sur 2018. L'optimisation de l'utilisation des véhicules électriques est poursuivie : 73 % des réservations de moins de 100 km ont été réalisées par des véhicules électriques.

Les dépenses du garage s'élèvent à 501 K€ en 2018 en fonctionnement et 293 K€ en investissement.

IV. L'ATELIER DE L'IMPRIMERIE DÉPARTEMENTALE

Le parc d'impression se compose d'un atelier numérique couleur et noir et blanc, d'un atelier Offset, de 2 postes de Publication Assistée par Ordinateur et d'un atelier de **f a ç o n n a g e**. **Plus de 2 000 commandes** de travaux ont été réalisées en 2018. Les dépenses en fonctionnement de l'imprimerie s'élèvent à 167 K€ en 2018. Aucun investissement n'a été réalisé en 2018.

V. LE BUREAU DU COURRIER

Plus de **557 000 plis** ont été affranchis en 2018, soit une **baisse de 4 %** par rapport à 2017. Près de 35 % des plis ont été envoyés en tarif « en nombre », favorisant **une économie de 56 K€**.



Les dépenses d'affranchissement se sont ainsi élevées à 565 K€ en 2018,

elles sont restées stables (+0,53 %), malgré une augmentation tarifaire moyenne de 6,7 % appliquée par la Poste en 2018.

VI. LE SERVICE DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE

Les dépenses s'élèvent à **18 M€**, dont 36 % pour les fournitures, **64 %** pour les prestations de service et intellectuelles comprenant les prestations de transport adapté.

Les dépenses de fonctionnement représentent **89 % du chiffre d'affaires** de la DAL. Cinq segments d'achat représentent 65 % de ces dépenses : les transports adaptés

(39 %), les assurances (10 %), l'affranchissement (9 %), le carburant (7 %) et les locations de photocopieurs (3 %).

Concernant l'activité logistique, l'utilisation des navettes logistiques pour la livraison et la réception de courrier en provenance des différents sites du département ont favorisé une économie de **11 K€** sur les dépenses d'affranchissement. Enfin plus de **5 900 commandes** ont été préparées en 2018 et **136 000 colis** livrés sur les différents sites.

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LA RÉORGANISATION DE LA DIRECTION

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la DAL a la responsabilité d'organiser et de mettre en œuvre le Transport des Elèves en Situation de Handicap (TESH). Consciente des enjeux politiques forts associés à la mission de service public qu'est le TESH ainsi que des enjeux économiques relatifs à la mise en place de cette prestation, la Direction a souhaité se réorganiser afin d'intégrer et d'affirmer les missions de la cellule TESH. De plus la Direction, et plus largement le Pôle Développement des Ressources, ont souhaité répondre à la volonté du Département de « piloter un service public de qualité » dont l'un des axes est d'impulser une dynamique de modernisation de l'action publique départementale. Dans ce cadre, la poursuite des démarches de mutualisation et de groupement d'achats, l'intensification des actions de dématérialisation (du courrier, des formulaires internes, etc.), le dialogue de gestion et la professionnalisation de l'acte d'achat constituent les vecteurs des actions de la Direction pour les années à venir. Afin de contribuer à la mise en œuvre de ces axes de modernisation, la Direction a mis en place une nouvelle organisation, plus simple et plus efficiente, en partenariat avec les Directions et services opérationnels, tant au niveau du siège que des territoires.

Le projet de la nouvelle organisation a intégré également les objectifs suivants :

- ◆ La modernisation et la simplification des traitements des demandes des services.
- ◆ L'optimisation des moyens alloués à l'échelle de la collectivité.
- ◆ L'harmonisation et la simplification des processus d'exécution budgétaire au sein de la Direction.
- ◆ Le positionnement de la Direction comme un centre d'expertise interne sur les thématiques d'achats grâce à la professionnalisation des acheteurs (sourcing, rédaction des dossiers de consultation aux entreprises, analyse des offres, mesure de la performance achat, etc.).
- ◆ Le positionnement de la Direction comme un centre d'expertise interne sur les thématiques d'achats grâce à la professionnalisation des acheteurs (sourcing, rédaction des dossiers de consultation aux entreprises, analyse des offres, mesure de la performance achat, etc.).

Suite au passage en Comité Technique en octobre 2018, la DAL deviendra, en 2019, la Direction des Achats, des Transports et des Moyens (DATM).

II. SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DE L'USAGER POUR LES DEMANDES DE TRANSPORT

Suite au transfert du TESH au sein de la DAL, différentes actions ont été menées afin de simplifier les démarches administratives de l'utilisateur. À titre d'exemple, un groupe de travail a été mis en place entre la DAL et la MDPH afin de minimiser le nombre d'intervenants dans le traitement des demandes de transport et d'accélérer leur mise en place.

III. RESTAURANT ADMINISTRATIF

Suite au questionnaire de satisfaction adressé aux convives du restaurant administratif en mars 2018, des axes d'amélioration ont été identifiés et mis en œuvre pour :

- ◆ Intégrer des plats végétariens : 2 fois par semaine.
- ◆ Varier les menus et uniformiser les cuissons de légumes.
- ◆ Améliorer la convivialité et le confort thermique des salles.

Par ailleurs, un plan pluriannuel a été défini par la Direction, en vue de multiplier les achats alimentaires bio et locaux.

IV. RÉUTILISATION DU MOBILIER ADMINISTRATIF

En 2018, la Direction a systématisé les propositions de réutilisation du mobilier en bon état vers les services demandeurs. L'objectif est de réutiliser les bureaux, chaises, tables, etc. récupérés et stockés dans l'entrepôt de Saint-Laurent-Blangy. L'économie réalisée est estimée à 60 K€ entre avril et décembre 2018.

La Direction prépare également, pour ce premier trimestre 2019, une convention avec un organisme à but non lucratif qui sera chargé de recycler (pour les matériaux) ou de valoriser (pour une réutilisation par des associations) notre mobilier trop usagé : une troisième vie pour notre mobilier.

V. RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GESTION DU POOL DE VÉHICULES

L'optimisation de la gestion des véhicules du garage départemental est une orientation stratégique pour la collectivité, puisqu'associée à des enjeux de communication vis-à-vis des usagers, économiques et écologiques par la mise en place d'une gestion plus optimale des différents véhicules, favorisant un parc le moins polluant possible. Enfin, des enjeux organisationnels sont également identifiés à travers la révision du mode de fonctionnement actuel pour l'affectation des véhicules, le remisage à domicile, etc. En 2018, une étude interne sur l'utilisation des véhicules du Garage a été menée et a permis de déterminer de nouvelles pistes d'optimisation pour la mise en pool des véhicules. L'étude de faisabilité sera poursuivie en 2019.

VI. RESTRUCTURATION ET SIMPLIFICATION DE LA FONCTION ACHAT DE LA DIRECTION

En 2018, la Direction s'est efforcée à restructurer la fonction achat par :

- ◆ La professionnalisation des acheteurs :

Le premier levier d'actions identifié pour la professionnalisation des acheteurs est la participation aux formations externes et internes. Le second

est l'organisation de rencontres avec les fournisseurs favorisant une meilleure connaissance du marché économique pour optimiser l'adéquation entre le besoin et la demande.

- ◆ La mutualisation des achats :

La Direction poursuit la démarche de mutualisation des achats avec d'autres collectivités, notamment avec le Département du Nord (CD59), les Services Départementaux d'Incendie et de Secours du Nord et du Pas-de-Calais (SDIS 59 et SDIS 62), la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Région des Hauts-de-France. Cette mutualisation est développée sous deux formes, le groupement d'achat ou la convention de partenariat UGAP. Les univers d'achats sont variés : collecte des déchets, produits d'entretien, papier, véhicules légers, mobilier, etc. En 2018, la convention de partenariat UGAP a fait l'objet d'une révision des engagements et d'une renégociation des conditions partenaires. La nouvelle convention 2018-2022 a été signée en mars 2018.

- ◆ Le développement et la promotion de l'achat public économiquement, socialement et écologiquement responsable :

Le Département est engagé dans une stratégie d'achat permettant d'améliorer la performance globale de la collectivité à travers le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPAPSER), qui permet de mesurer l'efficacité de notre performance économique, sociale et environnementale. La Direction participe aux travaux de mise en œuvre et d'évaluation des enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux du Schéma.

VII. POURSUITE DE L'OPTIMISATION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le contexte budgétaire actuel nécessite que chaque Direction s'implique dans le projet commun de la collectivité d'optimiser les moyens humains et matériels mis à disposition de l'administration pour remplir sa mission de service public

de façon à réduire et à maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Département. En 2018, la Direction a confirmé son implication dans ce projet.

- ◆ Optimisation de la masse salariale :

Les différentes activités de la Direction sont organisées de façon à veiller au transfert de compétences entre les agents, à développer la polyvalence au sein des équipes, à optimiser les organisations dans le cas du départ d'un agent et à pérenniser les compétences internes. Ces orientations permettent, dans certains cas, le non-remplacement des agents ayant quitté la Direction tout en garantissant la continuité de service. Depuis 2017, la Direction compte de 5 agents de moins.

- ◆ Optimisation des moyens financiers et gains économiques :

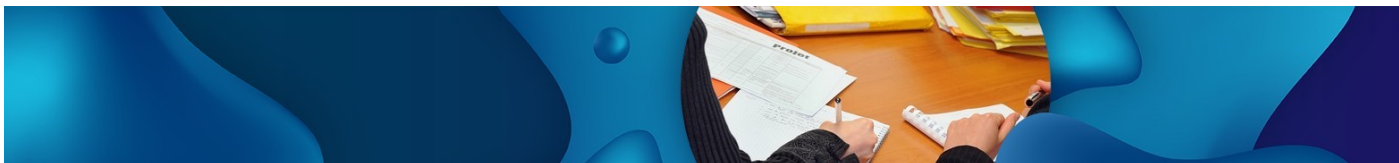
Le budget 2019 alloué à la Direction s'élève à 21,30 M€ et diminue de 1,70 M€ par rapport au budget 2018.

Plusieurs facteurs expliquent cette diminution :

- ◇ La mutualisation des achats : la contractualisation avec l'UGAP pour la location des presses numériques pour l'imprimerie départementale a généré un gain de 152 K€ sur 3 ans et de 400 K€ sur 4 ans pour les photocopieurs des services généraux.
- ◇ La professionnalisation de l'acte d'achat : la relance du marché téléphonie mobile a généré un gain économique de 30 % par rapport au marché précédent.
- ◇ L'évaluation de la performance des activités de la Direction par le contrôle de gestion et la mise en place d'un dialogue de gestion avec les directions et les services ont favorisé une diminution de 0,70 M€. A titre d'exemple, le dialogue de gestion, initié en 2016 sur les pratiques d'affranchissement, s'est poursuivi en 2018 par la mise en place d'un projet de sensibilisation auprès des sites, afin de leur présenter des méthodes d'affranchissement moins onéreuses.



PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE L'INGÉNIERIE DOCUMENTAIRE



MISSIONS :

La Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire (DIID) est une structure d'appui, d'ingénierie et de ressources pluridisciplinaires et numériques, ouverte à tout public (interne/externe).

I. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

- ◆ Développer de nouveaux services liés aux nouveaux usages du numérique.
- ◆ Faciliter l'accès à l'information (dématérialisation des ressources et prestations accessibles 24h sur 24).
- ◆ Répondre aux besoins informationnels et documentaires de tout public : usagers, associations, collègues, collectivités locales, élus, agents de l'institution départementale, ...
- ◆ Jouer un rôle de veilleur et de prestataire de services tant en interne qu'en externe.
- ◆ Valoriser les actions et missions du département : missions d'accueil et de service de proximité, d'accompagnement, assistance et formation.

- ◆ Mener des actions pédagogiques et d'information vis-à-vis des collègues et partenaires de la collectivité.
- ◆ Accompagner l'utilisateur dans ses démarches administratives : médiation, inclusion numérique, illettrisme (accompagnement des personnes en difficulté numérique).

II. LES ENJEUX

- ◆ Une stratégie départementale des usages et services numériques.
- ◆ Une gouvernance de l'information, knowledge management.
- ◆ Une ingénierie informationnelle.
- ◆ Une contractualisation et territorialisation : réseau d'échanges de données et d'information.



CHIFFRES CLÉS :

- ◆ Près de **7 000 personnes** accueillies en salle de lecture et au sein du cyberespace (40,13 % de public externe).
- ◆ **2 250 personnes** reçues à l'accueil de la DIID pour des besoins d'information immédiats.
- ◆ **2 200 documents** consultés en salle de lecture et **3 500 documents** empruntés.
- ◆ **215 assistantes familiales** ont été accueillies, dans le cadre de leur formation initiale, en salle de lecture.
- ◆ **4 526 veilles documentaires** diffusées portant sur 273 thématiques différentes. **18 140 documents** commandés depuis les prestations électroniques et veilles mises en place par la DIID, dont **4 400 depuis le portail VIDoc** et 398 commandes d'élus.
- ◆ **159 expositions ou outils pédagogiques** ont été prêtés dans les établissements scolaires, médiathèques et associations du département (44 sous conventions de prêt aux partenaires), soit en moyenne une circulation de 13 expositions par mois dans les établissements.
- ◆ **16 220 notices analytiques** ont enrichi le fonds documentaire : travail de synthèse d'articles qui alimentent les diverses bases de données et permettent la diffusion de veilles électroniques sur les divers domaines de compétences de la collectivité.
- ◆ **46 000 connexions** au portail.
- ◆ **8 089 demandes**, recherches et analyses documentaires.
- ◆ **2 500 demandes** d'information juridique.
- ◆ **688 personnes** formées à l'utilisation du numérique via l'appropriation des outils mis à disposition.
- ◆ **289 messages d'information** diffusés sur l'intranet de la collectivité.
- ◆ **5 100 opérations** de mise à jour de l'information sur le portail VI-Doc.
- ◆ **4 200 périodiques** ont enrichi la collection.
- ◆ **45 marchés** ont été créés dans SIS marchés, **305 factures traitées** et **315 engagements** créés (dont 50 hors code) **39 adhésions** à des associations ont été renouvelés.

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. DANS LE CADRE DE L'ÉVOLUTION DU NUMÉRIQUE, DE SES USAGES ET PRATIQUES ET DES MISSIONS DE MÉDIATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

- ◆ Conception d'une exposition sur l'évolution technologique de - 500 avant JC à Nos jours qui a été présentée lors d'une conférence-débat en salle de lecture et est en exposition dans les couloirs de la Direction.
- ◆ Conception d'une exposition sur la place de la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire dans la conception et le développement des Technologies de l'information et de la communication et de ses actions d'innovation au sein de la collectivité (de la création de la première messagerie, du premier service télématique (minitel) ouvert à l'utilisateur à la première base de données, du premier internet et intranet de la collectivité au premier portail collaboratif à aujourd'hui).
- ◆ Mise en place d'actions de médiations avec intervenants extérieurs en salle de lecture (MIDI DIID) sur la Blockchain, le bitcoin, du numérique à l'ordinateur.
- ◆ Accompagnement de l'utilisateur au sein du cyberspace de la Direction afin de lutter contre l'illectronisme (médiation et inclusion numérique).
- ◆ Développement, de plusieurs publications responsives à destination des décideurs (publications adaptées à tous supports et usages de mobilité), et des ressources au sein de la collectivité.

II. DANS LE CADRE DES ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ DANS LE DOMAINE DE LA LAÏCITÉ

- ◆ Organisation d'une conférence-

débat sur les enjeux de la laïcité dans la fonction publique (intervention de l'ancien directeur général de l'enseignement scolaire, inspecteur général honoraire de l'Éducation Nationale, vice-président délégué de la Ligue de l'Enseignement et président du Comité National d'Action Laïque) à laquelle les élus engagés dans cette action étaient présents.

- ◆ Constitution d'un fonds documentaire très spécialisé.
- ◆ Mise en place d'une veille informationnelle, à l'attention des élus et chargés de mission concernés.

III. DANS LE CADRE DE SON RÔLE DE STRUCTURE D'APPUI ET SES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement de plusieurs établissements scolaires dans leur découverte de l'institution, et accompagnement pédagogique en termes de ressources à disposition, conception d'un dossier pédagogique à l'attention des collégiens et des enseignants dans le cadre des journées des droits de l'enfant (sur la thématique fille/garçon).

IV. DANS LE CADRE DE SES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'APPUI DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

- ◆ Mise en place au deuxième semestre des séances de e-learning (130 personnes se sont auto formées à l'anglais).
- ◆ Réalisation d'actions « nouveaux arrivants » afin de permettre aux nouveaux agents l'appropriation des ressources et outils à leur disposition.
- ◆ Appui à différents forums et séminaires thématiques de la

collectivité par le biais de supports bibliographiques thématiques (dans le cadre du séminaire PMI, séminaire des cadres, etc...).

V. MISSIONS DE VEILLES DOCUMENTAIRES

Augmentation du nombre de demandes de créations de nouvelles veilles : 17 dans le domaine juridique, 90 veilles d'information presse et 13 nouvelles veilles documentaires. Soit au total 273 veilles sur des thématiques différentes ont été mises en place afin de répondre aux besoins informationnels de la collectivité.

VI. PORTAIL PROFESSIONNEL VIDOC (VEILLE & INGÉNIERIE DOCUMENTAIRE)

Augmentation de la consultation autonome et des recherches directes dans les bases de données depuis le portail VIDoc (4 400 documents commandés : brèves, point sur, infos métier, bases de données). Plus de 5 000 informations d'actualités ont été diffusées sur le portail, divers points d'actualité faisant l'état de l'art sur un sujet ont été diffusés dans la rubrique « point sur » plan Pauvreté, Égalité Femmes-Hommes, Travail social, cyber sécurité, prélèvement à la source, RGPD, Blockchain, Bitcoin, rentrée scolaire, Région Hauts-de-France, Grande guerre ».

VII. EXPOSITIONS


Acquisition de 5 nouvelles expositions sur :

- ◆ La première guerre mondiale.
- ◆ Les droits des enfants.
- ◆ Le climat.
- ◆ La santé.
- ◆ Le harcèlement scolaire.



PÔLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION



- ◆ **DIRECTION D'APPUI, D'ANIMATION ET DE SUIVI
DU CONTRAT DE PROGRÈS**
 - ◆ **DIRECTION DU CONTRÔLE DE GESTION**
 - ◆ **DIRECTION DU CONSEIL ET DE LA CONDUITE
DU CHANGEMENT**
 - ◆ **MISSION COMMUNICATION INTERNE**
- 



PÔLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION



DIRECTION D'APPUI, D'ANIMATION ET DE SUIVI DU CONTRAT DE PROGRÈS



MISSIONS :

Structure resserrée, la Direction accompagne le suivi général des politiques publiques pour la Direction Générale et les Pôles par trois missions principales :

Elle a plus particulièrement en charge l'animation et le suivi du contrat de progrès comprenant une feuille de route par pôle et 70 chantiers opérationnels. Ces chantiers, tous contributeurs à la transformation de l'action publique dans le temps, travaillent à l'optimisation des ressources et moyens, à la modernisation des actions existantes, à innover dans la manière de mettre en œuvre les services publics.

La DAASCP assure le pilotage et la coordination de la démarche égalité femmes-hommes et anime la production de groupes de travail comprenant une cinquantaine de référents volontaires au sein de la Collectivité.

Elle assure des missions d'évaluation des politiques publiques à la demande des Pôles, soit directement, soit en coordination de plusieurs directions internes, soit en accompagnement de cabinets de consultance externes.

Elle est l'interface des Directions fonctionnelles (Pôle Développement des Ressources (PDR)) pour le suivi des dossiers finances, ressources humaines... concernant le pilotage du Pôle en tant que tel. La Direction contribue à la coordination des travaux des différentes Directions et Mission du Pôle, et prépare les comités de direction de Pôle. La Direction assure plus particulièrement un appui au Directeur du Pôle sur des dossiers stratégiques, sur l'organisation des séminaires de Pôle, contribue à l'organisation des Conférences des Directeurs, des Forums Innovation(s) et du suivi des projets lauréats en lien avec les autres Directions du Pôle Accompagnement, Conseil et Optimisation.

La Direction se structure en deux entités :

- ◆ Une mission d'appui aux chantiers des feuilles de route du Contrat de Progrès.

- ◆ Une mission d'évaluation des politiques publiques.

Elle est également en charge de l'animation et de la gouvernance de la démarche égalité femmes / hommes au sein du département.

I. LA MISSION D'APPUI AU CONTRAT DE PROGRÈS (MACP)

La mission d'appui est dédiée au suivi des objectifs du contrat de progrès et des feuilles de routes qui y sont liées, avec les Pôles. Elle assure un suivi, une coordination, une centralisation et une analyse des données à destination du CODIR DGS (Direction Générale des Services), par la mise en place et l'animation avec les Pôles, du suivi des feuilles de route qui retracent le programme d'optimisation et de modernisation de chaque Pôle ou encore à destination des agents (information via la communication interne). Elle garantit une élaboration conjointe avec les Pôles « maîtres d'ouvrage » de leurs projets, de ces objectifs en développant des méthodes et des outils partagés qui assurent coordination et aide au pilotage.

En 2018, un dialogue permanent entre les Pôles et la Direction d'Appui permet d'animer les feuilles de route, en lien avec les missions d'expertise, de conseil ou d'évaluation menées par les autres directions du PACO. La synthèse de ce dialogue est présentée et discutée en CODIR DGS et favorise une vision d'ensemble cohérente, transversale et communicationnelle de la mise en œuvre du projet d'administration.

II. LA MISSION EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES (MEPP)

La mission travaille sur un programme ciblé et priorisé d'analyses de politiques, d'actions ou de programmes au regard des objectifs d'optimisation et de modernisation de la collectivité, inscrits dans le Contrat de Progrès et les feuilles de route.

Elle a vocation à :

- ◆ Accompagner les services lors des évaluations externalisées pouvant aller jusqu'au pilotage, à l'animation et au suivi de la mission confiée au prestataire,
- ◆ Mener des évaluations internes sur des dispositifs ou des politiques publiques pour lesquels des marges d'optimisation ou de renforcement d'efficacité et d'efficience ont été pré-identifiées ou pour en vérifier l'utilité et/ou la pertinence et aider à la réorientation ou l'ajustement du dispositif ou de la politique le cas échéant,
- ◆ Diffuser et valoriser une culture et une pratique commune de l'évaluation au sein de l'administration départementale et favoriser l'autoévaluation interne des politiques départementales.

III. L'ANIMATION DE LA DÉMARCHE ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

La mission égalité femmes / hommes accompagne la gouvernance politique de la démarche et assure la gouvernance technique de la mise en œuvre des 20 actions du plan d'actions voté en novembre 2017 lors du Débat d'Orientation Budgétaire. À partir d'un appel à candidature auprès de volontaires de la Collectivité, des groupes ont été constitués afin d'engager la réalisation de projets en cohérence avec le plan d'action. La mission anime la production de ces groupes et facilite leurs activités, notamment en alimentant et actualisant l'espace documentaire partagé sur le nouvel Intranet. La mission assure également une veille permanente sur les aspects législatifs et les bonnes pratiques des autres collectivités territoriales afin de nourrir chaque groupe de projet dans ses réflexions.

RÉALISATIONS MAJEURES :

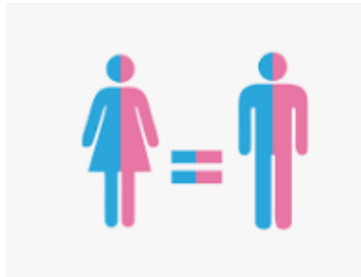
I. FEUILLES DE ROUTE DU CONTRAT DE PROGRÈS

- ◆ Présentation du bilan de la 1^{ère} année le 23 février 2018 au CODIR DGS.
- ◆ Élaboration d'un document synthétique avec phasage des chantiers opérationnels.
- ◆ État statistique des feuilles de route satisfaisant : ¼ des chantiers en cours d'avancement normal, quelques chantiers en phase non commencés ou en pilotage à approfondir voire à recadrer et 15 environ terminés.
- ◆ Formule du contrat d'engagement abandonnée en 2018 au profit des lettres de mission.
- ◆ Points réguliers avec chaque pôle afin d'assurer le travail en continu d'alimentation des données de ce nouveau tableau de bord.

II. EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- ◆ Organisation et pilotage de l'évaluation externalisée de la politique collèges : planification avec le prestataire des différentes étapes de la mission, alimentation et contribution aux travaux, relecture et finalisation des livrables en coordination avec les Pôles commanditaires : Pôle des Réussites Citoyennes (PRC) et Pôle Aménagement et Développement Territorial (PADT), organisation et suivi des restitutions en comité technique et Comité de pilotage, prise de relai à l'issue de la mission externalisée pour rendre opérationnelles les préconisations du bureau d'étude.
- ◆ Préparation de la mission d'évaluation de la performance des dispositifs d'insertion : rédaction du cahier des charges, validé par la DGA du Pôle Solidarités et le DGA du Pôle Accompagnement Conseil optimisation pour un lancement de la mission en janvier 2019.

III. DÉMARCHE ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES



- ◆ Appel à candidatures lancé en mars 2018 via l'Intranet afin de constituer un « réseau de référents égalité femmes / hommes » (50 agents environ composent ce réseau de volontaires).
- ◆ 1^{ère} réunion des référents et 1^{er} comité de pilotage politique en avril pour présentation de la démarche et des actions du plan.
- ◆ Organisation d'un séminaire de production (hackathon) en mai avec 7 groupes répartis autour des thématiques : équipements, communication, stéréotypes, violences, mixité, culture, sport et conciliation vie professionnelle / vie personnelle.
- ◆ Élaboration de 23 fiches projets pour lesquelles les référents se sont engagés.
- ◆ Réunion d'étape en octobre afin de présenter l'espace collaboratif dédié sur Alfresco, de définir un pilote et un co/pilote par groupe et d'échanger sur l'avancée des travaux.
- ◆ 2^{ème} comité de pilotage politique en novembre pour un point d'information sur le Plan départemental de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et une présentation du Rapport de Situation Comparée.

IV. RÉALISATION DU RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES 2017

- ◆ Travail conjoint avec la DRH pour cibler et produire des indicateurs « genrés » complémentaires et qualifiés sur le personnel départemental.
- ◆ Organisation d'une collecte de contributions auprès de l'ensemble des directions faisant apparaître les actions et bonnes pratiques menées en 2017 tant en interne qu'en termes de mise en œuvre des politiques publiques.
- ◆ Rédaction et suivi du rapport jusqu'à sa présentation en plénière du 12 novembre 2018.

V. SUIVI DES MISSIONS PACO ET DIVERS

- ◆ Actualisation et suivi du tableau de bord des missions du PACO.
- ◆ Compilation de l'ensemble des délibérations présentées en Commission permanente et Conseil départemental.
- ◆ Recensement des délibérations cadres dans un tableau diffusé sur l'intranet à destination des agents.

La Direction d'Appui a également travaillé à l'accompagnement de la modernisation de la conduite managériale, à l'organisation des conférences des directeurs et au forum innovations, en lien avec les autres Directions du Pôle.



PÔLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION



DIRECTION DU CONTRÔLE DE GESTION



MISSIONS :

La Direction du Contrôle de Gestion (D C G) a c c o m p a g n e l'administration au travers d'une logique d'appui aux métiers par la mise à disposition d'une expertise financière. Ses compétences contribuent à l'amélioration de la performance, en réinterrogeant les moyens engagés, avec un objectif d'efficacité et d'efficience inscrit dans les feuilles de route du Contrat de Progrès. La DCG est notamment direction ressource en matière de calcul de coût, d'audit, d'analyse financière, d'analyse des processus et des modèles économiques de mise en œuvre des politiques publiques, d'élaboration d'outils de pilotage et de suivi.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite d'actions engagées en 2017, sur le champ de l'innovation, en collaboration avec la DAASCP, dans la poursuite de l'activation d'un nouveau levier d'optimisation. À présent, le laboratoire départemental d'innovations - Innolab 62 - comme incubateur des projets des forums 2017 et 2018 a vocation à être institutionnalisé.

I. SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION INTERNE

Le Contrôle de Gestion Interne s'inscrit comme un système de pilotage destiné à améliorer le rapport entre les moyens engagés – y compris les ressources humaines – et, soit l'activité développée, soit les résultats obtenus, dans le cadre déterminé d'une démarche d'optimisation inscrite dans le contrat de progrès. La mission a pour objectifs d'accompagner et d'appuyer les services, dans leurs démarches de recherche d'efficacité et d'efficience.

Ces missions se déclinent essentiellement de la manière suivante :

- ◆ L'optimisation budgétaire (études, audit et contrôle interne).

Les contrôleurs de gestion interne interviennent principalement et à la demande des DGA des Pôles dans le cadre des feuilles de route, du Comité de Direction Générale, ou à la demande du Président, pour réaliser des études ou des missions d'appui

dont l'objectif principal est l'optimisation budgétaire.

Ces travaux sont de deux ordres :

- ◇ Études/travaux, valorisation quantitative des efforts engagés ou restant à engager en matière d'optimisation budgétaire, par exemple l'identification des coûts/ r e c e t t e s g é n é r é par une activité.
- ◇ Le dialogue de gestion par un engagement dans un processus de pilotage et de maîtrise de la dépense dans une logique d'amélioration continue, par exemple accompagner les Direction et des Services dans le suivi de la dépense.

- ◆ Assistance en maîtrise d'ouvrage des services opérationnels des différents Pôles dans l'optimisation budgétaire de leurs partenariats

Les contrôleurs de gestion interne, ayant une expertise en comptabilité privée, accompagnent les services pour développer un dialogue de gestion pertinent avec les structures, financées par des subventions et/ou des produits de tarification, liées juridiquement et financièrement avec le Département par des conventions. Il convient par exemple d'accompagner ces partenaires dans l'identification de pistes d'optimisation, visant à maîtriser les dotations de fonctionnement et/ou d'investissement.

II. MISSION SUIVI DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

Le Département s'appuie sur un vaste réseau d'EPOA pour la mise en œuvre de ses compétences obligatoires ou de ses politiques volontaristes. La Mission de suivi des EPOA a pour vocation d'apporter une ingénierie financière sur les EPOA stratégiques.

Le périmètre des EPOA est déterminé selon trois critères : une personnalité juridique distincte de celle de la collectivité territoriale, la mise en œuvre de façon autonome

d'une politique publique ou d'intérêt général ressortissant des compétences de la collectivité et, un lien de droit avec la collectivité (institutionnel, statutaire ou contractuel). Ce périmètre a fait l'objet d'une présentation en Comité de Direction Générale avec une restitution des actions menées dans le cadre des feuilles de route du Pôle Accompagnement, Conseil et optimisation. Dans ce cadre, et, en lien avec les référents du Département (Directions métier et Cabinet), la mission « suivi des EPOA » a pour objectifs principaux de :

- ◆ Disposer d'un processus normalisé de suivi des EPOA au sein du Département (référentiel) dans le but :
 - ◇ D'élaborer une connaissance générale et homogène des structures ayant une relation forte avec le Département (conduite d'une politique publique, gouvernance départementale, dépendance financière).
 - ◇ De connaître ses missions, ses actions, ses services.
 - ◇ De faire un suivi administratif, financier et juridique dans le cadre de la prévention des risques.
- ◆ Renforcer les échanges entre le Département et ses partenaires
Le Département envisage un renforcement du dialogue de gestion par la mise en place de réunions périodiques dédiées à la revue de gestion, et à la formalisation des moyens et des objectifs par la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les établissements.
- ◆ Veiller au respect de nos engagements réciproques contractuels, conventionnels, légaux).

III. LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'INNOVATION

En collaboration avec les agents du Pôle :

- ◆ Organisation des Forum Innovations.

- ◆ Création et animation de l'espace Innolab 62, l'incubateur départemental des projets primés lors du forum innovation 2017.
- ◆ Animation de l'incubateur des projets des Forums Innovations 2017 et 2018 en partenariat avec beta.gouv.fr de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication (DINSIC).

La démarche d'innovations s'articule autour de quatre étapes clés :

- ◆ Découvrir et partager des idées lors des cafés-débats.

- ◆ Apprendre à mieux travailler ensemble en prenant en compte l'usager à toutes les étapes.
- ◆ Expérimenter un processus de changement en continu par des ateliers.
- ◆ Devenir un agent de la transformation publique en imaginant de nouveaux services publics notamment numériques (suivi des projets issus des forums innovations).

IV. FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

Gestion des dossiers internes d'Assistance Technique pour la programmation 2014 - 2020 FSE, dans le respect de la piste d'audit et du principe de séparation fonctionnelle, le secrétariat du Pôle Solidarités, et plus particulièrement la Mission Pilotage FSE et Projets étant le service bénéficiaire.



Décembre 2018 Zéro 3ème sans stage, signature de la convention avec l'Etat, projet issu du Forum

CHIFFRES CLÉS :

I. SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION INTERNE

2,5 agents en charge du suivi soit **4 016 heures**. L'activité se répartit selon 4 axes :

- ◆ Accompagnement/conseil : études externalisées : aide à l'élaboration des cahiers des charges et suivi d'études. Déclinaison du contrat de progrès auprès des pôles.
- ◆ Assistance maîtrise d'ouvrage : Étude Réserves des ESMS.

Travaux (études / audit) : **15 activités routières analysées** dans le cadre de l'analyse des coûts des activités routières au sein des Centres d'Entretien Routier (CER) et du Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier (SM3R). **23 réunions en groupe de travail** sur l'ensemble des territoires dans le cadre de la mission d'études des coûts des activités routières.

- ◆ Veille/ formation : veille sur les problématiques d'innovation/ actualisation des compétences ; formation des services au suivi comptable des structures.

II. MISSION SUIVI DES EPOA

17 structures composent le cercle des EPOA stratégiques

4 agents (3 ETP) en charge du suivi soit **4 820 heures**

Participation ou animation d'environ **80 réunions de travail** avec les partenaires internes et externes.



Forum Innovations 2018

III. LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'INNOVATION « INNOLAB 62 »

Animation de l'Espace Innolab 62 et de la gouvernance du comité de suivi des projets.

Organisation de la « Semaine départementale 6.2 de l'innovation publique » du 19 au 23 novembre 2018.



Forum Innovations 2018 — hackathon



Jury du Forum Innovations 2018



PÔLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION



DIRECTION DU CONSEIL ET DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT



MISSIONS :

La Direction du Conseil et de la Conduite du Changement (D3C) assure un double rôle de soutien et d'impulsion envers les autres Pôles mais aussi en interne au Pôle. Structurée autour d'une organisation resserrée, elle contribue à la déclinaison opérationnelle des ambitions du contrat de progrès et assure un rôle d'expertise, de conseil, d'innovation et de facilitateur pour accompagner les transformations ainsi que les changements tels que déclinés au sein des différents chantiers des feuilles de route. Elle assure également une veille permanente relative aux risques encourus par la collectivité qui constituent autant de sources d'amélioration potentielles pour l'administration.

Ses missions se déclinent à travers deux entités.



I. LA MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET CONDUITE DE PROJET

La mission combine des actions d'analyse (audits internes, études organisationnelles) et des actions de terrain (conseil, accompagnement des chefs de projet, optimisation des processus).

Son action s'organise autour de plusieurs grandes missions :

- ◆ Les missions d'organisation et d'optimisation.
- ◆ Les missions d'audit interne.
- ◆ La gestion de projets.
- ◆ La conduite du changement.



II. LA MISSION MANAGEMENT DES RISQUES

Cette mission veille à identifier les points de vulnérabilité de notre collectivité, évaluer les risques encourus (techniques, financiers, juridiques...) et leurs répercussions financières.

Elle conseille les Pôles et Directions sur les mesures à mettre en œuvre afin d'atténuer ces risques, mais aussi en matière de gestion de crise.

Son action s'organise autour de plusieurs grands objectifs :

- ◆ Faire évoluer la culture de management des risques.
- ◆ Maintenir à jour le référentiel de management des risques.
- ◆ Accompagner les Directions dans l'identification des risques et la mise en place de plans d'actions.
- ◆ Auditer et capitaliser sur les événements indésirables.

CHIFFRES CLÉS :

En 2018, la D3C a mené à terme ou engagé **une quinzaine de missions** pour les différents Pôles de l'administration départementale.

Suite à son recrutement et afin de compléter l'équipe, une consultante interne en organisation et conduite du changement a intégré la Direction en juin 2018. L'équipe est désormais composée de **quatre consultants**.



PÔLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION



MISSION COMMUNICATION INTERNE



MISSIONS :

La Mission Communication Interne a été créée le 1^{er} août 2016 dans le cadre de la réorganisation des services départementaux conduite en début de mandat. Cette évolution correspond à la volonté de positionner la communication interne comme un enjeu managérial, de l'inscrire dans un cadre stratégique explicite, enfin, de mettre en place pour cette fonction support une coordination et un suivi adaptés au sein de la collectivité.

La finalité de la communication interne contribue à la performance des services départementaux (et donc du service rendu aux habitants) en accompagnant et en favorisant l'implication des agents et une dynamique collective, cela à travers l'information, les échanges, la valorisation au sein de la collectivité. À ce titre, la communication interne renvoie à un enjeu managérial partagé. Elle relève d'une stratégie formalisée en Comité de direction sous l'autorité du Directeur général des services, et à vocation à se traduire par l'engagement de l'ensemble de l'encadrement, chacun au niveau de responsabilité qui est le sien.

À l'occasion de ce mandat départemental, l'enjeu prioritaire de la communication interne est celui de l'accompagnement au changement, en raison tout d'abord du contexte fortement évolutif qui s'impose à la collectivité (changements institutionnels liés à la réforme territoriale, contraintes budgétaires...). Par ailleurs, les changements en cours, et à venir, correspondent au volontarisme de la nouvelle démarche managériale engagée par le Directeur Général des Services avec l'ensemble des Pôles.

La communication interne s'attache à expliquer, rassurer, valoriser, faire contribuer autour d'un axe central

que constitue le projet départemental, celui-ci étant entendu dans ses différentes déclinaisons, du projet politique jusqu'aux projets de direction ou de service. L'objectif vise à mettre en résonance, cohérence, complémentarité les différents supports de communication existants ou à les créer au sein de la collectivité, ceci afin d'accompagner les changements. La communication interne contribue à donner le sens et la perspective d'une action globale dans laquelle chaque agent peut se situer.

À cet égard, la communication interne veille à s'adresser aux agents dans tous les aspects les impliquant au sein de la collectivité : l'agent dans sa mission, l'agent dans sa carrière, l'agent dans sa responsabilité de management, mais aussi l'agent usager, citoyen, habitant du Pas-de-Calais, l'agent relais d'informations et d'image du Département auprès des usagers et de ses proches.

Dans ce cadre, 5 objectifs stratégiques ont été retenus pour la collectivité en matière de communication interne dans la période 2016/2021 :

Faire vivre la communication interne autour du projet départemental, accompagner le changement, à partir des orientations en la matière du Directeur Général des Services et du Codir DGS.

- ◆ Développer la contribution des agents et leur appropriation.
- ◆ Améliorer l'accès à l'information professionnelle ou liée à la carrière.
- ◆ Favoriser la valorisation des agents, la convivialité, les échanges.
- ◆ Renforcer la qualité de la communication interne.

En relation avec ces objectifs stratégiques, 4 priorités éditoriales ont été définies, en tant que thématiques à développer dans les publications internes (intranet et magazine 6 2 Cœur) :

Les métiers, les savoir-faire, l'expertise (toutes catégories d'agents) : Le quotidien, les « petites » réussites ou débrouillardises, les engagements, même « modestes » et « qui viennent du terrain ».

- ◆ L'innovation dans la gestion et l'organisation, l'optimisation, à mettre en perspective comme contribution d'un projet global (visibilité du Contrat de progrès).
- ◆ Les évolutions, innovations des politiques publiques à mettre en perspective comme contribution d'un projet global (visibilité du Contrat de projet).



RÉALISATIONS MAJEURES :

- ◆ Pilotage du projet de refonte de l'intranet, qui a conduit au lancement de ce nouvel outil le 7 janvier 2019. (Pour la MCI, ce chantier pour 2018 correspond à une charge de travail équivalente à un temps plein annuel).



- ◆ Contribution à l'élaboration du magazine interne « 6 2 Cœur » (numéros de mars et août 2018).
- ◆ Prise en charge complète de l'élaboration du magazine interne « 6 2 cœur » (numéro de décembre).



- ◆ Rédaction et, à partir de juin 2018, administration et publication des articles pour les actualités de l'intranet (334 publications). Création d'une nouvelle rubrique dans les actualités de l'intranet (« À deux, c'est mieux » en remplacement de « J'aime beaucoup ce que vous faites »).

- ◆ Réalisation de la Lettre du Codir, newsletter mensuelle du Comité de direction générale à l'attention de l'encadrement (10 numéros).

- ◆ Organisation et animation des 8 « Petits déj' du DGS » et des 6 « Café rencontres » sur l'ensemble du territoire départemental.

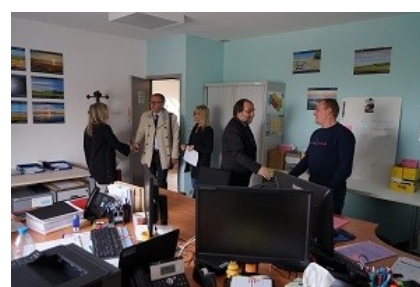
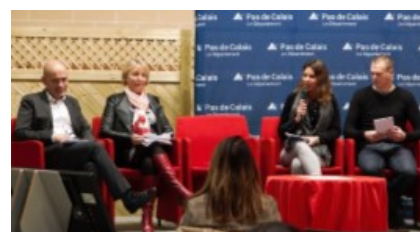
- ◆ Mise en place le 25 mai de la première « Fête des voisins au travail ».
- ◆ Conseil à la demande des Pôles et des Directions.

- ◆ Contribution à la réalisation du rapport d'activité des services départementaux 2017.

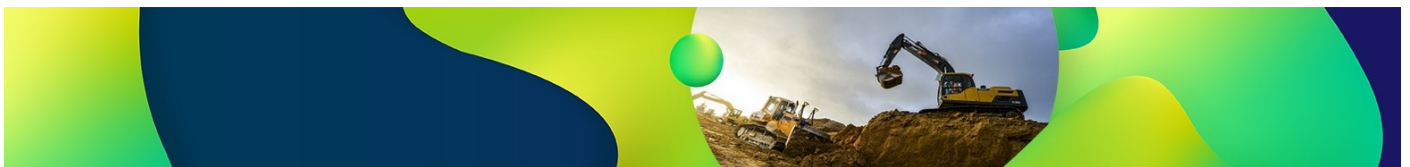
- ◆ Contribution à la démarche du Codir DGS sur la nouvelle ligne managériale.

- ◆ Contribution à l'organisation de la Conférence des directeurs du 25 septembre.

- ◆ Contribution à l'organisation, en novembre, de la Semaine départementale de l'innovation publique.



PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



- ◆ **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**
- ◆ **DIRECTION OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE**
- ◆ **LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**
- ◆ **DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER**
- ◆ **DIRECTION DE L'IMMOBILIER**
- ◆ **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

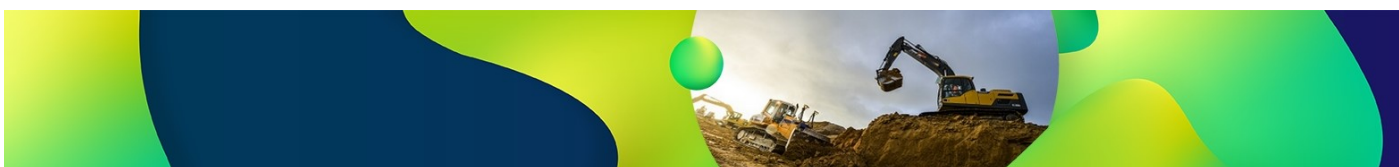
.../...

.../...

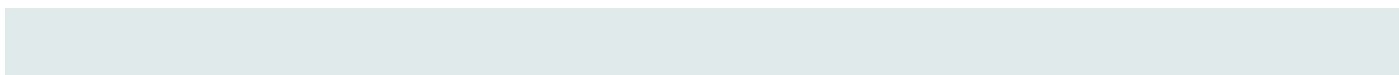
- ◆ **MISSIONS COMMUNES AUX 9 MAISONS DU DÉPARTEMENT
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (MDADT)**
- ◆ **MDADT DE L'ARRAGEOIS**
- ◆ **MDADT DE L'ARTOIS**
- ◆ **MDADT DE L'AUDOMAROIS**
- ◆ **MDADT DU BOULONNAIS**
- ◆ **MDADT DU CALAISIS**
- ◆ **MDADT DE LENS-HÉNIN**
- ◆ **MDADT DU MONTREUILLOIS-TERNOIS**



PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



SECRETARIAT GENERAL DU PÔLE



MISSIONS :

Le Secrétariat Général du Pôle (SGAPD) est né, début 2017, de la dynamique de réorganisation entreprise en 2016. Il résulte de l'évolution de la direction d'appui du Pôle vers un rôle de coordination générale auprès du responsable de Pôle, d'animation, de pilotage global de la coproduction des Directions, de maîtrise des processus et des ressources. Le Secrétariat Général s'assure que le maillage entre les directions, dans leurs différents niveaux de responsabilité, est opérationnel. Il a également en charge la propriété départementale, au sens juridique du terme : acquisition et cession, valorisation et gestion de la domanialité.

Les deux services composant le Secrétariat Général reflètent ces deux grandes missions transversales :

I. LE SERVICE DE LA VALORISATION DE LA PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE

Né de l'évolution du Service des Affaires Juridiques et Foncières, ce service porte la stratégie départementale de valorisation de la propriété départementale, par une dynamique renouvelée de cession foncière, mais également par la maîtrise de la conservation et de l'occupation du domaine public départemental routier, immobilier et naturel.

II. LE SERVICE DU PILOTAGE

Dont la mission essentielle consiste à orchestrer la production de Pôle, en particulier via un management renouvelé entre les Directions. Ce service assure notamment le secrétariat de trois Commissions thématiques du Conseil départemental. Des directions de projet thématiques épaulent ce noyau dur afin d'intensifier, sur certaines thématiques prioritaires, l'optimisation du fonctionnement du Pôle.

Le Secrétariat Général assure également la gestion du Port Départemental d'Étaples, tant sur le volet des travaux d'aménagement, que dans la dimension de dynamisation de ce domaine public.

CHIFFRES CLÉS :

◆ Opérations foncières :

- ◇ **54 transferts de propriétés** : 45 actes administratifs ont été rédigés (dont 34 actes au profit de la voirie), et correspondant à 33 rapports en Commission Permanente et Conseil départemental,

- ◇ **42 nouvelles affaires foncières** ouvertes en 2018

- ◇ Expropriation en cours sur :
 - La RD916, contournement de Busnes.
 - La RD919, contournement de Courrières.
 - La RD163, déviation de Billy-Berclau.
 - Le collège de Douvrin, aménagement d'un plateau sportif.

- ◆ Le domaine public routier départemental :

- ◇ **99 dommages** au domaine public routier départemental traités en 2017.
- ◇ **81 dommages causés** aux particuliers, dont 18 expertises.

◆ Secrétariats de commissions thématiques :

	1 ^{ère} commission	4 ^e commission	5 ^e commission	Total
Commissions organisées	18	18	17	53
Rapports examinés	95	109	37	241
Auditions	3	1	1	5

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LES OPÉRATIONS FONCIÈRES

◆ Pour la voirie départementale :

Les opérations foncières ont permis la réalisation de grands projets routiers, notamment la poursuite du contournement de Busnes (RD916), les aménagements de la RD60 (Rocade "sud" d'Arras), le contournement d'Aire-sur-la-Lys entre les RD943 et 188, mais également des aménagements sur d'autres routes départementales : aménagement de carrefour RD72 et 171 à Houchain, suppression de passage à niveau sur la RD303 à Verton.

◆ Pour les collèges :

Le transfert de propriété à titre gratuit de 7 collèges (d'Auchy-les-Mines, « Macé » de Calais, de Calonne-Ricouart, de Courrières, de Grenay, d'Hucqueliers et d'Outreau), a porté à 91, le nombre de collèges propriétés du Département, sur un total de 125.

Les autres opérations foncières sont intervenues dans le cadre de l'acquisition ou de l'aménagement de plateaux sportifs (Avion « Rousseau », Douvrin) ou d'extensions des collèges (Calais « Jean Macé » et Grenay).

◆ Pour les Espaces Naturels Sensibles :

Les acquisitions et aliénations dans les zones de préemption sont traitées, pour la prise des décisions et la gestion des crédits, par le Bureau des Espaces Naturels Sensibles. Le Bureau Foncier rédige les actes ou assure le suivi de l'élaboration des actes notariés.

3 hectares sont ainsi devenus la propriété du Département dans 3 des zones de préemption ENS (« le Marais de Guînes », « le Romelaëre » et « le Bois de Givenchy »).



Le marais de Guînes

II. LA VALORISATION DES DÉLAISSÉS DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

157 707 € de recette et du patrimoine bâti à la hauteur de 159 000 €, pour une recette totale de 316 708 €, avec notamment la vente des délaissés du giratoire des RD 86/87/941 à Saint-Pol-sur-Ternoise, et celle de l'ancien CER de Cucq.

III. LE DOMAINE PUBLIC

Le Bureau de la Conservation du Domaine Public a été créé en 2017, afin d'initier une stratégie de conservation du domaine public, de gérer les dommages causés au domaine public, et de procéder au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (gestion du barème des redevances d'occupation du domaine public).

Il poursuit la mission de conseil auprès des MDADT en matière de domaine public. En 2018, cela concerne 38 sollicitations sur des thèmes variés (gestion du domaine public, occupations illicites, assurances, projets de conventions...).

Des réunions de travail avec les gestionnaires du domaine public se sont déroulées et permettent d'avancer la réflexion sur les méthodes de travail, les thèmes et difficultés récurrents.

De manière transitoire, le SGPADT a également piloté en 2018 la gestion des planimètres et abribus départementaux, autrefois pris en charge dans le cadre de la compétence transports scolaires et interurbain du Pôle. Tout en apportant un appui opérationnel pour le renouvellement du marché d'affichage et de maintenance, les outils mis en œuvre permettent à la fois, à la Direction de la Communication, de conduire la politique d'affichage (localisation des dispositifs d'affichage et lien avec l'afficheur), et au Pôle, de maîtriser l'implantation sur le domaine public et la gestion des équipements départementaux (les abribus sont la propriété du Département), sur un mode semblable aux équipements de la route. Le rôle des MDADT, interlocuteurs de proximité pour nos partenaires, prend de l'importance et s'intensifiera encore en 2019.



IV. LE PILOTAGE

Sur le plan financier, 2018 se caractérise par la montée en puissance du rôle des Directions métiers sur l'ensemble de la politique publique qu'elles pilotent.

La vigilance maintenue sur la consommation des crédits de paiement et des nouvelles simplifications budgétaires, a permis d'atteindre un taux de consommation de 95 % des crédits d'investissement votés au BP.

Toujours afin d'optimiser et améliorer les pratiques sur le volet budgétaire, le service pilotage a lancé un travail sur la thématique recette, qui se poursuit en 2019. Parallèlement au travail de suivi des recettes en cours au sein du service, il s'agit d'accompagner les Directions opérationnelles dans le développement de « la culture de la recette », mais aussi sur le travail d'écriture des actes et du nécessaire pilotage à mettre en œuvre de façon cohérente avec les dépenses, pour fluidifier au maximum le processus (co-financement, subvention, FEDER, CPER,...).

Plus diffus, l'accompagnement des Directions, dans la simplification des décisions votées ou arrêtées par le Président, se poursuit au fil de l'eau. Le Service apporte également son accompagnement dans la dynamique de responsabilisation à l'œuvre depuis la réorganisation, en particulier en facilitant l'utilisation des délégations faites au Président, et les délégations de signature.

Enfin, à l'automne 2018, les équipes du Service Pilotage ont été mobilisées pour le déploiement du nouvel intranet. Le Pôle a choisi d'utiliser le nouvel intranet comme un outil amplifiant le travail collectif entre les Directions, en particulier au sein du Pôle. La conception de l'architecture et du sens de l'utilisation de l'intranet, l'identification des animateurs de la démarche au sein des Directions de politique publique, et la formation à ce nouvel outil ont ainsi permis un démarrage tout début 2019.

◆ Le Port départemental d'Étaples

Le réaménagement du parking de la Canche, montée en gamme pour cet espace qui est souvent le premier foulé par les visiteurs, a été finalisé en début d'année 2018. L'équipe du Port Départemental d'Étaples a cependant été mobilisée par un autre chantier d'ampleur qu'est la promenade piétonne en bord de Canche. Après les études et les autorisations réglementaires, les recrutements des entreprises les travaux ont débuté à l'automne 2018. Cette promenade piétonne, véritable belvédère sur la baie de Canche, permet de parcourir le port sans quitter le bord de Canche. C'est en outre un ouvrage atypique, sur pilotis, nécessitant une grande technicité.

L'année 2018 a également vu s'intensifier les réflexions sur la finalisation du programme d'aménagement du port et le renouvellement des capacités de levage de bateaux.

La gestion du domaine public portuaire, notamment des occupations, est dynamisée par les aménagements réalisés et l'activité générée par l'investissement départemental.

◆ Les ressources humaines

Le Secrétariat Général supervise les politiques de ressources humaines pour le pôle. Un nouveau rendez-vous avec chaque direction a ainsi été institutionnalisé en 2018, les réunions « perspectives RH », qui permettent d'identifier les évolutions RH à venir et de mieux les anticiper à l'échelle du pôle.

Sur le plan opérationnel, 91 recrutements ont été organisés avec la Direction des Ressources Humaines en 2018, dont 46 dans le cadre de la campagne de mobilité du personnel d'exploitation des routes. Par ailleurs, 2 réintégrations ont été réalisées au sein des services et 3 agents en poste tremplin.

Accompagnant le chantier de dématérialisation et de centralisation de la liquidation comptable, piloté par le PDR, le Secrétariat Général a également formalisé, début 2018, l'évolution des agents du pôle en charge de fonctions comptables vers des missions de Gestionnaire financier et administratif.



Maison du Port Départemental d'Étaples



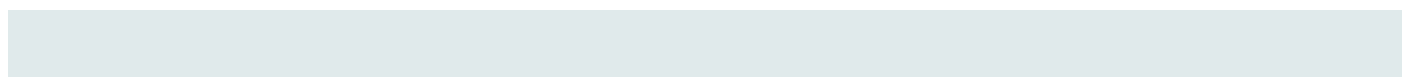
Étaples, aménagement des guérites à poisson



PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



DIRECTION OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE



MISSIONS :

Initiée en 1976, la politique nationale des Grands Sites de France s'inscrit dans la droite ligne des efforts engagés par l'État depuis plus d'un siècle en matière de protection des monuments naturels et des sites d'exception.

Au regard de la richesse de son patrimoine en la matière, c'est tout naturellement que le Département du Pas-de-Calais a souhaité valoriser le Site des Deux-Caps situé sur le littoral entre les communes de Wimereux et Sangatte.

Inscrit sur la première liste des vingt-six grands sites nationaux en 1978 et labellisé Grand Site de France en 2011, ce territoire est aujourd'hui reconnu sur le plan national comme site d'exception paysagère et, à ce titre, constitue un puissant outil de

rayonnement au service du Pas-de-Calais. Ce label a été reconduit en mai 2018 pour une période de six ans par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

C'est dans ce contexte que la Direction du Grand Site de France Les Deux-Caps, située sur la commune d'Audinghen, a pour mission d'assurer l'animation de la gouvernance de ce projet de territoire associant 23 membres autour de la préservation, de la gestion et de la valorisation du Grand Site de France Les Deux-Caps dans le respect des critères et des exigences imposées par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, en charge de l'attribution du label Grand Site de France.

Cette mission recouvre une triple finalité :

- ◆ S'assurer de la préservation de la beauté des lieux et de l'excellence paysagère au regard des impératifs de développement durable.
- ◆ Faire du label un levier de développement local permettant d'impulser une dynamique de territoire autour des valeurs du label.
- ◆ Contribuer au rayonnement des politiques environnementales, touristiques, culturelles, éducatives et sociales du Département.



CHIFFRES CLÉS :

Le Grand site de France Les Deux-Caps, c'est :

- ◆ **4 sites classés** au titre de la loi de 1930, soit **5 291 hectares** d'espaces terrestres et marins.
- ◆ **4 sites inscrits** au titre de la loi de 1930, soit **1 140 hectares** essentiellement terrestres.
- ◆ Plus de **900 hectares acquis** par le Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (CELRL) et confiés en gestion à Eden 62.
- ◆ **5 sites Natura 2000**.
- ◆ **2 réserves naturelles** régionales, 13 ZNIEFF, 1 ZICO.

En 2018 :

- ◆ Près de **2 millions de visiteurs** sur le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps, se concentrant sur le Cap Blanc-Nez (1,2 million) et le Cap Gris-Nez (600 000).
- ◆ Près de **20 000 visiteurs** accueillis à la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen.
- ◆ **3 millions d'euros** d'investissements en requalification paysagère et aménagements du site.
- ◆ Une gouvernance exemplaire, pris en référence au sein du Réseau des Grands Sites de France, articulée autour :
 - ◇ Du Comité de Pilotage.

- ◇ Du Comité Technique.
- ◇ D'un Comité Local de Suivi rassemblant les 8 maires et 3 Présidents d'EPCI concernés par le périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps.
- ◇ De réunions de Schémas d'Accueil Locaux.
- ◇ De **4 Ateliers-Groupes** de travail répartis autour des 3 axes de travail, et des **17 engagements** du dossier de candidature.
- ◇ D'un Conseil Consultatif Associatif.

RÉALISATIONS MAJEURES :

L'année 2018 a été marquée par le renouvellement officiel du label Grand Site de France Les Deux-Caps le 21 mai 2018 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, ainsi que par une fréquentation record de la Maison du Site des Deux-Caps, avec près de 25 000 visiteurs. L'exposition temporaire consacrée à Louis BLÉRIOT, le service de location de vélos classiques et à assistance électrique, ainsi que le programme de sortie nature, mis en place en lien avec Eden 62, ont rencontré un franc succès.

Les autres temps forts de l'année 2018 concernent :

- ◆ La poursuite des aménagements de requalification paysager et urbain.
- ◆ La mise en œuvre d'une politique d'accueil, d'animation et de découverte du territoire au départ de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen.
- ◆ La gestion, en lien avec ÉDEN 62, des chantiers d'insertion qui assurent l'entretien et la gestion des espaces naturels du Grand Site de France Les Deux-Caps.
- ◆ La collaboration avec le Grand Site de France Baie de Somme, Dunes de Flandre et les comités départementaux de tourisme du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme pour la promotion d'un tourisme éco-responsable.
- ◆ L'élaboration d'une stratégie de développement touristique du territoire en lien avec l'ADRT autour d'un concept de destination « autour du Grand Site de France ».
- ◆ Le développement d'une politique de communication et de sensibilisation aux valeurs paysagères et environnementales du Grand Site de France auprès des habitants, des visiteurs et des acteurs du territoire.
- ◆ Un volet insertion exemplaire, concrétisé par la mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics spécifiques de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, ainsi que l'animation des 3 Ateliers Chantiers Insertion bénéficiant depuis 2012 à plus de 180 personnes.
- ◆ Un partenariat inédit, à l'échelle des Grands Sites de France, avec la profession agricole, illustré par une convention ad hoc avec l'Association des Paysans du Site des Caps et la mise en œuvre d'une politique départementale expérimentale « 2 Caps en Fermes » favorisant les travaux d'intégration paysagère des bâtiments agricoles. Une action soutenue par l'expertise du CAUE62, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, la Chambre d'Agriculture et la Fondation Crédit Agricole.
- ◆ Une convention de partenariat entre le Département et le CAUE62 est venue consolider l'approche paysagère des projets du Schéma d'Accueil Grand Site de France





PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES



MISSIONS :

Le Laboratoire Départemental (LDA62) :

- ◆ Participe au service public de veille sanitaire, travail en lien avec la DDPP, les éleveurs, la Fédération des Chasseurs, l'ONCFS, la profession vétérinaire. Il est spécialisé dans certains domaines : virologie des poissons (7 laboratoires en France), culture de mycobactéries agents des tuberculoses (17 laboratoires en France), sérologie rage (3 laboratoires en France), sérologie Peste Porcine (7 laboratoires en France). D'autre part, le LDA62 bénéficie d'une reconnaissance internationale pour la sérologie rage.
- ◆ Est un laboratoire d'analyses et de conseil pour les restaurations collectives, les organismes d'État (DDPP) et les entreprises présentes

sur le territoire. Cette activité est assortie à un service de collecte des prélèvements et de formations. Le laboratoire suit actuellement une centaine d'établissements (IME, CAT, MAPAD) et quelques TPE (bouchers charcutiers, traiteurs).

- ◆ Est un laboratoire d'analyses et de conseil en particulier pour le Département, via un partenariat avec les autres Directions, telles que la Direction de l'Éducation et des Collèges, avec le suivi de la qualité de la restauration de l'ensemble des demi-pensions, la Direction des Ressources Humaines, pour réaliser la formation des personnels intervenant en restauration scolaire, les MDADT, le Service d'Assistance Technique de l'Eau,...



CHIFFRES CLÉS :

À la date de rédaction du rapport, le compte administratif n'est pas encore connu. Il s'agit donc d'une estimation pour l'année 2018. L'évolution conjuguée des recettes (1 578 852 €) et des dépenses (2 636 658 €) aboutit à un besoin de financement du Conseil départemental qui est, pour 2018, estimé à **1 057 806 €**, soit une **baisse de 5 %** par rapport à l'année précédente.

Cela confirme la tendance des exercices budgétaires antérieurs, qui voient systématiquement se réduire le besoin de financement du Département.

En 2018, près de **300 000 analyses** ont été réalisées en santé animale, chiffre en augmentation de 35 %, compte tenu de la réalisation d'un plan régional d'éradication de la BVD (diarrhée virale bovine). Les analyses BVD sur boucles auriculaires sont donc en forte augmentation (**+ 365 %**) alors le nombre d'analyses salmonelles a baissé de 25 %.

Concernant la microbiologie alimentaire, près de **8 000 analyses** ont été réalisées en 2018, dont **2 800 analyses de denrées**, les autres analyses portant sur les procédures de nettoyage et désinfection (flore de contact et recherche de salmonelles-listeria). En complément des analyses de contrôle, le laboratoire a réalisé au sein des collèges **38 formations, 184 audits** sur le respect du Plan de Maîtrise Sanitaire, **206 visites de suivi, 100 vérifications de menus et 62 évaluations de la qualité** de la restauration (utilisation de produits issus des circuits courts, respect de la réglementation, gaspillage alimentaire, implication du personnel, sensibilisation des convives, ...).

L'activité relative aux analyses d'eaux est stable. Le LDA62 a réalisé près de **15 000 analyses sur 3 800 échantillons** d'eau, dont plus d'un tiers pour le SMAEL, dans le cadre des auto-contrôles de l'usine de production d'eau située à Aire-sur-la-Lys.

Le Laboratoire participe régulièrement à **50 essais inter laboratoires**, soit en moyenne un essai inter laboratoires par semaine. Ces essais s'inscrivent dans la gestion de la qualité et sont indispensables pour le maintien des accréditations et agréments. Par ailleurs, le laboratoire a enregistré 193 réclamations. Ce nombre est en baisse de 25 %.

Sur le plan administratif, le Laboratoire a traité près de **33 000 dossiers** nécessitant l'expédition d'environ **450 courriers**, près de **74 000 résultats**, environ **700 bons de commande**, près de 16 300 factures clients, **950 factures fournisseurs**. La correspondance par télécopie reste très importante en raison de l'urgence de certains résultats. Pour permettre son fonctionnement, le LDA conçoit et utilise une centaine de marchés publics.

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. POURSUITE DU TRAVAIL D'OPTIMISATION BUDGÉTAIRE

Ce processus a été initié dès 2010. Dans ce cadre notamment, en 2018, l'arrêt de certaines analyses en santé animale (brucellose, métrite) a permis de faire face à la gestion du plan BVD à effectif quasi constant.

II. GESTION DU PLAN BVD

L'investissement dans un automate d'analyse et la réorganisation interne a permis au laboratoire de répondre présent lors de la mise en place du plan BVD au 1er juillet 2018, date de lancement de ce plan.

III. MISE EN PLACE DE LA MUTUALISATION AVEC LES LABORATOIRES DE LA SOMME ET DU NORD

Depuis début 2017, le processus de mutualisation des fonctions supports (achat - qualité/métrie - comptabilité analytique) s'est progressivement mis en place avec notamment les groupes de travail. Les arbitrages sont actés lors des comités de pilotage auxquels participent les élus en charge des 3 laboratoires. Un bilan de cette mutualisation a été présenté en 4ème Commission le 3 décembre.



IV. MISE EN PLACE DE L'ENVOI AUTOMATISÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSES PAR MESSAGERIE

En 2018, la signature informatisée a été généralisée sur l'ensemble des secteurs d'activité du laboratoire, ce qui a permis la dématérialisation des rapports d'essais. Depuis septembre, les rapports d'analyses sont transmis par mail de façon automatisée pour les clients en ayant la demande.



V. POURSUITE DES ÉVALUATIONS DE LA QUALITÉ DE LA RESTAURATION AU SEIN DES COLLÈGES

En 2015, le laboratoire a travaillé sur un projet de grille d'évaluation de la qualité de la restauration en partenariat avec la Direction de l'Éducation et des Collèges (DEC). Dix collèges pilotes ont été sollicités pour tester cette grille et nous permettre de la finaliser. En 2016, cette prestation a été réalisée dans 55 collèges. Le retour, à la fois de la part des collèges et de la DEC, étant très positif, cette action a été poursuivie en 2017 avec une évaluation sur l'ensemble des demi-pensions. En 2018, à la demande de la DEC, cette prestation a été amplifiée.





PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER



MISSIONS :

La Direction de la Mobilité et du Réseau Routier (DM2R) est la Direction métier en charge de la politique routière et de la mobilité. Ses missions sont :

- ◆ Le pilotage des partenariats transversaux (DDAE, CEREMA, réseau URM).
- ◆ La maîtrise d'œuvre pour la création de routes départementales, les grandes opérations de réhabilitation du réseau (routes et ouvrages d'art) et des opérations de sécurité. Cette mission va de l'opportunité d'une opération, dans une approche de mobilité, à la réception des travaux.
- ◆ Un rôle de maître d'ouvrage, de programmation de l'entretien et

de concours financier auprès d'autres collectivités, de cohérence et de recherche d'harmonisation pour les politiques d'exploitation, d'entretien et de sécurité routière mises en œuvre par les Maisons du Département Aménagement et développement territorial (MDADT), ainsi que l'écriture des marchés y afférant.



Balinghem, simulation après travaux, rue du Camp du drap d'or

- ◆ L'écriture et le suivi des politiques de mobilités (Vélos, aires de covoiturage, plans de déplacements administration, schémas d'itinéraire, études de trafic amont)
- ◆ Le suivi de la veille qualifiée de jour et le développement de la banque de données routières.
- ◆ Le pilotage de la politique matériel pour les engins d'exploitation (achat et réparation des engins d'exploitation).
- ◆ Des travaux en régie d'enduits, de signalisation, d'élagage et de terrassement.

CHIFFRES CLÉS :

Les crédits d'investissements pour la réalisation des travaux et des études ont été de **41,70 M€** en travaux et **1,50 M€** en études.

Cela a permis de mettre en service **9,5 km de réhabilitation de chaussée** (RD917 et RD341), **18,9 km de pistes cyclables** (EV5 Angres et Olhain, EV5 Ardres et Guînes, et entre Ardres et Audruicq), **400 m d'écrans antibruit** (RD301 Houdain), **3 points d'échanges** (2 giratoires et 1OA), de réaliser les **travaux préparatoires et d'accompagnement et co-financer la dénivellation** du passage à niveau de Verton, de **démarrer les travaux de l'aménagement à 2 x 2 voies** de la RD301 au niveau d'Aix-Noulette, démarrer les travaux d'aménagement du carrefour giratoire de Zouafques, poursuivre **les travaux de réalisation de la déviation** de Busnes (RD916) et de la Rocade Sud d'Arras (RD60) et **réparer 4 ouvrages** pour un montant de **1,50 M€**.

Près de **1,50 M€** ont été consacrés à l'acquisition de matériel neuf (poids lourds, saleuses, matériel de fauchage, fourgons, signalisation embarquée). Les crédits consommés en 2018 pour réaliser les missions en régie (**1,540 million de m² d'enduits**, **580 km de signalisation** horizontale, **5 km de glissières**, **2 235 interventions** pour les 2 ateliers) ont atteint **3,90 M€** en fonctionnement. Viennent également s'ajouter les crédits de fonctionnement des consommables pour un montant de **1,70 M€** et **0,45 M€** d'investissement consacrés à la gestion patrimoniale des chaussées.

La veille qualifiée a reçu et orienté **716 demandes d'intervention urgente** sur le patrimoine routier et bâti. Pour alimenter la connaissance de trafic sur les routes départementales, **480 comptages ont été réalisés**. En matière de sécurité routière, **296 accidents corporels** ont été recensés et **115 passages à niveau** ont fait l'objet d'une inspection.

Pour 2018, la DM2R a accordé aux communes et/ou EPCI **250 000 € de subvention** pour l'aménagement de **5 aires de covoiturage** (Haucourt, Marquise, Ramecourt, Bapaume et Ardres) ; et **283 200 € de subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables** (CCFL, Berck, CA2BM, Lumbres, Samer, Grenay, Avion, Courcelles-lès-Lens).

La DM2R s'est engagée pour la **mise en tourisme de l'itinéraire cyclable EV4** en finançant le partenariat à hauteur de **7 000 €**.



RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LES TRAVAUX DE LA DÉVIATION

De Busnes et ceux de la Rcade Sud d'Arras se poursuivent. Les travaux de doublement entre RD301 et A21 se poursuivent et le pont-route au-dessus de l'autoroute A26 a été lancé dans la nuit du 23 au 24 octobre 2018.



II. LA RÉHABILITATION

De la RD341 dans l'Artois a pris fin. La RD917 dans l'Arrageois est le nouvel axe à l'est du département, qui fait l'objet de tels travaux.

III. LE BUDGET CONSACRÉ AUX PISTES CYCLABLES

Ce budget a permis de démarrer les travaux de l'EV5 entre Angres et Olhain, ainsi qu'entre Guînes et Audruicq via Ardres soit un linéaire de 15 km sur les 19 km à réaliser.

IV. EN MATIÈRE D'ÉTUDES

Un choix de tracé a été fait pour la RD939 entre Aubigny et Ligny-Saint-Flochel, pour la RD941 entre Divion et Ourton, puis entre Beuvry et l'entrée d'Auchy-les-Mines. Des études conformes aux nouveaux textes en vigueur en matière d'environnement permettent de consolider le tracé de la déviation de Samer ainsi que celui de la déviation de la RD157 à Aire-sur-la-Lys.

V. LES TRAVAUX DE LA DÉNIVELLATION DU PASSAGE À NIVEAU

Ceux de Verton ont démarré en octobre 2017, la dénivellation du passage à niveau de Saint-Laurent-Blangy est en cours de

programmation suite à l'accord sur le fuseau identifié à l'Est d'Arras depuis la RD 939. Les travaux de sécurisation du passage à niveau de Dainville pour les modes doux (piétons et vélos) ont été réalisés.



VI. DE NOMBREUX MARCHÉS, AVIS TECHNIQUES ET PLANS DE SIGNALISATION

Ils ont été passés, formulés et établis pour accompagner les MDADT dans leur mission quotidienne auprès des partenaires du conseil départemental.

VII. À L'ÉTÉ 2018

le train d'enduits superficiels d'usure en marche avant a permis de concrétiser l'innovation engagée en 2017 dans la réalisation en régie de l'entretien des couches de roulement. Ce nouveau matériel après une période de développement et de prise en main a permis une optimisation de la qualité des ESU.



VIII. LA NOUVELLE ORGANISATION

Qui depuis avril 2018, a permis d'optimiser les interventions urgentes et de service hivernal est mise en œuvre.

IX. LA DÉMATÉRIALISATION DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

La DM2R a également été la direction pilote pour la mise en œuvre de cette procédure.

X. LE PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION

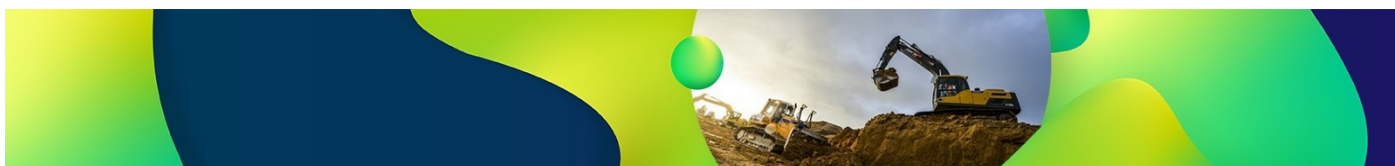
Ce plan a été validé en Conseil départemental, lors de sa réunion des 25 et 26 juin 2018. Il s'adresse à 4 500 agents de la collectivité en proposant des solutions alternatives à la voiture, et en portant un regard nouveau sur l'organisation du travail. Le PDA est construit autour de 7 thématiques d'intervention déclinées en 21 actions. On citera par exemple l'adaptation de la Citadine pour desservir l'Hôtel du Département à ARRAS, la mise en place du télétravail, le développement de la visioconférence avec l'outil SKYPE Entreprises ou encore la promotion de la pratique du vélo.

La DM2R travaille sur la mise en place d'un PDIA concernant plusieurs administrations ou entreprises sur ARRAS.

La semaine de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2018 a connu un vif succès en invitant les agents à repenser leur mode de déplacement du quotidien. Au programme : stages de découverte du Vélo à Assistance Électrique (VAE), petit-déjeuner des « écomobiles » et stands d'informations des partenaires (Sécurité Routière, ARTIS, SNCF, ADAV et Club Vélo) co-organisés avec la Préfecture.



PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



DIRECTION DE L'IMMOBILIER



MISSIONS :

La Direction de l'Immobilier pilote la politique immobilière départementale (collèges et bâtiments administratifs) dans une dynamique mobilisant les directions du siège et des territoires. Ainsi, la Direction fédère les différents métiers et compétences au sein du Département qui concourent à l'optimisation du patrimoine bâti.

L'amélioration constante des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers est au cœur de la stratégie patrimoniale. Pour atteindre cet objectif ambitieux, un spectre d'interventions très large a été regroupé au sein de la direction : gestion administrative du patrimoine, animation et soutien métier auprès du réseau technique territo-

rialisé en passant par tous les aspects opérationnels des métiers de l'immobilier (ingénierie technique et financière, expertise technique, développement et l'innovation, conduite d'opération des grands projets d'investissements, organisation et management de la maintenance et de l'exploitation des bâtiments, pilotage des équipes de la régie départementale).

La Direction de l'Immobilier est structurée en 5 services :

- ◆ Le Service Études et Programmes.
- ◆ Le Service des Grands Travaux.
- ◆ Le Service Maintenance du Patrimoine.
- ◆ Le Service Innovation Énergie.
- ◆ Le Service Immobilier Départemental.



Arras, rue de la Paix

CHIFFRES CLÉS :

- ◆ **213 sites bâtis** en propriété hors collèges **et 125 collèges**.
- ◆ **43 sites donnés en location** pour une recette annuelle de **878 000 €**.
- ◆ **63 sites pris en location** pour une dépense annuelle de **820 000 €**.
- ◆ **51 M€** de crédits de paiements d'investissement en 2018.
- ◆ **11 M€** de crédits de paiements de fonctionnement en 2018.
- ◆ **4 654 interventions des équipes de régie départementale** au sein des Centres de Maintenance des Bâtiments (CMB). Il est à noter néanmoins que la progression sur la période 2013-2018 est de plus de **124,9 %** pour les bâtiments et plus de **272,79 %** pour les collèges.

- ◆ La typologie des interventions des CMB se différencie entre les collèges et les bâtiments départementaux :

COLLEGES	
Cuisine/ matériel froid	34 %
Chauffage / plomberie / sanitaire	35 %
Électricité / câblage	16 %
Divers (Menuiserie /agencement, revêtement/ peinture, récupération de matériels)	15 %

BÂTIMENTS	
Menuiserie /agencement	13 %
Chauffage / plomberie / sanitaire	33 %
Électricité / câblage	26 %
Divers (serrurerie, revêtement/peinture, jardinage)	28 %

- ◆ En 2018, **46 marchés de maîtrise d'œuvre** ont été traités pour un montant total de **1,57 M€** portant sur un volume d'opérations de **18,09 M€**.
- ◆ **L'instrumentation des collèges et bâtiments** permet le suivi **à distance et en temps réel** des volumes de consommations (eau et énergies). Ce dispositif permet d'anticiper les anomalies de consommations et d'ajuster au mieux

la consommation et les besoins de chauffage réels du bâtiment que ce soit d'un point technique ou comportemental.

- ◆ Volume Eau évité : **86 117 m³** (~24 piscines olympiques).
- ◆ **65 920 kWh d'énergie produite** par les installations photovoltaïques en 2018.
- ◆ En 2018, plus de **20 046 heures d'insertion** ont été réalisées.



Accueil des Archives Départementales



Maison de l'Archéologie



RÉALISATIONS MAJEURES :

I. OPÉRATIONS AU STADE DÉMARRAGE DES ÉTUDES ET POURSUITE DES ÉTUDES

- ◆ La restructuration de la Maison du Département de Saint-Pol-sur-Ternoise.
- ◆ La reconstruction du CER à Aubigny-en-Artois.
- ◆ La reconstruction du collège Paul Langevin à Sallaumines.
- ◆ La restructuration du collège Jacques Brel à Fruges.
- ◆ La restructuration du collège Lucien Vadez à Calais.
- ◆ La reconstruction du centre d'Incendie et de Secours à Arras.
- ◆ La restructuration du collège George Sand à Béthune.

II. OPÉRATIONS EN COURS DE CHANTIER

- ◆ La réhabilitation du collège Jean Jaurès à Étaples.
- ◆ La reconstruction du collège St Exupéry à Douvrin.
- ◆ La construction d'une demi-pension et la restructuration au collège Jean de St Aubert à Libercourt.
- ◆ La restructuration du collège Romain Rolland à Hersin-Coupigny.
- ◆ La reconstruction du CER de Campigneulles-les-Petites.
- ◆ La restructuration et l'extension de la MDS de Lillers.
- ◆ La restructuration du collège François Mitterrand à Théroutanne.
- ◆ La reconstruction de la MDS d'Outreau.

III. OPÉRATIONS ACHEVÉES EN 2018

- ◆ Le collège de SAMER phase 2.
- ◆ Le Centre d'Incendie et de Secours d'Hénin-Beaumont.
- ◆ La salle de sport du collège de Marquise.
- ◆ L'extension (phase 2) du collège Anita Conti de Bully-Les-Mines.
- ◆ La restructuration du collège Albert Camus à Bruay-La-Buissière.
- ◆ La restructuration et l'extension de la demi-pension du collège de Licques.



Visite de suivi de la reconstruction du collège Paul LANGEVIN à Sallaumines



PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



MISSIONS :

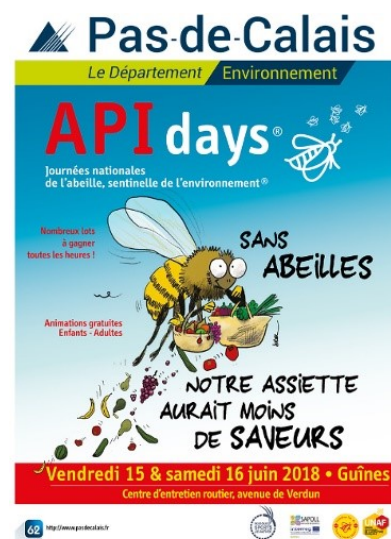
L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

- ◆ La maîtrise d'ouvrage et pilotage des partenariats (ÉDEN 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Centre Régional de Phytosociologie, Fédérations de Chasse et de Pêche, CPIE, Association de gestion des Bois Durieux, dans le cadre des politiques réglementaires du Département en matière d'aménagement foncier, d'espaces naturels périurbains, de réglementation de boisement, d'espaces naturels sensibles et de randonnée (suivi et évolution du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).



2018, Salon de l'Agriculture

- ◆ Le pilotage du FARDA, politique volontariste d'accompagnement de l'investissement des territoires ruraux, au titre des solidarités territoriales.
- ◆ Le pilotage des avis du Département sur l'Urbanisme réglementaire (Documents de planification urbaine : SCOT/PLUI/PLU/PPR, Éolien, Installations Classées, DUP, ZAC...).
- ◆ Le pilotage des actions volontaristes et des politiques internes à la collectivité en faveur du développement durable (Agenda 21, Rapport annuel en matière de développement durable, Plan Climat Air Énergie, projet transfrontalier de sauvegarde des pollinisateurs, déclinaison départementale du PPA et des partenariats associés (CERDD, ATMO).
- ◆ Le pilotage des politiques volontaristes connexes aux solidarités territoriales (Agriculture et Pêche, dont Chambre d'Agriculture).
- ◆ L'appui technique (expertise) et animation de réseau auprès des services départementaux en matière de stratégie globale de développement durable, eau, défense incendie, déchets, alimentation de proximité, climat, air, aménagement et développement des territoires ruraux, boisement, écologie, randonnée.
- ◆ L'accompagnement des Institutions Interdépartementales de l'Authie et de la Sensée dans leur évolution statutaire.



CHIFFRES CLÉS :

- ◆ Budget global fonctionnement de la Direction : **12 701 782 €** (CP).
- ◆ Budget global d'investissement de la Direction : **22 059 900 €** (CP).
- ◆ **Espaces naturels et randonnée : 7 060 188 €,** dont :
 - ◇ ÉDEN 62 : **5 663 841 €.**
 - ◇ PNRCMO : **369 278 €.**
 - ◇ Randonnée : **297 032 €.**
 - ◇ Partenariats environnementaux : **349 489 €.**
 - ◇ FIET et FIEN : **219 785 €.**
- ◆ **FARDA** (engagements) :
 - ◇ Aménagement et équipements : 7 575 851 €.
 - ◇ Eau et défense extérieure contre l'incendie : 736 967 €.
 - ◇ Oxygène 62 : 99 679 €.
 - ◇ Appel à projet innovation territoriale : 299 600 €.
 - ◇ Aide à la Voirie Communale (AVC) : 3 304 537 €.
- ◆ **Aménagement foncier : 1 873 726 €.**
- ◆ **Agriculture et pêche : 642 385 €.**
- ◆ **Eau et assistance technique associée : 213 980 €.**
- ◆ **PAPI Boulonnais : 163 000 €.**
- ◆ **Agenda 21 : 81 798 €.**
- ◆ **Tourisme et attractivité territoriale : 2 626 300 €.**
- ◆ **Ingénierie territoriale : convention CAUE : 696 000 €.**



Tilloy-lès-Hermaville, inauguration des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes (FARDA)

RÉALISATIONS MAJEURES :

La poursuite, de la mise en œuvre opérationnelle de la délibération cadre du 25 janvier 2016, et de la redéfinition, de manière connexe, des politiques départementales, en y intégrant les conséquences de la loi NOTRe ainsi que les différentes évolutions réglementaires sur les nombreuses politiques volontaristes suivies par la Direction. À ce titre, les avancées concernent le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) et sa mise en œuvre, l'ingénierie territoriale et les dispositions opérationnelles, l'évolution du soutien à la filière halieutique, l'évolution des institutions interdépartementales dans le domaine de l'eau.

L'année a également été marquée par l'évolution de la Mission Ingénierie et Partenariats qui s'est accompagnée du transfert, pour partie, des missions de la DDAE, en termes de suivi de partenariats et de pilotage du dispositif Ingénierie 62.

I. ESPACES NATURELS ET RANDONNÉE

L'approbation du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) le 25 juin 2018 et mise en œuvre des premières actions avec :

- ◆ Une 1^{ère} programmation du Fonds d'Intervention pour les Enjeux Écologiques Territoriaux (FIEET) (16 dossiers) et du Fonds d'Initiative pour les Espaces Naturels (FIEN) (4 dossiers) visant à financer les projets d'investissement des collectivités territoriales en matière d'écologie et les projets des associations favorisant la mobilisation citoyenne et l'environnement.
- ◆ Le développement du volet itinérance du PDESI à travers le PDIPR avec examen du projet d'inscription de parcours de marche nordique au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- ◆ L'acquisition de 2,9 ha d'Espaces Naturels Sensibles, portant à 1 814 ha le total des acquisitions au 31 décembre 2018.
- ◆ La rédaction d'un premier plan de gestion différenciée valorisant les paysages et le patrimoine

naturel et historique sur l'itinéraire Auxi-Le-Chateau / Frévent et l'accompagnement des services sur le volet écologique des nouveaux projets (8 projets suivis) et sur la gestion différenciée des routes.

II. AMÉNAGEMENT FONCIER ET RÉGLEMENTATION BOISEMENT

- ◆ Le Canal-Seine-Nord-Europe (opération répartie en 4 lots) par la finalisation de 2 enquêtes publiques au titre des périmètres et élaboration du classement des terres sur l'ensemble des lots.
- ◆ L'engagement des études d'aménagement en lien avec les déviations de Samer et d'Ourton-Divion, la poursuite des opérations liées à la Rocade Sud d'Arras et la déviation de la RD 916 sur Busnes/Lillers et engagement des travaux connexes sur opérations liées à la mise à 2X2 voies RD 939 et déviation RD 301. Autres aménagements fonciers : 8 opérations en cours (16 communes principales) avec l'organisation de six enquêtes publiques.
- ◆ L'engagement de la procédure de réglementation des Boisements sur les onze communes du Marais Audomarois.
- ◆ La finalisation de la procédure périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains sur 15 communes du territoire de la Communauté de Communes Pays d'Opale.

III. AGRICULTURE/PÊCHE/ ALIMENTATION DURABLE

- ◆ Une convention pluriannuelle a été conclue avec les partenaires agricoles jusqu'à la fin du mandat dans le but de consolider les perspectives d'accompagnement pour les structures. De plus l'examen des demandes de participation en commission a été avancé pour rendre effectif le conventionnement annuel, et permettre des versements plus tôt dans l'exercice budgétaire.

- ◆ Le lancement avec le Laboratoire départemental et le Groupement de Défense Sanitaire du plan d'éradication de la Diarrhée Virale Bovine (BVD), la poursuite du soutien à l'agriculture biologique (avec un complément d'accompagnement) et à l'agriculture paysanne, les fructueux échanges avec la Chambre d'Agriculture sur l'ensemble des sujets communs, l'accompagnement des actions de préservation des races patrimoniales, et le suivi des problématiques sociales chez les agriculteurs.
- ◆ En décembre, la politique de soutien à la filière halieutique (investissement sur le port de Boulogne, d'Étaples, contribution au Fonds National de Cautionnement des Achats des Produits de la Mer en criée de Boulogne) a été complétée par la validation du lancement d'un appel à projet « soutien à la filière halieutique », qui permettra en complément des dispositifs existant (dont le FEAMP) de financer des investissements en matière de production, transformation et commercialisation des produits de la pêche pour les PME.
- ◆ En matière d'alimentation durable, le travail collégial inter-service s'est poursuivi et a notamment abouti à :
 - ◇ La mise en œuvre avec la Direction de l'Éducation et des Collèges d'un programme de renforcement du recours aux produits locaux sur plusieurs territoires.



- ◇ La poursuite de la co-construction de la politique publique « alimentation durable ».
- ◇ La mise en place d'un comité technique pour partager les initiatives et travailler sur les contours du séminaire « alimentation durable » prévu en 2019.
- ◇ L'élaboration, avec le Laboratoire Départemental d'Analyses, d'un guide des règles sanitaires à destination des acheteurs (collèges, ESMS) et vendeurs en circuit alimentaire de proximité.

IV. TOURISME ET ATTRACTIVITÉ

- ◆ Sensibilisation des collégiens aux métiers de l'artisanat en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nord-Pas-de-Calais et le réseau des artisans pour l'opération « zéro 3^{ème} sans stage ».
- ◆ Soutien au développement touristique par :
 - ◇ La convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ADRT.
 - ◇ L'Appui technique et expertises sur les domaines du tourisme et de l'attractivité.
 - ◇ La participation aux travaux du réseau des acteurs touristiques.
 - ◇ Le suivi du projet touristique stratégique, inauguration de Nausicaa 4 et du Port de Boulogne.
- ◆ La participation à la prochaine construction d'un abattoir multi espèces à Fruges, dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire.

V. EAU

- ◆ Institutions interdépartementales – évolution suite à la Loi NOTRe et à la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).
En 2018, l'Institution interdépartementale Somme – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de l'Authie a été dissoute par les Départements fondateurs qui assurent parallèlement la transition des activités au Syndicat Mixte de la Canche et de l'Authie. L'Institution interdépartementale Nord – Pas-

de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée a été dissoute également et la reprise partielle des activités par le Syndicat Mixte Escaut et Affluents est en cours.

- ◆ Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Boulonnais.
- ◆ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : Le SAGE de la Lys a été révisé : soutien pour des opérations de lutte contre l'érosion des sols, la restauration de zones humides et la sensibilisation des collégiens aux risques d'inondation.
- ◆ Assistance technique dans le domaine de l'eau : les interventions dans le domaine de l'Assistance Technique ont été au nombre de 97, avec la répartition suivante :
 - ◇ Assainissement Collectif : 19 stations d'épuration sont conventionnées avec le Département, avec 36 bilans « 24 heures », 2 visites « simples », et 9 autres interventions.
 - ◇ Assainissement Non Collectif : 2 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont conventionnés.
 - ◇ Protection de la ressource en eau potable : 40 visites ou réunions ont été réalisées sur les 22 structures conventionnées.

VI. FARDA

406 dossiers ont été traités au titre du FARDA, en lien avec les territoires pour un montant global de subventions s'élevant à 9 695 690 €.

Il faut ajouter la dotation « Amendes de police », notifiée par l'État, pour un montant total de 1 353 166 € visant à financer des opérations de voirie de lutte contre l'insécurité routière.

Un 2^{ème} Appel à projet Innovation Territoriale a été engagé permettant le financement de 8 projets innovants pour un montant de 299 600 €.

Le programme d'aide départemental
en faveur des territoires ruraux



VII. AGENDA 21 ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ◆ Poursuite du projet SAPOLL et du partenariat transfrontalier France-Wallonie-Flandres pour la sauvegarde des pollinisateurs sauvages sur 2016-2020.
- ◆ Plan Climat Air Énergie : Approbation du PCAE en session du 24 septembre 2018 (11 fiches actions réparties en 5 grandes orientations).
- ◆ Adhésion au GIP CERDD suite à l'évolution du périmètre du partenariat.
- ◆ Participation à une table ronde sur les enjeux de prospective territoriale liés au climat au Festival International de Géographie de Saint-Dié.
- ◆ Organisation et participation à des événements liés à l'éco-responsabilité.

VIII. INGÉNIERIE TERRITORIALE ET MUTUALISATION

- ◆ Définition du contenu de la mission départementale d'accompagnement en ingénierie des projets locaux au titre de la solidarité territoriale.
- ◆ Appui aux territoires sur 28 accompagnements de projets.
- ◆ Mise en œuvre de la centrale d'achat départementale : passation des premiers accords-cadres (missions de géomètres, études géotechniques et diagnostics amiante/plomb) et proposition d'extension des fonctions aux activités auxiliaires de conseil et assistance à la passation des marchés de MOE et AMO.
- ◆ Mise en œuvre de la démarche de Plateforme d'Ingénierie Territoriale, outil d'animation et mutualisation de l'ingénierie publique : lancement et suivi de la mission de conception du site informatique dédié, production des contenus présentant l'offre d'ingénierie du Département, constitution du réseau opérationnel avec les premiers partenaires (CAUE, FDE, Agences d'Urbanisme, PNR, ADRT, EDEN 62, promotion du dispositif auprès des services de l'État et de la Région.



PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



MISSIONS COMMUNES AUX 7 MAISONS DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (MDADT)



MISSIONS :

Les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial font partie des services territorialisés du Département du Pas-de-Calais, aux côtés des Maisons du Département Solidarités.

Le territoire départemental est structuré par 7 Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial, qui assurent les missions suivantes :

- ◆ Élaborer le « cadre d'intervention territorial » et l'adaptation des politiques départementales au contexte territorial et aux partenariats locaux, et conduire la contractualisation dans les champs de compétence du Pôle.
- ◆ Conduire des opérations d'études et de travaux concernant le patrimoine bâti et le patrimoine routier du Département.
- ◆ Conduire, sur le territoire, la politique d'exploitation et de maintenance du patrimoine routier, bâti et naturel du Département, et la gestion du domaine public routier.
- ◆ Porter les enjeux départementaux d'aménagement et d'attractivité du territoire, incluant la préservation de l'environnement.
- ◆ Accompagner les projets d'investissements des collectivités, en particulier les communes rurales, dans la prise en compte des politiques départementales, notamment par la gestion des subventions d'investissement relevant du Pôle.
- ◆ Animer le partenariat territorial dans l'esprit des délibérations relatives aux solidarités territoriales.
- ◆ Conforter le rôle d'interlocuteur de proximité sur l'ensemble des champs de compétence du Pôle et de « porte d'entrée » en matière d'ingénierie publique.

Chaque Maison du Département Aménagement et Développement Territorial est structurée en quatre unités :

I. IMMOBILIER

II. AMÉNAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

III. ROUTES ET MOBILITÉS

IV. ÉTUDES ET RESSOURCES



PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



MDADT DE L'ARRAGEOIS



CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	255	Nombre de collèges	16
ont éligibles au FARDA	240	Nombre de bâtiments départementaux	50
Nombre d'EPCI	4	Autorisations de voirie délivrées	574
Montant de subventions versées	2 389 690 €	Arrêtés de circulation délivrés	178
Population	215 381 habitants	Alignements délivrés	363
Linéaire de routes départementales	1 464 km		
Nombre d'équipes d'exploitation	15		

Crédits de paiement dépensés en maîtrise d'ouvrage	Investissement	Fonctionnement
Routes départementales	5 803 939 €	1 192 983 €
Collèges et bâtiments	2 385 762 €	468 225 €

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. IMMOBILIER

- ◆ Collège Germinal à Biache-Saint-Vaast : travaux de rénovation du logement de fonction du gardien pour un montant de 118 061 €.
- ◆ Collège des Marchés de l'Artois à Marquion : travaux de remplacement de l'alarme incendie et des menuiseries extérieures sur bâtiment externat et SEGPA pour un montant de 389 925 €.
- ◆ Collège BERGER à Pas-en-Artois : travaux de mise en accessibilité du collège, création d'une salle de permanence et d'un préau pour un montant de 532 671 €.
- ◆ Collège VERLAINE à Saint-Nicolas-lez-Arras : travaux de réfection complète de l'étanchéité de la toiture-ferrasse du Bâtiment A pour un montant de 133 850 € TTC.
- ◆ Centre Archéologique de Dainville : réalisation d'un chemin piétonnier pour un montant de 178 963 €.
- ◆ Médiathèque de Dainville : travaux de mise en conformité électrique et incendie pour un montant de 112 386 €.
- ◆ Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier, Arras, rue Eiffel : travaux de réfection de la couverture pour un montant de 321 374 €.

II. VOIRIE

- ◆ Opération de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale (OSMOC) à Noreuil qui consiste en l'aménagement d'un giratoire franchissable à l'intersection de la RD5 et de la rue de Quéant pour un montant de 497 787 €. Le Département accompagne la commune de NOREUIL à hauteur 165 929 €.

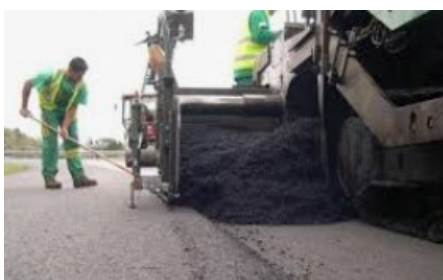


Collège BERGER à Pas-en-Artois

- ◆ Maintenance en milieu urbain Cagnicourt : La commune a entrepris d'importants travaux d'aménagement de la RD13 en agglomération, à hauteur de 715 821 €. Le Département accompagne la commune à hauteur de 126 710 € pour la réalisation de la borduration et de l'assainissement pluvial, et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de chaussée à hauteur de 118 000 €.
- ◆ Maintenance en milieu urbain Beaulencourt : La commune a prévu de réaliser des travaux d'aménagement d'îlots centraux, de trottoirs, de borduration et d'assainissement pluvial de la RD917 en traverse, à hauteur de 256 311 €. Le Département accompagne la commune à hauteur de 31 425 € pour la réalisation de l'assainissement pluvial et la borduration, et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de chaussée à hauteur de 118 000 €.
- ◆ Maintenance en milieu urbain Aubigny-en-Artois : La commune réalise des travaux d'aménagement de trottoirs, de borduration et d'assainissement pluvial de la RD73 en traverse, à hauteur de 314 832 €. Le Département accompagne la commune à hauteur de 90 000 € pour la réalisation de l'assainissement pluvial et de la borduration de la route et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de chaussée à hauteur de 95 000 €.

III. MAINTENANCE DU RESEAU ROUTIER

- ◆ Réalisation de l'adjonction de voie des Routes Départementales 917 et 950 pour sécuriser l'insertion de la RD 917 dans le sens Lens/Douai.
- ◆ Réalisation de purges et de la couche de roulement sur la RD266 à l'entrée d'ARRAS pendant la période estivale. Une partie des travaux a été réalisée de nuit pour limiter la gêne aux usagers sur cet axe routier important.



- ◆ Document d'Organisation des Interventions sur le Patrimoine Départemental (DOIPD) : Mise en place de la nouvelle organisation de la Viabilité Hivernale en novembre 2018 :

Ancienne Organisation		Nouvelle Organisation	
19 unités de salage		15 unités de salage	
C	15 circuits A	C	13 circuits A
E	15 circuits B	E	13 circuits B
R		R	
	2 circuits C		7 circuits C
S	4 circuits A	S	2 circuits A
M	2 circuits B	M	2 circuits B
3		3	
R			2 circuits C

La nouvelle organisation a permis d'optimiser les circuits et de supprimer 200 km de liaison, soit une réduction d'émissions d'environ 1 tonne de CO2 sur la période du service hivernal.

- ◆ Plan d'Intervention en Régie : L'Arrageois a mis en place un plan d'intervention en régie en 2018. La programmation des travaux en régie a été perturbée par les dégâts occasionnés suite aux inondations. Néanmoins les équipes ont pu réaliser en régie :
 - ◇ Mise en œuvre de 2934 tonnes d'enrobés (reprofilage des rives, reprise des déformations ponctuelles).
 - ◇ 13 411 ml de curage de fossé.
 - ◇ 38 467 ml de dérasement.

IV. ENVIRONNEMENT ET VOIRIE

- ◆ Réalisation de l'étude de sécurisation de la desserte cyclable des collèges Val du Gy d'Avesnes-le-Comte et Denis Diderot de Dainville.
- ◆ Lancement de l'étude au collège Marie Curie d'Arras.

- ◆ Suivi de l'entretien des 12 km de chemin de randonnée Amplier-Saulty.



- ◆ Réalisation d'une étude-diagnostic consécutive aux inondations concernant les communes de Monchy-au-Bois, Villers-Brulin et Vaulx-Vraucourt.

V. FARDA

Projets	Nombres
Équipement et aménagement	67
Bourg-centre	1
Appel à projet Innovation territoriale : Maison de Santé à Baralle et Tiers lieu à Avesnes-le-Comte	2
Aide Voirie Communale (AVC)	69
AVC inondations	14
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	14
FARDA – Atribus	5
Oxygène 62	3
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	4

VI. ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX SIGNIFICATIFS

- ◆ Construction d'un bâtiment multifonctionnel : maison de services et pôle enfance - Thélus (Communauté Urbaine d'Arras).

Ce projet est composé de deux parties :

- ◇ Une maison des services : permettant d'accueillir des permanences, notamment des services départementaux, de la CAF, de la CUA, des visites médicales, formations professionnelles et formation BAFA.
- ◇ Un pôle enfance : composé d'un restaurant scolaire, de lieux d'activité permettant d'accueillir la garderie scolaire et les centres de loisirs mutualisés avec les communes de Roclincourt et Écurie.

Au vu des éléments de diagnostic du SDAASP, l'implantation d'une maison de services à Thélus permet d'apporter une nouvelle offre de service de proximité, rayonnant sur les communes voisines (dans l'Arrageois, Thélus est identifiée comme pôle relais dans le SCOT, mais également vers les communes situées en zone grise du territoire de la CALL).

Montant estimé des travaux : 916 500 €, montant de la subvention FARDA : 200 000 €.

Clause d'insertion : 657 heures clausables.

- ◆ Travaux d'agrandissement et de réhabilitation thermique de la salle d'activité - Berles-Monchel (CC Campagnes de l'Artois) :

Dossier novateur reprenant les critères de développement durable définis dans le cadre du nouveau dispositif FARDA par la mise en place notamment d'un isolant conçu localement à partir de la paille. Le coût total des travaux s'élève à 370 000 €. Le soutien du Conseil départemental est de 75 000 €.

- ◆ Reconstruction des vestiaires du stade Jean Moulin - Metz-en-Couture (CC du Sud-Artois).

Ce projet a pour objectif de répondre aux attentes des sportifs de la commune et en particulier de l'Association Sportive les Écuireils qui encadre environ 70 licenciés. Ce nouvel équipement remplacera un bâtiment vétuste construit et aménagé par des béné-

voles dans les années 70. Il intégrera les nouvelles normes et le cahier des charges de la Fédération Française de Football, en termes de surface et d'équipements des locaux.

Ce projet d'un coût total de 308 500 € a bénéficié d'un accompagnement de 75 000 € au titre du FARDA.

- ◇ Rénovation de l'école, Sauchy-Cauchy (CC Osartis-Marquion). L'école communale est un bâtiment à un étage de 286 m² construit dans les années 60-70. Des travaux d'entretien réguliers ont eu lieu, mais aujourd'hui la vétusté du bâtiment entraîne des déperditions importantes de chaleur, de plus le bâtiment ne répond plus aux normes en matière d'accessibilité. La commune, soucieuse d'offrir des conditions de travail convenables, s'est engagée dans des travaux de réhabilitation importants, le bâtiment, rénové thermiquement, bénéficiera du label BBC Rénovation.

Le coût total des travaux s'élève à 400 791 €. Le soutien du Conseil départemental est de 87 500 €.

- ◆ L'Économie Sociale et Solidaire :

La MDADT est membre du comité territorial de l'ESS (club ESS de la CUA), elle s'intègre dans cette initiative qui a pour but premier de promouvoir et sensibiliser le plus grand nombre à l'ESS, en communiquant sur les démarches engagées, en favorisant des lieux de connaissance et d'échanges afin de promouvoir cette économie.

- ◆ Les documents d'urbanisme :

La MDADT poursuit son travail partenarial, dans le cadre de l'élaboration des PLUI des intercommunalités et des PLU des communes, où l'objectif est de définir le projet du territoire à l'horizon des 15 prochaines années : carte communale d'Hermaville et D'izel-les-Hameaux, SCOT de l'Arrageois et d'Osartis-Marquion, avis sur les projets éoliens de Rencourt-les-Cagnicourt, de la Voie des Prêtres à Fontaine-les-Croisilles, de la Senée, et du Sud Arrageois.

- ◆ Ingénierie partagée :

Dans le cadre de l'accompagnement en ingénierie développé par la plateforme en ligne « ingénierie 62 » (lancement de la plateforme

en octobre 2018), la MDADT a pris l'attache de plusieurs partenaires en organisant des réunions conjointes avec la mission d'ingénierie territoriale, le CAUE et la Fédération Départementale d'Énergie (FDE). La mission d'ingénierie territoriale du Département et le CAUE conseillent et accompagnent ainsi les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur projet. La FDE aide les communes dans leurs projets de réalisation d'économie d'énergie des bâtiments publics. Au cours du dernier trimestre 2018, la MDADT a été sollicitée à 34 reprises pour divers accompagnements :

- ◇ 11 dossiers pour un accompagnement dans le montage des dossiers.
- ◇ 8 dossiers pour un accompagnement juridique et réglementaire.
- ◇ 15 dossiers pour un accompagnement technique et financier.

- ◆ Contractualisation :

Pilote de la démarche de contractualisation sur le territoire de l'Arrageois, la MDADT a organisé en juin 2018 4 rencontres avec chacun des EPCI afin de leur présenter la démarche.

Des réunions entre la MDADT, la Maison du Département Solidarité et les Directions métiers du Pôle des Réussites Citoyennes ont été régulièrement organisées pour élaborer la partie préparatoire des futurs contrats : les « Porter à Connaissance ».

Pour chaque intercommunalité, 2 réunions techniques de travail ont permis de partager et faire évoluer les documents dans un esprit de concertation partagé.

Le Conseil départemental du 12 novembre a lancé une nouvelle étape de la contractualisation avec les intercommunalités. Les nouveaux contrats 2019/2021, seront signés au printemps 2019, définissant les principes, le mode de fonctionnement, les priorités communes entre les EPCI, les bourgs-centres et le Département. Dans la période du contrat, il s'agira d'un outil permettant de dépasser, quand cela sera pertinent, le droit commun, pour soutenir des projets particuliers de l'EPCI, afin d'être réactif en fonction des opportunités.



PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



MDADT DE L'ARTOIS



CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	104
Dont éligibles au FARDA	62
Nombre d'EPCI	2
Montant de subventions versées	1 814 929 €
Population	293 000 habitants

Nombre de collèges	25
Nombre de bâtiments départementaux	23
Autorisations de voirie délivrées	1 200
Alignements délivrés	450

Linéaire de routes départementales	803 km
Nombre d'équipes d'exploitation	10

Crédits de paiement dépensés en maîtrise d'ouvrage	Investissement	Fonctionnement
Routes départementales	8 670 400 €	856 000 €
Collèges et bâtiments	2 000 000 €	640 000 €

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS DANS LES COLLÈGES

Plusieurs collèges du territoire ont bénéficié de travaux permettant d'améliorer le quotidien des personnels et des collégiens, dont notamment :

- ◆ Le collège Edmond ROSTAND à Bruay-la-Buissière avec le remplacement des chaudières à condensation et installation d'une régulation de chauffage type GTC pour un montant de 340 000 €.
- ◆ Le collège Bernard CHOCHOY à Norrent-Fontes qui a fait l'objet d'une mise en conformité de l'accessibilité du bâtiment pour un montant de 540 000 €.
- ◆ Le collège René CASSIN à Lillers pour une mise en conformité électrique et incendie du bâtiment externat, pour un coût de 175 000 €.
- ◆ Le collège Georges BRASSENS à Saint-Venant avec le remplacement de la ligne de self en demi-pension pour 45 000 €.
- ◆ Le collège Romain ROLLAND à Hersin-Coupigny qui a bénéficié d'une réfection du local de laverie avec le remplacement du lave-vaisselle et remplacement de la ligne de self en demi-pension pour un investissement de 45 000 €.
- ◆ Le collège Paul ELUARD à Vermelles ayant fait l'objet d'une réfection de la salle de restauration pour près de 100 000 € de travaux, mais également des travaux d'étanchéité des toitures terrasses de tous les bâtiments pour un montant de 250 000 €.

II. COMMUNIQUER SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES COLLÈGES

Afin de valoriser plus fortement les travaux portés par le département au sein des collèges, la MDADT expérimente une nouvelle façon de communiquer auprès des parents : via les fiches collèges.

Il s'agit dans la pratique d'afficher sur l'ENT des collégiens, une fiche synthétisant les investissements réalisés dans les collèges (coût, heures d'insertion, plus-value apportée).

De plus, une rubrique « le saviez-vous ? » permet de délivrer des informations complémentaires et liées aux travaux. Par exemple, les économies de chauffage escomptées suite à l'isolation d'un collège.

III. LES INVESTISSEMENTS DU PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN QUI SE POURSUIVENT

Avec notamment le démarrage du chantier de construction d'un nouveau restaurant, d'un espace de bien-être et la transformation du restaurant en hébergement pour un coût estimé à 6 000 000 €.

IV. DE NOUVEAUX LOCAUX

En novembre 2018, les équipes de la MDADT ont été rassemblées dans un nouveau bâtiment, rue de l'Université à Béthune. Ces nouveaux locaux, fonctionnels et disposant de multiples espaces de réunion, permettent aux équipes de bénéficier de bonnes conditions d'exercice de leurs missions.

V. ARRIVÉE DU BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)



La création des sites propres pour le passage du BHNS a été l'occasion d'un important suivi de chantier pour les équipes de la MDADT, notamment lorsque les routes départementales étaient impactées.

L'agglomération est devenue compétente sur la gestion des voiries situées le long de la Bulle N° 2, cette dernière étant considérée comme un Transports en Commun en Site Propre (TCSP), puisque plus de la moitié de l'itinéraire s'effectue sur des voiries dédiées aux bus.

Ainsi, le Département et la Communauté d'Agglomération se sont accordés sur une importante opération de déclassement afin de faciliter la gestion future des voies. Ce sont près de 10 km de routes, situées sur le tracé de la bulle N° 2 qui seront désormais gérées par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

VI. LA MOBILITÉ AU CŒUR DE L'ACTION DE LA MDADT

En 2018, la MDADT continue à se mobiliser en faveur de la mobilité. De nombreuses actions se sont ainsi égrainées au cours de l'année : sensibilisation des publics à la mobilité, promotion du cartouche mobilité, mise en œuvre du Plan d'Eco mobilité d'Houdain, Guide des Services et Mobilités pour le quartier d'Auchel, ...

VII. CONTRACTUALISATION

La fin d'année 2018 a été marquée par le lancement de la nouvelle contractualisation. Une première phase a ainsi été menée en vue de rédiger, puis de partager avec les intercommunalités, un Porter A Connaissance, reflétant l'ambition du département pour le territoire.

La nouvelle contractualisation pourra ainsi, en 2019, s'établir avec les partenaires du territoire.



VIII. LES SUBVENTIONS

En 2018, la MDADT de l'Artois a accompagné 63 projets, pour un montant global de 1 814 929 €.

Projets	Nombres
FARDA – Équipement et Aménagement	23
FARDA – Aide à la voirie communale	17
Communes soutenues suite aux inondations	3
FARDA – Atribus	4
FARDA – Défense Extérieur Contre l'Incendie	5
OSMOC	4
MMU	7





PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



MDADT DE L'AUDOMAROIS



CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	89	Nombre de collèges	9
Dont éligibles au FARDA	79	Nombre de bâtiments départementaux	10
Nombre d'EPCI	2	Autorisations de voirie délivrées	1 872
Montant de subventions versées	3 536 026 €		
Population	126 490 habitants		
Linéaire de routes départementales	878 km		
Nombre d'équipes d'exploitation	8		
Crédits de paiement dépensés en maîtrise d'ouvrage	Investissement	Fonctionnement	
Routes départementales	5 381 320 €	704 294 €	
Collèges et bâtiments	2 243 450 €	136 191 €	

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE DU PROJET DE PÔLE SOCIAL ET CULTUREL DE LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS

La commune a engagé la réhabilitation de l'ancien hôpital Saint Jean-Baptiste, pour lequel elle a mobilisé les services du Département. À partir des besoins identifiés, la commune, les services du Département (MDS, MDADT, lecture publique, patrimoine, Ingénierie62) et les partenaires (agence d'urbanisme, DRAC) ont défini la vocation du site et les services qui pourront y être déployés.

Cet espace multiservices, avec une offre d'activités sociales et culturelles diversifiée, organisé de façon décloisonnée se veut un lieu innovant et fera l'objet, à ce titre, d'un partenariat contractualisé entre la commune et le Département.

II. MISE EN ŒUVRE D'UN AGENDA 21 DE LA MDADT

Piloté par l'Unité Aménagement et Animation Territoriale, un collectif de travail inter-unités s'est mis en place au sein de la MDADT afin de réduire l'empreinte environnementale de nos activités professionnelles. Après diffusion d'un questionnaire et réalisation d'un bilan synthétique, des actions de sensibilisation ont été menées à l'occasion de la semaine du développement durable. La visite d'un centre de tri a été le déclencheur d'une prise de conscience collective des agents. Depuis, les petits gestes se multiplient à l'image du compostage ou du tri des déchets par exemple.

III. IMMOBILIER

Cette année, la cuisine du collège « Jean JAURÈS » à Aire-sur-la-Lys a fait peau neuve. Des travaux de restructuration et de mise aux normes « HACCP » ont débutés dès la fin de l'année scolaire pour une durée de 6 mois. L'opération de 860 000 € a mobilisé 8 entreprises du gros œuvre (équipements de cuisine, menuiseries intérieure et extérieure l'électricité...).

Deux autres opérations y ont été conduites, qui sont la mise aux normes accessibilité handicapés, dans le cadre de l'agenda Ad' AP du Conseil départemental pour un montant de 600 000 €, ainsi que l'agrandissement et la rénovation du réfectoire dans un délai contraint de 8 semaines. La seconde est l'aménagement d'une zone de déchargement pour la démission. Cette opération de 130 000 € a permis de créer une voie poids lourd dédiée aux livraisons pour la cuisine à l'intérieur de l'établissement. Cet aménagement évite, aujourd'hui, aux chauffeurs livreurs de stationner sur la voie étroite et en sens unique.



IV. MOBILITÉ

RD342, Commune de Lumbres, aménagement d'une liaison douce. Dans le cadre de la création du centre aquatique intercommunal de Lumbres, la commune a décidé d'entreprendre la création d'une liaison douce permettant d'assurer et sécuriser les cheminements doux depuis le centre de Lumbres vers la future piscine. En outre, cette liaison douce longue de cinq cents mètres, d'une largeur de trois mètres, réservée aux piétons et aux cyclistes, dessert le long de l'Avenue Bernard CHOCHOY des lieux stratégiques (et fréquentés) tels que le collège Albert CAMUS et la Maison des services au public du Pays de Lumbres. Dans le cadre de ce projet, le Département a complètement reconfiguré la RD342 en réduisant sa largeur pour permettre de libérer de l'espace public au profit de la liaison douce.

L'opération portée par le Département, au-delà des travaux de chaussée, a également donné lieu à la réfection d'un ouvrage d'art dont les trottoirs ont dû être élargis afin de permettre le passage de la voie douce.

Il est également à souligner que l'aménagement de cette voie douce s'inscrit complètement dans le schéma d'aménagement des modes doux autour du collège de LUMBRES dont l'étude, financée par le Département, a démontré l'importance stratégique entre la piscine intercommunale et le collège de Lumbres.

Cet aménagement réalisé dans le cadre de la programmation Maintenance en Milieu Urbain (MMU) représente un investissement pour le Département de l'ordre de 255 000 € pour les travaux de chaussée et ouvrage d'art avec une subvention aux travaux communaux de 72 000 €, à laquelle s'ajoute un accompagnement de l'ordre de 40 000 € pour la réalisation de la voie verte, dans le cadre du programme

de sécurisation des modes doux autour des collèges, soit un accompagnement du Département de 112 000 € aux travaux communaux.

V. VOIRIE

Durant cette année, d'importants travaux d'aménagement de traversées d'agglomérations ont été entrepris, ce fut le cas pour les communes de Wardrecques et Mametz où les aménagements avaient des objectifs communs, à savoir la sécurisation des cheminements piétons par la création de trottoirs, et également la mise en œuvre de bordurations et d'aménagements visant à réduire la vitesse des usagers de la voirie.

Pour la commune de Wardrecques, il s'agissait d'aménager la RD199 du PR 0+000 à 1+070, principale artère de la commune, et également le cœur de village au niveau de la place où s'y trouvent la mairie et les écoles.

Le projet a fait l'objet d'une inscription au programme de la Maintenance en Milieu Urbain où les travaux départementaux se sont élevés à 441 000 € avec une participation aux travaux communaux de 111 890 €. Ce projet s'inscrit également dans une démarche de rétrocession de cette voirie départementale à terme en domaine communal, puisque la commune y a délibéré favorablement.

La commune de Mametz est traversée par la RD157, qui est une artère importante du territoire assurant la liaison entre la RD341 – commune de Théroüanne et commune d'Aire-sur-la-Lys supportant un trafic de 5000 véhicules/jour, dont 9% de poids lourds. Par ses caractéristiques géométriques généreuses, la RD157 ne contribue pas à une vitesse réduite et limitée ainsi les possibilités d'aménagements de trottoirs et stationnements difficiles à concilier notamment dans la traversée de Mametz.

L'aménagement du tronçon de RD157 du PR 19+980 à 20+700, sur la commune de Mametz, avait pour

but de réduire la largeur de chaussée tout en restant conforme aux critères d'une voirie de catégorie 2, pour permettre ainsi un aménagement urbain qualitatif et sécuritaire pour les résidents de la commune.

Ce projet a été financé dans le cadre de la programmation MMU, où les gros travaux de renforcement de chaussée entrepris par le Département s'élèvent à 340 000 € avec une participation aux travaux communaux de 72 000 €.

VI. ETUDES

Aménagement d'un parking bus au collège Albert CAMUS de Lumbres. Les abords du collège Albert CAMUS subissent, aux heures de pointes, une congestion des circulations routières, aussi bien des usagers de la route que des transporteurs scolaires. Devant ce constat, les Unités Immobilier, Route et Mobilité, Etudes et Ressources ont été mobilisées pour entamer les réflexions, avec pour objectif, de sécuriser les utilisateurs et usagers, de fluidifier les mouvements routiers des opérateurs dans l'enceinte et aux abords du collège. Pilotée par l'Unité Etudes et Ressources, les réflexions menées ont permis de recueillir et d'exploiter les spécificités liées au fonctionnement de l'établissement et des transporteurs scolaires, d'intégrer les déplacements des personnels et la mobilité douce des élèves du collège, de s'approprier et diffuser les expertises nécessaires en matière de mouvements des véhicules et bus scolaires, d'optimiser la ressource foncière aux contraintes techniques de dimensionnement des ouvrages, de mettre en œuvre des techniques alternatives.

L'arbitrage du projet, réalisé après une concertation soutenue avec l'ensemble des acteurs, est intervenu en fin d'année 2018. La réalisation des travaux est programmée durant la période des vacances scolaires d'été 2019 pour un montant d'opération estimé à 350 000 €.

AVANT



APRÈS



Lumbres, Avenue B CHOCHOY

VI. AMÉNAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

L'accompagnement des communes rurales, notamment dans le cadre du FARDA renouvelé :

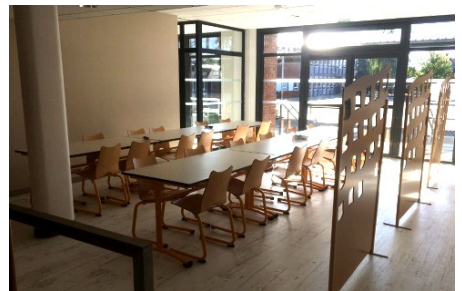
Projets	Nombres
FARDA – Équipement et Aménagement	21
Bourg-centre	1
FARDA – Aide à la voirie communale	37
Communes soutenues suite aux inondations	1
FARDA – Abribus	2
FARDA – Défense Extérieur Contre l'Incendie	7
Amendes de police	17
Oxygène 62	2
FIEET	3
FIEN	1

Ceci matérialise une partie du travail des services, mais ne rend pas compte, entre autres, de l'accompagnement réalisé en amont ou de l'apport en ingénierie.

Par ailleurs, s'agissant d'ingénierie, les services de l'UAAT se sont particulièrement impliqués dans le montage des deux dossiers de candidature de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres à l'appel à projets innovation territoriale. Ces deux projets (autopartage électrique en milieu rural et boutique singulière) ont été lauréats du jury.

VII. CONTRIBUTION À LA RÉDACTION DU PORTER À CONNAISSANCE DE CHAQUE EPCI

Avec un fort soutien des équipes territorialisées du Pôle Solidarités et du Pôle Réussites Citoyennes, la MDADT a pris sa part aux travaux liés à la contractualisation. La fin 2018 a ainsi été l'occasion de débattre et d'échanger avec les partenaires territoriaux afin de rédiger pour chaque EPCI un porter à connaissance qui est la base cette nouvelle contractualisation.





PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



MDADT DU BOULONNAIS



CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	74	Nombre de collèges	11
Dont éligibles au FARDA	58	Nombre de bâtiments départementaux	21
Nombre d'EPCI	3	Autorisations de voirie délivrées	275
Montant de subventions versées	395 475 €	Alignements délivrés	280
Population	161 184 habitants	Actes de gestion du domaine public	1 579
Linéaire de routes départementales	577 km		
Nombre d'équipes d'exploitation	6		
Crédits de paiement dépensés en maîtrise d'ouvrage	Investissement	Fonctionnement	
Routes départementales	3 511 521 €	511 236 €	
Collèges et bâtiments	2 460 000 €	370 000 €	

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. EN MATIÈRE DE VOIRIE

Exploitation et gestion du réseau routier départemental :

Cela concerne d'une part l'intervention dans le cadre de la viabilité hivernale et d'autre part, le traitement de la circulation (197 arrêtés en 2018) auxquels s'ajoutent l'instruction de 97 dossiers relatifs au déroulement de manifestations diverses sur le domaine public départemental.

La gestion du domaine public routier départemental représente une activité importante de la MDADT dont les enjeux portent sur la préservation du patrimoine ou la sécurité des usagers du réseau routier (17 dossiers de dégradations des voies, 6 contentieux, 4 avis d'élagages),

ainsi que 150 avis relatifs aux permis de construire et certificats d'urbanisme. Depuis la nouvelle réglementation DT-DICT, 100 déclarations liées aux travaux d'entretien et de maintenance du réseau départemental ont été effectuées.

Au total, 1 579 dossiers ont été instruits en gestion du domaine public.

II. OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES

◆ La RD940, qui permet l'accès au site de Nausicaa, nécessitait des travaux de rénovation. Dans ce cadre, des travaux de réfection de la couche de roulement le long de la RD940 ont été réalisés boulevard Sainte Beuve devant l'Etablissement en avril 2018. Le coût de cette opération s'est por-

té à 260 000 € (programme MRR). Ces travaux ont été coordonnés avec les travaux portés par la ville de Boulogne-sur-Mer qui avait la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage aux abords de Nausicaa. Ils ont été inaugurés en présence de M. Claude Allan et de Mme Hingrez, Conseillers départementaux du Canton concerné.

◆ Travaux de confortement d'un talus sur la RD127 au territoire de la commune de Bournonville en forêt de Desvres, suite à des glissements de terrain. Le coût de cette opération s'élève à 225 000 €. Ce chantier a fait l'objet d'un point presse en présence de M. Claude Prudhomme, Conseiller départemental.

- ◆ Travaux le long de la RD901, sur le territoire des communes de Isques et de St Léonard, liés à la déviation du viaduc d'Echinghen, sur décision préfectorale. Le montant de l'opération est de 400 000 € qui correspond à la réalisation d'une couche de roulement pour l'étanchéité de la chaussée en « colbifibre ». Il s'agit d'une technique innovante, adaptée à l'entretien des chaussées fortement dégradées par fissuration, afin de prolonger leur durée de vie et de permettre ainsi le report d'investissements lourds. Cette technique présente d'autres avantages : une technique à froid qui évite le chauffage et améliore le bilan carbone, l'imperméabilisation, et donc la pérennisation de la chaussée, l'amélioration de l'adhérence ainsi qu'une rapidité d'exécution.

- ◆ Trois opérations sur les RD243, 127 et 231 sur les communes de Réty/Marquise/Ferques, sur la route dite « des carrières ». Ces opérations ont consisté à des réfections ponctuelles de chaussées pour un coût total de 120 000 €. Il est à noter que dans le même temps, une étude de sécurisation sur la route des carrières a été lancée (cabinets SYSTRA et CPEV, en lien avec le Bureau de la Sécurité Routière), et que par ailleurs une étude de sécurisation des itinéraires cyclables aux abords du collège Jean Rostand de Marquise a été réalisée en 2018.

III. PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET PARTENARIATS

Alimentation en eau potable et/ ou défense incendie : 9 opérations engagées pour la défense contre l'incendie des communes rurales au titre du programme départemental pour un montant de travaux de 1 012 574,15 €, un montant subventionnable de 448 431 € et une aide départementale de 169 373 €. 17 poteaux, 19 citernes et deux prises d'eau naturelles ont ainsi été subventionnés.

En 2018, la maîtrise d'œuvre de restauration de libre circulation piscicole sous 4 ouvrages d'art du Département (sous maîtrise d'ouvrage départementale) a abouti à un projet validé par les partenaires institutionnels et financiers. Les travaux seront réalisés

à l'été 2019. Par ailleurs, l'étude de mise en place de batrachoducs sur la RD 113E6 (maîtrise d'ouvrage MDADT du Boulonnais) se concrétisera par des travaux en septembre 2019.

Le partenariat avec le Syndicat mixte pour le SAGE du Boulonnais ou la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Boulonnais a porté sur l'étude d'érosion du bassin versant de la Strouanne (Commune de Wissant), la finalisation du PAPI du Boulonnais, au COPIL eau potable de la CLE du Boulonnais.

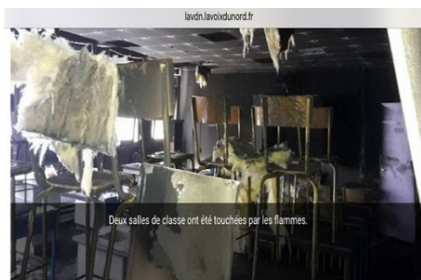
La MDADT a également participé, avec le PNR des Caps et Marais d'Opale, à l'étude sur la fragmentation écologique de l'A16, aux comités de gestion de la réserve naturelle du Molinet et de la dune d'Ecault, et à la démarche Trame verte et bleue.

IV. LES OPÉRATIONS LES PLUS MARQUANTES EN MATIÈRE DE BÂTIMENTS

- ◆ Collège DAUNOU à Boulogne-sur-Mer : travaux de requalification de l'entrée et d'agrandissement du CDI pour un montant de 436 000 €.

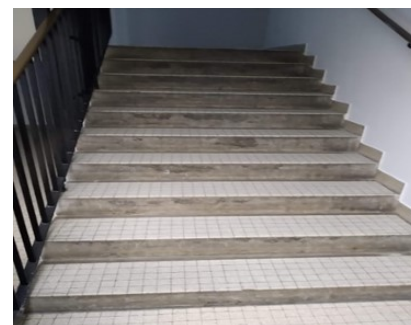


- ◆ Collège Roger SALENGRO à Saint-Martin-Boulogne : travaux de remise en état, suite à un incendie, pour 87 000 €, et sécurité incendie des externats 1 et 2 pour 60 000 €.



- ◆ Collège Jean MOULIN à Le-Portel : chantier insertion pour la réfection des cages d'escalier, montant de 50 000 €, sécurisation et traitement de la galerie couverte (coursive) pour 40 000 € de travaux.

- ◆ Collège Paul LANGEVIN à Boulogne-sur-Mer : travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse de la demi-pension et remplacement du bardage pour un montant de 120 000 €.



- ◆ Au sein des bâtiments départementaux, traitement des façades, avec isolation et remplacement des menuiseries pour un montant global de 725 000 €, les travaux sont en cours.

- ◆ Au niveau du bâtiment du SGPR (Saint-Léonard) : la fin des travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la DDE. Coût de l'opération : 500 000 € et remplacement des menuiseries 90 000 €.

V. EN TERMES D'AMÉNAGEMENT ET D'ANIMATION DU TERRITOIRE

- ◆ La Plateforme ingénierie

Pour répondre aux besoins d'assistance et de conseil des communes, la plateforme ingénierie a été sollicitée aux fins d'éclairer les collectivités sur les choix techniques et financiers des dossiers. Des accompagnements personnalisés ont permis la mise en relation avec les partenaires tels que le CAUE, qui, associé à la démarche, a joué un rôle de conseil et de propositions (pour exemple, sollicitation du CAUE pour l'élaboration du dossier de la création de la structure de la MISS de la CCDS).

La MDADT a accompagné les communes dans le cadre du FARDA. A ce titre, 64 dossiers ont été retenus pour un accompagnement financier à hauteur de 2 191 000 € de subvention et ont mobilisé 3 672 heures d'insertion.

Parmi les projets soutenus, on retiendra notamment :

- ◆ Au titre du FARDA/Equipement-aménagement :
 - ◇ La commune de Conteville, dans le cadre de sa démarche de développement durable, a commencé son programme de mise en conformité de ses bâtiments communaux par des travaux d'amélioration énergétique d'une salle de classe.
 - ◇ La commune de Saint-Inglevert, pour l'aménagement d'une salle d'évolution maternelle et primaire (incluant de nombreux critères développement durable, notamment chauffage par pompe à chaleur, système de ventilation double-flux, remplacement des menuiseries extérieures rénovation et isolation des plafonds, utilisation de peintures respectueuses de l'environnement. Subvention de 87 500 € pour un montant de travaux de 400 000 €.

- ◆ Au titre de l'appel à projets innovation territoriale :

La MDADT a accompagné la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS), au montage de leur dossier pour le projet de restructuration, de développement et de création de la Maison Intercommunale de la Solidarité et des Services (MISS). Ce projet a pour objectif d'offrir à la population un maintien des services de santé, d'améliorer l'accessibilité des services de la CCDS, de développer de nouveaux services sur le territoire, dont les services aux seniors, de développer les réseaux des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de créer un espace de bureaux partagés en milieu rural, de déployer une offre d'autopartage électrique (pour faciliter les déplacements et valoriser l'éco-mobilité par le biais notamment d'acquisition de trois véhicules électriques, l'installation de 10 bornes électriques). Ce projet a obtenu un accompagnement financier du Département de 58 000 € et conduira à des dépôts de demandes de subvention au titre du FARDA 2019 en équipement structurant.

- ◆ Au titre de l'appel à projet FIEET :

Projet porté par la commune de Saint-Etienne-au-Mont (aide départementale de 12 000 € accordée) pour la création d'un troisième enclos de pâturage sur le Communal d'Ecault. Il s'agit d'un projet sur un site remarquable en matière de biodiversité, abritant des habitats d'intérêt communautaires (pelouses décalcifiées des dunes arrières littorales), avec des espèces rares et protégées du Pas-de-Calais. Il vise à renforcer la fonctionnalité du corridor écologique entre les dunes du communal d'Ecault au Nord de la forêt d'Ecault et le site des Dunes d'Ecault, propriété du conservatoire du littoral géré par le syndicat mixte EDEN62. La commune réalise depuis plusieurs années des travaux de restauration écologique sur ce site, en lien avec le PNR des Caps et Marais d'Opale qui identifie la préservation de ce lieu comme un enjeu majeur pour le territoire.

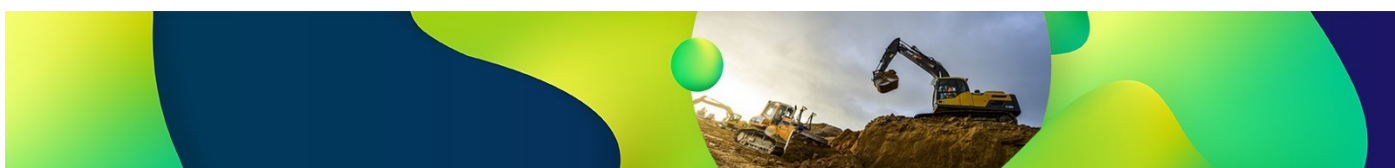
- ◆ Contractualisation :

La MDADT, lors du dernier trimestre 2018, a présenté la démarche de contractualisation avec les EPCI, communes et associations. Des rencontres avec partenaires ont suivi et permis l'élaboration de 3 livrets avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, la Communauté de Communes de Desvres-Samer et la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps ; 8 livrets communaux ont été rédigés afin de soutenir les projets structurants, et enfin 2 livrets ont été élaborés avec les associations « Les amis du Fort d'Ambleteuse et la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).





PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



MDADT DU CALAISIS



CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	52	Nombre de collèges	15
Dont éligibles au FARDA	42	Nombre de bâtiments départementaux	8
Nombre d'EPCI	3	Autorisations de voirie délivrées	384
Montant de subventions versées	989 000 €	Alignements délivrés	199
Population	161 521 habitants	Arrêtés de circulation	216
Linéaire de routes départementales	441 km	Dossiers relatifs au déroulement de manifestations diverses sur le domaine public départemental	84
Nombre d'équipes d'exploitation	4		
Crédits de paiement dépensés en maîtrise d'ouvrage	Investissement	Fonctionnement	
Routes Départementales	3 245 000 €	517 000 €	
Collèges et bâtiments	1 824 000 €	323 000 €	

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. RENFORCER LES VOIRIES ET INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES

- ◆ En matière de fonctionnement l'essentiel des crédits a été affecté d'une part au strict entretien du patrimoine routier à hauteur de 344 000 € et d'autre part, aux enduits superficiels à hauteur de 126 000 €. Enfin, 47 000 € ont été attribués aux RD 224-215 Licques - Ardres pour l'hydro régénération.
- ◆ Investissement en matière de voirie :
 - ◇ RD943, des enduits ont été réalisés en travaux de soirée et suivis par les Grands Travaux, la sécurité a été réalisée par les agents des CER ;
 - ◇ La MDADT du Calais a inauguré la chaucidou (Chaussée à voie centrale banalisée) sur la RD119 d'Oye-Plage, où une requalification de la RD a été effectuée (rue du Lac), la réalisation

d'accotement et de cheminement piéton et l'intégration de la chaucidou sur la chaussée avec un revêtement différent, pour un montant de 452 000 €.

- ◇ Des travaux sur la RD248 à Bouquehault du PR 19+320 à 20+000 (rues Placette, de l'Église) de borduration et d'assainissement pluvial ont été réalisés pour un montant de 245 000 €.

- ◆ Investissement en matière d'ouvrage d'art :

Les dégradations sur le Pont VALOIS à Guînes ont contraint la MDADT à agir dans l'urgence. Une réparation provisoire d'un montant de 60 000 € a été effectuée pour mettre en sécurité et permettre la réouverture de l'accès. L'Ouvrage d'art devra par la suite être remplacé à neuf de façon pérenne.

- ◆ Exploitation routière assurée par la MDADT du Calais, concerne d'une part, l'intervention dans le cadre de la viabilité hivernale et d'autre part, le traitement des restrictions de circulation (216 arrêtés pris concernant la circulation pour réglementation et travaux) auxquels s'ajoute l'instruction de 84 dossiers relatifs au déroulement de manifestations diverses sur le domaine public départemental.

II. CONFORTER LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC

La gestion du domaine public routier départemental représente une activité majeure de la MDADT, dont les enjeux portent sur la préservation du patrimoine routier départemental et la sécurité des usagers du réseau routier.

L'équipe Gestion du Domaine Public a réceptionné 1 054 demandes dont 199 dossiers d'alignement et 109 sollicitations pour avis d'urbanisme. Nous avons rédigé 308 arrêtés de voirie portant alignement ou autorisation de voirie.

- ◆ 56 dossiers dégradations des voies.
- ◆ 18 contentieux.
- ◆ 33 avis d'élargage.

III. ENTREtenir LE PATRIMOINE IMMOBILIER

La maintenance des collèges a nécessité 262 000 € de dépenses de fonctionnement et 1 788 000 € de dépenses d'investissement (travaux de grosses réparations, de mise aux normes des demi-pensions et d'entretien des logements de fonction).

La maintenance des bâtiments départementaux (autres que les collèges) a nécessité 27 000 € de dépenses de fonctionnement et 36 000 € de dépenses d'investissement.

Les opérations d'investissement marquantes de 2018 sont les suivantes :

- ◆ Collège Jean ROSTAND de Licques : Mise en place d'une vêtue sur le bâtiment administration pour 100 000 €. Et rénovation des sanitaires pour 120 000 €.
- ◆ Collège les Dentelliers de Calais, mise en accessibilité du collège pour 280 000 €.
- ◆ Collège Jean MACÉ de Calais, remplacement de deux chaudières pour 120 000 €.

IV. DÉVELOPPER LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

L'étude de desserte globale du Calais, toujours en cours actuellement, devrait nous apporter des solutions concernant la fluidité du trafic et des préconisations d'aménagement à l'aune du Brexit et des futurs aménagements commerciaux souhaités par la ville de Calais.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité, le Département a affirmé sa volonté de favoriser les échanges intermodaux au travers du covoiturage et des subventions, afin de lutter contre « l'autosolisme ».

La MDADT a appliqué cette volonté en 2018 avec :

- ◆ La continuité de l'Eurovéloroute entre Guînes, Ardres et Audruicq, chantier suivi par les Grands Travaux.
- ◆ Le financement d'aires de covoiturage sur les communes d'Ardres (53 000 €), Guînes (35 900 €) et Marck (53 000 €).

V. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- ◆ Contractualisation :

Dans le cadre de la contractualisation de deuxième génération, pour l'opération structurante « création d'un espace multiservice institutionnel Minoterie Boutoille », la Communauté de Communes Pays d'Opale a bénéficié en 2018 du solde de la subvention pour un montant de 240 488 €.

- ◆ Politique FARDA/Programmation 2018 :

45 dossiers ont été déposés en 2018, 44 ont été retenus, dont voici quelques exemples :

- ◇ Réhabilitation complète de l'ancienne poste en mairie à Sainte-Marie-Kerque.
- ◇ Création d'un bâtiment (salle de classe, bibliothèque, sanitaires...) à Vieille-Église.
- ◇ Travaux de rénovation de l'école primaire à Caffiers.
- ◇ Construction de la Maison de Pays de l'Ardrésis.
- ◇ Travaux d'implantation de haies et de fascines contre le ruissellement des eaux avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem.

- ◆ Amendes de Police 2018 :

18 dossiers ont été déposés, 7 ont été retenus.

Au total, les services de l'UAAT ont réceptionné 69 dossiers, parmi lesquels 51 ont été retenus en Commission, 6 ont fait lieu d'un abandon de la part de la commune.

VI. ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2018, une enveloppe de 15 000 € a été affectée aux pratiques pour le développement durable. Entre autres, suite à une étude paysage et sécurité du territoire permettant d'associer les plantations en fonction de la sécurité routière, des frênes ont été abattus et des plantations d'arbres ou d'arbustes ont été réalisées le long des RD.

La technique d'hydro régénération fait partie des pratiques à intégrer dans le développement durable. En effet, cette technique qui consiste par jet d'eau haute pression à désincruster les revêtements bitumeux pour leur redonner une rugosité et limiter le phénomène de glissement, permet d'éviter le remplacement d'un revêtement.

Une opération pilote du Département pour l'expérimentation de l'ensemencement de jachères mellifères fleuries a été réalisée sur les délaissés routiers de notre territoire (RD304 et RD305). Ce projet Européen appelé SAPOLL a pour but la sauvegarde des pollinisateurs sauvages de la zone transfrontalière France-Wallonie-Vlaanderen. Les pollinisateurs sont principalement des abeilles sauvages, des syrphes et des papillons, essentiels au maintien de l'agriculture et des écosystèmes dans nos régions.

La réalisation de ce chantier, comprenant les différentes phases de réalisation et d'entretien ainsi que la communication par panneaux d'information sur les deux sites, représente un montant de 6 500 €.

L'objectif serait la généralisation de ces pratiques en faveur des pollinisateurs sauvages sur l'ensemble du territoire départemental.



PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



MDADT DE LENS-HÉNIN



CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	50	Nombre de collèges	35
Dont éligibles au FARDA	9	Nombre de bâtiments départementaux	17
Nombre d'EPCI	2	Autorisations de voirie délivrées	382
Montant de subventions versées	1 629 604 €	Alignements délivrés	149
Population	368 253 habitants		
Linéaire de routes départementales	323 km		
Nombre d'équipes d'exploitation	4		
Crédits de paiement dépensés en maîtrise d'ouvrage	Investissement	Fonctionnement	
Routes départementales	2 521 438 €	543 216 €	
Collèges et bâtiments	3 218 349 €	1 235 138 €	

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. DEVELOPPEMENT LOCAL

Accompagnement des projets des communes en ingénierie (appui technique, administratif et financier) et démarches partenariales avec les 2 EPCI, les instances supra territoriales comme l'agence d'urbanisme, EURALENS, le Pôle métropolitain de l'Artois, et la Région.

- ◆ Accompagnement de différents projets sur le plan de l'ingénierie.

La MDADT offre aux communes et aux EPCI une ingénierie pouvant prendre appui en fonction des sujets, sur l'ensemble de l'équipe territoriale, les directions métiers et sur la Plateforme Ingénierie pour répondre aux besoins exprimés :

- ◇ Construction d'un restaurant scolaire et de classes d'écoles à Vimy.
- ◇ Restaurant scolaire à Givenchy-en-Gohelle.
- ◇ Aire de camping-car sur Ablain-Saint-Nazaire.
- ◇ Projet intercommunal de création d'espaces de loisirs et de pleine nature à Estevelles, Meurchin, Annay-sous-Lens, Harnes, Pont-à-Vendin.

- ◇ Création d'une salle de sport à Bois-Bernard.
- ◇ Création d'une salle de sport inscrite dans l'esprit de la TRI à Annay-sous-Lens.
- ◇ Aire de covoiturage de 100 places à Noyelles-Godault.



- ◇ La MDADT a également participé aux différents échanges inscrits dans le cadre de schémas ou programmes spécifiques communautaires (habitat, lutte contre les inondations, démarches de renouvellement urbain type NPNRU, ERBM, Plan piscines communautaires ...).

- ◇ La MDADT a également accompagné les communes de Lens et Liévin, retenues au dispositif Cœur de Ville, pour identifier les projets pouvant être accompagnés par le Département. Elle a également suivi le programme d'actions partenariales proposé par RTE (mesures compensatoires de la ligne RTE Avelin à Gavrelle) qui impacte les territoires de Lens-Hénin et de l'Arageois.

Elle contribue aux différentes instances techniques du Pôle Métropolitain de l'Artois, Mission Bassin Minier, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, Mission Autour du Louvre-Lens, Forum jeunesse, et participation aux réflexions autour du devenir du site de l'hôpital de Lens.

II. EURALENS

Participation au Forum Énergie en mettant en lumière des actions phares mises en œuvre par le Département sur le sujet, thématique prégnante en lien direct avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.



III. INSTRUCTIONS-SUBVENTIONS

◆ MSAP Sains-en-Gohelle :

Dans le cadre du nouveau dispositif de soutien aux équipements structurants dans les QPV, la CP du 5 novembre 2018 a accordé une subvention de 7 225 € à la commune de Sains-en-Gohelle, pour les dépenses liées aux travaux d'amélioration du bâtiment de la MSAP.



◆ Farda – aménagement et équipement – AVC - abribus :

7 dossiers ont été instruits et validés en CP en 2018 pour un montant total de 68 659 €.

1 dossier acté en CP du 12 novembre 2018 pour 15 000 € au titre de la programmation exceptionnelle 2018 d'aide à la voirie communale inondations pour soutenir les communes sinistrées par les intempéries de mai et juin 2018.

◆ Amendes de police :

18 dossiers instruits – 5 actés en CP du 2 juillet 2018 pour un total de 23 669 €.

◆ Appels à projet du SDEN lancé en 2018 :

Dans le cadre du SDEN (Schéma Départemental des Espaces Naturels) validé en juin 2018, le Département a souhaité promouvoir la biodiversité, par le biais de la mise en œuvre du Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux, au bénéfice des communes et du Fonds d'Initiatives pour les Espaces Naturels et des associations.



Ces fonds ont pour objectif d'apporter un soutien aux communes sur des opérations d'aménagements écologiques et paysagers ou des opérations de restauration des milieux naturels et de valoriser les projets d'animation et de sensibilisation à la biodiversité portés par les associations.

En 2018, trois communes (Lens, Loison-sous-Lens et Loos-en-Gohelle) ont répondu à l'appel à projet FIEET pour un montant acté en CP du 3 décembre de 78 739 €. Pour le FIEN, 2 associations (PIGE de Evin-Malmaison et Leforest Environnement) ont bénéficié d'un accompagnement à hauteur de 500 € chacune.

Sur le territoire de Lens-Hénin, les communes et les associations ont montré un grand intérêt pour ces appels à projets. Pour 2019, 9 dossiers sont d'ores et déjà à l'étude (6 FIEET et 3 FIEN).

◆ Gestion différenciée des chemins de randonnée sur le territoire de Lens-Hénin :

Le Département a souhaité confier des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi en ciblant des activités de gestion différenciée et d'entretien des chemins de randonnée de compétence départementale. Sur le territoire de Lens-Hénin, ce sont les anciens cavaliers de mine au niveau des communes d'Avion, Méricourt et Rouvroy qui sont concernés par ces prestations. En 2018, le coût d'entretien s'élève à 19 430 €.

◆ Mobilité vers les collèges :

Dans le cadre de sa politique cyclable, le Département aide techniquement et financièrement les communes qui souhaitent sécuriser les itinéraires cyclables vers les collèges (étude financée par le Département et subvention de 40 % du montant des travaux, plafonnée à 40 000 €).

En 2018, 3 collèges ont été retenus après passage en Commission Permanente du 2 juillet 2018 pour un montant total de 96 000 €.

Les collèges concernés sont :

- ✓ Jean-Jacques-ROUSSEAU à Avion.
- ✓ Langevin-WALLON à Grenay.
- ✓ Adulphe-DELEGORGUE à Courcelles-lès-Lens.

Deux études ont été lancées en 2018 sur les collèges Jean-VILAR à Angres et Blaise-PASCAL à Mazingarbe.

◆ Contractualisation :

Démarche relancée courant depuis 2018 qui a permis d'aller à la rencontre des EPCI et des communes autour d'échanges basés sur des éléments de diagnostic territorial et qui a permis de poser des bases d'enjeux territoriaux communs, chacun au regard de nos compétences et de mettre en perspective les opérations envisagées.

◆ Animation territoriale :

En lien avec les 2 directeurs MDS, la MDADT a assuré l'ingénierie et l'organisation nécessaire à la tenue des commissions territoriales au cours desquelles ont été présentés :

◇ Le 31 mai 2018 : le Cadre d'Intervention Territorial (CIT) et les 12 priorités identifiées.

◇ Le 14 novembre 2018 : les documents structurants préfigurant la nouvelle contractualisation (les grands enjeux du territoire - Les 12 priorités retenues dans le CIT - Les portés à connaissances et leurs thématiques associées).

◇ Le 27 novembre 2018 : le processus global de contractualisation et notamment Le cadrage global, les grands enjeux du territoire de Lens/Hénin, les territoires de contractualisation, le Fond d'Innovation Territoriale, les Assises Territoriales, les portés à connaissance, les priorités définies par le Département.

- ◆ Contractualisation : CTDD CALL et CAHC : solde des dernières opérations :
- ◇ Sur la CAHC, 3 opérations en cours du CTDD G3 restent à solder pour un montant total de 342 190,74 €.
- ◇ Renaturation du Filet Morand pour un montant de 720 000 €. En 2018 versement d'un acompte à hauteur de 60 % de travaux réalisés soit 349 846 €. Changement du montant des marchés, la subvention a donc été recalculée à 583 077 €. Les travaux sont en cours de finalisation, en décembre 2018 le « Filet Morand » a été déconnecté du réseau d'assainissement.



- ◇ Réhabilitation de la cité Bruno de Dourges - CP du 5 janvier 2015 – subvention de 1 000 000 € au titre des crédits GIRZOM. 3 acomptes pour un montant total de 934 980 € ont été versés - Le solde de 65 019 €, correspondant à la phase entretien des aménagements paysagers d'une période de 2 ans, fait l'objet d'une demande de prolongation de délais et sera versé sur l'exercice 2019.
- ◇ Réalisation des boucles 25, 13 et 14 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue - CP du 5 décembre 2016 - subvention de 300 000 €. La CAHC a informé le Département que seuls les travaux d'aménagement de la boucle 25 seront réalisés, modifiant ainsi le montant total des travaux subventionnables à 1 458 008 €, soit une subvention de 145 800 €. En 2018, versement d'un acompte de 102 060 €. Les travaux des boucles 13 et 14 sont reportés à une date ultérieure.

- ◇ Sur la CALL, 1 opération reste à solder pour un montant total de 300 000 €. Aménagement de la Halle des éco-matériaux sur le 11/19 - CP du 5/12/2016 – subvention de 300 000 €. Livraison des travaux attendus pour novembre 2019.

IV. GRANDS PROJETS PHARES

- ◆ Accessibilité du nouvel hôpital de Lens (objectif 2020) :

Dans le cadre de ce projet, le Département a été sollicité pour apporter son concours pour faciliter les accès à ce nouvel établissement, depuis le réseau routier départemental, en occurrence la RD947. En 2018, un premier giratoire a été réalisé et mis en service en septembre 2018.

En 2019, le Département réalisera l'aménagement du carrefour nord du même échangeur pour le transformer également en giratoire.



Accessibilité du nouvel hôpital de Lens



PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



MDADT DU MONTREUILLOIS-TERNOIS



CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	267
Dont éligibles au FARDA	261
Nombre d'EPCI	4
Montant de subventions versées	2 639 830 €
Population	151 037 habitants
Linéaire de routes départementales	1 835 km
Nombre d'équipes d'exploitation	20

Nombre de collèges	14
Nombre de bâtiments départementaux	36
Autorisations de voirie délivrées	626
Demandes de subvention	345

Crédits de paiement dépensés en maîtrise d'ouvrage	Investissement	Fonctionnement
Routes départementales	7 008 406 €	1 570 000 €
Collèges et bâtiments	1 630 000 €	358 900 €

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. VOIRIE

Le territoire du Montreuillois-Ternois, essentiellement rural, permet de réaliser certains travaux d'entretien routier en régie. Ceci apporte une plus-value en matière de mutualisation et optimisation des moyens, valorisation des compétences, et de présence territoriale surtout sur un réseau de 3ème catégorie couvrant 66 % (1 200 km) du réseau sectoriel MDADT et 19 % du réseau Département.

Ainsi, il a été mis en œuvre en régie près de 3 060 tonnes d'enrobés à chaud par les agents des Centres d'Entretien Routier (technique dite du Traîneau). Parallèlement, près de 42 600 tonnes d'enrobés ont été mises en œuvre en 2018 par des entreprises pour des traitements préventif ou curatif, des chaussées départementales.

Les intempéries successives des nuits du 24, 29 et 31 mai 2018 ont occasionné et des dégâts des dysfonctionnements du réseau routier et de ses dépendances (fossés, bassins) sur certaines communes de l'Ex-Ternois. Ces événements climatiques ont mobilisé des moyens humains et matériels en régie ou externalisé. En en-

tretien courant (crédits de fonctionnement) 55 140 € ont été alloués aux conséquences de ces intempéries, 236 000 € en crédits d'investissement pour la maintenance (réparation des dégâts).

II. IMMOBILIER

En 2018, la MDADT a traité plus de 700 interventions de maintenance concernant le patrimoine immobilier.

Parmi les opérations majeures d'investissement, on peut souligner les opérations suivantes :

- ◆ Collège Hesdin : mise en place d'une ventilation dans les salles de classe du 1er étage : 220 000 €.

- ◆ Collège d'Hucqueliers : création d'un terrain multisports : 367 000 €.

- ◆ Collège d'Hucqueliers : remplacement complet de l'installation de sécurité incendie et mise en place de portes de recouplement dans l'externat : 299 000 €.

- ◆ Collège d'Heuchin : réfection des carrelages des locaux cuisine de la demi-pension : 50 000 €.

- ◆ Collège de Saint-Pol-sur-Ternoise : réfection de l'étanchéité de la terrasse demi-pension : 40 000 €.



Rentrée 2018 au collège PRÉVERT d'Heuchin

III. ENVIRONNEMENT

En matière de Défense Extérieure contre l'Incendie, la MDADT a instruit 25 dossiers en 2018.

Parallèlement, il s'est agi d'assurer la promotion de deux nouveaux dispositifs adossés au Schéma Départemental des Espaces Naturels : Le Fonds d'Intervention pour les Enjeux Écologiques Territoriaux et le Fonds d'Intervention pour les Espaces Naturels.

Dans ce cadre, 5 dossiers ont été instruits en 2018.

IV. FARDA

Dans le cadre des nouvelles modalités de mise en œuvre du FARDA, un important travail prospectif a été entrepris auprès des communes : il s'agissait de faire un point global par communes pour identifier les projets envisagés d'ici la fin du mandat municipal. Le but était de mobiliser l'ingénierie du Département le plus en amont possible.

Cette démarche a permis de sensibiliser les élus à la plateforme d'ingénierie, aux dispositifs de subvention gérés par le Pôle Aménagement et Développement Territorial et aux critères de subvention (développement durable).

Plusieurs projets ont été retravaillés en profondeur, suite aux préconisations et conseils donnés par les services de la MDADT, aboutissant à des projets vertueux au plan environnemental :

- ◆ La réhabilitation d'un ancien bâtiment en trois salles d'activités à Beaurainville.
- ◆ L'isolation de bâtiments communaux à Anvin.
- ◆ La modernisation du Centre Historique Médiéval d'Azincourt.



- ◆ La requalification urbaine de la Rue du Maréchal-LECLERC à Fruges.
- ◆ La réhabilitation de la salle communale à Bours.



- ◆ L'aménagement de l'ancien presbytère de Parenty.

Par ailleurs, un travail de fond a été conforté de manière à valoriser la clause d'insertion sociale dans les marchés publics relatifs aux demandes de subventions déposées dans le cadre du FARDA. Ainsi, ce sont quelque 2 604 heures d'insertion qui ont pu être intégrées dans les différents projets financés en 2018.

Au total, en matière de subvention, la MDADT du Montreuillois-Ternois a instruit 345 demandes de subvention durant l'année 2018.

Enfin, 2018 a également été l'occasion d'engager un important travail partenarial avec les collègues du Pôle des Solidarités et du Pôle des Réussites Citoyennes : La nouvelle démarche de contractualisation.

Ainsi, un important travail d'élaboration de portés-à-connaissance a été réalisé durant le dernier semestre 2018. Les partenaires ont également été rencontrés et sensibilisés à cette démarche durant cette période.

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



- ◆ **DIRECTION D'APPUI ET DE PILOTAGE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**
- ◆ **DIRECTION DE PROJETS**
- ◆ **DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES**
- ◆ **DIRECTION DES SPORTS**
- ◆ **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**
- ◆ **DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE**
- ◆ **DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**
- ◆ **DIRECTION DE L'ÉVÈNEMENTIEL**



PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



**DIRECTION D'APPUI ET DE PILOTAGE
ADMINISTRATIF ET FINANCIER**



MISSIONS :

La Direction d'appui et de pilotage administratif et financier a été créée le 1er décembre 2012, après un passage en Comité technique des 29 novembre 2010 et 12 avril 2012.

Le Directeur d'appui, responsable de cette structure non opérationnelle, est chargé par le Directeur du Pôle Réussites Citoyennes de missions de coordination, de conseil et de suivi de démarches transversales. Dans ce cadre, il veille, notamment, à conforter la fiabilisation des processus administratifs et au développement d'un outillage partagé avec les Directions du Pôle.

A cet effet, il :

- ◆ Garantit le respect des procédures réglementaires et institutionnelles, ainsi que les délais afférents.

- ◆ Définit et contrôle tous processus internes permettant d'assurer cet objectif.

- ◆ Met en œuvre tous outils de suivi et de contrôle de l'activité de toute nature à la demande du Directeur Général Adjoint (DGA).

- ◆ Assure l'actualisation d'un tableau de bord général mis à disposition du DGA. et/ou des Directions opérationnelles du Pôle.

- ◆ Élabore des prévisions dans les domaines d'activité de la Direction.

Il participe aux réunions de la 3^{ème} Commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté », pour lesquelles il a assuré l'intérim des fonctions de secrétariat en fin d'année 2018, et du Comité de direction du

Pôle. Il assure de plus la validation des projets de rapports à présenter devant la 3^{ème} Commission, ainsi que le suivi de la notification des décisions de la C.P.

Le Directeur d'appui peut utiliser les ressources internes (chefs de service administratifs et financiers des Directions opérationnelles du PRC) ou externes (unités déconcentrées des Directions supports du Pôle) au sein des services.

Il est amené, de plus en plus, ainsi que les Directeurs d'appui des autres Pôles, à participer à des groupes projets transversaux, sur des thématiques diversifiées, en représentation du Pôle Réussites Citoyennes.

CHIFFRES CLÉS :

I. SUIVI DOSSIERS RH : 64 INTERVENTIONS

- ◆ Rencontres DRH/Dir. Appui : information régulière sur l'évolution du cadre de gestion des RH.
- ◆ Réunions actualisation recrutements.
- ◆ Préparation CT et CAP.
- ◆ Points spécifiques (suivi enveloppe remplacements et renforts occasionnels, suivi situation des contractuels, formations, service civique).
- ◆ G P E C Médiathèque départementale et Archives départementales.
- ◆ Projet de fusion Direction de l'Événementiel et Direction du Château d'Hardelot - C.C.E.C.

II. SUIVI DOSSIERS FINANCES : 35 INTERVENTIONS

- ◆ Élaboration BP 2019 : réunion ajustements + conférence budgétaire + comité préparatoire.
- ◆ Élaboration BS et DM.
- ◆ Élaboration rapport 3^{ème} Commission à chaque étape budgétaire.
- ◆ Prospective financière et suivi exécution budgétaire.
- ◆ Simplification maquette budgétaire (en 2019, notamment, pour la Direction des Affaires culturelles).
- ◆ Recensement et actualisation des besoins en régies d'avances et de recettes du PRC.
- ◆ Projet de transfert de la billetterie de la Direction de l'Événementiel vers la Direction du Château d'Hardelot (CCEC).

III. SUIVI DOSSIERS COMMANDE PUBLIQUE :

21 interventions :

- ◆ Préparation de l'exposition « Nan Goldin » au Château d'Hardelot.
- ◆ Dématérialisation des marchés publics.
- ◆ Marché de suppléance dans les collèges.

IV. GROUPES PROJET

intégration dans une quinzaine de groupes de travail, dont, notamment : Gestion des risques, Comité de pilotage Plan climat air énergie, Observatoire Départemental, Règlement général de la protection des données, Contribution au SRADDET, Mise en œuvre du projet de déploiement du télétravail, Mise en place de l'Intranet II, Suivi de la démarche d'optimisation - feuille de route du PRC, Point DRH /Dir Appui des Pôles .

V. DOSSIERS PONCTUELS

- ◆ Suivi financier projet investissement Olhain (ajustement enveloppe AP) intégrant la participation dans les réunions du Comité de suivi technique interne.
- ◆ Actualisation et suivi affectation matériels aux agents du PRC (véhicules et mobiles).
- ◆ Rapport d'activité 2017.
- ◆ Suivi des arrêtés de délégation de signature concernant les agents du Pôle.
- ◆ Rapport développement durable 2017.

- ◆ Intégration réseau correspondants juridiques.
- ◆ Etude transformation de la Direction du Château d'Hardelot - CCEC en établissement public.



Le château d'Hardelot

- ◆ Point financier et juridique sur le mécénat.
- ◆ Participation au séminaire Direction Ressources Humaines / Direction de l'Éducation et des Collèges.
- ◆ Entretien fonctionnel SDSI / Directions.
- ◆ Accompagnement à la démarche de contractualisation.
- ◆ Lancement réflexion sur le développement de La Coupole d'Helfaut (étude scénographie dans un premier temps).



La Coupole d'Helfaut

RÉALISATIONS MAJEURES :

- ◆ Secrétariat de la 3^{ème} Commission (y compris les réunions de préparation).
- ◆ Préparation et animation séminaire encadrement PRC novembre 2018.
- ◆ Mise en place d'un processus de notification des décisions de subvention aux bénéficiaires.
- ◆ Intervention en 1^{ère} Commission concernant l'état d'avancement du développement du Parc départemental d'Olhain (+ visite du site).





PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



DIRECTION DE PROJETS



MISSIONS :

La Direction de Projets est chargée :

- ◆ De représenter le Pôle dans la démarche engagée par le Département pour faire vivre les valeurs de la République.
- ◆ D'assurer une veille technique et juridique pour éclairer le cadre réglementaire, repérer les initiatives locales et valoriser les porteurs de projets œuvrant sur ces thématiques.
- ◆ De formaliser le cadre général d'intervention du Pôle en faveur des valeurs de la République, en particulier la définition et la mise en œuvre des « Saisons Citoyennes ».
- ◆ De porter la réflexion sur les questions de prévention et de lutte contre l'illettrisme autour du projet « Lire, écrire, parler en Pas-de-Calais ».
- ◆ De favoriser les partenariats avec le Pôle Solidarités et le Pôle Aménagement et Développement Territorial, en particulier le suivi de la contractualisation et des projets communs.
- ◆ D'assister le Directeur de Pôle sur tout projet transversal.

RÉALISATIONS MAJEURES :

Le Président a confié à Caroline Matrat, Conseillère départementale, la mission « Un Département citoyen engagé pour faire vivre les valeurs de la République », dont l'objectif est de réincarner les valeurs de la République dans les politiques publiques et les dispositifs du Département.

Dans ce cadre, ont été organisés :

- ◆ Un échange direct avec des jeunes du Calais sur leur perception des valeurs de la République, monté en partenariat avec l'antenne d'Unis cité de Calais et le Service de prévention spécialisé la Spirale ; deux rencontres successives avec une quarantaine de jeunes ont eu lieu le 12 janvier 2018.
- ◆ En mars, une formation en intra de deux jours, en partenariat avec la DRH et le CNFPT, dont l'objectif était de faire connaître des valeurs de la République et, en particulier, le principe de laïcité, son champ et ses règles d'application dans le quotidien professionnel des agents ; 17 agents particulièrement sensibilisés à ces questions ont suivi cette formation.
- ◆ Une collaboration avec la Direction des projets Transversaux du Pôle des Solidarités, la Direction des Affaires Juridiques et la Direction des Ressources Humaines, a permis de concevoir une fiche de mission préparant la mise en place d'un réseau de Relais Valeurs de la République au sein des services départementaux ; sur la base du volontariat, des agents seront formés pour promouvoir le développement d'une culture interne des valeurs républicaines et travailler collectivement à les ancrer dans les pratiques professionnelles ; ce dispositif contribuerait de manière active à la prévention contre les risques de discrimination, harcèlement et à la protection des droits des salariés dans la collectivité ; sa mise en œuvre est liée à la désignation au sein de la collectivité d'un référent déontologue prévue en 2019.
- ◆ Le 13 mars 2018, un Midi DIID, co-organisé à l'Hôtel du Département, avec la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire, a réuni une centaine de personnes pour une rencontre/débat avec Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général de l'éducation nationale honoraire, Président du Comité National d'Action Laïque.
- ◆ Le travail entrepris fin 2017, avec la Direction de l'Éducation et des Collèges et CANOPE (réseau de création et d'accompagnement pédagogique de l'Éducation Nationale) a débouché sur un partenariat avec l'Inspection Académique et plusieurs associations ou fédérations d'éducation populaire (Léo Lagrange, la Ligue 62...) et les collèges du département ; 20 collèges se sont engagés dans le nouveau Défi Laïcité qui leur a été proposé ; les collèges, travaillant en binôme, se lancent le défi de traiter une question se rapportant à la laïcité, sur le mode soit de l'explication, de l'illustration ou de la fête ; la restitution des travaux est prévue au printemps 2019.
- ◆ Les bases d'une étude à venir sur la gestion des espaces verts dans les collèges ont été posées en 2018, afin d'esquisser les scénarii de gestion pouvant concilier des choix liés à un contexte financier contraint et une évolution souhaitée vers plus de biodiversité ; cette étude s'attachera à :
 - ◆ Mieux connaître l'existant (surfaces, tâches, moyens humains, solutions mises en œuvre, partenariats en cours).
 - ◆ Normer les situations et réponses types susceptibles d'être apportées, afin d'optimiser les dépenses et les moyens humains.
 - ◆ Élaborer des scénarii pour l'avenir : mutualisation, externalisation, nouvelles préconisations et nouveaux modèles de gestion des espaces verts.
 - ◆ Établir un plan d'accompagnement pour faire évoluer les pratiques, proposant de nouvelles approches comme la gestion différenciée pour un entretien assurant le développement de la biodiversité, la protection des ressources naturelles, l'accueil/la satisfaction des usagers.
- ◆ L'inventaire des tâches liées à l'entretien des espaces vert dans les collèges a été rédigé.



PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



**DIRECTION DE L'ÉDUCATION
ET DES COLLÈGES**



MISSIONS :

Conformément au Code de l'Éducation, le Département doit assurer les compétences obligatoires en matière de fonctionnement et d'équipement des collèges publics et des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État, ainsi que la gestion des personnels ATTEE.

La Direction de l'Éducation et des Collèges (DEC) dote équitablement les 158 collèges du Pas-de-Calais des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

I. POUR LES 125 COLLÈGES PUBLICS (EPLE)

Les moyens dédiés concernent :

- ◆ La dotation globale de fonctionnement (DGF) et les dotations complémentaires.
 - ◆ Les personnels ATTEE, les suppléances par des associations intermédiaires, les contrats uniques d'insertion.
 - ◆ Une équipe de 10 brigadistes cuisiniers pour le remplacement de personnels de restauration en arrêt maladie.
 - ◆ Les utilisations de locaux extérieurs (exemple salles de sport).
- ◆ Les utilisations de demi-pensions par les communes.
 - ◆ Les dotations en équipements de restauration ne nécessitant pas de travaux associés.
 - ◆ Les aides à la restauration pour les élèves boursiers.
 - ◆ Les projets éducatifs.
 - ◆ Les équipements numériques.

II. POUR LES 33 COLLÈGES PRIVÉS

- ◆ Les moyens dédiés sont encadrés par une convention de trois ans, définissant les dotations attribuées aux collèges privés à partir des dépenses réalisées pour les collèges publics :
 - ◇ le forfait d'externat versé aux établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État pour

2018 s'élève au total à 9 106 488 €.

- ◇ le financement de chacune de ces deux contributions intègre une compensation de l'État de 2 951 761 € au titre de la « part personnel » et de 2 351 975 € pour la « part matériel », soit un montant global pour l'exercice 2018 de 5 303 736 €.

- ◆ La participation du Département du Pas-de-Calais s'est élevée donc pour l'exercice 2018 à 3 802 752 €.

CHIFFRES CLÉS :

- ◆ **125 collèges publics** (EPLE) et **61 522 collégiens**.
- ◆ **33 collèges privés** et **14 355 collégiens**.

Pour mettre en œuvre ses missions, la Direction de l'Éducation et des Collèges s'appuie sur **1 186 agents**,

dont **1 131 Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement** (ATTEE), affectés **dans les collèges**, et 10 brigadistes cuisiniers. Elle y associe des contrats aidés dans le cadre d'une politique d'insertion.

En 2018, Le budget réalisé de la Direction s'est élevé à **28 908 087 €**, dont **1 640 000 €** alloués aux politiques éducatives volontaristes, qui concourent à la formation du citoyen et à l'épanouissement scolaire des collégiens.

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LE PARTENARIAT BUDGÉTAIRE

La délibération du Conseil départemental du 25 septembre 2017 définit les grandes orientations du partenariat budgétaire et la trajectoire budgétaire, ainsi que le plan d'optimisation programmé sur la période 2018 / 2020. Ce rapport cadre fixe les modalités d'attribution des principales dotations de fonctionnement des collèges, les indicateurs de marge financière et de capacité d'autofinancement de certaines dotations complémentaires.

L'accompagnement, les contrôles opérés et les correctifs apportés, sur la base des règlements conjoints, ont conduit à sécuriser la situation financière de l'ensemble des collèges.

Les dotations versées aux collèges :

- ◆ La gestion financière (calcul des dotations 2019) : la dotation principale, composée de trois postes, est la plus importante pour un montant global de 8 333 402 €.

- ◆ La dotation EPS s'est élevée à 290 171 €. La fraction qui correspondait à la participation du Conseil départemental aux frais d'utilisation d'une salle de sport extérieure au collège n'est plus versée aux collèges. Le Département a conclu directement, en 2018, 84 conventions financières avec les personnes publiques propriétaires de 188 équipements pour un montant de 720 000 €. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif a profondément mobili-

préaires de 188 équipements pour un montant de 720 000 €. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif a profondément mobilisé les personnels en charge de ces dossiers.

- ◆ La dotation globale de fonctionnement des collèges intègre également des dotations plus spécifiques : la dotation socioculturelle (27 € par élève) : 1 665 468 €. La dotation entretien a été revalorisée pour passer à 1,75 € par m² chauffé pour un montant de 1 356 816 €. La dotation TICE s'élève à 154 210 €.
- ◆ La délibération de septembre 2017 a introduit deux nouvelles dotations : une dotation de solidarité pour un montant de 82 982 €. Une dotation de péréquation s'élevant à 949 448 € et venant en déduction de la DGF calculée.
- ◆ Les dotations complémentaires subsistent et sont attribuées pour abonder un chapitre déficitaire, pour l'acquisition de certains matériels et pour le paiement des taxes relatives à l'enlèvement des déchets ménagers et des vérifications techniques obligatoires. Montant 2018 : plus de 1 700 000 € (environ 18 % de la DGF notifiée). Elles représentent 1 093 demandes.

Ajustement COFAREPI :

Transformation en une contribution aux charges fonctionnelles, délibérée en Commission permanente du 3 décembre 2018 ; cette simplification des démarches financières entre les collèges, dotés de demi-pension, et le Département, contribue à consolider l'autonomie de gestion budgétaire des EPLE, en optimisant 3 277 912 €, déduit de la DGF calculée.

Instruction des demandes d'équipements mobiliers depuis le 1er janvier 2017.

La première délibération est intervenue en décembre 2017 et, depuis, une enveloppe de plus de 500 000 € est consacrée annuellement au renouvellement du mobilier scolaire, administratif et de restauration. Depuis cette date, 1 944 391 € ont été alloués aux EPLE. Ces demandes ne font plus l'objet de versement d'une dotation, les mobiliers étant commandés directement par le service après devis établi par les collèges. L'importante activité financière et budgétaire ne doit pas masquer le

travail plus administratif :

- ◇ 595 logements de fonction en gestion.
- ◇ 70 conventions de restaurations examinées et signées.
- ◇ 78 dossiers de sinistres.
- ◇ 84 conventions d'équipements sportifs externes portants sur la mise à disposition de 188 équipements sportifs par les communes ou intercommunalités.
- ◇ 30 conventions d'utilisation des locaux scolaires.

II. LE PARTENARIAT MANAGÉRIAL AVEC LES COLLÈGES PUBLICS

En 2018, le service des Prestations et des Moyens Affectés a renforcé le partenariat avec les équipes de Direction, notamment dans l'accompagnement de proximité des équipes ATTEE.

- ◆ L'accompagnement des équipes fonctionnelles, un enjeu fort : La Direction a créé la fonction de chargé de mission intervention et accompagnement auprès des équipes ATTEE. Dans la continuité du diagnostic climat social dans les collèges, il assure une mission de conseil et d'accompagnement des collectifs (9 sensibilisations Risques Psycho-Sociaux et 12 accompagnements, 5 analyses de la demande), et capitalise les leviers de motivation au travail pour la mise en œuvre des politiques en matière de gestion des personnels ATTEE.
- ◆ Redéfinir le partenariat entre la Direction et les Collèges : Un travail collaboratif entre autorité fonctionnelle et hiérarchique a été engagé sur les changements organisationnels et sur l'accompagnement au changement des équipes ATTEE dès janvier 2018.

Pour ce faire, 11 réunions de districts ont permis de recueillir les besoins et attentes des équipes de direction sur l'accompagnement de la Direction de l'Éducation et des Collèges à la conduite de ces changements. Un groupe de travail s'est constitué en juillet 2018 (40 cadres de l'Éducation Nationale) et a permis de convenir d'actions opérationnelles sur les enjeux identifiés dans le cadre de groupes de travail.

Par ailleurs, certaines actions ont été déclinées dans le cadre du séminaire entre la Direction de l'Éducation et des Collèges et la Direction des Ressources Humaines réalisé le 21 septembre 2018. De l'ensemble de ces travaux ont permis de recueillir près de 70 actions. Un comité de pilotage et un comité technique permettent de mettre en œuvre ce plan d'action autour de 6 thématiques telles que la communication et proximité auprès des personnels ATTEE, la pénibilité l'usure professionnelle (restrictions médicales, reclassement, absentéisme), le développement de la polyvalence.

L'action du service s'est portée sur l'optimisation de la masse salariale et la nécessité de maintenir la qualité du service rendu aux collégiens. Pour l'ensemble des personnels ATTEE, une attention particulière a été portée à leurs conditions de travail. Le service a proposé à la Direction des Ressources Humaines la rédaction d'un marché pour avancer sur la question des restrictions médicales et l'organisation des services. Il devrait être exécutoire courant 2019 et s'orienterait sur 10 premiers collèges.



Réunion « Ré enchanter la restauration scolaire »

De plus, une nouvelle méthodologie avec le service prévention d'accompagnement et organisationnel des restrictions médicales dans une restauration a été mise en œuvre permettant une meilleure coordination des services sur cette question.

◆ L'approche métier :

Les modalités de l'animation métier ont été redéfinies pour une mise en œuvre pour l'année scolaire 2018-2019. Dans cette approche métier, la Direction a souhaité porter un regard attentif sur le métier d'entretien et le valoriser. Il s'agit de permettre aux 550 personnels d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, leur mission d'entretien général des bâtiments et leur rôle éducatif quotidien dans les collèges. Un travail d'écriture et de synthèse des méthodes et bonnes pratiques sur le métier de l'entretien des locaux a été réalisé. Ainsi, la démarche collaborative permettra d'aboutir, au printemps 2019, à la parution d'un référentiel dans le domaine de l'Entretien.

L'année a également été consacrée à :

- ◆ La question des Parcours Emplois Compétences sur la mise en œuvre des nouvelles orientations des dispositifs insertion.
- ◆ La sécurisation juridique et financière des dispositifs ; mise en place d'une convention de mandat avec l'Agence de services et de paiement (ASP), actualisation du règlement départemental des aides aux collégiens adopté.
- ◆ La restauration scolaire : ouverture de deux demi-pensions et d'une cuisine centrale, déploiement du logiciel EASILYS, mise en place de la procédure d'intégration des nouveaux chefs de cuisine, suivi de la formation " plaisir à la cantine ", lien technique sur les questions de développement durable.

En matière de restauration scolaire, une politique ambitieuse a été impulsée en matière d'approvisionnement local, de réduction des déchets et de renforcement du rôle fondamental du déjeuner dans l'épanouissement

et la réussite des collégiens (Forums alimentation durable sur les territoires, rencontres avec les producteurs, élaboration de menus communs pour accroître les commandes, formation des personnels, déploiement d'outils pour mieux intégrer les achats locaux...).

Par ailleurs, mise en œuvre du dispositif de formation régional " Plaisir à la Cantine " sur 9 collèges du territoire de Lens-Hénin, et 10 collèges de l'Arrageois.

L'acquisition d'un progiciel de gestion des achats dans les collèges permettra à l'issue de son déploiement d'analyser l'évolution des achats alimentaires et de disposer d'une base de données centralisée des producteurs et de réduire les déchets.

Enfin, le partenariat avec le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) améliore la restauration scolaire et répond aux exigences de santé publique. Depuis 2016, un diagnostic qualité est réalisé chaque année au sein des demi-pensions, permettant à chaque établissement de disposer d'une analyse de la restauration (dynamisme, investissement, actions) et d'identifier des leviers et axes d'amélioration.

III. LE PARTENARIAT ÉDUCATIF ET NUMÉRIQUE

Le partenariat éducatif départemental, qui s'inscrit en complémentarité des programmes, par des approches pédagogiques transversales et un renforcement des espaces de coopération entre les différents acteurs, repose sur trois grands principes :

- ◆ Équité : des actions éducatives ouvertes à tous.
- ◆ Proximité : des actions éducatives élaborées en phase avec les ressources du territoire.
- ◆ Lisibilité : des actions éducatives inscrites dans le parcours personnel des jeunes.

Organisée en quatre volets, cette démarche partenariale met l'accent sur :

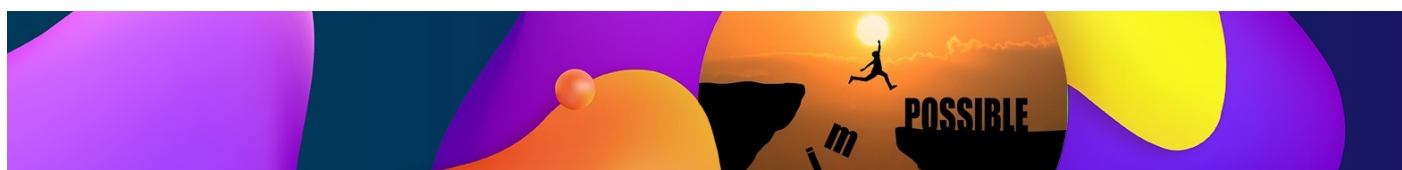
- ◆ L'accompagnement des collégiens dans des activités liées à leur scolarité et de favoriser une

ouverture la plus large possible, en matière d'éducation culturelle, à la citoyenneté, de développement durable, d'orientation ; budget de 600 000 €, près de 900 projets, 14 000 collégiens traversent la Manche, orientation et métiers (14 forums sur 7 territoires, 17 000 collégiens concernés, budget 50 000 €, journée d'intégration des 6ème (15 500 collégiens, budget 310 000 €), distribution d'une calculatrice en 6ème.

- ◆ Le parcours d'excellence en lien avec des partenaires reconnus pour leur expertise et la qualité de leur intervention : développement durable avec EDEN 62 (50 clubs ou ateliers, près de 1 000 collégiens concernés), programme de démocratisation avec Sciences Po Lille, Jeune Reporter en Europe avec l'École Supérieure de journalisme de Lille, Classe mémoire départementale avec La Coupole d'Helfaut.
- ◆ L'attention toute particulière portée sur le « Bien vivre ensemble au collège » et le rejet de toutes les formes d'exclusion : Ateliers Démocratie & Courage mené en partenariat avec la Fondation Léo Lagrange, Cinéma et citoyenneté avec Unis-Cités.
- ◆ La politique ambitieuse dans le domaine du numérique : 3 300 VPI, 1 classe pupitre pour 250 élèves, une valise baladodiffusion pour 150 élèves, une valise de 16 tablettes pour 250 élèves, renouvellement de 40 classes pupitres (950 000 €), achat de nouveaux vidéoprojecteurs (30 000 €), dotation composée de 6 postes de travail et d'un serveur administratif (226 800 € pour 30 collèges en 2018), appel à projets (200 000 €) visant à accompagner les collèges dans le développement des usages du numérique, raccordement des collèges au très haut débit (1 100 000 €), environnement numérique de travail (ENT) point d'accès unique à l'ensemble des outils numériques pour chaque acteur de la communauté éducative (230 000 €) : 125 collèges équipés, 10 millions de visites et 44 millions de pages vues.



PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



DIRECTION DES SPORTS



MISSIONS :

La Direction des Sports est chargée de mettre en œuvre la politique, essentiellement volontariste, du Département en matière de sport.

La politique sportive départementale, s'appuyant sur la délibération cadre du 25 janvier 2016, a été réécrite à l'occasion de la délibération du Conseil départemental du 27 septembre 2016 et repose sur les 3 piliers suivants :

- ◆ Le sport pour tous, y compris le sport scolaire.
- ◆ Le sport, vecteur de développement territorial.
- ◆ Les sports de nature.

Les dispositifs suivants sont mis en œuvre dans ce cadre :

- ◆ Le soutien aux sections sportives rectorales.
- ◆ Le soutien aux Comités départementaux sportifs.
- ◆ Le soutien aux clubs de haut niveau.
- ◆ Les manifestations sportives.
- ◆ L'appel à projet « Ouvrez votre club ».
- ◆ L'équipe olympique et paralympique Pas-de-Calais.

Par ailleurs, le soutien aux équipements sportifs a été réorienté vers 2 priorités :

- ◆ Le soutien aux équipements sportifs à proximité des collèges (dont les piscines).
- ◆ Le soutien aux petits équipements sportifs de proximité.

D'autre part, le législateur a confié aux Départements une compétence en matière de développement maîtrisé des sports de nature. A ce titre, la Direction des Sports anime la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires. Cette instance favorise le dialogue entre gestionnaires de sites, pratiquants et fédérations représentatives.

Enfin, le Département s'est engagé, par un Contrat de développement partagé, approuvé en février 2014, à renforcer l'attractivité et à accompagner l'évolution du Parc départemental d'Olhain en un Parc de nature et loisirs, cohérent avec son écrin de forêt, tant en fonctionnement qu'en investissement, avec deux principaux objectifs.

- ◆ Renforcer son attractivité en :
 - ◇ Posant les bases d'une ambiance nature.
 - ◇ Créant une offre d'activités attractive autour de 2 pôles « immersion et sensation ».

- ◇ Développant l'offre d'hébergement (résidence d'accueil, hôtellerie de plein air, habitat innovant).
- ◇ Requalifiant et en aménageant l'espace (signalétique, sentiers, salle de sport, intégration paysagère, accessibilité).
- ◇ Faisant du développement durable la clé de voûte du Parc.
- ◆ Améliorer la gouvernance et les outils dédiés à la réussite du contrat en :
 - ◇ Favorisant les conditions de l'évolution de l'EPIC et de son organisation, en cohérence avec le projet.
 - ◇ Affirmant une gouvernance politique et technique entre le Parc d'Olhain et le Département.
 - ◇ Renforçant l'ancrage territorial.



CHIFFRES CLÉS :

I. LE BUDGET

Fonctionnement : **5 251 876,55 €.**

Investissement : **5 452 393,60 €.**

II. LES STRUCTURES SOUTENUES AU TITRE DES DISPOSITIFS

57 comités départementaux.

149 manifestations sportives soutenues.

58 appel à projet « Ouvrez votre club ».

74 clubs de Haut Niveau.

19 sportifs membres de l'Équipe Olympique et Paralympique du Pas-de-Calais.

47 équipements sportifs financés par le Département.

Le partenariat entre le Département et le Parc d'Olhain induit un effort d'investissement pluriannuel initialement de **19,40 M€**. La réalisation des projets de requalification de la résidence d'accueil et de séjour et de belvédère a nécessité en 2017 une actualisation de cette estimation évaluée à **1,20 M€**.

Bilan de la fréquentation du Parc départemental d'Olhain :

- ◆ **680 000 visiteurs** accueillis.
- ◆ **86 463 descentes en luge.**
- ◆ **86 088 entrées** au parcours de filets.
- ◆ **74 000 prestations** de restauration.
- ◆ **32 961 entrées à la piscine.**
- ◆ **16 957 entrées au golf** miniature.



RÉALISATIONS MAJEURES :

LES PREMIERS ABOUTISSEMENTS DE LA DÉMARCHE DE DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTION

- ◆ 3 dispositifs de demande de subvention ont été dématérialisés en 2018 :
 - ◇ Soutien aux Comités Départementaux Sportifs.
 - ◇ Soutien aux Clubs de Haut Niveau.
 - ◇ Soutien aux équipements sportifs.
- ◆ La mise en œuvre de ces dispositifs dématérialisés a fait l'objet d'un important travail :
 - ◇ En interne, par la mise en place de nouveaux formulaires de demande, de process de traitements des dossiers et d'accompagnements collectifs et individuels des agents concernés.
 - ◇ En externe, pour accompagner les porteurs de projet, des réunions d'information collectives et individuelles ont été organisées ainsi que de nombreuses rencontres individuelles. La méthode définie et l'accompagnement du Pôle développement des ressources (PDR) dans la démarche ont largement contribué à une mise en place réussie de cette dématérialisation. Le processus de délibération n'a pas été impacté et l'indice de satisfaction des utilisateurs est très positif.
- ◆ La définition de la stratégie de positionnement du Pas-de-Calais dans le cadre de Paris 2024.



La Direction des Sports a contribué à la production de la délibération cadre de mobilisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques, prise lors de l'assemblée plénière de mars 2018.

Celle-ci a fait l'objet d'une mise en œuvre immédiate au travers de nombreuses actions et, en particulier, par la mise en place d'une concertation avec les acteurs du mouvement sportif. Cette instance de dialogue, comportant plus de 150 acteurs, doit permettre la réalisation d'un plan d'actions courant 2019.

- ◆ La poursuite de la dynamique initiée depuis 2015 en matière de développement maîtrisé des Sports de Nature.

L'action de la Direction en la matière s'est inscrite dans la même dynamique que les années précédentes avec des aboutissements notables :

- ◇ Mise en œuvre du mois des sports de nature.
- ◇ Appel à projets ESI qui a permis l'inscription d'un nombre croissant de sites au PDESI.
- ◇ Accompagnement de la Direction sur de nombreux sujets spécifiques : règlement des problématiques de l'escalade sur le site naturel de Rinxent, charte pêcheurs/kayakistes, intégration des problématiques des sites de sports de nature dans le cadre des documents d'urbanisme, ...

- ◇ Lancement des travaux sur une application numérique. Il est à noter que cette démarche se fait dans un cadre partenarial élargi tant en interne qu'en externe.

- ◆ Le renforcement du rôle de la Maison des Sports en matière d'outils de développement des pratiques sportives et de la vie associative.

L'activité de la Maison des Sports n'a pas décliné cette année. Le fonctionnement a été stabilisé d'un point de vue juridique avec les Comités bénéficiant d'un bureau, par la refonte de l'ensemble des conventions de mise à disposition.

Un important travail de réduction des consommations énergétiques a été lancé, ainsi que des premières sensibilisations aux comportements vertueux en la matière. Ces initiatives seront développées en 2019.

L'accueil de nombreuses réunions internes au Département à la Maison des Sports laisse à penser que le bâtiment est aujourd'hui identifié comme lieu ressource par les services.

- ◆ Les réalisations 2018 sur le site du Parc départemental d'Olhain

L'année 2018 a été marquée par la réalisation du Centre technique et de maintenance, le démarrage des travaux du restaurant, qui permettra d'améliorer l'accueil de la clientèle extérieure et de séjour, ainsi que ceux de l'espace de bien-être qui viendra compléter une offre complémentaire à destination des groupes sportifs.





PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES



MISSIONS :

Le déploiement de la nouvelle politique culturelle volontariste « Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 », adoptée le 26/09/2016 : affirmation de la responsabilité culturelle et sociétale du Département dans l'accompagnement de chaque individu sur le chemin de l'épanouissement humaniste et citoyen.

De nouvelles formes d'interventions :

- ◆ Une action qui respecte la richesse des différences humaines, la diversité et la pluralité artistique et culturelle.
- ◆ Une action culturelle au cœur des réalités quotidiennes.
- ◆ Une action coordonnée et construite avec l'ensemble des acteurs culturels.

Le développement de la lecture publique, compétence obligatoire transférée au Département depuis 1986, suivant quatre axes :

- ◆ Ingénierie et conseil aux communes et intercommunalités dans la construction, l'aménagement et le fonctionnement des bibliothèques.

- ◆ Professionnalisation des équipes des bibliothèques (bénévoles et salariés).
- ◆ Promotion du livre et de la lecture par des actions d'animations culturelles.
- ◆ Prêt de documents (livres, CD, DVD) aux établissements conventionnés.

L'enseignement et la pratique artistique amateur en musique, danse et art dramatique, compétence obligatoire transférée au Département en 2004 : mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques :

- ◇ Mise en réseau des établissements.
- ◇ Stratégies communes de formation et d'évaluation des élèves (approches pédagogiques, méthodes, jurys).
- ◇ Développement de la fréquentation, par les élèves, des programmations locales et des événements départementaux.

La restauration et la valorisation des biens culturels dans le cadre d'une politique patrimoniale volontariste : le patrimoine culturel entendu

comme un élément structurant des identités territoriales et comme un vecteur économique et touristique indéniable (maintien des métiers d'art, transmission de savoir-faire locaux et création d'emplois non délocalisables) :

- ◇ Ingénierie et aides financières à la restauration du patrimoine protégé et non-protégé (mobilier et immobilier), dans le cadre d'une programmation concertée avec la DRAC, la Région Hauts-de-France et la Fondation du Patrimoine.
- ◇ Ingénierie sur les projets liés au label Unesco du bassin minier et candidature Unesco.
- ◇ Conservation départementale : exposition à la Maison départementale du Port d'Étaples, gestion des collections.

Le développement d'une saison culturelle départementale, nourrie par la valorisation de l'accompagnement départemental des acteurs culturels et par l'opérationnalité culturelle directe du Département.

CHIFFRES CLÉS :

Un budget réalisé de **13 151 867 €**, décomposé en :

- ◆ **9 124 280 €** fonctionnement.
- ◆ **4 027 587 €** en investissement.

Mais aussi :

- ◆ **15 orchestres au collège** développant la pratique instrumentale collective sans prérequis.
- ◆ **7 écoles ressources** et **9 écoles associées aidées** pour **374 218 € (9 000 élèves)**, et **68 écoles de musique** pour un montant de **247 035 € (9 500 élèves)**.

- ◆ Partenariat avec l'École Supérieure de Musique et de Danse (**25 professionnels** du Pas-de-Calais préparés à passer le diplôme d'Etat de professeur et à bénéficier d'une VAE).

- ◆ **211 sociétés musicales** soutenues pour un montant de **90 950 €**.
- ◆ **436 édifices inscrits** et **252 édifices classés** au titre des Monuments Historiques, **8 700 objets protégés** au même titre.

- ◆ Le patrimoine naturel est également omniprésent avec **59 sites classés** et **46 sites inscrits** par la loi de 1930 (code de l'environnement), dont le site des Deux Caps, Grand Site de France.
- ◆ Dans le cadre de la Conservation départementale, une exposition intitulée « Reflets : photographies contemporaines et œuvres du XIX^{ème} » a été suivie par près de **16 000 visiteurs**.

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LECTURE PUBLIQUE

- ◆ Bibliothèque numérique départementale :

Le projet démarré en 2015 a obtenu le label « Bibliothèque numérique de référence » du Ministère de la Culture. Ce projet a connu son aboutissement en 2018, par la mise en place d'une plateforme unique associant portail professionnel pour les bibliothèques partenaires du Département et portail grand public donnant l'accès aux contenus numériques. Plus d'1,2 million de documents en direction de tous les publics sont disponibles pour les usagers des 60 bibliothèques publiques partenaires, représentant un bassin de population de plus de 400 000 habitants.

- ◆ Bibliothèque Robinson :



Fruit d'un partenariat entre l'Université d'Artois et le Département du Pas-de-Calais, la Bibliothèque Robinson est un lieu de ressources autour du livre de jeunesse, qui agit à la fois pour la conservation, la valorisation et la formation. Ouverte depuis la fin 2018, la bibliothèque accueille tous les acteurs de la chaîne du livre de jeunesse pour des recherches, une mise à disposition de documents et d'expositions d'illustrations originales, elle permet également des rencontres avec des auteurs, illustrateurs, éditeurs et chercheurs. Enfin elle accueille dans ses murs les étudiants qui préparent le diplôme universitaire de littérature de jeunesse.

- ◆ Prévention de l'illettrisme :

Le Département est labellisé « Premières pages » pour son opération « On n'est jamais trop petit pour lire », programme de sensibilisation à la lecture dès le plus jeune âge. Le 12 novembre 2018, une journée professionnelle intitulée « lire dès le berceau : en quoi partager des lectures dès le plus jeune âge permet de prévenir l'illettrisme » a attiré plus de 140 participants, bibliothécaires, personnels de la petite enfance des solidarités (halte-garderie, PMI), mais aussi animateurs et parents lecteurs.

II. ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES ARTISTIQUES, MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE

2018 est la première année du nouveau cycle triennal du « Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques » 2018-2020, structuré autour de 3 axes : amélioration du réseau des écoles et conservatoires, accompagnement à la qualification et la diversification des enseignements artistiques, valorisation et renouvellement des pratiques artistiques en amateur.

Objectifs atteints :

- ◆ 15 orchestres au collège développant la pratique instrumentale collective sans prérequis.
- ◆ 7 écoles ressources et 9 écoles associées aidées pour un montant de 374 218 € (9 000 élèves), 68 écoles de musique pour un montant s'élevant à 247 035 € (9 500 élèves).
- ◆ Partenariat avec l'École Supérieure de Musique et de Danse (25 professionnels du Pas-de-Calais préparés à passer le diplôme d'Etat de professeur et à bénéficier d'une VAE).
- ◆ 211 sociétés musicales soutenues pour un montant de 90 950 €.
- ◆ Accompagnement accru des orchestres à vent, grâce à la convention avec « Coups de Vents ».

III. RESTAURATION ET VALORISATION DES BIENS CULTURELS

48 dossiers instruits pour 3,48 M€.

Le Département comporte 436 édifices inscrits et 252 édifices classés au titre des Monuments Historiques, ainsi que 8 700 objets protégés au même titre. Le patrimoine naturel est également omniprésent avec 59 sites classés et 46 sites inscrits par la loi de 1930 (code de l'environnement), dont le site des Deux Caps, grand site de France.

Le patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO concerne également 9 biens et sites emblématiques sur le Département : 6 beffrois (Arras, Aire-sur-la-Lys, Hesdin, Calais, Boulogne et Béthune), la citadelle d'Arras, le marais audomarois et le bassin minier.



Le patrimoine culturel, dans toutes ses dimensions (monumental, archéologique, mobilier, archivistique, immatériel...), est reconnu comme un élément structurant des identités territoriales et comme un vecteur économique et touristique indéniable. La politique patrimoniale volontariste développée par le Département, en accompagnement de la DRAC, encourage le maintien des métiers d'art, la transmission de savoir-faire locaux et la création d'emplois non délocalisables. Le Département intervient également sur un patrimoine bâti non protégé présentant des caractéristiques architecturales locales justifiant sa mise en valeur (concours de la Fondation du patrimoine) et les mobiliers protégés.

En 2018 ont notamment été menées, les opérations de restauration et valorisation de l'ancienne Cathédrale Notre-Dame (chœur et transepts), l'Hôtel de Ville de Saint-Omer, la Chapelle Saint-Jacques et le Bailliage à Aire-sur-la-Lys, la poursuite et l'achèvement de la restauration de la collégiale Saint-Riquier à Douriez, la restauration du clocher de l'église Saint-Didier à Oisy-le-Verger et la poursuite de la restauration du Donjon de Bours et de ses aménagements extérieurs dans le cadre du FEDER.

Ingénierie : le Département apporte une aide sur tous les territoires (conseils techniques et mode opérationnel auprès des communes sur la sauvegarde des édifices et la restauration des antiquités et objets d'Art).

Dans le cadre de la Conservation départementale, une exposition intitulée " Reflets : photographies contemporaines et œuvres du XIXème " s'est déroulée du 7 juillet au 30 septembre 2018 et a été suivie par près de 16 000 visiteurs.

IV. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE SAISON CULTURELLE DÉPARTEMENTALE

En 2018 le Département a orchestré la mise en place de nombreux rendez-vous pluridisciplinaires, proches des habitants et en relation avec les acteurs des territoires :

- ◆ Le portage d'une offre culturelle de diffusion de spectacles (Ces gens d'ici, Une vie bien r'enger d'Adolpha, les concerts de poche...), de présence artistique et de médiation culturelle à destination du tout public, en connexion avec les personnes éloignées de l'offre culturelle (aînés des territoires, personnes en EHPAD, EPSM, APEI, centres de détention, ruralité, quartiers politique de la ville...) ou en cours de formation (collégiens, élèves d'écoles de musique...)
- ◆ Plusieurs tournées du théâtre du Prato (cirque), du théâtre de la Licorne (théâtre d'objets) et de la Clef des Chants (art lyrique) dans le territoire départemental.

La saison culturelle départementale 2018 représente 120 représentations de 22 spectacles dans 40 communes différentes.

V. LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU PAS-DE-CALAIS

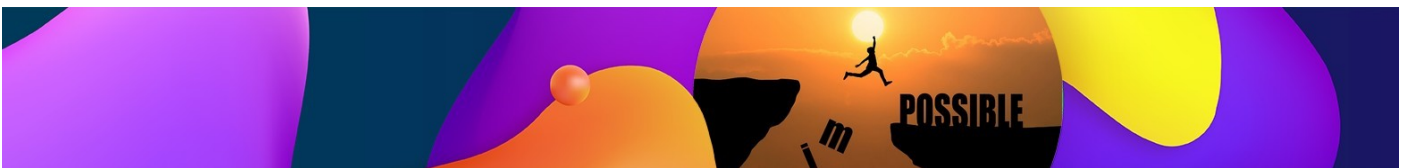
À travers les différents dispositifs du guide des aides, le Département du Pas-de-Calais a contribué en 2018 au soutien d'acteurs dans les domaines du spectacle vivant, de la musique et de la danse, du cinéma, des arts plastiques ou du patrimoine et de la lecture publique :

- ◆ 9 structures à rayonnement départemental (3 scènes nationales, Channel, Tandem, Culture Commune, 1 centre dramatique national, la Comédie de Béthune, le Louvre Lens, la Coupole d'Helfaut, le 9-9 bis, Plan Séquence, Cinéligue et « de la suite dans les images »).
- ◆ 12 structures à rayonnement territorial (centres culturels, Labanque, Centre Culturel de Rencontre...).
- ◆ 9 saisons culturelles intercommunales et 119 diffusions de proximité.
- ◆ 33 créations, 3 compagnies missionnées, 3 compagnies implantées.
- ◆ 133 projets culturels.





PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE



MISSIONS :

Le Département dispose d'un service opérationnel en archéologie dont les trois missions principales sont :

I. LES OPÉRATIONS D'ARCHÉOLOGIE

la Direction de l'Archéologie apporte des réponses opérationnelles en archéologie préventive, adaptées aux projets stratégiques départementaux et territoriaux. Elle réalise des diagnostics archéologiques et des fouilles préventives prescrits par l'État. Cette Direction priorise ses interventions pour les projets publics, ainsi que ceux favorisant le développement économique et la construction de logements. Depuis 2017, la Direction de l'Archéologie est habilitée conjointement par le Ministère de la Culture et celui de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, pour la réalisation des diagnostics archéologiques et des fouilles pour les sites du néolithique à nos jours.

II. LA MÉDIATION AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS

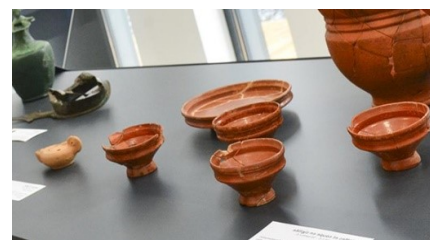
La Direction favorise d'autre part l'accès du patrimoine archéologique au plus large public, grâce notamment aux expositions temporaires organisées dans les locaux de la Maison de l'Archéologie située de Dainville, et aux expositions itinérantes, prêtées et installées gratuitement dans les collèges. Elle développe ses outils pédagogiques en lien avec les découvertes récentes, édite des documents de communication sur toutes les fouilles, et anime un site internet dédié à l'archéologie dans le département.



III. LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

La Maison de l'Archéologie conserve, au sein du Centre de conservation et d'étude archéologiques, les objets archéologiques découverts dans le département. Cette structure accueille des étudiants et des chercheurs qui viennent consulter ce patrimoine unique.

Ces missions sont en lien direct avec les orientations stratégiques départementales qui visent à accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales, à favoriser l'épanouissement ainsi qu'à l'émancipation de tous par la culture et en offrant les conditions de la réussite éducative à la jeunesse du Pas-de-Calais.



CHIFFRES CLÉS :

I. BUDGET RÉALISÉ DE LA DIRECTION

- ◆ Fonctionnement : 268 579 € en dépenses et 794 013 € en recettes.
- ◆ Investissement : 19 410 €.

OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

II. DIAGNOSTICS RÉALISÉS

- ◆ 12 aménagements publics (mise à 2x2 voies de la RD301, Centre hospitalier à Hesdin, réaménagement des places de Montreuil-sur-Mer et Ardres...).
- ◆ 2 équipements économiques.
- ◆ 1 diagnostic de 103 ha sur l'ancienne base aérienne 103.
- ◆ 3 projets de logements, notamment celui porté par Territoires 62 à Givenchy-en-Gohelle.

III. FOUILLES ENGAGÉES EN 2016 OU 2017, DONT LA PHASE ÉTUDE S'EST POURSUIVIE EN 2018

- ◆ Rumilly, pour le compte du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de l'Aa, sur un site devant accueillir des bassins de crue contrôlée (site de taille de silex).
- ◆ Saint-Martin-d'Hardinghem, également pour le compte du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de l'Aa (site d'une résidence de l'évêché de Théroutte, du XIII^{ème} au XIV^{ème} siècle).
- ◆ Avesnes-les-Bapaume, pour le compte du groupe Advitam, à l'emplacement de silos et d'une station de semences (site antique majeur le long de la voie antique reliant Amiens à Bavay).
- ◆ Marquise, Communauté de communes de la terre des 2 caps :
 - ◇ Site funéraire de l'âge du bronze, 1 200 ans avant notre ère.
 - ◇ Site néolithique, 4 000 ans avant J.-C.
- ◆ Marquise, aménageur Lidl (site funéraire antique avec mausolées, I^{er} siècle après J.-C.).
- ◆ Bours, fouille financée par la DRAC (donjon du XIV^e siècle).
- ◆ Fresnicourt-le-Dolmen, extension du golf, 1^{ère} campagne (site d'habitat de l'âge du fer).
- ◆ Saint-Omer, chapelle des jésuites, pour la CAPSO (observation archéologique lors de l'installation de réseau).

III. FOUILLES RÉALISÉES POUR LA PARTIE TERRAIN EN 2018

- ◆ Saint-Augustin, communauté de communes du pays de Saint-Omer (site funéraire et d'habitat gallo-romain).
- ◆ Ardres, place des Armes, pour le compte de la Commune d'Ardres (occupation médiévale et moderne en cœur de bourg).

MÉDIATION :

I. MAISON DE L'ARCHÉOLOGIE À DAINVILLE



- ◆ Exposition « Ça ne manque pas de sel ! », Maison de l'Archéologie, 24 semaines d'ouverture en 2018 (39 semaines au total), 3 434 visiteurs accueillis, dont 48 % de scolaires (1 644 élèves).

- ◆ Exposition « Reconstruire l'avenir après la première guerre mondiale », conception Archives départementales du Nord et du Pas-de-Calais. Maison de l'Archéologie, 15 semaines d'ouverture en 2018, 1 850 visiteurs accueillis, dont 50 % de scolaires (921 élèves).
- ◆ Projet spécifique dans le cadre de cette exposition : spectacle « Parenthèse » proposé à la Maison de l'Archéologie et à l'EPHAD de Dainville.

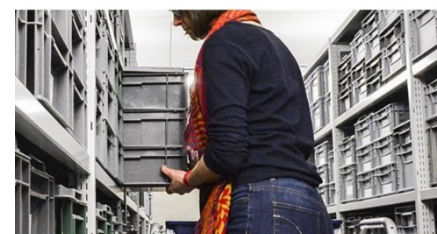
II. EXPOSITIONS ITINÉRANTES EN COLLÈGES ET MÉDIATHÈQUES - 28 LIEUX ONT ÉTÉ CONCERNÉS PAR L'ITINÉRANCE

- ◆ Expositions et animations : 9 collèges, soit environ 5 000 élèves pour les expositions prêtées gratuitement et environ 2 880 élèves pour les animations.
- ◆ Malles pédagogiques : 19 collèges, 1 médiathèque, 1 lycée, 1 centre social, 1 événement (JNA), avec en moyenne 3 classes, soit globalement environ 1 800 élèves. Au total, sur l'année 2018, plus de 12 000 personnes ont bénéficié d'une action de médiation.

CONSERVATION DES COLLECTIONS :

En 2018, le centre de conservation et d'étude a accueilli les collections archéologiques et la documentation issues de 10 versements, dont notamment, les fouilles importantes du Grand Canal (Marquion, Sauchy-Lestrée).

935 collections, aujourd'hui conservées à la Maison de l'Archéologie, sont accessibles aux étudiants et aux chercheurs. Le C.C.E. a prêté 60 objets pour des expositions dans des lieux aussi prestigieux que le Louvre-Lens pour l'exposition temporaire Les Matières du temps (8 objets).



RÉALISATIONS MAJEURES :

LE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE SUR LA BASE AÉRIENNE 103

Dans le cadre du projet de reconversion de la base aérienne de Cambrai-Epinoy, le Département s'est engagé à apporter son assistance technique, notamment par l'intermédiaire de la Direction de l'Archéologie. Ce projet, porteur de développement économique et d'emploi, est implanté sur près de 329 ha dont 144 ha dans le Pas-de-Calais.

L'intégralité du projet est concernée par une prescription de diagnostic archéologique émise par le Préfet de Région. À ce titre, et après dépollution pyrotechnique, la Direction de l'Archéologie est intervenue pour la première phase du projet sur 47 hectares fin 2017, et a réalisé une seconde phase de

103 hectares en 2018. Les archéologues ont évalué le potentiel du terrain autour de la piste principale longue de plus de 3 kilomètres. Toute l'équipe départementale a été mobilisée pour analyser les données mises au jour, afin de rendre en avril 2019 un rapport au Préfet de Région. Celui-ci décidera des suites à donner.

L'occupation de ce territoire commence dès le VI^e siècle avant notre ère, avec un habitat formé de petites constructions de terre et de bois érigées sur 4 à 6 poteaux. Plusieurs occupations à la période gauloise et antique se succèdent pendant 4 siècles entre le II^e siècle avant J.-C. et le II^e siècle après J.-C. Un grand bâtiment sur fondation calcaire mesurant 21 m de long pour 9,5 m de large a été décelé. Un four de potier antique atteste de la fabrication in situ de céra-

miques. Plusieurs zones funéraires comprenant des incinérations ou des inhumations ont également été repérées. Pour ces périodes, les défunts étaient enterrés avec des objets retrouvés parfois très bien conservés, comme des verreries et des céramiques. Les sites les plus récents découverts dans cette grande zone datent du IV^e siècle après J.-C. Les vocations agricole et artisanale de ces occupations ne font aucun doute et prouvent que l'attractivité de ce territoire est déjà très ancienne !





PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



**DIRECTION DES ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES**



MISSIONS :

Créées en 1796 et placées depuis les lois de décentralisation sous l'autorité du Département dont elles constituent une compétence obligatoire, les archives départementales cumulent les compétences d'un service administratif généraliste et celles d'un établissement culturel et scientifique.

Leurs missions, définies par le livre II du code du Patrimoine, se déclinent en six axes principaux :

- ◆ Le contrôle scientifique et technique des archives publiques, au titre de leurs missions d'État.
- ◆ L'aide et le conseil apportés aux producteurs d'archives publics et privés par des actions pluriannuelles d'audit (procédures de gestion des documents d'archives comme des locaux de pré-archivage), d'accompagnement au traitement des fonds et de formation des agents.
- ◆ La collecte, le tri et le classement de ces fonds, avec rédaction d'inventaires.
- ◆ La conservation et la protection contre toutes causes de dégradation, par une politique active de conservation préventive (reconditionnement), de restauration et de numérisation.
- ◆ La communication en salle de lecture, par correspondance et en ligne.
- ◆ La mise en valeur du patrimoine documentaire et, au-delà, de l'histoire du Pas-de-Calais, par l'organisation de manifestations culturelles (expositions, publications, conférences...) et grâce aux actions pédagogiques assurées avec l'aide du service éducatif.

Permettre à chacun de connaître la diversité et la richesse historique du Pas-de-Calais, répondre à la demande sociale d'information (familiale, citoyenne), partager avec tous les publics les fonds d'archives dont il est le dépositaire, constituent ainsi pour le Département l'un des objectifs mis en œuvre par les archives départementales.

S'y ajoute une politique mémorielle volontariste, associant étroitement l'ensemble des territoires, menée à l'occasion des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, conformément au cadre défini par la délibération du 24 juin 2013.



CHIFFRES CLÉS :

Budget réalisé en 2018 :

- ◆ **324 823,78 €** en fonctionnement.
- ◆ **87 016,34 €** en investissement.
- ◆ L'obtention de subventions du Ministère de la Culture et de la Mission du Centenaire pour quatre projets portés par la direction : numérisation et mise en ligne des rôles d'impositions du XVIII^e siècle (2 C) et des plans de bâtiments départementaux des XIX^e et XX^e siècles (4 N), **pour 14 270 €** ; indexation des registres matricules militaires (15 592 €) ; réalisation de l'exposition Reconstruire l'avenir (7 000 €).
- ◆ Conseil et contrôle scientifique et technique : **292 services touchés** (inspections, suivi des éliminations, formations...). **156 visites** (34 administrations centrales délocalisées, services déconcentrés de l'État à compétence régionale, départementale ou locale, 35 conseil départemental, 22 services du conseil régional et établissements publics régionaux, 61 communes et groupements de communes, 1 établissements hospitaliers, 3 organismes de droit privé chargés d'une mission de service public).
- ◆ Visas d'élimination d'archives publiques : **14 718 mètres linéaires** (ml).
- ◆ Accroissement des fonds :
 - ◇ Entrées dans l'année : **200 ml** (311 ml en 2017), dont 107 ml de versements des services de l'État et du Département, 40,5 ml de minutes notariaux, 0,4 ml de dépôts communaux, 46 ml de fonds privés et 4,8 ml pour la bibliothèque.
 - ◇ Tris et éliminations au sein des fonds conservés : 12 ml.
 - ◇ Fonds conservés cumulés : **36 594 ml** (hors meubles à plans), 98,19 % de taux d'occupation.
- ◆ Restauration et reliure : **15 136** feuillets.
- ◆ Numérisation : **268 629 pages** (cumulé : 10 101 824), **13 772 images** (cumulé : 191 857) et **250 heures de films**.
- ◆ Communication : **866** lecteurs différents inscrits (930 en 2017) ; **2 770** séances de travail (2 943 en 2017) ; **18 464** documents consultés sur place ou par déplacement (20 188 en 2017).
- ◆ **1 284** Recherches par correspondance (1 185 en 2017).



- ◆ Site internet : **21 330 images** mises en ligne (cumulé : **8 568 785 pages** et **43 837 images**) ; **1 060 036 consultations en ligne**, pour **5 507 024 pages vues** et **303 847 visiteurs uniques**.
- ◆ Animation culturelle et pédagogique :
 - ◇ **1 850** visiteurs (expositions et autres manifestations), **289** visiteurs pour l'exposition Reconstruire l'avenir, à la Maison départementale de l'Archéologie (journées du patrimoine, au centre Mahaut-

- d'Artois, Dainville) ; autres visiteurs (expositions fixes et itinérantes) non comptabilisés.
- ◇ circulation des expositions itinérantes : **56 étapes** (15 à 20 jours chaque), pour dix expositions.
- ◇ scolaires et étudiants : **2 917 élèves**.
- ◇ **s u b v e n t i o n s** « Commémorations de la Première Guerre mondiale » : **22 projets soutenus**, pour **50 000 €** en investissement et **153 133 €** en fonctionnement.



DU 5 AU 11 NOVEMBRE 2018
VOS SOUVENIRS DE LA GRANDE GUERRE SONT UNE PART DE L'HISTOIRE



WWW.LAGRANDECOLLECTE.FR
#GRANDECOLLECTE



RÉALISATIONS MAJEURES :

I. OPÉRATIONS DE CONSEIL ET DE CONTRÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Concernent en 2018 les services et établissements publics du Département, avec l'objectif d'une intervention le plus en amont possible dans la production documentaire (35 visites, en particulier aux Pôles Solidarités et Développement des Ressources, à la Coupole, à la Maison départementale des personnes handicapées et à l'Établissement public départemental pour l'accueil du handicap et l'accompagnement vers l'autonomie). Les visites menées auprès des services déconcentrés de l'État se sont parallèlement poursuivies (co-pilotage de la Mission interministérielle de gestion de l'archivage (depuis 2013 au niveau régional, étendu à l'ensemble des Hauts-de-France en mars 2017. Les inspections ont concerné 54 communes et 7 intercommunalités, notamment dans les cantons de Bapaume et Desvres. Réalisation de la charte d'archivage de l'établissement du Louvre-Lens.

II. ENTRÉES

Mise en production du système d'archivage électronique des Archives départementales, destiné à la collecte des archives définitives nativement numériques, ainsi qu'à la conservation temporaire de certaines archives du Conseil départemental dont la criticité impose une sécurisation importante. Dans un contexte contraint par la

saturation des deux bâtiments de conservation, seules les entrées rendues obligatoires par les conditions de conservation au sein des services producteurs ou l'opportunité d'un don ou d'un dépôt de fonds privés ont été acceptées. Ont notamment été collectés : les minutes des jugements des tribunaux de grande instance pour 1969-1987, dans le cadre d'une opération de réévaluation des archives judiciaires, menée conjointement avec le Département du Nord (42,50 ml) ; les registres d'immatriculation des véhicules tenus par la préfecture de 1947 à 1994 (26,30 ml) ; un échantillon statistique des dossiers de détenus du centre pénitentiaire de Longuenesse (1996-2006, 12,16 ml) ; les fiches de renseignements sur les enfants placés au titre de l'aide sociale à l'enfance (1882-1980), les registres du conseil de famille des pupilles de l'État (1914-1987) et les registres d'entrée de la Maison maternelle de Marquise (1959-1978), versés par le Bureau de l'accompagnement aux origines (13 ml) ; ou les dossiers d'activités du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (1983-2007, 3 ml).

40,50 ml ont été versés par des études notariales d'Aire-sur-la-Lys, Arras et Béthune ; s'y ajoutent deux dépôts d'archives communales, pour un total de 0,4 ml.

Parmi les fonds et pièces d'origine privée, peuvent entre autres être évoqués les archives familiales Chinot de Fromessent (officiers originaires du Boulonnais, 1522-1828 ;

1 ml), Enlart (magistrats de Montreuil-sur-Mer et Airon-Saint-Vaast, et Camille Enlart, historien de l'art, directeur du Musée de sculpture comparée, 1565-XX^e siècle : 4 ml) et Macquet (de Berck-sur-Mer, 1620-1863 ; 0,50 ml) ; plusieurs petits fonds relatifs à la Première Guerre mondiale, en particulier lors de la Grande Collecte, organisée les 10 et 11 novembre 2018 au Mémorial'14-18 et au centre Mahaut-d'Artois de Dainville ; les collections Bruno Vouters (ouvrages et études sur la Première Guerre mondiale ; 4,40 ml) et Guy Dubois (bibliothèque, enregistrements vinyles et magnétiques, dossiers documentaires sur la langue picarde et les mines ; 35 ml).

III. TRAITEMENT

On signalera, au-delà du traitement des versements d'archives publiques au fur et à mesure de leur entrée (107,55 ml), le classement du chartrier de Courset (XVI^e-XIX^e siècles, 6,50 ml) et la continuation de celui des fonds des agences d'architectes Quételard et Rousse (10 ml de dossiers et 6 000 plans), de l'inventaire des cartes postales communales (2 250 analyses réalisées) comme de la collection Prun (cartes postales de la Première Guerre mondiale, 9 199 pièces) ou l'achèvement des instruments de recherche des archives du compositeur Alexandre Georges (1850-1938), d'Aymé Guerrin, éditeur du Lion d'Arras pendant la Première Guerre mondiale et de l'association Sub Artesia, chargée du

recensement des souterrains, abris, carrières, ruines ou mottes féodales du département (1988-2011, 20 ml, 11 815 articles). Le reconditionnement des dossiers d'administration communale, accompagné d'une reprise informatisée améliorée de leurs analyses, se poursuit de même (30 ml). Parallèlement, d'anciens inventaires ont été normalisés ou rétro-convertis, en vue de leur publication sur le site Internet (justices et rôles d'imposition d'Ancien Régime, chartrier de Bois-en-Ardres).

IV. NUMÉRISATION

Numérisation des rôles d'imposition de 1759 et 1779, des archives de l'élection provinciale d'Artois (sous-série 3 C) et de certaines sources généalogiques complémentaires (dispenses de mariages de l'officialité de Boulogne...), mais aussi des plans des bâtiments départementaux des XIX^e et XX^e siècles (2 820 pièces), des collections de cartes postales communales (9 016 pièces), ainsi que des relevés vidéo produits par le service de la gestion du réseau routier départemental (1991-2002), pour un total de 256 997 pages, 11 836 images et 250 heures de film. En parallèle, l'atelier photographique des archives départementales a numérisé 11 632 pages et 1 936 images, essentiellement pour répondre à des demandes de recherche ou de publication d'usagers, et dans le cadre d'un projet de numérisation des registres de délibérations des conseils municipaux (22 registres en 2018).

V. SITE INTERNET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

www.archivespasdecalais.fr

Au 31 décembre 2018, sont accessibles en ligne plus de 8 500 000 pages et 43 000 images numérisées, ainsi que 707 instruments de recherche. Cet effort de diffusion se poursuit chaque année. S'y ajoute une politique éditoriale active, associant expositions virtuelles et publications régulières visant à renouveler constamment l'intérêt du public pour le patrimoine et l'histoire du département. 2018 a vu la fin de l'alimentation des Chroniques de la Grande Guerre, rubrique initiée en 2014, qui totalise au terme de ces quatre années de publication, 548 contenus, dont 93 articles généraux, 443 à l'écoute des témoins et 12 albums.

VI. ACTIONS PÉDAGOGIQUES ET CULTURELLES

Une part importante de l'action culturelle de la direction a été consacrée aux commémorations de la Première Guerre mondiale. Les autres modes de diffusion du patrimoine archivistique, tels que la participation aux salons et forums d'associations locales, ont été poursuivis, de même que le partenariat avec les autres directions patrimoniales départementales. Pour les journées européennes du patrimoine, ont été proposés deux expositions. Le temps de la fête, le sens du partage (poursuivie du 15 septembre au 16 novembre) et Amours suspendues (de l'office de tourisme de Béthune-Bruay), le Mini-Paradisio, cinéma ambulant de la Compagnie du Scénographe, et une chasse aux trésors spéciale famille avec un parcours entre les Archives départementales, la Maison départementale de l'Archéologie et la direction des Affaires culturelles (ancien IUFM) ; des défis famille et collège, communs aux trois directions, ont été lancés par le biais de l'espace numérique de travail...

VII. COMMÉMORATIONS DU CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

L'année 2018 a été l'occasion de clore un processus commémoratif engagé par la délibération du 24 juin 2013, à la fois par la réalisation de quelques opérations symboliques et par le prolongement et le développement des axes de diffusion précédemment enclenchés. Les actions les plus notables sont :

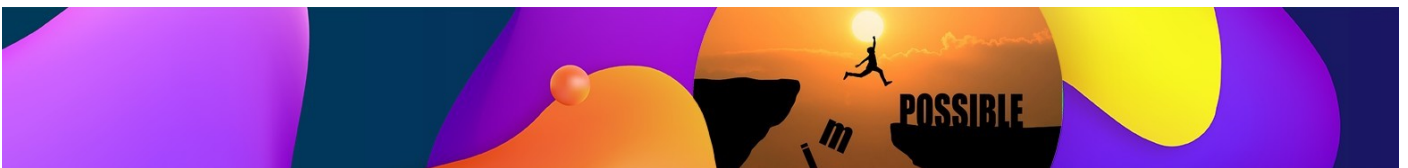
- ◆ La conception de l'exposition Reconstruire l'avenir. Territoires et habitants du Nord et du Pas-de-Calais après la Première Guerre mondiale : proposée conjointement par les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, elle se veut une synthèse des conséquences de la guerre sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais et des conditions de leur modernisation, tant économique que sociale, politique ou culturelle, entre 1919 et 1939. Labellisée par la Mission du Centenaire, elle a été présentée à la Maison départementale de l'Archéologie, à Dainville, du 15/09/18 au 04/01/19. Accompagnée d'un livret-jeu d'aide à la visite, d'une programmation culturelle et

d'ateliers pédagogiques spécifiques (ainsi que de deux sessions de formation à des enseignants du secondaire), elle a accueilli 1 850 visiteurs, dont 921 scolaires.

- ◆ La création d'un jeu de société collaboratif, Les architectes de la grande reconstruction, avec l'appui d'un éditeur professionnel, destiné lui aussi à devenir itinérant.
- ◆ La coordination, conjointement avec les directions de l'Éducation et des Collèges et de l'Immobilier, de la plantation d'arbres de la Paix et de la Fraternité au sein des collèges publics et privés ainsi que sur certains sites départementaux, entre le 15 octobre et le 30 novembre 2018, temps solennel entendant rappeler l'urgence de la fraternité entre les peuples pour une Europe et un monde en paix.
- ◆ Le suivi des subventions accordées pour les commémorations de la Première Guerre mondiale et les actions mémorielles : 22 projets, portés par des collectivités (communes, établissements publics de coopération intercommunale), universités et associations ont été retenus par les Commissions permanentes des 4 septembre, 5 novembre et 3 décembre 2018.
- ◆ La circulation des expositions thématiques : Une guerre sans clichés ; 14-18. Combats de femmes ; Vimy 1917, la guerre souterraine des Canadiens ; 14-18. Le Pas-de-Calais en guerre) ou dans le cadre de projets européens (Bons Baisers du Pas-de-Calais, l'empire britannique sur nos terres ; Landschap in métamorphose du paysage ; La musique et la Grande Guerre).
- ◆ Le suivi du projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, porté par la Belgique et coordonné au niveau national par l'association des Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre : ce projet concerne quatorze sites du Pas-de-Calais. Le Comité du patrimoine mondial, a décidé le report de la candidature, pour engager un travail de réflexion sur les possibilités de concilier la thématique mémorielle avec la Convention du patrimoine mondial (réexamen vraisemblable en 2021).



PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



DIRECTION DE L'ÉVÈNEMENTIEL



MISSIONS :

Issue de la fusion en 2018 des Directions de l'Événementiel et du Château d'Hardelot - CCEC (Comité technique du 19 octobre 2018), la Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel assure :

- ◆ La mise en œuvre des moyens et outils nécessaires au bon déroulement des manifestations départementales.
- ◆ La mise en place des aspects organisationnels et/ou techniques des manifestations organisées par le Département pour les volets institutionnels, protocolaires, spectacle vivant et autres événements culturels.
- ◆ La visibilité de la collectivité sur les événements portés par des partenaires extérieurs.
- ◆ Une intervention en ingénierie sur les problématiques liées au spectacle vivant, tant d'un point de vue juridique que technique, à la demande des services du Département en interne et en externe.

Outre les missions administratives et opérationnelles qui lui sont dévolues, la Direction est la porte d'entrée de toutes demandes de prestations qu'elle supervise, centralise et réoriente.

Le Directeur, détenteur de la Licence d'Entrepreneur pour le Département, est le garant du bon fonctionnement de l'organisation du spectacle vivant et veille notamment au respect de la réglementation. À cet effet, il s'appuie sur la Cellule de production pour :

- ◆ Superviser le suivi administratif et financier des opérations dans le cadre de la programmation de la saison culturelle, notamment pour les volets artistique, technique, intermittence du spectacle, droits d'auteur en lien avec les partenaires internes et externes.
- ◆ Vérifier et rédiger les contrats et conventions liés à la réglementation du spectacle vivant, s'assurer de leur validité juridique avant la mise en signature, écrire des lettres de

déclaration des spectacles, rédiger les rapports spécifiques pour la Commission permanente liés à l'opérationnalité culturelle, apporter conseils et soutiens sur les risques juridiques, ; notamment dans le cadre de l'opérationnalité culturelle départementale.

- ◆ Assurer, par ailleurs, le suivi administratif et financier du volet ressources humaines (recrutement de renforts et d'intermittents techniques).

La Direction se compose de deux Directions adjointes.

I. LA DIRECTION ADJOINTE DU CHÂTEAU D'HARDELOT - CCEC

- ◆ Le Service Administratif et Financier - Gestion de site est en charge des affaires budgétaires, administratives, juridiques et logistiques pour le Château d'Hardelot qui a pour missions :
 - ◇ De sécuriser tous les actes administratifs et financiers.
 - ◇ De gérer le budget, la régie d'avances et de recettes, le personnel, la vie quotidienne du site.
 - ◇ D'assurer les missions d'accueil et d'entretien des différents espaces intérieurs et extérieurs.

L'activité saisonnière importante du site impacte de façon automatique l'équipe qui se voit augmenter en période de hausse significative d'activités d'agents en renfort.

- ◆ Le Service Conservation et Valorisation du Patrimoine a la charge de la valorisation des collections, la production des expositions et la médiation culturelle. Ses missions consistent à :
 - ◇ Contribuer à la politique de conservation et d'enrichissement des collections.
 - ◇ Valoriser les collections et l'histoire des équipements du Château.
 - ◇ Concevoir et réaliser des expositions temporaires de qualité.

- ◇ Développer et mettre en œuvre des médiations.
- ◇ Participer à la stratégie de rayonnement et d'animation du Château.

- ◆ Le Bureau Coordination Spectacle vivant a pour missions :

- ◇ D'assurer la coordination de l'ensemble de la programmation spectacle vivant, en suivant les préconisations du comité de Pilotage et en arbitrant les propositions des porteurs de projets.

- ◇ De proposer une programmation de spectacle vivant et, plus spécifiquement, théâtrale (essentiellement classique et anglaise), en lien avec la politique culturelle départementale et les publics cibles (collégiens, publics de la solidarité).

- ◇ De mettre en œuvre les ressources nécessaires en vue de la mise en œuvre de la programmation.

- ◇ De mettre en place les dispositifs d'accueil d'artistes.

- ◇ De définir et piloter les moyens financiers, matériels et humains en lien avec la Cellule Production.

- ◆ La cellule Communication a la charge de :

- ◇ Concevoir et développer de la stratégie de communication.

- ◇ Produire les textes dédiés aux supports de communication.

- ◇ Elaborer les supports de communication et en suivre la réalisation.

- ◇ Mettre en place les plans de diffusion.

- ◇ Définir et mettre en œuvre une politique de développement des publics.

- ◇ Assurer la coordination des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram).

- ◇ Animer et développer un réseau de partenariats sur le territoire avec les acteurs culturels, institutionnels, sociaux, associatifs et touristiques.

II. LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉVÈNEMENTIEL

- ◆ Le Service Études et Conceptions a pour missions principales :
 - ◇ D'analyser les besoins des différents services départementaux pour les événements qu'ils prévoient nécessitant expertise et ingénierie.
 - ◇ D'intervenir en conseils auprès des porteurs de projet sur les démarches à accomplir pour la réalisation de leur projet (programmations d'animations par exemple).
 - ◇ De gérer la billetterie des spectacles portés par la régie de la Direction Adjointe de l'Événementiel pour la Direction des Affaires Culturelles.

- ◆ Le Service Technique Événementiel a en charge :
 - ◇ D'assurer le bon fonctionnement des prestations nécessaires aux rendez-vous protocolaires et manifestations programmées par les différentes Directions.
 - ◇ De rendre visible et cohérente l'image du Département sur les sites des opérations.
 - ◇ D'assurer l'exécution des marchés techniques auprès des prestataires titulaires, des services, des directions utilisateurs et des régisseurs intermittents du spectacle.
 - ◇ De transmettre les demandes de devis aux prestataires.

- ◇ D'assurer le premier niveau de contrôle de l'exécution des marchés techniques (locations d'équipements scéniques, d'instruments de musique...).
- ◇ De travailler à l'élaboration des cahiers des charges pour les marchés publics.



CHIFFRES CLÉS :

I. DIRECTION ADJOINTE DU CHÂTEAU D'HARDELOT

Quelques données à retenir :

- ◇ **103 spectacles.**
- ◇ **20 087 spectateurs** (dont 2 240 pour le concert de Jimmy Somerville).
- ◇ **27 073 visiteurs** sur les expositions et médiations (dont 7 700 pour l'exposition Nan Goldin "Fata mogana").
- ◇ **7 022 élèves des établissements scolaires** du département.
- ◇ **140 visites guidées.**
- ◇ **1 100 objets** dans la collection du Château.

Le budget 2018 a été réalisé à hauteur de **152 620 €**.

II. DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉVÈNEMENTIEL

682 interventions réparties sous deux items : les manifestations institutionnelles et les opérations culturelles :

- ◆ Sur le volet institutionnel :
 - ◇ **92 sorties protocolaires** (Président ou représentations).

- ◇ **218 participations sur des événements externes** valorisant nos politiques par une visibilité forte, dont 31 sorties de car podium (Enduropale, Cerfs-volants, Rallye du Touquet, Grand prix de Lillers, Les fêtes de la mer, Fête du parc...).
- ◇ **37 opérations en interne** (forum Ressources Humaines, Séminaire Pôle Solidarités, arbres de Noël...).
- ◇ **59 autres prestations diverses.**

◆ Sur le volet culturel :

- ◇ **92** pour la Direction des Affaires culturelles (Expositions Grande guerre notamment).
- ◇ **159** pour le Château d'Hardelot - CCEC, comprenant les représentations spectacle vivant (Printemps Médiéval, Mid'Summer Festival...), conférences, médiations, maintenance du site, expositions, ...
- ◇ **Programmation artistique** en lien avec le volet institutionnel (6 heures du Pas-de-Calais, Terres en fête, Fête du Parc,

Cerfs-volants, Semaines Bleues...).

Sur l'ensemble de la Direction Adjointe : **152 contrats de cessions du droit d'exploitation** d'un spectacle ont été signés pour un budget de **1 378 462 €** : **45** pour la Direction des Affaires culturelles, **59** pour le Château d'Hardelot, **36** pour la Direction de la Communication, **7** pour le Pôle Solidarités, **3** pour le Pôle Aménagement et Développement Territorial et **2** pour le Cabinet du Président. Par ailleurs, **596 contrats d'engagement** GUSO (intermittents du spectacle artistes et techniciens) ont été effectués pour un budget de **349 523 €**.



RÉALISATIONS MAJEURES :



- ◆ Transfert de la billetterie spectacle de la Direction de l'Événementiel vers la régie du Château.
- ◆ Organisation de la Tournée d'été « Contes et légendes en Pas-de-Calais ».
- ◆ Reconduction de l'organisation conjointe avec la Direction de la Communication, de deux grands événements : les 6 heures du Pas-de-Calais à Olhain et le Pas-de-Calais Urban Trail à Saint-Omer.
- ◆ Concert Jimmy Somerville au Château d'Hardelot.
- ◆ Concert 20^{ème} anniversaire Rock en Stock à Étaples.



PÔLE SOLIDARITÉS



- ◆ **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE SOLIDARITÉS**
- ◆ **DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET SANTÉ**
- ◆ **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES SOLIDARITÉS**
- ◆ **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**
- ◆ **MISSIONS COMMUNES AUX 9 MAISONS
DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ (MDS)**
- ◆ **MDS DE L'ARRAGEOIS**
- ◆ **MDS DE L'ARTOIS**

.../...

... /...

- ◆ **MDS DE L'AUDOMAROIS**
- ◆ **MDS DU BOULONNAIS**
- ◆ **MDS DU CALAISIS**
- ◆ **MDS DE LA COMMUNAUPÔLE LENS-LIÉVIN**
- ◆ **MDS D'HÉNIN-CARVIN**
- ◆ **MDS DU MONTREUILLOIS**
- ◆ **MDS DU TERNOIS**



PÔLE SOLIDARITÉS



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE SOLIDARITÉS



MISSIONS :

Les fonctions supports du Pôle Solidarités ont fait l'objet d'une réorganisation de manière à répondre aux enjeux et objectifs suivants :

- ◆ Le renforcement du pilotage interne stratégique du Pôle.
- ◆ La lisibilité de l'organisation : clarifier le rôle et l'identité des fonctions d'appui du Pôle.
- ◆ Le renforcement de la synergie entre les directions du Pôle.

La nouvelle organisation, opérationnelle en 2017, pose le principe d'un Secrétariat Général du Pôle Solidarités, au sein duquel sont regroupées trois directions :

- ◆ La Direction des Ressources.
- ◆ La Direction Modernisation et Optimisation.
- ◆ La Direction d'Appui au Pilotage des Politiques Solidarités.
- ◆ La Direction de Projets Transversaux.

I. LE RÔLE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- ◆ Piloter la mise en œuvre des projets structurants et transversaux du Pôle, notamment le Pacte des solidarités et du développement social, ainsi que le projet de Pôle.
- ◆ Inscrire son action en articulation étroite avec les Pôles, Directions et Services supports de la collectivité, d'une part, et avec l'ensemble des Directions du Pôle, d'autre part.

Il a notamment pour mission :

- ◆ D'animer et coordonner la fonction ressources humaines, piloter les chantiers d'optimisation des ressources et de

modernisation des organisations.

- ◆ De piloter la fonction financière au sein du Pôle, et notamment le plan d'optimisation.
- ◆ De piloter les systèmes d'information de l'action sociale, et favoriser la modernisation de la relation usager.
- ◆ De garantir la sécurité juridique et la bonne organisation administrative du Pôle.
- ◆ D'assurer le développement de la qualité des interventions, et notamment de la relation aux usagers.
- ◆ D'élaborer, en coordination avec les Directions concernées, les plans d'accompagnement au changement.
- ◆ D'animer et développer les dispositifs d'accompagnement des professionnels et des cadres.
- ◆ D'organiser l'analyse d'activité pour alimenter les outils de pilotage d'aide à la décision.
- ◆ De développer des outils de pilotage et de prospective pour le Pôle.
- ◆ De développer la communication métier.
- ◆ De piloter et réguler les instances du Pôle.
- ◆ De constituer une interface aux autres Pôles.

Au cours de l'année 2018, le pilotage et l'animation de la subvention globale Fond Social Européen (FSE) ont été transférés au Pôle Solidarités. Afin de respecter les normes européennes liées à la séparation fonctionnelle entre le pilotage et la gestion des opérations (assurée par la Direction du

Développement des Solidarités) et la fonction pilotage et animation de la subvention globale, cette dernière a été confiée au Secrétariat Général au sein de la Direction d'Appui au Pilotage des Politiques Solidarités.

II. FONCTIONS DE LA TROISIÈME MISSION PILOTAGE FSE ET PROJETS

Le pilotage stratégique et l'animation générale du FSE infra et supra départementale.

- ◆ Le pilotage budgétaire FSE.
- ◆ Le suivi des études.
- ◆ La rédaction, négociation des supports cadres (Description des systèmes de gestion et de contrôle (DSGC), protocole d'accord Etat, Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE ...).
- ◆ La participation aux instances de gouvernance régionale (Groupe Programmation et de Suivi (GPS), Comité Unique de Programmation (CUP), Comité de suivi...).
- ◆ Le suivi et l'animation du comité interdépartemental (5 Départements).
- ◆ L'appui technique auprès des Directions opérationnelles.
- ◆ La participation aux instances nationales de suivi du FSE.
- ◆ La coordination du contrôle interne en lien avec la Direction du Conseil et de la Conduite du Changement (D3C).
- ◆ Le pilotage de projets en lien avec les autres Pôles.

CHIFFRES CLÉS :

- ◆ Le budget du Pôle Solidarités (CA 2018 au 25/02/2018) :
Un peu plus de **982 millions €** en fonctionnement et **10 millions €** en investissement.
- ◆ Les effectifs du Pôle Solidarités au 31 décembre 2018 : **2 053 agents** rémunérés, ce qui représentent 1 949,13 ETP.

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. AU TITRE DE L'APPUI AU PILOTAGE DES POLITIQUES SOLIDARITÉS

- ◆ L'organisation des modalités de suivi du Pacte des solidarités et du développement social et la production d'outils à cet effet, dont la production d'un document « Bilan des actions 2018 et Perspectives 2019 », présenté aux élus départementaux en commissions thématiques, et la coordination de l'organisation des Comités de suivi prévus aux cahiers 2, 3, 4 et 5 du Pacte et tenus en février 2018.



- ◆ Au titre des partenariats transversaux, la tenue du Comité Technique de Suivi avec l'URIOPSS a permis de finaliser le bilan 2017 et le plan d'actions 2019. Un Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) et une Convention Territoriale Globale (CTG) Départementale ont été signés avec la CAF. Au dernier trimestre 2018, des négociations ont été engagées au sujet du renouvellement des conventions avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) et la Fédération des Centres Sociaux.
- ◆ L'ouverture du Comité d'Ethique au-delà du Pôle Solidarités, et notamment la mise en place d'un collège des Elus. Des recommandations de bonnes pratiques sous forme de principes généraux concernant le partage d'informations à caractère secret ont été formalisées. Ces travaux se déroulent également sur des thématiques telles que le

RGPD, la sécurité numérique, le dossier d'accompagnement, la posture en commission ou en instance partenariale et le lien avec les Elus. Mise en place et gestion d'une boîte mail dédiée :

Comite.Ethique@pasdecalsais.fr.

- ◆ Archivage : participation aux audits de tous les services des directions de politique publique en lien avec la Direction des archives départementales, mise en place d'un réseau de référents pour sensibiliser aux questions relatives à l'archivage les professionnels des MDS et des directions du siège. Commandes de matériels spécifiques pour les sites ayant remontés des besoins suite au « tour des MDS » réalisé par les collègues des archives départementales. Rôle d'interface entre la MDS de l'Artois et la Direction de la Commande Publique sur la gestion des archives ASE contaminées.
- ◆ La mise en œuvre opérationnelle d'un outil de pilotage partagé entre les directions du Pôle sous la forme d'un tableau de bord mensuel regroupant les indicateurs significatifs d'activité et financiers du Pôle.
- ◆ La sécurisation du processus de passage en commissions thématiques pour les dossiers du Pôle (gestion du secrétariat de la 2^{ème} commission et interface avec les autres commissions).
- ◆ La mise en œuvre de 7 comités départementaux du « Fonds Social Européen » permettant la programmation des opérations, la coordination du contrôle interne en lien avec la Direction du Conseil et de la Conduite au Changement (D3C), le suivi et la coordination des différents contrôles externes (DIRRECTE, DRFIP...), la mise en œuvre d'outils de suivi liés au cadre de performance, l'actualisation des supports cadres, organigrammes fonctionnels, lettres de mission, fiches de procédure, la mise en œuvre et le suivi de l'étude confiée au cabinet Amnyos sur l'évaluation de la convention de gestion FSE 2015/2017 et la participation aux groupes de travail

de l'Assemblée des Départements de France dans le cadre des futurs programmes 2021/2027.

- ◆ La création de référentiels techniques sur les modalités d'instruction et de certification des opérations FSE, la mise en œuvre de plans de formation des agents en charge de la mise en œuvre opérationnelle du Fonds Social Européen (CNFPT, formations externes en prestation, formations internes avec la D3C), la mise en œuvre et le suivi d'une prestation d'externalisation sur la remise aux normes des dossiers administratifs suite à un constat de risque d'erreur systémique, et la mise en œuvre et le suivi d'une prestation d'externalisation des Contrôles de Services Fait.

II. AU TITRE DE LA MODERNISATION ET DE L'OPTIMISATION

- ◆ L'informatisation de la mesure d'APA et accompagnement des utilisateurs de Genesis et Gen-mobilité de Service de l'Aide Sociale et des utilisateurs des Maisons de l'Autonomie.
- ◆ L'accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau règlement intérieur dans Genesis auprès des Services Locaux Inclusion Sociale et Logement (SLISL).
- ◆ La continuité du dispositif d'intégration des nouveaux arrivants « Formation des nouveaux utilisateurs des outils du Pôle Solidarités » : 65 participants, « Module informatisation des données dans le respect des règles éthiques et déontologiques » et des partenaires insertion : 20 participants à la formation DUI des partenaires référents.
- ◆ Continuité de la mise en œuvre du dispositif d'assistance aux outils du Pôle Solidarités : 4 102 assistances téléphoniques réalisées en 2018.
- ◆ Démarrage de nouveaux chantiers particulièrement structurants, dont la migration de CTI-ASE vers Genesis ou le travail de fiabilisation des données.

III. AU TITRE DES PROJETS TRANSVERSAUX

- ◆ Le suivi et l'actualisation du projet de Pôle : le projet de pôle, projet structurant, a le statut de feuille de route pour concrétiser la contribution du pôle au projet départemental. L'année 2018 a vu la réalisation de chantiers déterminants pour la modernisation et l'optimisation du pôle :
- ◇ Réalisation d'un diagnostic organisationnel avec les cadres qui a donné lieu à la validation d'une nouvelle architecture du pôle : les ajustements organisationnels des Directions de politique publique et l'harmonisation de l'organisation des directions de territoire assurent un pilotage renforcé et la sécurisation dans la mise en œuvre des politiques. Ils assurent les bases pour co-construire l'Action sociale de proximité.
- ◇ Démarche collective pour construire un référentiel de l'Action sociale de proximité départementale : un cadre commun aux professionnels de terrain pour renforcer l'équité de traitement des habitants, la lisibilité des interventions pour la population et les partenaires et réaffirmer les modalités de mise en œuvre de la proximité auprès des habitants ; les 10 collèges métiers du pôle et les comités de directions se sont engagés dans cette démarche et en décembre, 100 ateliers ont été organisés, 900 participants ont formulé des propositions de simplification, de modernisation à partir de leur pratique de terrain et de leur expérience.
- ◇ Création d'un cycle de conférences « Grand Angle » afin de soutenir les évolutions nécessaires en s'adressant d'une part aux cadres et d'autre part aux agents.

- ◆ Les réflexions thématiques avec les autres pôles :

◇ Avec le Pôle des Réussites Citoyennes : la laïcité et les valeurs de la République, le projet avait pour objectif de constituer un réseau de professionnels et de promouvoir les valeurs de la République dans les pôles.

◇ Avec le Pôle Accompagnement, Conseil et Optimisation : l'égalité femmes/hommes, le projet avait pour objectif de réaliser des actions de communication.



Groupe de travail égalité femmes/hommes

◇ Avec le Pôle Aménagement et Développement Territorial :

- ✓ Participation au groupe de travail sur la déclinaison départementale du Plan de Protection de l'Atmosphère, l'objectif est de contribuer au bilan annuel et de jouer le rôle d'interface pour les Directions du Pôle Solidarités.

- ✓ Présentation du Pôle sur le projet de l'alimentation durable, en vue de préparer l'organisation d'un séminaire.

- ◆ L'évaluation bilan/perspectives sur 4 territoires d'une structure expérimentale concourant à la prévention.

IV. AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU PILOTAGE DE LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES

- ◆ La poursuite et le développement des missions de remplacements et renforts par l'équipe mobile du Pôle Solidarités dans les services du siège et des territoires. Plus de 100 missions ont été réalisées sur les territoires et au siège dans différents services.

- ◆ L'écriture d'un « Plan de prévention et de gestion des incivilités et actes d'agressions », au sein du Pôle Solidarités, afin d'outiller les agents et les encadrants confrontés à des situations d'agressions dans le cadre de leurs missions qui sera présenté en 2019 au CHSCT.

- ◆ La poursuite de l'informatisation et la fiabilisation des données RH du Pôle Solidarités, par notamment la mise en œuvre technique de l'Outil d'aide à la Répartition des Ressources (ORR) permettant à terme l'équilibrage des ressources entre les territoires du Département ; ceci dans le cadre plus global de la construction d'une stratégie RH pour le pôle des solidarités, permettant dans un contexte contraint d'optimiser dans la durée l'allocation de moyens au service des priorités définies par la collectivité et des choix d'organisation.



PÔLE SOLIDARITÉS



DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET SANTÉ



MISSIONS :

La Direction est en charge de l'élaboration, du pilotage, de la mise en œuvre et du contrôle des politiques départementales dans les domaines de la perte d'autonomie des personnes âgées et des adultes handicapés.

Les politiques départementales en la matière se traduisent :

- ◆ D'une part, par des aides légales destinées aux usagers, telles que l'attribution de l'Aide Sociale pour l'Hébergement (ASH) en établissement ou l'accompagnement par un service, de l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA), de la Carte mobilité inclusion (CMI) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- ◆ D'autre part, par un accompagnement des 507 Etablissements Sociaux et Médico Sociaux (ESMS) du secteur sur l'ensemble de leur fonctionnement : autorisation, financement, contrôle qualité, plaintes et signalements, adaptation de l'offre, Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Elles sont également l'expression de choix politiques volontaristes, notamment dans le domaine de la santé puisque la direction organise, pour le compte de l'Etat, les missions de vaccination et de lutte contre la tuberculose.

Ses missions ont fortement changé du fait des nombreuses évolutions réglementaires et des contraintes budgétaires prégnantes, qui nécessitent de développer l'efficience des politiques afin d'organiser une allocation optimale des moyens.

Des enjeux à relever :

- ◆ L'offre d'hébergement médico-social doit continuer d'évoluer pour répondre aux besoins non satisfaits.
- ◆ Le maintien au domicile reste une priorité.
- ◆ Les formes d'habitat intermédiaire sont à renforcer pour les personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent plus rester à leur domicile ou qui souhaitent quitter un établissement.

Le CPOM est plus que jamais un outil incontournable de mise en œuvre des politiques et répond aux enjeux précités de transformation et de rationalisation des dépenses. Il est obligatoire pour tous les acteurs des champs gérontologiques et du handicap, faisant passer les expérimentations précédentes de l'artisanat (volontariat) à l'ère industrielle (généralisation).

La Direction a poursuivi l'adaptation de ses missions et actions en 2018, afin d'être en mesure de :

- ◆ Renforcer ses capacités de pilotage stratégique (stratégie financière, RH, optimisation ...), définir des priorités et optimiser son action.
- ◆ Continuer à développer la qualité de service des ESMS, organiser des complémentarités entre les acteurs, ...
- ◆ Repenser ses modalités d'appui aux territoires par l'animation de collèges et l'élaboration de référentiels départementaux et de formations.

CHIFFRES CLÉS :

I. CADRAGE BUDGÉTAIRE

L'exercice de ces compétences s'est traduit en 2018 par une dépense de **399,80 M€** (au compte administratif anticipé de 2018) sur le budget du Département, dont :

- ◆ **235,50 M€** pour le volet personnes âgées.
- ◆ **164 M€** pour le volet personnes handicapées.
- ◆ **0,20 M€** pour la santé.

Le montant des créances d'aide sociale chiffrées s'élève à **59 438 315 €**, pour une récupération de **6 198 593 €** sur l'année.

II. DEMANDES D'AIDE

Un total de **31 205 demandes instruites** tous types d'aides confondues hors Prestation de Compensation du Handicap (PCH) dont :

- ◆ **21 849 demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie** à domicile (APA).
- ◆ **4 106 Cartes mobilité inclusion.**
- ◆ **577 demandes d'APA en établissement** (hors département).
- ◆ **4 673 demandes d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)** : 51 % pour les personnes âgées, 49 % pour les personnes handicapées.

III. BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS

- ◆ **28 799 bénéficiaires de l'APA** à domicile.
- ◆ **4 929 bénéficiaires de la PCH.**
- ◆ **1 597 bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP).**
- ◆ **6 560 bénéficiaires de l'ASH** (chiffre provisoire).

IV. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

- ◆ **507 établissements** et services médico-sociaux relèvent de la compétence du Département dans le champ de l'autonomie.
- ◆ **144 EHPAD-USLD** (Unités de Soins Longue Durée) et 73 résidences autonomie sont tarifés, avec un engagement financier de 36,70 M€ au titre de l'ASH et 49,60 M€ pour l'APA en établissement.
- ◆ **90 structures** dans le champ du handicap sont tarifées, pour un engagement financier de 92,80 M€ au titre de l'ASH.
- ◆ **47 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile** (SAAD) sont habilités à l'aide sociale. Ils étaient 72 en 2017. Dans le cadre des travaux de régulation du secteur, la fédération ADMR du Pas-de-Calais détient aujourd'hui l'autorisation pour 25 services d'aide à domicile.
- ◆ **31 agréments** ont été délivrés pour 31 places autorisées en accueil familial pour personnes âgées ou en situation de handicap ce qui permet de pallier les départs en retraite. 87 séances de formation ont été organisées.
- ◆ **40 audits qualité** et **30 diagnostics financiers** ont été réalisés dans le cadre de la phase préalable à la conclusion de CPOM avec les EHPAD et les établissements pour personnes en situation de handicap.
- ◆ 1 inspection d'EHPAD a été réalisée conjointement avec l'ARS à la suite de signalements répétés.
- ◆ 1 audit financier sur site a été mis en œuvre en lien avec la DOCG auprès d'un gestionnaire du champ gérontologique.

V. LA CONTRACTUALISATION ESMS A/ PH

- ◆ **Négociation de 61 CPOM** avec les Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile pour un total de **80 services concernés** (services habilités à l'aide sociale et services non habilités qui adhèrent aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire : CCAS, SIVOM, CIAS).
- ◆ **Négociation de 17 CPOM** avec des gestionnaires PA et PH (pour un total de 49 ESMS concernés).

VI. LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS (CDF) DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

- ◆ **1 108 453 €** ont été attribués aux résidences autonomie dans le cadre du forfait autonomie.
- ◆ 3 appels à candidature ont été lancés concernant les actions collectives de prévention :
 - ◇ En direction des Services d'Aide à Domicile (SAD) (12 455 €).
 - ◇ Au près des acteurs locaux (218 043 € pour les 1ères demandes + 91 205 € pour les reconductions soit 309 248 €).
 - ◇ Pour développer les aides techniques et la domotique avec 3 espaces témoins aménagés (201 289 €).

L'appel à projet AIDOTEC a également été financé par la conférence des financeurs (200 000 €).

Sur les actions de soutien aux aidants, **51 projets sont financés** à hauteur de 371 158 €. Cet axe de la CDF est cofinancé par le Département et la CNSA.

Ces actions ont bénéficié à **2 500 personnes**.

De plus, dans le cadre de la formation au repérage des signes d'épuisement des proches aidants, en 2018 le Département a versé **84 530 € aux prestataires**.



La téléassistance, qui permet à ces personnes de disposer d'une assistance 24h/24 et 7j/7.



RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LE MAINTIEN DE LA DÉMARCHE D'OPTIMISATION

En 2018, la Direction a maintenu sa mobilisation et a identifié de nouveaux chantiers qui seront conduits en 2019 :

- ◆ Le remboursement des dépenses d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) par l'Etat pour les personnes sans domicile fixe ne relevant pas du Département.
- ◆ Le retour à la réglementation concernant de possibles autorisations de prélèvement pour les résidents en établissement.
- ◆ La demande d'Allocation de Solidarité pour les Personnes Agées (ASPA) à préconiser concomitamment au dépôt d'une demande d'ASH.

II. LE CONTRÔLE DU CUMUL ENTRE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA) ET LA MAJORATION TIERCE PERSONNE (MTP)

Ils ont été le chantier d'optimisation prioritaire en 2018 : une partie du nombre de bénéficiaires a été contrôlée (plus de 15 000 dossiers). L'économie potentielle est d'environ 100 000 € par an pour les nouveaux entrants, 200 000 € sur le stock contrôlé.

III. LE DISPOSITIF AIDOTEC (AIDE D'OCCASION TECHNIQUE)

La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) Côte d'Opale a été retenue comme porteur du projet AIDOTEC. La Conférence des Financeurs a été mobilisée à hauteur de 200 000 € par an pendant 3 ans (durée de l'expérimentation). L'année 2018 a été consacrée à la préparation du projet, pour une mise en œuvre effective en mars 2019.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs, précisément sur le volet aides techniques, l'appel à projets pour la création d'espaces témoin aménagés en aides techniques et domotique a été reconduit en juin 2018.

IV. LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF HABITAT ACCOMPAGNÉ

La Résidence Bon Secours à Arras avec une extension de 4 places, et la Résidence de Vies Partagées à Méricourt, dont l'ouverture est prévue au 1er semestre 2019.

V. L'ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE ET TECHNIQUE RENFORCÉ DES ESMS RENCONTRANT D'IMPORTANTES DIFFICULTÉS

Du fait de leur fragilité financière et/ou de gouvernance, plusieurs structures ont nécessité la mise en place d'un appui soutenu de la Direction auprès des gestionnaires et de leurs équipes, par le biais de conseils et d'expertise. 6 nouveaux gestionnaires ont été accompagnés en 2018.

VI. L'OUVERTURES EMS PA ET PH

En 2018, plusieurs établissements ont été créés par recombinaison de l'offre négociée dans le cadre de leur CPOM. Ainsi ont ouvert :

- ◆ l'EHPA-H « Le Jardin des Sens » à Dainville (par transformation de places de foyer d'hébergement).
- ◆ Le foyer de vie « Patrick Gozet » à Rouvroy (par transformation d'une partie des places de l'EHPA-H éponyme).
- ◆ Le foyer de vie « Le voilier blanc » à Balinghem (transformation d'un foyer d'hébergement).
- ◆ l'EHPAD Joseph Porebski à Bully-les-Mines (transformation d'une résidence autonomie).

VII. LE PROJET DE PÔLE - ACCOMPAGNEMENT DES MAISONS DE L'AUTONOMIE

Un accompagnement stratégique et technique est apporté aux territoires, au travers de l'animation des collèges des cadres des Maisons de l'autonomie. Cet accompagnement permet l'appropriation des stratégies

autonomes départementales et contribue à renforcer leur déclinaison à l'échelle territoriale. Un important plan de formation est mis en place directement auprès des équipes pour répondre au mieux à l'harmonisation des pratiques et garantir une équité aux usagers. Cet accompagnement se poursuit en 2019, et se traduira de manière opérationnelle dans les travaux autour du référentiel de l'action sociale de proximité.

VIII. SUITE DE L'ÉTUDE SUR LES MODÈLES ÉCONOMIQUES DES SAAD

Un colloque organisé en avril 2018 a permis la restitution de l'étude, ainsi que l'organisation d'ateliers de réflexion avec la participation de l'ensemble des Présidents et Directeurs des SAAD, les têtes de réseaux du secteur, ainsi que des représentants d'instance nationale (CNSA, DGCS).

L'étude ayant mis aussi en avant la nécessité de renforcer la qualité du management au sein des SAAD, un appel à candidature a été lancé en juin 2018, avec pour objectif la mise en place d'un plan d'action formation. Le projet de Pas-de-Calais Actif portant sur la mise en place de formation en direction des managers / encadrants intermédiaires a été retenu. Le contenu de ce plan de formation a été travaillé au second semestre 2018.

IX. LA TÉLÉGESTION

Les différents appels à candidature, lancés par le Département depuis 2 ans, ont permis de financer l'outil de télégestion dans les SAAD non équipés. Fin 2018, la quasi-totalité des services prestataires du Département en sont désormais équipés.

Mise en place de la plateforme expérimentale d'échanges départementale (DOMISERVE).



PÔLE SOLIDARITÉS



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES SOLIDARITÉS



MISSIONS :

La Direction a pour mission générale d'impulser les politiques d'aide et d'accompagnement des publics en difficulté et de mettre en œuvre les dispositifs correspondants tels que le Revenu de Solidarité Active (RSA), les politiques de logement et d'habitat, le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), l'accompagnement et la protection des personnes vulnérables, ...

En complémentarité de ces politiques obligatoires, le Département déploie des politiques volontaristes en matière d'insertion

sociale et professionnelle (projets et actions d'accompagnement social et professionnel, secours d'urgence, aides financières...), afin d'accompagner au mieux les personnes et leur permettre une insertion durable vers l'emploi.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la DDS porte l'ensemble de la politique jeunesse et notamment les mesures volontaristes destinées aux jeunes (BAFA/BAFD, permis en route vers l'emploi et permis citoyen, Sac Ados, Bourse Initiatives Jeunes, Talents citoyens) et les partenariats avec les

associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Ces politiques Jeunesse et Inclusion durable sont définies au sein du schéma départemental de l'inclusion durable pour tous et du schéma départemental de la jeunesse, tous deux déclinés dans le Pacte des solidarités et du développement social 2017-2022 ainsi que dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

CHIFFRES CLÉS :

I. ALLOCATION RSA

Depuis la mise en place du RSA en juin 2009, l'année 2017 est la première année pour laquelle l'allocation RSA diminue : - 0,7 %. En 2016 déjà, l'augmentation observée avait été moins importante (+ 1,7 %) ,que celle constatée les années précédentes (+ 7 % en 2015 et +8 % les années antérieures).

La tendance à la baisse du nombre de foyers RSA amorcée en 2016 se poursuit en 2017 mais de façon plus modérée (- 1,7 %), soit environ **900 foyers de moins**.

Le coût financier de l'allocation RSA est ainsi en 2017 de **327,4 M €** pour **52 430 foyers RSA**.

Les foyers RSA concernent pour **63 % des femmes, 25 % ont moins de 30 ans** et 47 % sont inscrits dans le dispositif depuis plus de 5 ans. La direction assure le suivi de près de **47 000** bénéficiaires du RSA (données non consolidées) et désigne un référent pour chaque bénéficiaire, auprès des CCAS et des structures référentes pour un budget de **4,5M€**.

II. ACTIONS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DU PUBLIC

◆ En 2017, la direction a consacré plus de **15 M€ aux mesures d'insertion** et à l'accompagnement des publics. Cela représente environ **9 000 mesures d'insertion**, dont **24 chantiers école** et **17 chantiers « Un Emploi Un Toit »**. Le Département a participé au cofinancement de **1 987 contrats aidés** [1 310 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et **677 Contrats Uniques d'Insertion (CUI-CAE)]** pour un budget de **5,7 M€** dans le cadre des CUI, des CDDI et du renouvellement des emplois d'avenir pour la dernière année.

◆ Dans le cadre de la Bataille pour l'Emploi et de ses politiques volontaristes, le Département poursuit son engagement dans le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : **89 structures soutenues** financièrement, environ **2 500 jeunes et BRSA accompagnés** vers l'emploi à hauteur de **6,8 M€ par an**, dont 2,9 M€ de Fonds Social Européen

(FSE) au niveau de l'aide à l'encadrement et de **3,7 millions d'aides aux postes**, conformément à l'enveloppe globale des contrats aidés.

La Mission Insertion par l'Emploi (MIE) a permis le retour à l'emploi de **859 bénéficiaires** du RSA et/ou jeunes de moins de 30 ans (**4837 personnes depuis sa création**), dont près de 30 % chez des employeurs relevant de l'ESS. **73 % des personnes** ayant pu accéder à un emploi sont des jeunes de moins de 30 ans avec une forte prédominance des nouveaux entrants dans le dispositif RSA.

La MIE est cofinancée par le FSE à hauteur de 60% ce qui a généré sur la période 2009-2016 une recette cumulée et consolidée de plus de 2.717.000€, dont **1 248 400 € sur la période 2015-2017** pour le Département.

En ce qui concerne les achats publics socialement responsables, les résultats et objectifs à fin novembre 2017 sur les quatre premières années sont atteints et dépassés, avec **289 616 heures réalisées** et un bilan de **174 personnes qui ont accédé à un emploi** dont 33 % de femmes, 13 nouveaux chauffeurs en 2017 en plus des objectifs atteints sur la

- ◆ Au niveau du partenariat avec Pôle Emploi, **3 910 demandeurs d'emploi**, bénéficiaires du RSA ou non et rencontrant des freins sociaux et professionnels ont été suivis concomitamment par les professionnels de Pôle Emploi et ceux du Département dans le cadre de l'accompagnement global Pôle Emploi.
- ◆ La Direction s'appuie sur une politique de la recette : concernant sa délégation d'enveloppe au titre du FSE, la première convention 2015-2017 est arrivée à son terme avec près de **16,5 M€ de crédits FSE programmés** sur cette période, dont **5 779 000 € soutenant près de 160 opérations** pour l'année 2017 (accompagnement de parcours, mise en relation avec le monde économique, animation de l'offre territoriale...).
- ◆ En accordant **11 827 secours d'urgence** (11 152 SU et 675 AFP) pour un budget de 2,1M€, elle

accompagne aussi les familles en difficultés. Elle participe également à l'autonomie des jeunes de moins de 25 ans (0,4 M€ pour le Fonds d'Aide aux Jeunes), soit **1 237 aides versées**. Elle déploie la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ou Judiciaire (MAJ), pour un budget de 0,6M€.

- ◆ En matière d'insertion sociale, la direction participe au financement de **43 opérations** permettant d'accompagner près de **1400 bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 26 ans**. Le montant total s'élève à **1 218 570,33€**, dont 691 742,98€ de FSE.
- ◆ Le Département, au travers du Fonds Solidarité Logement (FSL), dont il a la gestion, a participé à l'accès au logement, à la prévention des expulsions et à la lutte contre la précarité énergétique à hauteur de **3 641 698 €**,

soit **6 326 aides financières**. Sur le volet accompagnement, le FSL a consacré plus de **3 700 000 €** au travers des quatre dispositifs d'accompagnement (ASLL, AML, FAL et DSF), ce qui a permis d'accompagner **2 532 ménages** dont 1 221 nouvelles prises en charge (recherche d'un logement, gestion du budget logement, intégration dans le logement...).

- ◆ Au niveau de la Jeunesse, **1 287 stages BAFA/BAFD** ont été financés au profit de **1 194 jeunes ; 523 packs Sac Ados** ont été remis à l'occasion de 60 remises organisées dans le Département. On compte également **375 permis « En Route vers l'emploi »** et **270 permis citoyens financés, 142 lauréats des Talents Citoyens récompensés** lors de trois cérémonies et, enfin, **95 jeunes accompagnés** au titre de la Bourse Initiatives Jeunes (34 projets).

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. EXPÉRIMENTATION RÉFÉRENT DE PARCOURS

La notion de parcours, et plus précisément de parcours personnalisé, s'impose de plus en plus en matière d'action sociale. Elle concerne ainsi l'ensemble des politiques publiques et introduit un autre rapport avec la personne accompagnée. Le Département est actuellement engagé dans une expérimentation nationale liée au « référent de parcours », axe du plan national d'action en faveur du travail social et du développement social d'octobre 2015. Quatre sites de quatre territoires différents (Arques, Bruay, Liévin, Marconne) s'investissent actuellement dans cette expérimentation.

II. INCLUSION BANCAIRE

La notion d'inclusion bancaire, axe du dernier Plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, fait l'objet d'un projet départemental. Après une convention signée avec la

Fédération Bancaire Française en 2016, un protocole de partenariat de trois ans a été élaboré avec la Banque de France en 2017 : il a pour objectif général de sensibiliser les professionnels du Département ainsi que les acteurs locaux aux enjeux de l'inclusion bancaire, de renforcer les liens et la complémentarité pour fédérer autour de la prévention du surendettement et mieux accompagner les habitants du Pas-de-Calais.

III. PARTENARIAT RÉGION DES HAUTS-DE-FRANCE

Dans le cadre de leurs développements partenariaux respectifs, la Région et le Département ont délibéré sur une convention « Accès à la Formation et à l'Emploi des publics relevant du RSA ».

L'enjeu principal est bien de renforcer l'accès des publics à l'ensemble de l'offre de formation de la Région tout en favorisant leur

insertion professionnelle. Il s'agit aussi de mettre communément en œuvre des actions de formations spécifiques à destination de ces publics, ainsi que de créer des connexions partagées Région/Département plus efficaces entre l'entreprise et les bénéficiaires.

IV. LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

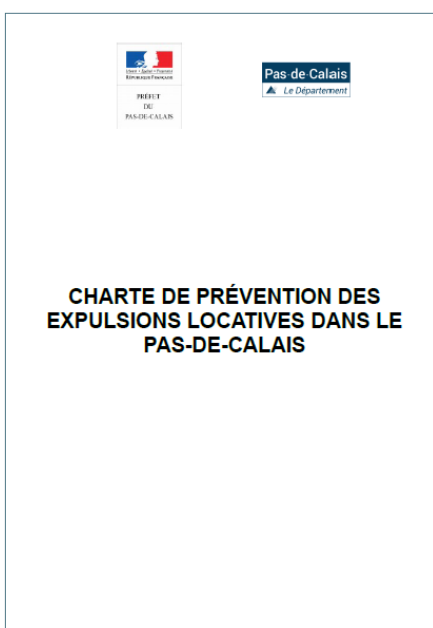
A été négocié en 2017 un Protocole de Coopération de Lutte contre l'Habitat Indigne, qui a pour objet de structurer le partenariat des membres et associés du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI). Il vise à formaliser la coopération des acteurs signataires, définir le rôle de chacun dans la conduite des démarches de repérage, de traitement de l'habitat indigne et d'accompagnement des ménages en difficulté. Le présent protocole engage les partenaires sur la période couvrant la durée du PDALHPD, jusqu'à la fin 2020.

V. CONCRÉTISATION DE L'ADIL INTERDÉPARTEMENTALE

Créé le 31 mars 2017, L'ADIL Interdépartementale du Nord et du Pas-de-Calais est ainsi devenue la première Agence Interdépartementale en France. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en place opérationnelle du plan logement hébergement 2015-2020 co-piloté par l'Etat et le Département et permet d'offrir aux habitants (locataires, propriétaires) aux professionnels et aux élus un service d'information et de conseils personnalisés en matière de logement et d'habitat. Il est à noter qu'à l'échelle départementale, l'ADIL est financée à hauteur de 100 000 € en année pleine, ce qui représente environ 20 % des recettes attendues.

VI. ADOPTION DE LA CHARTE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

En 2017, a été rédigée une charte départementale de prévention des expulsions : il s'agit d'un véritable enjeu puisque le Pas-de-Calais enregistre chaque année plus de 3 000 assignations pour impayés de loyer. La charte développe une stratégie globale à adopter, afin de concentrer l'intervention des acteurs le plus en amont possible de l'audience et ce sous la coordination du Préfet.



Cette charte fixe des engagements précis à chacun des partenaires compétents (Etat, Département, CCAS, ADIL, Banque de France...).

VII. ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT



Le règlement intérieur du FSL a été révisité, afin de répondre aux orientations du PDALHPD 2015-2020 en matière d'accès au logement, de prévention des expulsions, de lutte contre la précarité énergétique et d'accompagnement social. Cette évaluation et cette réécriture ont été menées de manière partenariale et territoriale, ces rencontres, réunions et ateliers ont eu pour principaux enjeux de rendre le bénéficiaire acteur de son parcours résidentiel, de recentrer les aides sur les plus démunis et de basculer durablement du curatif au préventif. Le règlement intérieur FSL a été présenté et adopté en Conseil départemental le 19/12/2017.

VIII. AFFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

En 2017, le pilotage et la coordination de l'intervention du Département dans les contrats de la ville ont été confiés à la DDS. Le Département du Pas-de-Calais est signataire des 9 contrats de ville (qui

couvrent 64 quartiers prioritaires) et s'est engagé, dans ce cadre, à mobiliser ses dispositifs de droit commun pour améliorer la situation sociale des quartiers prioritaires et accompagner les habitants du Pas-de-Calais vers l'autonomie et le bien vivre ensemble.

Lors du Conseil départemental du 13 novembre 2017, Mireille Hingrez-Cereda a été nommée Vice-présidente en charge notamment de la politique de la ville. Ce qui assure un portage politique de cette thématique au sein de l'institution et à l'égard des partenaires.

Un projet de délibération qui sera présenté au Conseil départemental du 26 mars 2018 réaffirme le cadre d'intervention du Département en matière de politique de la ville et la mobilisation de ses politiques tant réglementaires que volontaristes en la matière.

IX. ETUDE EUROGROUP D'AVRIL À JUIN 2017 POUR GÉRER DE MANIÈRE OPTIMALE L'ALLOCATION RSA

Le Département souhaite mettre en œuvre une gestion plus efficiente du dispositif RSA afin de contrôler les écarts entre les modalités de mise en œuvre de l'allocation RSA sur son territoire et le cadre légal, de s'assurer de l'application du juste droit des bénéficiaires et de l'équité de traitement, de trouver des niches d'économies permettant une optimisation budgétaire.

5 chantiers ont été identifiés pour une mise en œuvre à compter de 2018, à savoir la gestion des décisions d'opportunité, la gestion des réductions / suspensions par les équipes pluridisciplinaires territoriales, la gestion des remises de dettes, le contrôle et la lutte contre la fraude et la gestion des indus transférés au Département



PÔLE SOLIDARITÉS



DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE



MISSIONS :

La Direction est en charge des domaines de la protection maternelle et infantile, de la prévention et de la protection de l'enfance, de l'adoption et de l'accès aux origines. Son action s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire en mutation, avec le vote de la loi du 14 mars 2016 de protection de l'enfant.

Les principales missions de la direction sont :

- ◆ Garantir l'exercice, sur l'ensemble du territoire départemental, des missions de protection maternelle et infantile prévues par la loi.
- ◆ Assurer le bon fonctionnement et la sécurité du système de protection de l'enfance dans une coopération avec l'autorité judiciaire (siège et Parquet).

- ◆ Gérer l'accueil familial et le financement de l'accueil institutionnel, en assurer la surveillance et le contrôle.
- ◆ Elle déploie son activité avec les MDS et les autres partenaires, prestataires institutionnels et associatifs. Son action s'inscrit dans le cadre des orientations arrêtées par le Pacte des solidarités et du développement social, approuvé par l'Assemblée départementale des 29 et 30 juin 2017.

Il s'agit de :

- ◆ Continuer à mettre l'accent sur la prévention : prévention primaire, affective et sexuelle, et sur les interventions auprès des familles pour éviter l'aggravation des situations.

- ◆ Favoriser, autant que possible, l'accompagnement à domicile et l'alternative aux placements.
- ◆ Assurer de façon optimum l'accueil, le parcours de l'enfant et son accès à l'autonomie, et veiller à ce que sa prise en charge et son statut soient en permanence conformes à ses besoins.
- ◆ Mettre l'accent sur la prise en charge de problématiques particulièrement aigües : les tout-petits, les enfants porteurs de handicap, les problématiques adolescentes, les mineurs non accompagnés.

Faire vivre un réseau et des partenariats actifs et accompagner les professionnels dans les évolutions nécessaires.

CHIFFRES CLÉS :

I. AU TITRE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE	Données	Evolution 2017/2018
Nombre d'enfants présentés en consultation d'enfants*	33 780	-9,0 %
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un bilan de 4 ans*	16 938	+4,8 %
Nombre d'Informations préoccupantes transmises pour Évaluation vers les sites**	4 952	+2.23%
*Source SDPMI ** Source GENESIS		
Offre de la Petite Enfance		
Assistants maternels agréés	9 153	+5, 75 %
Nombre de places	29 490	+5, 66 %
Maisons d'Assistant(e)s Maternel(l)e(s)	72	+50 %
Nombre de places	904	+49,67 %
Créations	24	+118,18 %
Établissements d'Accueil du Jeune Enfant	268	+10.2 %
Nombre de places	5 255	+4.2%
Créations	25	+8%

II. AU TITRE DES CENTRES DE PLANIFICATION OU D'EDUCATION FAMILIALE	Données	Evolution 2017/2018
Consultations médicales Centre de Planification ou d'Education Familiale (CPEF)*	9 078	+11,2 %
Actions collectives CPEF*	2 153	+17,3 %
Participants aux actions collectives CPEF*	41 592	+2,9 %
Source SDPMI		

III. AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL ET DE L'AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE	Données	Evolution 2017/2018
Nombre de familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale*	4 333	-6 %
Nombre d'Aides Financières de l'Aide Sociale à l'Enfance	2 470	-12 %
Nombre d'Actions Éducatives à Domicile**	685	-8 %
Nombre de mesures d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert***	3 146	+1 %

*Aide à la Gestion du Budget Familial, Accompagnement en Economie Sociale et Familiale, Accompagnement Social et Aide à la Parentalité (ASAP), accompagnement par un Technicien en Intervention Sociale et Familiale (TISF)

** Source GENESIS

*** Services d'AEMO

IV. AU TITRE DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ACCUEIL DANS LE CADRE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	Données	Evolution 2017/2018
Nombre d'assistants familiaux rémunérés (pour 4 169 enfants accueillis	1 993	-0,93 %
Nombre d'enfants accueillis	4 050	+2,93 %
L'offre d'accueil en Établissement (Maisons d'Enfants à Caractère Social, Centres maternels)	2 132 places dont 574 places diversifiées	+19,5 %
Nombre de bénéficiaires d'un accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance	7 205	+ 6 %
Nombre d'enfants de moins de 3 ans sont accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance, dont placements directs	490	+11
Nombre de personnes étrangères se déclarant mineures et isolées hébergées dans le cadre de la mise à l'abri d'urgence.	815	

Au 31 décembre 2018, 605 mineurs et 250 jeunes majeurs non accompagnés sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance contre 433 mineurs et 190 jeunes majeurs au 31 décembre 2017

V. LES CHIFFRES DE L'ADOPTION	Données	Evolution 2017/2018
Nombre de familles agréés au 31 décembre 2018	190	-14 %
Nombre d'adoption réalisées (soit 7 adoptions internationales, 13 adoptions précoces de pupilles et 22 adoptions tardives).	42	

Accès aux dossiers et aux droits de usagers 2018

362 demandes, toutes activités confondues :

Ainsi, 103 anciens bénéficiaires ont pu consulter leur dossier ASE, 24 personnes adoptées ou ex-pupilles de l'Etat ont été accompagnées dans leurs recherches d'origines.

18 accouchements dans le secret, 5 établissements de filiation durant le délai légal de rétractation, soit 13 enfants admis pupilles de l'Etat en vertu de l'art. L 224-4 alinéa 1 du CASF.

VI - DONNÉES BUDGÉTAIRES :

Accueil familial	110 M€	
Accueil en Établissement	89 M€	
Aides financières	4,5 M€	
Aides éducatives	8,2 M€	
Dépenses de prévention	9 M€	

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION EN LIEN AVEC LE PROJET DE PÔLE SOLIDARITÉS

Les évolutions concernant la DEF ont pour objectifs principaux de :

- ◆ Renforcer le pilotage de la politique Enfance dans une optique de maîtrise des entrées et des sorties des dispositifs.
- ◆ Sécuriser la mise en œuvre des dispositifs.
- ◆ Mettre en œuvre les obligations liées à la loi de mars 2016.
- ◆ Améliorer la coordination entre la DEF et les MDS.
- ◆ Équilibrer les responsabilités dans la gestion de l'offre d'accueil des enfants confiés.
- ◆ Répondre aux enjeux départementaux concernant les MNA (Mineurs non Accompagnés).

II. CONTRÔLE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DU PAS-DE-CALAIS

Les services de la DEF ont contribué à établir le diagnostic des différents dispositifs de protection de l'enfance (transmission de données quantitatives, qualitatives, entretiens).

III. MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE COURT TERME POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Avec l'appui des cadres territoriaux et dans l'attente de l'étude sur la planification de l'offre d'accueil et d'accompagnement dans le cadre de l'ASE 2019 - 2022, trois actions ont été déployées :

- ◆ Mise en place d'une politique active de recrutement pour les assistants familiaux, 144 candidatures ont été examinées.
- ◆ 200 mesures d'Action Éducative en Milieu Ouvert pour réduire les délais d'exécution.
- ◆ 25 places d'accueil dans les Maisons d'enfants.

IV. ACTIONS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

- ◆ Journées d'information auprès des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant/Maisons d'Assistants Maternels concernant la qualité de l'air intérieur et les obligations vaccinales des enfants.
- ◆ Journée des professionnels de la PMI dédiée à la prévention : repérage et prévention en PMI de la maltraitance, conséquence de la surexposition des enfants aux écrans, troubles de l'oralité.

V. ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- ◆ Inclusion bancaire des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Le Département a mis en œuvre depuis quelques années un plan d'action favorisant l'inclusion bancaire permettant l'ouverture de comptes bancaires pour chaque jeune, de 15 à 17 ans, accueillis à ASE. Cette démarche est l'une des préconisations du Conseil Économique Social et Environnemental. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des adolescents de 15 à 17 ans, confiés à l'ASE et accueillis chez des assistants familiaux du Département, peuvent donc bénéficier de l'ouverture d'un compte bancaire avec mise à disposition d'une carte de retrait et de paiement. Le jeune peut ainsi apprendre à gérer ses allocations mensuelles d'habillement et d'argent de poche avec le soutien des professionnels qui l'entourent afin de l'amener progressivement vers l'autonomie.

- ◆ Élaboration d'une convention de partenariat entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Pas-de-Calais (MDPH), le Département et sept Centres Hospitaliers, gestionnaires des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile. En 2018, cette convention est finalisée et validée à la Commission Permanente du 7 janvier 2019. La convention détermine les modalités pratiques

de coopération entre le secteur de la psychiatrie infanto-juvénile, la MDPH et le Département notamment :

- ◇ Dans la phase d'évaluation des besoins de compensation du handicap.
- ◇ Dans la phase de construction du plan de compensation.
- ◇ Dans la phase de mise en œuvre effective du plan de compensation.

La convention s'inscrit dans la continuité du dispositif « Réponse accompagnée pour tous » qui permet pour toute personne « sans solution de prise en charge » de bénéficier d'un plan d'accompagnement global adapté à sa situation dans l'attente de l'orientation idéale.

À la suite de cette convention, une démarche partenariale sera engagée en 2019 auprès des différents Centres Hospitaliers du Département avec pour objectif de décliner la convention à l'échelle locale.

- ◆ Déploiement de l'offre d'accueil pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et le partenariat avec les bailleurs sociaux :

Afin de répondre aux besoins d'accueil des MNA, le Département a engagé une programmation pluriannuelle des besoins de création de places dédiées pour ce public. Un partenariat entre les bailleurs sociaux (l'Union Régionale pour l'Habitat et Pas-de-Calais Habitat), le Département et les opérateurs en charge de l'accueil a été réalisé pour développer une offre de logements diffus en direction des jeunes les plus autonomes.

Le Département a ouvert en 2018, 261 nouvelles places dédiées à l'accueil des MNA ; ce qui porte à 491 le nombre total de places dédiées (80 pour l'accueil d'urgence et 411 pour l'accueil pérenne de jeunes confiés par le juge).

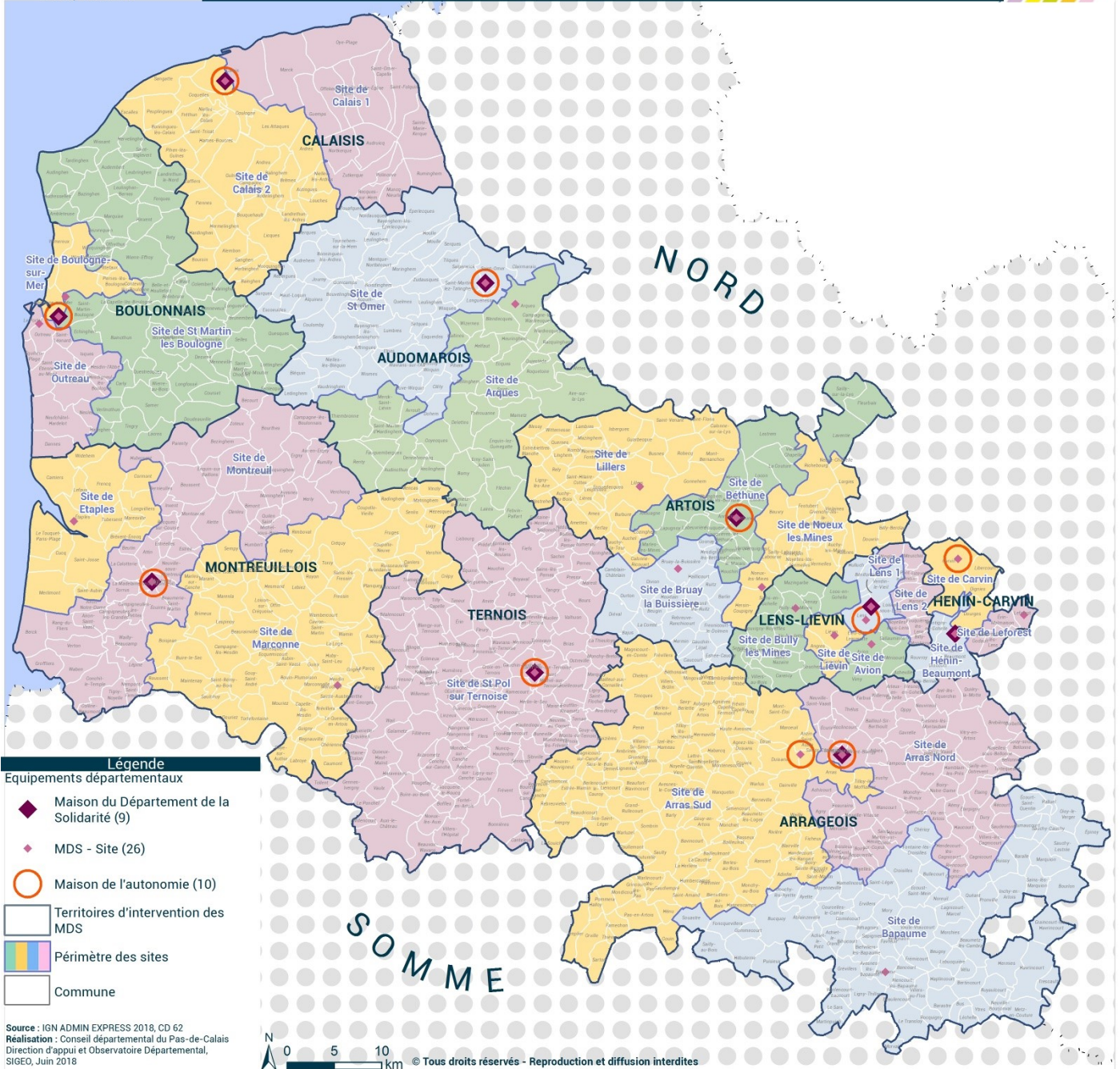


PÔLE SOLIDARITÉS



MISSIONS COMMUNES AUX 9 MAISONS DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ (MDS)





MISSIONS :

Les 9 Maisons du Département Solidarité (MDS) ont pour missions de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre sur leur territoire des politiques départementales de solidarité et de développement social : politiques dédiées à l'inclusion sociale et professionnelle, au soutien des enfants et des familles, des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de vulnérabilité et aussi de politiques transversales à tout public relatives à la santé, au logement.

Les MDS sont chargées d'accueillir le public au sein de leurs sites, d'écouter les besoins et les attentes des habitants, de les orienter, les accompagner, les conseiller et le cas échéant les protéger. En proximité immédiate avec 1 470 725 habitants (Source : INSEE, recensement 2016), les agents de la MDS exercent leurs missions en tant que de besoin à domicile, au sein de leurs 25 sites, de leurs 2 Maisons des Adolescents, de leurs 9 antennes de Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) mais aussi dans les 371 points d'accueil hors sites.

En proximité des acteurs des solidarités sur le territoire, les agents des MDS font vivre, au quotidien, les relations avec les partenaires du Département et se saisissent de toutes opportunités pour impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques de solidarité.

Les MDS organisent également les commissions consultatives d'attribution des aides et prestations individuelles, sous la présidence d'un élu désigné par le Président du Conseil départemental, elles mettent en place des instances techniques locales de travail pour organiser la pluridisciplinarité des approches et des expertises dans les réponses de proximité.

Au regard des grands objectifs stratégiques des politiques de solidarité conduites, le cadre d'intervention des MDS s'inscrit au sein des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale aujourd'hui regroupés au sein du Pacte des solidarités et du développement social adopté le 30 juin 2017.

Ce pacte, qui détermine la feuille de route des solidarités pour les 5 ans à venir, oriente la déclinaison des missions des MDS dans le cadre de 5 défis à relever pour une action sociale et médico-sociale renouvelée, mise à l'épreuve par une demande sociale en hausse et par une nécessaire maîtrise de l'évolution des dépenses.

Chaque territoire a défini des actions spécifiques autour de 5 défis communs :

- ◆ Défi 1 : Renforcer la stratégie de prévention à tous les âges de la vie.
- ◆ Défi 2 : Soutenir la dynamique du développement social et de l'innovation dans la mise en œuvre des réponses.
- ◆ Défi 3 : Promouvoir la place et la participation des habitants.
- ◆ Défi 4 : Favoriser la coordination des acteurs au profit de la qualité de l'accompagnement.
- ◆ Défi 5 : Conforter l'accueil social de proximité.

Les perspectives pour l'année 2019 s'inscrivent dans la recherche d'une harmonisation :

- ◆ De l'organisation des MDS.
- ◆ Des pratiques liées à l'exercice des missions à travers la production d'un référentiel commun de l'action sociale de proximité.

Le tout au bénéfice de l'équité de traitement des usagers et de la qualité de service.



PÔLE SOLIDARITÉS



MDS DE L'ARRAGEOIS



CHIFFRES CLÉS :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 4 871 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	4 248
Allocataires du RSA Majoré	623
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	465
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	382
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	206
Secours d'Urgence (SU) accordés	842
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	59
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	105
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	841
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	384
L'Aide et l'Accompagnement des Familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	506
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	5 629
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	610
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	4 477
ACCUEIL SUR LES TERRITOIRES	
Accueils physiques, ce qui représente 22,2 % des accueils de la MDS	6 776
Accueils téléphoniques, ce qui représente 77,8 % des accueils de la MDS	23 797
LES MOYENS HUMAINS SUR LES TERRITOIRES	
Agents territoriaux	195
Équivalents Temps Plein (ETP)	182,51

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. DANS LE CHAMP DE L'ACCUEIL, L'ORIENTATION, L'ACCÈS AUX DROITS DES USAGERS

- ◆ L'année 2018 fut consacrée à la formation des contributeurs de WikiSol 62, présentés en novembre 2017 aux partenaires, et à l'actualisation et la mise à jour de l'outil. La présentation et l'utilisation de cet outil sur l'ensemble du territoire sont en cours avec la perspective d'un déploiement sur l'ensemble des communes du territoire. WikiSol 62 sera pour le Département un axe fort de développement de l'accueil inconditionnel de proximité dans le cadre de la contractualisation.
- ◆ En parallèle, le Département et les EPCI (Communauté Urbaine d'Arras et Communauté de Communes d'Osartis-Marquion) ont souhaité partager une préoccupation commune : faciliter l'accès à l'information des personnes qui en ont le plus besoin, améliorer leur dispositif d'accueil d'information et d'orientation du public, et ainsi éviter l'errance administrative. Ainsi, des formations communes aux personnels d'accueil (travaillant dans les communes, les Centres Communaux d'Action Sociale, les centres sociaux, les associations) ont été élaborées conjointement, en vue de les mettre en œuvre dès le début de l'année 2019.
- ◆ Afin d'accompagner les découpages territoriaux liés aux nouveaux contours des intercommunalités, il a été décidé de partager avec les services de la MDADT les locaux situés à Avesnes-le-Comte 24 grand rue afin de permettre aux agents des services des solidarités (au total 7 agents) qui interviennent sur cet EPCI d'y avoir leur résidence administrative. L'installation dans ces locaux permet de recevoir, au cœur de cette grande intercommunalité le public et d'y assurer des permanences sociales et des consultations d'enfants. La grande capacité d'accueil de ces locaux permet également l'accueil dans des locaux partagés, l'utilisation d'une grande salle de réunion, des

rencontres familles (dans le cadre de la mise en place d'actions collectives de soutien à la parentalité).

II. DANS LE CHAMP DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

- ◆ La mise en place d'un protocole de coordination des parcours de soins de l'enfant entre les services du Centre de détention de Bapaume, du Centre hospitalier Artois-Ternois et les services du Département (PMI en particulier) : auparavant, les enfants des mères incarcérées ne disposaient d'aucun dispositif de santé spécifique de prévention autre que ceux prévus par le régime général.
- ◆ Pour ce qui concerne la planification ou l'éducation familiale, les services ont commencé la prise en charge de l'IVG médicamenteuse et ont mis en place des ateliers collectifs « estime de soi » pour des femmes bénéficiaires du RSA. Des actions de prévention et de sensibilisation autour de la vie affective et sexuelle des mineurs non accompagnés en lien avec France Terre d'Asile ont été organisées également. Les assistants familiaux du territoire ont pu bénéficier aussi d'une formation élaborée par le Centre de Planification ou d'Éducation Familiale et la Maison des Adolescents, intitulée « vie affective des adolescents ».
- ◆ Les services de la MDS ont organisé un Noël des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance à partir d'un projet réalisé par les parents. Issu d'un long processus d'accompagnement, s'appuyant sur un travail partenarial, s'inscrivant de surcroît dans un quartier politique de la ville, ce spectacle sur les émotions a permis des évolutions positives (estime de soi, lien avec les enfants, regard porté sur les professionnels).

III. LE SPORT, LA CULTURE ET L'ÉDUCATION, VECTEURS DE LIEN ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Qu'il s'agisse du sport ou de la culture, les professionnels de l'Arrageois ont continué de se saisir

d'opportunités et de s'appuyer sur l'offre et expérimenter de nouveaux supports, pour travailler autrement avec les familles. Les résultats observés sont très positifs, qu'il s'agisse de l'axe prévention ou de celui de la protection. Ainsi, la base nautique de Saint-Laurent-Blangy ou la Coupole d'Helfaut ont été des illustrations de supports utilisés.

IV. DES PROJETS QUI S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DE L'INCLUSION SOCIALE ET LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

- ◆ S'il fallait illustrer le Pacte des solidarités et du développement social sous l'angle de l'insertion et du développement social, le projet « Femmes » développé par la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion, en serait l'incarnation. S'appuyant sur toutes les ressources du territoire, mêlant axe culture, sport, vie quotidienne, saisissant des opportunités événementielles, institutionnelles et associatives locales, mais s'élargissant également à l'engagement citoyen de mécènes privés, ce projet a montré combien l'approche globale est l'orientation qu'il faudra développer pour mieux répondre aux situations de demain en matière d'enfance famille et d'insertion.
- ◆ Sur le territoire d'Osartis-Marquion, l'AFP2I a organisé une action visant à valoriser les enjeux économiques du Canal Seine Nord à travers la connaissance des pratiques langagières de la batellerie et du tourisme fluvial. En s'appuyant sur le dispositif « e-démarches », les visites et les rencontres avec les professionnels du secteur, des jeunes et bénéficiaires du RSA ont réalisé plusieurs productions présentées lors d'une exposition finale à la médiathèque de Brebières (vidéo jeux de société, maquette...). A l'issue de cette action, des parcours d'insertion ont pu être valorisés en termes de qualification et de retour vers l'emploi.

- ◆ Enfin, pour accompagner le secteur de l'aide à domicile qui reste encore aujourd'hui en tension avec des difficultés constatées de recrutement et/ou de maintien dans l'emploi, les services ont proposé des formations et accompagnements adaptés, parcours issus de la réflexion avec un collectif d'employeurs associatifs et privés de ce secteur d'activité et les services publics de l'emploi de la Région qui ensemble évaluent le besoin en recrutement (nature du poste, missions, savoirs, etc.) Ces parcours de formation font l'objet de financements croisés Région-Branches professionnelles-Pôle, Emploi-PLIE-Département, avec en perspective le retour à l'emploi de jeunes et des bénéficiaires du RSA.

V. DE NOUVELLES EXPÉRIMENTATIONS DANS LE CHAMP DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

- ◆ Les services ont participé aux premiers groupes de travail, relatifs à la mise en place du logement d'abord : un travail à la fois sur la plateforme logement d'abord et sur la construction d'un référentiel. Les services de l'État et du Département ont pu ainsi rappeler le cadre de référence et d'intervention des acteurs dans le champ du logement et de l'habitat et les orientations du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et de l'Hébergement de Personnes Défavorisées (PDALHPD). L'objectif étant de mieux coordonner les dispositifs de l'accompagnement afin d'agir de manière plus préventive et à terme développer une plus grande solidarité entre les communes et les bailleurs dans l'attribution et la mutation des logements, la plateforme logement d'abord ou en commission des cas complexes s'inscrivant dans le cadre de la CIL.
- ◆ Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, des permanences énergie SOLIHA, ont pu être mises en place sur la Communauté Urbaine d'Arras, Sud Artois, Osartis Marquion par le biais d'une convention avec le Département. Au total, ce sont 150 Familles qui ont pu faire

l'objet d'un accompagnement. En matière de prévention des expulsions, 101 dossiers ont pu faire l'objet d'un accompagnement approfondi dans le cadre de l'ADIL, dans le cadre du numéro vert, une permanence s'est également ouverte sur Bapaume cette année. Enfin, 746 jeunes ont sollicité la plateforme logement jeunes d'Arras et ont pu être orientés vers une quinzaine d'ateliers spécifiques.

VI. DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

Dans le cadre du contrat de ville, aux côtés des services de l'État et de la Communauté Urbaine d'Arras, les services départementaux ont pu participer à l'élaboration de l'appel à projets, à l'instruction de 80 projets qui ont représenté un engagement financier de 990 000 € et à leur mise en œuvre sur les 5 quartiers politique de la ville de la Communauté Urbaine d'Arras. L'occasion pour les services de valoriser et de conforter l'action du Département dans ces quartiers.

VII. DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

- ◆ Les services ont accompagné la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.
- ◆ Un travail partenarial a été engagé dans le cadre de la Conférence des financeurs afin de renforcer la stratégie commune de la prévention de la perte d'autonomie et de faire émerger des projets qui puissent s'organiser et se mettre en place sur le territoire. 6 projets ont pu être déposés dans ce cadre.
- ◆ Aux côtés notamment de l'Agence Régionale de Santé, de l'Éducation Nationale et la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le territoire de l'Arrageois a expérimenté, depuis juin 2016, la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT). Cette démarche est généralisée à compter du 1er janvier 2018.

- ◆ Un projet collaboratif entre les 20 SAAD du territoire « la mallette interactive ». Un outil mis à la disposition des intervenants du domicile dans le cadre de la garde active (octroyée dans les plans APA notamment). Cette mallette est un outil pédagogique élaboré à partir des fiches d'activités diverses et variées en adéquation avec le potentiel physique et/ou cognitif de la personne âgée bénéficiant à la fois d'un plan APA et d'un temps de garde active. Le temps de garde active peut être aussi une demande personnelle de la famille (à titre onéreux de ce fait).

La mallette permet également à la personne âgée de découvrir le numérique et de se familiariser avec l'utilisation de la tablette. Les familles et les aidants peuvent ainsi transférer les activités à partir de leur propre matériel informatique ou en acquérir un personnellement.

- ◆ La plateforme territoriale d'aide aux aidants qui, pour 2019, ambitionne de « s'élargir » aux aidants de personnes handicapées.



PÔLE SOLIDARITÉS



MDS DE L'ARTOIS



CHIFFRES CLÉS :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 10 206 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	8 864
Allocataires du RSA Majoré	1 342
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	1 001
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	292
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	368
Secours d'Urgence (SU) accordés	1 560
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	90
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	201
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	1 401
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	680
L'Aide et l'Accompagnement des Familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	743
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	8 576
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	849
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	5 330
ACCUEIL SUR LES TERRITOIRES	
Accueils physiques, ce qui représente 25,2 % des accueils de la MDS	15 511
Accueils téléphoniques, ce qui représente 74,8 % des accueils de la MDS	45 970
LES MOYENS HUMAINS SUR LES TERRITOIRES	
Agents territoriaux	294
Équivalents Temps Plein (ETP)	277,69

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. CONCERTATION COOPÉRATION AUTONOMIE DES JEUNES

La Maison de l'Autonomie (MA) en lien avec les quatre sites de la Maison du Département Solidarité de l'Artois a déclenché en octobre 2018 des rencontres auxquelles sont conviés tous les opérateurs du champ de l'autonomie. Ces réunions trimestrielles sont animées en binôme MA/Site et poursuivent deux objectifs :

- ◆ Permettre à chacun d'identifier son environnement institutionnel et non institutionnel.
- ◆ Servir « d'incubateurs » à des idées ou projets qu'un opérateur du territoire souhaite mettre en œuvre et pour lequel il a besoin d'une synergie partenariale.

Plus concrètement la méthode retenue par les partenaires s'apparente à un « speed-dating » du projet : lors de ces rencontres le porteur qui le souhaite expose son projet durant 30 minutes aux partenaires curieux ou intéressés pour l'enrichir et le cas échéant s'y associer. Les premières concertations coopération autonomie semblent déjà atteindre leurs objectifs : au-delà des échanges de coordonnées entre les participants, de nouveaux projets voient le jour : action solidaire autour de la culture de potirons, ateliers de cirque mutualisé, organisation d'ateliers d'éveil dans un Foyer d'Accueil Médicalisé, chorale inter-établissement...

II. CENTRE DE PLANIFICATION OU D'ÉDUCATION FAMILIALE

- ◆ Dans le cadre de leur formation continue, tous les Assistants Familiaux (AF) du Département ont bénéficié, comme les autres agents du Pôle Solidarités, d'une séance de formation sur la vie affective et sexuelle dispensée par le Docteur Fougas du Centre Départemental de Planification ou d'Éducation Familiale avec pour thèmes principaux la contraception, les infections sexuellement transmissibles et l'interruption volontaire de grossesse.
- ◆ Sur le Territoire de l'Artois, l'équipe du CPEF a souhaité pro-

poser une session davantage axée sur la vie affective et sexuelle de l'adolescent et ses particularités : la puberté, la sexualité des Ados, les notions juridiques, les prises de risques, le rapport à l'autre, la prévention, la contraception...

Des ateliers ont été proposés aux AF, ayant pour objectifs la connaissance de l'équipe CPEF et de ses missions afin d'avoir un réseau de proximité. Ainsi que l'information et la transmission d'outils aux AF sur la thématique Vie Affective et Sexuelle, les aider à accompagner les adolescents qu'elles accueillent.

- ◆ Des séances d'information sur la Vie Affective et Sexuelle doivent être dispensées aux élèves à l'école. (Art L 312-16 du Code de l'Éducation). Un partenariat entre l'Éducation Nationale et le CPEF de l'Artois existe depuis de nombreuses années. Dans les collèges, avec l'accord du Principal, les conseillères conjugales et familiales collaborent avec les enseignants et les infirmières scolaires afin de proposer des séances de Prévention auprès des collégiens. Le niveau ciblé est la troisième. Les objectifs :
 - ◇ L'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres.
 - ◇ La prévention des IST (les risques et les moyens pour se protéger).
 - ◇ La contraception et la prévention des grossesses précoces.
 - ◇ La prévention des violences sexuelles.Cette collaboration permet également de donner une information sur les lieux et services d'accueil, d'aide et d'accompagnement de proximité.

III. LOGEMENT

Outre le changement de règlement intérieur Fonds Solidarité Logement, l'année 2018 a été riche de plusieurs évolutions importantes sur le territoire en matière de logement :

- ◆ Phase finale de l'élaboration du nouveau Plan Local de l'Habitat de l'agglomération Béthune Bruay (participation active du Département).
- ◆ Avancées des groupes de travail liés au Comité territorial du Plan Logement-Hébergement :
 - ◇ Prévention des expulsions avec le renforcement de l'efficacité des CCAPEX.
 - ◇ Évolution de l'offre d'hébergement avec la redynamisation du Cléodas.
 - ◇ Croisements avec les démarches de l'Agglomération (conférence intercommunale du logement, projet de conseil local de santé mentale).
- ◆ Annonce puis mise en œuvre de l'expérimentation « logement d'abord » (recrutement d'une coordinatrice, nouvelles mesures d'accompagnement, dispositifs de captation de logement, renforcement de la prévention des expulsions, coordination des accompagnements sociaux au logement...)
- ◆ Validation en Comité Territorial du Plan en octobre 2018 du projet structurant de constitution et de co-animation d'une instance unique de traitement des parcours complexes d'accès et de maintien au logement, répondant :
 - ◇ À la disparition des groupes territoriaux PLAI à fin 2018.
 - ◇ Au projet de simplification des instances émanant du travail sur la « comitologie ».
 - ◇ À l'obligation de la conférence intercommunale du logement d'instituer la commission de coordination des situations complexes d'accès au logement social.
 - ◇ À la commission des parcours complexes à formaliser dans le cadre de l'expérimentation « logement d'abord ».



IV. PARENTALITÉ

◆ L'action pause parents a été mise en place sur le site de Béthune en 2017 par la MDS et le service social de la CAF. Elle fait intervenir le Pôle accueil et le service de Protection Maternelle et Infantile ainsi que la Mission Prévention et Protection Administrative Territoriale de l'Artois. Le Service Local Allocation Insertion, la psychologue et la chef du pôle accompagnement apportent leur concours. L'action s'adresse aux parents d'enfants de 0 à 6 ans, et a pour but de développer la prévention en

sensibilisant et soutenant les familles dans leurs difficultés éducatives et de santé. Elle permet aux familles de rencontrer différents partenaires, d'échanger entre elles et ainsi créer du lien social. La participation à cette action est reprise dans les contrats d'engagement réciproque dans le cadre du Revenu de Solidarité Active.

◆ L'atelier « bébé arrive » : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et les sages-femmes en Protection Maternelle et Infantile se sont engagées dans un partenariat pour accompagner les

futurs parents du suivi de grossesse à la naissance et au retour à domicile. Ce parcours s'adresse en priorité aux primipares. Les partenaires de santé ainsi que la psychologue du Département se sont greffés à ce parcours d'accompagnement qui s'articule autour de la santé et des droits auxquels peuvent prétendre les parents. Le taux de satisfaction de ces ateliers approche les 100%. Les participants ont mis en exergue la qualité de l'accueil et le professionnalisme des intervenants.





PÔLE SOLIDARITÉS



MDS DE L'AUDOMAROIS



CHIFFRES CLÉS :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 3 755 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	3 223
Allocataires du RSA Majoré	532
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	317
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	199
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	90
Secours d'Urgence (SU) accordés	681
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	47
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	79
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	651
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	151
L'Aide et l'Accompagnement des Familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	354
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	3 760
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	371
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2 022
ACCUEIL SUR LES TERRITOIRES	
Accueils physiques, ce qui représente 48,3 % des accueils de la MDS	16 188
Accueils téléphoniques, ce qui représente 51,7 % des accueils de la MDS	17 296
LES MOYENS HUMAINS SUR LES TERRITOIRES	
Agents territoriaux	157
Équivalents Temps Plein (ETP)	148,45

RÉALISATIONS MAJEURES :

La MDS de l'Audomarois a développé des actions en lien avec les stratégies du Pacte des solidarités et du développement social en s'appuyant sur les compétences de ses agents et sur un réseau de partenaires dynamiques.

I. CHANTIER ÉCOLE « CONFECTION DE COSTUMES » AVEC AUDO TRI

Il s'agit d'une action qui consiste en la revalorisation du textile trié dans l'entreprise en costumes de spectacles. En 2018, le chantier s'est également orienté vers une création davantage axée sur la mode (sacs) et accessoires de décoration. Ces différentes pièces sont proposées à la vente dans 3 magasins (Arques, Hazebrouck et Desvres). Récemment, la structure a participé à l'opération « Audomarose » (association luttant contre le cancer du sein) et a confectionné des textiles en lien avec cette problématique de santé. Cette action a permis l'embauche en CDDI (26 h/semaine) de 8 bénéficiaires du RSA.

II. DISPOSITIF LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE « ACTION ÉNERGIE TERRITOIRE »

Cette action a été mise en place avec l'intervention de SOLIHA pour apporter des éléments d'analyse sur les consommations d'énergie des ménages et détecter les problématiques associées via un diagnostic, notamment pour les primo locataires (spécificité territoriale) et ce afin d'acquérir les bons réflexes en matière de gestion des énergies et une information complète sur le budget et les charges liées au logement ; pour conseiller sur la maîtrise des énergies et les éco gestes et pour lever les problématiques liées au bâti et/ou aux équipements du logement.

III. MISE EN PLACE DE RENCONTRES ENTRE FAMILLES D'ACCUEIL PA/PH ET PERSONNES ACCUEILLIES

6 accueillantes familiales du territoire de l'Audomarois se sont portées volontaires. Ainsi, depuis

septembre 2017 deux groupes de 3 accueillantes familiales se rencontrent régulièrement au domicile d'une accueillante avec leurs pensionnaires (soit 13 personnes accueillies) et organisent des activités de loisirs, des ateliers culinaires, des ateliers santé, ...

Deux temps forts annuels ont été organisés au cours desquels toutes les accueillantes, les personnes âgées et/ou handicapées, l'équipe de suivi se retrouvent. Les accueillantes constatent un réel impact de cette initiative sur les personnes accueillies (plus grande ouverture, changement d'humeur, participation à la préparation de la réception ...). Cette action permet de lutter contre l'isolement des accueillantes et de favoriser les échanges de pratiques. Ce projet présente en outre une plus-value dans l'accompagnement de l'équipe médico-sociale, la relation établie avec les accueillantes et les pensionnaires s'en trouvant renforcée.

IV. STRUCTURATION DU GUICHET INTÉGRÉ DE LA MAISON DE L'AUTONOMIE DE L'AUDOMAROIS

Installé depuis fin d'année 2015, le guichet intégré de la Maison de l'Autonomie continue sa structuration.

A ce jour, 88 points d'accueil de proximité du public sont identifiés comme « partenaires guichet intégré Maison de l'Autonomie ». 29 partenaires ont signé la convention « Guichet intégré Maison de l'Autonomie ». L'organisation de formations sur les dispositifs autonomie a permis aux professionnels en situation d'accueillir du public en perte d'autonomie d'être mieux outillés pour informer et orienter les usagers. Une nouvelle vague de formations a été organisée sur le territoire en octobre 2018 réunissant près de 70 professionnels du secteur médico-social. 4 thèmes principaux ont été abordés : L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), les dispositifs handicaps, l'aide sociale, la protection des majeurs vulnérables. De nouvelles formations sont

prévues pour des agents du CIAS de la CAPSO.

V. ACTION « RESISTE »

En 2018, la MDS a expérimenté une nouvelle action concernant l'affirmation de soi, à destination de femmes accompagnées par les différents services du site de Saint-Omer. Cette action s'appuie sur un accompagnement sportif proposé par l'Association Municipale de Gymnastique d'Arques, une fois par semaine, avec le soutien en transversalité du chargé de mission sport. Cette action permet à ces femmes d'exercer une activité sportive en se centrant sur elles-mêmes, leur santé et leur équilibre, au bénéfice de leur parcours.

VI. ACTIONS PORTÉES PAR LA MDA SITE SAINT-OMER EN LIEN AVEC FRANCE TERRE D'ASILE ET DES FAMILLES D'ACCUEIL

Pour encourager l'interculturalité, des jeunes du territoire, des Adolescents des deux structures, ainsi que des jeunes accueillis en familles d'accueil se sont rencontrés dans un esprit de convivialité et d'ouverture. Au programme : groupes de parole concernant les actes du quotidien, préparation d'un goûter interculturel, initiation au djembé... Un partenariat enrichissant qui sera pérennisé en 2019.

Pas de Calais
Le Département Solidarités

PORTES OUVERTES

Le 13 juin 2018
De 13h30 à 18h

Divers ateliers et stands seront à votre disposition pour découvrir les missions et les activités de la Maison des ados. Venez nous rencontrer !!!
Entrée libre

Maison des Adolescents du Littoral
32 rue de Wissocq
62500 SAINT-OMER
Téléphone: 03-21-11-34-70



PÔLE SOLIDARITÉS



MDS DU BOULONNAIS



CHIFFRES CLÉS :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 6 003 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	5 081
Allocataires du RSA Majoré	922
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	290
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	120
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	435
Secours d'Urgence (SU) accordés	
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	1 153
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	37
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	831
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	452
L'Aide et l'Accompagnement des Familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	386
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1 895
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	586
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	3 966
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 34,7 % des accueils de la MDS	4 345
Accueils téléphoniques, ce qui représente 65,2 % des accueils de la MDS	8 158
Les Moyens Humains sur les territoires	
Agents territoriaux	209
Équivalents Temps Plein (ETP)	199,37

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. ENFANCE/FAMILLE

- ◆ Les chiffres statistiques des AFASE et TISF sont stables par rapport à 2017 : 441 AFASE en 2017 et 265 demandes TISF
- ◆ Le nombre d'enfants confiés à l'ASE a augmenté de 14 % pour les enfants confiés à l'ASE par décision judiciaire. Cela s'explique notamment par l'ouverture du SAVI à Condette, Centre d'Accueil pour mineurs étrangers.
- ◆ 287 informations préoccupantes ont concerné 478 enfants et donné lieu à des signalements pour 240 enfants issus de 132 familles.
- ◆ Animation des « cafés du monde » ouverts aux territoires de l'Audomarois et du Calaisis.
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre de l'album de vie, créé sur le territoire.
- ◆ Ateliers « informatique » animés en MDS par les AFR, au profit des Assistantes familiales en difficulté.
- ◆ Continuité des matinées d'échanges pour assistantes familiales, à la maison des adolescents, sur des thématiques sollicitées par ces professionnels, animées par des intervenants (psychologues, médecins, ...) du territoire, personnes ressources pour les assistantes familiales (thèmes « adolescence et internet », « les addictions »).
- ◆ Suite à l'intervention du CPEF auprès des Assistantes familiales du territoire : mise en œuvre d'une formation territoriale à raison de 3 demi-journées animées par les professionnels du CPEF, qui se déroulent à la Maison des Adolescents de Boulogne.
- ◆ Prolongation des réunions d'information afin de promouvoir le métier d'Assistante familiale (perte d'une trentaine d'assistantes familiales en fin d'année suite à différents départs) animées par les Assistantes Familiales Ressources au sein du Pôle Emploi de Boulogne-sur-Mer.

- ◆ Poursuite du partenariat avec la Maison de l'Emploi « réussir ensemble » et le service social maritime.

II. INSERTION-LOGEMENT

- ◆ Le service inclusion sociale et logement a continué durant cette année 2018 à développer un maillage partenarial important qui permet d'avoir une vision globale des actions de relogement et de prévention des expulsions.
- ◆ La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) est un outil primordial pour les commissions d'expulsion. 4 familles ont ainsi évité l'expulsion en adhérant à ce dispositif.
- ◆ Concernant la prévention des expulsions, la CCAPEX s'est réunie 7 fois cette année. 365 dossiers ont été vus suivant les critères de l'arrêté préfectoral. 443 commandements de payer ont été étudiés. Concernant l'assignation, 274 diagnostics sociaux ont été réalisés avec 50 % de porte close. Ces missions représentent un important volume de travail.
- ◆ La poursuite du partenariat avec Pôle Emploi dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement global pour 400 demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA ou non en file active
- ◆ Poursuite et développement du partenariat avec le Conseil Régional des Hauts-de-France pour la montée en compétence des publics BRSA (254 en formation professionnalisante et 136 en compétence clé)
- ◆ Maillage territorial de l'offre d'insertion afin d'offrir une équité d'accès aux mesures sociales ou professionnelles pour l'ensemble des publics accompagnés.
- ◆ Travail en faveur de l'autonomisation des jeunes et jeunes majeurs par la mobilisation du dispositif jeunesse du Département (FAJ/PERMIS/BAFA) mais aussi ceux des partenaires.
- ◆ Le renforcement du lien interservices dans le cadre de l'accompagnement global et le rôle de conseil dans le cadre de la prescription de la garantie jeune mais aussi dans l'accompagnement contractualisé des bénéficiaires du RSA.
- ◆ L'accentuation du partenariat institutionnel et entreprises afin de promouvoir mais aussi valoriser le rôle du Département grâce au travail en synergie des animateurs insertion et des conseillers spécialisés insertion par l'emploi.
- ◆ Au travers des achats publics socialement responsables (clause insertion), le Département avec un FARDA renouvelé a continué à promouvoir ce dispositif permettant la reprise d'emploi des publics BRSA. Ainsi en 2018, 75 personnes ont bénéficié de cette mesure pour 97 contrats de travail.
- ◆ Mise en œuvre des marchés d'insertion suppléances collège avec les Associations Intermédiaires du territoire afin de palier la diminution des PEC au sein de ces établissements.
- ◆ Opération Grand site : dans le cadre de l'aménagement structurel du Grand Site, un appel à projets a été lancé à destination de trois structures porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en vue de créer trois chantiers d'insertion dans le domaine de l'aménagement des espaces naturels.
- ◆ Pour cette opération, 3 opérateurs associatifs que sont Rivages Propres, l'Association pour l'Amélioration de l'Environnement dans le Pays de Marquise (AAEPM) et Environnement Solidarité continuent d'opérer dans la mise en œuvre de ce projet. 94 personnes ont bénéficié ou continuent de bénéficier d'un contrat de travail dans le cadre des chantiers d'insertion. De plus, sur les 61 personnes sorties du dispositif, 30 ont retrouvé un emploi ou une formation, soit un taux de sorties dynamiques de plus de 49 %. Une opération d'insertion positive et qui perdure en 2019.

III. AUTONOMIE-SANTÉ

Forum annuel d'aide aux aidants qui s'est tenu à la salle de la Faïencerie à Boulogne-sur-Mer en octobre afin de sensibiliser la population à la thématique de l'aide aux aidants, et plus particulièrement à la prévention de leur bien-être et de leur santé (ce sujet concerne d'ailleurs aussi bien les aidants « personnes âgées » et « personnes handicapées »). Les objectifs de cette journée étaient d'informer sur l'aide aux aidants, d'identifier les impacts de l'accompagnement d'un proche au quotidien, sur le bien-être et la santé de l'aidant, et faire la promotion des solutions développées sur le territoire, pour permettre aux aidants de résoudre les difficultés rencontrées au quotidien.

IV. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- ◆ Engagement du processus de contractualisation. Développement du partenariat et valorisation de l'intervention départementale dans le cadre des contrats de ville et des projets Politique de la Ville C.A.B., Ville de Marquise : apport de financement, animation, ...
- ◆ Extension de la MISS à Desvres (projet de chantier d'insertion, partenariat avec les services de la MDS), nouvelle piscine avec une ouverture à nos publics (seniors, handicap), maison du cheval : insertion (restaurant, partenariat avec Rivages Propres).
- ◆ Développement social dans le domaine de l'insertion professionnelle ou encore de la parentalité au sein des centres sociaux, des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), des PRE.

V. AUTRES CHANTIERS

- ◆ La poursuite du travail engagé autour de la construction de la nouvelle MDS du site d'Outreau avec une installation prévue pour cette fin d'année 2019.



- ◆ La bataille pour l'emploi, le Plan de Lutte contre la pauvreté.
- ◆ Le déploiement des permanences au plus proche des usagers : 37 lieux de points de présence en milieu urbain et rural sur notre territoire afin d'effectuer des permanences sociales, consultations PMI et actions collectives.



PÔLE SOLIDARITÉS



MDS DU CALAISIS



CHIFFRES CLÉS :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 7 025 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	6 035
Allocataires du RSA Majoré	990
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	509
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	199
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	246
Secours d'Urgence (SU) accordés	847
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	135
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	67
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	814
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	383
L'Aide et l'Accompagnement des Familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	448
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	3 359
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	395
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2 309
ACCUEIL SUR LES TERRITOIRES	
Accueils physiques, ce qui représente 27,4 % des accueils de la MDS	10 895
Accueils téléphoniques, ce qui représente 72,6 % des accueils de la MDS	28 855
LES MOYENS HUMAINS SUR LES TERRITOIRES	
Agents territoriaux	185
Équivalents Temps Plein (ETP)	174,08

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. L'ENFANCE/LA FAMILLE

- ◆ Les chiffres statistiques des AFASE et TISF sont stables par rapport à 2017 : 441 AFASE en 2017 et 265 demandes TISF

II. LA MAISON DE PAYS DE L'ARDRÉSIS

Dans le cadre d'un projet de bâtiment à énergie positive, la construction de la Maison de Pays de l'Ardrésis, située près du domaine de la ligne d'Anvin à Ardres, a été lancée le 22 juin 2018 avec la pose de la première botte de paille et est prévue de s'achever en septembre 2019. Il s'agit d'un projet d'intérêt communautaire à destination des 10 000 habitants du bassin de vie de l'Ardrésis.

La nouvelle structure comprendra une antenne de l'école intercommunale de musique, un pôle enfance et une antenne de la maison des services publics labellisée avec une salle polyvalente de 120 m². Le pôle enfance sera composé d'un espace multi-accueil de 25 places, d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM), d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), d'une ludothèque, de consultations d'enfants en PMI et d'une antenne du Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) de Calais.

III. LA CRÉATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ASSURANT DES DROITS DE VISITES MÉDIATISÉES DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Département du Pas-de-Calais a signé une convention avec l'association PUF (Point d'Union Familiale) fin juillet 2018 pour la mise en œuvre des droits de visites médiatisées.

La médiation des droits de visite a pour objectif de maintenir, rétablir, instaurer des relations entre un parent et un enfant, des grands-parents ou un tiers et d'assurer par un accompagnement en lien avec les parents ou les personnes concernées l'évaluation progressive de ces rencontres vers une prise en charge autonome.

L'émergence de ce partenaire associatif sur le Territoire du Calais est important au regard du nombre d'enfants confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance pour lesquels une médiation dans les relations familiales est essentielle afin de garantir la sécurité, la protection, le rétablissement de l'équilibre familial mais également pour en prévenir les dysfonctionnements.

IV. LA PARTICIPATION DES LAEP (LIEUX ACCUEIL ENFANTS PARENTS) AUX CONSULTATIONS D'ENFANTS DE CALAIS

En partenariat avec la Ville de Calais, cette action s'inscrit dans un double objectif qui est d'offrir un espace de socialisation des enfants de 0 à 4 ans avec un travail sur le lien parent enfant et de faire connaître à la population résidant principalement sur les quartiers prioritaires cette offre de service.

Conjointement une professionnelle du LAEP intervient dans le cadre de l'action de prévention pilotée par le Territoire intitulée « Temps Jeunes Parents » à destination des mères mineures et de leurs enfants.

V. L'ACTION DE CO-FORMATION ÉQUIPE LOCALE ACCUEIL FAMILIAL ENFANCE

Afin d'accompagner les assistants familiaux du Territoire dans l'exercice de leur métier, le Service Local Accueil Familial Enfance a mis en place une co-formation animée par des professionnels de la MDS et des assistants familiaux (groupe de 15 à 20 personnes).

Cette action vise à répondre à leurs attentes à un instant T, à mutualiser les moyens autour du projet pour l'enfant, à se connaître et à se reconnaître. Les thématiques abordées en 2018 ont porté sur le travail avec les parents en situation de handicap, la santé et le développement de l'enfant de 0 à 18 ans, l'accueil familial face à la mort.

VI. L'EXPÉRIMENTATION D'UNE PLATE-FORME NUMÉRIQUE POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS (RV) EN MDS

Ce projet intitulé « Lapins » issu du Forum Innovation en 2017 est une start-up de Territoire menée dans le cadre d'un partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'État (DINSIC), et expérimentée par 2 agents de MDS, intra-entrepreneuses à l'échelle des 2 sites du territoire du Calais et sur 2 sites du territoire de l'Artois.

Face au constat du taux d'absentéisme en consultations d'enfants en PMI (RV non honorés chiffrés à 23 %), ce projet a pour objectif d'améliorer la prise de RV dans les services sociaux du Département tout en simplifiant la prise de rendez-vous pour les usagers et pour les professionnels en MDS.

Une plateforme de prises RV a été créée simplifiant ainsi la gestion des agendas et permettant le rappel de RV par sms et mail.

La prise de RV en ligne est désormais ouverte sur le Territoire du Calais pour les consultations PMI avec possibilité d'annuler et de modifier le RV en autonomie par l'utilisateur. La diminution du taux de RV vacants est effective.

Au vu de cette expérience, un projet de développement d'une plateforme de prise de rendez-vous adaptée au secteur social est en cours de création avec la participation escomptée d'un consortium de plusieurs départements et l'appui des différents partenaires de l'État.



Aude MILLAMON et Elodie VANECKE
startupeuses du projet Lapins

VII. LE CHANTIER ÉCOLE « UPCYCLING »

Au sein de la structure Concept Insertion qui emploie des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion sur différents chantiers écoles, l'atelier « Upcycling » est constitué d'une équipe de 8 personnes (bénéficiaires RSA ou jeunes, public féminin). « Upcycling » est un terme désignant l'action de récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les revaloriser. L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) développe une activité de recyclage par le haut en produisant des articles dont la qualité est supérieure au matériau d'origine : vêtements de travail, uniformes, nappes, draps, rideaux seront transformés en vêtements haute couture. L'ACI a travaillé avec 10 coutures. L'ACI a travaillé avec 10 créateurs de mode. A travers cette activité de recyclage, l'ACI a permis à 10 personnes de bénéficier d'un accompagnement technique et socioprofessionnel afin de favoriser leur accès à l'emploi ou à la formation professionnelle.

En 2018, 3 personnes recrutées au sein de cet ACI ont quitté la structure pour accéder à un contrat à durée déterminée de 6 mois ainsi qu'une personne pour accéder à une formation.

VIII. L'EXPÉRIMENTATION DE LA FUSION DES COMMISSIONS LOGEMENT (SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET INNOVATION)

Un groupe de travail relatif à la « Fusion des Commissions Logement » a été constitué à Calais en septembre 2017. Il est animé conjointement par le Service Local Inclusion Sociale et Logement de la Maison du

Département Solidarité du Calais et le service Cohésion Sociale de la Sous-Préfecture de Calais. En septembre 2017, un dossier unique a été créé pour 3 dispositifs logement, évitant la démultiplication des démarches administratives.

A partir de janvier 2018 dans le cadre du Forum Innovation, ce projet a bénéficié du soutien de l'Incubateur de Services Numériques beta.gouv.fr.

Depuis juillet 2018, la création d'un portail numérique, porté par « Démarches simplifiées », permet la constitution des dossiers en ligne, leur traitement étant ainsi totalement dématérialisé.

Fin décembre 2018, 150 dossiers ont été instruits sur le portail. L'interface avec GENESIS pour le FSL est en cours de réflexion. Le bilan de l'expérimentation est prévu courant du 1^{er} trimestre 2019.

IX. LE FORUM D'AIDE AUX AIDANTS À CALAIS

La Maison de l'Autonomie du Territoire a organisé ce forum en octobre 2018 en lien avec les partenaires de la plateforme d'aide aux aidants et en collaboration avec les partenaires locaux tels que l'AFAPEI, la Vie Active, les SAAD, les EHPAD, les services tutélaires et associations. Le forum a pour objectif de rompre l'isolement des aidants par la présentation des différents dispositifs et des structures offrant un soutien dans le rôle d'aidant.

Plus de 60 % d'aidants résidant essentiellement sur l'agglomération de Calais ont participé à cette journée de sensibilisation. Lors de ce forum, un diagnostic des attentes des aidants a été effectué qui va permettre la mise en place de groupes de travail en lien avec les besoins exprimés.



PÔLE SOLIDARITÉS



MDS DE LENS-LIÉVIN



CHIFFRES CLÉS :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 12 342 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	10 841
Allocataires du RSA Majoré	1 501
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	1 195
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	489
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	340
Secours d'Urgence (SU) accordés	2 516
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	185
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	227
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	1 376
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	662
L'Aide et l'Accompagnement des Familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	866
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	6 025
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	1 124
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	3 729
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 29,6 % des accueils de la MDS	20 437
Accueils téléphoniques, ce qui représente 70,4 % des accueils de la MDS	48 659
Les Moyens Humains sur les territoires	
Agents territoriaux	276
Équivalents Temps Plein (ETP)	261,4

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LA MOBILISATION ENGAGÉE DES CADRES ET DES AGENTS DANS LE PROJET DE PÔLE

- ◆ Participation active à de nombreux groupes de travail.
- ◆ Réflexion des cadres et des agents sur les déclinaisons territoriales.
- ◆ Poursuite de la promotion et du développement des modes d'accueil de la petite enfance.
- ◆ Démarche sur la mission Accueil de Site : Évolution et amélioration de l'accueil du public et des conditions de travail sur les sites de Lens 2, Liévin et d'Avion. Mise en accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.
- ◆ Engagement d'une réflexion approfondie sur la qualité de l'accueil. Production d'une charte d'engagement sur le site de Bully-les-Mines.
- ◆ Début de la reconfiguration de l'organisation en adéquation avec le projet de Pôle.

II. LA CULTURE ET LE SPORT

14 communes de la CALL ont accueilli des stages de sensibilisation de Break dance encadrés par des danseurs de renom de la discipline en partenariat avec BBOYFRANCE, l'association Culture Pop 62, la MDS de Lens Liévin CD62, la CALL, l'État, les services Jeunesse, les Centres Sociaux, les associations de sport, les associations culturelles, les associations de danse.

III. LA JEUNESSE ET LA SOLIDARITÉ

Le référent jeunesse a pour mission principale de favoriser toutes les opportunités d'épanouissement des jeunes du territoire : social, logement, santé, mobilité, culture, sport, éducation, citoyenneté. Il est le correspondant de la mission jeunesse et anime le territoire grâce à la mobilisation des expertises métiers du département et des partenaires. Il assure une mission d'assistance technique et d'information dans le cadre du développement des mesures « jeunesse » à l'échelle du territoire. Il contribue au processus général d'élaboration des contrats.

◆ Projet de la rue à la scène 2018 :

1 700 jeunes âgés de 6 à 25 ans du territoire de la CALL, issus de la plupart des quartiers politiques de la ville, ont bénéficié d'ateliers en lien avec les cultures urbaines (danse hip-hop, stand up, musique, vidéo, DJing, freestyle football, graffiti et spectacle pluridisciplinaire).

Projet porté par l'association Culture Pop 62 en partenariat avec 19 communes de la CALL. Ce projet a été financé dans le cadre de la politique de la ville par le Département du Pas-de-Calais, la CALL et l'État CGET.

◆ Championnat de France de Breakdance à l'Aréna de Liévin :

Organisation et participation au championnat de France avec les services du Département et les partenaires institutionnels locaux. Impact sportif, culturel et Solidaire :

- ◇ 3 500 spectateurs.
- ◇ 200 jeunes collégiens du territoire accueillis gratuitement à l'Aréna.
- ◇ 1 300 personnes issues des quartiers politiques de la ville du territoire accueillis gratuitement à l'Aréna (enfants-jeunes-familles).

IV. L'AUTONOMIE

Création de la Maison de l'Autonomie Lens-Hénin au 1^{er} janvier 2017 (voir les précisions dans la rubrique consacrée à la MDS d'Hénin-Carvin.).

V. L'INSERTION

◆ Volet social :

- ◇ 6 601 BRSA accompagnés en sphère solidarité.
- ◇ 817 BRSA accompagnés par le PLIE.
- ◇ 703 BRSA ayant intégré l'accompagnement global.
- ◇ 305 BRSA positionnés sur une mesure ISIP (Insertion Sociale, Insertion Professionnelle).
- ◇ 292 BRSA ayant eu un parcours en IAE.

◆ Volet Emploi :

Dans le domaine du transport, action menée pour TADAO à l'issue de l'action préparatoire (23 personnes pour Lens-Liévin), 17 personnes ont obtenu le titre professionnel de Conducteur Receveur :

- ◇ 9 personnes ont été recrutées chez TADAO.
- ◇ 5 personnes ont été recrutées chez d'autres employeurs (Autobus Artésiens, Westell...).
- ◇ 3 personnes restent sans solutions (problème de santé, fin de période d'essai TADAO).
- ◇ Accord partenarial Département, PLIE, AFTRAL, TADAO.

◆ Dans le domaine de la grande distribution :

Actions menées avec l'enseigne CORA :

- ◇ 5 sessions de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), suivies de 72 contrats de professionnalisation (30 BRSA et 42 jeunes dont deux contrats jeune majeur).
- ◇ Les métiers préparés : employés libre-service, hôtes de caisse, employés polyvalents.
- ◇ Accord partenarial : FORCO, AFTRAL, Département.

◆ Dans le domaine des services à la personne (plusieurs employeurs) :

- ◇ 23 personnes ont été recrutées (12 BRSA et 11 jeunes).
- ◇ 6 personnes par le biais d'une POEC.
- ◇ 4 personnes en contrat de professionnalisation.
- ◇ 13 personnes en recrutement direct.

◆ Dans le domaine de la logistique :

Action menée avec l'enseigne BOULANGER.

8 Contrats d'Insertion Professionnelle Intérimaires (CIPI), 3 jeunes et 5 BRSA.

Accord partenarial : Manpower, Département.

De manière plus générale, en 2018, l'ensemble des actions menées par la MIE représente 215 mises à l'emploi.

VI. LE LOGEMENT

- ◆ Projet « famille à énergie positive » :

Le public est identifié par les CCAS ou épiceries sociales. Les ménages rencontrant des difficultés au niveau de leur consommation des énergies sont volontaires dans la démarche.

L'objectif pour les familles est de réaliser au moins 8 % d'économies d'énergie en 5 mois, par rapport à la dernière saison de chauffe, uniquement par un changement des gestes au quotidien (sont concernés : chauffage, électricité, eau).

Un autre objectif du projet est la participation des habitants à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la diminution de leur impact environnemental, et le renforcement du lien social au sein d'une structure, d'un quartier ou d'une commune par la participation des ménages désignés à des moments conviviaux.

Ce projet se fait en lien avec l'action menée par « Micro Rebelles ». L'objectif poursuivi est d'amener les ménages à communiquer sur les connaissances développées dans les différents ateliers « familles à énergie positive » par le biais d'ateliers radiophoniques. Il vise aussi à développer chez les participants un sentiment d'utilité sociale.

Une troisième action vient compléter les deux précédentes : « voyage au cœur de l'anti gaspi » avec Environnement Conseil dont les objectifs poursuivis sont :



- ◇ Favoriser la connaissance et l'information sur l'alimentation (éducation alimentaire via des ateliers).
- ◇ Faciliter l'accès de tous à une bonne alimentation (redistribution de denrées alimentaires aux plus démunis) pour manger sainement, et démontrer qu'à partir de produits invendus et/ou esthétiquement abîmés, des recettes simples et efficaces peuvent être réalisées.
- ◇ Promouvoir l'action par une manifestation commune aux équipes.

VII. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL



- ◆ La Fabrik' à Projets : sur le mode d'expériences partenariales existant notamment dans le département du Nord (Sambre Avesnois, Cambrésis, Douaisis, Valenciennois), est proposée la création de « La Fabrik' à projets », plateforme de soutien aux initiatives de développement social sur le territoire de Lens-Liévin. Une telle plateforme a pour vocation de répondre aux attentes des acteurs concernés par le développement social, en per-

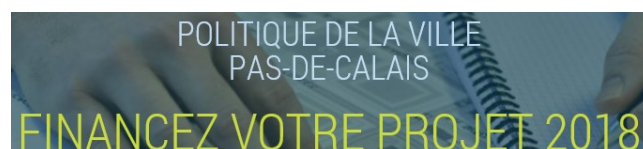
mettant à travers son fonctionnement d'être un espace de mise en cohérence, d'accompagnement et de soutien aux projets s'inscrivant dans la dynamique du développement social, et de référence au pouvoir d'agir.

- ◆ Action « Bientôt Maman et Bébé dans l'eau » sur le site d'Avion : action menée depuis de nombreuses années, à la piscine d'Avion, avec la participation des puéricultrices et sages-femmes de PMI.



VIII. LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2018, aux côtés des services de l'État et des deux Communautés d'Agglomération de Lens/Liévin et Hénin/Carvin, les services départementaux ont participé à l'élaboration de l'appel à projets, à l'instruction de plus de 329 projets et à leur mise en œuvre sur les 39 communes comptant des quartiers de la politique de la ville. L'occasion pour les services de valoriser et de conforter l'action du Département dans ces quartiers.





PÔLE SOLIDARITÉS



MDS D'HÉNIN-CARVIN



CHIFFRES CLÉS :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 5 219 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	4 483
Allocataires du RSA Majoré	736
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	584
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	193
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	583
Secours d'Urgence (SU) accordés	1 322
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	48
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	109
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	630
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	273
L'Aide et l'Accompagnement des Familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	603
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1 737
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	553
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2 582
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 20,2 % des accueils de la MDS	5 699
Accueils téléphoniques, ce qui représente 79,8 % des accueils de la MDS	22 537
Les Moyens Humains sur les territoires	
Agents territoriaux	193
Équivalents Temps Plein (ETP)	182,9

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. TERRITOIRE LENS-HÉNIN

- ◆ Au sein de la Maison de l'Autonomie Lens Hénin : des actions en direction des partenaires du Guichet Intégré et des aidants du territoire ont été programmées :
- ◇ Les Mardis de l'Autonomie : 3 demi-journées d'information et sensibilisation des partenaires du Guichet Intégré afin de qualifier accueil, information, orientation et accompagnement des usagers sur le territoire. 4 thèmes ont été abordés : l'Obligation alimentaire, le dossier MDPH, la Carte Mobilité Inclusion, l'accompagnement des personnes âgées sur le territoire Lens Hénin : qui fait quoi ? Ces 3 demi-journées ont réuni 219 participants.
- ◇ Le Forum Santé des Aidants : le 7 avril 2018. Sensibiliser les aidants à l'importance de prendre soin de soi. Le forum a débuté par une représentation théâtrale, puis les aidants ont pu découvrir ensuite un certain nombre d'activités autour du bien-être (espace SNOZOELN, yoga du rire, consultation poétique, atelier culinaire...) et échanges avec l'ensemble des partenaires présents. 30 partenaires présents et 139 aidants présents.
- ◆ Au sein de la Maison des Adolescents de l'Artois, des actions innovantes ont été mises en place :
- ◇ Le développement d'un nouvel atelier en direction des adolescents en décrochage scolaire (atelier du Possible).
- ◇ La création d'une nouvelle mission ressources (les conduites à risque).
- ◇ Une nouvelle convention de partenariat avec la PEP 62 : intervention d'un enseignant au sein de la structure le

mercredi après-midi pour de l'aide aux devoirs.

Pour la deuxième année consécutive, on constate une augmentation significative de la fréquentation de la structure, malgré un congé maternité non compensé d'un des 9 agents, de juin à décembre : 1 767 entretiens, 2 242 au sein de l'espace accueil et 410 visites.

II. MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN-CARVIN

Durant l'année 2018, a été travaillé un schéma de réorganisation territoriale de la Maison du Département Solidarité d'Hénin-Carvin, réduisant le nombre de Sites de 3 à 2, tout en améliorant l'accueil de proximité des habitants.

Le 1^{er} juin 2018, le personnel de l'ex-site de Leforest a été réparti sur le Site d'Hénin-Beaumont et de Carvin. Le Site d'Hénin-Beaumont a récupéré deux villes supplémentaires, Courcelles-lès-Lens et Noyelles-Godault, ainsi qu'à terme 10 agents supplémentaires. Le site de Carvin a récupéré trois villes, Dourges, Oignies et Leforest et 10 agents également.

Les sites d'Hénin-Beaumont et de Carvin se sont réorganisés afin d'accueillir matériellement ces agents, mais aussi se repositionner dans une nouvelle configuration en termes de micro-territoires qui ont été tous remodelés. Au sein des deux Services Socio-Educatifs, deux nouveaux chefs de service ont pris leurs fonctions.

Un projet de construction d'un nouveau site sur Hénin-Beaumont plus spacieux et accueillant est dorénavant acté, la livraison de ce nouveau bâtiment est prévue pour juin 2020.

Les bâtiments situés à Leforest accueillent désormais les services SLISL, SLAI, l'antenne de la Maison de l'autonomie Hénin-Carvin et la Direction de la MDS.

Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance sont désormais situés à Carvin près du site.

- ◆ Actions innovantes au sein du site d'Hénin-Beaumont :

Compte tenu de l'exiguïté des locaux actuels, et dans un souci de maintenir un accueil de qualité pour les usagers, le rez-de-chaussée d'une maison située en centre-ville louée par le Département a été aménagé afin de transférer dans ces lieux les permanences programmées du SSL, le CPEF, les droits de visites médiatisées des enfants confiés à l'ASE, ainsi que toutes les autres rencontres à l'initiative des services.

Partant du constat que l'ensemble des partenaires connaissent des difficultés dans la recherche de locaux permettant de s'implanter sur la commune d'Hénin-Beaumont, ce lieu a été ouvert à la tenue de permanences de partenaires.

Actuellement, la CAF, l'UDAF, l'EPDEF, SOLFA BRUNEAULT, l'AMF et Sourd Média sont présents dans ces locaux et permettent ainsi avec l'ensemble des prestations fournies par les travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département d'offrir aux usagers une véritable maison de services, au sein de laquelle ils peuvent trouver une réponse à la grande majorité de leurs difficultés.

À noter que le Site d'Hénin-Beaumont est toujours présent dans la mise en place d'actions collectives s'adressant à une population en difficulté. Ainsi, chaque micro territoire dispose d'une action selon la logique du développement social, c'est à dire en partenariat et avec les usagers comme acteurs à part entière. Sur le micro territoire de Rouvroy, une action théâtre reconduite pour la troisième fois connaît une évolution positive en termes d'insertion des participants.

- ◆ Actions innovantes au sein du site de Carvin :

Les actions collectives de la PMI avec l'animatrice petite enfance ont été prolongées (bébé gym) sur Libercourt et Oignies (149 enfants pour Libercourt sur un an).

La consultation médicale mise en place depuis septembre 2017 a rencontré 80 enfants confiés (vus au moins une fois). La mise en place de rendez-vous pour les consultations de PMI a permis de toucher un plus large public.

La planification des permanences sociales sur les communes relevant du site de Carvin (une permanence par jour et par micro territoire) a permis de réduire les délais d'accueil : en moyenne une personne a rendez-vous moins de 48 heures après sa sollicitation.

III. POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN

En 2018, aux côtés des services de l'État et des deux Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, les services départementaux ont participé à l'élaboration de l'appel à projets, à l'instruction de plus de 329 projets et à leur mise en œuvre sur les 39 communes comptant des quartiers de la politique de la ville. L'occasion pour les services de valoriser et de conforter l'action du Département dans ces quartiers.

Pour la CAHC, 107 projets ont été déposés, 21 ont reçu un soutien financier du Département, pour un budget de 86 500 €.

IV. AIDE SOCIALE À L'ENFANCE SUR LE SECTEUR HÉNOIS

- ◆ Ouverture du Service d'Accueil de Jour de Oignies « Les Galibots » en lien avec la Maison d'Enfants « ASERMINES ».
- ◆ Arrivée de 60 Mineurs Non Accompagnés sur le secteur pour désengorger France Terre d'Asile de Saint-Omer.
- ◆ Organisation des « Commissions Enfance » avec les 2 Chefs de Service Socio Éducatifs pour évoquer et adapter le statut des enfants confiés.

V. SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE LOGEMENT

- ◆ Engagement 2018 du service sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) :
 - ◇ Participation aux groupes de travail et à l'élaboration du cahier des charges sur les différentes mesures.
 - ◇ Participation au recrutement du coordinateur.
 - ◇ Mise en place des premiers outils.
 - ◇ 22 visites explicatives mises en places avec l'association ACARLOGI.
 - ◇ Bilan avec 13 réponses positives des familles évitant ainsi leur expulsion.

- ◆ Dans le cadre du Comité Territorial du plan :

- ◇ Réalisation de trois groupes de travail autour du logement des jeunes, la prévention des expulsions locatives et l'articulation des instances.
- ◇ Mise en œuvre de deux dispositifs fonctionnels sur la fin d'année 2018 : les informations sur la procédure des expulsions locatives (7 décembre 2018 à Avion) et un document sur la fusion des instances mettant en avant un public prioritaire regroupant le PLAI, le contingent préfectoral et le DALO.

VI. SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION

- ◆ Engagement du service sur la délibération du 17 déc. 2018 :
 - ◇ Nouvelle organisation de l'équipe pluridisciplinaire avec refonte du calendrier.
 - ◇ Mobilisation de l'ensemble de l'équipe sur les groupes de travail et engagement de celle-ci sur la refonte du dispositif avec réflexion active de l'ensemble des agents afin de faire évoluer la démarche prenant en considération les contraintes départementales.
 - ◇ Mise en place d'un travail avec la Mission Locale sur le dispositif insertion professionnelle mis en valeur au niveau départemental pour ces outils mis à disposition.



PÔLE SOLIDARITÉS



MDS DU MONTREUILLOIS



CHIFFRES CLÉS :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 2 540 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	2 247
Allocataires du RSA Majoré	293
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	208
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	139
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	141
Secours d'Urgence (SU) accordés	449
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	57
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	85
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	464
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	172
L'Aide et l'Accompagnement des Familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	243
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1 481
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	327
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	3 276
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 32,5 % des accueils de la MDS	9 549
Accueils téléphoniques, ce qui représente 67,5 % des accueils de la MDS	19 875
Les Moyens Humains sur les territoires	
Agents territoriaux	129
Équivalents Temps Plein (ETP)	120

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. LES PRIORITÉS D'ACTION DU CAHIER TERRITORIAL DU PACTE DES SOLIDARITÉS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ENGAGÉES

Le plan d'action 2018 a permis de décliner des actions concrètes construites avec les équipes sur la base des 3 priorités identifiées en 2017, les avancées portent sur :

- ◆ L'utilisation progressive d'un outil d'aide à l'évaluation de la prise d'autonomie des jeunes accompagnés par les services, et la définition du contenu d'une action collective « ce qui change à 18 ans » dont l'opérationnalité a dû être reportée au 1er trimestre 2019.

- ◆ La mobilisation des ressources et expertises des services territorialisés au profit des parcours des personnes accompagnées dans le champ enfance famille, comme dans celui de l'autonomie, l'insertion professionnelle et l'accès ou le maintien dans un logement adapté constituent des leviers activés avec beaucoup plus de facilité par les équipes des pôles accueil et accompagnement.

La prise de conscience de l'intérêt de ces articulations par les équipes a donné lieu à un groupe de travail interservices en 2018 sur la préparation de 2 journées thématiques intitulées « *l'inclusion durable* » :

Échangeons nos pratiques ! » qui se dérouleront en mars 2019, l'objectif étant de rendre compte concrètement des enjeux de la coopération entre services au bénéfice de l'évolution des parcours des personnes.

- ◆ La dynamisation du dispositif accompagnement global Pôle Emploi :

L'arrivée de nouveaux directeurs pour les 2 agences a été l'occasion de repréciser les articulations et les objectifs attendus du suivi coordonné emploi/social, et de conforter les modalités d'implication retenues sur le territoire qui s'appuient sur la mobilisation d'une équipe

technique élargie SLAI/SLISL/ chefs de pôle. En décembre 2018, 274 demandeurs d'emploi dont 171 BRSA étaient concernés par le dispositif.

- ◆ L'ouverture de 3 nouveaux lieux d'accueil parents-enfants en 2018 (Berck, Hucqueliers, Campagneles-Hesdin) avec une animation qui repose en fonction des ressources des territoires sur un réseau d'acteurs (CAF, centres sociaux, intercommunalités, service de pédo psychiatrie et équipes du Département).

II. LA PARTICIPATION ACTIVE DES PERSONNES AU CENTRE DES RÉPONSES ET DES ACTIONS COLLECTIVES

Fortement ancrée dans les modes d'intervention des équipes qui expérimentent le dispositif « référent de parcours » sur l'un des sites, la place de l'utilisateur acteur est de plus en plus au cœur des pratiques professionnelles. Elle se traduit dans les actions collectives enfance-famille accompagnées par des artistes, dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique du Montreuillois, où les enfants et familles participent à la création d'activités artistiques, ou encore dans les ateliers créatifs intergénérationnels, renouvelés chaque année associant des structures d'accueil pour personnes âgées et des services enfance jeunesse du territoire.

Cette approche a été aussi valorisée dans la concrétisation du projet « TERANGA » qui a permis à 4 jeunes confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance de participer à un séjour au Sénégal en mai 2018, les participants accompagnés par 2 référents, particulièrement motivés, ont été impliqués dans des actions humanitaires locales, celles-ci ont contribué à donner sens à leur engagement citoyen et à leur capacité à prendre des responsabilités, facteurs déterminants pour la construction de leur parcours d'adulte.

III. UNE MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS AFFIRMÉE

Sur un territoire où le taux de prévalence est le plus élevé du département, la préservation de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées constitue un enjeu majeur, le travail de sensibilisation mené par la Maison de l'Autonomie aboutit à un renforcement sensible du réseau des acteurs porteurs d'actions collectives de prévention de la dépendance : 7 acteurs dont 5 nouveaux en 2018 reçoivent un financement de la Conférence Des Financeurs.

La gouvernance du dispositif d'aide aux aidants associant l'offre de la Maison de l'Autonomie, la plateforme de répit et d'accompagnement du Centre hospitalier de Rang-du-Fliers et l'ensemble des acteurs porteurs de réponses institutionnelles ou non a évolué favorablement permettant des actions concertées pour aider au repérage et à la mobilisation des aidants dont la préparation d'un forum sur 2 jours organisé en 2019.

Les acteurs du logement et de l'hébergement ont participé à l'initiative du Département et de la Sous-Préfecture à la mise en place du comité territorial du plan logement-hébergement en décembre 2018, cette instance a permis une analyse partagée entre acteurs des besoins en matière de logement et d'hébergement mais surtout d'engager une réflexion partenariale sur 3 thématiques prioritaires identifiées collectivement :

- ◆ Les besoins de la zone rurale pour l'accès des publics vulnérables à un logement durable.
- ◆ La coordination des acteurs au service de la lutte contre la précarité énergétique.
- ◆ Les besoins spécifiques pour le logement des jeunes.

IV. LA NOUVELLE DÉMARCHE DE CONTRACTUALISATION PORTEUSE D'OPPORTUNITÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOLIDARITÉS

L'engagement de la démarche dès 2018 a permis d'identifier des 1ers enjeux de négociation avec les intercommunalités autour des services aux familles, de l'accès aux droits, de la médiation numérique, de la mobilité ou encore de l'accès à des parcours d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi.

V. POUR UNE ORGANISATION DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ PLUS COHÉRENTE

Face aux contraintes de l'organisation actuelle reposant sur une implantation des équipes sur 4 lieux, l'équipe d'encadrement en lien avec les équipes concernées a engagé une réflexion et a construit une proposition d'organisation plus cohérente sur la base de 2 principes qui sont préserver l'organisation actuelle de la réponse de proximité et rationaliser l'équilibre charges de travail et allocation ressources. Ce projet a été soumis à validation pour construire avec les équipes les conditions de sa faisabilité.



PÔLE SOLIDARITÉS



MDS DU TERNOIS



CHIFFRES CLÉS :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 1 073 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	914
Allocataires du RSA Majoré	159
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	104
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	20
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	39
Secours d'Urgence (SU) accordés	145
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	31
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	16
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	197
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	132
L'Aide et l'Accompagnement des Familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	131
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1 318
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	95
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	1 104
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 31,6 % des accueils de la MDS	5 294
Accueils téléphoniques, ce qui représente 68,4 % des accueils de la MDS	11 447
Les Moyens Humains sur les territoires	
Agents territoriaux	61
Équivalents Temps Plein (ETP)	57,03

RÉALISATIONS MAJEURES :

I. UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN PROXIMITÉ DES USAGERS

- ◆ La nouvelle territorialisation mise en place en juin 2018 est venue réinterroger la question de la sectorisation pour renforcer la réponse de proximité apportée aux habitants, en plus des permanences sociales et consultations d'enfants délocalisées. L'accès aux droits des usagers et aux services est un réel enjeu dans le rural où la problématique de la mobilité est prégnante. Grâce à la présence d'une équipe pluridisciplinaire sur chaque secteur d'intervention, la connaissance du réseau local s'en trouve renforcée, tout autant que la relation de confiance avec le public accompagné.
- ◆ Fort d'une volonté d'asseoir l'approche globale dans l'analyse des situations, les commissions techniques auxquelles participent partenaires et familles se sont poursuivies. Sous l'impulsion et la coordination des chefs de services locaux, ces instances visent à placer la personne accompagnée au cœur de sa situation pour dégager avec elle les axes de travail et accompagnements préconisés. L'usager, informé en amont des intervenants invités, repart avec un écrit co-signé des participants à l'issue de ces commissions.

II. LA DÉMARCHE DE CONTRACTUALISATION EN COURS

Une nouvelle politique de contractualisation est mise en œuvre avec la Communauté de Communes et les bourgs-centres ; elle se nourrit des réflexions partenariales, des priorités dégagées lors des Assises de Territoire, du partage des enjeux de développement du Ternois qui visent à conforter l'offre de services répondant aux besoins des habi-

tants, à contribuer au maintien et au développement de l'emploi durable, à la préservation et la valorisation du cadre de vie de ce territoire rural et à l'amélioration du bien vivre des habitants, en cohérence avec les orientations du Pacte des solidarités et du développement social ainsi que la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

III. DES DYNAMIQUES PARTENARIALES AU SERVICE DES HABITANTS

La Convention Territoriale Globale (CTG), démarche partenariale de réflexion et d'action, rassemble Ternois Com, CAF, Département et MSA dans une perspective d'adaptation des dispositifs et de structuration de l'offre de services répondant à une exigence de qualité et de proximité, chacun mobilisant ses moyens autour d'un même projet social de territoire.

Dans ce cadre et afin d'affiner l'analyse des besoins sociaux, véritable outil d'aide à la décision, plus de 3 000 habitants ont été associés à la réflexion sur leurs attentes et besoins au travers d'ateliers d'échanges et de questionnaires pour établir un plan d'action adapté.

Un des projets mis en œuvre s'est traduit par la semaine de l'adolescence au sein du collège Roger Salengro de Saint-Pol-sur-Ternoise en décembre 2018. 511 collégiens ont pu participer à au moins un des 65 ateliers durant le temps de leur pause méridienne, sous l'impulsion de 15 partenaires. Axée autour de la thématique de la prévention du harcèlement et des conduites à risque, cette action s'est clôturée sous la forme d'une soirée autour d'un spectacle de théâtre d'improvisation proposé par une vingtaine de collégiens à laquelle ont été conviés élus, familles et partenaires mobilisant une centaine de personnes.

IV. DANS LE CHAMP DE L'ENFANCE FAMILLE

- ◆ Dans le cadre du programme parentalité, porté par la Communauté de Communes du Ternois, intitulé « Pas à pas parents extra », l'étroite collaboration engagée avec les services de la MDS se poursuit, et au regard de l'impact positif généré par ces actions (journée pêche, ateliers lecture de conte, ateliers cuisine, ateliers Bébé de A à Z.), le Département a renouvelé son accompagnement financier.
- ◆ Dans le cadre du soutien à la parentalité, un partenariat fort avec les services de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Saint-Pol-sur-Ternoise est engagé. Au-delà des interventions individuelles des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) à domicile, qui apportent une plus-value aux accompagnements menés par les services de la MDS, le volet collectif complète l'offre de service. L'action nommée « je prends soin de mon linge » s'est poursuivie grâce au soutien financier du Département.

V. DES PROJETS D'INCLUSION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

- ◆ L'action Solidarité et Jalons pour le Travail (SJT) est un dispositif qui contribue à asseoir la mobilité des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par la formation au permis de conduire, favorisant ainsi les suites positives de parcours et d'insertion professionnelle. Sur 12 inscrits, 11 ont obtenu le code, 60 % le permis de conduire dont la moitié est depuis à l'emploi.

- ◆ Les services de la MDS se sont engagés dans le renforcement du travail partenarial avec Pôle Emploi, s'inscrivant bien dans le cadre de la bataille pour l'emploi avec l'objectif de travailler collectivement la mobilisation des publics. Ces initiatives se sont traduites par : des périodes d'immersions réciproques de professionnels ; des échanges réguliers sur le portefeuille accompagnement global ; l'organisation commune d'un rallye emploi en mai 2018 ; un travail partagé sur le repérage du public pour les clauses d'insertion (réunions d'information collective, échange de CV...) ; l'organisation d'un jobdating en vue du recrutement pour des Contrats d'Insertion Professionnelle Intérimaires (CIPI) en septembre 2018.

VI. DES INITIATIVES DANS LE CHAMP DU LOGEMENT

- ◆ Dans une volonté de transversalité, les services du territoire ont mis en place un atelier recherche logement, à destination dans un 1^{er} temps des bénéficiaires du RSA dont le contrat d'engagement réciproque est axé sur cette thématique. L'action est composée de 3 modules reprenant les questions pratiques à se poser (qu'est-ce que le Numéro Unique Départemental, comment remplir le dossier, où le déposer...), droits et devoirs des propriétaires et locataires, vie pratique dans le logement, visite virtuelle d'un logement à partir d'une maquette. L'objectif est de sensibiliser les futurs locataires. En fin d'action, les personnes se voient remettre un kit énergie.
- ◆ La reconduction de l'Action Énergie Territoire par la société Eco'Logic sur le Ternois, pour 7 familles est un moyen de lutter contre la précarité énergétique. La réalisation d'un diagnostic énergétique pour des familles repérées en commission Fonds Solidarité Logement (FSL) peut conduire selon la problématique à un accompagnement aux habitudes de vie (pour les locataires) ou un accompagnement au bâti (pour le propriétaire).
- ◆ Des permanences de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) sont organisées mensuellement sur le territoire.

VII. DES ACTIONS EN DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP

Le partenariat développé à travers la Plateforme Territoriale de l'Aide aux Aidants du Ternois et les actions mises en œuvre en lien étroit avec le lycée professionnel Mendès France de Saint-Pol-sur-Ternoise ont propulsé une volonté des différents acteurs de travailler, autour d'une stratégie commune, des actions financées par la Conférence des Financeurs dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie, en s'articulant avec des projets complémentaires :

- ◆ Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Ternois a porté un projet de lutte contre la perte d'autonomie sur 2017/2018 et 2018/2019, en suivant les évolutions territoriales. Pour 2017/2018, des ateliers équilibre ont permis à 125 personnes de plus de 60 ans d'avoir des activités physiques adaptées (47 séances par an, sur 5 lieux du

territoire), associés à des ateliers santé : 38 personnes ont trouvé dans les ateliers culinaires de 2018 des conseils pour une alimentation équilibrée et 54 dans les ateliers « ergonomie » des conseils pour une adaptation fonctionnelle de leur logement. Le projet 2018/2019 permet depuis septembre à 97 personnes de se maintenir en forme physique, sur 4 lieux, dont Auxi-le-Château, commune nouvellement investie. La complémentarité a été apportée par des ateliers « sommeil » et « gymnastique cérébrale » qui ont conquis 65 personnes. Les ateliers « culinaires » et « ergonomie » de ce projet se dérouleront sur le 1^{er} semestre 2019.

- ◆ Partenaires de l'aide aux aidants, les services de l'ADMR de Saint-Pol-sur-Ternoise ont développé une action « rencontres et partages », en lien avec le lycée professionnel Mendès France autour d'ateliers : jeux anciens, partage autour d'une recette (de la préparation à la dégustation) ; suivront la zoothérapie et des échanges autour des métiers d'hier et d'aujourd'hui.
- ◆ Les participants (usagers ou partenaires) apprécient. D'autres actions sont en préparation, dont un forum avec dépistage ophtalmologique porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Ternois.

FEUILLES DE ROUTE DES PÔLES

**État d'avancement des chantiers
de modernisation et d'optimisation**

En date du 21 mars 2019

LES FEUILLES DE ROUTE DES PÔLES

Lancées au printemps 2017, les feuilles de route des Pôles regroupent 93 chantiers, dont 21 sont à ce jour clôturés. Ce document constitue le cadre d'actions opérationnel pour atteindre les objectifs du projet départemental, autour de 4 ambitions pour notre administration :

- Une administration efficiente.
- Une administration réactive et innovante.
- Une administration de proximité.
- Une administration s'adaptant aux mutations.

Les feuilles de route, qui constituent le pivot du cadre de mobilisation des services départementaux, s'appuient sur des leviers mis en place dans notre collectivité : favoriser l'innovation et la transformation des pratiques managériales. Les projets de Pôles sont intégrés aux Feuilles de route. Cette démarche globale, cohérente, transversale, donne le sens d'une action collective au service des usagers.

Le cadre de mobilisation des services départementaux...

...une commande...

Le Projet Politique

Délibérations cadres, stratégie budgétaire, contractualisation...

...un outil pour agir...

Les Feuilles de route des Pôles

- Projets de Pôle
- Projets de Direction
- Projets, chantiers
- Actions

...2 leviers...

L'innovation

- Forum Innovations
- Appel à idées
- Ateliers
- ...

La transformation managériale

- Diagnostic managérial
- Rencontres territoriales de l'encadrement
- Conférences territoriales
- Séminaires de Pôles
- Formation
- ...

...un objectif...

La modernisation de nos pratiques

...un but...

L'amélioration du service public rendu à l'utilisateur

SOMMAIRE EN 4 THEMATIQUES

- Une administration efficiente page 253 à 256
- Une administration réactive et innovante page 257
- Une administration de proximité page 258
- Une administration en mutation page 259 à 260

ETAT STATISTIQUE

- Chantiers clôturés page 261
- État d'avancement des chantiers des feuilles de route page 262

LEGENDE

5 niveaux d'avancement dans l'appréciation du chantier (déclaratif = évaluation par le porteur de projet) :

Phase 1 : Études, diagnostics, préconisations

Phase 2 : Concrétisations organisationnelles (processus, modes de faire)

Phase 3 : Concrétisations opérationnelles (expérimentations, démarrages)

Pôle pilote	N° de chantier	Libellé des chantiers	N° page du book	État d'avancement					Commentaires
				5 phases : de l'étude à la plus complète opérationnalité					
				Phase 1	Phase 2	Phases 3	Phase 4	Phase 5	
XXX	#3	Libellé du chantier	XX						
XXX	#5	Libellé du chantier	XX						
XXX	#1	Libellé du chantier	XX						
XXX	#7	Libellé du chantiers=	XX						
XXX	#2	Libellé des chantiers	XX						

	Points de blocage		Chantier clôturé
	Pilotage à approfondir ou délais à revoir		Chantier ou étape non abordé(e)
	Etat d'avancement normal		

(déclaratif = évaluation par le porteur de projet)

UNE ADMINISTRATION EFFICIENTE

Pôle pilote	N° de chantier	Libellé des chantiers	État d'avancement					Commentaires
			5 phases : de l'étude à la plus complète					
			opérationnalité					
Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5				
PSOL	#4	Développer l'évaluation de la performance des politiques publiques, des dispositifs internes, des dispositifs délégués et des modes d'accompagnement en termes de qualité, de service rendu à l'utilisateur et de réponse adaptée aux besoins		Déc 2018				Évaluation performance dispositif insertion 2018-2019 (cahier des charges validé en janvier 2019)
PSOL	#5	Assurer le pilotage et la mise en œuvre du plan d'optimisation du pôle		Fév 2018		Déc 2018		Suivi et mise en œuvre des chantiers pilotés en CODIR DGS Chantier du projet de Pôle fiches n°7 à 17
	#5.1	Optimisation du RSA	Janv 2019					Juste droit et retour à l'emploi
	#5.2	ESMS	Janv 2019					Trésorerie, débasage, refonte de la tarification DEF, étude tarifaire DAS (Eurogroup)
	#5.3	Maîtrise de l'allocation APA et PCH	Janv 2019					
	#5.4	ASE	Janv 2019					Planification / restructuration de l'offre
PSOL	#7	Mieux évaluer et prendre en compte les besoins, les attentes et les demandes des usagers	Fév 2018	Déc 2018				
PSOL	#18	Renforcer le pilotage RH et développer les compétences professionnelles	Fév 2018	Déc 2018				Coordination DRH-PSOL en cours de redéfinition Chantier du projet de pôle Fiche n°20
PADT	#1	Optimiser la gestion et l'exploitation du réseau routier départemental : veille hivernale et approche des coûts hors veille hivernale				Fév/Déc 2018		Comité de pilotage interne PADT sur la partie VH En cours sur l'approche des coûts hors VH
PADT	#2	Optimiser la gestion du patrimoine bâti				Fév / Déc 2018		Phase 1 = étude d'optimisation de la maintenance bâtiminaire réalisée Phase 2 = accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions en cours Mission PACO
PADT	#11	Optimiser la gestion et l'exploitation routière	Janv 2019	Mars 2019				Diagnostic réalisé en 2018 Revu des enjeux prospectifs En 2019 : rédaction de la doctrine d'emploi
PADT	#3	Développer les mutualisations de ressources et de politiques publiques	Déc 2018					Coopération interne : expérimentation sur les matériels et des bureaux partagés : test sur 10 bureaux et 30 agents
PADT	#5	Redéfinir la stratégie de gestion du domaine public	Fév 2018	Déc 2018				Rédaction du cahier des charges Conforter le collectif de travail sur lequel des actions sont engagées

UNE ADMINISTRATION EFFICIENTE

Pôle pilote	N° de chantier	Libellé des chantiers	État d'avancement					Commentaires
			5 phases : de l'étude à la plus complète					
			opérationnalité					
Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5				
PRC	#1	Adapter les moyens humains pour apporter une réponse équitable aux collèges	Fév 2018		Déc 2018			En cours Lien chantier travail sur les restrictions médicales
PRC	#2	Mieux étudier les conditions de réussite de la mutualisation de la restauration dans les collèges ainsi que les freins	Déc 2018					À poursuivre en lien avec le PADT
PRC/ PADT	#6	Mettre en œuvre les préconisations de l'évaluation de la politique collège <i>(en lien avec le chantier PADT/PRC #6 page 10—clôturé)</i>	Fév 2018		Déc 2018			Restitution étude COPIL de fin de mission juillet 2018 Point sur la mise en œuvre des 7 actions du plan d'actions en mars 2019
PDR / PADT	#11	Évaluation et simplification de la performance de la chaîne de l'achat public	Janv 2019					contribution de tous les pôles (Mission PACO proposée D3C)
PDR	#12	Informers les pôles sur les coûts de gestion interne	Janv 2019					Appui à la demande d'optimisation
PACO	#11	Déployer et animer une démarche de gestion des risques au sein des services départementaux				Mars 2019		Prévention globale des risques de la collectivité (risques majeurs) Evaluation des risques liées à la mise en œuvre du nouvel intranet En lien avec la DAJ évaluation des risques contentieux Mise en place d'un dispositif au laboratoire départemental d'analyse
MIP	#1	Exploiter le potentiel des fonds européens et dispositifs de financement nationaux et régionaux : PO 2014/2020			Fév /Déc 2018			Sur les PO 2014/2020 : poursuite de la mise en œuvre
		Exploiter le potentiel des fonds européens et dispositifs de financement nationaux et régionaux : PO 2021/2027	Déc 2018					Phase 1 sur PO 2021/2027
MIP	#4	Participer aux travaux de redéfinition ou d'évolution des politiques publiques menés par les directions métiers afin de faciliter structurellement l'accès aux sources de financement externes	Fév 2018	Déc 2018				
MIP	#9	Améliorer le pilotage des politiques publiques par la mise en place d'un observatoire départemental des territoires		Fév 2018	Déc 2018			En cours

UNE ADMINISTRATION EFFICIENTE

Pôle pilote	N° de chantier	Libellé des chantiers	État d'avancement					Commentaires
			5 phases : de l'étude à la plus complète					
			opérationnalité					
Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5				
PSOL	#3	Rééquilibrer les moyens (humains, patrimoniaux) pour assurer une réponse homogène et équitable sur l'ensemble du Département (en lien avec le PRHJ)	Fév 2018	Déc 2018				Réalisé, ajustements organisationnels en cours à poursuivre dans le cadre de la démarche de l'action sociale de proximité (février 2019) Chantier du projet de pôle fiche n°4
PSOL	#6	Mettre en œuvre la stratégie de pilotage de la masse salariale (en lien avec le PRHJ)			Fév/ Déc 2018			Cf. Lien # 3 PSOL (renforts / remplacements) Chantier du projet de pôle fiche n°4
PRC/ PRHJ	#5	Mettre en œuvre la stratégie de maîtrise de la masse salariale (en lien avec le PRHJ)			Fév/ Déc 2018			Chantier permanent En cours
	#5.1	Travail sur les restrictions médicales (en lien avec le PRHJ)						Chantier transversal PDR (après janvier 2019)/PRC/PADT PRC : ATTEE PADT : CER
PRHJ	#2	Optimisation de la masse salariale Maintien en valeur (contribution de tous les Pôles)				Fév/ Déc 2018		À poursuivre : revisiter et optimiser les charges salariales
PRHJ	#11	Création d'une équipe mobile pour la gestion des renforts et des remplacements	Janv 2019					Démarrage par le PSOL
PRHJ	#5	La mobilité : une démarche partagée			Fév/ Déc 2018			

UNE ADMINISTRATION RÉACTIVE ET INNOVANTE

Pôle pilote	N° de chantier	Libellé des chantiers	État d'avancement					Commentaires
			5 phases : de l'étude à la plus complète					
			opérationnalité					
Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5				
PSOL	#9	Promouvoir l'innovation en organisant les échanges de bonnes pratiques	Fév 2018		Déc 2018			Forum innovation(s) Fonds d'innovation et réseau de communication sur les bonnes pratiques
PSOL	#15	Généraliser l'informatisation du pôle en conformité avec le SDSI (interne) (en lien avec le PDR)		Fév 2018		Déc 2018		Opérationnalité en cours en conformité avec le Plan d'informatisation de la Collectivité
PSOL	#17	Développer la e. administration (externe) (en lien avec le PDR)	Fév 2018	Déc 2018				Lien avec le #15 du PSOL Première étape du portail de consultation pour APA et CMI
PADT	#8	Installer la Fabrique comme lieu de co-production des politiques publiques			Fév/ Déc 2018			Séminaire des cadres + séminaire des chefs d'exploitation entre les 2 VH Opérationnalité en CODIR de pôle A faire diffuser dans les CODIR intermédiaires
PADT	#12	Monitoring de l'activité et développement des projets numériques embarqués	Janv 2019					À lancer et à mesurer dans le quotidien
PADT	#13	Amélioration de la qualité du service public et de l'information aux usagers	Janv 2019					Lien projet indien Forum Innovation (s) 2018 (panneaux à messages variables sur les voiries)
PRC	#7	Digitaliser le processus de subventionnement et de dotation (culture, sport et éducation) (en lien avec le PDR)			Fév/ Déc 2018			Sport : opérationnalité en 2018 Culture : 2019/2020 Education : 2019/2020
PRC	#8	Développer les usages interne et externe du numérique (en lien avec le PDR)	Fév 2018		Déc 2018			Développement des usages réalisé Reste à consolider le déploiement
PDR	#7	Développer l'innovation numérique notamment à travers l'e.administration (usagers)			Fév/ Déc 2018			Lié à la mise en œuvre du SDSI
PACO	#6	Animer et suivre les projets retenus suite aux Forums Innovation(s)	Fév 2018			Déc 2018		5 projets en cours

UNE ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ

Pôle pilote	N° de chantier	Libellé des chantiers	État d'avancement					Commentaires
			5 phases : de l'étude à la plus complète					
			opérationnalité					
Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5				
PSOL	#2	Organiser la complémentarité des interventions du pôle avec celles des partenaires			Fév 2018	Déc 2018		Conforter le dialogue de gestion Mise en œuvre du PACTE effective (CPOM, conventions de partenariats)
PRC	#3	Rationaliser la gouvernance et la gestion des EPOA			Fév/Déc 2018			Suivi ARENA, OLHAIN + La Coupole Mission PACO
PDR	#6	Participation à la mise en œuvre d'un plan d'optimisation au SDIS			Fév/Déc 2018			Problématiques structurelles
PDR	#13	Améliorer la communication budgétaire (interne et externe)	Janv 2019					Contributions MCI
PACO	#2	Concevoir et déployer un dispositif de renforcement de la gouvernance des EPOA : espace documentaire, portail, cartographie des risques				Fév/ Déc 2018		Plateforme collaborative et suivi rapproché
MIP	#3	Participer au pilotage et porter auprès des partenaires d'échelle supra-départementale les Ctech, sous-chef de filât ou partagées			Fév/Déc 2018			Phase 2 Ctech solidarité humaine Phase 3 Ctech solidarité territoriale
MIP	#10	Mise en œuvre du SDAASP	Déc 2018					
MIP	#8	Animer la réalisation d'une nouvelle contractualisation		Fév 2018	Déc 2018	Mars 2019		
MIP	#11	Rendre publique et déployer la plateforme de l'ingénierie départementale Contribution PADT/PSOL/PRC			Déc 2018	Mars 2019		
MIP	#12	Accompagner les services et les partenaires dans la mise en œuvre de l'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)	Déc 2018					
MIP/PADT	#13	Mise en œuvre de l'ingénierie et de la contractualisation Contribution PSOL et PRC	Mars 2019					Chantier transverse aux Pôles
PADT	#14	Renforcer le lien avec les usagers et les riverains en améliorant la communication et le dialogue au cours des activités routières ou immobilières	Mars 2019					

UNE ADMINISTRATION EN MUTATION

Pôle pilote	N° de chantier	Libellé des chantiers	État d'avancement					Commentaires
			5 phases : de l'étude à la plus complète					
			opérationnalité					
Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5				
PSOL	#1	Organiser la complémentarité des interventions du pôle avec celles des autres pôles		Fév/ Déc 2018				Revisite du fonctionnement du SG (mission PACO)
PSOL	#8	Favoriser la bonne appropriation de priorités départementales par l'ensemble des agents du pôle par une meilleure circulation de l'information et l'instauration d'une communication interne			Fév 2018	Déc 2018		En lien avec la démarche managériale
PSOL	#11	Refonder l'organisation du Pôle Solidarités	Fév 2018			Déc 2018		Mise en œuvre du projet présenté en CT de juin 18 préparation de la phase 2
PSOL	#12	Organiser les outils de pilotage et d'aide à la décision stratégique			Fév 2018	Déc 2018		Opérationnalité du tableau de bord de données Montée en puissance dans le cadre de la phase 2 du diagnostic organisationnel
PSOL	#13	Rénover la gouvernance des instances du pôle (Codir et collègues)	Fév 2018			Déc 2018		Opérationnalité à conforter dans le cadre de la phase 2 du diagnostic organisationnel
PSOL	#14	Encourager le décloisonnement entre les directions et services du pôle et avec les autres pôles			Fév 2018	Déc 2018		À approfondir sur la durée du mandat en particulier dans le cadre de la contractualisation
PSOL	#16	Mettre en œuvre un plan de modernisation du pôle incluant la revisite des procédures, des outils et des processus de décision	Fév 2018			Déc 2018		À approfondir sur la durée du mandat en particulier dans le cadre de la contractualisation
PADT	#9	Mettre en place un dispositif de pilotage du Pôle			Fév/ Déc 2018			Phase 2 sur l'administration de la subsidiarité Blocage sur la partie indicateurs / usage Travaux en cours sur la partie indicateurs Evaluation phase 2 : accompagnement en cours avec la D3C
PADT	#15	Evaluation de l'organisation du pôle mise en place	Déc 2018					Mission PACO - D3C
PRC	#10	Accompagner le management dans la transformation du Pôle			Fév/ Déc 2018			Séminaires de l'encadrement réalisés en 2018 CODIR directions métiers + ateliers

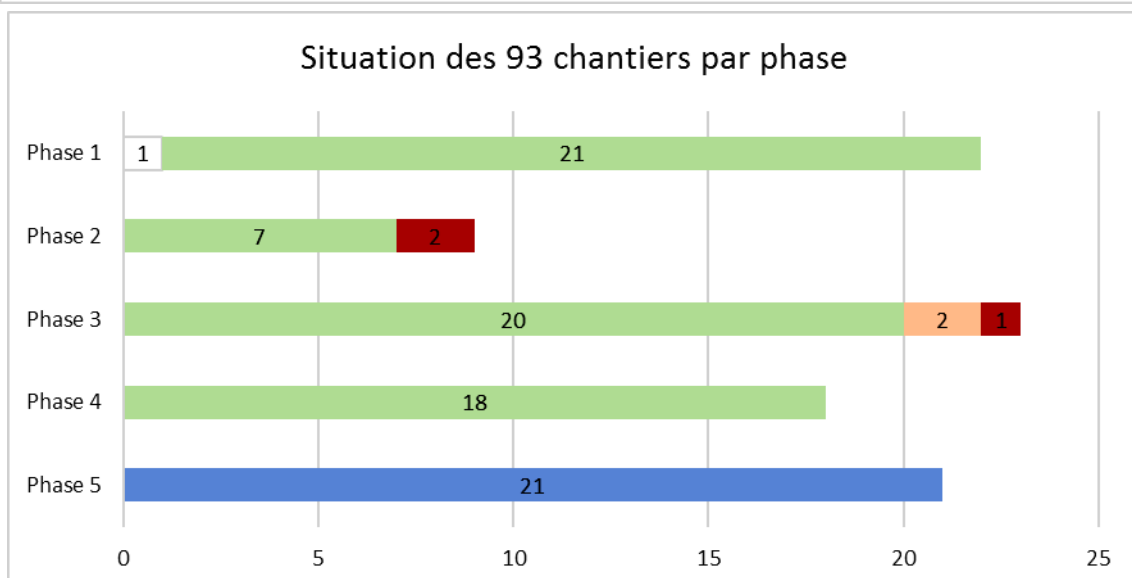
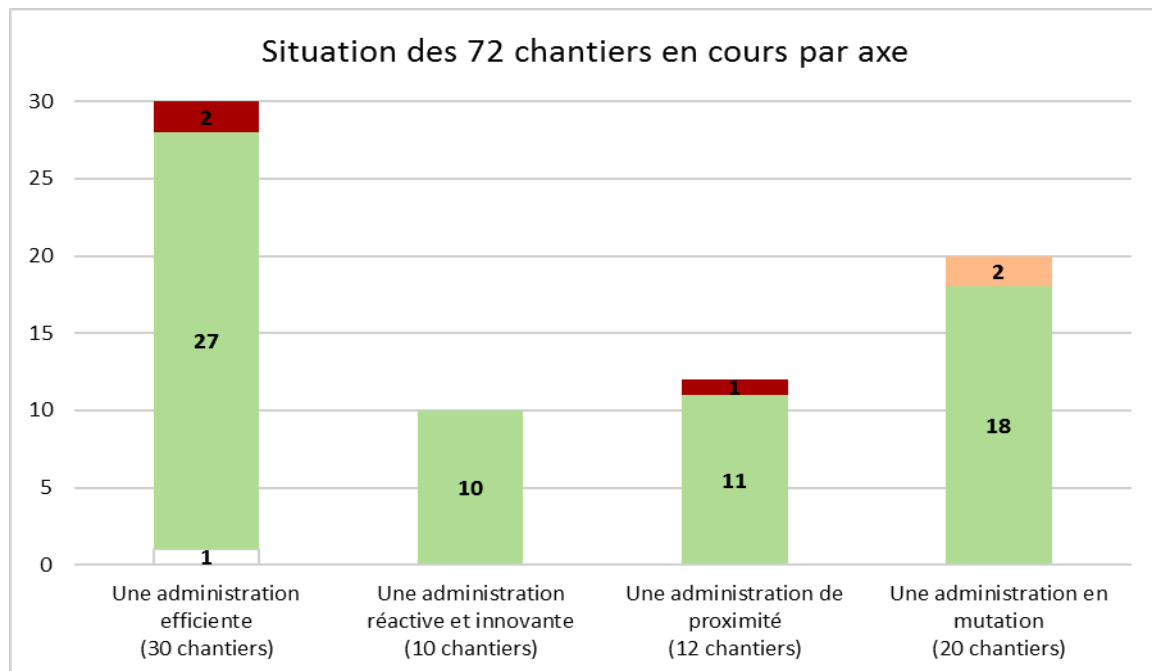
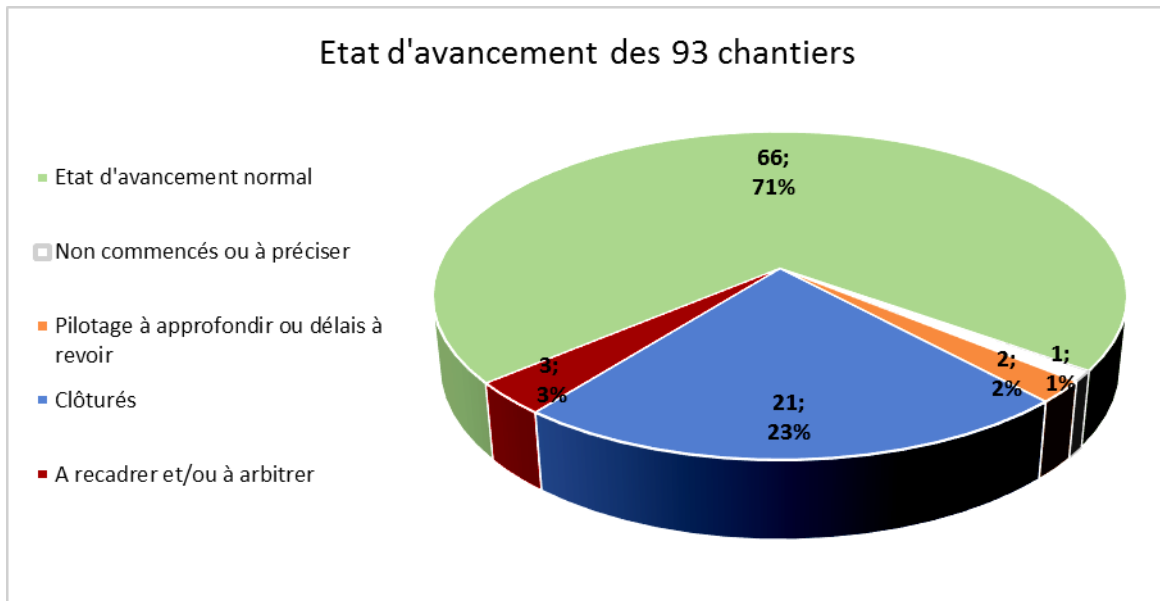
UNE ADMINISTRATION EN MUTATION

Pôle pilote	N° de chantier	Libellé des chantiers	État d'avancement					Commentaires
			5 phases : de l'étude à la plus complète					
			opérationnalité					
Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5				
PDR	#1	Administration numérique de la Collectivité (interne) en lien avec le SDSI			Fév 2018	Déc 2018		Sujets de dématérialisation
PDR/ PRHJ/ PACO	#10	En appui des pôles et du CODIR, moderniser les outils de pilotage et améliorer le dialogue de gestion entre les pôles (SID) (contribution de tous les pôles)			Fév/ Déc 2018			A consolider et finaliser quant aux indicateurs financiers et RH
PDR	#14	Mise en place d'une gestion des moyens partagés	Mars 2019					
PRHJ	#8	Piloter la mise en œuvre de la stratégie RH partagée avec les pôles en lien avec la ligne managériale			Fév/ Déc 2018			
PRHJ	#12	Mise en place du Télétravail	Janv 2019					Recensement des volontaires Sélection en cours par les pôles Réunions d'information faites
PRHJ	#13	Transformation du Centre de Ressources internes	Janv 2019					
PRHJ	#14	Mise en place des permanences RH (relation DRH/services) : sur les territoires, en point fixe avec les Directeurs d'Appui et en rencontre DGA/DRH	Janv 2019					Déploiement en cours
PACO	#3	Accompagner la mise en œuvre des feuilles de route des pôles et le suivi de leur état d'avancement			Fév/ Déc 2018			Passage bi-annuel en codir DGS et présentation spécifique de chantiers tout au long de l'année
PACO	#5	Appuyer le CODIR DGS dans le pilotage de la nouvelle ligne managériale			Fév/ Déc 2018			Suite réunions territoriales des encadrants
PACO	#7	Mettre en place une stratégie de communication interne au service du projet managérial : nouvel intranet			Fév/ Déc 2018			Suivi et pilotage du nouvel intranet en appui du CODIR DGS
PACO	#10	Animer et renforcer la démarche égalité femmes/hommes		Fév 2018	Déc 2018			Mise en place du plan d'actions

CHANTIERS CLÔTURÉS

Pôle pilote	N° de chantier	Libellé des chantiers	État d'avancement					Commentaires
			5 phases : de l'étude à la plus complète opérationnalité					
			Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	
PSOL	#10	Redéfinir et organiser de manière cohérente les fonctions support du pôle					Fév 2018	1ère restructuration en 2017 Cf maintenant PSOL #1
PADT	#4	Développer une nouvelle stratégie de gestion des espaces naturels sensibles				Fév 2018	Déc 2018	Schéma ENS adopté
PADT/ PRC	#6	Évaluer la politique publique « Collèges »	Fév 2018		Déc 2018			Restitution étude COPIL - fin de mission juil. 18. Point sur la mise en œuvre des 7 actions du plan d'actions en fév. 19
PADT	#7	Sécuriser et stabiliser l'organisation					Fév 2018	Structuration faite en 2017
PADT	#10	Rationaliser la gouvernance et la gestion des EPOA : Dourges/Delta3, Adrt, Caue, Eden			Fév 2018		Déc 2018	Delta 3 /Dourges : sortie du Syndicat Mixte (séance plénière du 25/06/18) CPOM sur la partie gestion
PRC	#4	Conforter le pilotage du Centre culturel de l'entente cordiale	Fév 2018		Déc 2018			Stabilisation administrative et organisationnelle réalisée Mission PACO décembre 2017
PRC	#9	Adopter et déployer un SDSI du Pôle					Fév 2018	
PDR	#3	Optimisation des coûts de gestion interne			Fév/ Déc 2018			Notamment volet transport Engagée / Mission PACO
PDR	#4	Optimisation de la fonction support et détermination de l'équilibre et du niveau de partage entre les pôles		Fév/ Déc 2018				Nouvel organigramme PDR/PRHJ
PDR	#9	Mettre en place une stratégie de gestion de la connaissance	Fév/Déc 2018					Réparti dans tous les pôles
PACO	#1	Accompagner le plan d'optimisation pour l'Institution		Fév 2018	Déc 2018			CODIR DGS du 20/12/2018
PACO	#4	Contractualiser avec les pôles, garantir les engagements et assurer le suivi des missions d'appui			Fév/ Déc 2018			Formule du contrat d'engagement abandonnée au profit de la lettre de mission
PACO	#8	Concevoir et déployer avec les Pôles un dispositif de pilotage pour l'Institution			Fév/ Déc 2018			Chantier transféré au SG en lien avec le PDR/PRHJ/PACO #10
PACO	#9	Repérer les pratiques innovantes au sein de l'administration et favoriser leur diffusion et leur expérimentation		Fév/ Déc 2018				Réparti dans tous les pôles
MIP	#2	Dans une logique d'optimisation et de sécurisation de la subvention globale FSE, évaluer sa contribution à l'impact des politiques départementales d'inclusion/insertion		Fév 2018				2 ^{ème} triennale (DIRECTE) Cabinet AMNIOS Oct 2018 = sans objet
MIP	#5	Participer à l'élaboration et porter la parole départementale au sein des lieux de gouvernance institutionnelle d'échelle supra-départementale, dont la CTAP					Fév/ Déc 2018	Ingénierie en place et fonctionnelle
MIP	#6	Mettre à disposition des directions une veille européenne et nationale sur les innovations de politique publique	Fév/Déc 2018					Projet PASSAGE Reporté pour le reste
MIP	#7	Opérationnaliser le Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public et respecter les échéances légales			Fév 2018		Déc 2018	Échéances légales respectées Opérationnalité
SG	#1	Animer un réseau de correspondants de pôles à l'échelle de la collectivité			Fév 2018		Déc 2018	rencontres régulières organisées
SG	#2	Digitaliser/dématérialiser les actes				Fév 2018	Déc 2018	Chantier en réalisation complète
SG	#3	Simplifier les délégations de signatures				Fév 2018	Déc 2018	Chantier en réalisation complète

ÉTAT STATISTIQUE DE L'AVANCEMENT DES CHANTIERS DES FEUILLES DE ROUTE MARS 2019







RAPPORT FINANCIER 2018

Version 150 419

Table des matières

A. PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT [hors mouvements sur crédits révolving et hors opérations de refinancement de dette].....	4
B. EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.....	6
C. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	7
1. Les recettes de fonctionnement.....	7
a. La fiscalité directe (348 M€, soit + 9 M€ par rapport à 2017).....	7
b. La fiscalité indirecte (569 M€, soit + 3 M€ par rapport à 2017).....	7
c. Les dotations et participations de l'Etat (395 M€, soit - 8 M€).....	8
d. Les compensations et les attributions de péréquation (181 M€, soit + 6 M€ par rapport à 2017).....	9
e. Autres recettes (57 M€, soit - 43 M€ par rapport à 2016).....	9
2. Les dépenses de fonctionnement.....	10
LE CONTRAT FINANCIER AVEC L'ETAT : UNE EVOLUTION DES DEPENSES PLAFONNEE A 1,2 %.....	13
D. LE ROLE CENTRAL DE L'EPARGNE BRUTE.....	14
E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	15
1. Les dépenses d'investissement.....	15
2. Les recettes d'investissement.....	17
F. ETAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE.....	19
1. La dette départementale.....	19
a. Répartition de l'encours.....	20
b. Les frais financiers.....	21
c. Les ratios d'analyse de la dette.....	21
LE CONTRAT FINANCIER AVEC L'ETAT : EVOLUTION DE LA TRAJECTOIRE D'ENDETTEMENT.....	22
2. La dette garantie.....	23
ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHESE DES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES EN MILLIONS €.....	25
LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE.....	26

Dans l'objectif d'une réduction de 3 points des dépenses publiques dans le produit intérieur brut (PIB) ainsi que d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a prévu que la progression maximale des dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre serait limitée à **1,2 % par an inflation comprise**. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Md€ et projette en conséquence une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement des collectivités. Dans cet esprit, le plafond national est fixé pour les départements à 10 ans.

Comme la très grande majorité des collectivités territoriales de grande taille, le Département du Pas-de-Calais a contractualisé en ce sens avec l'Etat, le 29 juin 2018, pour une durée de trois ans. Il est utile de rappeler ici que le Département n'avait pas attendu les orientations de ce contrat pour engager un travail de restauration de ses équilibres financiers. Ainsi, la trajectoire budgétaire adoptée courant 2015 et mise en œuvre depuis s'avère très proche des règles d'évolution fixées au contrat.

Ce contrat financier engage toutefois la collectivité à respecter un plafond de dépenses et un niveau d'endettement. Il convient de préciser qu'en cas de dépassement du plafond de dépenses, le Département serait amené à supporter une pénalité financière correspondant à 75 % du dépassement constaté, dans la limite de 2 % du total annuel des recettes réelles de fonctionnement.

Le présent rapport financier intègre donc pour la première fois les modalités liées au contrat financier précité. Dans chaque partie concernée, un focus détaille un aspect du contrat. Une synthèse en six chiffres clés est présentée ci-dessous :

2018 EN QUELQUES CHIFFRES CLES

Dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) : 185 M€

Epargne brute : 116 M€

Epargne nette : 44 M€ utilisés pour l'autofinancement de l'investissement

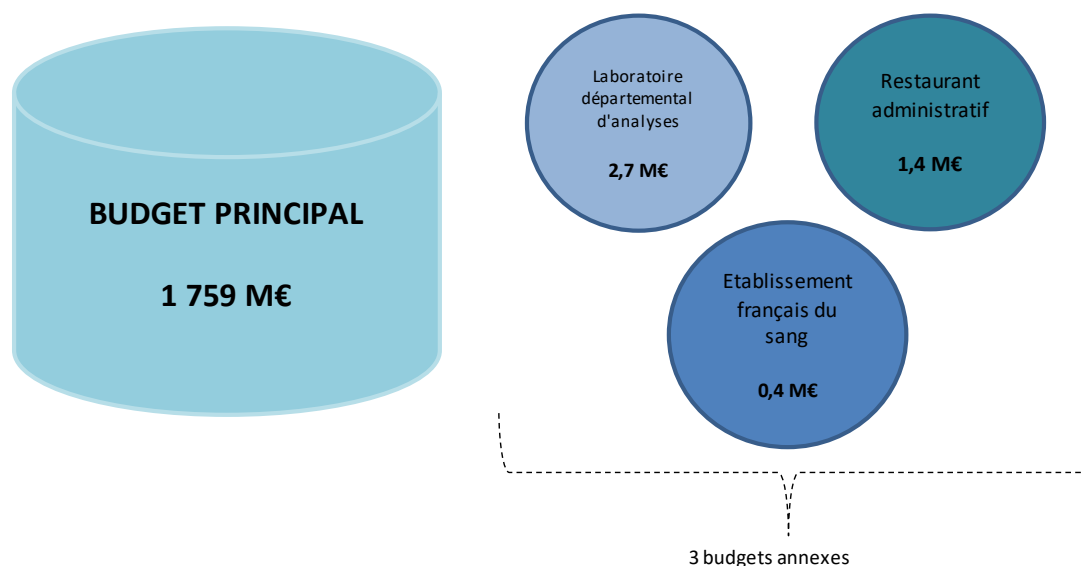
Ratio de capacité de désendettement : 6 ans

Recettes de fonctionnement : 1 550 M€

Dépenses réelles de fonctionnement : 1 434 M€ (+ 1,188 % pour le périmètre du contrat)

La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de trois budgets annexes. Le schéma ci-dessous illustre le **montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement** de chacun des budgets de la collectivité.

DEPENSES REELLES 2018



Le présent rapport financier porte sur l'analyse des réalisations du seul budget principal de la collectivité. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

En outre, pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble de ce document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 67,6 M€ pour l'exercice 2018.

A. PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT [hors mouvements sur crédits revolving et hors opérations de refinancement de dette]

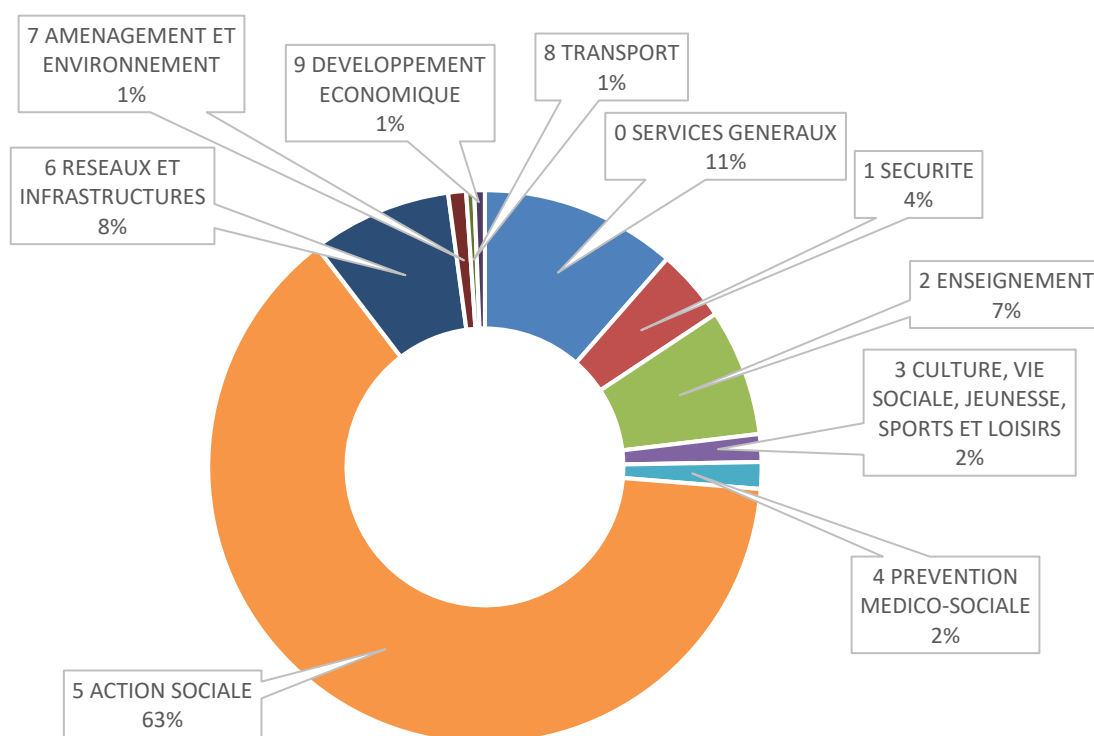
Les dépenses totales de l'exercice 2018 ressortent à **1 691 M€**, en diminution de 7 M€ par rapport à l'année précédente. La baisse des dépenses porte essentiellement sur la section de fonctionnement et se concentre sur la fonction 8, compte tenu du transfert de la compétence transports à la Région Hauts-de-France intervenu courant 2017.

Dépenses	CA 2017	CA 2018	Variation
Fonctionnement	1 452 M€	1 434 M€	-18 M€
Investissement	246 M€	257 M€	11 M€
TOTAL	1 698 M€	1 691 M€	-7 M€

Les dépenses de fonctionnement affichent en lecture directe une baisse de 18 M€ d'un exercice sur l'autre. Dans les faits, et à l'issue d'un retraitement opéré au titre du transfert de compétence précité (dont le poids était de 36 M€ sur 2017), l'analyse fait apparaître en réalité une hausse des dépenses de fonctionnement du même montant (+ 18 M€).

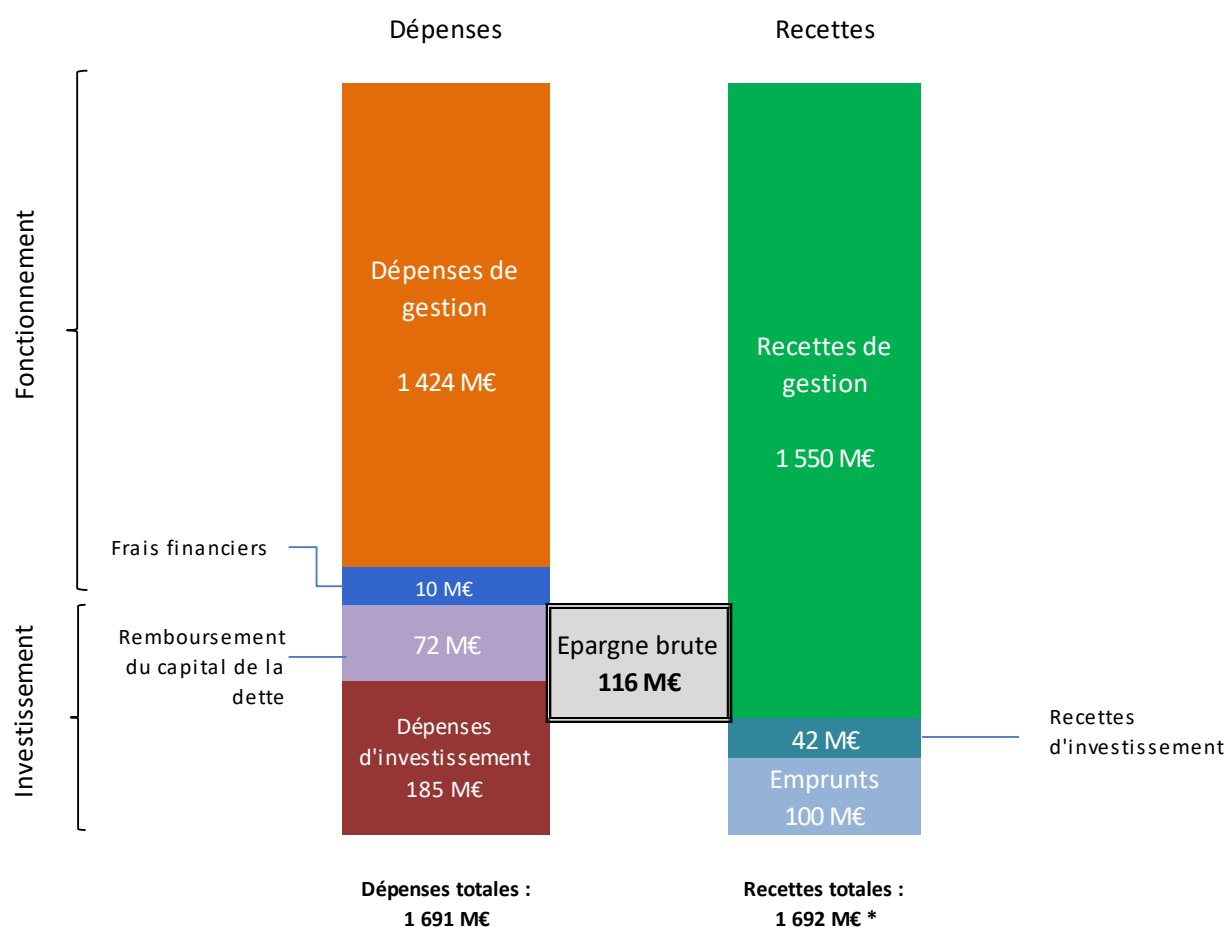
Dans le même temps, la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière d'investissement a permis d'augmenter de 11 M€ les moyens consacrés à l'investissement. Sur ces 11 M€, 3 M€ sont liés à la progression du remboursement du capital des emprunts et 8 M€ aux dépenses d'investissement, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions.

Le graphique ci-dessous détaille la présentation par fonction M.52 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement au cours de l'année 2018 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonctions 4 et 5) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre la représentation détaillée ci-dessus. En prenant en compte l'évolution du périmètre d'intervention du Département, les politiques sociales représentent, en 2018, 65 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales, contre 64 % l'année précédente. En 2018, 1,08 Md€ auront été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique, d'une part par des besoins croissants notamment en matière d'allocations de RSA et de protection de l'enfance, d'autre part par l'accélération du programme départemental de soutien à la modernisation des établissements sous la forme de subventions d'équipement.

B. EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018



* L'écart entre dépenses et recettes s'explique par la création d'un million d'euros de fonds de roulement qui sera utilisé pour financer le programme d'investissement départemental. Il convient de rappeler ici que le rythme d'évolution du prélèvement sur le fonds de roulement est nettement plus faible que ce qui avait été programmé lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Cette moindre consommation s'explique par un recours plus élevé qu'anticipé à l'emprunt au regard des conditions financières obtenues.

En 2018, les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif s'établissent à 1 434 M€ et le total des recettes de fonctionnement ressort à 1 550 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 116 M€, en légère baisse de 2,5 % par rapport à 2017. Le Département est parvenu en 2018 à dégager une épargne nette de 44 M€, après prise en compte des 72 M€ de remboursement du capital de la dette. Entre 2017 et 2018, l'épargne nette a baissé de 13 %, mais contribue encore largement à l'autofinancement d'une part significative des dépenses d'investissement en 2018.

Le Département a assuré le financement des 185 M€ d'investissement réalisés en 2018 en utilisant l'épargne nette évoquée précédemment, à laquelle il convient d'ajouter :

1. 100 M€ de ressources liés à l'emprunt ;
2. 42 M€ de recettes d'investissement hors emprunt, dont une part importante relève du FCTVA ;

3. Le fonds de roulement a été reconstitué à hauteur de 1 M€, contre un prélèvement de 33 M€ en 2017. Le Département a fait le choix du recours à l'emprunt au regard de conditions financières particulièrement attractives.

C. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

En 2018, le Département a perçu 1 550 M€ de recettes de fonctionnement, **en recul de 22 M€ par rapport à 2017**. Doit ici être pris en compte l'effet post transfert de la compétence « transport » à la Région, dans la mesure où la compensation reçue à ce titre prend désormais son niveau « de croisière » établi à 4,5 M€ (au lieu des 31 M€ fixés à l'issue des échanges avec la CLERCT¹ pour la seule année 2017). Sur la base du périmètre d'intervention de 2017, le Département aurait perçu 1 581 M€ de recettes de fonctionnement, soit une progression de 0,6 % des recettes réelles de fonctionnement d'un exercice à l'autre.

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

a. La fiscalité directe (348 M€, soit + 9 M€ par rapport à 2017)

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (57 M€) augmente de 3 M€, tandis que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (287 M€) progresse de 6 M€.

Il convient de noter que le Département a été amené à transférer à la Région Hauts-de-France un peu plus de la moitié du produit de CVAE, alors même que cette recette s'avère dynamique. En effet, la progression de cette ressource, dont la répartition est effectuée par l'Etat, s'élève à 4,7 % entre 2017 et 2018.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le Département a bénéficié de la revalorisation des bases, dans la mesure où le taux est resté stable en 2018. Cette revalorisation des bases, incluant la majoration forfaitaire des valeurs locatives de 1,2 %, s'est établie à 2,18 % en 2018.

b. La fiscalité indirecte (569 M€, soit + 3 M€ par rapport à 2017)

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par nature très volatil, est dépendant du dynamisme du marché immobilier. Depuis plusieurs années, l'ensemble des départements constate une hausse significative de ces recettes. C'est également le cas pour le Pas-de-Calais, avec un produit de DMTO qui s'élève à 144 M€ en 2018 contre 140 M€ en 2017, soit une hausse de 4 M€.

La taxe d'aménagement représente 9 M€, en diminution de près de 4 M€ par rapport à 2017. Il convient de rappeler que le produit encaissé en 2017 était exceptionnellement élevé en raison du

¹ CLERCT = Commission Locale pour l'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées

rattrapage du retard pris par les services de l'Etat dans le reversement aux collectivités territoriales bénéficiaires des produits de taxe d'aménagement.

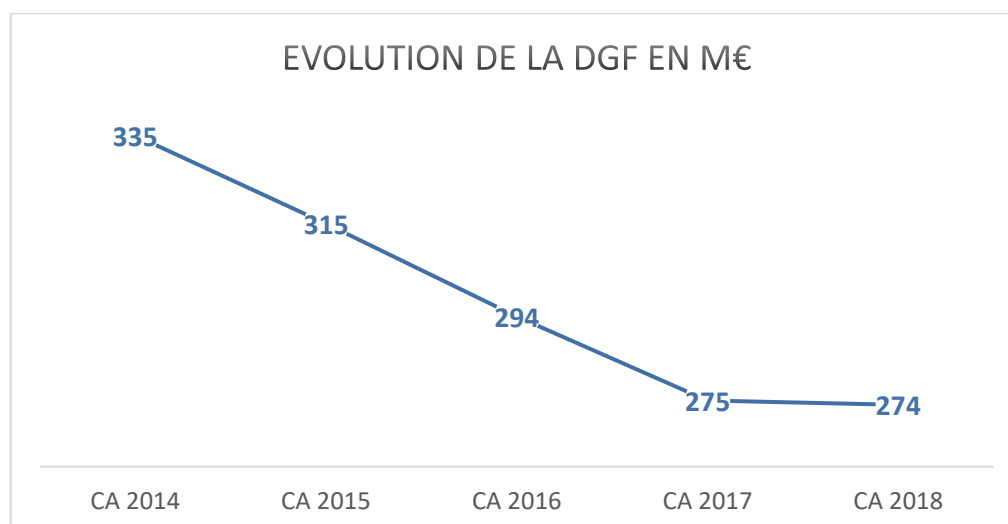
La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (203 M€) diminue de 3 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette recette permet aux départements de financer certains transferts de compétences, le fonctionnement d'une partie des dépenses du SDIS, et de compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui vient compenser partiellement le financement du revenu de solidarité active, représente 198 M€ et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité approche les 14 M€. Elles restent toutes deux stables en 2018.

c. Les dotations et participations de l'Etat (395 M€, soit - 8 M€)

Entre 2014 et 2017, le Département a subi chaque année une diminution importante de sa dotation globale de fonctionnement (DGF). La DGF perçue en 2018 s'établit à 274 M€, en légère baisse de 1 M€ par rapport à 2017. Cette réfaction résulte d'une mesure nationale d'écrêtement d'une partie de la DGF appliquée aux collectivités qui dépassent un certain seuil de potentiel financier par habitant. Le Département, qui se situe tout proche de ce ratio, l'a légèrement franchi en 2018, d'où cet écrêtement de 1 M€.

Au total, depuis le début du cycle de diminution de ce concours versé par l'Etat entamé en 2014, le Département a perdu 69 M€ de recettes, ce qui représente plus de 4 % du total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2018.



Concernant les dotations perçues, il convient de souligner la hausse de + 2 M€ des recettes versées par la CNSA au titre de la compensation des dépenses complémentaires consécutives à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ainsi qu'au titre de la PCH pour tenir compte du développement de cette politique. Ces dotations représentent 83 M€ en 2018.

d. Les compensations et les attributions de péréquation (181 M€, soit + 6 M€ par rapport à 2017)

Les différents fonds de péréquation connaissent des évolutions contrastées : les attributions au titre des deux fonds assis sur les DMTO - fonds de péréquation des DMTO et fonds de solidarité - progressent de 3 M€, tandis que le montant alloué au titre du fonds de péréquation de la CVAE diminue de 2 M€. Au total, le Département a perçu 48 M€ au titre de ces trois fonds de péréquation horizontale.

En 2018, le Département a également perçu de la Région une attribution de compensation financière de 4,5 M€ au titre du transfert de la compétence transport intervenu en 2017.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, sont restées stables pour atteindre les 60 M€.

Enfin, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) demeure stable à hauteur de 42 M€, alors que le produit perçu au titre du reversement des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 26 M€, en légère progression par rapport à 2017.

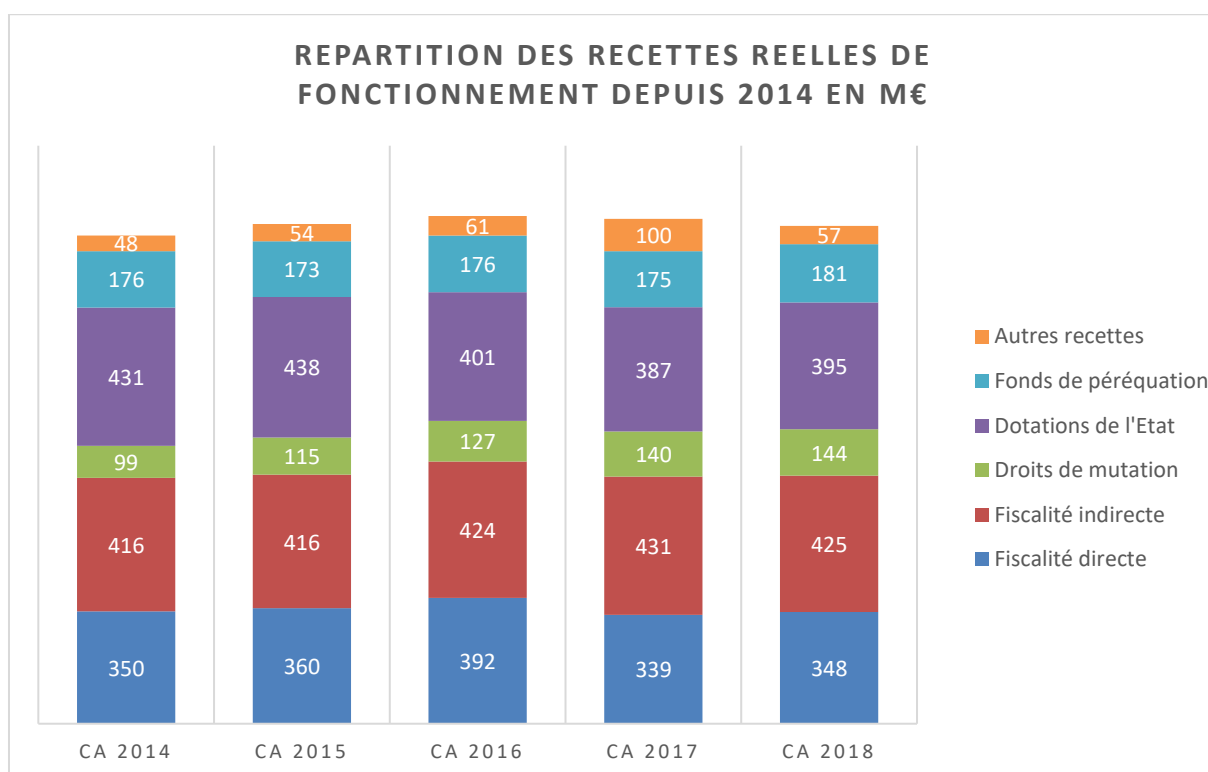
e. Autres recettes (57 M€, soit - 43 M€ par rapport à 2016)

La baisse des autres recettes s'explique par :

D'une part, une baisse de 3 M€ du fonds d'urgence en faveur des départements en difficulté, liée à une réduction du format du fonds institué par le gouvernement pour faire face à l'effet de ciseau que connaissent plusieurs départements. Le Département a ainsi bénéficié d'une attribution de 10 M€ en 2018, contre 13 M€ en 2017.

D'autre part, le Département a perçu en 2017 de la Région un montant de 38 M€ (31 M€ au titre de l'attribution de compensation pour le transport scolaire et 7 M€ au titre du remboursement des dépenses engagées dans le cadre de la délégation de l'exercice de la compétence du transport interurbain entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017) destiné à compenser le transfert de la compétence transport évoqué précédemment.

A partir de 2018, le Département a perçu - et percevra chaque année - de la part de la Région une somme de 4,5 M€, laquelle est désormais classée dans la catégorie des attributions de péréquation, dans la mesure où il s'agit d'une recette pérenne. Le traitement comptable de 2017 a été opéré pour écarter un produit exceptionnel dans l'analyse des agrégats des recettes.



Le graphique ci-dessus, qui détaille la répartition par catégorie de recettes, illustre le faible poids de la fiscalité directe dans les recettes du Département, ainsi que la forte dépendance de la collectivité aux dotations versées par l'Etat. Le Département dispose donc de marges de manœuvre limitées sur ses recettes de fonctionnement et se trouve fortement pénalisé par la diminution récurrente des concours versés par l'Etat.

2. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 434 M€ fin 2018, en baisse de 18 M€ par rapport à l'exercice précédent comme le montre le tableau suivant détaillé par fonction.

FONCTION	CA 2017	CA 2018	VARIATION
0 SERVICES GENERAUX	112 M€	112 M€	0 M€
1 SECURITE	68 M€	71 M€	3 M€
2 ENSEIGNEMENT	80 M€	81 M€	1 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 M€	17 M€	1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 M€	26 M€	-1 M€
5 ACTION SOCIALE	1040 M€	1057 M€	17 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	48 M€	49 M€	1 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 M€	8 M€	0 M€
8 TRANSPORT	47 M€	8 M€	-39 M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 M€	5 M€	0 M€
TOTAL	1452 M€	1434 M€	-18 M€

Cette diminution apparente de 18 M€ doit toutefois être nuancée. En effet, une part importante du recul est liée au transfert de la compétence transports à la Région Hauts-de-France. Les dépenses transférées au titre de cette compétence ressortent à 36 M€. Ainsi, à périmètre inchangé, les dépenses de fonctionnement du Département auraient progressé de 18 M€.

L'évolution du périmètre d'intervention du Département au titre des transports, associée à une diminution des dépenses liées au transport adapté, se retrouve dans la présentation ci-dessus. Ainsi, les dépenses exécutées en 2018 au titre de la fonction 8 baissent de 39 M€, ce qui représente la principale baisse de dépenses au titre de l'exercice écoulé.

En ce qui concerne la fonction 5, les dépenses augmentent de 17 M€. Les principales variations au titre de cette fonction s'expliquent par :

- Une augmentation de 9 M€ de la charge des allocations individuelles de solidarité (AIS). Le RSA a augmenté de 6 M€, la PCH de 2 M€ et l'APA de 1 M€.

AIS	CA 2017	CA 2018	Variation en M €	Variation en %
APA	182 M€	183 M€	1 M€	0,66%
PCH	36 M€	38 M€	2 M€	5,74%
RSA	328 M€	334 M€	6 M€	1,71%
TOTAL	546 M€	555 M€	9 M€	1,63%

Toutefois, les AIS restent sous la barre des 2 % d'évolution annuelle (**1,63 %**) et ne feront pas l'objet d'un retraitements pour le calcul du plafond du contrat financier avec l'Etat.

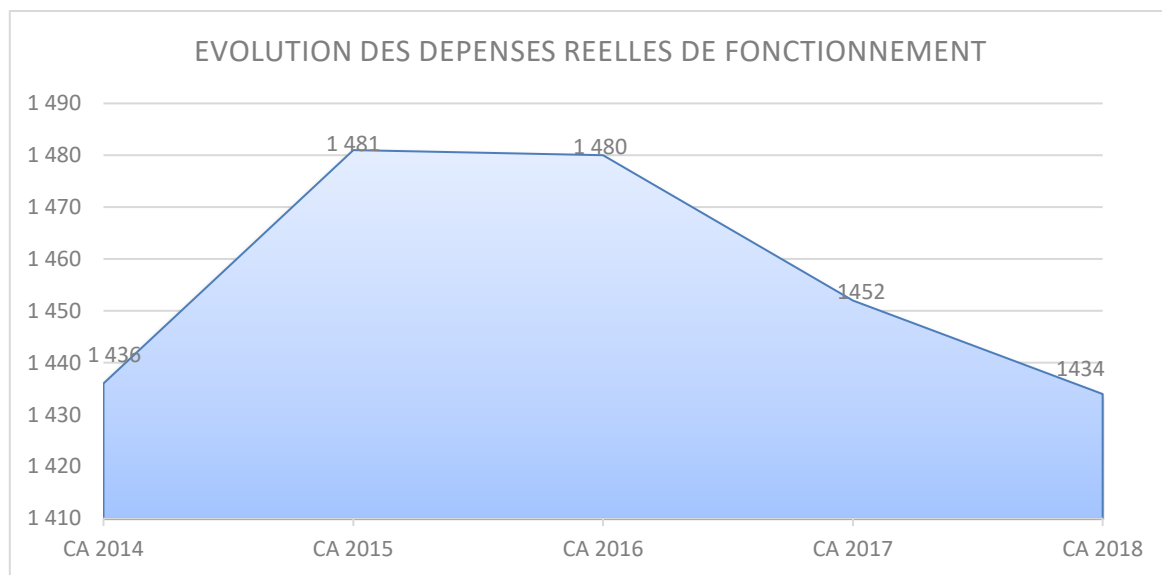
- Une progression de 5 M€, soit + 8 %, des dépenses d'hébergement des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS).

Pour les autres fonctions, il convient de noter :

- Un effort particulier pour soutenir le Service Départemental d'Incendie et de Secours (crédits de la fonction 1), avec une progression des dépenses de 4,4 % pour atteindre les 71 M€. Le Département a pleinement joué son rôle de principal financeur de ce service public de proximité en 2018. Au regard des enjeux du contrat Etat / Département, un travail approfondi a été engagé en 2018 avec le SDIS pour stabiliser durablement le montant de la participation départementale annuelle.
- Un soutien renouvelé du Département aux politiques volontaristes que l'on retrouve principalement en fonction 3. Malgré une forte contrainte budgétaire, les crédits alloués à ces politiques publiques ont progressé de 6,2 % en 2018.

L'ensemble des autres dépenses ne connaît pas d'évolution significative, et ce alors que l'inflation devrait mécaniquement conduire à une hausse des dépenses de 2 %, soit près de 30 M€. Cet effort de gestion est particulièrement sensible pour les dépenses de personnel qui restent stables alors

que la simple prise en compte du glissement vieillesse technicité représente 3,5 M€ de dépenses nouvelles.



LE CONTRAT FINANCIER AVEC L'ETAT : UNE EVOLUTION DES DEPENSES PLAFONNEE A 1,2 %

Le contrat financier de l'Etat impose une limitation de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an, inflation comprise, à périmètre constant.

Le montant du plafond des dépenses de 2018, défini dans le contrat financier conclu avec l'Etat, doit être retraité du montant du transfert de la compétence « transports » à la région effectué en 2017 ainsi que certains éléments comptables (chapitres 013, 014 et dotation aux provisions). Ces retraitements sont explicitement prévus au contrat et ont d'ailleurs été pris en compte pour définir les plafonds de dépenses y figurant.

Le schéma synthétique ci-dessous détaille le calcul des retraitements permettant de vérifier le respect du plafond d'évolution en 2018.

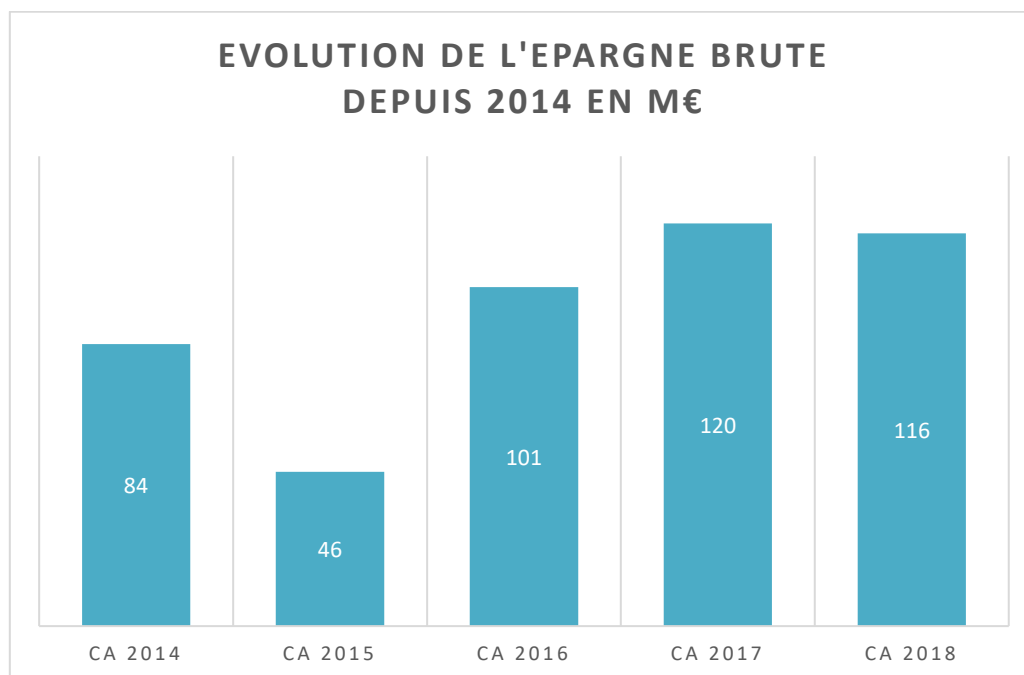
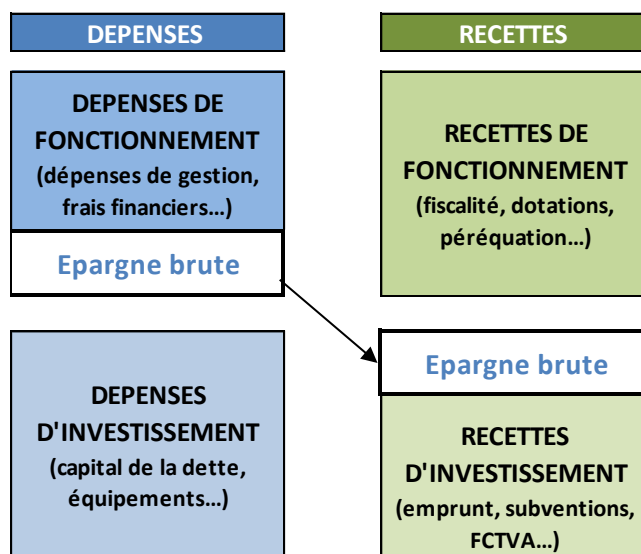
	2018	DETAIL DES RETRAITEMENTS
Plafond contrat financier Etat avant retraitement	1 459,36 M€	
- Retraitement changement de périmètre	- 36,23 M€	compétence transport transférée à la région
+ Retraitement comptables	+ 11,29 M€	chapitres 013/014 et les provisions
Plafond retraité du contrat financier de l'Etat	1 434,42 M€	
Dépenses réelles de fonctionnement constatées au CA	1 434,25 M€	

Le plafond retraité à ne pas dépasser est de **1 434,42 M€** pour l'exercice 2018. Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) constatées au compte administratif s'établissent à **1 434,25 M€**, ce qui correspond à un **taux d'évolution de 1,188 %**.

Malgré une progression encore soutenue des dépenses d'allocations individuelles de solidarité, le poids croissant de l'aide sociale à l'enfance dans le budget départemental et l'effort consenti pour préserver les politiques volontaristes, le plan d'optimisation budgétaire engagé depuis plusieurs années par le Département a permis de constater une évolution des dépenses légèrement inférieure à 1,2 % en 2018. Les efforts de maîtrise des dépenses de gestion fournis depuis maintenant plusieurs années seront naturellement poursuivis en 2019.

D. LE ROLE CENTRAL DE L'ÉPARGNE BRUTE

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de calculer l'épargne brute. Ce ratio financier est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète la capacité du Département à dégager, au sein de la section de fonctionnement, des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également pour assurer l'autofinancement d'une partie de ses investissements. En 2018, le Département est parvenu à dégager une épargne brute de **116 M€**. Il convient de rappeler que le Département a adopté une stratégie budgétaire en 2015 principalement adossée à la reconstitution de cette épargne. Le Département s'est fixé comme objectif une épargne brute proche de 120 M€ au compte administratif afin de garantir un financement équilibré de sa politique d'investissement.



Sur la période 2014-2015, la faible dynamique des recettes, liée en particulier à la baisse de la DGF, combinée à la progression des dépenses, tirée notamment par la hausse des allocations de solidarité, a conduit à une forte contraction de l'épargne brute. Cette dégradation de la capacité d'autofinancement a conduit le Département à prendre des mesures structurelles courant 2015 pour inverser la tendance et restaurer progressivement un niveau d'autofinancement suffisant pour continuer à financer le programme d'investissement départemental.

Le Département stabilise son taux d'épargne brute, qui atteint désormais 7,5 % du total des recettes de fonctionnement. En 2018, l'autofinancement ressort à 116 M€, en léger recul par rapport à 2017, mais reste très proche des orientations stratégiques évoquées plus haut. Malgré un effort notable de reconstitution des équilibres de la section de fonctionnement, le taux d'épargne brute se maintient juste au-dessus du seuil plancher. Pour mémoire, ce seuil est fixé à 7 % pour les départements et le taux d'épargne brute moyen des départements millionnaires en habitants se situe autour de 10 %.

E. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

En 2018, les dépenses d'investissement sont en augmentation de près de 11 M€ par rapport à 2017. Le Département a consacré **257 M€** aux dépenses d'investissement selon la décomposition suivante :

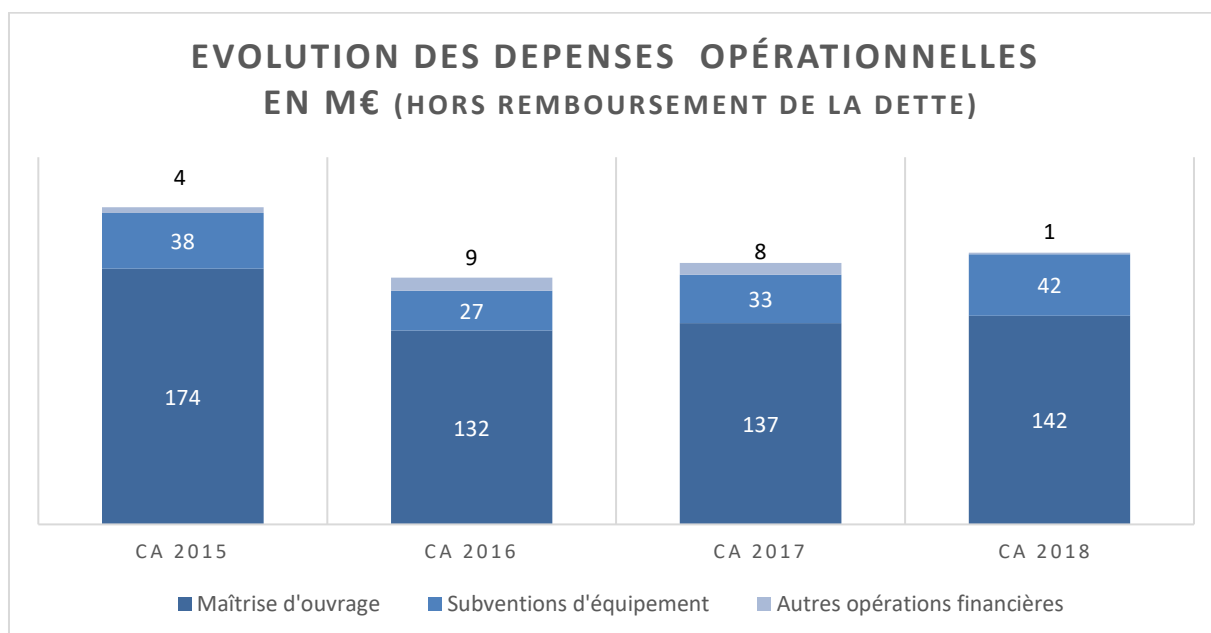
NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2017	CA 2018	Variation
Subventions	33 M€	42 M€	9 M€
Remboursement du capital de la dette	68 M€	72 M€	4 M€
Autres opérations financières	8 M€	1 M€	- 7 M€
investissement en maîtrise d'ouvrage	137 M€	142 M€	5 M€
TOTAL	246 M€	257 M€	11 M€

L'intervention du Département en 2018 se retrouve à la fois dans les dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage départementale (142 M€) et sous la forme de subventions d'équipement (42 M€). Les crédits consacrés à la maîtrise d'ouvrage progressent de 5 M€ et les subventions de 9 M€, sous l'effet de la politique active de modernisation des établissements sociaux et médico-sociaux mise en œuvre en 2017.

La progression des crédits d'investissement permettra au Département d'être au rendez-vous de son engagement : réaliser 1 milliard d'euros d'investissement sur la période 2015-2021. Le Département a consacré 747 M€ de crédits aux dépenses d'investissement au cours des quatre dernières années et a donc réalisé les trois quarts de son objectif d'investissement de la période.

A noter : Les autres opérations financières se sont contractées de 7 M€ en raison de la fin du dispositif de préfinancement du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) mis en œuvre

par la Caisse des dépôts. En 2015, le Pas-de-Calais a pu bénéficier d'une avance d'une partie des sommes dues au titre du FCTVA de 15,66 M€, à rembourser en deux annuités égales de 7,83 M€ en 2016 et 2017. Ce mécanisme n'a pas été reconduit.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction M.52 est la suivante :

FONCTION	CA 2017	CA 2018	VARIATION
0 SERVICES GENERAUX	15 M€	10 M€	- 5 M€
1 SECURITE	4 M€	1 M€	- 3 M€
2 ENSEIGNEMENT	46 M€	44 M€	- 2 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 M€	10 M€	-
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	-	-	-
5 ACTION SOCIALE	9 M€	14 M€	6 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	85 M€	91 M€	6 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 M€	9 M€	1 M€
8 TRANSPORT	-	-	-
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 M€	6 M€	4 M€
TOTAL	178 M€	185 M€	7 M€

Les principales évolutions sont les suivantes :

- En ce qui concerne la fonction 2 (- 2 M€), les investissements dans les collèges ont baissé en 2018, qu'il s'agisse de la construction de collèges ou de grosses réparations

- En ce qui concerne la fonction 5 (**+ 6 M€**), la progression du budget correspond à la mise en œuvre effective de la stratégie de reprise d'épargne dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans les secteurs de l'aide à l'enfance et du handicap. En effet, dès 2016, le Département a souhaité reprendre les réserves disponibles des ESMS qui servaient, en partie, à autofinancer les projets d'investissement de ces structures. Le Département a choisi de subventionner directement ces projets en section d'investissement.
- En ce qui concerne la fonction 6 (**+ 6 M€**), la hausse reflète le développement des opérations structurantes de voirie.
- En ce qui concerne la fonction 1, la baisse de dépenses est liée à la fin de l'opération de construction du centre de secours de 1^{ère} catégorie d'Hénin-Beaumont. Conformément aux engagements pris par le Département, les études ont été engagées sur le projet de reconstruction du centre de secours d'Arras.

2. Les recettes d'investissement

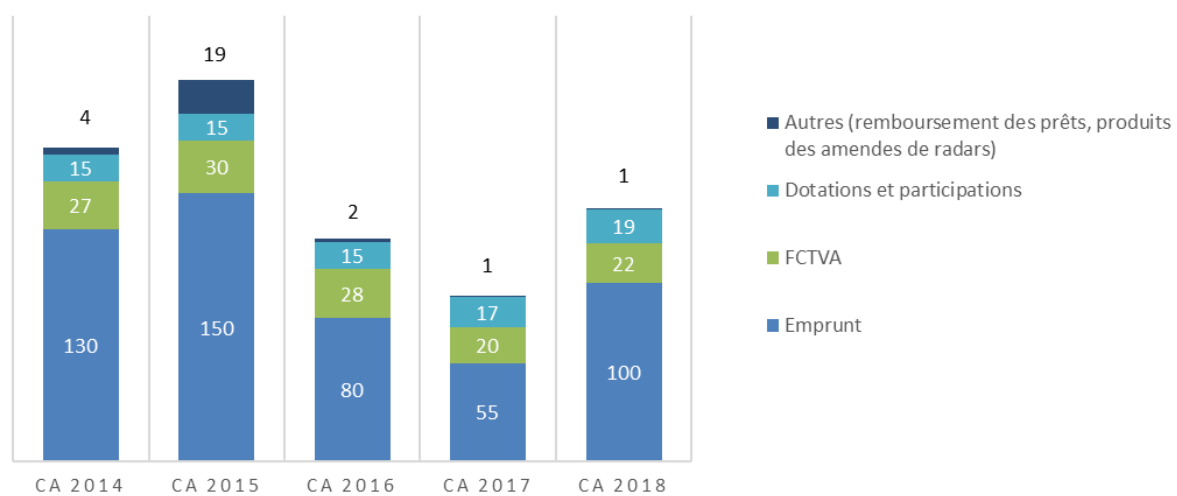
Les recettes d'investissement ont augmenté de 49 M€ entre 2017 et 2018 pour atteindre les 142 M€. Cela s'explique par deux raisons principales :

D'une part, les recettes d'emprunt ont atteint 100 M€, en augmentation de 45 M€ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une stratégie de préservation du fonds de roulement au regard des conditions de taux très attractives. Il convient d'ailleurs de noter que le fonds de roulement encore disponible s'élève à 80 M€ fin 2018 alors que le plan stratégique prévoyait une consommation beaucoup plus rapide de cette ressource.

D'autre part, le Département a bénéficié en 2018 :

- de 2 M€ de recettes supplémentaires provenant du FCTVA, directement liées au niveau des investissements réalisés en 2017. En effet, le Département perçoit ces ressources avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation effective des investissements. Le produit perçu au titre du FCTVA ressort à 22 M€
- d'une hausse de 2 M€ des dotations et participations qui atteignent les 19 M€.

EVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2014 EN M€



F. ETAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE

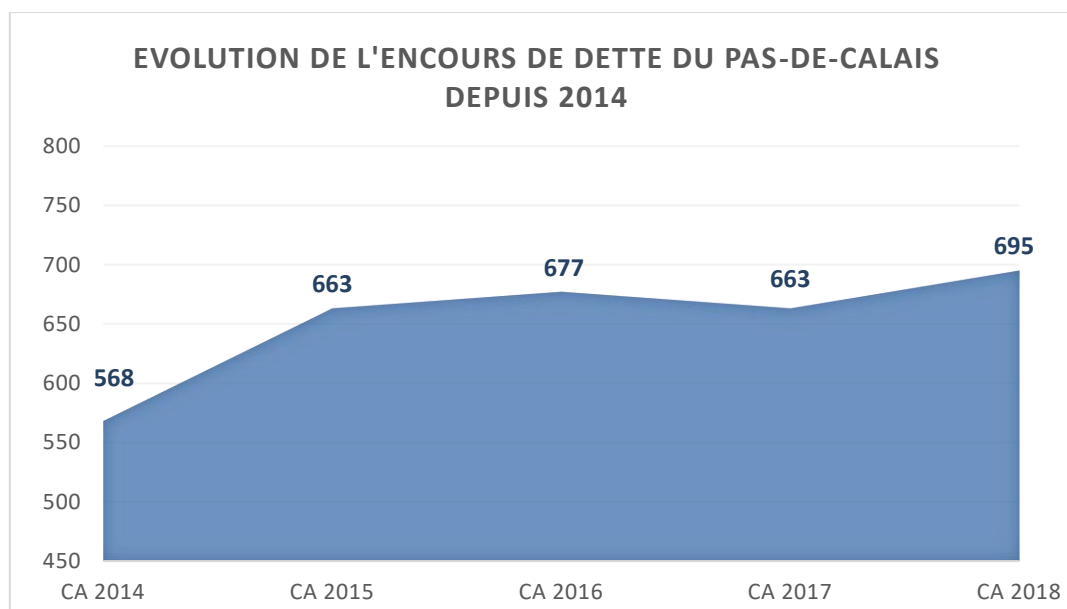
1. La dette départementale

Depuis l'émergence de la crise financière et plus particulièrement des problématiques liées à la dette des collectivités locales, le Département du Pas-de-Calais est resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours tout en travaillant à une optimisation de la charge d'intérêts supportée par la collectivité. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Le Département mène une stratégie active d'optimisation des frais financiers. Il dispose encore d'un encours de 67,57 M€ d'emprunts revolving. Ces emprunts sont peu mobilisés pour limiter les frais financiers, dans la mesure où le Département dispose encore d'un niveau relativement élevé de trésorerie. Les emprunts revolving ont été exclus de l'analyse pour plus de clarté.

Le programme de financement de l'exercice 2018 a conduit à la souscription de **100 M€** d'emprunts nouveaux, permettant ainsi d'assurer le financement du programme d'investissement engagé en début de mandat. L'enveloppe pluriannuelle de 70 M€ contractualisée auprès de la Banque Européenne d'Investissement en 2018 n'a pas été mobilisée au titre de l'exercice. Ces fonds, destinés à accompagner le programme de travaux dans les collèges, seront utilisés progressivement en 2019.

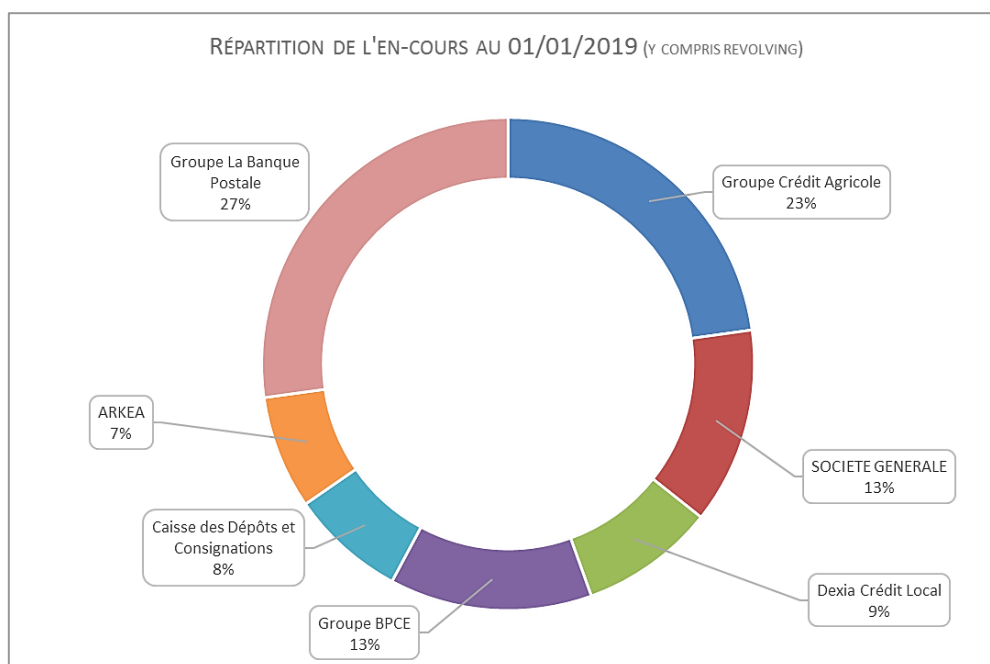
Au 31 décembre 2018, l'encours de dette de la collectivité enregistre une hausse de 32 M€ et ressort à 695 M€.



a. Répartition de l'encours

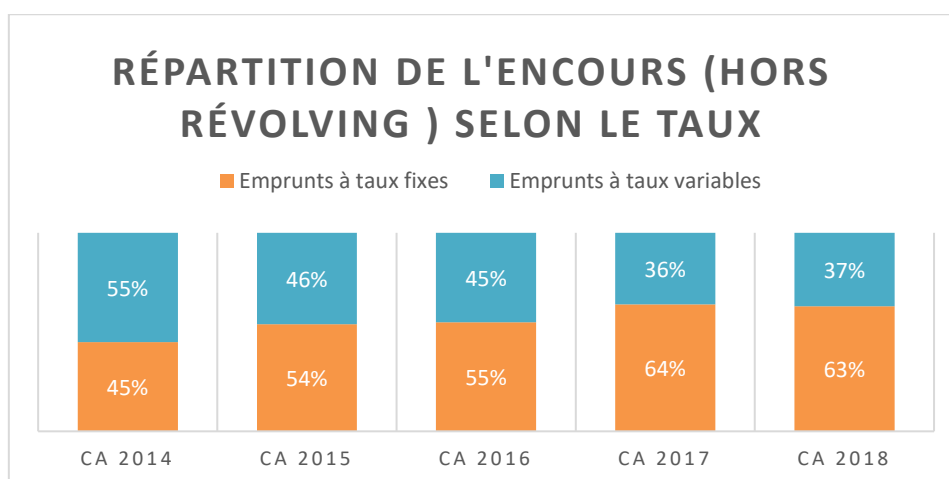
Depuis la crise financière, le Département a recentré son partenariat financier autour de sept acteurs principaux illustrés par le graphique ci-dessous.

Cette stratégie de diversification évite une trop forte concentration de l'encours et donc une dépendance importante vis-à-vis d'un partenaire financier. Il convient de préciser que l'encours auprès de Dexia se compose d'anciens prêts et qu'aucun nouvel emprunt n'a vocation à être souscrit auprès de cet établissement.



Il convient également de noter que le Département maintient la part à taux fixe de son encours de dette. Ainsi, à fin 2018, la part de la dette à taux fixe ressort à 58 %. Après retraitement des crédits revolving, la part fixe atteint les 64 %.

La dette du Département présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 8 mois à fin 2018.



b. Les frais financiers

Le Département a consacré un peu plus de 10 M€ aux charges financières. Ces frais, composés essentiellement des intérêts de la dette, restent très bas avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette à fin 2018) de 1,44 %. Le Département du Pas-de-Calais affiche un niveau de frais financiers très inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, qui s'établissait à 2,37 % en 2017, dernière donnée nationale disponible.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Frais financiers	9 450 086,47 €	10 433 616,83 €	11 249 904,10 €	10 350 802,50 €	10 009 837,80 €
Coût moyen	1,66%	1,57%	1,66%	1,56%	1,44%

c. Les ratios d'analyse de la dette

Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

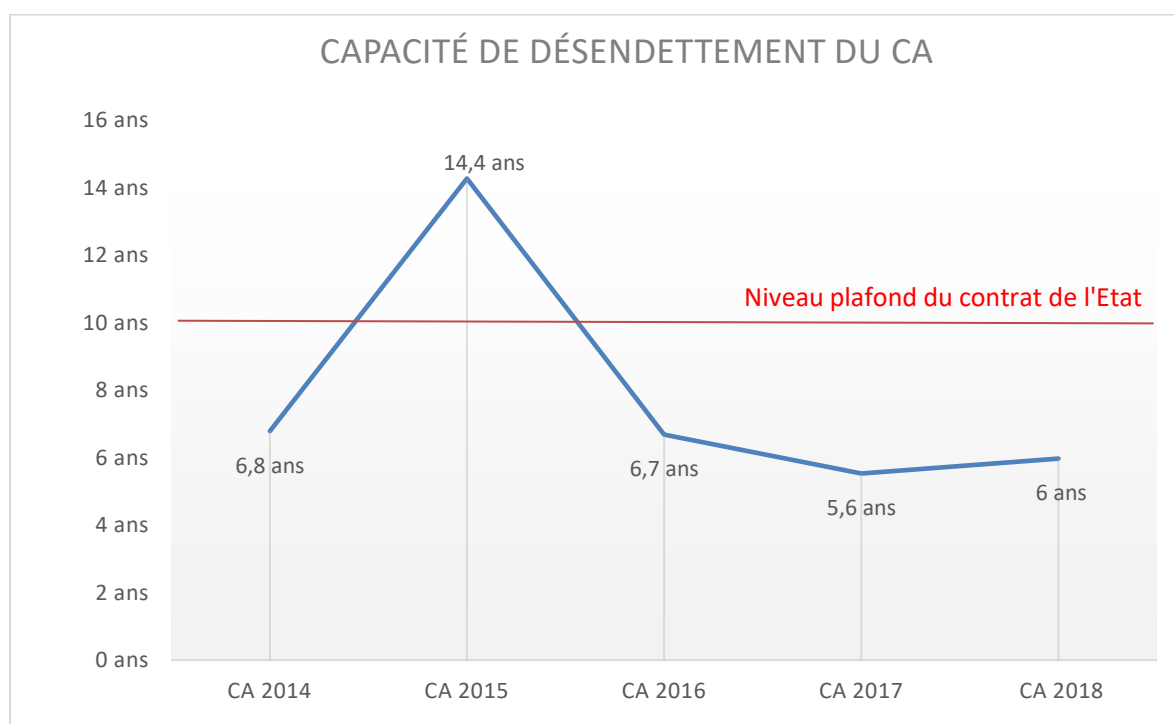
- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement établit un rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné, et que la dette du Département n'est pas trop importante par rapport à ses ressources propres. A fin 2018, ce ratio s'établit à 45 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2018, ce ratio est de 5 %. Ce ratio est à utiliser avec prudence car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais est en effet caractérisé par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade ce ratio. Malgré cette particularité, le

ratio de la charge de la dette reste inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, laquelle était proche de 6 % en 2017.

La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2018, ce ratio ressort à 6 années contre 14,4 en 2015. Comme évoqué précédemment, les mesures d'économies poursuivies en 2018 ont largement contribué à l'amélioration de ce ratio. Le contrat signé avec l'Etat prévoit, pour l'ensemble des départements, une capacité de désendettement inférieure à 10 années.



LE CONTRAT FINANCIER AVEC L'ETAT : EVOLUTION DE LA TRAJECTOIRE D'ENDETTEMENT

Le Pas-de-Calais s'est engagé dans le cadre du contrat financier conclu avec l'Etat à réduire son besoin de financement externe par rapport aux besoins prévisionnels estimés avant contractualisation. Le Département s'est donc engagé à respecter les plafonds d'encours repris dans le tableau ci-dessous :

Plafond d'endettement contractualisé	CA 2018
Encours de dette au 01/01/2018	663 M€
Plafond contrat 2018	701 M€
En-cours de la dette réalisée au 31/12/2018	695 M€
Ecart	- 6 M€

Il convient de préciser que l'évolution de la dette constitue uniquement un objectif, mais n'est pas assortie d'un mécanisme de pénalité financière.

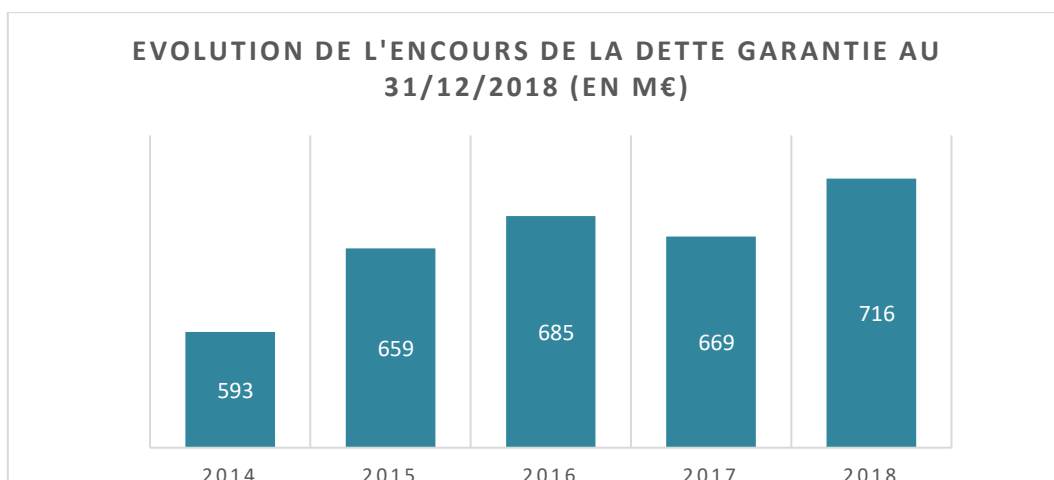
La trajectoire d'endettement a été respectée en 2018. Le Département a emprunté 6 M€ de moins que le plafond fixé.

Le critère d'endettement est également suivi à travers un ratio plafond au titre de la capacité de désendettement qui est fixé à 10 ans maximum pour les départements. (Pour la collectivité, ce ratio est de 6 ans pour 2018)

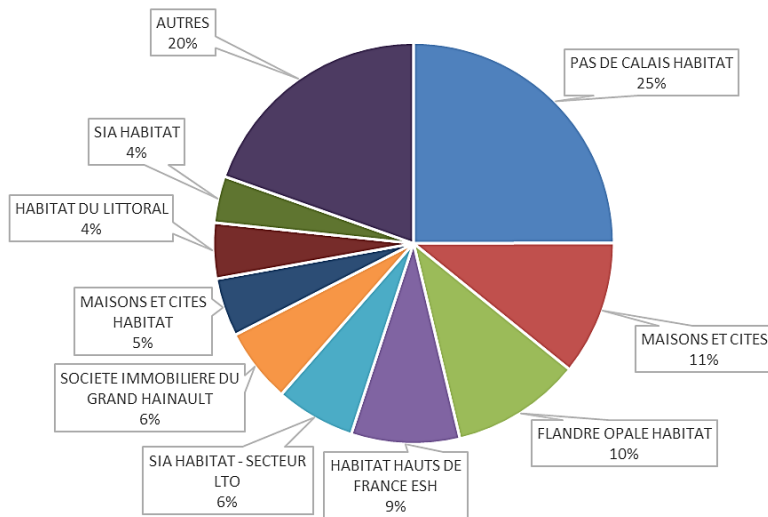
2. La dette garantie

La collectivité s'est dotée d'un règlement des garanties d'emprunt en 2013. L'encours de dette garantie s'élève à 716 M€ au 31 décembre 2018. Le Département apporte sa garantie d'emprunt essentiellement aux bailleurs sociaux. L'encours garanti concerne à 84 % des opérations de logement social et à 13 % des opérations portées par des établissements sociaux et médico-sociaux.

Ces engagements ne génèrent pas de charges financières directes pour l'institution, ils constituent toutefois un risque à suivre et à évaluer dans la mesure où la collectivité pourrait être amenée à se substituer à l'emprunteur en cas de défaut de ce dernier. Le Département du Pas-de-Calais n'a pas fait l'objet de mise en jeu de garantie depuis plus de 10 ans.



En-cours de la dette garantie au 31/12/2018



ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES EN MILLIONS €

Tableau de synthèse des grands agrégats budgétaires (en millions d'€)

		CA 2015	Evolution	CA 2016	Evolution	CA 2017	Evolution	CA 2018	Evolution	
Section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	A	1 527	0,46%	1 581	3,54%	1 572	-0,57%	1 550	-1,40%
	Fiscalité directe (1)		360	2,86%	392	8,89%	339	-13,52%	348	2,65%
	Fiscalité indirecte (2)		531	3,11%	551	3,77%	571	3,63%	569	-0,35%
	Dotations de l'Etat (3)		409	-5,10%	401	-1,96%	390	-2,74%	395	1,28%
	<i>DGF</i>		315	-5,97%	294	-6,67%	275	-6,46%	274	-0,36%
	<i>dotations CNSA</i>		61	0,00%	73	19,67%	83	13,70%	85	2,41%
	<i>autres recettes</i>		33	-5,71%	34	3,03%	32	-5,88%	36	12,50%
	Fonds de péréquation (4)		173	-1,70%	176	1,73%	175	-0,57%	181	3,43%
	Autres recettes		54	12,50%	61	12,96%	100	63,93%	57	-43,00%
	Dépenses de gestion (hors frais financiers)	B	1 471	3,1%	1 469	-0,1%	1 442	-1,8%	1 424	-1,2%
	Epargne de gestion	C= A - B	56	-39,8%	112	100,0%	130	16,1%	126	-3,1%
Frais Financiers	D	10	11,11%	11	10,00%	10	-9,09%	10	0,00%	
Epargne brute	E= C - D	46	-45,2%	101	119,6%	120	18,8%	116	-3,3%	
Remboursement du capital de la dette	F	55	3,77%	67	21,29%	68	1,93%	72	5,88%	
Epargne nette	G = E - F	-9		34		52		44		
Section d'investissement	Recettes d'investissement (hors emprunt)	H	64	39,13%	45	-29,56%	38	-15,71%	42	10,53%
	FCTVA		30	11,11%	28	-6,67%	20	-28,57%	22	10,00%
	Dotations (DGE, DDEC)		10	0,00%	10	0,00%	11	10,00%	19	72,73%
	Autres recettes		24	166,67%	7	-70,83%	7	0,00%	1	-85,71%
	Dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette)	I	216	-5,26%	168	-22,36%	178	6,14%	185	3,93%
	Besoin de financement	J = I - H	152	-16,48%	123	-19,33%	140	14,17%	143	2,14%
	Emprunts mobilisés	K	150	15,38%	80	-46,67%	55	-31,25%	100	81,82%
	Solde de l'exercice	L= G - J + K	-11		-8		-33		1	

(1) TFPB, CVAE, IFR

(2) TICPE, TDCFE, TSCA, DMTO, taxes additionnelles aux DMTO, taxe d'aménagement et autres impôts locaux

(3) DGF, DGD, FMDI, concours CNSA

(4) Fonds de péréquation de la CVAE et des DMTO, fonds de solidarité, frais de gestion de la TFPB, FNGIR, DCRTP, dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité locale, autres compensations fiscales

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE

Classification Gissler : destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, elle permet de les classer selon une matrice à double entrée, dont le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : impôt économique créé en remplacement de la taxe professionnelle. Il s'applique à toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Cependant, seules les entreprises qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires doivent s'acquitter de l'impôt. La CVAE est reversée aux collectivités au niveau national à partir d'un taux unique (1,5 % de la valeur ajoutée). Elle est territorialisée en fonction de deux paramètres : la valeur locative des locaux et le nombre de salariés exerçant leur activité. Elle est répartie à 50 % aux régions, 23,5 % aux départements et 26,5 % au bloc communal.

Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) : concours de l'Etat perçu en investissement destiné à financer le transfert de compétence d'équipement des collèges.

Dotation générale de décentralisation (DGD) : dotation annuelle égale à la différence entre les charges et les impôts transférés aux départements lors de la décentralisation. Elle est depuis 2004 intégrée, pour 95 % de son montant, à la DGF de chaque département.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités. Pour les départements elle se compose de la dotation forfaitaire, de la dotation de compensation et de la dotation de péréquation urbaine accordée selon des critères de richesse et de charge.

Dotation globale d'équipement (DGE) : destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural.

Droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières (DMTO) : taxe assise sur le volume des transactions immobilières. Depuis 2014, les conseils départementaux peuvent relever le taux des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 %. Les départements perçoivent plus de 82 % des DMTO affectés aux collectivités locales, le reste revenant au secteur communal.

Épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Épargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Épargne nette : épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : prélèvement sur les recettes de l'Etat, qui assure une compensation à un taux forfaitaire de la charge de TVA que les collectivités territoriales supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Fonds de roulement : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Il s'agit de la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : ressources versées en compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle

de 2010, afin de répondre au principe de neutralité financière.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : constitue le second impôt économique. Le département perçoit 50 % du montant sur les éoliennes terrestres, 50 % sur les centrales électriques et 33 % sur les stations radioélectriques.

Recettes réelles, dépenses réelles : montants effectivement encaissés, décaissés, par opposition aux recettes et dépenses d'ordre.

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : perçue en 2004 au titre de la

compensation financière du transfert des allocations de RMI aux départements. Depuis 2009, elle finance le transfert des allocations de RSA majoré. La TICPE intervient par ailleurs en complément de la TSCA, dont le rendement au plan national est insuffisant, pour financer les transferts de compétences.

Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) : transférée en partie aux départements en 2005 pour compenser les transferts de compétences et financer le SDIS. Depuis 2011, la totalité de la taxe est transférée pour compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Accompagnement, Conseil et Optimisation

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT - EXERCICE 2018

Le rapport d'activité présenté annuellement par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante est prescrit par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier dispose que « chaque année, le président rend compte au conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département et des organismes qui dépendent de celui-ci. Le rapport précise également l'état d'exécution des délibérations du Conseil départemental et la situation financière du Département. ».

Le rapport d'activité annexé présente ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les services départementaux durant l'année 2018. Ce rapport est accompagné d'un cahier budgétaire correspondant à cet exercice.

Il convient de me donner acte de la présentation du rapport d'activité des services départementaux pour l'exercice 2018 et de l'organisation du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Antoine IBBA

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, M. Jean-Marie LUBRET, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Caroline MATRAT, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : M. Claude ALLAN, Mme Danièle SEUX, M. Robert THERRY, Mme Guylaine JACQUART, Mme Aurélia BEIGNEUX, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Pascale LEBON , M. Alexandre MALFAIT, M. Claude PRUDHOMME.

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

(N°2019-330)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15 et L.3121-23 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles R.234-2 à R.234-5 ;

Vu le Code de Procédure Pénale et, notamment, ses articles 262 et 263 ;

Vu le Décret n°98-818 du 11/09/1998 modifiant le décret n°85-937 du 23 août 1985 relatif au conseil de famille des pupilles de l'État ;

Vu le décret n°85-987 du 23/08/1985 relatif au conseil de famille des pupilles de l'État et, notamment, son article 3 ;

Vu les statuts de la Fondation « La maison de Pierre » pour la personne handicapée en date

du 22/04/2003 ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Départemental en date du 21/06/2016 « Désignations du Département au sein des commissions internes et organismes extérieurs - Démission du Groupe Front National » ;

Vu la délibération n°11 du Conseil Départemental en date du 21/06/2016 « Représentation du Département dans les commissions internes et organismes extérieurs » ;

Vu la délibération n°1 du Conseil Départemental en date du 28/09/2015 « Représentation du Département dans les organismes extérieurs » ;

Vu la délibération n°2 du Conseil Départemental en date du 22/06/2015 « Représentation du Département dans les organismes extérieurs » ;

Vu la délibération n°15 du Conseil Départemental en date du 24/04/2015 « Représentation du Département dans les commissions internes et organismes extérieurs » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De ne pas procéder aux nominations au scrutin secret.

Article 2 :

De désigner les représentants du Département au sein des commissions reprises en annexes à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 23 septembre 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

ANNEXE 1
Représentation du Département dans les organismes extérieurs

III - COMMISSIONS PRESIDEES PAR UN REPRESENTANT DE L'ETAT OU CONSTITUEES PAR LES SERVICES DE L'ETAT

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX FAISANT PARTIE DE LA COMMISSION	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
E301- Conseil de Famille des pupilles de l'Etat de Montreuil		2 titulaires : - Blandine DRAIN - Maryse JUMEZ		Mesdames Blandine DRAIN et Maryse JUMEZ sont désignées en qualité de titulaires pour représenter le Conseil départemental au sein du Conseil de Famille des pupilles de l'Etat de Montreuil.
E128- Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN)		4 titulaires : - Pascale BURET-CHAUSOY - Blandine DRAIN - Denise BOCQUILLET - Florence BARBRY	4 suppléants : - Mireille HINGREZ-CEREDA - Sophie WAROT-LEMAIRE - Maïté MASSART - Michel PETIT	Mesdames Pascale BURET-CHAUSOY , Blandine DRAIN , Denise BOCQUILLET et Florence BARBRY sont désignées en qualité de titulaires et Mesdames Mireille HINGREZ-CEREDA , Sophie WAROT-LEMAIRE , Maïté MASSART et Monsieur Michel PETIT sont désignés en qualité de suppléants pour représenter le Conseil départemental au sein du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN).
E103- Commission chargée d'établir la liste du jury d'assises		5 titulaires : - Alain LEFEBVRE - Nicole GRUSON - Daniel MACIEJASZ - Maïté MULOT-FRISCOURT - Florence BARBRY		Monsieur Alain LEFEBVRE , Madame Nicole GRUSON , Monsieur Daniel MACIEJASZ , Madame Maïté MULOT-FRISCOURT et Madame Florence BARBRY sont désignés en qualité de titulaires pour représenter le Conseil départemental au sein de la Commission chargée d'établir la liste du jury d'assises.

Représentation du Département dans les organismes extérieurs

VI – CONSEILS D'ADMINISTRATION OU COMMISSIONS DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX FAISANT PARTIE DE LA COMMISSION	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
H155 - Fondation "La maison de Pierre" pour la personne handicapée (Assemblée Générale et membre invité au Conseil d'administration)		1 titulaire : - Blandine DRAIN		Madame Blandine DRAIN est désignée en qualité de titulaire pour siéger à l'Assemblée Générale de la Fondation "la maison de Pierre" pour la personne handicapée, en remplacement de Monsieur Jean-Claude LEROY. Le représentant du Département à l'Assemblée Générale est également membre invité au Conseil d'Administration de cette Fondation.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques
Direction de l'Assemblée et des Elus
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°2

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil départemental, dans la suite de son renouvellement, a désigné les représentants du Département au sein des différentes commissions administratives et des organes dirigeants d'organismes extérieurs.

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes* ».

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants :

- III - Commissions présidées par un Représentant de l'Etat ou constituées par les Services de l'Etat
- VI - Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements Sanitaires, Sociaux ou Médico-Sociaux

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret.

Dès lors, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
- De désigner les représentants du Département au sein des commissions reprises en annexes du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Antoine IBBA

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Caroline MATRAT, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : M. Claude ALLAN, Mme Danièle SEUX, M. Robert THERRY, Mme Guylaine JACQUART, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Bernard CAILLIAU, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Jean-Marie LUBRET, M. Claude PRUDHOMME.

**FONDS SOLIDARITE LOGEMENT- COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE
COMPETENCE EXERCEE PAR LE PRESIDENT AU TITRE DE L'ARTICLE L 3221-
12-1-CGCT**

(N°2019-331)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3221-12-1 ;

Vu la délibération n°2017-519 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégations de compétences au Président du Conseil départemental » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 03/09/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental

Article 1 :

De la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation de compétence en matière de Fonds Solidarité Logement pour l'année 2018.

Article 2 :

Le compte-rendu de délégation visé à l'article 1 est repris au rapport annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 23 septembre 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction du Développement des Solidarités
Mission Accès et accompagnement à un logement autonome

RAPPORT N°3

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT- COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE COMPETENCE EXERCEE PAR LE PRESIDENT AU TITRE DE L'ARTICLE L 3221- 12-1-CGCT

L'article L 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales dispose :

« Le président du conseil départemental peut, par délégation du conseil départemental, être chargé de prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances. Il rend compte à la plus proche réunion utile du conseil départemental de l'exercice de cette compétence ».

Une délibération du Conseil départemental du 13 novembre 2017 a expressément donné au Président du Conseil départemental délégation de compétence en la matière et a précisé qu'il sera rendu compte de l'exercice de cette délégation au Conseil départemental.

Au titre de sa délégation de compétence, le Président a été amené à prendre les décisions relatives au fonds de solidarité pour le logement dans les conditions suivantes.

En 2018, les dépenses réalisées représentent 7 431 169,33 € dont une dépense faisant l'objet du présent rapport s'élevant à 3 105 489 € répartis sous forme d'aides financières auprès des ménages, pour les volets accès, maintien et EET (eau, énergie, téléphonie). Les autres dépenses concernent les mesures d'accompagnement individuel et collectif, faisant l'objet de conventions soumises régulièrement à la décision de la Commission Permanente, et les charges de fonctionnement du fonds.

Les recettes représentent 7 095 187,74 € dont 6 684 948,85 € de dotations et 410 238,89 € de remboursements de prêt. Les dotations se répartissent comme suit :

- 4 536 189,85 € du Département,
- 540 000 € de la CAF, de la Caisse de la Pêche Maritime et de la MSA,
- 613 359 € des bailleurs sociaux,
- 995 400 € des fournisseurs d'énergie et eau.

Le compte de résultat net de 2018 présente un déficit de 335 980,27 €. Le Commissaire aux Comptes, lors de la Commission Départementale du 6 juin 2019, a certifié sincères et véritables les comptes présentés. Le déficit sera compensé par une reprise sur la trésorerie disponible (fonds de roulement disponible avant reprise de 4 500 305,77€).

LE BILAN D'ACTIVITE 2018 DES AIDES DIRECTES AUX MENAGES

Comme énoncé précédemment, la part des dépenses dédiées au financement des aides directes s'élève en 2018 à **3 105 489 €**, dont 415 740 € en prêt auxquels s'ajoutent 62 784 € sous forme d'abandon de créances.

Ces dépenses (aides financières) sont réparties comme suit :

Les 9 territoires ont examiné, en Commission Locale (CL), sur l'ensemble du dispositif 11 145 dossiers de demandes d'aides. 6 766 ont été accordés en aides directes ou recevables aux ménages soit pour financer un accès au logement, soit pour apurer une dette de loyer ou soit pour apurer une dette de flux (eau, d'énergie ou de téléphone).

1. 1. L'Accès

Son objectif est de permettre à un ménage défavorisé en situation de mal logement d'accéder durablement à un logement autonome adapté à sa situation familiale et financière.

Cette aide se décompose comme suit :

- Une aide à la recherche de logement par l'octroi d'une recevabilité dans le cadre des Logements Non Identifiés :

En 2018, les CL ont statué sur 3 305 dossiers dont 2 038 recevables.

- Une aide à l'entrée dans le logement par l'octroi d'une aide financière pour le paiement du dépôt de garantie, du 1^{er} loyer, des ouvertures de compteurs eau et énergie, de l'assurance locative ainsi qu'une garantie de loyer :

En 2018, les CL ont statué sur 3 084 dossiers dont 2 016 accords, pour un montant financier de 1 270 968 € dont 184 933 € en prêt soit une aide moyenne de 627 €, auxquels s'ajoutent 219 garanties de loyer.

1.2. Le Maintien

Son objectif consiste à apurer une dette de loyer sous réserve que le bailleur accepte de maintenir le ménage dans le logement ou de le muter dans un logement adapté à sa situation financière et familiale.

En 2018, les CL ont statué sur 1 102 dossiers dont 570 accords pour un montant financier de 887 807 € dont 230 807 € en prêt soit une aide moyenne de 1 557 € auxquels s'ajoutent 107 accords de principe.

En matière de garanties :

- 312 garanties de loyer ont été mobilisées pour un engagement financier de 137 474 € soit une aide moyenne de 440 €.
- 2 garanties de dégradation pour un engagement financier de 2 582 €.

1.3. L'Eau-Energie-Téléphone : EET

Son objectif consiste à apurer une dette d'eau, d'énergie ou de téléphone fixe ou portable (accès internet compris) sous réserve que le ménage habite dans un logement adapté à sa situation financière et familiale.

En 2018, les CL ont statué sur 3 652 dossiers dont 2 142 accords pour un montant financier de 806 658 € auxquels s'ajoutent 62 784 € sous forme d'abandons de créances soit une aide moyenne de 406 €.

Il est à noter que la ventilation comptable de la CAF varie de la ventilation opérationnelle présentée par le Département.

Il convient de me donner acte de la présentation de ce compte-rendu de l'exercice de la présente délégation relative au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2018.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Antoine IBBA

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : M. Claude ALLAN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Danièle SEUX, M. Laurent DUPORGE, M. Robert THERRY, Mme Guylaine JACQUART, Mme Aurélia BEIGNEUX, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Jean-Marie LUBRET, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Claude PRUDHOMME.

**COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION EN MATIÈRE DE DIAGNOSTICS
D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CGCT**

(N°2019-332)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-2 ;
- Vu** le Code du Patrimoine et notamment ses articles L.523-4 et suivants ;
- Vu** la délibération n°2017-519 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégations de compétences au Président du Conseil départemental » ;
- Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 04/09/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation en matière de prise de décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine susvisés, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du Département, pour l'année 2018.

Article 2 :

Le compte-rendu de délégation visé à l'article 1 est repris au rapport annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 23 septembre 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes

RAPPORT N°4

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION EN MATIÈRE DE DIAGNOSTICS D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CGCT

Lors de la séance du 13 novembre 2017, le Conseil départemental a donné, conformément à l'alinéa 14 de l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), délégation au Président du Conseil départemental en matière de prise de décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et 523-5 du Code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du département.

Cette délégation est assortie d'une information régulière du Président auprès du Conseil départemental.

Vous trouverez ci-après l'ensemble des arrêtés pris en matière de prise de décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et 523-5 du Code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du département, pour l'année 2018 :

Localisation (Territoire, EPCI, Canton, Commune)	Aménageur	Type de projet	Nature du projet
ARRAGEOIS Communauté Urbaine d'Arras Arras 1 Dainville	SNC Lidl	Aménagement économique	Construction d'un magasin Lidl après démolition des bâtiments existants

Localisation (Territoire, EPCI, Canton, Commune)	Aménageur	Type de projet	Nature du projet
ARRAGEOIS Communauté de Communes des campagnes de l'Artois Avesnes-le-Comte Tincques	Communauté de Communes des campagnes de l'Artois	Équipement économique	Construction d'un bâtiment à usage d'unité de production et de bureaux
ARRAGEOIS Communauté de Communes Osartis-Marquion Bapaume Epinoy, Sauchy-Lestrée, Haynecourt	Syndicat mixte pour la reconversion du site de Cambrai-Epinoy	Équipement économique	Projet d'aménagement de la base aérienne 103 (phase 2)
ARRAGEOIS Communauté Urbaine d'Arras Cantons de Arras 1 - Arras 2 - Arras 3 Arras	Département du Pas-de-Calais	Équipement public	Réaménagement du Centre d'Incendie et de Secours
AUDOMAROIS Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer Canton de Longuenesse Longuenesse	SDIS du Pas- de-Calais	Équipement public	Construction d'un centre d'incendie et de secours
AUDOMAROIS Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer Canton de Longuenesse Longuenesse	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer	Logement	Division de 5 lots en vue de construire
AUDOMAROIS Communauté de Communes du Pays de Lumbres Canton de Lumbres Quelmes	EARL Dubreucq	Équipement privé	Réalisation d'une unité de méthanisation
AUDOMAROIS Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer Canton de Fruges Thérouanne	Commune de Thérouanne	Équipement public	Aménagement d'un parking
AUDOMAROIS Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer Canton de Fruges Thérouanne	Société Enedis	Équipement public	Réseau électrique souterrain

Localisation (Territoire, EPCI, Canton, Commune)	Aménageur	Type de projet	Nature du projet
AUDOMAROIS Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer Canton de Fruges Thérouanne	Monsieur Alexis Méquinion	Logement	Logement
BOULONNAIS Communauté d'Agglomération du Boulonnais Canton d'Outreau Outreau	Aménagement du Territoire Boulonnais	Aménagement économique	Création d'une Z.A.C.
BOULONNAIS Communauté d'Agglomération du Boulonnais Cantons de Boulogne-sur-Mer 2 et d'Outreau Baincthun, Hesdin l'Abbé	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	Aménagement économique	Projet en cours de définition
BOULONNAIS Communauté d'Agglomération du Boulonnais Canton de Boulogne-sur-Mer 2 Baincthun	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	Aménagement économique	Projet en cours de définition
BOULONNAIS Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps Canton de Desvres Leulinghen-Bernes	Commune de Leulinghen- Bernes	Logement	Aménagement de lots
BOULONNAIS Communauté d'Agglomération du Boulonnais Canton de Boulogne-sur-Mer 2 Saint-Martin-Boulogne	Territoires 62	Logement	ZAC à vocation d'habitat dite Multisites
CALAISIS Communauté de Communes du Pays d'Opale Canton de Calais 2 Ardres	Commune d'Ardres	Équipement public	Requalification de la place d'Armes et des espaces adjacents
CALAISIS Communauté de Communes du Pays d'Opale Canton de Calais 2 Ardres	Mavan Aménageur	Logement	Construction de logements dans un secteur sensible archéologiquement

Localisation (Territoire, EPCI, Canton, Commune)	Aménageur	Type de projet	Nature du projet
CALAISIS Communauté de Communes de la Région d'Audruicq Canton de Marck Audruicq	Commune d'Audruicq	Équipement public	Aménagement du centre-ville (4 prescriptions)
CALAISIS Communauté de Communes du Pays d'Opale Canton de Calais 2 Ardres	Monsieur Philippe Herbaut	Logement	Division en vue de construire
LENS HENIN Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Canton de Liévin Givenchy-en-Gohelle	Territoires 62	Logement	Construction de logements
LENS HENIN Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Canton de Liévin Liévin	Territoires 62	Aménagement économique	Aménagement d'une ZAC
LENS HENIN Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Canton de Wingles Loos-en-Gohelle	Centre hospitalier de Lens	Équipement public	Création du nouvel hôpital de Lens
LENS HENIN Communauté d'Agglomération de Lens- Liévin Canton de Wingles Grenay	SCI VH Immo Grenay	Équipement public	Construction d'une crèche et d'un parking souterrain
LENS HENIN Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Canton de Harnes Harnes	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	Équipement public	Extension de la zone industrielle, (4 prescriptions)
MONTREUILLOIS-TERNOIS Communauté de Communes du Ternois Canton de Saint-Pol-sur-Ternoise Saint-Pol-sur-Ternoise	Département du Pas-de-Calais	Équipement public	Réhabilitation de la MDS de Saint-Pol-sur-Ternoise
MONTREUILLOIS-TERNOIS Communauté de Communes des 7 Vallées Canton de Auxi-le-Château Hesdin, Marconne	Communauté de communes des 7 vallées	Équipement public	Maison de santé

À titre d'information, le Département a perçu en 2018 une subvention du Ministère de la Culture et de la Communication d'un montant de 502 862,51 € pour la réalisation des diagnostics archéologiques.

Il convient de me donner acte de la présentation du présent compte-rendu de l'exercice de la délégation en matière de prise de décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et 523-5 du Code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du département, pour l'année 2018.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/09/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Antoine IBBA

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Caroline MATRAT, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : M. Claude ALLAN, Mme Danièle SEUX, M. Robert THERRY, Mme Guyline JACQUART, Mme Aurélia BEIGNEUX, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Claude PRUDHOMME.

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TÉLÉASSISTANCE

(N°2019-333)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-3, L.1411-4 et L.1413-1 ;

Vu la délibération n°2018-45 de la Commission Permanente en date du 05/02/2018 « Renouvellement d'une convention de délégation de service public pour une téléassistance » ;

Vu la délibération n°1 de la Commission Permanente en date du 08/06/2015 « Désignation de représentants d'associations locales au sein de la commission consultative des services

publics locaux » ;

Vu la délibération n°59 de la Commission Permanente en date du 06/01/2014 « Renouvellement de la délégation de service public départemental de téléassistance » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu lors de sa réunion du 27/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation du rapport d'activité de la délégation de service public de téléassistance, au titre de l'exercice 2018.

Article 2 :

Le rapport d'activité visé à l'article 1 est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 23 septembre 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL



RAPPORT D'EXPLOITATION 2018

Prestation départementale de téléassistance

1. INTRODUCTION.....	3
1.1 La téléassistance en France	3
1.2 Le Label Qualité AFRATA	4
1.3 La norme AFNOR NFX 50-520 Qualité de service en Téléassistance	5
1.4 La téléassistance dans le Pas de Calais	5
1.5 Europ Assistance	6
1.6 La Téléassistance chez Europ Assistance	7
1.7 Les références Collectivités Territoriales Europ Téléassistance ...	8
 2. DONNEES ET STATISTIQUES 2018	 10
2.1 Evolution du nombre de bénéficiaires.....	10
2.2 Les motifs de résiliation.....	30
2.3 Les bénéficiaires	31
2.4 Répartition par âge.....	32
2.5 Répartition par âge et par secteur de MDS	33
2.6 Taux d'équipement en téléassistance	38
2.7 Les prestations optionnelles	38
 3. EXPLOITATION DU SERVICE	 40
3.1 Les appels d'urgence	40
3.2 Nombre d'appels d'urgence traités mensuellement.....	41
3.3 Répartition hebdomadaire des appels d'urgence	42
3.4 Répartition horaire des appels d'urgence	43
3.5 Appels d'urgence : les motifs d'appel	44
3.6 Les actions engagées par le centre d'écoute	46
3.7 Délai de réponse	47
3.8 Enquête annuelle de satisfaction clients.....	48
 4 NOUVEAUTES TECHNOLOGIQUES	 49

1. INTRODUCTION

1.1 La téléassistance en France

Les premières prestations de téléassistance en direction des personnes âgées isolées ont été mises en place par des associations locales au milieu des années 1970.

La prestation appelée alors « télé alarme » utilisait des technologies rudimentaires et s'appuyaient sur des centres de réception institutionnels (maisons de retraite, hôpitaux, pompiers...).

Les solutions technologiques basiques ainsi que le faible niveau d'équipement téléphonique des usagers limiteront fortement le développement de la téléassistance.

Début 1978, le président Giscard d'Estaing annonce le lancement d'un réseau national de téléalarme pour les personnes âgées visant un nombre d'abonnés de 800 000 bénéficiaires en 1983, annonce effectuée lors du raccordement du dix millionième abonné au réseau téléphonique.

En 1979, la ville de Marseille se dote du premier réseau conséquent avec la mise en place de la prestation de téléassistance auprès de 1200 personnes âgées.

Mais il faudra attendre la fin des années 80 pour voir le déploiement de la téléassistance telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Dès 1982, les lois de décentralisation (dites lois Defferre) donnent aux départements la responsabilité de mise en place des actions de politique sociale en faveur des personnes âgées et handicapées. Certains d'entre eux vont prendre en charge la mise en place d'une prestation de téléassistance en y associant les communes qui le souhaitent.

Ces départements vont s'appuyer sur les structures d'écoute existantes (SDIS et SAMU), la Direction Générale des Communications (PTT) gérant l'infrastructure technique.

Dans les années 90, dans un souci de rationalisation et de meilleure gestion des services publics, certaines collectivités qui avaient créé leur propre service le confient à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics. Cette tendance se confirme depuis plusieurs années puisque la plupart des services départementaux de téléassistance sont maintenant assurés par des sociétés privées.

A ce jour, sur les 30 conseils généraux qui proposent un service de téléassistance, 24 sont assurés par des structures privées, et 6 sont encore gérés par les SDIS.

Le reste du territoire, environ 50% de la population française, est couvert par des prestataires privés (en direct ou par l'intermédiaire des CCAS et du secteur de l'aide à domicile).

En Europe, le développement de la téléassistance a connu des développements très disparates. Les pays nordiques ont mis en place très rapidement cette prestation et le taux d'équipement y est 8 fois plus important qu'en France. Le Royaume-Uni puis l'Espagne ont également déployé la prestation auprès d'un large public (respectivement 2.5 millions et 1 million de bénéficiaires).

La mise en place de l'APA en 2002 et la canicule de l'été 2003 ont permis de promouvoir la téléassistance et de mettre en avancée l'utilité de la prestation auprès des populations fragilisées.

A fin 2018, le nombre de bénéficiaires à la téléassistance en France est d'environ 650 000, sachant que 1.3 million de personnes bénéficient à ce jour de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (données DREES 2016).

Un grand travail de sensibilisation reste à faire pour que les dispositifs de téléassistance se généralisent auprès des populations vulnérables. Le recours à la téléassistance n'intervient, dans la majorité des cas, qu'après la survenance d'une chute à domicile ou une sortie d'hospitalisation. L'usage de la téléassistance à titre préventif reste encore une exception.

Cependant, depuis la création de L'AFRATA, Association Française de Téléassistance, dont Europ Assistance est membre actif, la communication et la promotion de la prestation s'est intensifiée et la téléassistance a été reconnu officiellement comme un service à la personne, ouvrant droit à une réduction d'impôts à hauteur de 50% du coût du service.

La charte de qualité de l'AFRATA est désormais un document de référence pour les prescripteurs de la téléassistance.

1.2 Le Label Qualité AFRATA

Avec la mise en place d'un label Qualité, l'association française de Téléassistance a engagé une démarche d'assurance qualité visant à informer avec objectivité les donneurs d'ordre et bénéficiaires sur la prestation de téléassistance.

Europ Téléassistance a été le premier téléassiste à obtenir le label Qualité en Juin 2014.

1.3 La norme AFNOR NFX 50-520 Qualité de service en Téléassistance

L'AFNOR a publié en Septembre 2013 une norme portant sur la Qualité de Service en téléassistance. Cette nouvelle norme est le fruit de 2 années de réflexion menées par les principaux acteurs et intervenants en France.

Elle précise les spécifications des prestations de téléassistance envers les bénéficiaires (information, matériel, gestion des appels, durée des contrats...).

Europ Téléassistance a été particulièrement impliqué dans la mise en place de cette norme qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'information sur la mise en place de la prestation.

Europ Téléassistance est à ce jour conforme à la norme NFX 50-520.

1.4 La téléassistance dans le Pas de Calais

Le Conseil Départemental du Pas de Calais a été précurseur en France avec la mise en place d'un service de téléalarme dès 1988.

L'exploitation du service était à cette époque gérée par France Telecom après attribution du marché par le Conseil Général.

En 2004, Europ Assistance s'est vu confié la prestation dans le cadre d'une délégation de service public, prestation renouvelée en 2009 pour une durée de 5 ans.

A la suite d'une nouvelle consultation lancée en 2014, Europ Assistance a été sélectionnée pour poursuivre la prestation de téléassistance pendant une durée de 5 ans.

Cette nouvelle délégation de service public a permis d'introduire de nouveaux modèles de transmetteurs de téléassistance et des prestations optionnelles plus complètes

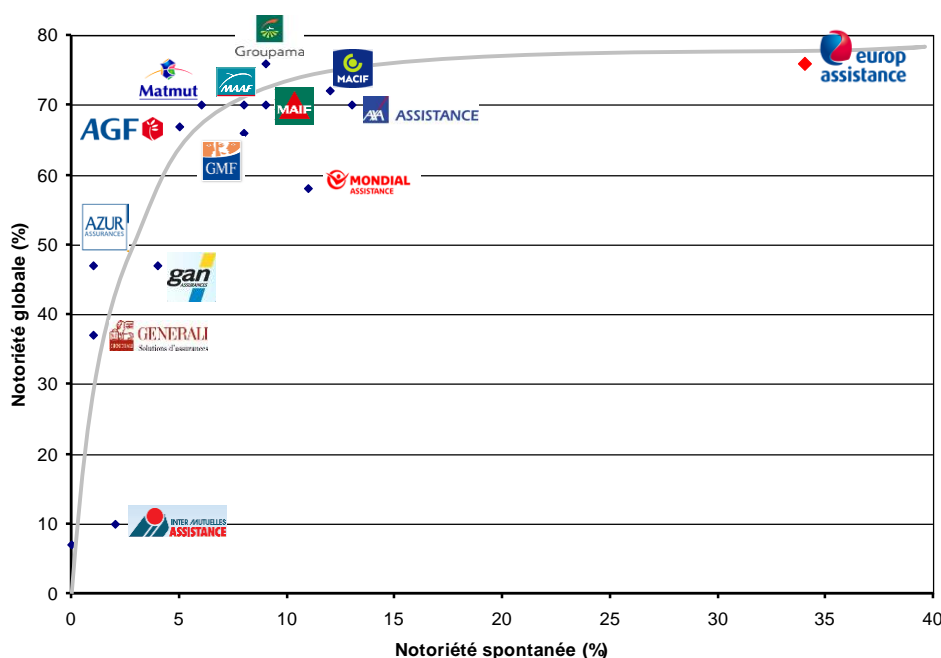
Europ Assistance a la responsabilité des interventions techniques chez les bénéficiaires (installation, maintenance, dépose), l'écoute 24h/24 et 7j sur 7 et la mise en œuvre des moyens de secours en cas de d'appels d'urgence.

1.5 Europ Assistance

Créé en 1963 par Pierre Desnos, Europ Assistance est l'inventeur de l'assistance dans le monde et entend rester, aujourd'hui encore, la référence du marché. Pour cela, nous nous devons d'innover en permanence pour anticiper les évolutions de notre société, toujours plus demandeuse d'assistance et de service et apporter à nos partenaires et clients des réponses adaptées et personnalisées.

Chiffres clés 2016

- 35 plateformes d'assistance 24H/24 dans le monde,
- Présence dans 208 pays,
- 12.5 millions d'interventions réalisées dans le monde,
- 4 millions d'automobilistes dépannés,
- 70 millions d'appels traités par les Chargés d'assistance (2 appels téléphoniques traités par seconde dans le monde),
- 400 professionnels de la médecine,
- 425 000 prestataires de service référencés,
- Chiffre d'Affaires consolidé 2015 : 1 405M€
- Nombre de collaborateurs dans le monde : 8543.



Source : TNS Sofres – Juillet 2009, réalisé sur un échantillon représentatif de la population française de 18ans et plus

1.6 La Téléassistance chez Europ Assistance

Europ Assistance a mis en place ses premières prestations de téléassistance à destination des personnes âgées et fragilisées en 1988 pour les bénéficiaires de la Caisse Nationale de Retraite du BTP.

Le nombre de bénéficiaires progresse fortement mais la plus forte progression est liée à l'arrivée de nombreuses collectivités locales (Pas de Calais, Paris...), portant le parc à plus de 20000 abonnés

En 2004, afin de profiter des avantages liés aux nombreuses évolutions technologiques, la plateforme technologique est totalement remaniée.

Cet investissement très important permet d'avoir une plateforme ouverte, multi protocoles, prêt à intégrer les nouvelles technologies de communication (IP, GSM/GPRS...) et la mise en place de nouveaux services Extranet, géolocalisation...

A fin 2018, plus de 80000 usagers bénéficient des prestations de téléassistance d'Europ Assistance.

Afin de pouvoir proposer les allègements fiscaux à ses bénéficiaires (réduction d'impôts égale à 50% du coût de l'abonnement pour les bénéficiaires imposables), une nouvelle structure juridique, Europ Téléassistance, a été créée.

La dimension internationale d'Europ Assistance, la capacité financière du groupe et sa focalisation sur le secteur de la santé et l'aide au domicile permet de fournir aux habitants du Pas de Calais un service de téléassistance de qualité, innovant, bénéficiant des derniers développements technologiques à un prix très compétitif.

Europ Assistance est membre de l'AFRATA, Association française de téléassistance, qui regroupe les principaux téléassisteurs du marché français.

L'objectif de cette organisation est de promouvoir la téléassistance auprès des pouvoirs publics et de garantir aux prescripteurs et usagers la qualité et la sécurité des technologies utilisées.

Europ Assistance a effectué une importante évolution technologique sur sa centrale de téléassistance en modifiant l'architecture client/serveur à une architecture web. Cette évolution permet d'augmenter aisément le nombre de postes de réception d'appels, de pouvoir interfacier notre centrale avec d'autres SI (pour le suivi de la TA dans le cadre de l'APA par exemple)

1.7 Les références Collectivités Territoriales Europ Téléassistance



Depuis 2004 : Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais (en Délégation de Service Public) : 20000 abonnés.



Depuis 2012 : Le Conseil Départemental de Seine et Marne (en Délégation de Service Public) : 5000 abonnés



Depuis 2011 : Le Conseil Départemental du Gers (en Délégation de Service Public) : 2000 abonnés.



Depuis 2017 : Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques (en Délégation de Service Public) : 2000 abonnés.



Le groupement de Communes de Nancy : environ 1000 abonnés.



Le groupement des communes de Rouen : 500 abonnés



Association de résidences pour personnes âgées : 5000 bénéficiaires sur 80 résidences

Mais aussi des communes de la région parisienne :

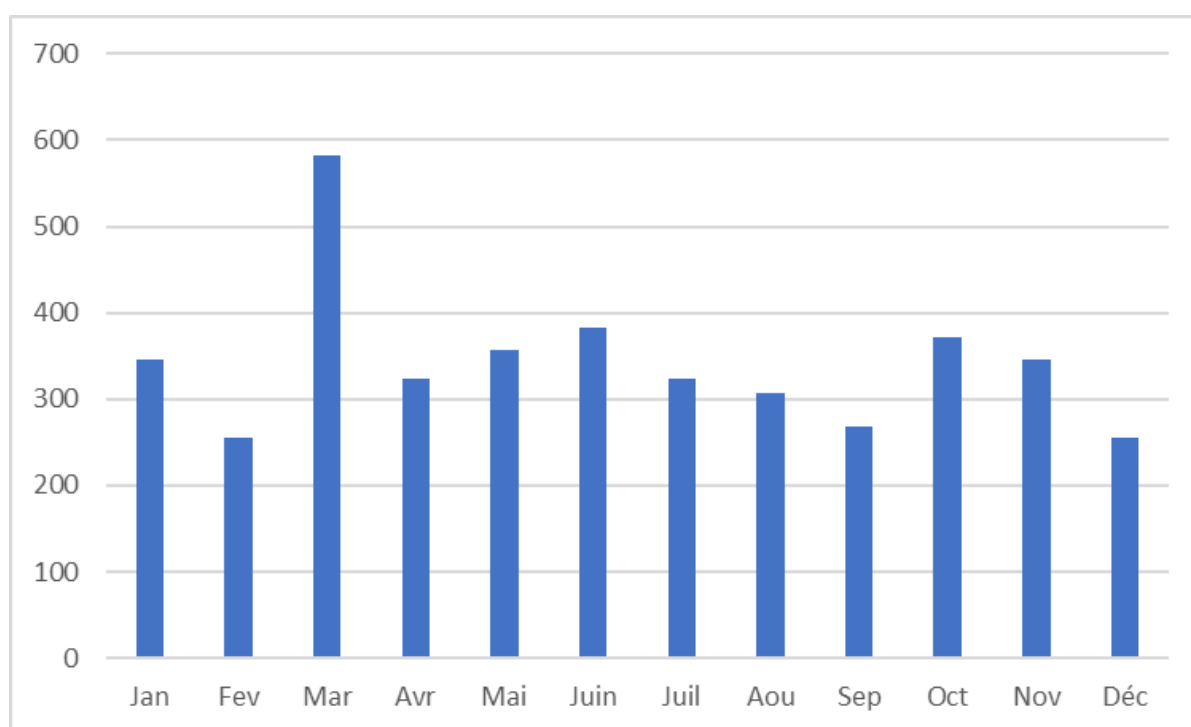
Bois-Colombes, Malakoff, Vanves, Sceaux, La Garenne-Colombes, Boulogne-Billancourt, Sèvres, Chaville, Ville d'Avray, Issy les Moulineaux...

2. DONNEES ET STATISTIQUES 2018

2.1 Evolution du nombre de bénéficiaires

La prestation de téléassistance départementale est assurée par Europ Assistance depuis 2004.

Evolution des installations au cours de l'année

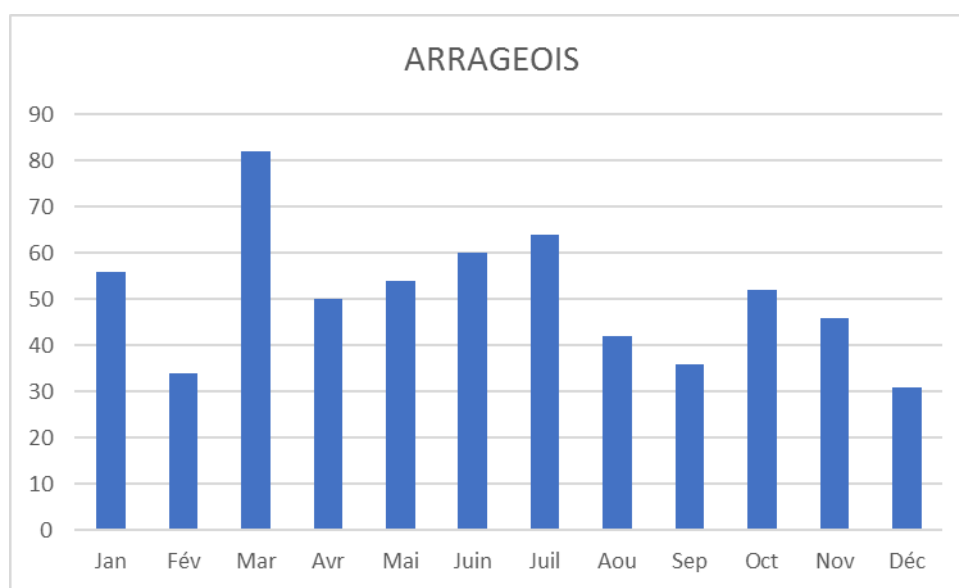
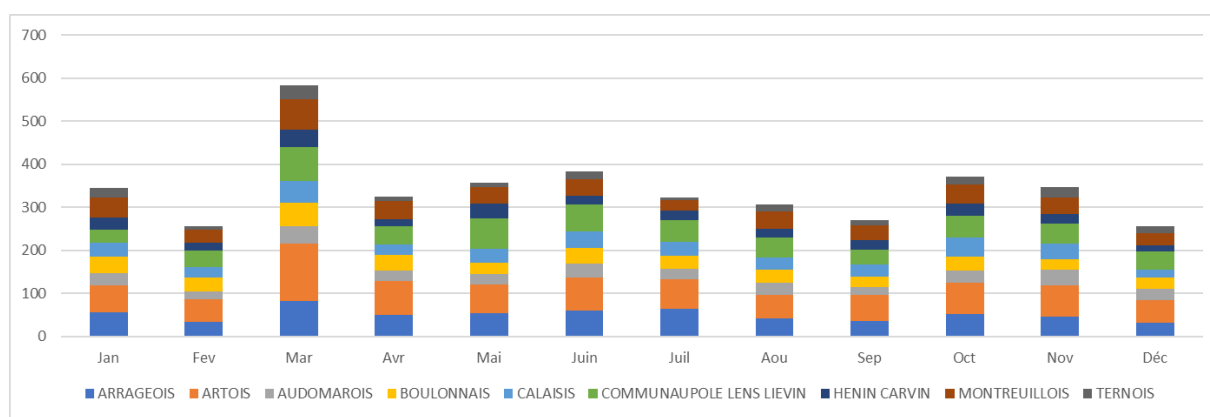


Nous avons enregistré et connecté 4118 nouveaux bénéficiaires sur 2018 soit environ 340 installations par mois.

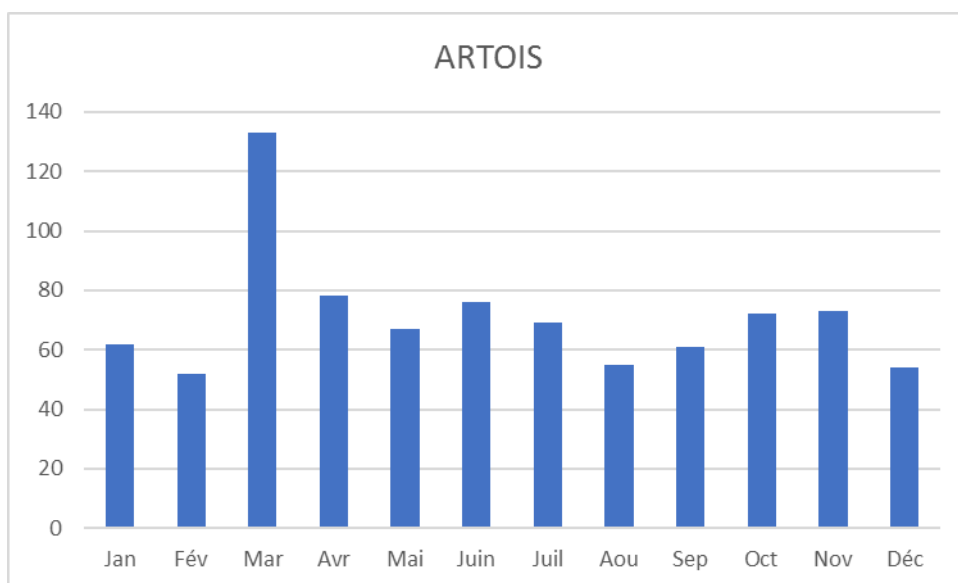
Ce volume est en faible recul par rapport à 2017 (-1%)

Aucune tendance claire ne se dessine sur une éventuelle saisonnalité de mise en place de la prestation, à l'exception du mois de Mars qui présente un volume inhabituel de souscriptions.

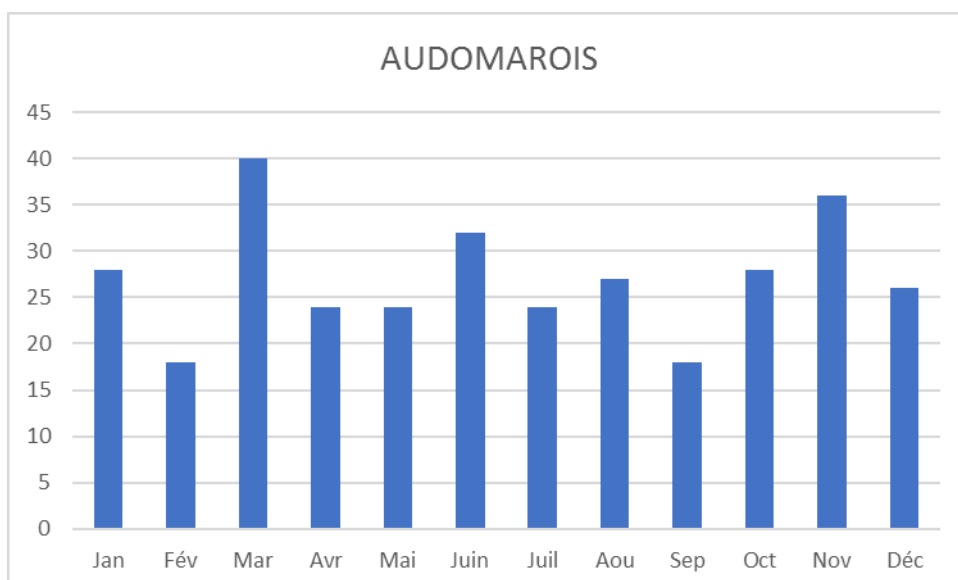
Evolution des installations par secteur géographique de MDS



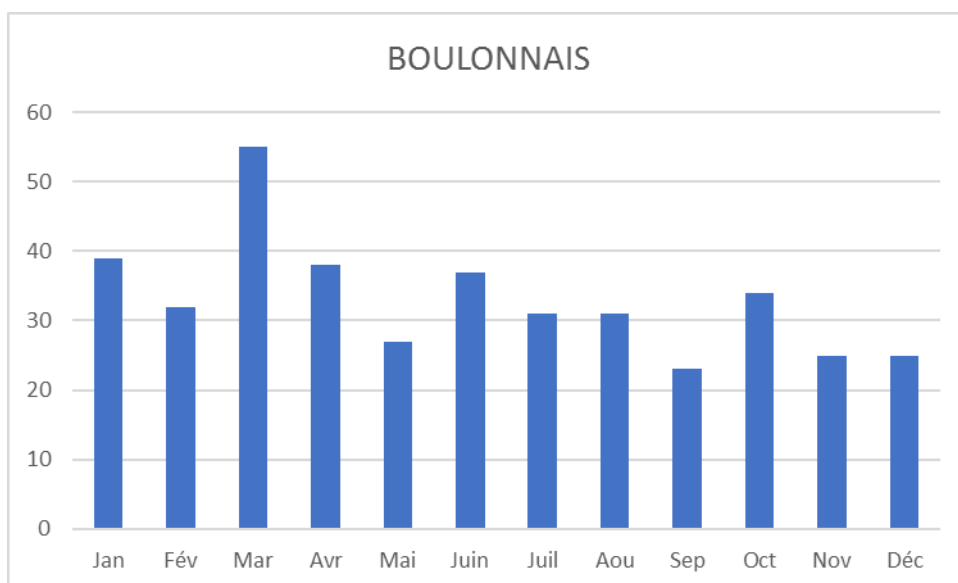
Arrageois : 607 nouveaux bénéficiaires soit 50 par mois en moyenne, stable par rapport à 2017.



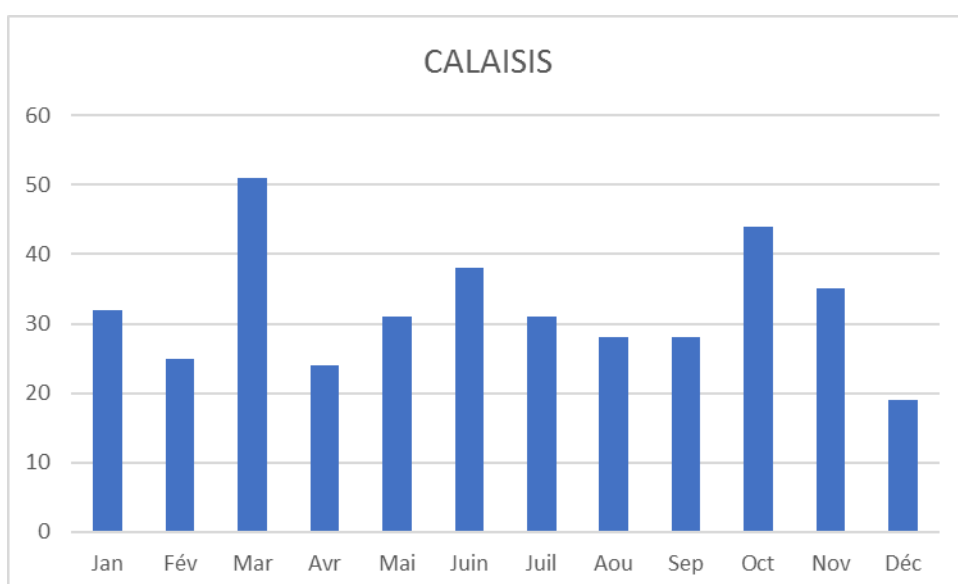
Artois : 852 nouveaux bénéficiaires soit 71 par mois en moyenne (hausse de 11%)



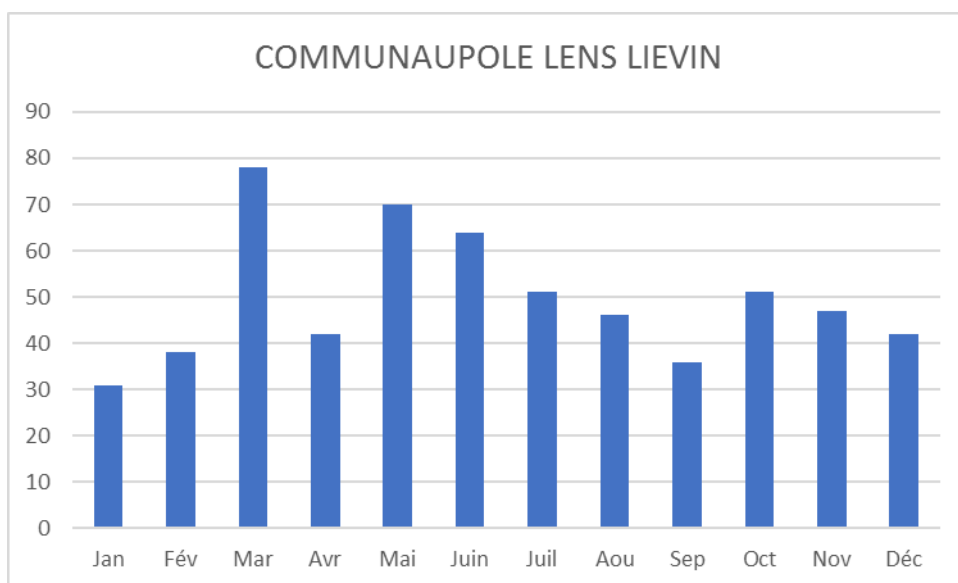
Audomarois : 325 nouveaux bénéficiaires soit 27 par mois en moyenne (baisse de 8%).



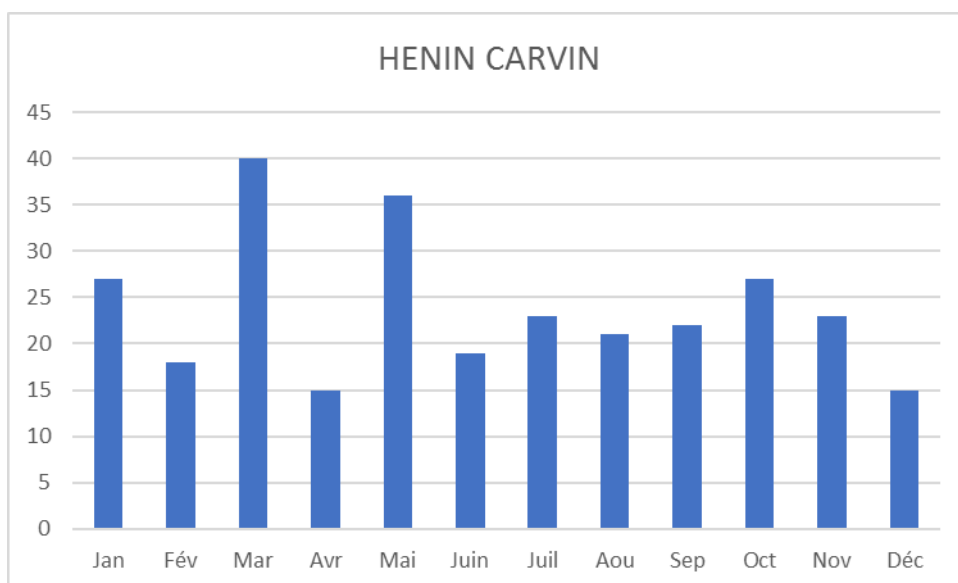
Boulonnais : 397 nouveaux bénéficiaires soit 33 par mois en moyenne (baisse de 3%).



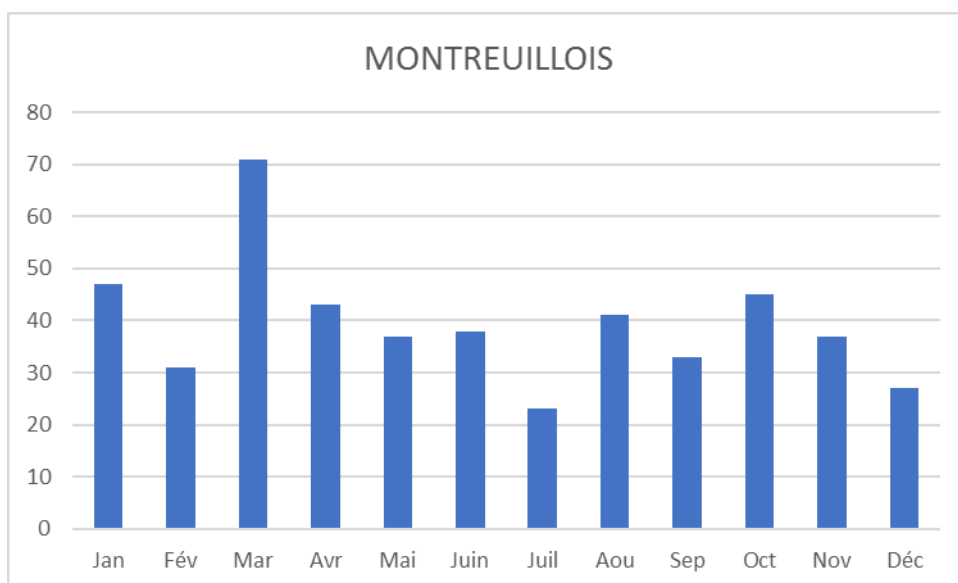
Calaisis : 386 nouveaux bénéficiaires soit 32 par mois en moyenne (baisse de 11%).



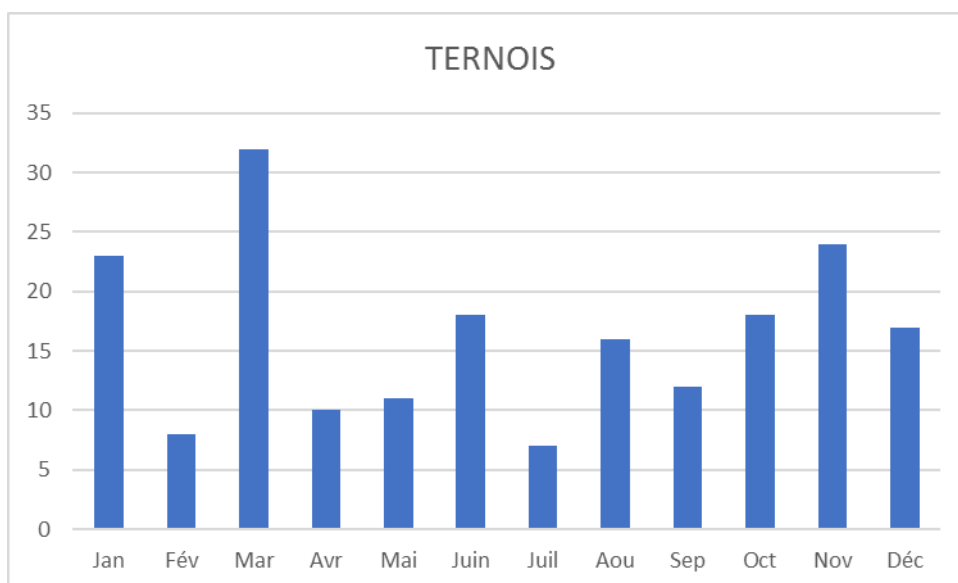
Lens Lievin : 596 nouveaux bénéficiaires soit 50 par mois en moyenne (baisse de 9%)



Henin Carvin : 286 nouveaux bénéficiaires soit 24 par mois en moyenne (hausse de 7%).

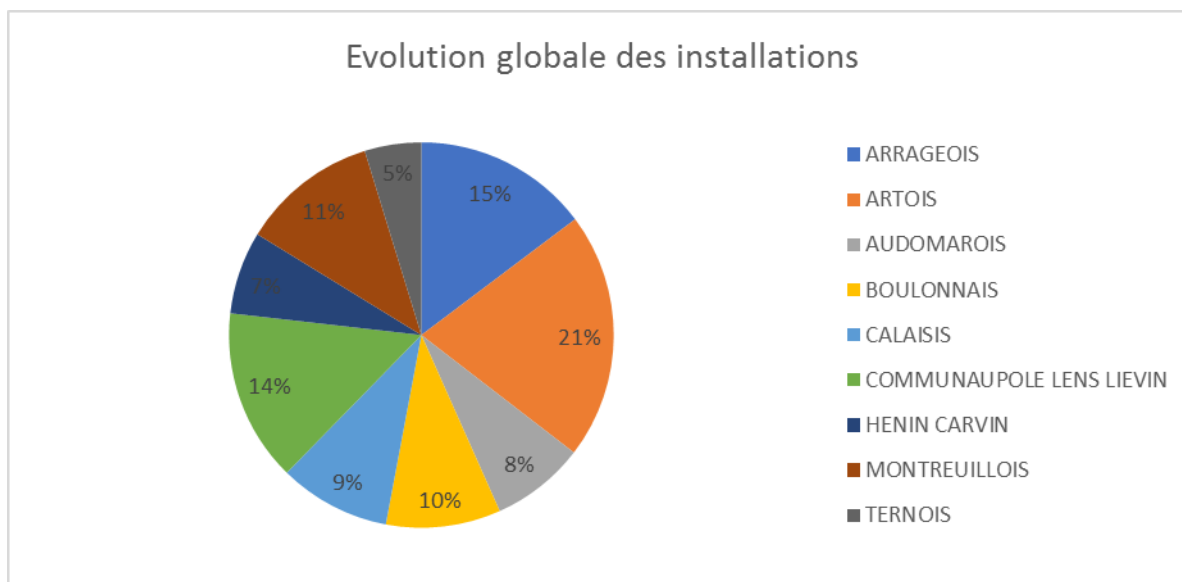


Montreuillois : 473 nouveaux bénéficiaires soit 39 par mois en moyenne (baisse de 6%)



Ternois : 196 nouveaux bénéficiaires soit 16 par mois en moyenne (hausse de 12%)

Répartition des installations par secteur géographique

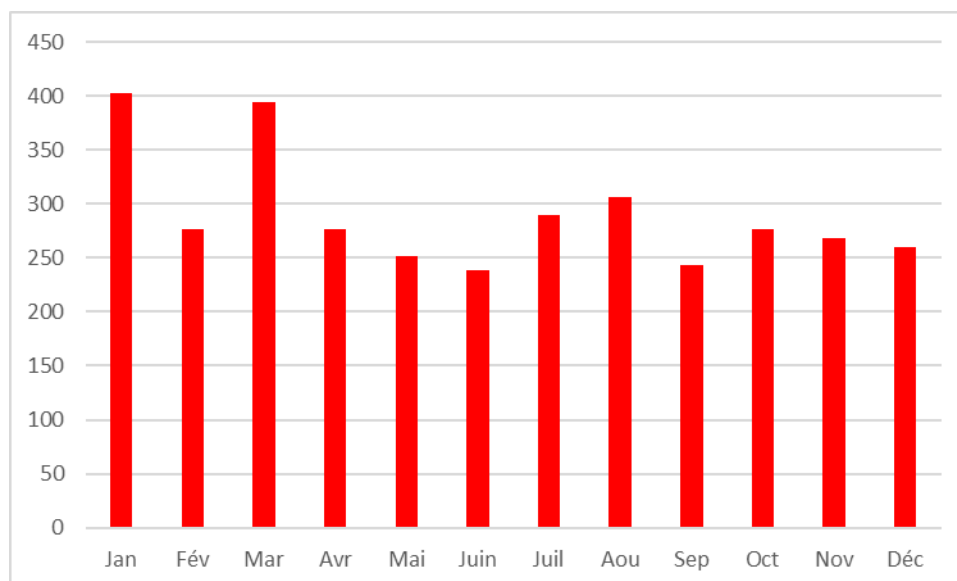


Territoire	Total général
ARRAGEOIS	607
ARTOIS	852
AUDOMAROIS	325
BOULONNAIS	397
CALAISIS	386
COMMUNAUPOLE LENS LIEVIN	596
HENIN CARVIN	286
MONTREUILLOIS	473
TERNOIS	196
Total général	4118

Les secteurs de l'Artois, de l'Arrageois et de Lens Lievin sont prépondérants et pèsent 50% du nombre des souscriptions sur 2018.

Le secteur du Ternois reste faiblement représenté.

Evolution des résiliations

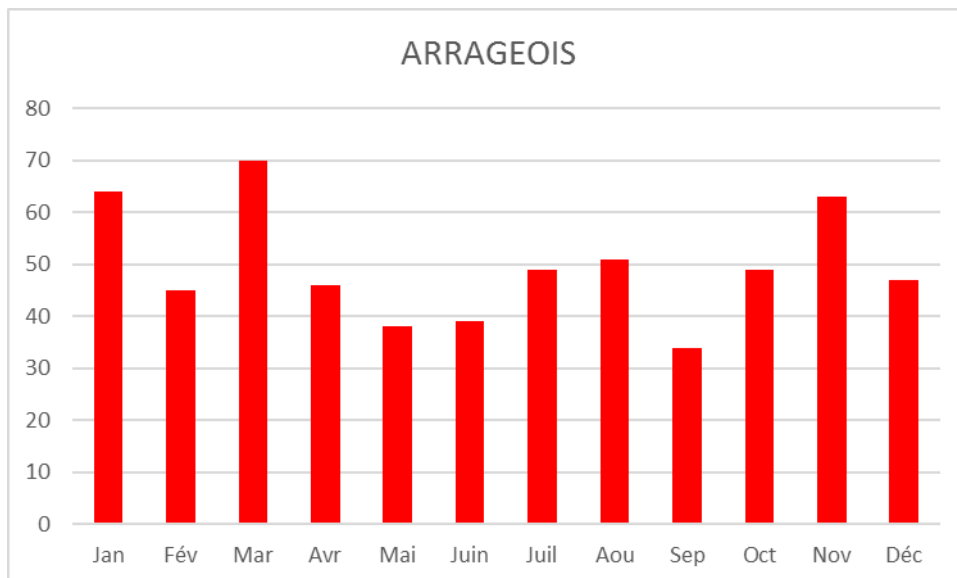


Nous avons reçu **3484 résiliations de contrat sur 2018** soit une moyenne de 290 résiliations par mois.

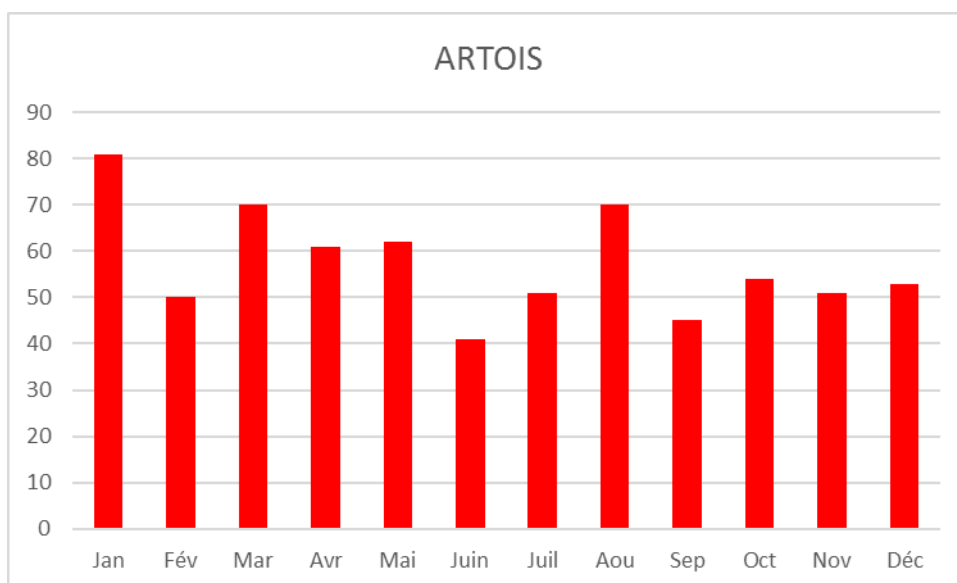
Ici également, il est difficile de détecter une saisonnalité dans le volume des résiliations.

Le niveau des résiliations est en hausse par rapport à 2017 (+4%).

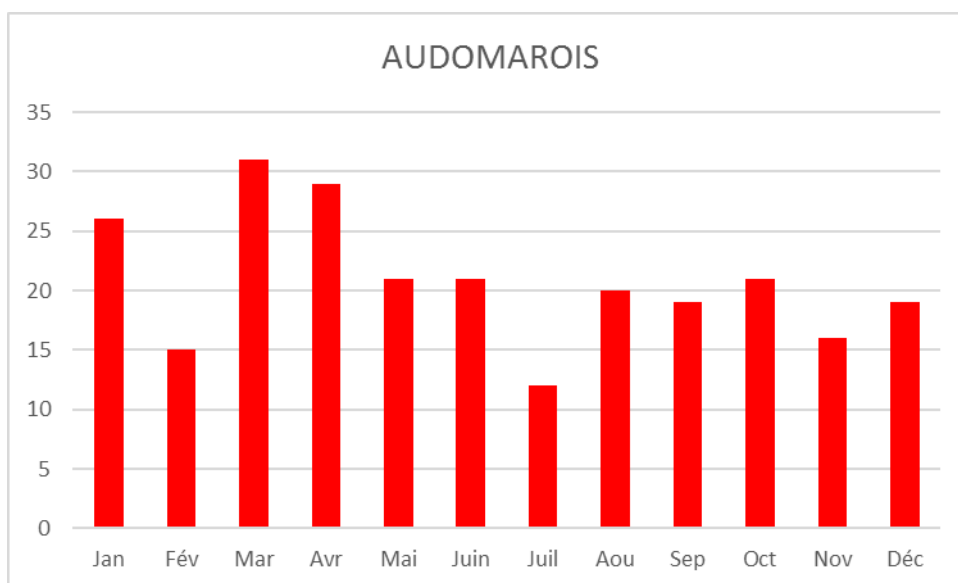
Evolution des résiliations par secteur géographique



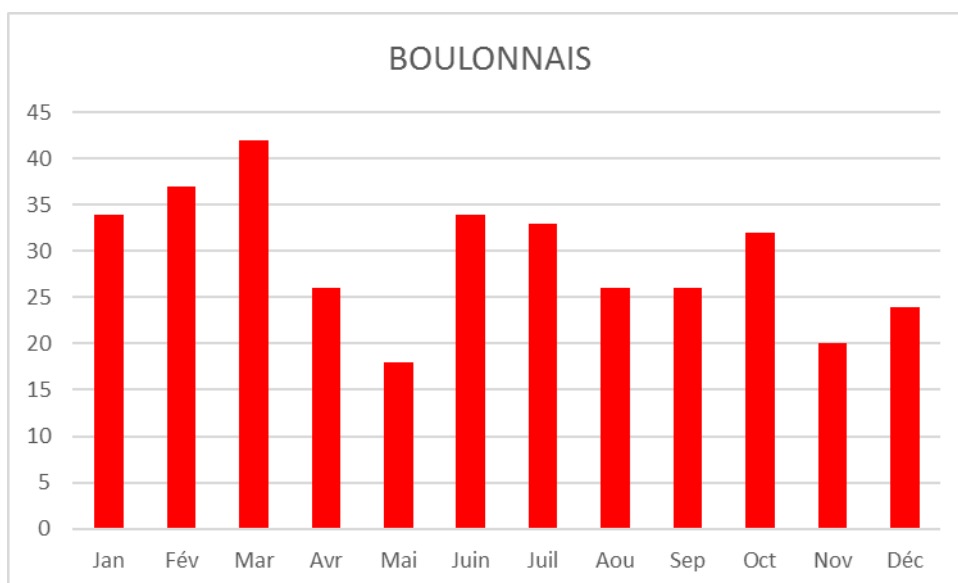
Arrageois : 595 résiliations soit 50 par mois en moyenne (hausse de 30%)



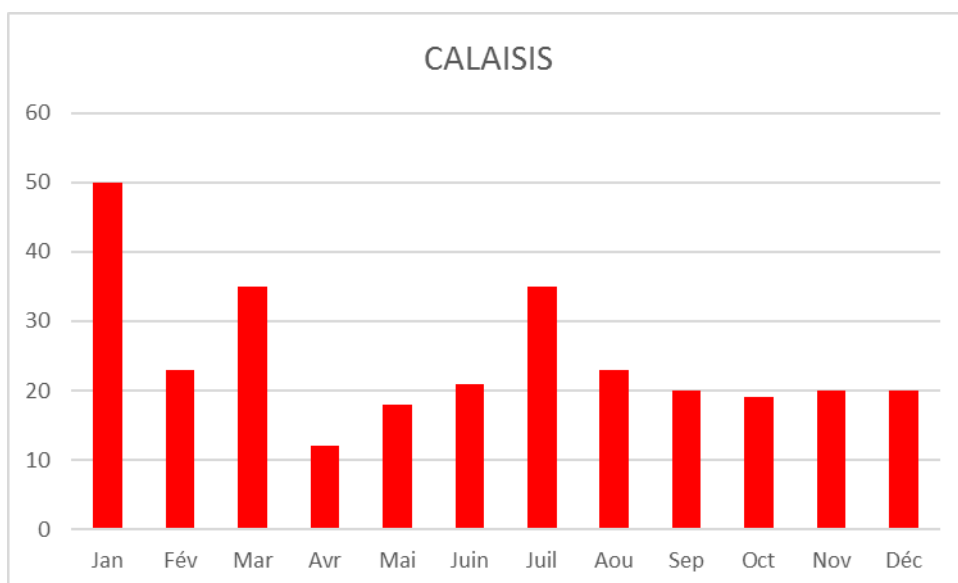
Artois : 689 résiliations soit 57 par mois en moyenne (hausse de 4%)



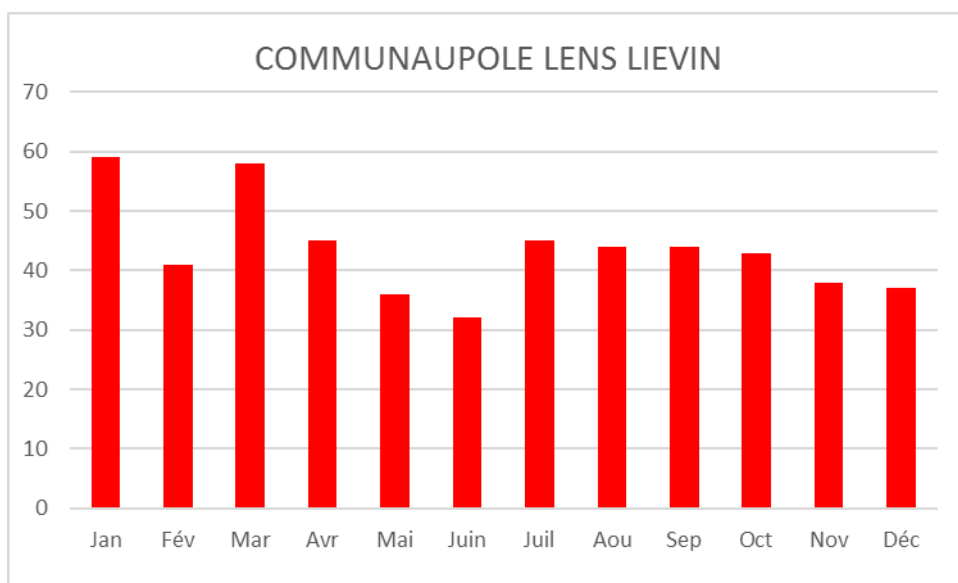
Audomarois : 250 résiliations soit 21 par mois en moyenne (baisse de 5%)



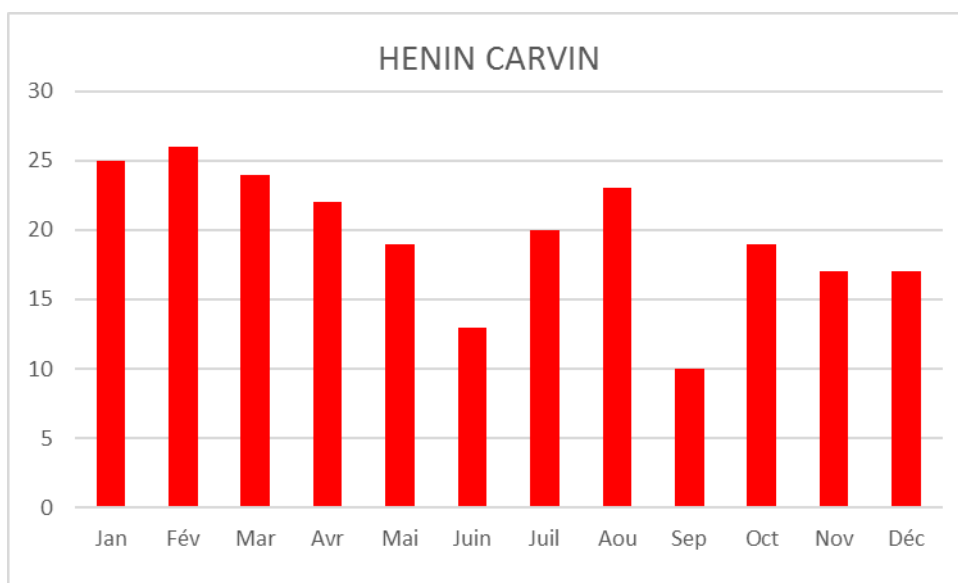
Boulonnais : 352 résiliations soit 29 par mois en moyenne (baisse de 5%)



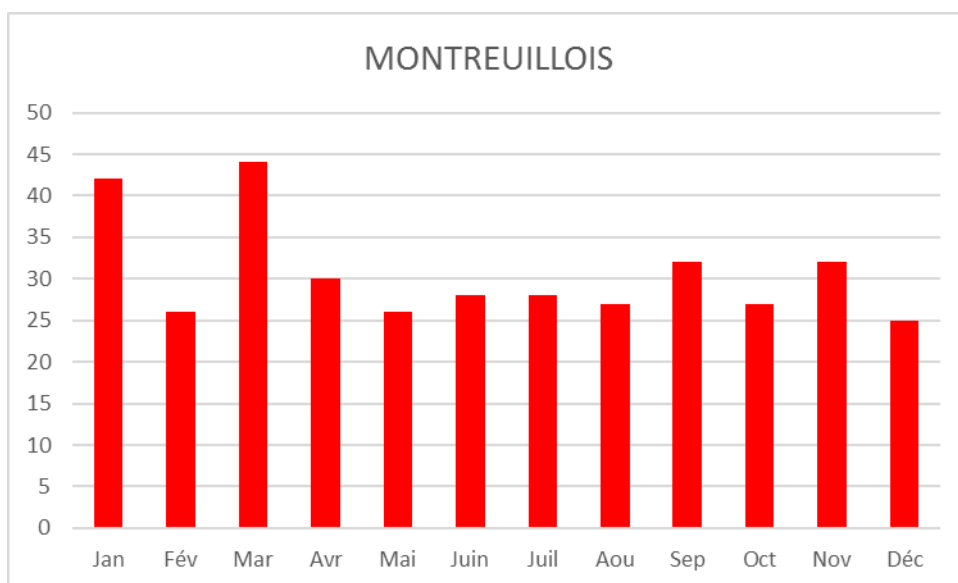
Calaisis : 296 résiliations soit 25 par mois en moyenne (baisse de 10%)



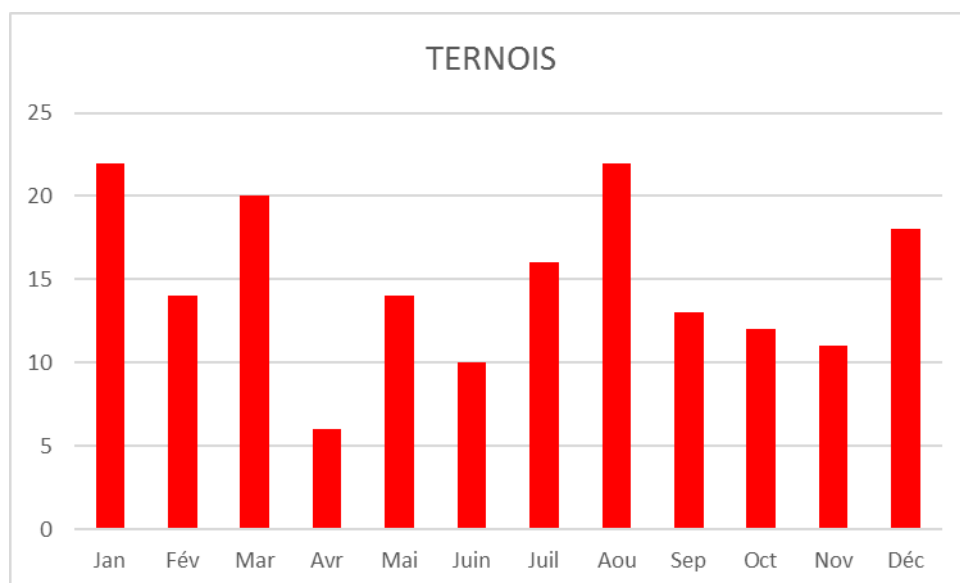
Lens Lievin : 522 résiliations soit 43 par mois en moyenne (baisse de 5%)



Henin Carvin : 235 résiliations soit 20 par mois en moyenne (hausse de 16%)



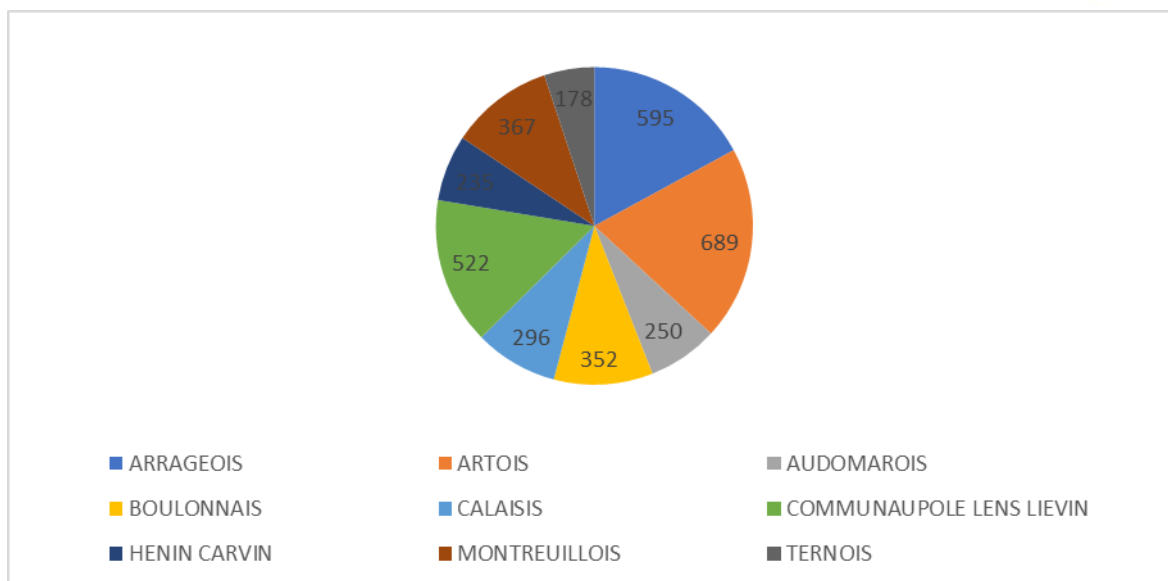
Montreuillois : 367 résiliations soit 31 par mois en moyenne (baisse de 5%)



Ternois : 178 résiliations soit 15 par mois en moyenne (hausse de 31%)

Répartition des résiliations par secteur géographique

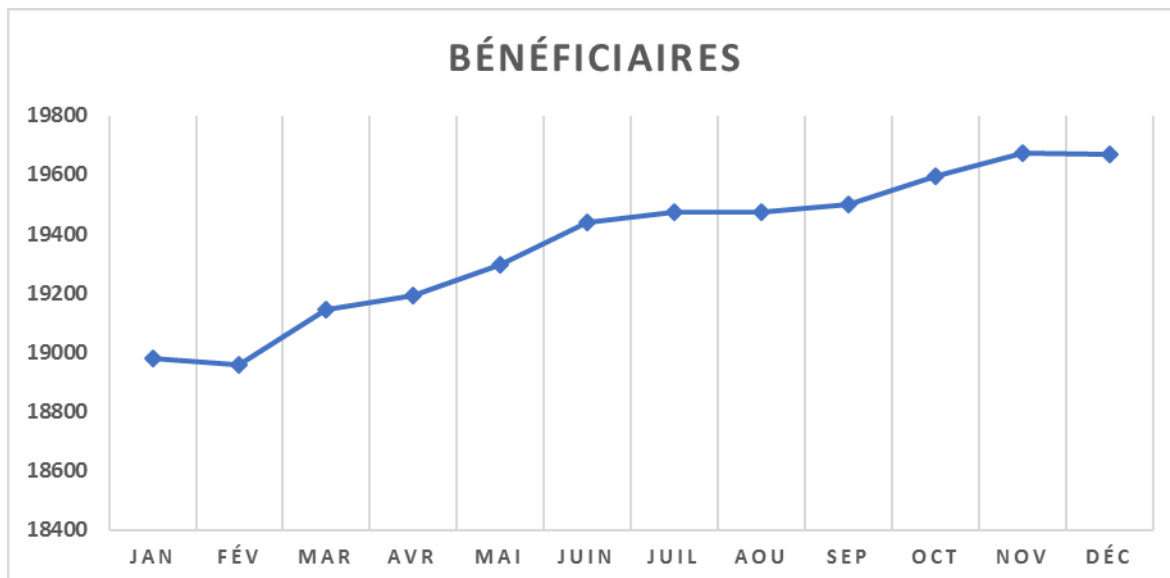
Territoire	Total général
ARRAGEOIS	595
ARTOIS	689
AUDOMAROIS	250
BOULONNAIS	352
CALAISIS	296
COMMUNAUPOLE LENS LIEVIN	522
HENIN CARVIN	235
MONTREUILLOIS	367
TERNOIS	178
Total général	3484



Ici également, le secteur de l'Artois est prépondérant avec 20% des résiliations reçues en 2018.

Le Ternois reste la région où le volume des résiliations a été le plus faible mais en forte progression.

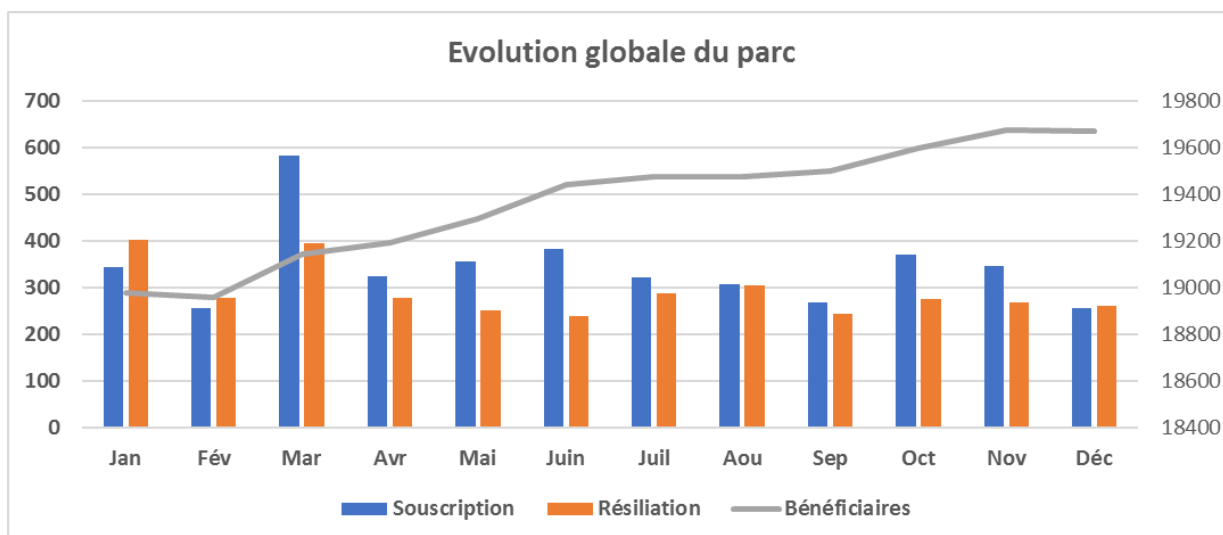
Evolution du nombre de bénéficiaires



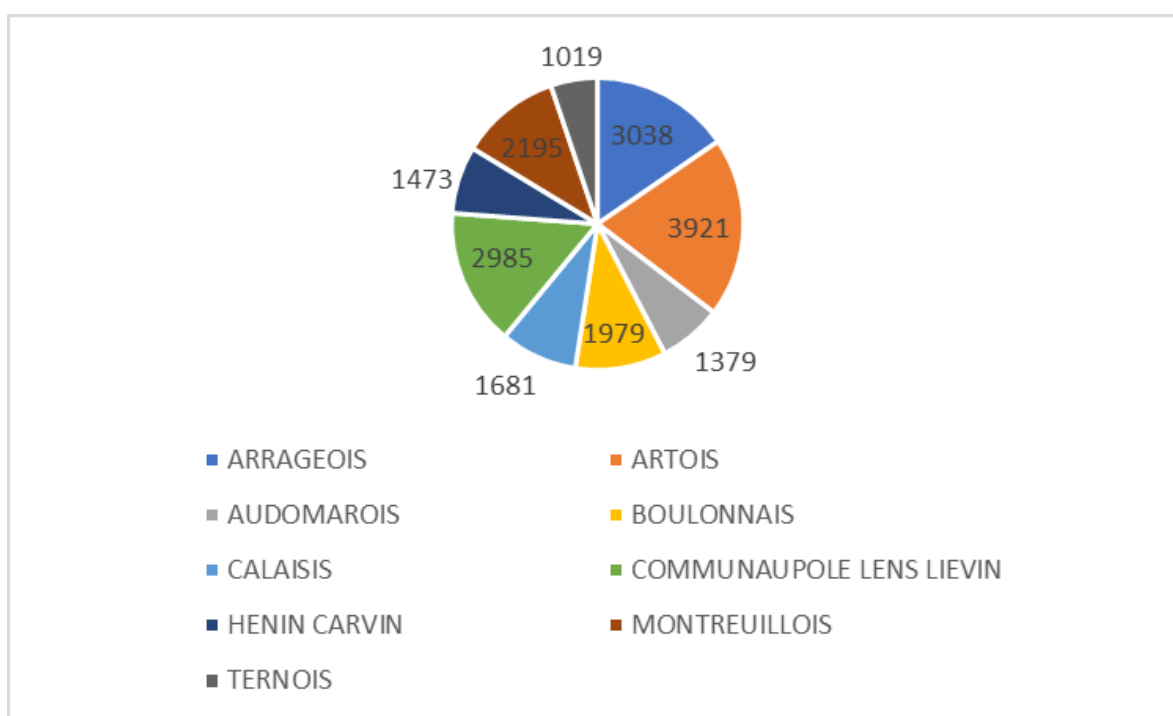
Le nombre d'abonnés à la prestation croit sur toute l'année 2018. Nous pouvons néanmoins noter une baisse en Janvier et Février (baisse qui existait également les années précédentes et que nous pouvons attribuer au nombre de décès en augmentation pendant l'hiver).

Au 31/12/2018, **19 670 abonnés** bénéficiaient de la prestation départementale de téléassistance, soit une progression de **3.3%** par rapport au 31/12/2017.

La croissance du nombre de bénéficiaires est inférieure à la moyenne française (5%).



Répartition des bénéficiaires par secteur géographique

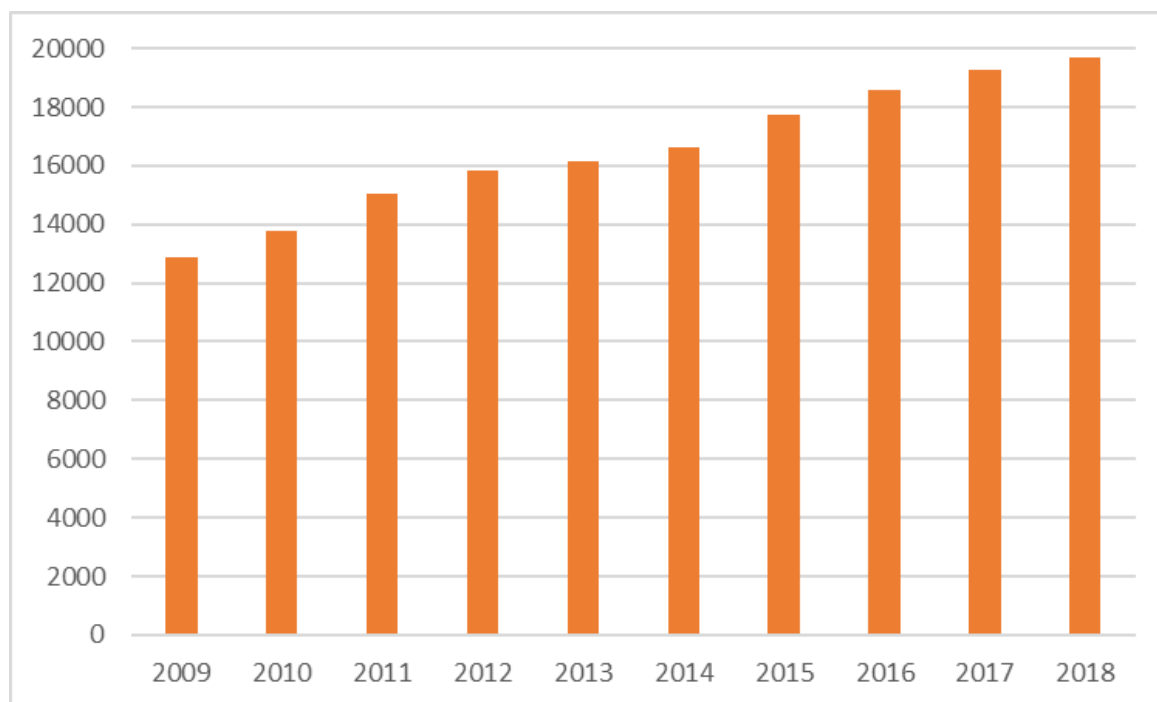


TERRITOIRES	Répartition 2018	Répartition 2017	Répartition 2016	Répartition 2015
ARRAGEOIS	15%	15%	14%	14%
ARTOIS	20%	18%	18%	19%
AUDOMAROIS	7%	8%	8%	8%
BOULONNAIS	10%	11%	12%	12%
CALAISIS	9%	8%	8%	7%
COMMUNAUPOLE LENS LIEVIN	15%	16%	16%	16%
HENIN CARVIN	7%	7%	8%	7%
MONTREUILLOIS	11%	12%	11%	10%
TERNOIS	5%	5%	5%	5%

L'Artois reste le secteur le plus important du territoire pour le nombre d'abonnés

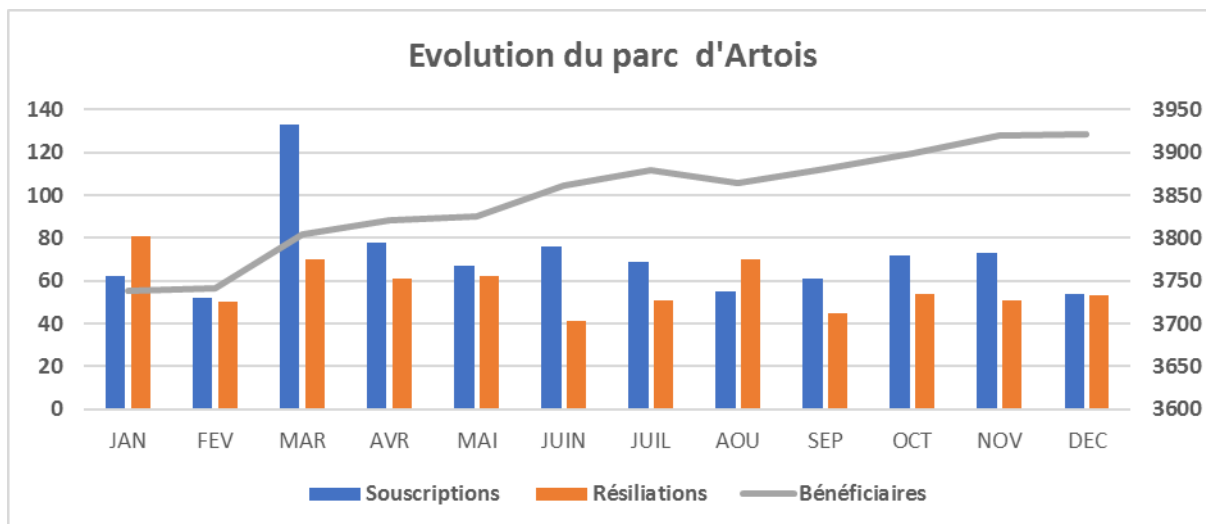
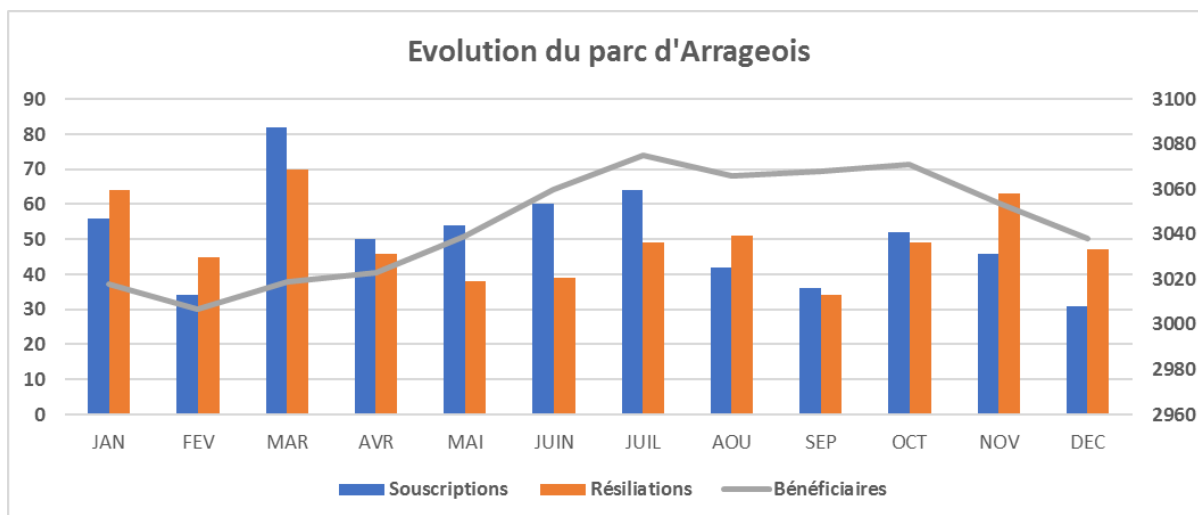
Le Ternois reste la région où le nombre de bénéficiaires est le plus faible.

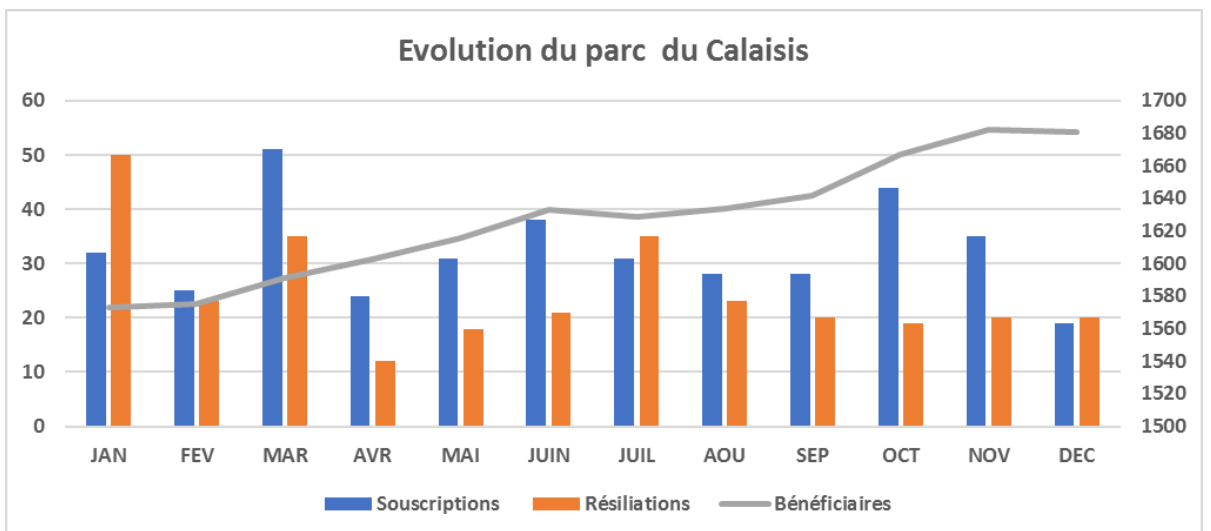
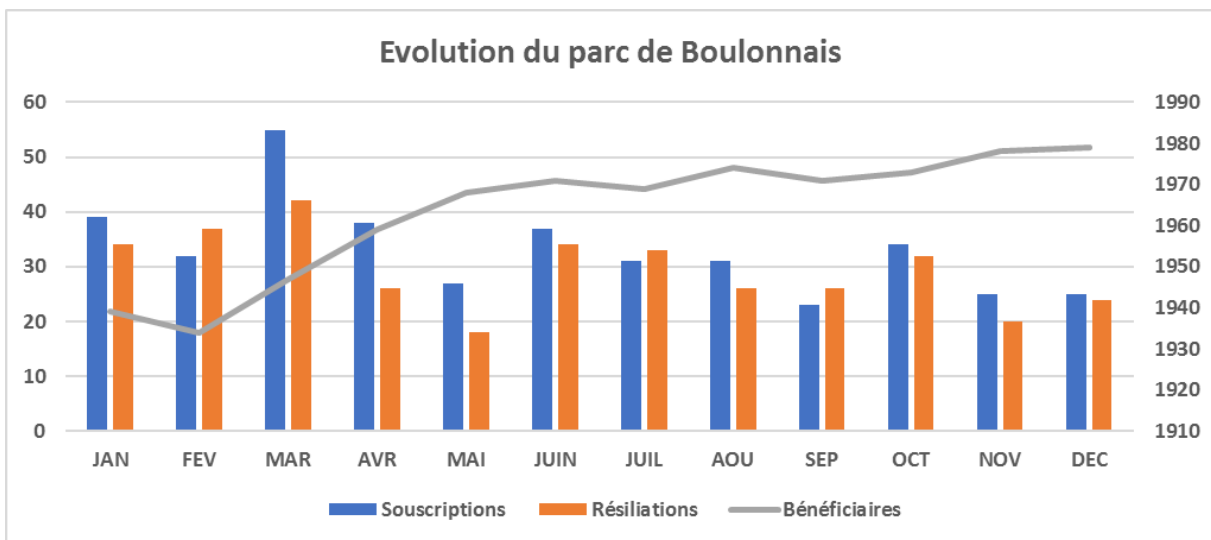
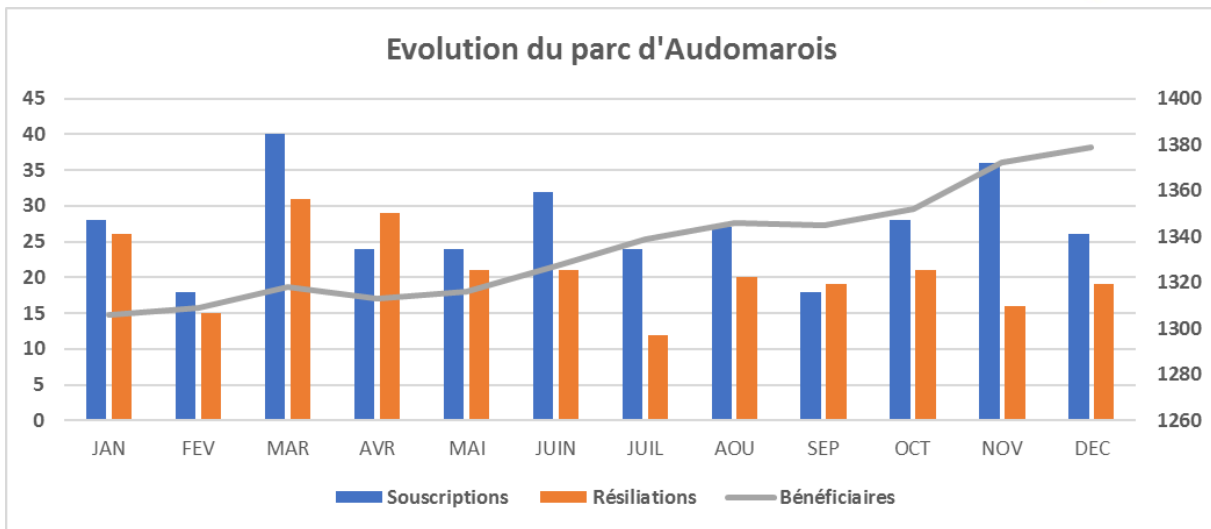
Evolution du nombre de bénéficiaires depuis 2009

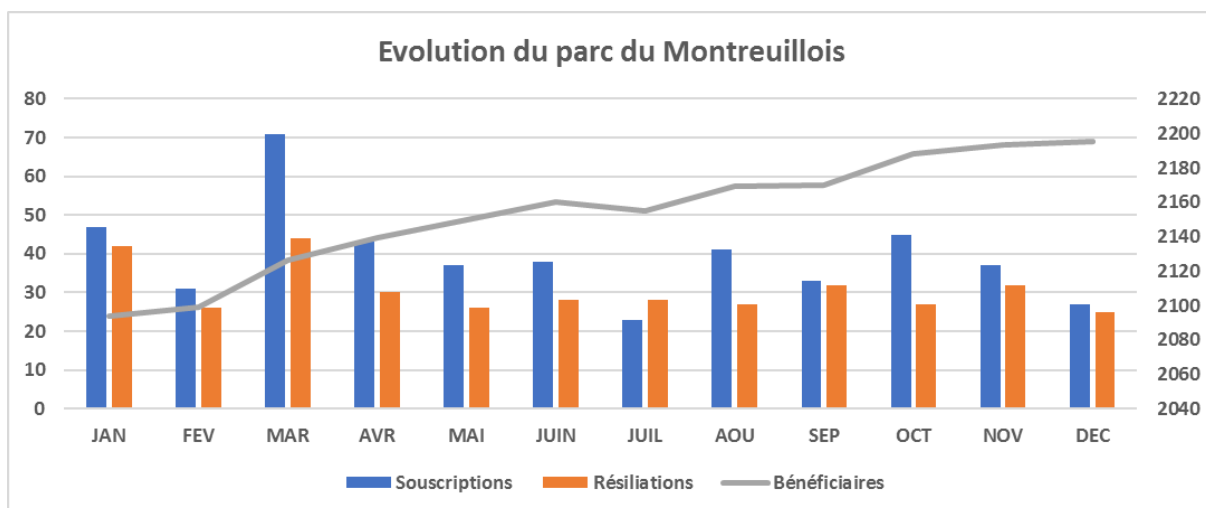
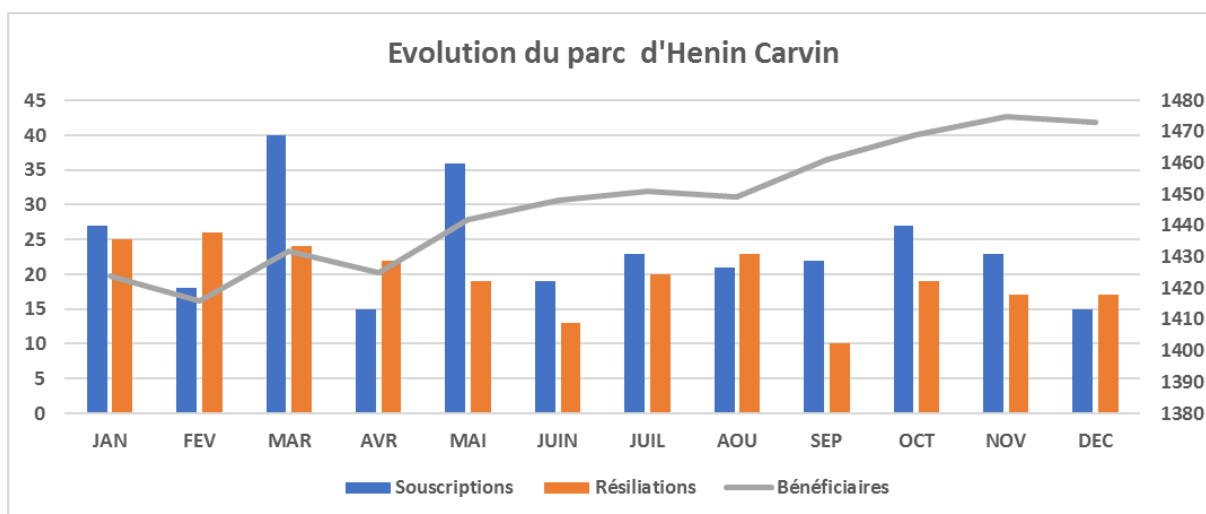
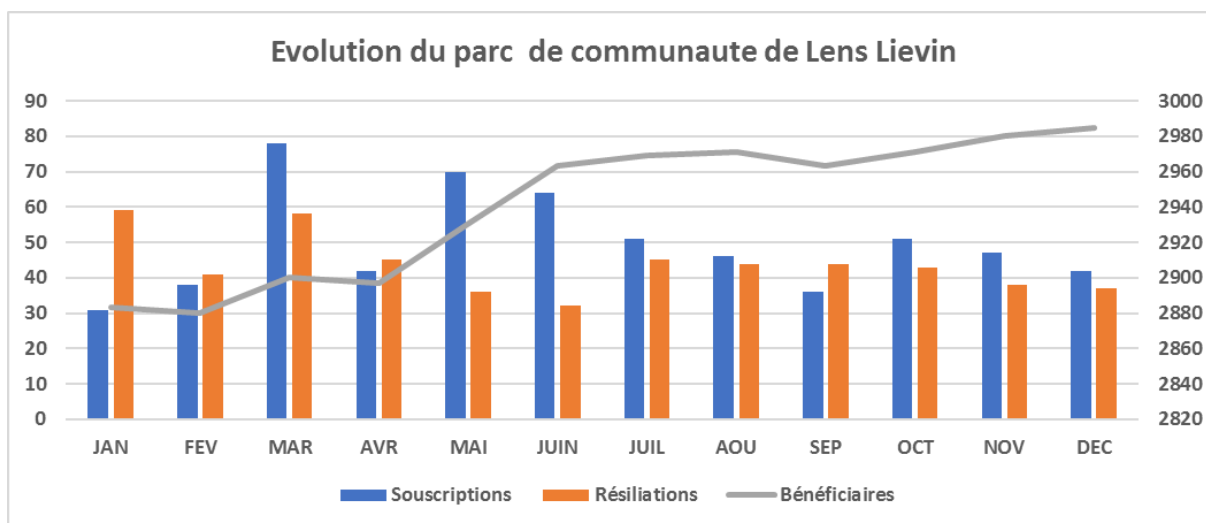


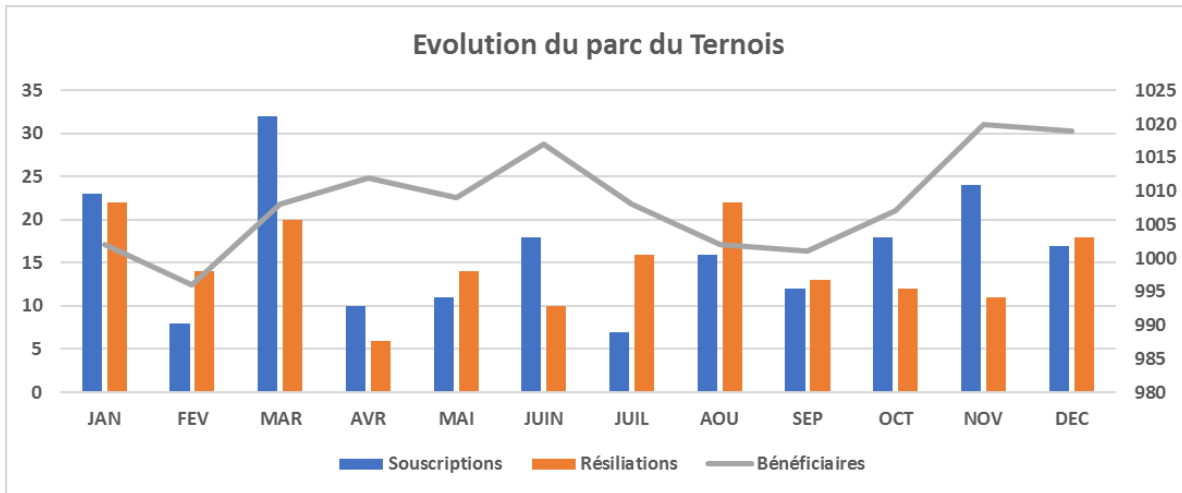
Le nombre de bénéficiaires a cru de 53% en 9 ans.

Répartition des bénéficiaires par secteur géographique



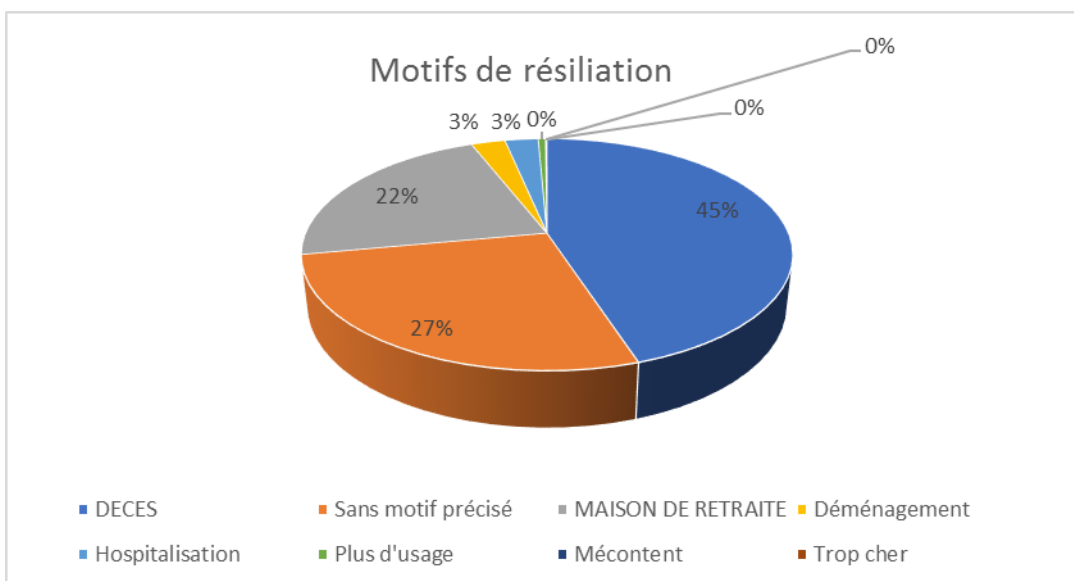






2.2 Les motifs de résiliation

La prestation étant destinée à un public âgé, nous enregistrons de nombreuses résiliations.



Le décès reste la principale raison de résiliation à la prestation de téléassistance. Le niveau (45%) est inférieure à la moyenne des résiliations des abonnés d'Europ Téléassistance (50%).

Le déménagement en institutions spécialisées ou l'hospitalisation de longue durée (maisons de retraite, foyer logements...) est le second motif de résiliation.

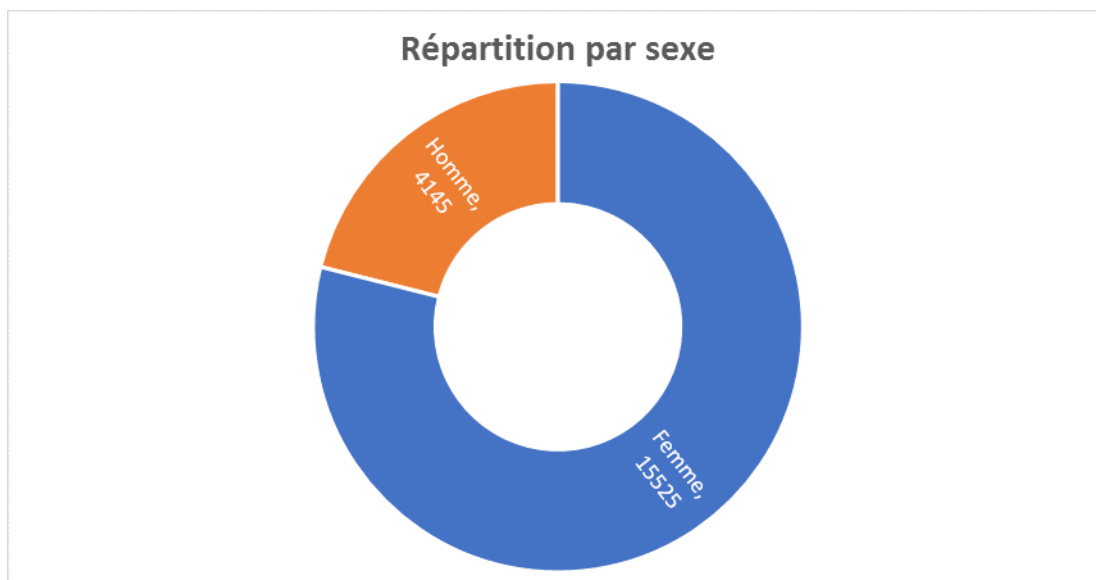
Deux bénéficiaires ont résilié leur contrat de téléassistance pour des raisons financières.

2.3 Les bénéficiaires

Au 31/12/2018, 19670 bénéficiaires étaient abonnés à la prestation départementale de téléassistance.

Sur ces 19670 bénéficiaires :

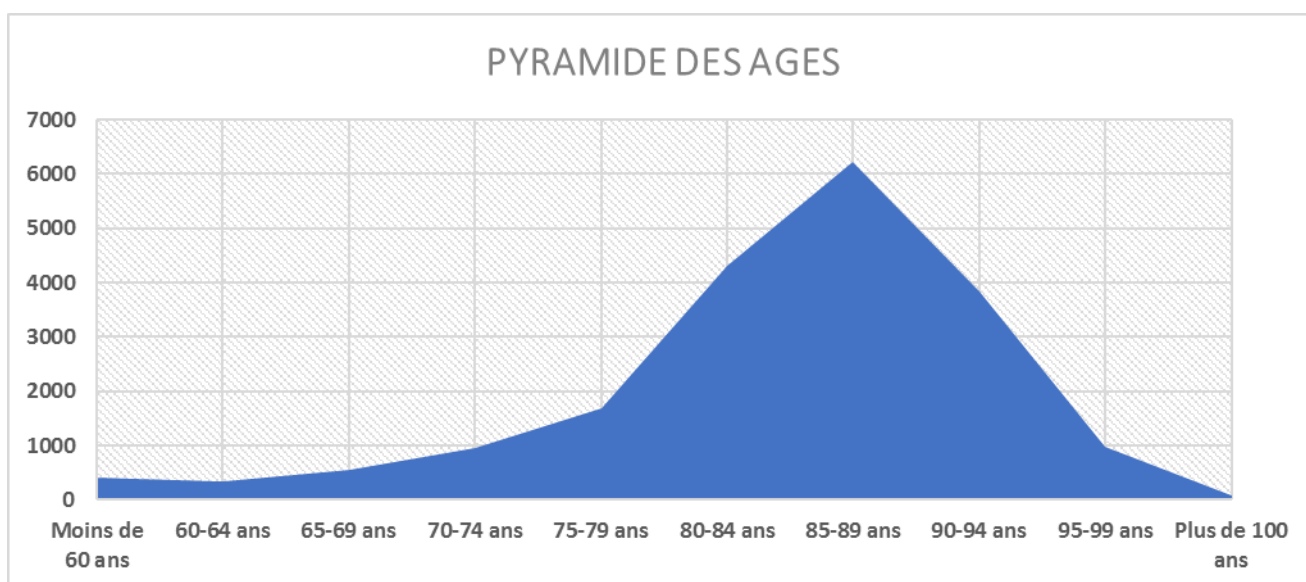
- 21% sont des hommes
- 79% sont des femmes



79% des bénéficiaires sont des femmes, ce qui est en ligne avec la moyenne constatée en France.

Cette forte représentation des femmes (20% supérieure à la représentativité liée à la pyramide des âges) s'explique par l'acceptation plus positive de la prestation par les femmes.

2.4 Répartition par âge



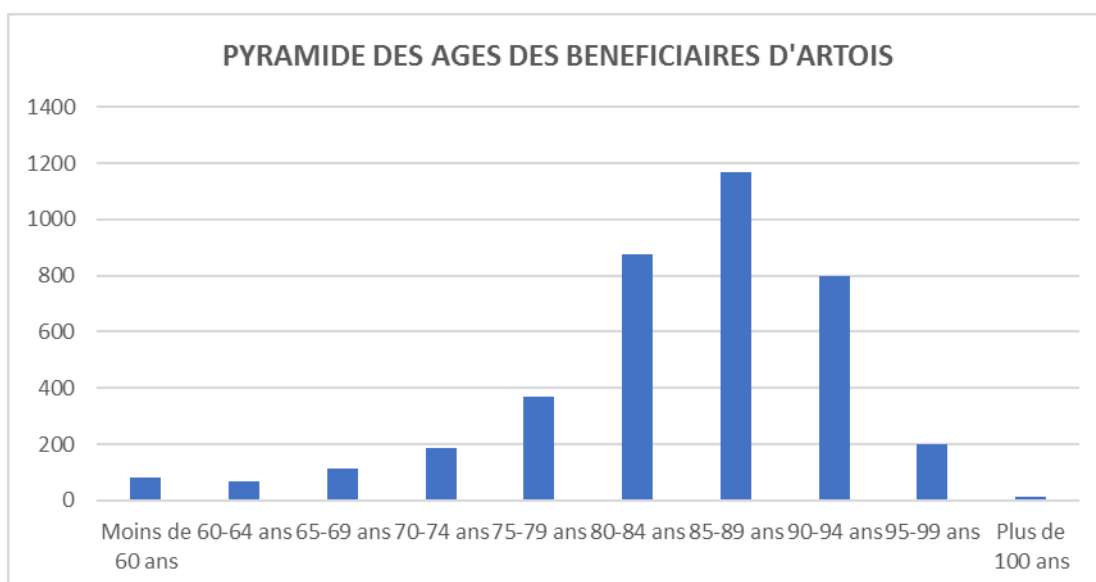
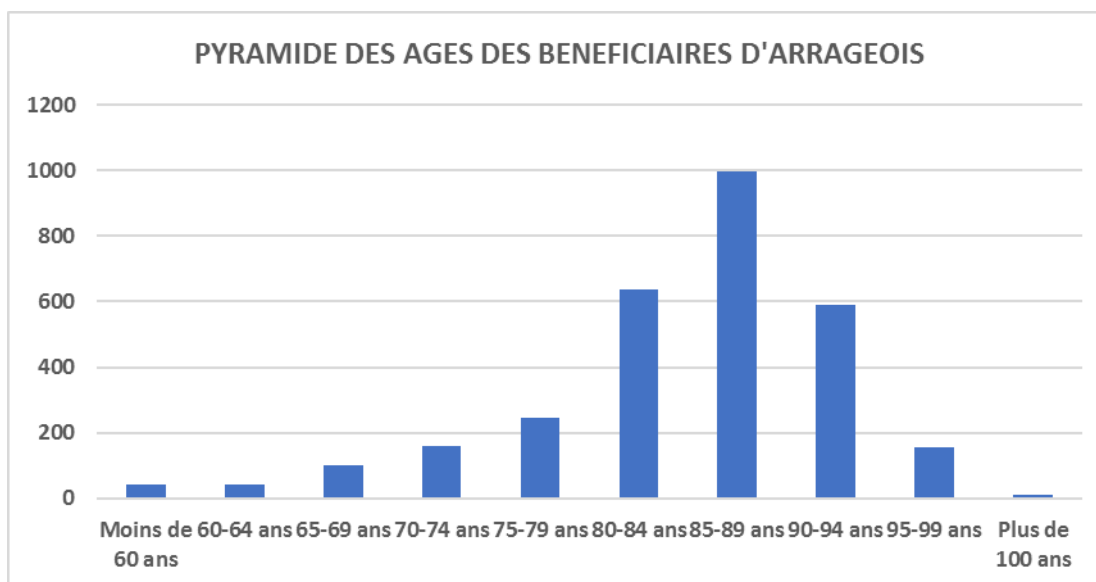
Cette répartition, classique pour la prestation de téléassistance, fait apparaître les points suivants :

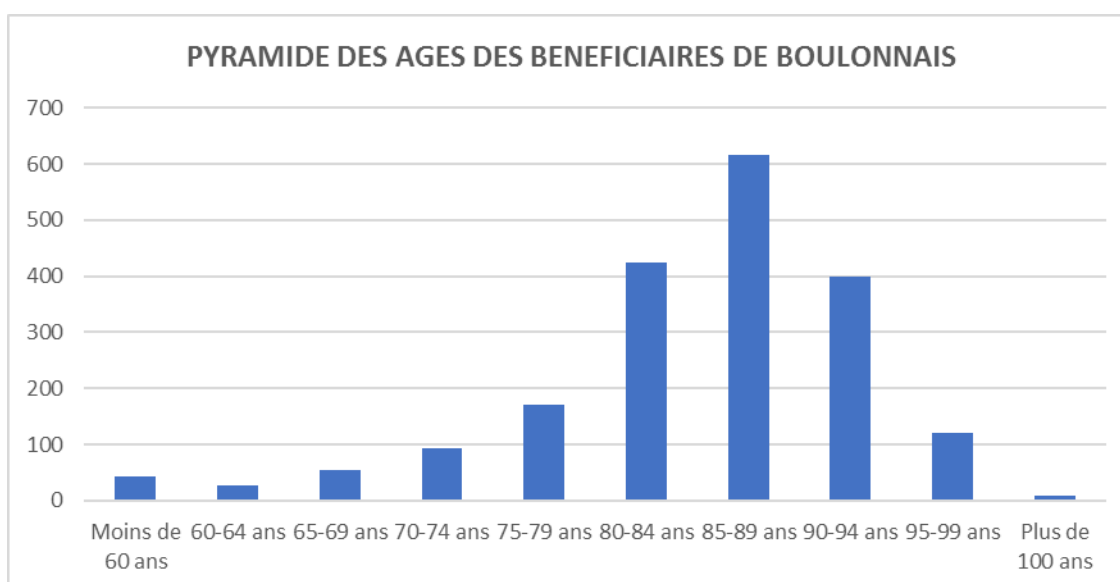
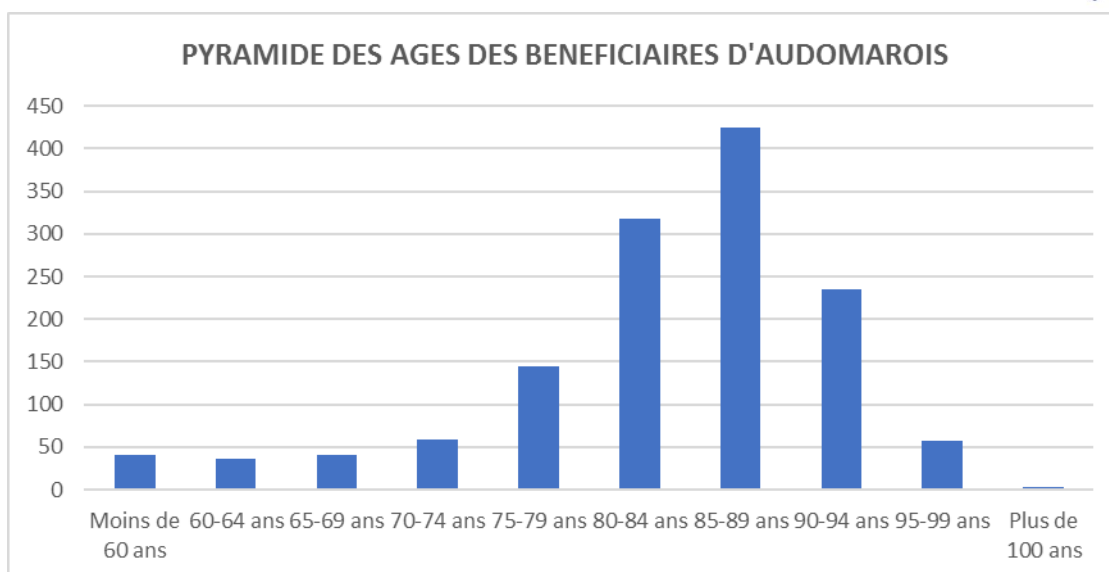
- Majorité de la tranche des 85-89 ans (1/3 des bénéficiaires) en ligne avec la moyenne française
- Fort niveau des 80-84 ans (22% contre 20% en moyenne en France)
- Faible niveau des 90-94 ans (20% contre 23% en moyenne en France) et des 95-99 ans
- 73 centenaires en baisse par rapport à 2017.

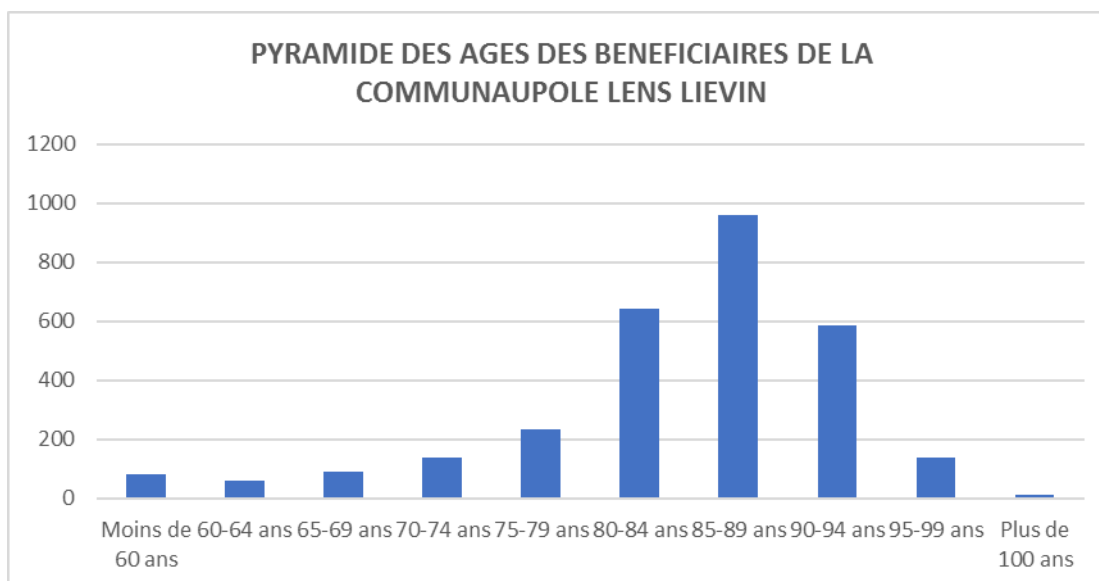
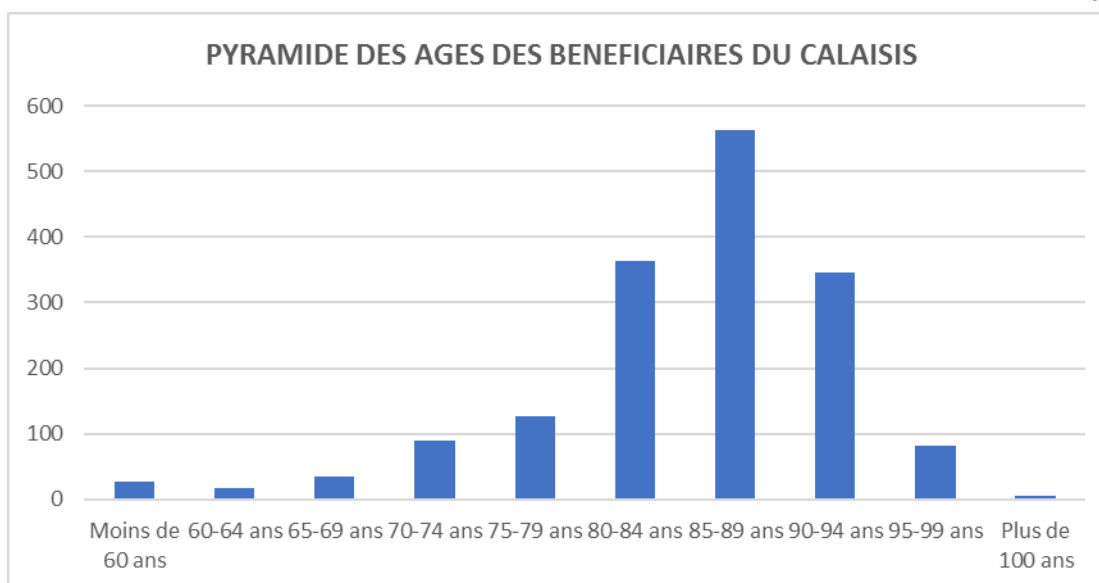
La moyenne d'âge est de 84 ans et 6 mois inférieure à la moyenne française (86 ans) et stable par rapport à 2017.

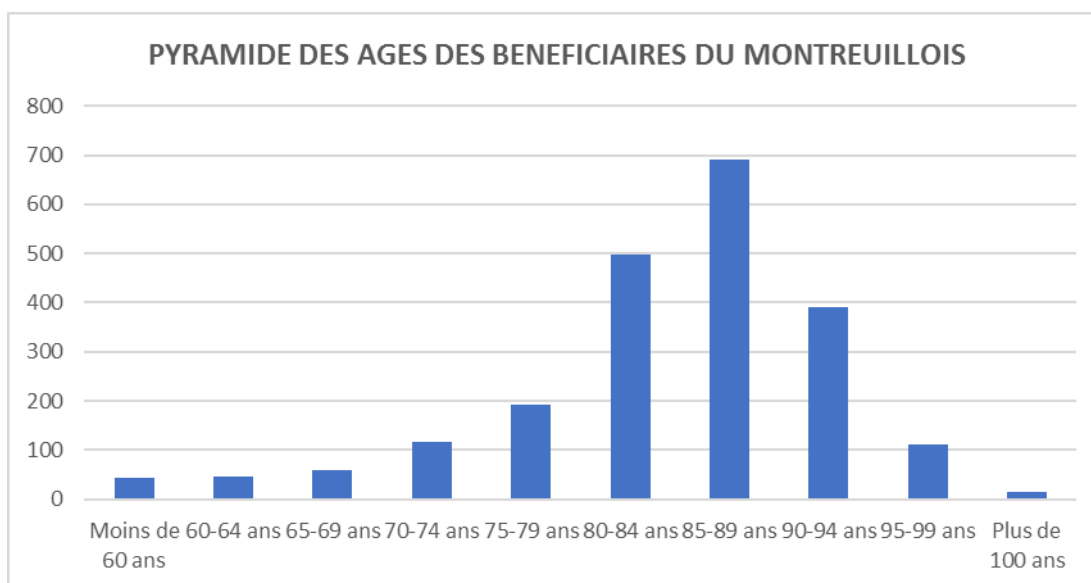
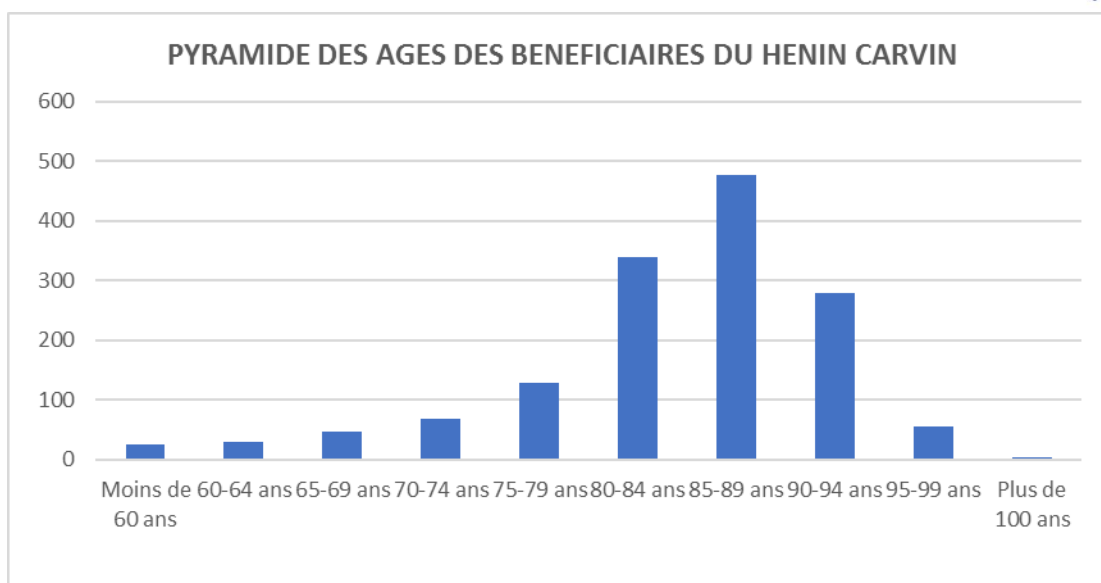
A noter que les bénéficiaires de moins de 60 ans sont des personnes souffrant de handicap, la prestation de téléassistance étant bien adaptée à leurs besoins.

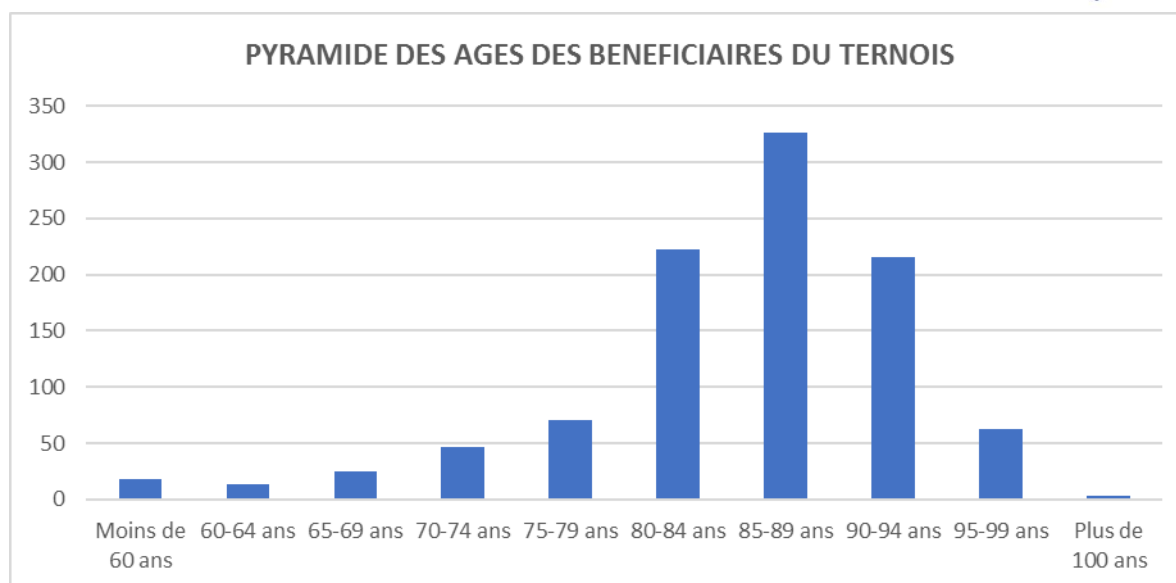
2.5 Répartition par âge et par secteur de MDS











Nous ne constatons aucune différence majeure de répartition des abonnés par âge selon les territoires.

2.6 Taux d'équipement en téléassistance

Le taux d'équipement en téléassistance est un indicateur clé de la pénétration de la prestation auprès des personnes âgées et/ou handicapées.

Il est également un bon indicateur de l'acceptation de la prestation et des politiques mises en place par le Conseil départemental

Sur l'ensemble du département, le taux des plus de 75 ans équipés de la prestation de téléassistance du département est de 14.42%, plus du double de la moyenne française (7%).

Ce niveau d'équipement, particulièrement élevé, est le résultat des politiques d'aide au maintien à domicile mises en place par les équipes du département depuis plus de 20 ans.

Données	ARRAGEOIS	ARTOIS	AUDOMAROIS	BOULONNAIS	CALAISIS	LENS LIEVIN	HENIN CARVIN	MONTREUILLOIS	TERNOIS
75 ans et plus	15271	24283	8871	12965	10888	20438	9635	10464	5814
Téléassistance(+75ans)	2640	3417	1182	1738	1487	2568	1284	1895	898
Taux de pénétration	17.29%	14.07%	13.32%	13.41%	13.66%	12.56%	13.33%	18.11%	15.45%

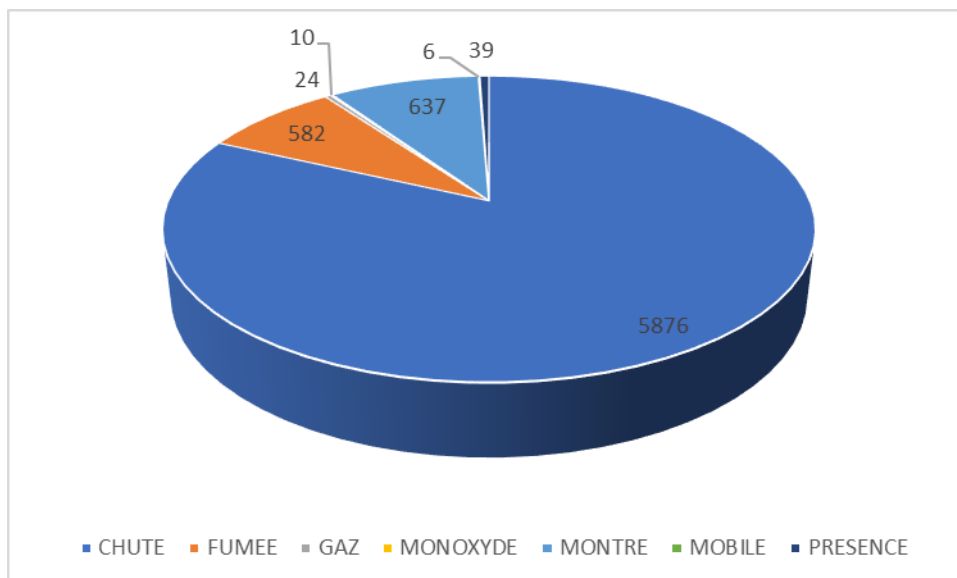
Il existe cependant des disparités par secteur géographiques.

2.7 Les prestations optionnelles

Depuis 2014, les bénéficiaires peuvent compléter leur abonnement de base par les prestations optionnelles suivantes :

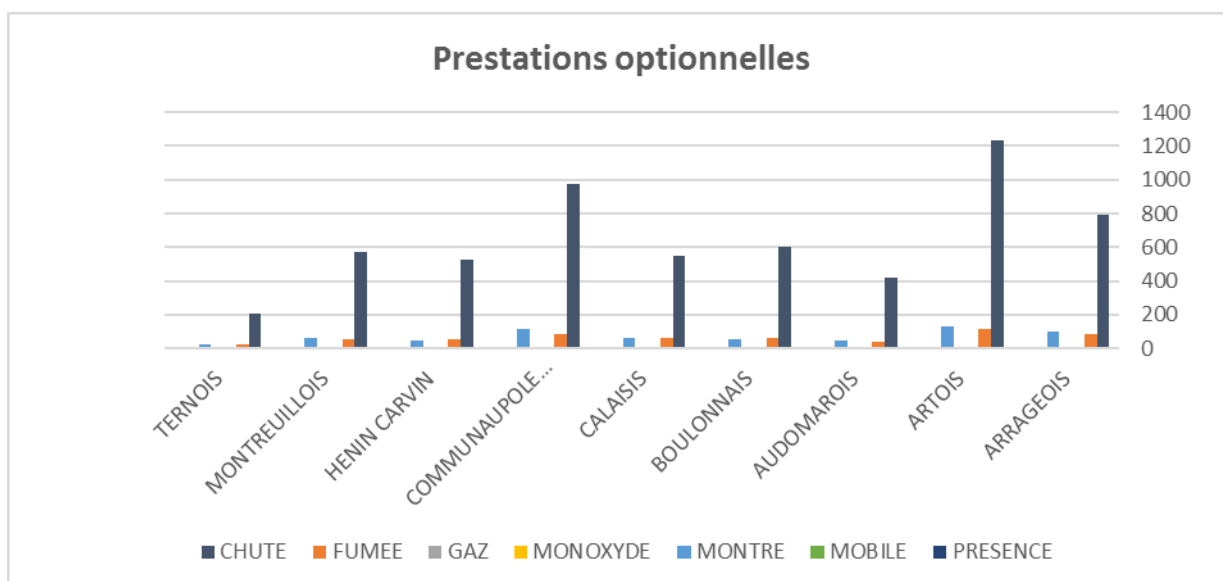
- détecteur de chute
- détecteur de fumée
- détecteur de monoxyde de carbone
- montre contemporaine
- détecteur de présence
- détecteur de gaz
- chemin lumineux
- téléassistance mobile

Au 31/12/2018, **plus de 6300 bénéficiaires** ont souscrit à une prestation optionnelle (32% du nombre d'abonnés)



La prestation de détection de chute est plébiscitée car elle représente un réel besoin ressenti par les bénéficiaires.

Le volume d'installations avec détecteur de fumée reste significatif bien que la loi portant sur l'obligation d'installation date de 2015.



3. EXPLOITATION DU SERVICE

3.1 Les appels d'urgence

De Janvier à Décembre, la centrale d'écoute d'Europ Téléassistance a traité **190 503 appels d'urgence** émis par les abonnés à la prestation départementale soit par l'intermédiaire de leur médaillon, soit par une alarme émise par un capteur installé à leur domicile.

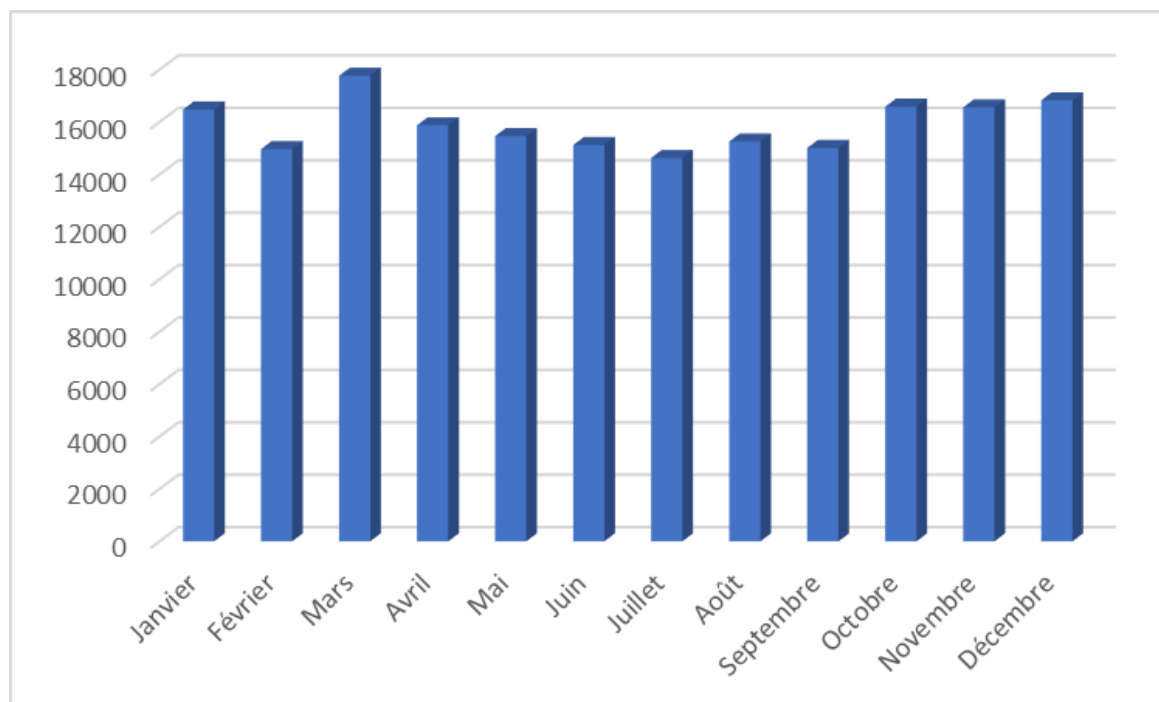
Ce volume représente environ 522 appels d'urgence par jour, en progression de 6.9% par rapport à 2017.

Sur la base du nombre de bénéficiaires au 31 Décembre, cela correspond à environ **9.7 appels par bénéficiaires par an**, en croissance par rapport à 2017 et mais toujours plus faible que la moyenne française (11 appels par an et par abonné)

Le nombre total d'informations traitées par notre centrale est beaucoup plus important puisqu'il comprend également l'ensemble des informations sites techniques émis par les transmetteurs, à savoir tests de fonctionnement hebdomadaire ou journalières, coupure et retour secteur, pile faible..., bien que ces appels ne génèrent pas d'interphonie.

L'ensemble des informations récoltées est traité par les équipes techniques et nécessitent soit un appel vers le bénéficiaire soit l'intervention de l'un de nos techniciens.

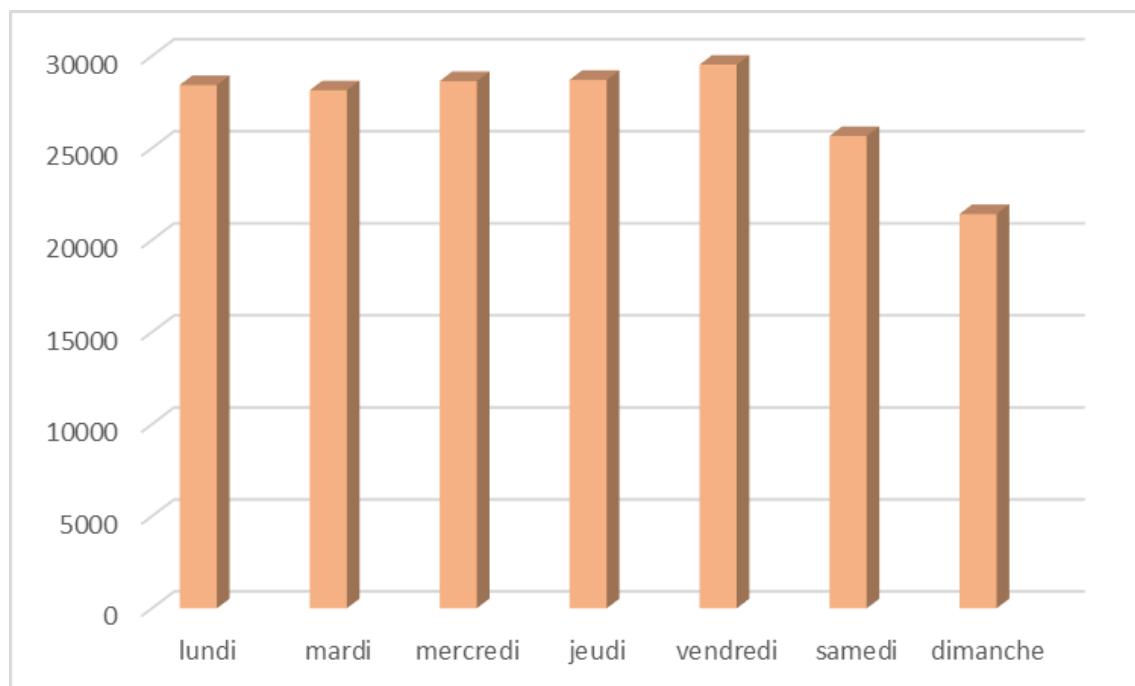
3.2 Nombre d'appels d'urgence traités mensuellement



Sur 2018, le volume des appels émis est globalement stable mois après mois. Nous pouvons tout de même constater une légère baisse du volume d'appels sur le second semestre. Cette progression provient majoritairement de l'accroissement du nombre de bénéficiaires.

Conformément aux années précédentes, il n'existe aucune saisonnalité sur les appels.

3.3 Répartition hebdomadaire des appels d'urgence

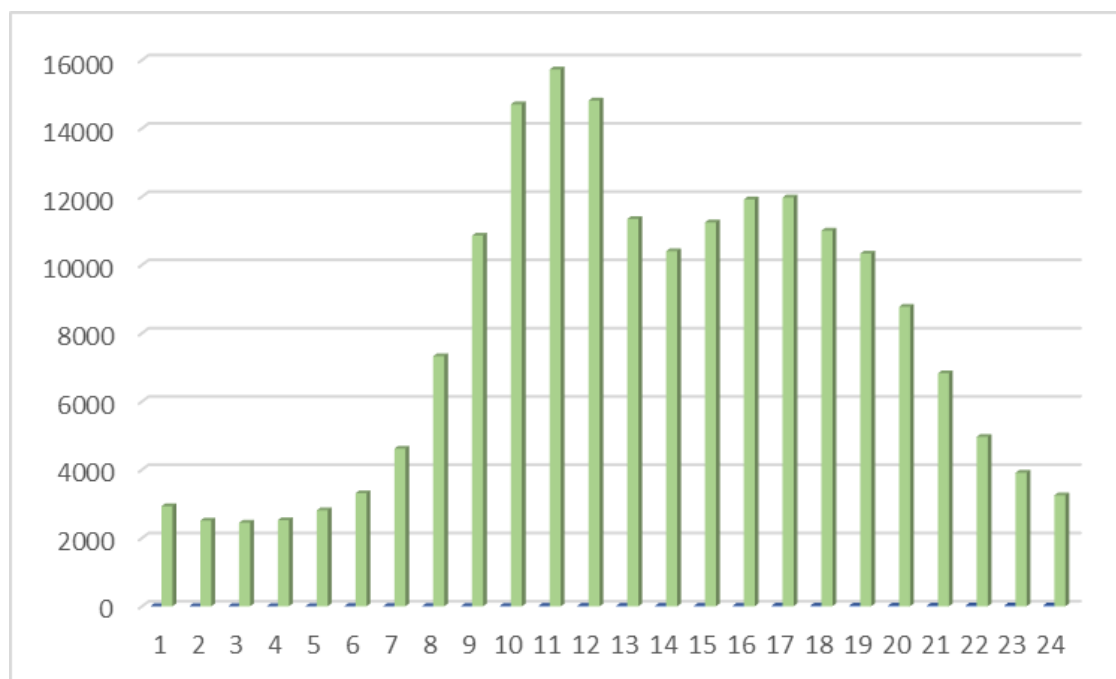


Nous constatons une répartition très régulière du volume des appels d'urgence à l'exception notable des dimanches où celui-ci est en retrait d'environ 20%.

Ce volume d'appels plus limité peut être expliqué par la présence de proches durant la fin de semaine par exemple.

Cette répartition des appels par jours est identique depuis plusieurs années.

3.4 Répartition horaire des appels d'urgence



La répartition des appels d'urgence tout au long de la journée est typique de la prestation de téléassistance :

18% des appels pendant la nuit (21h-7h)

Ces appels nécessitent généralement l'intervention des parrains et/ou secours.

82% des appels pendant le jour (7h-21h)

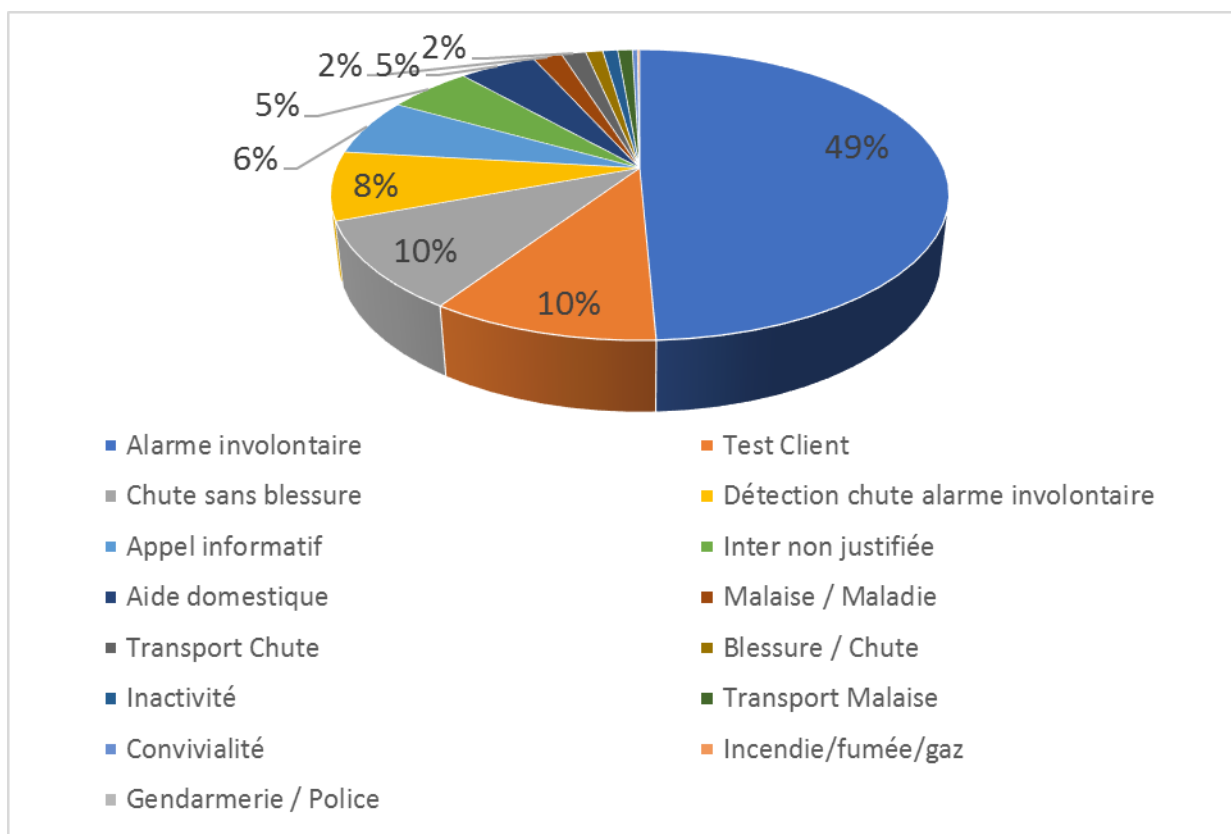
- 2 pics d'appels vers 11h00 et 16/17h00 (demande d'information, appel involontaire ou de test, installation de la prestation...)
- Baisse du volume d'appels pendant l'heure du déjeuner

Cette répartition des appels est identique depuis plusieurs années

Il faut noter que le nombre de chargés d'assistance en charge du traitement des appels évolue en fonction des créneaux horaires :

- 4 chargés d'assistance (plus un cadre) de 23h à 7h
- 16 chargés d'assistance de 7h à 23h

3.5 Appels d'urgence : les motifs d'appel



Chaque appel d'urgence est traité selon nos procédures internes de levée de doute avec l'obligation de traiter 100% des appels.

Les chargés d'assistance gèrent ces appels et les classifient lors de la clôture de l'appel.

59% des appels d'urgence émis correspondent à des appels dits involontaires ou tests clients qui ne donnent pas lieu, dans la grande majorité des cas, à l'intervention de personnes extérieures.

Le volume des appels « involontaires » est identique à la moyenne constatée en France (environ 51%) et en hausse par rapport à 2016.

Nos chargés d'assistance accordent une attention toute particulière à ces appels dits « involontaires », ces appels pouvant cacher une situation physique ou psychologique difficile.

Nous procédons à une levée de doute spécifique pour nous assurer de l'éventuel besoin d'aide de l'abonné.

Le niveau des tests clients (test médaillon mensuel recommandé) reste à un faible niveau (10%), en fort retrait par rapport à 2017.

A chaque appel d'urgence, nous insistons auprès des abonnés sur la nécessité de porter en permanence le médaillon.

3.6 Les actions engagées par le centre d'écoute

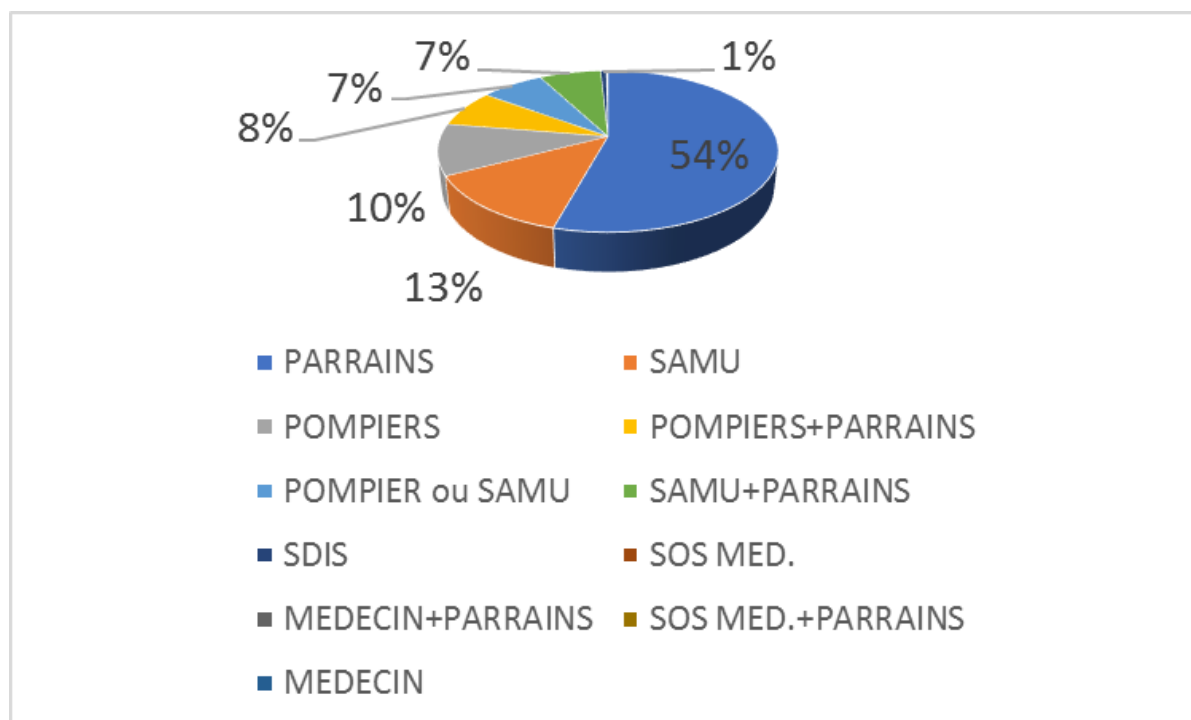
Tous les appels d'urgence sont traités par notre plateau d'écoute et sont classifiés.

La levée de doute effectuée dans le cadre de nos procédures internes permet de définir les suites et actions à mettre en place.

Sur les 190503 alarmes reçus et traités par nos équipes, 13971 ont déclenché une intervention physique d'un tiers, parrains, SDIS ou SAMU, soit 7.3% environ, en hausse par rapport à 2017.

Il faut cependant noter que ces appels peuvent nécessiter l'appel à des personnes ou structures extérieures (famille, CCAS, ...) hors du cadre du traitement d'une urgence.

En cas d'urgence ou en l'absence de réponse du bénéficiaire lors du déclenchement d'un appel d'urgence, nos procédures prévoient de contacter prioritairement le comité de parrainage communiqué par le bénéficiaire lors de la souscription à la prestation départementale.



En cas d'absence de l'ensemble du comité de parrainage ou en cas de nécessité/urgence, les chargés d'assistance font appel au SDIS ou au SAMU.

Le comité de parrainage est intervenu sur 69% des interventions

Le SDIS ou le SAMU ont effectué 6357 interventions en 2018, soit 3.3% des appels en hausse par rapport à 2017.

3.7 Délai de réponse

Europ Assistance dispose d'outils informatiques et télécom performants permettant de contrôler la qualité de la prestation.

Délai moyen de réponse :

Il s'agit du délai moyen entre la réception de l'appel d'urgence par notre système informatique et la prise en charge de l'appel d'urgence par l'un de nos chargés d'assistance.

Sur 2018, le délai moyen de réponse est de 18.9 secondes, inférieur à notre objectif de 20 secondes.

Europ Assistance adapte en permanence ses outils et ses procédures afin de poursuivre le développement de la qualité de la réception d'appels.

3.8 Enquête annuelle de satisfaction clients

Europ Téléassistance effectue chaque année une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires de la téléassistance départementale

Cette enquête de satisfaction intègre l'envoi d'un questionnaire (revu et complété chaque année), le traitement des réponses et des verbatims.

Vous trouverez en annexe les résultats exhaustifs de l'enquête Qualité 2018.

Principaux points :

- Taux de retour de 11%, en forte baisse par rapport à 2017
Cette baisse importante peut s'expliquer par un tassement de la croissance du nombre d'abonnés
- Fort niveau de satisfaction sur la mise en place de la prestation. Bonne amélioration sur l'explication du fonctionnement du détecteur de chute
- 98% de bénéficiaires satisfaits ou très satisfaits par le matériel de téléassistance (94% sur l'esthétique), niveaux stables par rapport à 2017
- 97% ont jugés très bons l'échange téléphonique suite à l'appel d'urgence

Enfin, les bénéficiaires attribuent une moyenne de 8.94/10 pour la qualité de la prestation, niveau stable par rapport à 2017 (8.90)

4 NOUVEAUTÉS TECHNOLOGIQUES

L'augmentation du nombre de seniors et les projections de croissance de cette partie de la population continue d'attirer de nombreuses sociétés, start-up ou multinationale.

De nombreuses annonces de produits ou offres de service voient le jour mais un nombre très faible sont réellement commercialisées.

Nous constatons un réel essouffement dans le développement de nouveautés technologiques, les entreprises rencontrant des difficultés à promouvoir leurs solutions auprès d'un clientèle difficilement atteignable.

Néanmoins, les ventes de smartphones et tablettes dédiées seniors croissent sur l'année 2018.



Les montres connectées (alarme d'urgence, géolocalisation et données de santé) apparues en 2016 et 2017 se déploient à des échelles réduites et exclusivement en établissement.

En effet, ces montres utilisent les réseaux bas débit ne permettant pas de levée de doute audio.

Les interventions doivent donc être systématiques et sont uniquement possible avec du personnel présent 24/24.



Montre co-assist

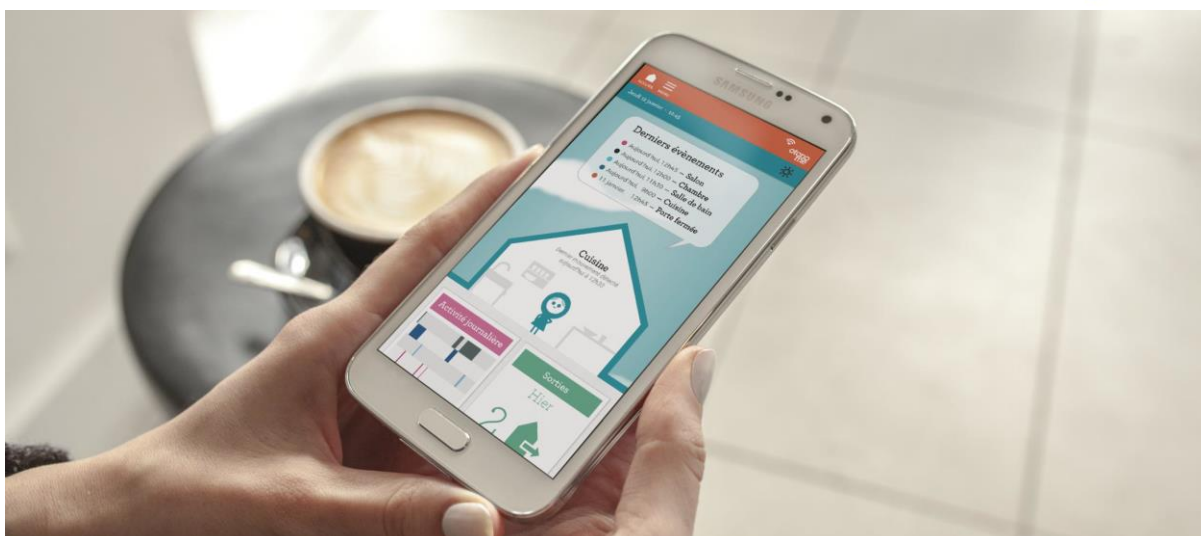
Montre Life Plus

Les solutions de téléassistance active, basées sur des capteurs d'activité, essaient également de trouver leurs publics.

Elles apportent une réelle valeur ajoutée pour les proches mais sont peu utilisées par des personnes âgées isolées.

De plus le coût du matériel peut être important si le bénéficiaire habite dans un logement de grande superficie (un capteur par pièce)





Evolution des abonnements téléphoniques

L'opérateur historique Orange (ex France Telecom) a annoncé l'évolution technologique des réseaux de communication et sa décision de supprimer les lignes téléphoniques classiques analogiques dans les prochaines années.

Cette suppression s'effectuera sur plusieurs années avec la fin de la commercialisation des offres analogiques puis le basculement des lignes analogiques en numériques. A terme, tous les abonnés devront avoir un modem à leur domicile (« box ») leur permettant d'avoir une ligne téléphonique filaire au domicile.

Le calendrier prévisionnel prévoit un basculement progressif en France, avec un délai minimum de 5 ans entre la date d'annonce et le basculement effectif.

Les premières « plaques » ont été dévoilées et ne concernent pas le département pour la première tranche de basculement prévue fin 2023.

Les prochaines « plaques » seront communiquées d'ici un an par l'opérateur téléphonique.

COMPTE D'EXPLOITATION 2018

	2018
Nombre de contrats moyen sur la période	18 053
Tarif mensuel moyen HT	8.13 €
Chiffre d'Affaires	1 761 116€
Charges externes	261 477 €
Marges sur charges externes (MSCE)	1 499 639 €
%	85.15%
Coûts opérationnels	542 167 €
Marges sur coûts variables (MSCV)	957 473€
%	54.37%
Amortissements	580 320 €
Frais généraux	359 268 €
Marge opérationnelle (MO)	17 885 €
% MO	1%

Commentaires

Nombre d'abonnés et prix moyen de la prestation :

Le nombre moyen de contrats sur 2018 était de 18 053 en croissance de 2.3% par rapport à 2017.

Le prix moyen de la prestation mensuelle était de 8.13€ HT (soit 9.76€ TTC avec une TVA de 20%), en croissance de 2.3% par rapport à 2017.

Cette croissance provient essentiellement des options et du détecteur de chute fortement demandé par les bénéficiaires

Chiffre d'affaires (CA) :

Il s'agit du montant total des abonnements perçus auprès des abonnés sur l'année 2018.

Ce montant correspond à l'unique source de revenus pour le délégataire.

Charges externes :

Les charges externes intègrent le montant des interventions effectuées par nos installateurs lors des installations, déposes et interventions de maintenance sur l'année 2018.

Ce montant est en baisse par rapport au montant 2017.

Marge sur Charges Externes (MSCE) :

Il s'agit de la différence entre le Chiffre d'Affaires constaté et les charges externes sur l'année 2018.

Coûts opérationnels :

Les coûts opérationnels correspondent aux coûts liés exclusivement à la réception et au traitement des appels d'urgence (salaires et charges du plateau d'écoute).

La répartition de ces coûts est effectuée en fonction du nombre d'appels émis par les abonnés et reçus sur le plateau d'écoute.

Les coûts opérationnels se montent à 542 167€ sur l'année 2018, en baisse par rapport à 2017. Cette baisse provient de l'amélioration de nos processus de traitement des appels et d'une meilleure allocation des ressources humaines.

Marge sur Charges variables (MSCV) :

Il s'agit de la différence entre la Marge sur Charges Externes et les coûts opérationnels.

Amortissements :

Le montant total des amortissements sur 2018 est de 580 320€ en forte croissance par rapport à 2016.

Cette croissance provient des changements de transmetteurs ainsi que de nouvelles règles sur les durées d'amortissement du matériel de téléassistance

Frais généraux :

Il s'agit de la quote-part de l'ensemble des charges internes liées à la gestion de la prestation (à l'exception des coûts opérationnels).

Gestion des contrats (saisie, modification, gestion des paiements et éventuelles relances)	72 819€
Support	44 248 €
Direction opérationnelle	23 688 €
Equipe commerciale ETL	6 547 €
Direction générale	6 242 €
Marketing et communication	16 891 €
Environnement (bâtiments, informatique..)	188 811 €

Pour les dépenses marketing et communication, il s'agit des dépenses liées à l'impression des brochures et dossiers de souscription.

Marge opérationnel (MO) :

Il s'agit de la différence entre le Chiffre d'Affaires constaté et l'ensemble des charges constatées sur l'année 2018.

Informations complémentaires sur l'année 2018

Personnel :

3 chargés d'assistance ont rejoint notre équipe sur 2018 en complément de l'équipe existante. Ils traitent les appels d'urgence en provenance des transmetteurs de téléassistance pour l'ensemble de nos clients.

Accident du travail :

Aucun accident de travail significatif sur 2018.

Patrimoine immobilier

Variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat en 2018 :
Aucune

Biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Une centrale de réception composée d'un PABX, 2 frontaux XoIP, 4 serveurs F1 (gestion des alarmes RTC et IP), un serveur M1 (base de données clients), 17 postes informatiques de régulation de jour, 6 postes informatiques de gestion des alarmes techniques, 4 postes informatiques de régulation de nuit, 2 postes informatiques de manager/contrôle, 4 postes informatiques administratif, 1 poste de supervision/gestion des enregistrements audio/management global

Une centrale de réception de back-up composée d'un PABX, 1 frontal XoIP, 2 serveurs F1 (gestion des alarmes RTC et IP), un serveur M1 (base de données clients), 3 postes informatiques de régulation et de contrôle

Une seconde centrale de back-up composée d'un PABX, 1 frontal XoIP, 2 serveurs F1 (gestion des alarmes RTC et IP), un serveur M1 (base de données clients), 3 postes informatiques de régulation et de contrôle et 2 postes administratifs

2 groupes électrogènes/onduleurs

Transmetteurs et périphériques dont la liste est détaillée ci-dessus.

Investissements effectués en 2018 pour l'exploitation du service public de téléassistance

En 2018, les investissements ont porté sur le renouvellement des transmetteurs de téléassistance (Quiatil Easy et Quiatil Easy GSM/GPRS) ainsi que les périphériques selon les contrats reçus sur l'année

Inventaire des biens de retour et biens de reprise

Conformément au contrat de délégation de service public, il n'existe aucun bien de retour, ni bien de reprise.

Europ TéléAssistance

Enquête de satisfaction auprès des clients du service de Téléassistance d'Europ Assistance



Juin 2018

- **Contexte et méthodologie**
- **Synthèse**
- **Typologie des répondants**
- **Résultats et analyse**
 - Evaluation du service de téléassistance
 - L'installation du matériel
 - Le matériel de téléassistance
 - Utilisation du service de téléassistance
 - La perception de la qualité de service du plateau de téléassistance
 - Satisfaction globale
 - Evaluation globale
 - Les améliorations du service
- **Annexes**

Contexte et méthodologie

■ Contexte

- Cette enquête a comme objectifs
 - De mesurer la **satisfaction des abonnés** quant à la prestation de téléassistance proposée par Europ TéléAssistance.
 - D'évaluer les **besoins et les attentes** des abonnés.

■ Méthodologie

- Date du terrain jusqu'au 6 avril 2018
- Terrain réalisé par voie postale
- Envoi d'un questionnaire de satisfaction papier A4 recto / verso en accompagnement de l'attestation fiscale pour l'année 2017
- Aucune enveloppe de retour (enveloppe T) ou adresse libre réponse n'ont été fournies : les frais de retour sont à la charge du client
- Cible : les bénéficiaires de la téléassistance d'Europ Assistance dont le mode de règlement est le prélèvement, le chèque et le paiement comptant
- 1664 questionnaires valides ont été saisis
- L'analyse porte sur l'ensemble des questionnaires valides reçus

- **Pour l'ensemble des critères de satisfaction, les clients devaient se prononcer**
 - soit sur une échelle numérique en 10 positions :
 - La note 1 voulant dire qu'ils étaient très insatisfaits,
 - La note 10 voulant dire qu'ils étaient très satisfaits,
 - Les notes intermédiaires leur permettant de nuancer leur jugement.
 - soit sur une échelle de valeur 4 positions :
 - Très bien, Bien, Insuffisant, Très insuffisant
 - pour la question 1 de l'enquête, l'échelle numérique a été transformée en une échelle de valeurs à 4 positions :
 - Note de 1 à 4 = Insuffisant
 - Note de 5 à 6 = Moyen
 - Note de 7 à 8 = Bon
 - Note de 9 et 10 = Très bon

Remarque : Pour éviter les biais dans le traitement des résultats, les « sans réponse » n'ont pas été comptabilisés lors des calculs. Certains diagrammes laissent apparaître les « non réponses » afin de pouvoir visualiser le pourcentage de répondants qui ne se sont pas exprimés. Dans tous les cas, les calculs ont été retraités.

Contexte et méthodologie

- **Ce rapport est composé de trois parties**
 - la première dresse **le profil des interrogés**,
 - la deuxième présente **les résultats concernant le processus d'installation et de maintenance du matériel**,
 - La troisième partie présente **l'évaluation globale du service**, suivie d'une synthèse des **attentes des utilisateurs**.

Synthèse

■ La typologie des répondants

- Les répondants sont majoritairement des femmes (82%), ce pourcentage est en baisse (en 2017 – 85%).
- Ils sont âgés de plus de 80 ans (79%), avec une sur-représentativité des hommes de -70 ans.

■ La qualité de l'installation du matériel de téléassistance à domicile est jugée satisfaisante

- Le choix de la date n'a été effectif que pour **88,00%** des répondants
- Le créneau horaire, la précision de l'objet de l'appel par l'interlocuteur, la démonstration du fonctionnement du transmetteur recueillent un minimum de 96,88% d'approbation.
- La validation de l'abonnement téléphonique n'obtient que 85,77% d'avis favorable.
- Entre 97% et 98% de jugement « bien », et ce sur tous les items (ponctualité, amabilité efficacité).
- Dans le cas de la souscription d'une option Détecteur de Chutes, le fonctionnement a été expliqué dans 81,32% des cas. Ce pourcentage est en progression par rapport à l'année dernière : 78%.
- La notice a été laissée dans 89,92% des cas, pourcentage stable par rapport à l'année dernière.
- L'objet de l'appel est dépendant du sexe, la présence d'une prise téléphonique est indépendante de toutes les variables d'identification. Pour conclure, la remise d'une notice dépend de la variable d'identification : âge et l'explication du détecteur de chutes de la variable localisation.

- **Les informations sur le fonctionnement du matériel de téléassistance sont bien évaluées**
 - Comme les 2 années précédentes, le département 62 connaît un taux moins élevé sur l'explication du détecteur de chutes que les autres départements.
- **Le matériel de téléassistance est également bien évalué sauf l'aspect esthétique**
 - 99% et 98% de satisfaits et très satisfaits pour sa simplicité d'utilisation et sa robustesse et **94%** pour l'aspect esthétique. L'aspect esthétique gagne un pourcent.

■ L'utilisation du service de téléassistance

- Un peu plus de 7 clients sur 10 ont déjà appuyé sur le bouton d'appel du médaillon (73,34%).
- 60% ont appuyé plusieurs fois. Le nombre d'appuis est indépendant de toutes les variables. L'appui se fait à 36,88% par erreur et à 28,03% pour vérifier le bon fonctionnement du matériel. L'urgence représente uniquement 21,80%. Le contexte d'appui est uniquement dépendant du sexe, les hommes vérifient plus le bon fonctionnement du matériel que les femmes.

■ La qualité de la plateforme d'appels de téléassistance

- Les échanges téléphoniques sont jugés bons (taux entre 96,76 et 98,89% en cumulant les très bien et les bien). Le délai de mise en relation obtient un score de 96,76%; l'amabilité a le meilleur score avec 98,89%.
- La capacité d'écoute de l'interlocuteur (rassurer le client) ainsi que la bonne compréhension de la demande (fournir une réponse adaptée) sont des éléments satisfaisants : au moins 98% des clients ont répondu « oui » à ces questions.

■ La satisfaction globale à l'égard du service

- L'appréciation générale obtient une note moyenne de 8,94. Il y a une légère augmentation, on passe de 8,90 à 8,84. Néanmoins, on ne retrouve pas le niveau de 2015 qui était de 8,97.

A noter que les – de 70 ans ne représentent que 5% des répondants : la base de ce type de répondants est faible. Les résultats sur cette tranche d'âge sont donc à prendre avec précaution. Sur certains questions, des variations qui peuvent paraître significatives au premier abord, ne le sont pas en fait.

▪ Les éléments clés des questions de l'enquête 2018

- Le nombre d'enquêtes traitées a fortement chuté – 30,15%
- Le nombre d'hommes est en augmentation de 15% à 18%
- Selon l'âge, les attentes ne sont pas les mêmes, les plus âgés s'intéressent plus au matériel. Les moins âgés à l'installation. Cette tendance avait déjà été observée sur l'enquête 2017, elle perdure en 2018.
- Les plus de 90 ans sont très pointilleux par rapport à la qualité du centre d'appels et à la qualité sonore de l'appareil.
- L'aspect esthétique du matériel et de l'accessoire s'améliore.
- La notation globale passe de 8,90 à 8,94, elle reste néanmoins inférieure au niveau de 2016 : 8,97.
- La dépendance entre variables est en forte diminution sur la variable lieu de résidence : de 21 à 11, les autres variables (âge et sexe) connaissent également une baisse.
- Il existe 10 questions totalement indépendantes de toutes les variables contre 5 l'année précédente.

Les principales différences avec l'enquête 2017

- L'aspect esthétique est toujours le point faible mais s'améliore légèrement + 3% sur l'accessoire et de manière plus prononcée sur le matériel : + 8%.
- Le nombre de dépendances est en forte diminution, 39 dépendances l'année dernière contre 23 cette année.
- La tranche d'âge des -70 ans note très durement, elle s'intéresse essentiellement à l'installation, ce fait se renforce et avait déjà été identifié l'année dernière.
- Les plus âgées privilégient la qualité sonore, l'installation est plus accessoire, fait déjà constaté l'année dernière.

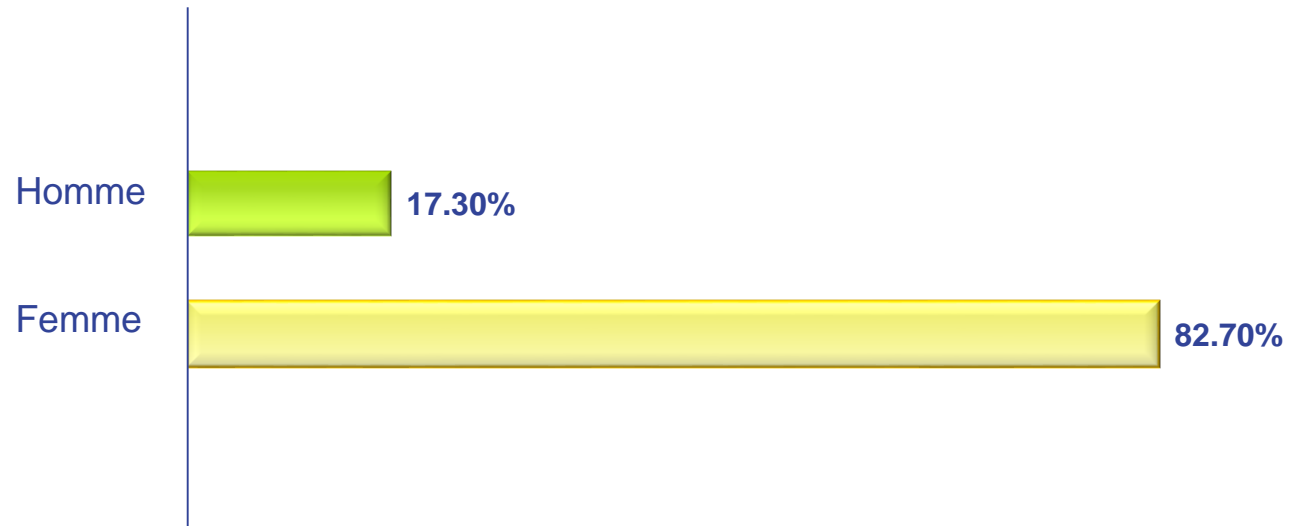
Les principales différences avec l'enquête 2017

- L'appréciation globale a légèrement augmenté passant de 8,90 à 8,94.
- Les nouveaux services proposés connaissent une adhésion légèrement inférieure à celle de l'année dernière. La demande des services proposés est quasiment constante en pourcentages par rapport à l'année dernière. La principale demande étant une portée plus importante, avec une solution permettant de fonctionner en intérieur et en extérieur.
- Les verbatims réalisés sur l'évaluation du service sont plus nombreux en négatifs que l'année dernière, passage de 45% à 50% alors que le nombre de personnes ayant rédigé un verbatim suite à une note inférieure à 5 est en légère baisse de 58,87% à 57,78%.
- Dans les questions ouvertes sur le jugement du service, on retrouve des remarques sur la sensibilité de l'appareil qui se déclenche alors qu'il ne le devrait pas. D'autres utilisateurs indiquent appuyer sans que cela ait eu un effet.
- Une demande de vérification du bon fonctionnement de l'appareil de façon régulière par des appels ou une visite annuelle représente une demande forte.
- Les retraitements des verbatims montrent moins de remarques négatives sur la partie esthétique du matériel et des accessoires, information corrélée à la meilleure notation de l'appareil et des accessoires du point de vue esthétique.

Typologie des répondants

Cette question est présente dans l'enquête depuis 2014

Genre des répondants :

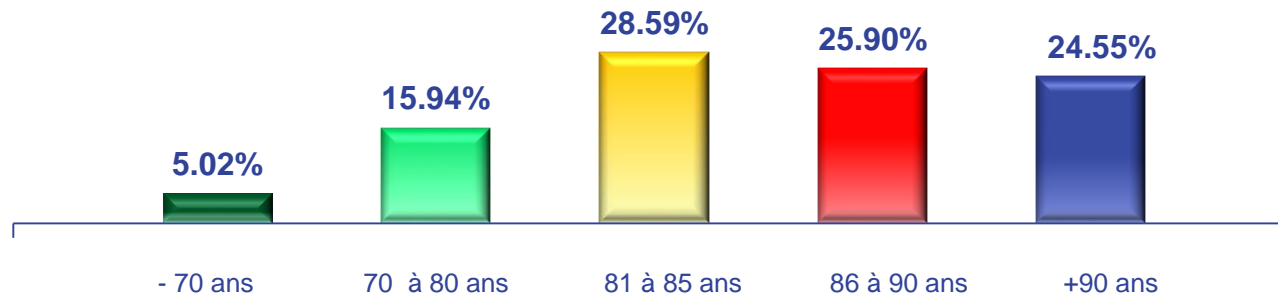


Les hommes restent largement minoritaires, néanmoins ils sont mieux représentés.

Typologie des répondants

Cette question est présente dans l'enquête depuis 2014.

Tranche d'âge des répondants :



Par rapport à l'année dernière, les extrêmes changent quelque peu d'un pourcent. -70 ans sont moins représentés, les +90 augmentent dans les mêmes proportions.

Résultats et analyse

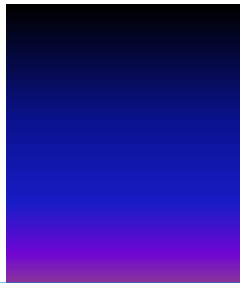
Evaluation du service de téléassistance

L'installation du matériel 1/9

Cette question est apparue à partir de l'enquête 2016.

1/ Lors de la prise de rendez-vous par téléphone, avez-vous eu le choix de la date ?

88.00%



OUI



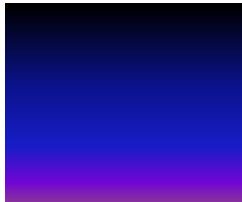
Les variables âge et genre sont indépendantes par rapport à la variable choix de la date. Par contre, la localisation et le choix de la date sont dépendants. La catégorie « autre » indique avoir eu moins le choix de la date.

L'installation du matériel 2/9

Cette question est apparue à partir de l'enquête 2016.

2/ Le créneau horaire proposé était-il convenable ?

98.46%



OUI



Le créneau horaire est indépendant de toutes les variables.

- de 70 ans : 99,10% ↑



% significativement supérieur

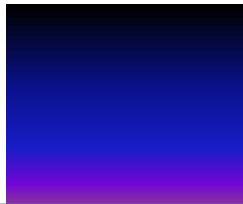
% significativement inférieur

L'installation du matériel 3/9

Cette question est apparue à partir de l'enquête 2016.

3/ Votre interlocuteur a-t-il bien précisé l'objet de son appel ?

98.75%



OUI



Le genre est la seule variable dépendante.

- de 70 ans : 97,25% ↓
- Femme : 98,90% ↑

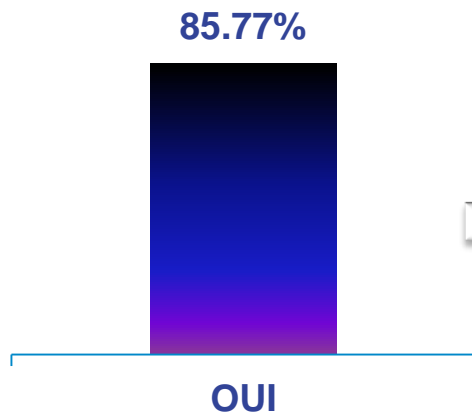


% significativement supérieur
% significativement inférieur

L'installation du matériel 4/9

Cette question est apparue à partir de l'enquête 2016.

4/ A-t-il validé avec vous votre abonnement téléphonique (classique, Internet...)?



Toutes les variables âge, zone géographique et genre sont indépendantes par rapport à la variable validation de l'abonnement téléphonique.

- de 70 ans : 81% ↓

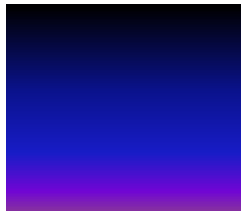
↑ % significativement supérieur
↓ % significativement inférieur

L'installation du matériel 5/9

Cette question est apparue à partir de l'enquête 2016.

5/ A-t-il vérifié la présence d'une prise téléphonique à proximité immédiate du téléphone ?

97.75%



OUI



Toutes les variables sont indépendantes avec la question présence d'une prise téléphonique à proximité immédiate du téléphone.

- Homme : 97,49%



% significativement supérieur

% significativement inférieur

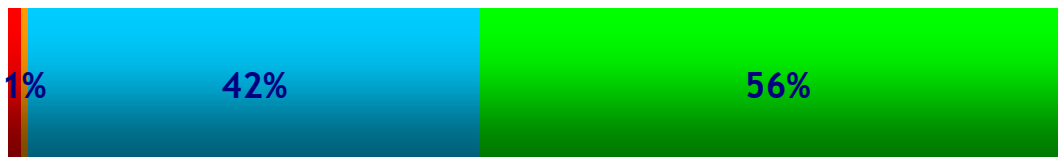
L'installation du matériel 6/9

6/ Comment avez-vous jugé la prestation de l'installateur du matériel de Téléassistance ?

■ Très insuffisant
 ■ Insuffisant
 ■ Bien
 ■ Très bien

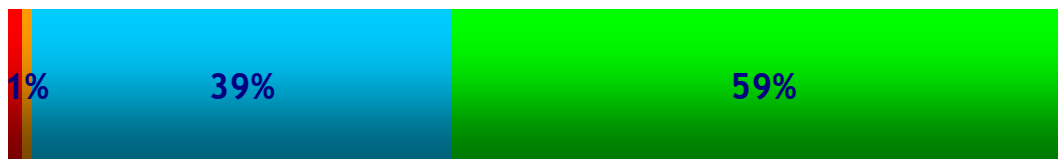
% satisfaits

Sa ponctualité



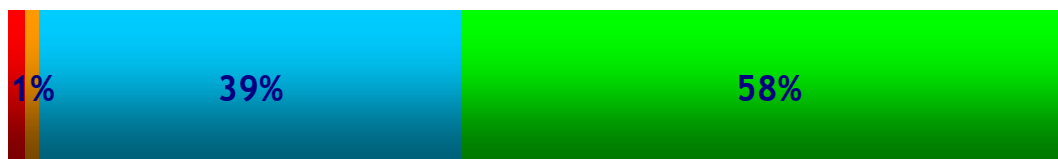
98%

Son amabilité



98%

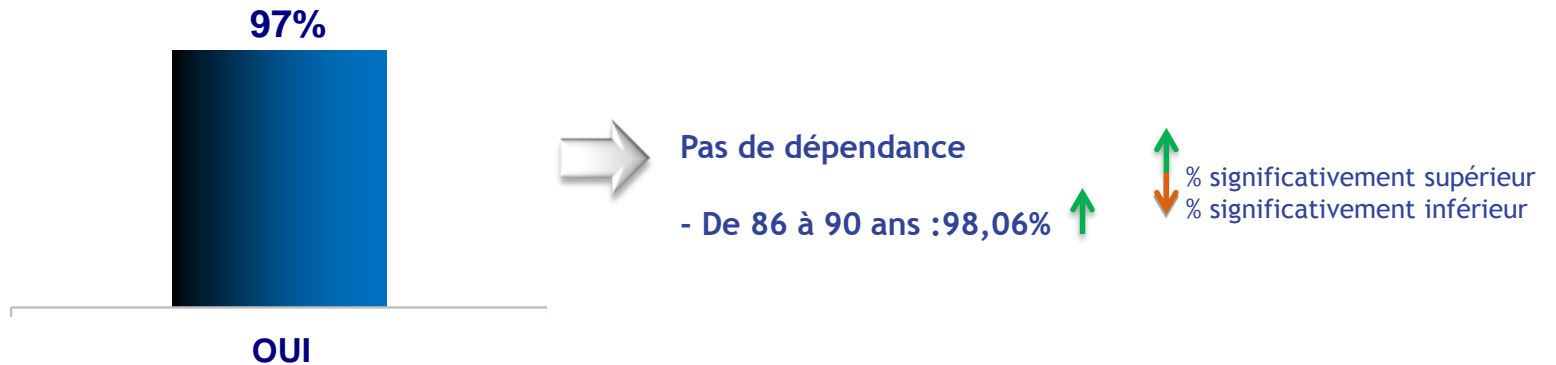
Son efficacité



97%

L'installation du matériel 7/9

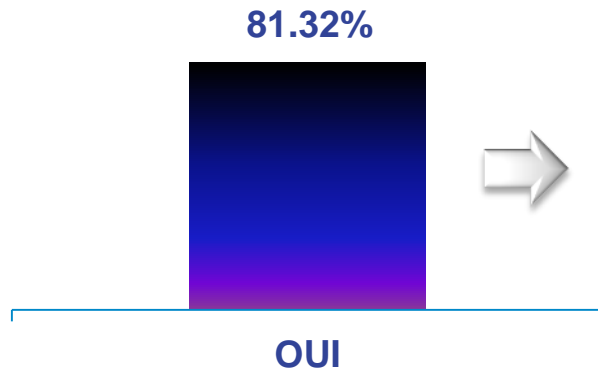
7/ L'installateur a-t-il effectué la démonstration du fonctionnement du transmetteur ?



L'installation du matériel 8/9

Cette question est apparue à partir de l'enquête 2016.

8/ Si vous avez pris l'option Détecteurs de chutes, vous a-t-il expliqué son fonctionnement ?



- Département 62 : 78,85%



% significativement supérieur
% significativement inférieur

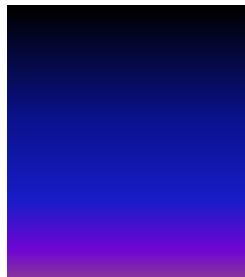


L'installation du matériel 9/9

Cette question est apparue à partir de l'enquête 2014.

9/ Votre installateur a-t-il bien laissé une notice du produit au moment de l'installation ?

89.92%



OUI



Le lieu de résidence et l'âge sont dépendants par rapport à la variable remise d'une notice du produit au moment de l'installation

- Département 62 : 90,98%
- Homme : 87,42%



% significativement supérieur
% significativement inférieur



Le matériel de Téléassistance 1/2

10/ Que pensez-vous du matériel qui vous a été fourni :
L'item qualité sonore apparaît à partir de 2017.

■ Très insuffisant ■ Insuffisant ■ Bien ■ Très bien

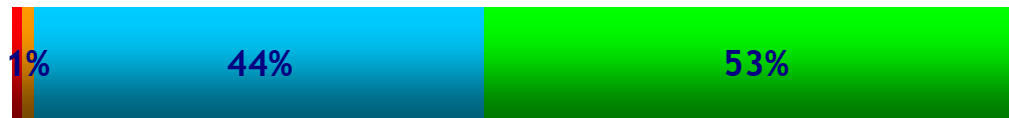
% satisfaits

Sa simplicité
d'utilisation



99%

Sa robustesse



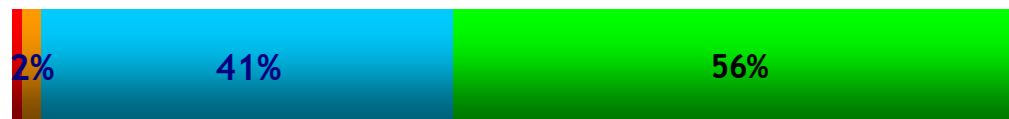
97%

Son aspect
esthétique



95%

Sa qualité sonore



98%

Le matériel de téléassistance 2/2

Cette question apparaît à partir de l'enquête 2014.
11/ Et pour l'accessoire utilisé (médaillon, bracelet) :

■ Très insuffisant ■ Insuffisant ■ Bien ■ Très bien

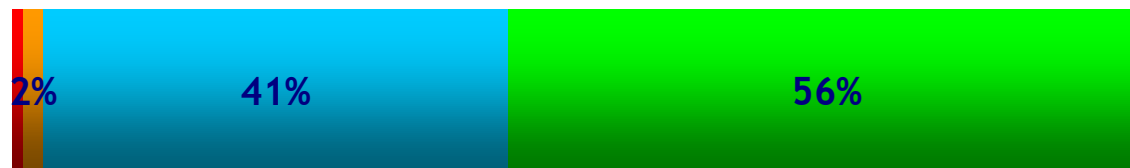
% satisfaits

Sa simplicité
d'utilisation



99%

Sa fiabilité



97%

Son aspect
esthétique



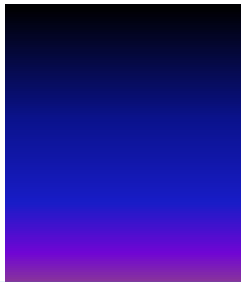
91%

Résultats et analyse Utilisation du service de téléassistance

Le déclenchement du médaillon 1/7

1/ Avez-vous déjà appuyé sur le bouton d'appel de votre médaillon ?

73.34%



OUI



Les variables âge et genre sont indépendantes de l'appui sur le bouton d'appel du médaillon. Le lieu de résidence est par contre corrélé à l'appui sur le bouton du médaillon.

- Département 62 : 75,01 %



% significativement supérieur
% significativement inférieur



Le déclenchement du médaillon 2/7

Cette question est apparue à partir de l'enquête 2014

2/ Combien de fois avez-vous appuyé l'année dernière ?

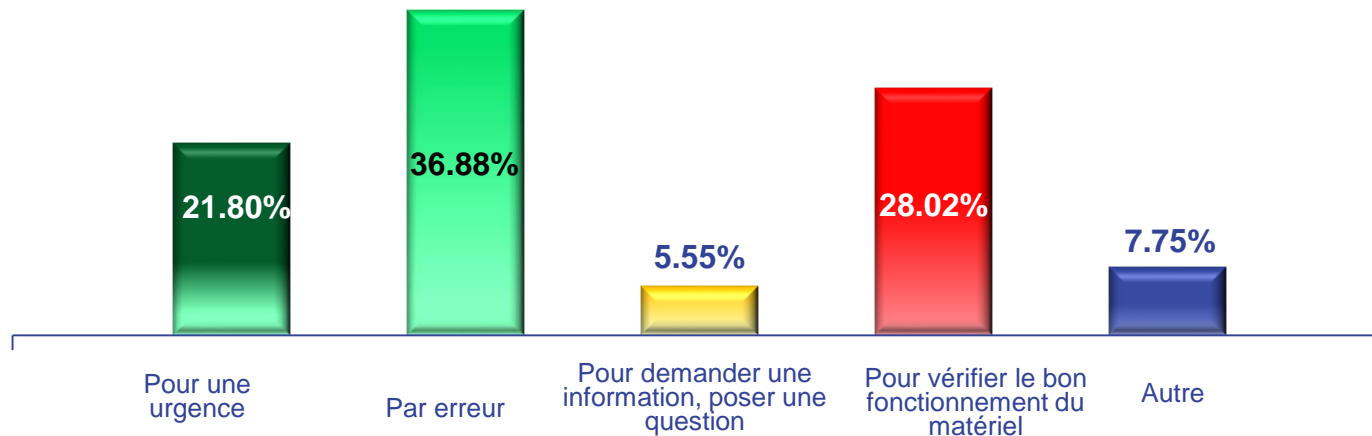


Les résultats sont indépendants de toutes les variables.

Le déclenchement du médaillon 3/7

Cette question est apparue à partir de l'enquête 2014.

3/ A quelle occasion avez-vous appuyé sur le bouton d'appel du médaillon la dernière fois ?



Les données sont dépendantes avec le genre uniquement.

Les hommes appuient plus pour vérifier le bon fonctionnement du matériel.

Le déclenchement du médaillon 4/7

Verbatims en correspondance avec la réponse

	Nbre
Signaler une absence : vacances, sortie, hospitalisation	46
Erreur	27
Chute, malaise, AVC...	19
Test, vérification fonctionnement	15
Changement de bracelet, d'appareil	15
Problème électricité, détecteur de fumée, téléphone...	12
Changer ou rajouter des noms dans la liste d'appel	9
Pour signaler un événement	9
Changer ou rajouter des noms sur la liste d'appel	7
Rentrer en contact avec quelqu'un, aide, pompiers	5
Pour un renseignement	3
Problème appareil	3
Total	170

Réponses « autre ». 183 réponses au total. 9 réponses n'ont pas été spécifiées.

Attention, le nombre global de réponses est supérieur à 183, car certaines réponses s'inscrivaient dans deux catégories différentes.

Le déclenchement du médaillon 5/7

Verbatims : 6 réponses ne sont pas en corrélation avec la question

	Nbre
Doit-on avertir en cas d'absence plusieurs jours ou plus ?	1
Chute glissement à terre pas eu le temps d'appuyer	1
C'est secret ????	1
Pour soin scanner Lille je l'ai défait	1
Je n'en ai pas la nécessité, heureusement puisqu'il ne fonctionnait plus et je ne sais plus depuis combien de temps, aussi dorénavant, j'appellerai de temps à autre.	1
À retomber montre défection ne supprimez pas	1
Total	6

Réponses « autre » 183 réponses au total. 9 réponses n'ont pas été spécifiées.

Attention, le nombre global de réponses est supérieur à 183, car certaines réponses s'inscrivaient dans deux catégories différentes.

Le déclenchement du médaillon 6/7

Verbatims en correspondance avec la réponse

	Nbre
Chute	293
Malaise, problème cardiaque, AVC	31
Douleurs, saignements, maux de ventre, fièvre...	18
Demande d'aide : pompiers, proche...	15
Hospitalisation	13
Problème d'appareil, vérification appareil	9
Impossibilité de se mouvoir	9
Précision : date, heure, fréquence	8
Prévenir d'un événement précis : décès, absence, retour	7
Crise d'angoisse	6
Problème respiratoire	5
Par erreur	4
Problème détection fumée	4
Problème de santé non précisé	4
Col du fémur cassé	4
Total	430

Réponses 414 « pour une urgence ». Le total est supérieur à 414 car certaines réponses reviennent plusieurs fois pour une même personne.

Le déclenchement du médaillon 7/7

Verbatims qui ne sont pas en correspondance avec la réponse

	Nbre
Pas d'appel urgent	2
Pas d'appel d'assurance	1
Total	3

Réponses 414 « pour une urgence ». le total est supérieur à 414 car certaines réponses reviennent plusieurs fois pour une même personne.

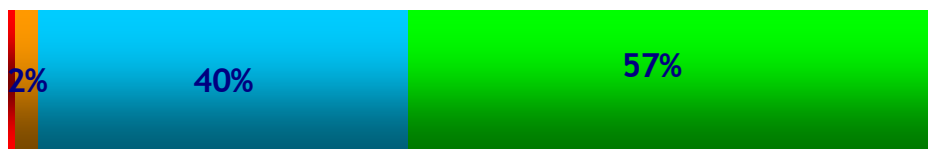
La perception de la qualité de service du plateau de Télé assistance

4/ Durant vos échanges téléphoniques avec le centre d'appels, comment avez-vous apprécié :

■ Très insuffisant ■ Insuffisant ■ Bien ■ Très bien

% satisfaits

Le délai de mise en relation



97%

Entre 81 et 85 ans =
55,94% de très bien ↓
Moins de 70 ans =
57,4% de très bien ↑

L'amabilité de la personne



99%

Entre 81 et 85 ans =
67,41% de très bien ↓
Moins de 70 ans =
71,57% de très bien ↑

La compréhension de la demande



98%

Entre 81 et 85 ans =
62,27% de très bien ↓
Moins de 70 ans =
67,44% de très bien ↑

L'efficacité



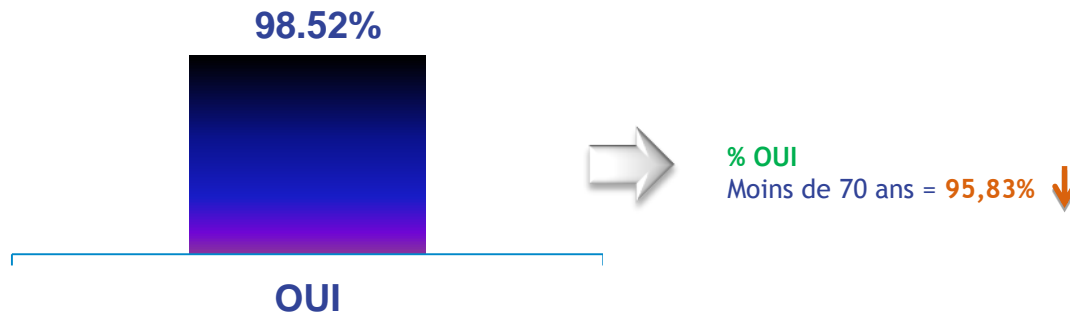
98%

Entre 81 et 85 ans =
60,15% de très bien ↓
Moins de 70 ans =
67,44% de très bien ↑

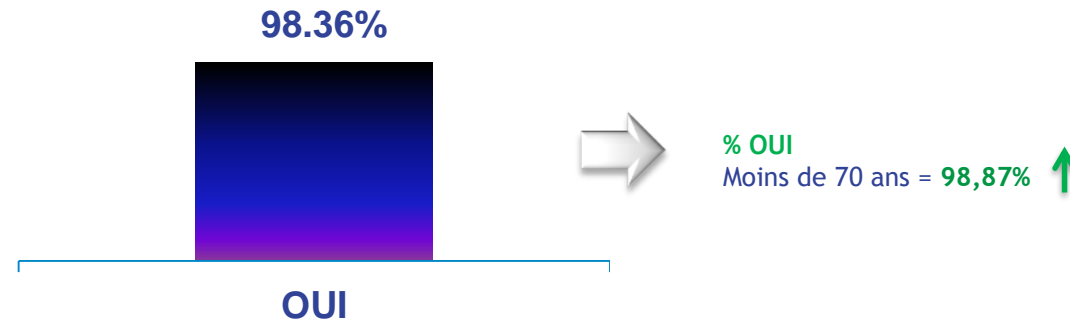


La perception de la qualité du service du plateau de Téléassistance

5/ Avez-vous été rassuré par votre interlocuteur (capacité d'écoute) ?



6/ La réponse obtenue correspondait-elle à votre besoin (bonne compréhension) ?

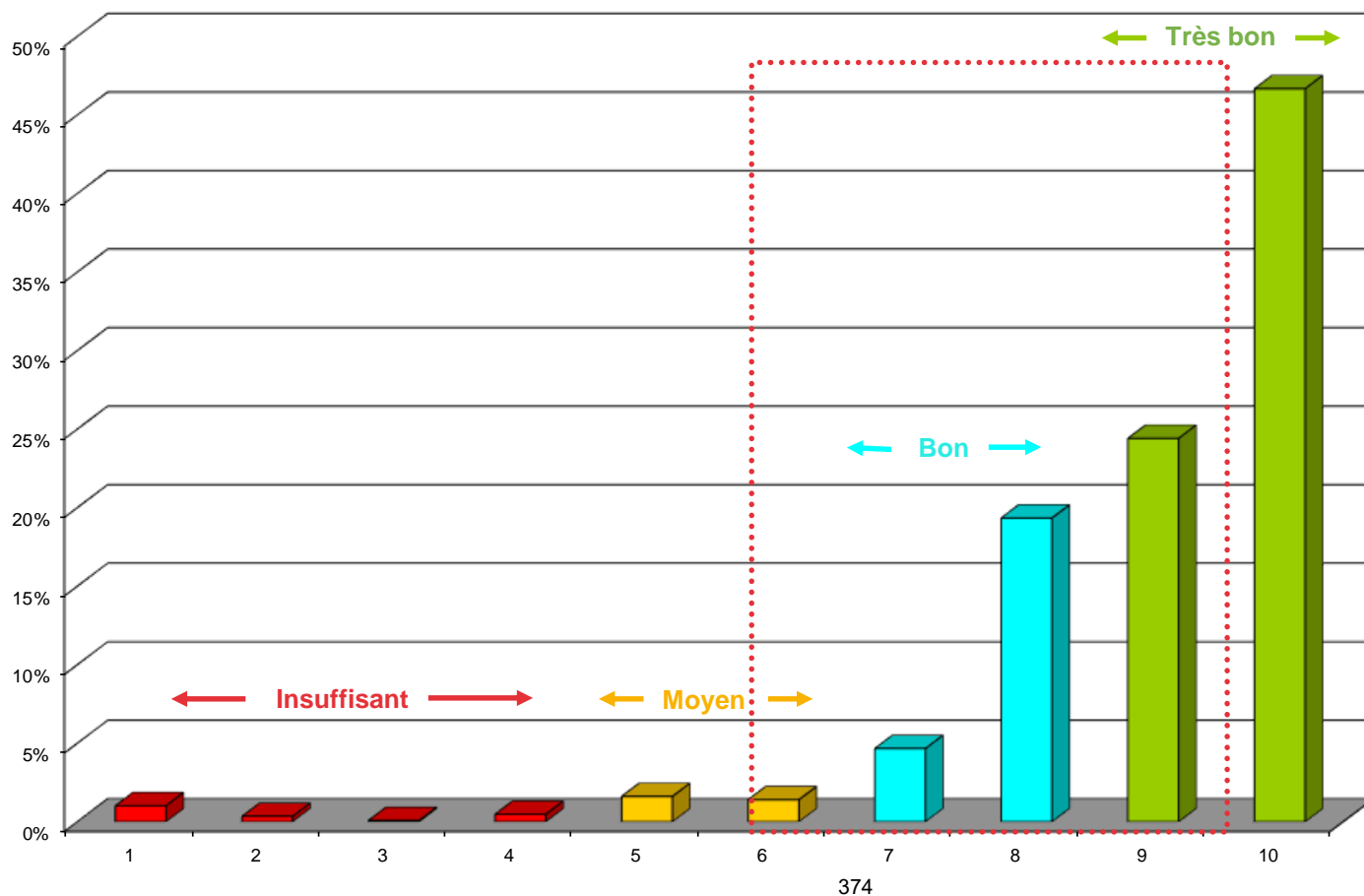


↑ % significativement supérieur
↓ % significativement inférieur

Résultats et analyse Satisfaction globale

La satisfaction globale

1/ Comment évaluez-vous votre service de Téléassistance ? (Echelle numérique)



95,08% des répondants donnent une note supérieure ou égale à 7.

La satisfaction globale

2/ Comment évaluez-vous votre service de Télé assistance ? (Echelle de valeurs)

■ Insuffisant ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon



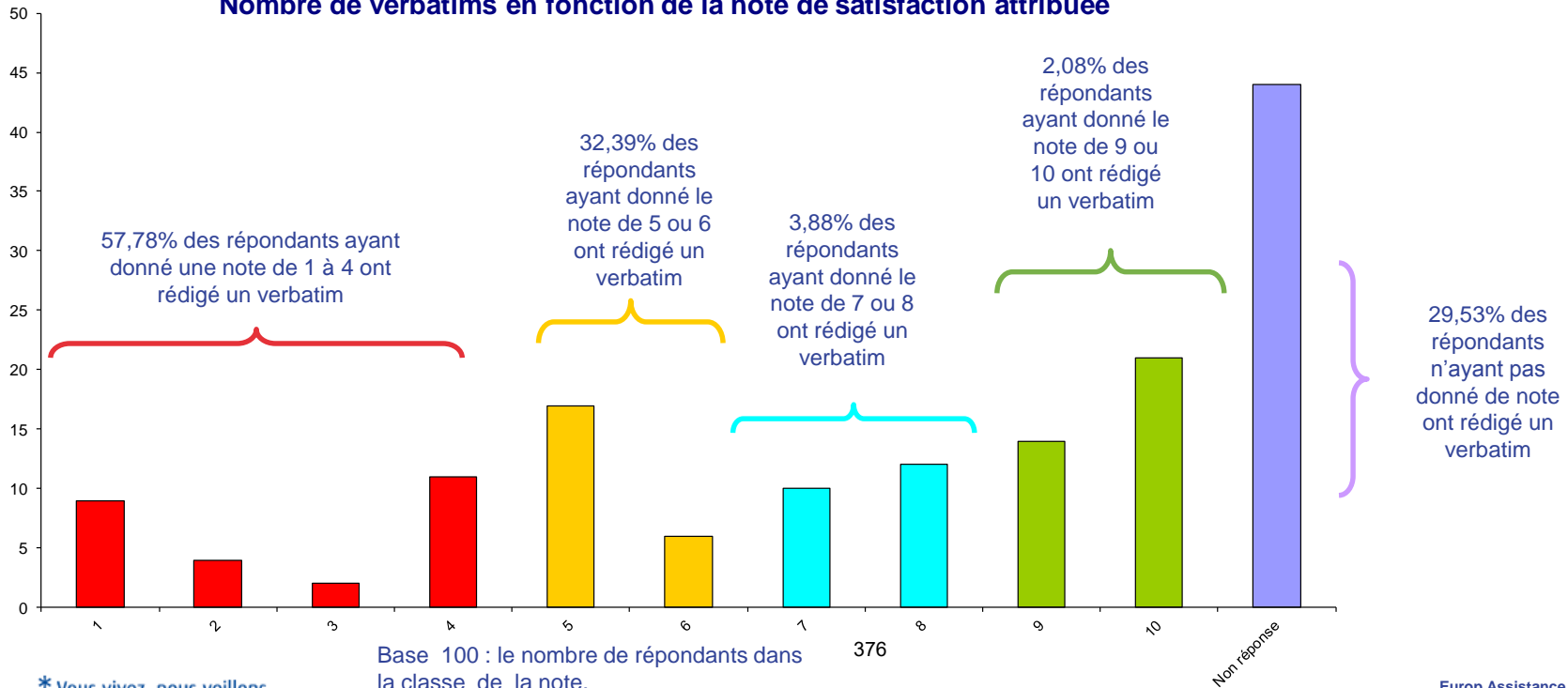
95,08% des répondants donnent une note bonne voire très bonne.

Verbatim satisfaction globale

Les raisons d'une note inférieure à 5

3/ Si votre appréciation globale est inférieure à la note de 5, quelles en sont les raisons ?
 Sur les 150 verbatims recueillis, seuls 17,33% (26 verbatims) concernent des personnes ayant donné une note inférieure à 5 (de 1 à 4).

Nombre de verbatims en fonction de la note de satisfaction attribuée



Verbatim satisfaction globale

Extraits

Avec l'ancien système des vérifications étaient effectuées, il n'y a pas eu une seule fois d'essai

Note = 4

Dans le foyer où je suis il ne peut servir à descendre au restaurant et à l'intérieur de mon logement

Note = 1

Ne fonctionne plus. A rembourser. Ne pas prélever.

Note = 2

C'est rapide et parfait

Note = 10

Aucun appel de votre part, pour vérification de la bonne marche de l'appareil

Note = 5

10 à la personne qui est intervenue quand j'ai fait mon AVC. 2 à la personne qui m'a installé le nouveau matériel.

Note = 4

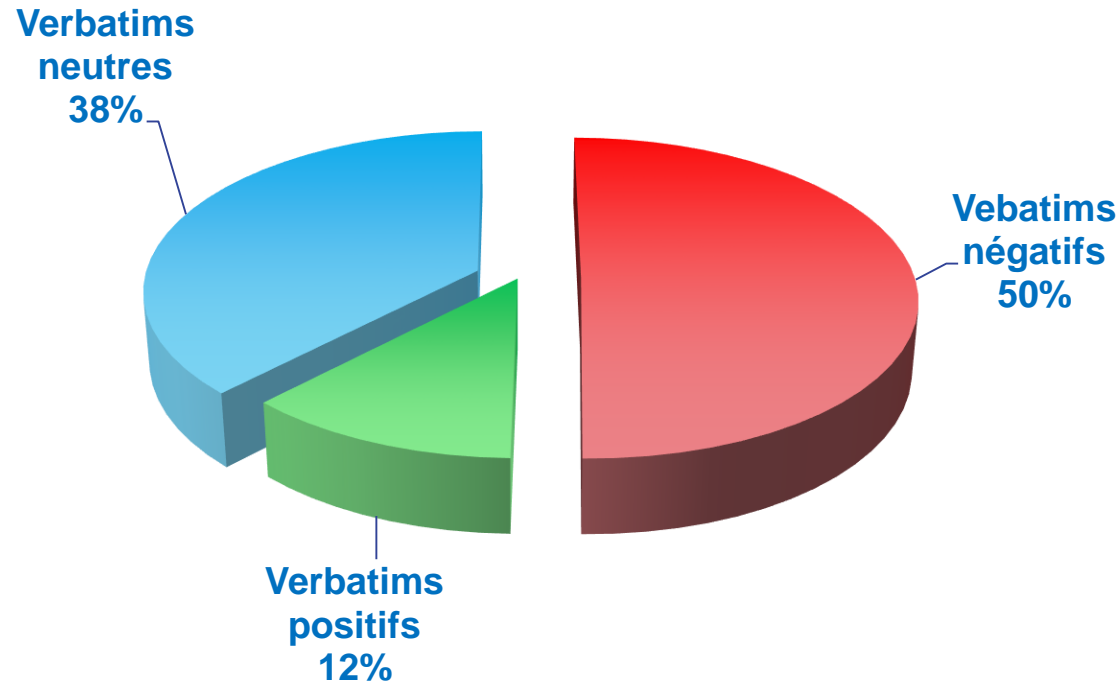
Matériel alarme non changé depuis 2016 ?

Sauf bracelet, il y a 2 ans

Note = pas de note

Tonalité des verbatims de satisfaction globale

Tonalité des remarques concernant la satisfaction globale



Analyse des verbatims de satisfaction globale

Verbatims positifs : 11,95% des verbatims

	Nbre
Très satisfait, satisfait	15
Gentillesse de l'accueil, de l'équipe	4
Total	19

150 réponses. Le total des trois possibilités (positif, négatif, neutre) est supérieur à 150 car pour une même personne, une réponse peut être par exemple à la fois négative et positive.

Analyse des verbatims de satisfaction globale

Verbatims négatifs : 50,31% des verbatims

	Nbre
Jamais eu d'appel ou de rappel	18
Appareil trop sensible, se déclenche sans raison	12
Matériel non satisfaisant	8
Dysfonctionnement appareil	7
N'a pas fonctionné lors de l'appel	6
Portée trop limitée	6
Solution apportée non satisfaisante	6
Attente trop longue	4
Personnel non satisfaisant	3
Problème commercial	3
Abonnement trop cher	2
Pas assez d'appels	2
Prélèvements injustifiés	2
Pas esthétique	1
Total	80

Réponses 150. Le total des trois possibilités (positif, négatif et neutre) est supérieur à 150 car certaines réponses reviennent plusieurs fois pour une même personne.

Analyse des verbatims de satisfaction globale

Verbatims neutres : 37,74% des verbatims

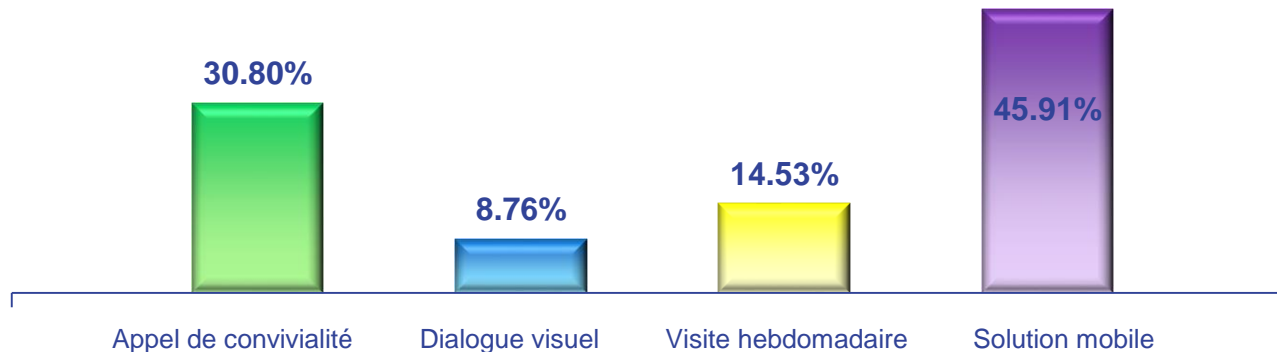
	Nbre
Le service n'a pas été utilisé	47
Rien à voir avec la question	7
Remplacement bracelet, appareil	2
Rien à signaler	2
Trop récent	2
Total	60

150 réponses. Le total des trois possibilités (positif, négatif et neutre) est supérieur à 150 car certaines réponses reviennent plusieurs fois pour une même personne.

Satisfaction globale - Les services

Cette question est apparue à partir de l'enquête 2016.

4/ Pour améliorer votre service de Téléassistance, seriez-vous intéressé(s) par les services suivants :



Les items complets sont les suivants :

Un appel de convivialité (appel d'une durée de 10 minutes) permettant de converser avec l'un de nos téléassistants

La possibilité de dialoguer visuellement avec nos chargés d'assistance

Une visite hebdomadaire de convivialité

Une solution de Téléassistance mobile fonctionnant à l'intérieur et à l'extérieur du domicile

Dépendance des variables

Analyse croisée

Appui sur le bouton d'appel / Satisfaction globale

Analyse croisée :

Q15 - Avez-vous déjà appuyé sur le bouton d'appel de votre médaillon ? / Q1 – Comment évaluez-vous votre service de Téléassistance ?

Tableau des pourcentages

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Oui	0.5%	0.23%	0.09%	0.23%	0,87%	0.91%	2.97%	14.79%	18.95%	35.66%
Non	0.46%	0.09%	0.00%	0.18%	0.78%	0.5%	1.64%	4.84%	5.89%	10.42%

Les deux variables sont dépendantes entre elles comme l'année dernière. Ceux qui appuient, accordent une meilleure notation.

Synthèse des tris croisés

L'âge et le sexe, l'âge et le lieu de résidence présentent une dépendance, le tableau ci-après recense les résultats du test du Khi2 (les deux tris sur les variables de classification n'ont pas été comptabilisés dans les calculs présentés).

Chaque variable de signalisation : âge, genre et lieu de résidence a été couplée avec les 30 autres variables de l'enquête, soit 90 tris au total (non inclus les tris entre variables de classification). Parmi ceux-ci, 23 aboutissent à une dépendance des variables.

Tri effectué par :	Nombre de variables dépendantes
Age	11
Genre	3
Lieu de résidence	9

Tris croisés – Les éléments clés

Variable « âge »

- Il existe une sur-représentativité des hommes de -70 ans.
- Les 2 tranches allant de 81 à 90 ans sont très pointilleuses sur l'aspect esthétique
- La qualité sonore a plus de poids auprès des personnes de plus de 90 ans.
- Les – 70 ans sont plus tournés vers la qualité de l'installation et ont plus de facilités pour utiliser l'appareil.

Variable « genre »

- L'aspect esthétique est prépondérant, ce côté est encore renforcé au niveau du genre féminin.
- Les femmes jugent plus durement l'installation.
- Les hommes vérifient plus le fonctionnement du matériel

Tris croisés – Les éléments clés

Variable « lieu de résidence »

Département 62

- Leur notation du service en termes de 10 est la plus importante.
- Au niveau de la ponctualité, ils sont les moins satisfaits
- Ce sont ceux qui vérifient le plus le matériel

Annexes

© 2014 Europ Assistance



ENQUÊTE QUALITÉ TÉLÉASSISTANCE

Afin de connaître votre satisfaction concernant le service de Téléassistance dont vous disposez et pour améliorer nos services, nous vous remercions de bien vouloir cocher les cases correspondant à vos choix.

SATISFACTION GLOBALE

1/ Comment évaluez-vous votre service de Téléassistance ? Donnez une note de 1 à 10 :

Appréciation globale 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 ----- (10 étant la meilleure note)

2/ Si votre appréciation globale est inférieure à la note de 5, quelles en sont les raisons ?

3/ Pour améliorer votre service de Téléassistance, seriez-vous intéressé(s) par les services suivants ?

- Un appel de convivialité (appel d'une durée de 10 minutes) permettant de converser avec l'un de nos téléassistants
- La possibilité de dialoguer visuellement avec nos chargés d'assistance
- Une viste hebdomadaire de convivialité
- Une solution de Téléassistance mobile fonctionnant à l'intérieur et à l'extérieur du domicile

Annexe – Questionnaire 2/6

L'INSTALLATION DU MATÉRIEL

- 4/ Lors de la prise de rendez-vous par téléphone, avez-vous eu le choix de la date ? Oui Non
- 5/ Le créneau horaire proposé était-il convenable ? Oui Non
- 6/ Votre interlocuteur a-t-il bien précisé l'objet de son appel ? Oui Non
- 7/ A-t-il validé avec vous votre abonnement téléphonique (classique, internet...) ? Oui Non
- 8/ A-t-il vérifié la présence d'une prise électrique à proximité immédiate du téléphone ? Oui Non
- 9/ Comment avez-vous jugé la prestation de l'installateur du matériel de Téléassistance :
- | | Très bien | Bien | Insuffisant | Très insuffisant |
|----------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Sa ponctualité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Son amabilité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Son efficacité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
- 10/ L'installateur a-t-il effectué la démonstration du fonctionnement du transmetteur ? Oui Non
- 11/ Si vous avez pris l'option Détecteur de chutes, vous a-t-il expliqué son fonctionnement ? Oui Non
- 12/ Votre installateur a-t-il bien laissé une notice du produit au moment de l'installation ? Oui Non

Annexe – Questionnaire 3/6

LE MATÉRIEL DE TÉLÉASSISTANCE

13/ Que pensez-vous du matériel qui vous a été fourni :

	Très bien	Bien	Insuffisant	Très insuffisant
Sa simplicité d'utilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sa robustesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Son aspect esthétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sa qualité sonore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14/ Et pour l'accessoire utilisé (médaillon, bracelet) :

	Très bien	Bien	Insuffisant	Très insuffisant
Sa simplicité d'utilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sa fiabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Son aspect esthétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'UTILISATION DU SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE

15/ Avez-vous déjà appuyé sur le bouton d'appel de votre médaillon ?

Oui Non (Si non, continuez directement avec la question N° 21)

16/ Si oui, combien de fois avez-vous appuyé l'année dernière ?

Une fois Plusieurs fois

LORS DE VOTRE DERNIER APPEL

17/ À quelle occasion avez-vous appuyé sur le bouton d'appel du médaillon la dernière fois ?

- Pour une urgence (Pouvez-vous détailler :)
- Par erreur
- Pour demander une information, poser une question
- Pour vérifier le bon fonctionnement du matériel
- Autre :

Annexe – Questionnaire 5/6

18/ Durant vos échanges téléphoniques avec le centre d'appels, comment avez-vous apprécié :

	Très bien	Bien	Insuffisant	Très insuffisant
Le délai de mise en relation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'amabilité de la personne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La compréhension de votre demande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'efficacité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

19/ Avez-vous été rassuré par votre interlocuteur (capacité d'écoute) ? Oui Non

20/ Avez-vous obtenu une réponse adaptée (compréhension de votre demande) ? Oui Non

Annexe – Questionnaire 6/6

21/ Êtes-vous : Une femme Un homme

22/ Quel âge avez-vous ?

- 70 ans Entre 70 et 80 ans Entre 81 et 85 ans
 Entre 86 et 90 ans + 90 ans

23/ Quel est votre département de résidence :

Nous vous remercions pour votre participation.

Le questionnaire est à renvoyer **avant le 06 avril 2018** à l'adresse suivante :

**EUROP TÉLÉASSISTANCE – DIRECTION MARKETING - CATHERINE BUFFLER
1, PROMENADE DE LA BONNETTE
92633 GENNEVILLIERS CEDEX**



Pas-de-Calais

Le Département

POLE SOLIDARITES

Prestation départementale de téléassistance

Activité 2018

27 juin 2019, Arras

Direction de l'Autonomie et de la Santé / Service
de la coordination et d'appui autonomie



SOMMAIRE

- **Quelques rappels sur le service de la téléassistance.**
- **Données et statistiques 2018 du parc.**
- **Comptes de la délégation.**
- **Analyse de la qualité de service : l'enquête de satisfaction.**

27 juin 2019, Arras

- La téléassistance est un service qui permet de mettre en contact une personne âgée avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Le Conseil départemental a été un précurseur en France avec la mise en place du service de « téléalarme » en 1988, l'exploitation étant gérée par France Telecom.
- En 2004, Europ Assistance s'est vue confier la prestation dans le cadre d'une délégation* de service public, renouvelée en 2009 et en 2014 pour une durée de 5 ans.

**La délégation de service public est « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service »*

27 juin 2019, Arras



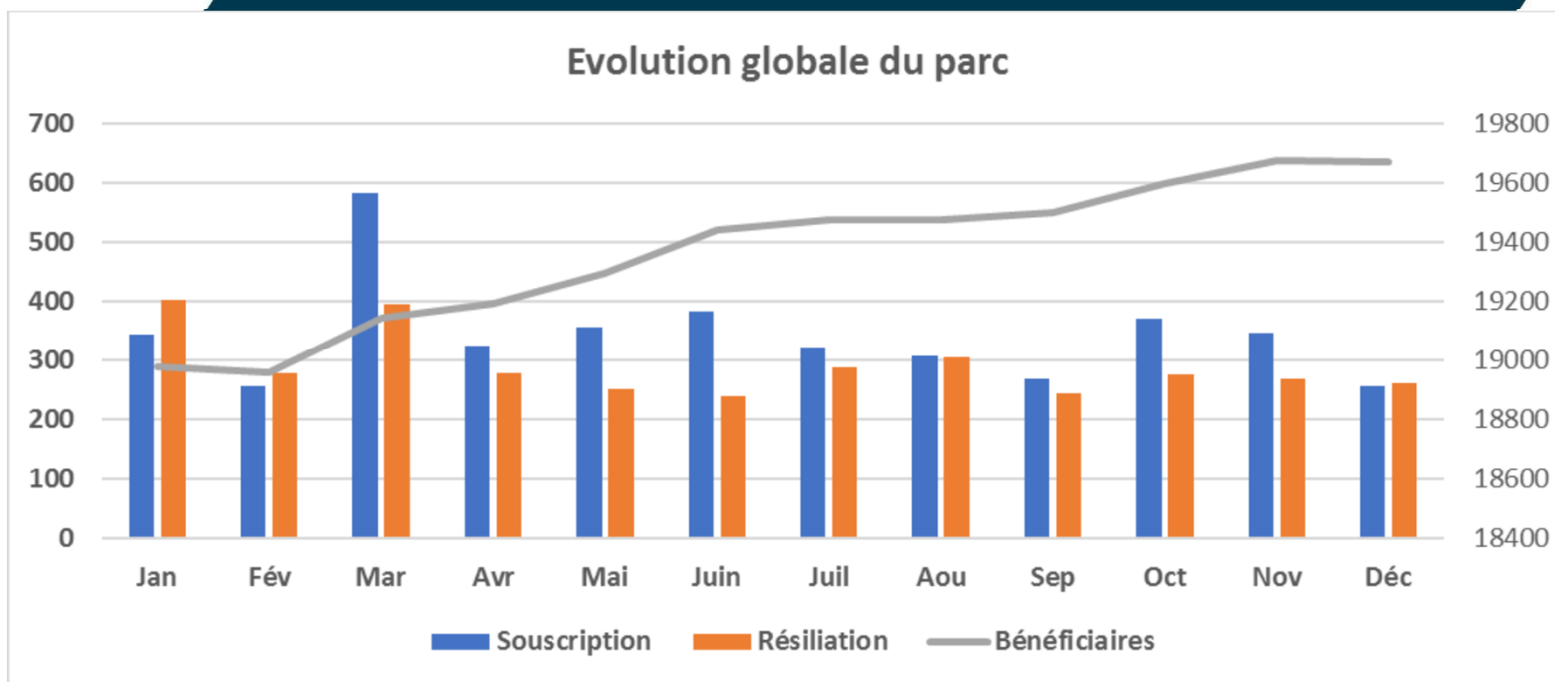
La téléassistance, quel coût?

- L'abonnement est actuellement fixé à 9,15 € TTC mensuel, quelle que soit l'installation : tarif au 1er juin 2019 (le tarif est révisé chaque année au 1er Juin).
- Ce tarif s'applique à toutes les personnes du Pas-de-Calais qui s'abonnent à ce service.
- Le coût de la téléassistance peut être pris en charge dans le cadre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ou de la PCH (prestation de compensation du handicap).

27 juin 2019, Arras



L'évolution du nombre de bénéficiaires



Données et statistiques 2018

Le nombre d'abonnés progresse de 3,3% par rapport à 2017, 19 670 au 31 décembre 2018

A noter que la croissance du nombre d'abonnés se retrouve sur chacun des 9 territoires du département.

27 juin 2019, Arras

Les bénéficiaires

- Moyenne d'âge : 84 ans et 6 mois, stable par rapport à 2017 mais inférieure à la moyenne nationale (86 ans).
- 79% de femmes, identique à la moyenne constatée en France
- 14,4% des plus de 75 ans dans le département sont équipés de la téléassistance. C'est plus du double de la moyenne nationale de 7 %.
- La moitié des bénéficiaires ont la téléassistance prescrite dans le plan APA

27 juin 2019, Arras

Les bénéficiaires par territoires

TAUX D'EQUIPEMENT :

Pour interpréter les chiffres sur les différents territoires, ils ont été corrélés avec ceux de la population et les nouveaux périmètres des territoires.

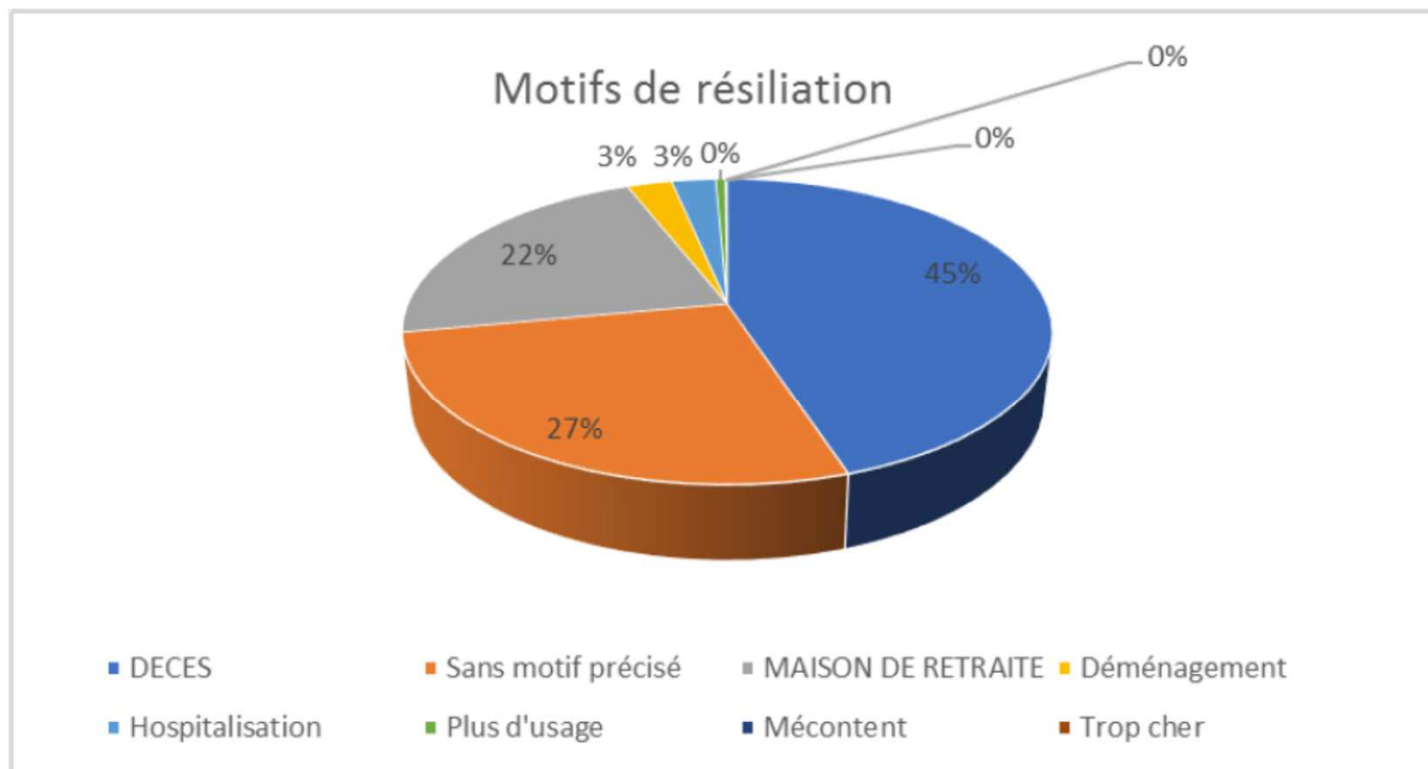
La répartition nombre d'abonnés/pourcentage de la population de plus de 75 ans est reprise dans le tableau ci-dessous.

Le taux d'équipement des plus de 75 ans reste très élevé pour le Département, et sur l'ensemble des territoires. Pour rappel : moyenne nationale de 7 %

Données	ARRAGEOIS	ARTOIS	AUDOMAROIS	BOULONNAIS	CALAISIS	LENS LIEVIN	HENIN CARVIN	MONTREUILLOIS	TERNOIS
75 ans et plus	15271	24283	8871	12965	10888	20438	9635	10464	5814
Téléassistance(+75ans)	2640	3417	1182	1738	1487	2568	1284	1895	898
Taux de pénétration	17.29%	14.07%	13.32%	13.41%	13.66%	12.56%	13.33%	18.11%	15.45%

27 juin 2019, Arras

Focus sur les motifs de résiliation



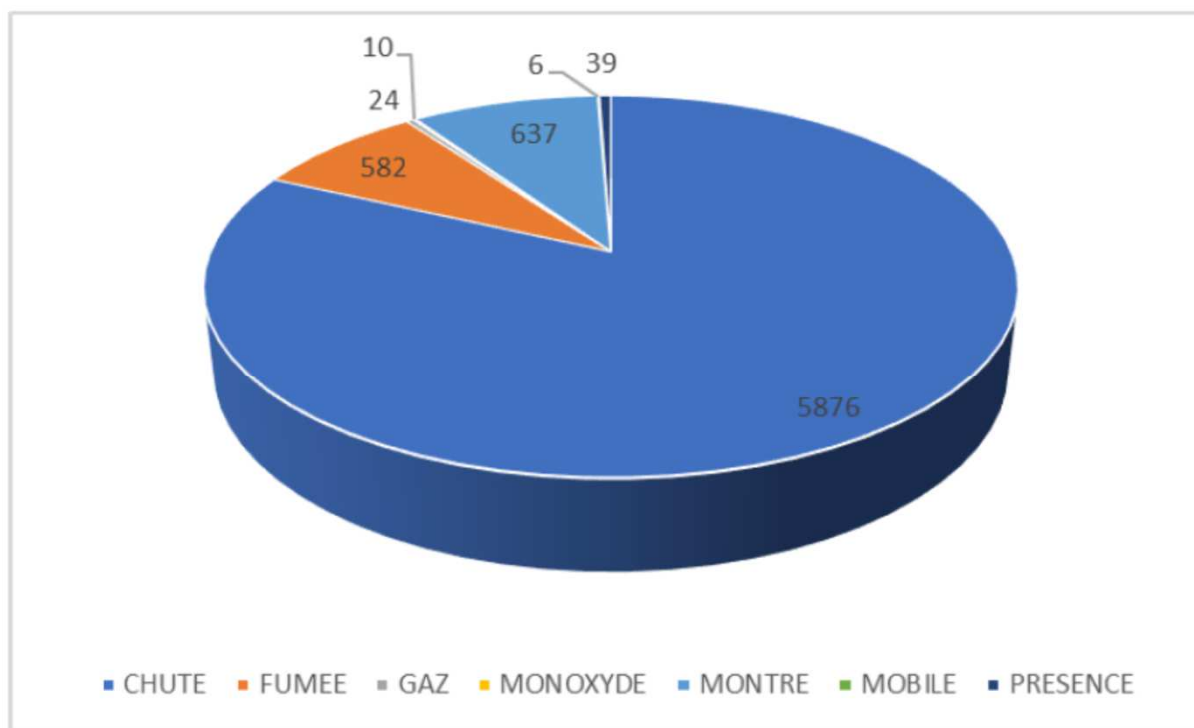
Hors les motifs non précisés, le décès et le départ en institution restent les principaux motifs de la résiliation renseignée de l'abonnement

27 juin 2019, Arras

Répartition des abonnés par type de prestations

Au 31/12/2018, 1/3 des bénéficiaires soit plus de 6300 bénéficiaires avait souscrit à au minimum une option supplémentaire (en progression de 24 % par rapport à fin 2017).

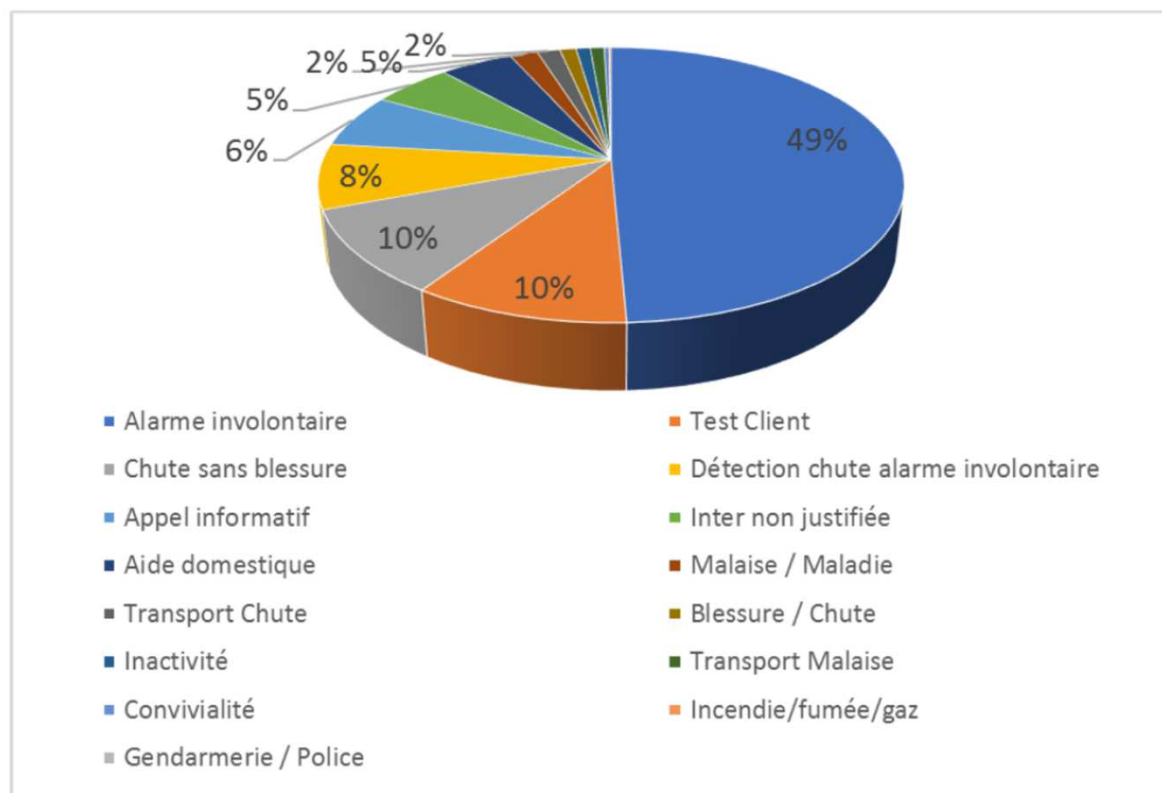
5 876 bénéficiaires sont équipés d'un détecteur de chute (30 % du parc d'abonnés)



27 juin 2019, Arras

APPELS D'URGENCE

- 190 503 appels d'urgence en 2018, contre 178 278 en 2017, soit une progression de 7 %
- 9,7 appels par an / par bénéficiaire en moyenne (moyenne nationale est de 11 appels)



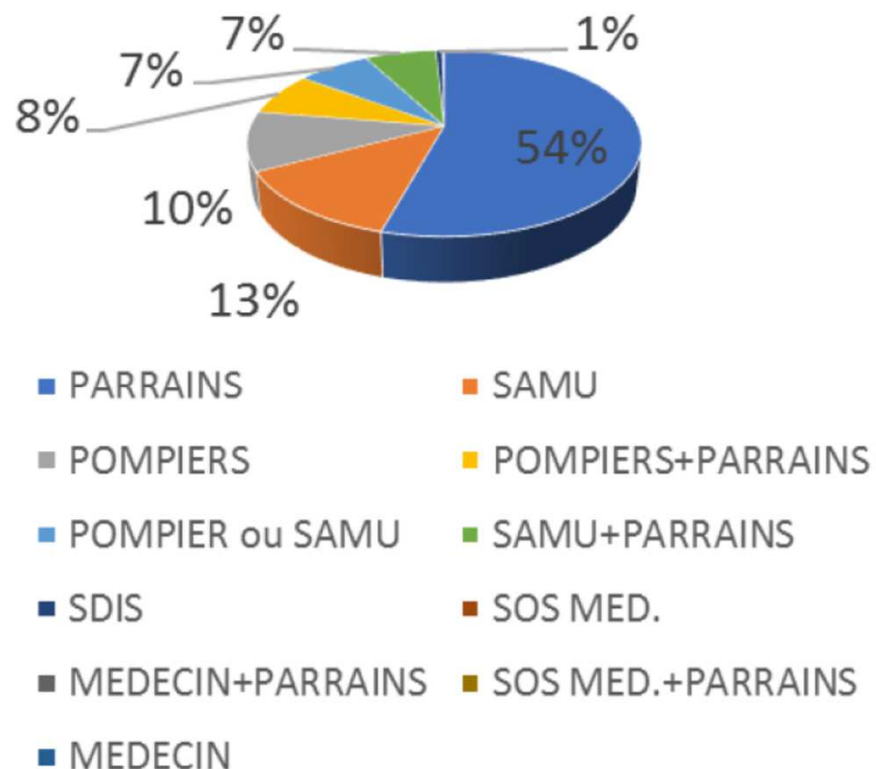
27 juin 2019, Arras

Les actions engagées

7,3 % des appels ont nécessité une intervention

Le SDIS ou le SAMU ont effectué 6357 interventions.

Ci-dessous la répartition des différents types d'interventions et les pourcentages correspondants:



27 juin 2019, Arras



Comptes de la délégation en 2018 sur le Pas-de-Calais

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018 (en Euros)

Charges externes.....	261 477		
Coûts opérationnels.....	542 167		
Amortissements	580 320		
Frais généraux.....	359 268		
TOTAL des charges	1 743 232	CHIFFRE D'AFFAIRES	1 761 116 €

Résultat positif 17 885 €

Le prix moyen de la prestation (toutes options comprises) a été de 9,76 €, soit une progression de 2,3 % par rapport à 2017. Cette croissance provient essentiellement d'une forte demande du détecteur de chute et des options.

27 juin 2019, Arras



Analyse de la qualité: l'enquête de satisfaction

Cette enquête annuelle menée par Europ Assistance a comme objectifs:

- De mesurer la satisfaction des abonnés quant à la prestation de téléassistance proposée par Europ Assistance;
- D'évaluer les besoins et les attentes des abonnés

Méthodologie:

- ✓ Envoi d'un questionnaire de satisfaction par courrier à tous les abonnés accompagné de l'attestation fiscale 2017
- ✓ 1664 questionnaires valides ont été saisis
- ✓ L'analyse porte sur l'ensemble des questionnaires reçus

Conclusions de l'enquête: La satisfaction globale à l'égard du service

- Note moyenne de 8,94 / 10 (stable par rapport à 2017)
- 95 % des répondants donnent une appréciation bonne voire très bonne

27 juin 2019, Arras



Le renouvellement de la DSP de téléassistance

La contractualisation actuelle avec Europ Assistance prendra fin le 31 mai 2019 mais a été prolongée par un avenant jusqu'au 31 janvier 2020.

Un nouveau délégataire va prendre le relai progressivement à partir de juillet 2019 jusque fin janvier 2020

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

27 juin 2019, Arras

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources
Direction de la Commande Publique
Service de la Commande Publique Achats, Etudes et Services

RAPPORT N°5

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TÉLÉASSISTANCE

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les régions, les départements et certaines catégories de communes, d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes, de constituer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Destinée à favoriser la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, cette commission est composée de représentants de l'assemblée délibérante désignés à la représentation proportionnelle et de représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération en date du 8 juin 2015, la Commission Permanente du Conseil départemental a désigné les trois associations suivantes pour siéger au sein de la CCSPL :

- La Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT),
- L'Union Fédérale des Consommateurs (UFC),
- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Cette commission, présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant, a vocation à se prononcer sur les choix à effectuer en matière de gestion de services publics, préalablement à la délibération du Conseil départemental, et examine chaque année les rapports des délégués de service public et des cocontractants d'un contrat de partenariat, ainsi que les bilans d'activité des services exploités sous forme de régie dotée de l'autonomie financière.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégué doit produire chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des services et est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Comme précisé ci-dessus, ce rapport est au nombre de ceux qui doivent être examinés par la CCSPL. L'article L.1411-3 précité dispose aussi que l'examen du rapport communiqué « est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

Le rapport joint en annexe de la présente délibération a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 juin 2019.

Il convient de me donner acte du rapport d'activité au titre de l'exercice 2018 de la délégation de service public de télé assistance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Antoine IBBA

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Caroline MATRAT, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : M. Claude ALLAN, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Robert THERRY, Mme Guylaine JACQUART, Mme Aurélia BEIGNEUX, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Claude PRUDHOMME.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAPAD DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE CONCERNANT LES EXERCICES 2016 ET 2017.

(N°2019-334)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.243-4 à L.243-8 et R.243-10 à R.243-15 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 03/09/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la communication par le Président du Conseil départemental, du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France, relatif à la gestion de l'association pour la gestion de la Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes (MAPAD) de BRUAY-LA-BUISSIÈRE portant sur les exercices 2016 et 2017.

Article 2 :

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, visé à l'article 1, est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 23 septembre 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL



Le président

Arras, le

- 7 JUIN 2019

Dossier suivi par : Isabelle Lhomme, greffier
T. 03 21 50 75 06
Mél. : hdf-greffe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : ROD2 2018-0215
2019-1206
P.J. : 1 rapport d'observations définitives

Objet : observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de l'Association pour la gestion de la MAPAD de Bruay-la-Buissière.

Cabinet du Président
Bureau des Interventions
et des Courriers

20190613 53770

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de l'Association pour la gestion de la MAPAD de Bruay-la-Buissière concernant les exercices 2016 et 2017, pour lequel, à l'expiration du délai d'un mois prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, la chambre n'a reçu aucune réponse écrite destinée à être jointe.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Ce document est également transmis au représentant légal de l'association qui le présentera à la prochaine réunion de son assemblée délibérante.

Dès la tenue de l'une de ces réunions, le rapport pourra être publié et communiqué à toute personne en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Claude Leroy
Président du conseil départemental
du Pas-de-Calais
Hôtel du département
Rue Ferdinand Buisson
62018 – ARRAS CEDEX

Frédéric Advielle



**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
SANS RÉPONSE**

**ASSOCIATION DE GESTION
DE LA MAISON D'ACCUEIL POUR
PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES
DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE
(Département du Pas-de-Calais)**

Exercices 2016 et 2017

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 12 avril 2019.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	2
RECOMMANDATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	5
1 PRÉSENTATION DE L'EHPAD.....	6
2 POSITIONNEMENT ET GOUVERNANCE.....	6
2.1 L'EHPAD Edith Piaf dans son environnement	6
2.1.1 Les autorisations	6
2.1.2 La programmation gériatologique régionale et départementale.....	7
2.1.3 La contractualisation.....	7
2.1.4 Le projet d'établissement.....	8
2.1.5 La coordination locale.....	9
2.2 Structure et gouvernance.....	9
2.2.1 Les instances associatives	9
2.2.2 La direction	11
2.2.3 Les locaux	12
3 ACTIVITÉ ET PRISE EN CHARGE DES RÉSIDENTS	14
3.1 Les admissions	14
3.1.1 Les conditions d'accès	14
3.1.2 La diversité des prises en charge.....	14
3.2 Les droits des résidents, leur information et leur participation au fonctionnement de l'institution	16
3.2.1 Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour	16
3.2.2 La gestion des biens, des valeurs et des avoirs des personnes hébergées	17
3.2.3 La participation des résidents à la vie de l'établissement	17
3.3 La qualité des prestations.....	18
3.3.1 Les évaluations internes et externes.....	19
3.3.2 La prise en charge et les prestations.....	19
3.3.3 Les moyens humains.....	23
4 SITUATION FINANCIÈRE	26
4.1 L'absence de certification des comptes	26
4.2 La fiabilité des comptes	26
4.2.1 Les comptes de capitaux	27
4.2.2 Les comptes d'immobilisations.....	28
4.2.3 Les dettes et créances.....	29
4.3 L'exploitation.....	31
4.3.1 Les produits d'exploitation	31
4.3.2 Les dépenses d'exploitation.....	33
4.4 Le résultat et les équilibres de bilan.....	34
4.5 Les marges de manœuvre.....	35
ANNEXES	37

SYNTHÈSE

L'association de gestion de la maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes de Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais), objet du présent contrôle, ne dirige que le seul EHPAD Edith Piaf¹.

Cet établissement privé non lucratif accueille ses résidents dans des conditions respectant l'essentiel des règles relatives au respect des droits des usagers et à leur bien-être. Les prestations qui y sont dispensées sont globalement appréciées par les personnes âgées et leurs familles. Des améliorations restent souhaitables, notamment dans les modalités d'admission, contraintes par l'absence de jour de carence dans l'occupation des chambres. Une poursuite de l'effort de formalisation des procédures est attendue.

Pour la prise en charge des résidents, l'association dispose d'effectifs budgétaires élevés, qu'elle n'a pas totalement pourvus. Face à ses difficultés financières, elle a resserré ses équipes en 2018 et a limité les remplacements. Les moyens humains restent pour autant importants. Le recours exclusif à des temps non complets pour les personnels facilite notamment la gestion des plannings et des remplacements.

En matière de gouvernance, les instances associatives, encore très marquées par la proximité avec la commune de Bruay-la-Buissière, ne jouent pas pleinement leur rôle. La direction de l'EHPAD n'est, pour sa part, pas organisée dans des conditions conformes aux règles définies pour ce type d'établissement.

Après avoir procédé à de nécessaires retraitements comptables, la chambre relève une situation financière tendue, notamment, au regard du très faible niveau de trésorerie. Malgré des tarifs relativement élevés, l'exploitation se révèle en effet déficitaire. Les économies réalisées dans les dépenses de personnel en 2018, si elles se confirment les années suivantes, pourraient alors sensiblement améliorer les équilibres de gestion.

L'association doit, enfin, poursuivre la démarche engagée visant à restituer à la Caisse des dépôts et consignations les fonds laissés dans ses comptes au décès des bénéficiaires de l'aide sociale.

¹ MAPAD : dénomination utilisée à l'origine par l'association, pour « maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes », qui correspond à l'appellation actuelle d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) suite à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

RECOMMANDATIONS²

Rappels au droit (régularité)

	<i>Totalement mis en œuvre³</i>	<i>Mise en œuvre en cours⁴</i>	<i>Mise en œuvre incomplète⁵</i>	<i>Non mis en œuvre⁶</i>	<i>Page</i>
Rappel au droit n° 1 : nommer à la direction de l'EHPAD une personne dont le niveau de diplôme correspond aux conditions posées par l'article D. 312-176-9 du code de l'action sociale et des familles (CASF).				X	12
Rappel au droit n° 2 : inscrire dans les contrats de séjour les tarifs appliqués, conformément à l'article L. 311-4 du CASF.	X				17
Rappel au droit n° 3 : désigner un commissaire aux comptes, conformément aux articles L. 621-1 et R. 612-1 du code de commerce.	X				26
Rappel au droit n° 4 : respecter le plan comptable prévu par l'article R. 314-5 du CASF pour être applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux.	X				27
Rappel au droit n° 5 : remettre à la Caisse des dépôts et consignations les biens et valeurs non réclamés suite à la sortie ou au décès du résident, conformément aux articles L. 1113-7 et L. 1113-8 du code de la santé publique.		X			30

² Les recommandations de régularité (rappels au droit) et de performance ont été arrêtées après examen des réponses écrites et des pièces justificatives apportées par l'ordonnateur en réponse aux observations provisoires de la chambre.

³ L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre la totalité des actions permettant de répondre à la recommandation.

⁴ L'organisme contrôlé affirme avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires au respect de la recommandation et fait part d'un commencement d'exécution. Il affirme avoir l'intention de compléter ces actions à l'avenir.

⁵ L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires sans exprimer d'intention de les compléter à l'avenir.

⁶ L'organisme contrôlé indique ne pas avoir pris les dispositions nécessaires mais affirme avoir la volonté de le faire. Aucun commencement d'exécution n'est mis en avant.

L'organisme contrôlé indique ne pas avoir pris les dispositions nécessaires, ou précise ne pas avoir le souhait de le faire à l'avenir ou ne fait pas référence dans sa réponse à la recommandation formulée par la chambre.

Recommandations (performance)

	<i>Totalement mise en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	<i>Page</i>
Recommandation n° 1 : préciser les modalités de fonctionnement des instances associatives (assemblées générales, conseil d'administration, bureau) afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs rôles respectifs.				X	10
Recommandation n° 2 : rendre compte devant le conseil d'administration de la mise en œuvre des délégations confiées à la directrice.		X			12
Recommandation n° 3 : définir les critères d'examen des demandes de place et organiser la procédure d'admission afin de garantir la transparence des décisions.				X	14
Recommandation n° 4 : inscrire dans les comptes des provisions pour risques et charges dûment justifiées et calculées selon des méthodes stables.				X	28
Recommandation n° 5 : établir des factures complètes pour les résidents admis à l'aide sociale indiquant l'ensemble des frais facturés, le montant payé directement sur les ressources de la personne et le solde pris en charge par l'aide sociale départementale.	X				33

INTRODUCTION

Le contrôle des comptes et de la gestion de l'association de gestion de la maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes de Bruay-la-Buissière sur les exercices 2016 et 2017 a été ouvert, sur le fondement de l'article L. 211.7 du code des juridictions financières, par lettre du président de la chambre adressée à sa présidente, Mme Francine Charpentier, dirigeante en fonctions sur toute la période.

La chambre a particulièrement examiné la gouvernance de l'association, l'activité qu'elle mène auprès des personnes âgées au sein de l'EHPAD Edith Piaf, ainsi que la fiabilité de ses comptes et sa situation financière.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle s'est tenu le 14 novembre 2018 avec Mme Francine Charpentier.

Lors de sa séance du 4 décembre 2018, la chambre a arrêté des observations provisoires qui ont été transmises à la dirigeante. Des extraits ont été adressés à des tiers concernés.

Après avoir examiné la réponse de la présidente de l'association et celles des tiers concernés, la chambre, dans sa séance du 12 avril 2019, a arrêté les observations définitives suivantes.

1 PRÉSENTATION DE L'EHPAD

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Edith Piaf de Bruay-la-Buissière est géré par l'association de gestion de la MAPAD⁷ de Bruay-la-Buissière, dont c'est la seule activité. C'est un établissement social et médico-social privé non lucratif, assurant l'hébergement de personnes âgées, au sens du 6° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles. Il est ouvert depuis le 1^{er} septembre 1993. Il compte 78 lits, dont 2 dédiés à l'accueil temporaire, et une unité Alzheimer. Il propose également 10 places d'accueil de jour.

Selon le projet régional de santé arrêté en 2018, les Hauts-de-France recensent, en octobre 2016, 577 EHPAD proposant un total de 44 000 lits en hébergement complet, soit 92,7 % personnes âgées de 75 ans et plus, contre 98 % en France. Les zones les plus densément peuplées de la région sont également celles qui affichent les plus faibles taux d'équipement en EHPAD ; c'est le cas, notamment, de celle de Béthune-Bruay avec un taux de seulement 69,7 %. Le territoire est en revanche couvert par plusieurs services d'aide à domicile ; il existe localement un service de soins infirmiers à domicile.

2 POSITIONNEMENT ET GOUVERNANCE

2.1 L'EHPAD Edith Piaf dans son environnement

2.1.1 Les autorisations

La MAPAD de Bruay-la-Buissière a initialement été autorisée par arrêté du président du conseil départemental du Pas-de-Calais le 2 novembre 1990, pour une capacité de 76 lits, dont 20 lits en section de cure médicale et 12 lits de Cantou⁸. La demande avait alors été déposée par le centre communal d'action sociale de Bruay-la-Buissière. En 2002, un arrêté préfectoral autorise la transformation de la MAPAD, gérée par l'association, en un EHPAD d'une capacité totale de 88 places réparties en 76 places d'hébergement permanent, 2 places d'hébergement temporaire et 10 places d'accueil de jour. Cette capacité est restée inchangée depuis lors.

Suite à l'évaluation externe menée en 2015, l'agence régionale de santé et le département ont renouvelé conjointement l'autorisation par un arrêté du 20 octobre 2016 au bénéfice de l'association de gestion, conformément à l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation est accordée à compter du 3 janvier 2017, sur la base inchangée de 88 lits, l'établissement étant habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale sur sa capacité totale d'accueil.

⁷ Dénomination utilisée à l'origine par l'association, pour « maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes », qui correspond à l'appellation actuelle d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) suite à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

⁸ Cantou signifie Centre d'Activités Naturelles Tirées d'Occupations Utiles : c'est une unité de vie protégée spécifique Alzheimer.

L'EHPAD Edith Piaf est habilité à l'aide sociale à l'hébergement⁹ depuis son ouverture, pour la totalité de sa capacité. En moyenne, il compte, chaque année, une vingtaine de résidents admis à l'aide sociale. Quant aux aides personnalisées au logement versées par la caisse d'allocations familiales, elles sont versées directement à l'établissement, qui les déduit de la facture mensuelle présentée au résident.

2.1.2 La programmation gérontologique régionale et départementale

L'État, représenté par l'agence régionale de santé (ARS), et le département établissent chacun des outils de programmation médico-sociale dans le domaine des personnes âgées. Les projets d'établissement des EHPAD doivent, le cas échéant, s'inscrire dans les orientations stratégiques ainsi définies.

Le projet régional de santé, arrêté par l'ARS des Hauts-de-France en 2018, développe des objectifs d'efficience pour les établissements sociaux et médico-sociaux. Il s'agit notamment d'« aboutir à un service aux usagers, de la meilleure qualité possible, en fonction des moyens disponibles », de « répartir équitablement les financements alloués aux [établissements sociaux et médico-sociaux], au plus près des besoins des usagers et des territoires » et de « veiller à la qualité de prise en charge ». L'ARS attend en particulier de la réforme du financement en cours une responsabilisation accrue des gestionnaires.

Les orientations du département du Pas-de-Calais en faveur des personnes âgées ont fait l'objet d'un schéma adopté pour la période 2008-2012 et prorogé jusqu'en 2015. Ce schéma visait à garantir la qualité de vie et la dignité de la personne vieillissante, avec notamment l'objectif de « développer quantitativement et qualitativement l'offre en établissements médico-sociaux ». Le département a ensuite adopté un pacte des solidarités et du développement social 2017-2022, dont une partie est consacrée aux orientations et priorités spécifiques à la politique en faveur des personnes âgées. Celle-ci privilégie le maintien à domicile plutôt que l'entrée en établissement.

2.1.3 La contractualisation

Le financement et les moyens dévolus aux EHPAD par les autorités de tarification, que sont les ARS et les départements, font l'objet d'une contractualisation qui a évolué à partir de 2017. Le modèle des conventions tripartites fixant des effectifs de personnel autorisés a cédé la place à un régime de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM)¹⁰. Ces dernières ont vocation à attribuer des dotations financières de façon rationnelle, en fonction du niveau de dépendance et de besoin de soins des personnes accueillies.

⁹ L'aide sociale à l'hébergement permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement, lorsque les ressources de la personne accueillie et de sa famille sont insuffisantes. Cette prise en charge par le département n'est possible que sur les places habilitées à cet effet, pour lesquelles le tarif d'hébergement est soumis à autorisation.

¹⁰ Le recours au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), qui était précédemment optionnel, a remplacé le dispositif des conventions tripartites et est généralisé pour tous les EHPAD au 1^{er} janvier 2017. Ce dispositif entre en vigueur de manière progressive, jusqu'en 2022.

La dernière convention tripartite conclue entre l'établissement, l'ARS et le département a été signée pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Elle est donc échuë depuis fin 2016.

Dans sa réponse aux observations provisoires, le président du conseil départemental du Pas-de-Calais indique qu'une phase de négociation a débuté avec l'établissement en mars 2019 afin d'établir une convention applicable « de manière rétroactive » au 1^{er} janvier 2019.

La convention tripartite de 2012 avait permis de définir des engagements auxquels avait souscrit l'association, sur la base d'un diagnostic partagé, dans les domaines de la gestion (gouvernance, aspect financier, personnel), de la qualité de l'accompagnement ou encore de la mise en œuvre des politiques publiques. Ces engagements, repris en partie dans les évaluations réalisées et dans le projet d'établissement, ont constitué un fil directeur pour l'association sur de nombreux aspects.

Comme le prévoyait la convention, un bilan intermédiaire, à trois ans, a été réalisé par l'établissement et les autorités de tarification en 2015. Des actions restaient à engager ou à poursuivre, notamment en termes de gouvernance, d'équilibre budgétaire, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ou encore de prise en charge des personnes hébergées.

Le bilan prévu six mois avant le renouvellement de la convention tripartite n'a quant à lui pas encore été réalisé. Il a été reporté à la procédure de négociation du CPOM. Les travaux préparatoires ont d'ailleurs commencé.

L'association a obtenu du département du Pas-de-Calais un accompagnement technique de six jours en 2018 pour, selon ses propres souhaits, « établir un plan de redressement économique ». Le diagnostic réalisé met notamment en évidence des questions de gestion des ressources humaines et souligne l'urgence à doter la structure d'outils de pilotage. Les conclusions de cet accompagnement ont identifié des axes de progrès susceptibles d'être utilement repris dans la contractualisation à venir.

2.1.4 Le projet d'établissement

Suite à ses engagements pris dans la convention tripartite signée en 2012 (*cf. supra*), l'EHPAD s'est doté d'un projet d'établissement en 2014, pour la période courant jusqu'à 2019. Pour sa conception, des groupes de travail ont été mis en place sur les différentes thématiques, mais il n'y a pas eu d'enquêtes spécifiques à son élaboration. Le conseil de la vie sociale n'a pas été consulté, contrairement au rôle qui lui est confié par l'article D. 311-15 du code de l'action sociale et des familles (*cf. infra*). Le conseil d'administration n'a pu se prononcer sur ce document stratégique qu'au titre des questions diverses de son ordre du jour, lors de sa séance du 4 octobre 2014.

Le projet d'établissement est utilisé comme document de référence interne, portant les valeurs de la structure. Ses orientations stratégiques portent principalement sur la place des résidents et des familles, la qualité des prestations de soins délivrées, la prévention de la maltraitance, les conditions d'hébergement, de restauration et d'animation, ainsi que les besoins spécifiques des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer.

Les objectifs sont déclinés au travers d'actions qui traitent de sujets variés comme la gouvernance de l'établissement, l'équilibre budgétaire des sections hébergement et dépendance, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Un comité de pilotage et de suivi a été mis en place, portant à la fois sur l'application de la convention tripartite, de l'évaluation externe et du projet d'établissement.

L'association a mis en œuvre une partie des actions identifiées. Certains domaines ont cependant peu évolué à ce jour, notamment le positionnement du conseil d'administration. Le présent rapport revient sur les principaux points qui restent à réaliser.

2.1.5 La coordination locale

La coordination locale est faiblement développée. L'EHPAD n'a passé aucune convention avec des collectivités territoriales en dehors de celle qui la lie à la commune de Bruay-la-Buissière pour les locaux (*cf. infra*). Il n'a pas de relations particulières avec le centre communal d'action sociale, hormis pour les dossiers de demandes d'aide sociale. L'association a toutefois établi un partenariat avec la résidence-autonomie de la commune de Divion, dans l'objectif d'accueillir les résidents en perte d'autonomie, dans la mesure de ses capacités d'accueil.

Par ailleurs, l'établissement participe aux réunions du centre local d'information et de coordination, lieu d'accueil mis en place par le département pour les personnes âgées et leur entourage.

2.2 Structure et gouvernance

L'association pour la gestion de la MAPAD de Bruay-la-Buissière, association à but non lucratif régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, a été créée en juillet 1993. Elle a pour objet de « *gérer la MAPAD et de mettre en œuvre toute action relative à l'hébergement médicalisé ou non des personnes âgées* ». Les statuts ont été adoptés en 1995, non modifiés depuis lors.

2.2.1 Les instances associatives

L'association a été fondée initialement par la commune de Bruay-la-Buissière et son centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public rattaché à la commune. Ils en sont membres de droit. Les résidents ont la qualité de membre actif, s'acquittant d'une cotisation à leur entrée.

L'assemblée générale comprend, également, des membres d'honneur, dont la particularité est d'être désignés par le conseil municipal. L'association devrait elle-même désigner ses membres d'honneur.

Le conseil d'administration est composé de 18 membres, soit la moitié du maximum prévu statutairement. L'implication de la commune y est particulièrement importante, 11 membres représentant la commune et 4 le CCAS. S'y ajoutent un conseiller départemental, un représentant du régime social des indépendants et un représentant d'une caisse mutualiste de retraite et de prévoyance, au titre des financeurs de la construction ou de l'équipement de l'établissement. Alors que les statuts le prévoient, le conseil d'administration ne comprend aucun membre d'honneur ni membre actif, ni de représentant d'une association ayant une activité dans le domaine des personnes âgées.

L'articulation entre la composition de l'assemblée générale et celle du conseil d'administration manque de clarté, alors que le second devrait être l'émanation de la première.

Les deux instances se réunissent le même jour avec une composition de fait identique, sur les mêmes sujets. Les comptes rendus ne permettent pas de différencier les réunions, et ne rendent pas compte de la teneur des débats. De surcroît, en 2017, le conseil d'administration n'a pas respecté son rythme de réunion d'au moins deux fois par an.

Alors que les statuts prévoient les résidents de l'EHPAD comme membres à part entière, les comptes rendus des instances montrent que leur présence n'est pas décomptée. Ils sont, en effet, considérés comme invités. Une plus grande précision sur leur place dans les organes de direction permettrait ainsi de prendre en compte leur vote et de sécuriser le calcul du quorum.

Le conseil d'administration n'apparaît pas remplir pleinement son rôle d'instance de décision et de définition de la stratégie de l'établissement. Ainsi, lors de l'adoption du projet d'établissement, il n'est tenu que simplement informé. Pourtant, parmi les engagements pris dans la convention de 2012 précitée, il était notamment préconisé que le conseil d'administration soit mieux impliqué dans « *le choix des priorités dans le cadre de la politique et de la gestion de l'établissement* ».

Par ailleurs, le bureau, qui comprend sept membres, ne se réunit pas formellement. Seuls des contacts informels réguliers existent entre la présidente, le trésorier et la direction.

Au final, la gouvernance de l'association paraît largement perfectible. Le fonctionnement de ses instances mériterait d'être mieux défini, notamment s'agissant de la composition de l'assemblée générale et du rôle du conseil d'administration, afin que chacune d'entre elles exerce pleinement ses prérogatives. Au regard de la composition du conseil d'administration, l'autonomie de l'association vis-à-vis de la commune de Bruay-la-Buissière devrait également être renforcée.

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente de l'association indique que la réflexion en cours sur la refonte des statuts de l'établissement, débutée fin 2018, tiendra compte des observations de la chambre.

Recommandation n° 1 : préciser les modalités de fonctionnement des instances associatives (assemblée générale, conseil d'administration, bureau) afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs rôles respectifs.

2.2.2 La direction

2.2.2.1 Les conditions d'exercice

La directrice en fonctions, cadre de santé, est en poste depuis l'ouverture de la structure, en 1993. Elle bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée qui s'inscrit dans le cadre de la convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951 modifiée. Une fiche de poste décrit ses missions, compétences, responsabilités et zones d'autonomie.

Or, son diplôme de cadre de santé, certification de niveau II, ne lui permet pas d'exercer les fonctions de direction. En vertu des dispositions du b de l'article D. 312-176-6 du CASF, dès lors que l'établissement présente plus de 3,1 M€ de chiffre d'affaires et plus de 50 salariés, la directrice devrait être titulaire d'une certification de niveau I. L'article D. 312-176-9 du code de l'action sociale et des familles (CASF) spécifie que *« dans le cas où l'établissement ou le service social ou médico-social atteint les seuils fixés au b de l'article D. 312-176-6, le professionnel déjà chargé des fonctions de direction, qui ne serait pas titulaire d'une certification de niveau I, dispose d'un délai de trois ans à compter de la clôture du troisième exercice comptable consécutif attestant le franchissement du deuxième des seuils, pour obtenir une certification de ce niveau »*.

Malgré les invitations formulées par les autorités de tarification dès la convention tripartite en 2012, la directrice n'a toujours pas la certification requise. Pour pallier cette difficulté et anticiper son départ en retraite annoncé pour 2022, l'association a recruté une adjointe à la directrice, titulaire d'un master en management des établissements de santé, soit une certification de niveau I.

Comme le reconnaît le président du conseil départemental dans sa réponse aux observations provisoires, la « parfaite conformité avec la règle de droit » ne sera assurée qu'à cette échéance.

Ainsi, dans les conditions actuelles, l'établissement est géré par une directrice qui n'a pas la qualification requise réglementairement pour assumer ces fonctions. En application de l'article D. 312-176-13 du CASF, il pourrait encourir les sanctions administratives et financières prévues à l'article L. 313-14 du même code que les autorités de tarification n'ont pas utilisé.

Par ailleurs, avec deux emplois équivalents temps plein de direction pour 76 places permanentes, soit un taux de 2,6 pour 100 places, l'établissement se situe nettement au-dessus des moyennes¹¹ qui, pour les structures associatives, se situent à 0,97 pour le poste de direction et 0,4 pour le poste de directeur adjoint, soit un taux d'encadrement de direction de 1,4 pour 100 places. La convention collective nationale de 1951 précise à son article A.1.3 qu'*« en règle générale, il ne peut être créé d'emploi de directeur adjoint ou de gestionnaire dans les établissements comptant moins de 100 lits agréés ou assimilés »*.

¹¹ Source : ANAP tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social, premiers enseignements – juin 2018.

De surcroît, la directrice bénéficie depuis 2015, lors de la création du poste d'adjointe, de la rémunération prévue par la convention collective pour ces fonctions auxquelles, cependant, elle ne peut réglementairement prétendre. L'application de la formule de calcul conventionnelle a eu pour effet de faire croître sa rémunération de base de 32 % en 2015.

Conformément aux dispositions réglementaires, la chambre rappelle l'obligation de nommer un(e) directeur(trice) ayant la qualification requise.

Rappel au droit n° 1 : nommer à la direction de l'EHPAD une personne dont le niveau de diplôme correspond aux conditions posées par l'article D. 312-176-9 du CASF.

2.2.2.2 Les délégations et le pilotage de l'établissement

La directrice dispose de délégations larges de la part du conseil d'administration, consignées dans un document unique formalisé. Elle indique rendre compte « au fil de l'eau », à la présidente, des décisions prises dans le cadre de ces délégations, sans qu'aucun écrit ne soit formalisé ; parfois, des courriels matérialisent ces échanges.

La chambre recommande que, compte-tenu de l'étendue des délégations, il en soit rendu compte non seulement de façon plus formalisée mais aussi devant le conseil d'administration, afin que ce dernier, en application des statuts, « *détermine et contrôle la gestion matérielle, administrative et financière de l'association* ».

Pour effectuer cette restitution, la direction ne dispose pas d'outils de pilotage, hormis les documents de planification dont les actions sont reprises dans un tableau de suivi, et les compte rendus du comité de pilotage afférent. Elle a toutefois mis en place des outils de suivi sur différents éléments de l'activité et du budget. Les plannings des agents sont établis manuellement. Ces supports apparaissent adaptés à la taille de la structure et à son fonctionnement.

Recommandation n° 2 : rendre compte devant le conseil d'administration de la mise en œuvre des délégations confiées à la directrice.

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente indique « qu'il a été demandé à la directrice de formaliser par écrit les décisions importantes qu'elle est amenée à prendre dans le cadre de ses délégations ».

2.2.3 Les locaux

L'EHPAD, d'une surface de près de 4 000 m², est installé dans des locaux dont la construction a été assurée par la commune de Bruay-la-Buissière. Un bail, signé en 2014, annule et remplace les dispositions d'une convention datant de 1992. Il est établi dans les conditions de droit commun posées par le code civil, notamment en termes d'entretien des locaux, le preneur n'étant tenu qu'aux réparations d'entretien courant et aux menues réparations.

À la demande de l'association, le loyer annuel est fixé à 210 000 €, révisable annuellement, correspondant pour une immobilisation de 5 M€ à un amortissement du bien sur 25 ans, soit un taux de rentabilité de 4 %. Ce cadre financier se présente ainsi comme une valorisation raisonnable du bien, la commune assumant cependant le risque financier.

Le loyer n'a toutefois pas été révisé depuis 2014, malgré l'évolution de l'indice de révision des loyers. Il devrait s'élever en 2018 à 213 032 €. Par ailleurs, en raison de difficultés de trésorerie rencontrées par l'association en 2017, la commune a proposé de décaler le règlement d'un trimestre de loyers et de le reporter au 1^{er} trimestre 2020, selon un échéancier établi par le comptable public.

Le montant du loyer est déterminé de façon à couvrir les annuités d'emprunts contractés par la commune pour financer le bâtiment. Cet équilibre financier va être remis en cause avec la fin des remboursements en 2019.

Dans sa réponse aux observations provisoires, le maire de Bruay-la-Buissière indique qu'il proposera à l'association un loyer renégocié qui « devra tenir compte de la juste valorisation du patrimoine communal au regard des références du marché et de sa soutenabilité financière par l'association ».

L'association pourrait, par ailleurs, solliciter la commune pour définir un programme prévisionnel de travaux relevant de la responsabilité du propriétaire afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Dans sa réponse aux observations provisoires, le maire précise que le futur loyer pourra intégrer la prise en considération de ces travaux.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Créée originellement par la commune de Bruay-la-Buissière, l'association qui gère l'EHPAD Edith Piaf ne s'appuie pas sur des instances de gouvernance jouant pleinement leur rôle. La présidente s'est engagée à ce que ces éléments soient pris en compte dans la réflexion sur la refonte des statuts. Son action s'est appuyée sur un cadre contractuel développé avec les autorités de tutelle, qui n'est cependant plus actualisé depuis 2016, le nouveau contrat d'objectifs et de moyens étant en cours de négociation. La convention tripartite a poussé l'association à mettre en place un projet d'établissement et à faire évoluer positivement son fonctionnement.

La gestion de la structure est déléguée très largement à la directrice, qui, pour autant, n'en rend pas compte formellement au conseil d'administration, ce qui sera désormais fait, assure la présidente. En poste depuis la création de l'EHPAD, l'intéressée n'est pas titulaire des certifications requises pour exercer cette fonction, ce qui a conduit l'établissement à devoir supporter les dépenses liées au recrutement et à la rémunération d'une adjointe de direction diplômée.

3 ACTIVITÉ ET PRISE EN CHARGE DES RÉSIDENTS

3.1 Les admissions

3.1.1 Les conditions d'accès

Selon le rapport d'activité 2017, sur 46 résidents qui sont entrés dans l'année, 22 étaient domiciliés sur la commune et 15 sur le territoire de la communauté du Bruaysis. La procédure d'admission est brièvement présentée, pour certains aspects, dans le projet d'établissement. Celui-ci indique, simplement, que la directrice « *consulte le dossier déposé à la résidence, elle décide s'il est classé ou si une visite de préadmission est organisée. Dans ce dernier cas, un rendez-vous est fixé avec le médecin coordonnateur* ».

Des éléments essentiels, tels que les critères et modalités d'examen des demandes, ne sont pas précisés. L'établissement indique ne pas pratiquer de sélection des candidats à l'entrée s'agissant par exemple des revenus, de l'admission à l'aide sociale, de l'origine géographique ou encore de l'état de dépendance.

En pratique, des réunions régulières ont lieu entre la directrice, la cadre de santé et le médecin coordonnateur. Une sélection de cinq dossiers prioritaires est établie. Ils sont conservés par la directrice, qui contacte les familles lorsqu'une place est susceptible de devenir vacante.

L'établissement n'a pas de visibilité sur sa liste d'attente. Les dossiers reçus sont conservés un an, à moins d'être actualisés. Pour le traitement des demandes souvent effectuées simultanément sur les autres EHPAD du territoire, il n'existe pas de coordination locale.

La chambre recommande de définir les critères objectifs servant à l'examen des demandes d'admission et de mettre en place une procédure d'admission permettant de suivre les demandes, en coordination avec les autres établissements, afin de rendre des décisions en toute transparence.

Recommandation n° 3 : définir les critères d'examen des demandes de place et organiser la procédure d'admission afin de garantir la transparence des décisions.

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente s'engage à mettre en place cette procédure en 2019.

3.1.2 La diversité des prises en charge

L'établissement propose différentes formules d'accueil : l'accueil permanent dont un accueil en unité de vie Alzheimer, un accueil temporaire et un accueil de jour.

Le taux d'occupation des places d'hébergement permanent, qui mesure le nombre de journées réalisées par rapport au nombre de lits installés, est de 100 %. À titre de comparaison, le taux d'occupation moyen des EHPAD publics et privés en 2016 est de 97 %¹².

L'association se fixe un taux de remplissage à 100 % afin de maximiser ses ressources d'hébergement. Cela implique que, dès le lendemain de la libération d'une chambre, celle-ci soit réoccupée. Ce délai réduit pèse sur la procédure d'admission, avec une gestion dans l'urgence des entrées, ce qui explique que la pré-sélection d'un petit nombre de dossiers réellement en attente d'admission à court terme a été organisée.

Le taux d'occupation de l'accueil temporaire a, quant à lui, fortement progressé entre 2016 et 2017. Celui de l'accueil de jour reste autour de 50 %.

Selon les données fournies par l'association, à la demande de la chambre, la moyenne d'âge des résidents s'établit à 88 ans, le plus jeune ayant actuellement 71 ans, le plus âgé 103 ans ; ce sont à plus de 80 % des femmes, veuves en règle générale, qui séjournent dans l'établissement, pour une durée moyenne d'un peu plus de trois ans. En 2017, 11 % des résidents faisaient l'objet d'une mesure de protection par le biais d'une tutelle ou d'une curatelle.

Tableau n° 1 : Caractéristiques générales des résidents

Catégorie/année		2015	2016	2017
Moyenne d'âge		87,29	87,89	87,94
Sexe	Femme	80 %	83 %	82 %
	Homme	20 %	17 %	18 %
Durée moyenne de séjour (année)		2,98	3,13	3,35
Aide sociale		23 %	25 %	21 %
Tutelle/curatelle		15 %	18 %	11 %
Situation familiale	Marié	15 %	11 %	10 %
	Veuf	77 %	79 %	84 %
	Divorcé	3 %	3 %	0 %
	Célibataire	5 %	8 %	6 %
GIR ¹³	1-2	68 %	69 %	70 %
	3-4	32 %	31 %	29 %
	5-6	0 %	0 %	1 %

Source : chambre régionale des comptes d'après les données de l'EHPAD.

¹² Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, *La situation des EHPAD en 2016*, novembre 2017.

¹³ GIR : groupes iso-ressources. Il s'agit de la classification du niveau de perte d'autonomie pour les personnes âgées, au regard de la capacité à réaliser les actes de la vie quotidienne. La grille AGGIR (autonomie, gérontologie, groupe iso-ressources) permet d'évaluer la perte d'autonomie des personnes. Les GIR 1 et 2 marquent la plus grande dépendance. Les GIR 3 et 4 renvoient à une dépendance modérée. Les GIR 5 et 6 correspondent à une dépendance faible.

Certaines données ainsi communiquées diffèrent sensiblement de celles figurant dans les rapports d'activité. En particulier, dans ces derniers, la durée moyenne de séjour est variable, de 2 ans en 2016 et de presque 4 ans en 2017, année au cours de laquelle le nombre de décès a été nettement plus faible que l'année précédente (15 contre 23).

La part des résidents les plus dépendants (classés en GIR 1 ou 2) a tendance à se renforcer et atteint 70 % en 2017. Selon les données relevées en octobre 2017 par l'ARS et le département, le GIR moyen pondéré (GMP)¹⁴ de l'établissement est de 809, soit 16 % au-dessus de la moyenne établissements privés non lucratifs. Concernant le besoin de soins des résidents, l'indicateur synthétique PMP est également plus élevé, de 19 %, que la moyenne de référence.

Ce niveau élevé de dépendance dans l'établissement s'inscrit dans un contexte de relativement faible taux d'équipement en EHPAD du territoire de Béthune-Bruay.

3.2 Les droits des résidents, leur information et leur participation au fonctionnement de l'institution

Les résidents en EHPAD sont protégés par un ensemble de dispositions législatives et réglementaires, qui visent à garantir les droits fondamentaux des personnes accueillies : dignité, respect de la vie privée, information, soins adaptés, libre choix et confidentialité.

3.2.1 Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour

Les établissements sont dans l'obligation de remettre au résident (ou à sa famille) une série de documents mettant en œuvre les règles relatives au respect dû dans la prise en charge et lui permettant d'être pleinement informé de ses conditions d'admission et de séjour.

L'association remet ainsi au résident, lors de son entrée dans l'établissement, une pochette faisant office de livret d'accueil, regroupant : le dossier administratif, la désignation du tiers de confiance, le recueil des habitudes de vie et des souhaits en cas de décès, le règlement de fonctionnement ainsi que le contrat de séjour. La charte des droits et libertés y est jointe ; elle est également affichée dans les locaux.

L'EHPAD a mis en place un règlement de fonctionnement, régulièrement mis à jour, qui présente la structure, ainsi que les modalités d'organisation et de vie ; il est signé par le résident lors de son admission. Il fait référence aux instances de direction, au personnel ainsi qu'au projet d'établissement. Même s'il demeure relativement succinct, il aborde les sujets qui ont trait à la vie quotidienne des résidents, à leurs droits et devoirs, ainsi qu'à l'organisation des soins ou encore à celle des repas et des visites.

¹⁴ L'évaluation de la perte d'autonomie, réalisée à l'aide de la grille nationale AGGIR, donne lieu à un classement de chaque personne dans un « groupe iso-ressources » (GIR) ; elle permet de calculer un niveau de perte d'autonomie moyen des personnes hébergées, dénommé « groupe iso-ressources moyen pondéré ».

La mise à jour du règlement de fonctionnement devrait, cependant, être soumise au conseil à la vie sociale, aux instances du personnel et au conseil d'administration.

Le contrat de séjour, élaboré avec la personne concernée, ou avec son représentant légal si elle fait l'objet d'une mesure de protection, vise, quant à lui, à « *détailler la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel* », comme le prévoit l'article L. 311-4 du CASF.

La chambre relève que le contrat utilisé par l'établissement ne comporte aucune indication sur les tarifs appliqués (tarif d'hébergement et ticket modérateur dépendance), contrairement aux dispositions précitées. L'association doit modifier le contrat en conséquence.

Rappel au droit n° 2 : inscrire dans les contrats de séjour les tarifs appliqués, conformément à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles.

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente indique avoir complété, depuis le 1^{er} janvier 2019, le contrat de séjour des tarifs en vigueur.

3.2.2 La gestion des biens, des valeurs et des avoirs des personnes hébergées

L'établissement n'accepte pas le dépôt dans son coffre de biens de valeur des résidents, lesquels sont invités à n'apporter aucun objet de valeur.

Il gère, en revanche, l'argent de poche des résidents. Un agent tient des enveloppes nominatives, entreposées dans un coffre, dans lesquelles sont placées les espèces que la personne âgée utilise pour ses besoins personnels. Elles sont destinées à payer les menues dépenses telles que le coiffeur, la pédicure, les éventuelles consultations de médecins spécialistes. Lors de sorties, des sommes peuvent être prélevées pour permettre au résident de réaliser des achats. Quelques-uns font également des retraits d'argent liquide sur leur enveloppe.

Les enveloppes sont alimentées par des dépôts d'argent. Pour les personnes à l'aide sociale, le pécule de 10 % des ressources est directement versé par la direction, qui estime le besoin de réabonder l'enveloppe, sans intervention de l'intéressé.

La traçabilité des différents mouvements, suivis pour les enveloppes sur une fiche manuscrite individuelle, et pour les personnes à l'aide sociale sur un fichier informatique, a été sécurisée suite au contrôle de la chambre. Désormais, il est, en effet, prévu la signature de l'intéressé pour valider chaque action de retrait, paiement ou versement.

3.2.3 La participation des résidents à la vie de l'établissement

La participation des résidents à la vie de l'établissement est organisée à travers l'institution du conseil à la vie sociale et leur présence au sein des instances de gouvernance de l'association. L'EHPAD a, au cours des dernières années, progressé sur ce sujet.

3.2.3.1 Le conseil de la vie sociale

Le conseil de la vie sociale (CVS) est la principale instance qui permet la participation des usagers dans le secteur médico-social. En 2017, sa composition comprend, outre un président représentant les résidents et un vice-président représentant les familles, cinq résidents, quatre représentants des familles, cinq représentants du personnel et la présidente de l'association. Les procès-verbaux font, cependant, état de davantage de personnes présentes, la directrice indiquant que « le CVS est ouvert à tous ».

Il a été réuni à trois reprises en 2016, mais seulement deux fois en 2017, alors que l'article D. 311-16 du CASF prévoit trois séances au moins par an. Les points inscrits à l'ordre du jour émanent de manière quasi-exclusive de la direction : ceux abordés à la demande des résidents et des familles apparaissent en questions diverses.

Selon l'article D. 311-15 du CASF, « le conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ». À la lecture des procès-verbaux, les sujets abordés sont variés. Cependant, le CVS n'est pas systématiquement consulté sur les modifications des documents de prise en charge et ne formule pas d'avis.

3.2.3.2 Les autres modalités de participation

Au-delà du conseil de la vie sociale et de la participation aux instances associatives, ont été mises en place deux commissions : menus et animation.

L'établissement mène chaque année une enquête de satisfaction auprès des usagers et une autre auprès des personnels. Il procède ensuite à leur analyse sans toutefois que la mise en œuvre et le suivi des conclusions soient assurés de manière systématique. Le taux de retour des questionnaires, en 2017, était de 21 % pour les résidents et de 57 % pour les personnels. Pour les premiers, le niveau de satisfaction paraît élevé sur l'ensemble des prestations délivrées et des informations reçues et, dans un degré moindre, pour les repas servis. Pour les seconds, l'enquête fait ressortir notamment une demande de réaménagement de l'office des infirmiers et des aides-soignants.

3.3 La qualité des prestations

L'EHPAD doit respecter des obligations en matière de qualité et de suivi de ses prestations, qu'elles concernent l'autonomie et la protection des résidents, la personnalisation des prises en charge, ou la prévention des risques. Pour y veiller, il doit, comme tous les établissements médico-sociaux, se soumettre régulièrement à des évaluations.

La qualité de la prise en charge est appréhendée également au travers des effectifs et de leur organisation.

3.3.1 Les évaluations internes et externes

Les activités et la qualité des prestations doivent être soumises à des évaluations internes et externes, en application des dispositions de l'article L. 312-8 du CASF. La réalisation des évaluations est nécessaire au renouvellement des autorisations.

L'EHPAD a mené une évaluation interne en 2013 qui avait relevé, notamment, une absence de formalisation des pratiques. Il n'existait pas de projet d'établissement, ni de politique de prévention et de prise en charge, de convention avec les professionnels libéraux, de protocole, etc. Aucun indicateur ne permettait de suivre la mise en œuvre et le niveau de performance des actions.

Une évaluation externe a été réalisée en 2015, sous l'égide du même comité de pilotage, créé en 2013 pour l'évaluation interne ; dix membres du personnel et la directrice de l'établissement ont ainsi été les interlocuteurs des consultants au cours de l'évaluation. Le rapport souligne plusieurs voies d'amélioration, principalement sur des aspects organisationnels et touchant à la participation des résidents et à l'individualisation de la prise en charge, au travers des « projets de vie personnalisés ».

Globalement, il conclut que « l'établissement permet un accompagnement de qualité des résidents, notamment grâce à l'implication des professionnels et de la direction. L'évaluation interne et les différents outils qualité avaient déjà permis de mettre en avant des points forts ainsi que des axes de travail que l'établissement a déjà commencé à suivre. Ces récentes démarches, concomitantes avec des changements de l'équipe administrative et de coordination, permettent à l'établissement d'évoluer et de répondre aux besoins et souhaits des résidents. Le but maintenant est de prendre du recul sur l'ensemble des actions à mettre en place, les prioriser, et de poursuivre la véritable politique d'amélioration continue de la qualité déjà engagée ».

Les préconisations formulées par les évaluations interne puis externe ont fait l'objet d'un suivi de la part de l'établissement.

3.3.2 La prise en charge et les prestations

3.3.2.1 L'arrivée dans les lieux

L'établissement propose un format unique de chambre individuelle. Il n'existe pas de chambre double permettant d'accueillir des résidents en couple. Cette contrainte est parfois atténuée en rapprochant des résidents dans des chambres voisines.

Les chambres, d'une superficie de 25 m² et dotées au minimum d'un lit médicalisé fourni par l'EHPAD, sont meublées mais peuvent être personnalisées par le résident. L'établissement propose, le cas échéant, du mobilier en complément.

3.3.2.2 Le médecin coordonnateur et la médecine de ville

Le médecin coordonnateur de l'établissement, dont les missions sont définies par l'article D. 312-158 du CASF, assure l'encadrement de l'équipe soignante. Il est présent tous les jours à raison d'une demi-journée. Il assiste aux réunions au cours desquelles est évoquée, notamment, l'actualisation des projets de vie personnalisés.

Il remet tous les ans à la directrice son rapport d'activité médicale, le projet général de soins étant intégré au projet d'établissement. La commission de coordination gériatrique a été mise en place et rend ses recommandations et avis.

Chaque résident conserve le médecin traitant de son choix à son entrée. Le personnel infirmier organise les visites pour le renouvellement de médicaments et statue sur les demandes ponctuelles des résidents, en lien avec le médecin coordonnateur et la cadre de santé.

L'établissement a documenté les procédures à suivre par le personnel en cas d'urgences médicales et de transfert à l'hôpital.

Plusieurs conventions ont été signées pour organiser les filières de prise en charge, avec les services d'hospitalisation à domicile, l'unité de soins, l'équipe mobile de gériatrie ainsi qu'avec des services de santé locaux.

3.3.2.3 L'organisation des rythmes quotidiens

Les horaires de lever commencent vers 7 h avec l'arrivée de l'équipe de jour. Les couchers ont lieu entre 19 h et 20 h. Le petit-déjeuner est servi en chambre à 8 h ; le déjeuner est servi, dans la salle de restauration, vers 12 h et le dîner vers 18 h.

Les horaires de chaque résident sont globalement contraints par la vie en collectivité. Toutefois, l'organisation souple des plannings et des tâches, par équipe et par zone, permet des aménagements prenant en compte des préférences relationnelles ou des spécificités dans les soins.

L'établissement est divisé en cinq zones, dont l'unité de vie Alzheimer, qui font l'objet de plannings d'intervention pour les agents hôteliers et les soignants. Elles sont revues régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la dépendance des résidents et de la charge de travail et de la pénibilité que cela entraîne pour les équipes. Une zone couvre une quinzaine de chambres.

Les agents soignants renseignent, lorsqu'ils interviennent auprès des résidents, un dossier de soins pour chacun.

3.3.2.4 La bientraitance

L'établissement indique être sensibilisé à la bientraitance qui figure dans le projet d'établissement comme l'une des valeurs guidant la prise en charge des résidents. Elle consiste pour le personnel et la direction à « *respecter le résident, être à son écoute, lui expliquer les soins donnés, éviter l'acharnement, prendre du temps pour le résident, donner du sens à ce qui est fait pour lui* ». Des formations sont régulièrement mises en place pour le personnel.

Le principe de bientraitance s'inscrit dans le projet de vie personnalisé, l'établissement estimant que « *le résident est co-auteur de son parcours pour que la prise en charge soit optimale et ses choix respectés* ».

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente indique « qu'un groupe bientraitance a été créé suite à l'évaluation de mi-parcours de la convention tripartite en 2015 ».

3.3.2.5 Le projet de vie personnalisé

La prise en compte des attentes et des besoins individuels est un élément fondamental du respect de la personne accueillie, tel que promu notamment par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Le projet de vie personnalisé vise à « adapter les services de l'établissement aux besoins, attentes et habitudes de vie de chaque résident en tenant compte, au-delà de leur état de santé, de leur identité dans toutes ses dimensions ». Il contient des éléments d'information relatifs à la biographie et la personnalité du résident, ses habitudes de vie, sa vie sociale, les soins nécessaires, ses besoins et ses attentes. Sur cette base, des objectifs sont définis et déclinés au travers d'un plan d'actions.

La conception et le suivi de ces projets reposent sur les personnels infirmiers. Ceux-ci sont responsables d'équipes de sept à huit aides-soignants, lesquels sont, chacun, référents de deux à trois résidents. Les référents, infirmiers et aides-soignants, procèdent, le jour de l'entrée et les jours qui suivent, au recueil et à la diffusion de toutes les informations « utiles, fiables et actualisées » concernant le résident accueilli, en complément de celles déjà fournies par le dossier d'entrée. Ces informations permettent, dans un premier temps, d'enrichir les plans de soins infirmiers puis, dans un second temps, de rédiger le projet de vie.

Des réunions régulières ont lieu avec les référents, la direction, l'infirmier coordonnateur et la cadre de santé de telle sorte que la situation de chacun des résidents est réexaminée une fois dans l'année. Cependant, il n'est pas signé d'avenant pour ajuster les objectifs et les modalités de prise en charge, même si, en l'espèce, il n'existe pas de prestations optionnelles à la carte.

La chambre invite l'association à formaliser régulièrement la passation d'un avenant au projet de vie personnalisé, pour l'actualiser en fonction des besoins et des souhaits des personnes accueillies.

3.3.2.6 L'animation

La politique d'animation fait l'objet d'une programmation annuelle, proposée pour l'hébergement, l'accueil de jour et l'unité de vie Alzheimer. Trois animatrices (deux pour les résidents permanents et une pour l'accueil de jour), parmi lesquelles figurent une art thérapeute et un ergothérapeute, organisent des activités qui sont proposées tous les jours de la semaine. Une psychologue est employée à temps partiel.

Le planning des activités figure dans le journal des résidents. Des sorties extérieures sont également organisées.

L'établissement a mis en place un « espace Snoezelen » pour un montant de 27 000 € environ, financé à 80 % par des dons privés. Il s'agit d'une salle de stimulation sensorielle confortable et olfactive. Cette approche, développée par des psychologues hollandais, permet aux résidents de se détendre et de calmer leurs angoisses ; elle est préconisée également pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer qui y sont réceptifs.

3.3.2.7 Les situations de crise

Depuis la canicule de 2003, les EHPAD ont l'obligation de rédiger un plan de gestion de crise dénommé « plan bleu ». Au cas d'espèce, le plan bleu a été réalisé en 2016, mais n'a pas été intégré dans le projet d'établissement.

Ce dernier consacre une large part de ses développements aux facteurs de risques, et aux actions à mener, le cas échéant. Sont ainsi abordés la douleur, les chutes, les escarres, la dénutrition, les troubles de l'humeur et du comportement ou encore le risque infectieux.

Un circuit de signalement des événements indésirables est organisé, sous la forme de fiches élaborées par le personnel, avec indication de la suite donnée à l'évènement. En revanche, aucune analyse rétrospective des événements signalés dans la durée n'est réalisée : de ce fait, l'établissement ne capitalise pas l'expérience au-delà de la réaction immédiate à l'évènement.

Alors qu'il existe un protocole défini par l'agence régionale de santé à ce sujet, l'établissement n'a pas intégré ces éléments dans sa propre procédure de traitement. Il n'a, de fait, effectué aucune remontée d'évènements indésirables à l'ARS.

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente précise, sur ce dernier point, « qu'il n'y a pas eu d'évènements indésirables qui le nécessitaient. Par contre, début 2019, il y a eu un événement indésirable qui a été remonté à l'ARS ».

3.3.2.8 La gestion de la fin de vie

Une vingtaine de résidents décèdent chaque année, dont les $\frac{3}{4}$ à la résidence, comme le précise la présidente dans sa réponse aux observations provisoires. À l'entrée dans les lieux, le médecin coordonnateur recueille dans un registre les directives anticipées du résident en cas de décès. Y sont consignés, le cas échéant, les contrats obsèques. Les résidents sont invités à prendre des dispositions en la matière, sans toutefois qu'ils soient influencés sur le choix du prestataire.

Un protocole de prise en charge de la fin de vie a été établi. Ainsi, l'établissement a signé des conventions avec l'équipe mobile de soins palliatifs et d'hospitalisation à domicile.

3.3.3 Les moyens humains

3.3.3.1 Les effectifs et la gestion des plannings

À son ouverture, il y a 25 ans, l'établissement disposait de 30 emplois équivalents temps plein (ETP) autorisés. La convention tripartite a validé des évolutions d'effectifs qui ont abouti, à partir de 2015, à 58 ETP au total, dont 23 pour les soins, 12 pour la dépendance et 23 pour l'administration et les autres prestations d'hébergement et de restauration.

En 2017, 61,7 ETP sont autorisés, 4 ayant été accordés suite à la reprise de la restauration en gestion directe. En 2017, le coût moyen par ETP, charges sociales incluses, s'élève à 47 446 €, soit des dépenses totales de personnel de 2,83 M€.

Tableau n° 2 : Effectifs autorisés et effectifs pourvus en 2017 (en ETP)

Fonctions	Effectifs autorisés	Effectifs pourvus	Ratio pour 100 places*	Moyenne**
Directrice	1	2	2,56	4,23
Comptable	1	0,8	1,03	
Secrétaire	1	0,85	1,09	
Médecin coordonnateur	0,5	0,5	0,64	0,50
Cadre de santé	1	1	1,28	0,90
Psychologue	0,1	0,2	0,26	0,54
Animateurs	2,44	2,52	3,23	0,97
Services généraux	2,5	1,35	1,73	7,12
Cuisine	4	4	5,13	
Infirmiers	6	6	7,69	5,12
Aides-soignants	20,1	19,23	24,65	17,61
Auxiliaires de soins	10,5	10,36	13,28	6,39
Agents de services hospitaliers	10,5	10,4	13,33	15,07
Ergothérapeute	0,7	0,5	0,64	0,19
Pédicure	0,37	0	0,00	0,00
Autres	-	-	-	0,68
TOTAL	61,71	59,71	76,55	59,32

Source : chambre régionale des comptes à partir des données de l'EHPAD et de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques des ministères sanitaires et sociaux, enquête EHPAD 2015.

* Sur la base de 78 places d'hébergement permanent.

** Données nationales EHPAD du secteur privé non lucratif.

En 2017, les effectifs pourvus sont de 59,71 ETP, soit 2 de moins que le plafond autorisé, ce qui représente 80 personnes physiques environ.

L'établissement dispose d'un taux d'encadrement supérieur à la moyenne des EHPAD du secteur privé non lucratif, en particulier sur les fonctions de soins. Même si le niveau de dépendance global dans la structure, calculé par le GMP, est 16 % supérieur à la moyenne de

ce secteur, les taux d'encadrement des personnels soignants sont encore supérieurs à cet écart. Par exemple, les ratios en ETP pour 100 places de l'EHPAD et la moyenne nationale sont respectivement de 7,7 et 5,1 pour les infirmiers, de 24,7 et de 17,6 pour les aides-soignants et de 13,3 et 6,4 pour les auxiliaires de soins. L'établissement se rapproche, sur ces catégories de personnels, des moyennes constatées pour les établissements du secteur public.

L'institution compte dans ses effectifs 37,3 ETP de personnels paramédicaux, soit 62 % de l'ensemble du personnel. Elle assure une continuité de service, notamment la nuit, par l'astreinte d'une infirmière diplômée d'État et la présence de deux agents, pour l'ensemble des résidents.

Les ratios d'agents présents quotidiennement ont évolué entre 2017 et 2018. En 2017, les ratios de présence des aides-soignants et auxiliaires de soins représentaient près de 54 000 heures, soit environ 30,2 ETP contre 49 000 heures environ en 2018, soit 27,6 ETP. La nouvelle politique menée a permis l'économie de 2,6 ETP entre 2018 et 2017.

Tableau n° 3 : Ratio des aides-soignants et auxiliaires présents quotidiennement en 2017 et 2018

Fonctions	Nombre d'ETP		Nombre d'heures	
	2017	2018	2017	2018
<i>Hébergement</i>				
Semaine	15,85	13,85	111 h	97 h
Week-end	13,28	11,28	93 h	86 h
Nuit*	1,71	1,71	20 h	20 h
<i>Unité de vie Alzheimer (UVA)</i>				
Semaine	2,85	3	20 h	21 h
Week-end	3,57	3	27 h	21 h

Source : chambre régionale des comptes à partir des données de l'EHPAD.

* Y compris UVA.

Le calcul de l'effectif nécessaire a fait l'objet de démarche d'« audit » des besoins de prise en charge, retracée dans un tableau élaboré en 2012 en préparation de la convention tripartite. Les calculs effectués ne s'appuient pas sur les données disponibles dans le logiciel de gestion des soins. Ils sont principalement estimatifs, basés sur l'expérience de la cadre de santé et sur les constats remontés par les équipes de soins.

L'association dispose, en effet, d'outils informatiques pour organiser et suivre l'activité de soins. Les autres domaines, en particulier les ressources humaines et la comptabilité, sont gérés à partir de tableurs divers. Le logiciel de soins n'est pas utilisé pour l'ensemble de ses capacités et ne permet pas de faire l'interface entre les besoins de soins des résidents, tracés dans l'application sans mention du temps nécessaire, et la gestion des plannings des personnels. Ce lien est effectué par des échanges oraux en réunion d'équipe.

Les plannings de présence sont réalisés par la direction, en concertation avec la cadre de santé. Une journée type par catégorie de personnel est également décrite dans le projet d'établissement.

3.3.3.2 L'absentéisme et les remplacements

Le taux d'absentéisme s'établit, en 2017, à 13,1 %, c'est-à-dire parmi les niveaux les plus élevés des données de comparaison disponibles, le niveau médian étant à 9 %. Cela représente près de 31 jours d'absence par ETP, la maladie ordinaire représentant environ un tiers des jours d'arrêt de travail. Les accidents de travail ont causé 283 jours d'arrêt de travail en 2017. Des formations régulières sur les gestes et postures, ainsi qu'une analyse des causes des accidents de travail ont permis de limiter leur survenance.

Pour les remplacements, qui est une problématique importante compte-tenu du niveau d'absentéisme lié à la pénibilité du métier, l'établissement fonctionnait jusque fin 2017 avec une équipe de 5-6 salariés en contrat à durée déterminée. Il a mis fin à ces contrats en 2018 et n'utilise plus que des heures complémentaires proposées aux salariés en contrat à durée indéterminée, qui sont tous à temps non complet. Toutes les absences ne sont plus remplacées. Les plannings de soins sont au besoin aménagés. En 2017, 9 180 heures complémentaires ont été rémunérées.

Le fonctionnement exclusivement avec des salariés à temps non complet permet à l'association une gestion souple de ses besoins de remplacement.

3.3.3.3 L'accueil, le suivi et les formations

Pour ses personnels, l'établissement a formalisé une procédure incluant une évaluation de l'accueil qui leur a été réservé à leur arrivée. Des fiches de poste sont détaillées pour chaque fonction. Les dossiers du personnel sont tenus de manière rigoureuse.

Un livret pour les entretiens d'évaluation a été mis en place pour chaque salarié. Il reprend les activités professionnelles, le parcours et les compétences, les formations suivies ; il dresse le bilan de l'année écoulée et fixe des perspectives pour celle à venir.

Il existe un plan de formation pluriannuel. En 2016, 35 salariés ont bénéficié d'une formation spécifique, l'ensemble du personnel ayant été formé au risque incendie. Pour 2017, plus d'une vingtaine de journées de formation thématique ont été dispensées.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'EHPAD Edith Piaf accueille des personnes âgées dans des conditions respectant l'essentiel des règles relatives au respect des droits des usagers et en veillant à leur bien-être. Les modalités d'admission peuvent encore être améliorées par une plus grande transparence, les contrats de séjour complétés des tarifs appliqués et les projets de vie personnalisés mis à jour afin de les adapter aux besoins des personnes accueillies. La présidente de l'association s'est engagée à améliorer la procédure d'admission par la définition de critères objectifs et a déjà inscrit les tarifs dans les contrats.

Pour la prise en charge des résidents, l'association dispose d'effectifs autorisés élevés. Elle ne les a pas totalement pourvus. Face à ses difficultés financières, elle a maîtrisé ses effectifs et a limité les remplacements. Les moyens humains restent pour autant conséquents. Le recours à des temps non complets facilite notamment la gestion des plannings et des remplacements.

4 SITUATION FINANCIÈRE

4.1 L'absence de certification des comptes

L'association établit des comptes annuels, sur l'année civile, mais ne les fait pas certifier par un commissaire aux comptes. Or, en application des articles L. 621-1 et R. 612-1 du code de commerce cette certification constitue une obligation pour les personnes morales de droit privé non commerçantes ayant une activité économique. En effet, l'association dépasse deux des trois seuils définis, avec un chiffre d'affaires hors taxes de 3,6 M€ et un effectif de 60 ETP en contrat à durée indéterminée.

L'expert-comptable n'a pas alerté l'association sur ce point ; il est pourtant tenu à un « *devoir d'information et de conseil* » prévu à l'article 155 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Sur ce point, l'expert-comptable a indiqué que sa mission était « réduite à la sortie du bilan, l'établissement des comptes auprès des autorités de tutelle, et divers prestations d'assistance, notamment assister au conseil d'administration » et que « le devoir général de conseil ne saurait recouvrir l'intégralité des domaines comptable, fiscal, juridique et social ».

La chambre note, toutefois, que cette obligation s'impose aux comptables « dans la mise en œuvre de chacune de leurs missions » comme le précise le texte précité.

En tout état de cause, compte tenu du dépassement des seuils prévus, la chambre rappelle à l'association l'obligation de désigner un commissaire aux comptes.

Rappel au droit n° 3 : désigner un commissaire aux comptes, conformément aux articles L. 621-1 et R. 612-1 du code de commerce.
--

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente précise qu'un commissaire aux comptes a été choisi au conseil d'administration du 11 février 2019.

4.2 La fiabilité des comptes

Les associations gestionnaires d'établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles disposent d'un plan comptable spécifique, prévu par l'article R. 314-5 dudit code et fixé par arrêté ministériel.

Le plan comptable n'est pas respecté sur la majorité de ses dispositions spécifiques, concernant les comptes de capitaux (*cf.* ci-dessous) et les comptes de produits. L'association enregistre, en effet, l'ensemble des ressources tirées de l'activité d'EHPAD sur des comptes 70 de recettes de prestations de services, au lieu des comptes 735 dédiés aux « produits des EHPAD-secteur des personnes âgées ». Cette globalisation des ressources d'exploitation nuit à la lisibilité des comptes, notamment à l'égard des autorités de tarification.

Dans ces conditions, afin d'apprécier la situation financière réelle de l'établissement et de rétablir la fiabilité des comptes, la chambre a été conduite à procéder à des retraitements comptables, qui sont présentés ci-après.

Rappel au droit n° 4 : respecter le plan comptable prévu par l'article R. 314-5 du code de l'action sociale et des familles pour être applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux.

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente indique « que les dispositions adéquates ont été prises en 2019, pour l'exercice 2018, avec la modification du plan comptable ».

4.2.1 Les comptes de capitaux

4.2.1.1 Les subventions d'investissement reçues

L'association a inscrit toutes les subventions d'investissement reçues, soit un total de 138 673 €, sur un compte « 1023 » non prévu dans la nomenclature. Or, seuls les fonds donnés à l'association, hors financement de biens ou travaux amortissables, doivent être inscrits en compte de dotation. Les subventions d'investissement portant sur des acquisitions ou aménagements amortis auraient dues être portées au compte 13 et donner lieu à transfert des subventions au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement du bien.

Selon les informations recueillies auprès de l'association, l'ensemble des subventions reçues portait sur des opérations ou acquisitions. À l'exception de la dernière perçue (subvention pour l'espace Snoezelen, de 10 000 €, versée en 2015 et 2016), toutes devraient être désormais totalement amorties.

Compte tenu de ce qui précède, la chambre a donc procédé à la rectification des montants inscrits au bilan sur ces comptes ainsi qu'à la correction du résultat reporté (*cf. infra*).

4.2.1.2 Les comptes de réserve

Le compte 1068 de réserve de compensation reste créditeur à 10 562 €, alors que l'établissement enregistre une hausse de son report à nouveau négatif (C/119), suite à des déficits en 2015 et 2016. Or, la constatation d'un déficit doit d'abord être couverte par reprise sur le compte de réserve de compensation.

Il convient donc de corriger le compte de réserve de compensation et d'ajuster le compte de report à nouveau en conséquence (*cf. infra*).

4.2.1.3 Les provisions

L'intégralité des provisions, soit 177 223 € fin 2017, en diminution de plus de moitié par rapport à 2016, est inscrite en provisions réglementées (C/14). Or, elles semblent relever pour la plupart des provisions courantes (C/15).

Des provisions pour couverture du besoin en fonds de roulement ont été constituées au cours des années précédentes, puis reprises en 2017 pour équilibrer le compte de résultat. Selon les commentaires de l'expert-comptable sur les comptes 2017, la reprise a servi à financer le solde d'un litige, la taxe d'habitation et l'indemnité de fin de mission de trois salariés. L'association ne présente pas de besoin en fonds de roulement qui nécessiterait une provision : elle présente, en effet, un excédent de financement d'exploitation.

Ces provisions se présentent, en réalité, comme un compte de réserve. Il convient donc de modifier leur montant en conséquence, et d'en tenir compte pour le calcul des résultats des exercices concernés et les résultats reportés.

Les provisions pour litiges ont été utilisées à bon escient, même si le montant prévu pour le litige soldé en 2017, soit 50 000 €, ne s'est pas avéré suffisant pour couvrir l'indemnité qu'a dû verser l'association.

Les provisions pour retraite sont établies et ajustées en fonction des disponibilités budgétaires de l'association. Pour autant, cette dernière devrait adopter une méthode de calcul stable dans le temps. L'étude d'évaluation du passif social établit à 217 316 € la dette actuarielle, dont la constitution en provision permettrait de lisser les cotisations annuelles complémentaires à 10 883 €. Il convient en conséquence de prendre en compte ce niveau pour les provisions pour retraite.

La rectification, par la chambre, de l'ensemble des comptes de provisions a pour effet d'établir à fin 2017 un niveau de provisions pour risques et charges de 291 917 € et de provisions réglementées de 60 500 €. Le report à nouveau déficitaire, ainsi que le résultat comptable de l'exercice 2017 sont modifiés en conséquence. La chambre recommande d'inscrire ces provisions dans les comptes et de les calculer à l'avenir selon des méthodes constantes.

Recommandation n° 4 : inscrire dans les comptes des provisions pour risques et charges dûment justifiées et calculées selon des méthodes stables.
--

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente précise « qu'il sera (...) tenu compte de la recommandation ».

4.2.2 Les comptes d'immobilisations

Le bâtiment, propriété de la commune louée par l'association, ne figure pas dans les comptes d'immobilisation. Figurent en immobilisations corporelles les installations techniques, matériels et outillage, matériels de transport, matériels de bureau et informatique et mobiliers.

L'association tient un inventaire du matériel médical dont la majeure partie provient de dons qui lui sont faits par des établissements de santé ou lors des décès des résidents. L'inventaire est mis à jour régulièrement, sans valorisation financière. Elle n'a pas, en revanche, établi d'inventaire du mobilier.

Elle a fait l'acquisition initiale des matériels informatiques ; leur renouvellement est assuré par le prestataire de maintenance qui, tous les quatre ans, procède au remplacement des postes, à l'exception des claviers et des écrans. Le contrat de maintenance ne précise pas le régime de propriété des équipements changés en cas d'interruption du contrat. De fait, les immobilisations informatiques ne sont pas mises à jour dans les comptes.

Les comptes annuels définissent les règles d'amortissement sur des durées relativement courtes, de 3 à 7 ans, en mode linéaire. La liste des immobilisations annexée aux comptes montre, cependant, que des taux d'amortissement correspondant à des durées respectivement de 10 ans et 15 ans sont en réalité appliqués. Il s'agit notamment, en 2016, d'immobilisations nouvelles portant sur un parking et son abri, justifiant les durées pratiquées. Il convient que l'association révise les règles d'amortissement des immobilisations pour les mettre en conformité avec la pratique.

4.2.3 Les dettes et créances

4.2.3.1 Gestion des stocks

L'association n'a pas de comptabilité de stocks pour ses fournitures. Les soignants réalisent un contrôle régulier et tracé des dates de péremption ; les piluliers sont faits à la semaine pour chaque patient, la distribution par un infirmier est quotidienne. Lorsque le stock de médicaments d'un résident est quasi épuisé, le personnel contacte le médecin traitant pour une visite du patient et le renouvellement des médicaments. Conformément à l'arrêté du 12 mars 2013 relatif aux substances classées comme stupéfiants, ce type de produit est également contrôlé et consigné dans un registre.

4.2.3.2 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont majoritairement composées des dettes pour congés payés, ainsi que des dettes sociales, dues aux URSSAF¹⁵ et caisses de retraite.

Les comptes fournisseurs représentent, en 2015 et 2016, des durées normales de 31 et 20 jours de consommations intermédiaires. Mais fin 2017, le ratio s'élève à 81 jours, ce qui traduit les difficultés financières de l'association à honorer ses dettes ; elle a, notamment, obtenu de la commune un report du paiement d'un trimestre de loyer, soit 52 000 €. Pour l'analyse du bilan, la part excédant le délai normal de 30 jours de paiement des fournisseurs, en l'espèce 106 709 €, est comptabilisée en dettes de court terme à l'égard des fournisseurs.

¹⁵ Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

4.2.3.3 Créances et comptes clients

Si les comptes présentent un très faible niveau de créances d'exploitation, c'est que l'association procède à la contraction de comptes clients excédentaires avec les comptes clients redevables.

En fin d'exercice, elle solde progressivement les comptes clients de personnes décédées sur exercices antérieurs. Une opération comptable regroupe alors des effacements de créances et l'intégration d'excédents provenant de versements d'APA, de versements d'APL et de pensions de retraite. Ces excédents sont enregistrés en produits d'exploitation, pour un montant d'environ 16 000 € en 2016 et 17 000 € en 2017.

Or les produits ainsi constatés n'appartiennent pas à l'association et ne peuvent entrer dans ses ressources. En particulier, elle doit restituer aux caisses concernées, sans attendre une éventuelle réclamation, les montants versés en trop sur les pensions de retraite. S'il apparaît que les montants qui restent sur les comptes clients ne sont pas à restituer, ils entrent dans la succession de la personne défunte, donnant éventuellement lieu à récupération par le département à raison de l'aide sociale versée.

En vertu des articles L.1113-1 et suivants du code de la santé publique, les établissements, notamment médico-sociaux hébergeant des personnes âgées, sont responsables de plein droit des objets déposés. Selon les articles L. 1113-7 et L. 1113-8, l'établissement est dans l'obligation de remettre les objets non réclamés par les héritiers à la Caisse des dépôts et consignations, s'il s'agit de sommes d'argent, titres et valeurs mobilières, un an après le décès de leur détenteur.

En application de l'article 1303 du code civil, « celui qui bénéficie d'un enrichissement injustifié au détriment d'autrui doit, à celui qui s'en trouve appauvri, une indemnité égale à la moindre des deux valeurs de l'enrichissement et de l'appauvrissement. » Le bénéfice des valeurs, issues des versements de pension, de personnes décédées pourrait être qualifié d'enrichissement injustifié en ce qu'il a porté atteinte, en dernier ressort, aux ayants droits ou créanciers sur la succession, ou encore à la Caisse des dépôts.

Le présent rapport en tire les conséquences en matière d'analyse financière en retraitant les comptes concernés. Il en résulte, pour 2017, un niveau de créances clients de 58 944 €, des avances reçues de 44 845 € et une réduction des disponibilités.

La chambre rappelle à l'association qu'elle est dans l'obligation de restituer les produits encaissés à tort au titre des biens et valeurs non réclamés suite à la sortie ou au décès du résident, en application des dispositions du code de la santé publique précitées. Cette restitution devrait intervenir au minimum pour les produits indûment enregistrés au cours des cinq dernières années écoulées, cette durée étant une référence habituelle pour la prescription des créances et dettes.

Rappel au droit n° 5 : remettre à la Caisse des dépôts et consignations les biens et valeurs non réclamés suite à la sortie ou au décès du résident, conformément aux articles L. 1113-7 et L. 1113-8 du code de la santé publique.

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente précise que « pour s'adapter à ce rappel, le contrôle a été fait pour l'année 2018 et une remise au conseil départemental et aux familles des résidents décédés a été effectuée pour cette année-là ». Elle indique également que « le contrôle et la régularisation se poursuivent pour les années antérieures et qu'une provision a été faite au bilan 2018 pour les trop-perçus à régulariser ».

4.3 L'exploitation

L'exploitation de l'EHPAD se caractérise par des produits et des charges à l'évolution contrainte. Compte tenu de la compétence récente¹⁶ des juridictions financières sur les établissements sociaux et médico-sociaux de droit privé, l'analyse financière qui suit ne porte que sur les exercices 2016 et 2017.

4.3.1 Les produits d'exploitation

Les produits de la tarification (soins, dépendance et hébergement) ont été globalement stables en 2016 et 2017, à hauteur de 3,6 M€. Ils ont augmenté de 0,2 M€ par rapport à 2015.

Tableau n° 4 : Produits d'exploitation¹⁷

(en €)	2016	2017
Produits afférents aux soins	1 279 431	1 232 202
Produits afférents à la dépendance	509 439	514 560
Produits de l'hébergement	1 807 213	1 810 250
Autres produits	206 084	249 960
Total des produits d'exploitation	3 802 168	3 806 973

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de l'association.

En moyenne, sur les deux années, 35 % de ces produits proviennent de la dotation versée par l'ARS pour le volet « soins », qui est d'1,28 M€ en 2016 et d'1,23 M€ en 2017. Le montant alloué en 2016 inclut notamment 65 086 € de crédits non reconductibles octroyés pour aider l'établissement à faire face aux charges exceptionnelles issues d'un jugement défavorable du conseil des prud'hommes. En dehors de cet élément conjoncturel, la dotation soins est stable, avec une base reconductible d'1,2 M€ (composée d'1,07 M€ pour l'hébergement permanent, 0,02 M€ pour l'hébergement temporaire et 0,11 M€ pour l'accueil de jour). À cette base s'ajoutent, en 2017, des crédits d'actualisation (12 090 €) et des crédits non reconductibles pour 11 024 €.

¹⁶ Décret n° 2016-1696 du 12 décembre 2016 relatif au contrôle des juridictions financières sur les établissements sociaux et médico-sociaux et les établissements de santé de droit.

¹⁷ Voir détail en annexe n° 1.

L'établissement bénéficie, également, d'une convergence tarifaire positive pour les soins de 6 831 € en 2017 qui, pour autant, pourrait être annulée par la baisse des indices de dépendance et de besoin de soins, constatée fin 2017.

Les ressources relatives à la prise en charge de la dépendance représentent 14 % des produits de la tarification, soit 0,5 M€. Parmi elles, 74 % sont des dotations du département et 23 % proviennent des usagers (tickets modérateurs dépendance), le solde (environ 15 000 €) étant constitué des participations à l'accueil de jour.

Les ressources portant sur l'hébergement des personnes forment 51 % des produits de la tarification, soit 1,8 M€. 71 % de ces produits sont réglés par les usagers (personnes âgées elles-mêmes ou leur famille), tandis que 24 % proviennent du département, au titre de l'aide sociale à l'hébergement. Le solde provient, d'une part, des hébergements en accueil temporaire et, d'autre part, de la part hébergement de l'accueil de jour.

Le tarif d'hébergement est de 61,73 €, stable en 2017 après avoir augmenté de 0,5 % en 2016. Avec le ticket modérateur, le prix par jour est de 67,08 €. Les tarifs pratiqués par l'association se situent, au regard des données de comparaison de la CNSA, parmi le quart des établissements privés non lucratifs ayant les tarifs les plus élevés, 13 % au-dessus de la médiane tous statuts d'établissement confondus. Ces tarifs sont inhabituellement élevés pour des places intégralement habilitées à l'aide sociale.

En lien avec ces données de comparaison, les prix pratiqués par l'EHPAD Edith Piaf figurent parmi les plus élevés du territoire.

Tableau n° 5 : Comparaison des tarifs

Nom	Lieu	Statut	Reste à charge mensuel (tarif hébergement et GIR 5-6)
EHPAD Edith Piaf	Bruay	associatif	2 023,2
Bon Air	Marles	associatif	2 098,2
Triolet	Calonne	public (SIVOM Bruaysis)	1 936,8
Myosotis	Maisnil	public (SIVOM Bruaysis)	1 936,8
Sainte Camille	Verquin	associatif	1 858,8
La Manaie	Auchel	régime minier	1 857,3
F Degeorge	Béthune	public (SIVOM Béthunois)	1 868,4
Marie Curie	Beuvry	public (SIVOM Béthunois)	1 965
Jardins de l'Estracelle	Béthune	public (hôpital)	2 065,8

Source : chambre régionale des comptes à partir des données de « Trajectoire » (base de données de l'agence régionale de santé).

Ces éléments de comparaison tendent à montrer que la capacité de l'établissement à augmenter ses tarifs d'hébergement, pour des places qui seraient sorties de l'habilitation à l'aide sociale, serait délicate, même si la demande est élevée et probablement faiblement élastique.

Pour les résidents bénéficiaires de l'aide sociale, la chambre relève que le ticket modérateur dépendance est versé directement par le département, en complément de la dotation dépendance. Les intéressés ne reçoivent pas de facturation détaillée sur le niveau de prise en charge des prestations dispensées par rapport à leur coût réel. La chambre recommande que la transparence de la facturation soit améliorée sur ce point.

Recommandation n° 5 : établir des factures complètes pour les résidents admis à l'aide sociale, indiquant l'ensemble des frais facturés, le montant payé directement sur les ressources de la personne et le solde pris en charge par l'aide sociale départementale.

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente indique que les factures mentionnent désormais ces éléments d'information.

4.3.2 Les dépenses d'exploitation

Les dépenses de personnel représentent 78 % à 79 % des charges d'exploitation de l'association. Elles ont progressé d'1,6 % en deux ans, passant de 2,94 M€ à 2,98 M€. Elles avaient augmenté de 0,1 M€ entre 2015 et 2016, suite à la reprise de la gestion de la cuisine en avril 2015.

Cette progression limitée des dépenses de personnel entre 2016 et 2017 traduit une augmentation de 10 % des dépenses de rémunération des personnels permanents, compensées par une diminution équivalente des dépenses de personnels de remplacement.

Ces évolutions concernent de façon similaire les trois sections tarifaires. Pour les deux exercices examinés, les dépenses de personnel se répartissent de façon inchangée, à raison de 42 % pour les soins, 17 % pour la dépendance, 39 % pour l'hébergement (le solde de 2 % concernant l'accueil de jour).

Tableau n° 6 : Charges d'exploitation

(en €)	2016	2017
Charges de personnel	2 936 452	2 984 706
Charges à caractère médical	59 913	51 659
Charges à caractère hôtelier et général	759 982	744 930
Charges d'amortissement, de provisions, financières et exceptionnelles	69 523	164 697
Total des charges d'exploitation	3 825 871	3 945 992

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de l'association.

Les autres charges d'exploitation, essentiellement des charges à caractère hôtelier et général, ont diminué (- 1,8 %). Cette baisse limitée fait suite à une réduction plus sensible entre 2015 et 2016, provenant des prestations d'alimentation auxquelles l'association avait encore eu recours début 2015. Les draps et serviettes, ainsi que les vêtements des personnels sont entretenus par une société extérieure.

L'EHPAD a adhéré à une association organisant une centrale d'achats. L'adhésion annuelle donne accès à une liste de fournisseurs référencés auprès desquels sont négociés des tarifs privilégiés. Il reste de la responsabilité de l'EHPAD de procéder à une mise en concurrence adaptée au volume d'achat, en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La reprise de la gestion de la cuisine s'est traduite par une stabilité des dépenses. L'association a suivi de façon précise l'évolution du coût total, qui s'élève à 263 461 € en 2017. Ce coût se compose, outre les prestations de diététicien et d'analyses, de 145 947 € de charges de personnel et de 116 455 € de denrées alimentaires (soit une estimation de 4,15 € par résident et par jour, compte tenu des repas supplémentaires de l'accueil de jour). Les dépenses de fluides n'y sont pas comptabilisées.

Le loyer versé à la commune pour les locaux représente 28 % des charges à caractère hôtelier et général.

4.4 Le résultat et les équilibres de bilan

La légère baisse des ressources d'exploitation (- 1 %) est compensée par la réduction des consommations intermédiaires (cf. annexe n° 1). Entre 2016 et 2017, la valeur ajoutée progresse ainsi de 0,6 %. Sur cette base, l'augmentation même limitée des dépenses de personnel affecte les équilibres de gestion. L'excédent brut d'exploitation, déjà négatif à hauteur de 0,04 M€ en 2016, passe à - 0,1 M€ en 2017.

Tableau n° 7 : Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion	2016	2017
Valeur ajoutée	2 815 957	2 833 618
Excédent brut d'exploitation	- 46 604	- 104 194
Résultat net comptable	- 23 703	- 139 019
Taux de marge brute	- 1,1 %	- 2,9 %
Capacité d'autofinancement (CAF) brute	25 649	- 171 994

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de l'association.

Le résultat comptable, recalculé à - 0,02 M€ en 2016, baisse à - 0,14 M€ en 2017, en raison de la charge exceptionnelle (0,12 M€) insuffisamment provisionnée entraînée par le litige évoqué précédemment. En 2016, l'association parvenait à dégager un autofinancement très limité. En 2017, son autofinancement est négatif, même en dehors de la charge exceptionnelle.

Le bilan, tel que retraité par la chambre (*cf.* annexe n° 2), confirme le caractère tendu de la situation financière. En 2017, l'accumulation des déficits reportés porte le fonds de roulement négatif à - 0,47 M€. L'association est cependant faiblement endettée.

Le faible niveau de ses créances d'exploitation permet à l'association de maintenir un excédent de financement d'exploitation de 0,56 M€. Mais la trésorerie positive qui en résulte, en considération des dettes différées auprès des fournisseurs, est limitée à 0,09 M€, ce qui équivaut à 9 jours seulement de fonctionnement courant.

4.5 Les marges de manœuvre

L'association a engagé, en 2018, un effort de réduction des dépenses de personnel, en limitant les effectifs de personnels soignants et en restreignant les remplacements.

Dans sa réponse aux observations provisoires, la présidente précise que « les adaptations d'ores et déjà mises en place au cours de l'année 2018 ont eu des résultats probants puisque le bilan 2018 dégage un excédent de 295 256,54 € ».

Il s'agit là d'un effort substantiel, susceptible de dégager un excédent brut d'exploitation positif, de l'ordre de 0,2 M€, correspondant à un peu plus de 5 % de ses produits d'exploitation. Cette amélioration des équilibres d'exploitation permettrait de dégager un autofinancement légèrement supérieur à 0,1 M€. Elle devrait permettre aussi de rééquilibrer le bilan, en résorbant les dettes différées à l'égard des fournisseurs et en réduisant progressivement le résultat déficitaire reporté.

Elle ne lui redonne pas, à elle seule, une capacité à investir pour renouveler ses immobilisations. La chambre invite l'association à planifier le renouvellement de ses équipements les plus lourds à moyen et long terme. Elle pourra ainsi définir une trajectoire financière soutenable et identifier le niveau d'autofinancement minimal nécessaire, compatible avec son niveau d'endettement.

L'association dispose, pour l'avenir, d'une marge de manœuvre financière sur les postes de direction, étant donné le dédoublement de la fonction précédemment évoqué. Cette marge reste toutefois limitée dans son ampleur.

Au niveau des produits d'exploitation, les dotations soins pourraient évoluer positivement, compte tenu des revalorisations régulières, de la trajectoire de convergence et des mesures annoncées dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019.

L'atténuation possible des dotations, en cas de baisse du niveau de dépendance et de besoin de soins dans l'établissement, pourrait pour sa part se répercuter en baisse des personnels.

La trajectoire de convergence tarifaire prévue pour la dépendance a été calculée par le département à hauteur de - 4 215 € par an, sur six années à compter de 2018. En effet, la valeur nette du point GIR de l'établissement (7,20 €) est supérieure à la moyenne départementale (6,90 €). Les dotations dépendance seront également susceptibles d'évoluer au cours de cette période en fonction du niveau de dépendance mesuré dans l'établissement et de la valeur du point départementale. Globalement, l'impact sur les équilibres financiers de l'établissement paraît réduit.

Les produits d'hébergement sont actuellement contraints par l'habilitation à l'aide sociale et ne peuvent donc, sauf sortie partielle éventuelle, être réévalués par l'association sans l'approbation préalable du département.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La comptabilité de l'association, qui ne respecte pas le cadre prescrit pour les comptes des établissements médico-sociaux privés, présente des insuffisances fortes. La certification par un commissaire aux comptes, désigné suite au contrôle de la chambre, devrait conduire à rectifier la situation. L'association a commencé à restituer à la Caisse des dépôts et consignations les fonds excédentaires laissés dans ses comptes au décès des bénéficiaires de l'aide sociale.

Compte tenu des retraitements comptables effectués par la chambre pour rétablir les écritures incorrectement passées, la situation financière de l'association apparaît tendue, se traduisant en 2017 par un déficit de 0,14 M€ et un très faible niveau de trésorerie. Avec des tarifs relativement élevés, les marges de manœuvre principales résident dans des efforts d'économies dans les dépenses de personnel et dans une meilleure rationalisation des moyens. La planification des investissements considérés comme nécessaires permettrait de s'assurer de leur soutenabilité financière.

*

* *

ANNEXES

Annexe n° 1. Compte de résultat retraité	38
Annexe n° 2. Bilan financier retraité.....	41

Annexe n° 1. Compte de résultat retraité

Charges d'exploitation		2016	2017
Titre 1	Charges de personnel		
631-633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	187 102	151 671
641	Rémunérations personnel	1 864 124	1 904 608
	<i>dont 6411 – Personnel</i>	<i>1 489 898</i>	<i>1 642 837</i>
	<i>dont 64116 – Indemnités de licenciement</i>	<i>8 685</i>	<i>14 513</i>
	<i>dont 6415 – Personnel de remplacement</i>	<i>365 541</i>	<i>247 259</i>
645	Charges de Sécurité sociale	855 572	899 151
647	Autres charges sociales	26 904	27 406
648	Autres charges de personnel	2 750	1 870
	Total titre 1	2 936 452	2 984 706
Titre 2	Charges à caractère médical		
60	Achats (matières premières ou fournitures à caractère médical - 6021, 6022, 6066)	56 070	49 615
	<i>dont 60225 – Charges incontinents</i>	<i>26 653</i>	<i>26 719</i>
61	Services extérieurs (médical - 611, 6131, 6151)	3 057	2 044
62	Honoraires médicaux	786	0
	Total titre 2	59 913	51 659
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général		
60	Achats (matières premières ou fournitures à caractère hôtelier ou général)	306 773	288 799
61	Services extérieurs (non médical)	312 301	304 439
62	Autres services extérieurs (hors personnel)	135 907	118 378
63	Impôts, taxes et versements assimilés (non sur rémunérations)	352	31 921
65	Autres charges de gestion courante	608	33
654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 041	1 360
	Total titre 3	759 982	744 930
Titre 4	Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles		
66	Charges financières	9 624	595
67	Charges exceptionnelles	2	117 475
6811	Dotations aux amortissements	37 897	46 628
6874	Dotations aux provisions	22 000	0
	Total titre 4	69 523	164 697
	Total des charges d'exploitation	3 825 871	3 945 992

Produits d'exploitation		2016	2017
Titre 1	Produits afférents aux soins		
7351	Forfait soins	1 279 431	1 232 202
	Total titre 1	1 279 431	1 232 202
Titre 2	Produits afférents à la dépendance		
735212	Dotation dépendance	376 059	380 943
73532	Ticket modérateur dépendance	118 952	118 057
7353512	Part dépendance accueil temporaire		
7353522	Part dépendance accueil de jour	14 429	15 561
	Total titre 2	509 439	514 560
Titre 3	Produits de l'hébergement		
735211	Aide sociale à l'hébergement	440 690	438 715
73531	Hébergement à la charge des usagers	1 306 097	1 269 507
7353511	Part hébergement accueil temporaire	15 499	44 075
7353521	Part hébergement accueil de jour	44 927	57 953
	Total titre 3	1 807 213	1 810 250
Titre 4	Autres produits		
70	Vente produits, prestations	38 808	41 240
74	Subventions d'exploitation et participations	0	0
75	Autres produits de gestion courante	7 835	482
76	Produits financiers	15 001	108
77	Produits exceptionnels	59 650	49 712
7811	Reprises sur amortissements		1 429
7874	Reprises sur provisions	10 545	78 174
79	Transferts de charges	74 244	78 815
	Total titre 3	206 084	249 960
	Total des produits d'exploitation	3 802 168	3 806 973

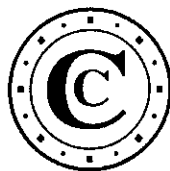
Soldes intermédiaires de gestion	2016	2017
Produits bruts d'exploitation	3 634 892	3 598 253
- Consommations intermédiaires	818 935	764 635
= Valeur ajoutée	2 815 957	2 833 618
+ Subventions d'exploitation	0	0
- Impôts et taxes	352	31 921
- Charges de personnel (hors 621)	2 862 208	2 905 891
= Excédent brut d'exploitation	- 46 604	- 104 194
+ Autres produits de gestion courante	7 835	482
- Autres charges de gestion courante	608	33
= Marge brute	- 39 376	- 103 745
+ Reprises / amorts. et prov.	10 545	79 603
- Dotation aux amortissements	37 897	46 628
- Dotation prov. risques et charges	22 000	0
Résultat d'exploitation	- 88 728	- 70 770
+ Produits financiers	15 001	108
- Charges financières	9 624	595
Résultat courant	- 83 352	- 71 256
+ <i>Produits exceptionnels</i>	<i>59 650</i>	<i>49 712</i>
- <i>Charges exceptionnelles</i>	<i>2</i>	<i>117 475</i>
Résultat exceptionnel	59 649	- 67 763
+ Résultat courant	- 83 352	- 71 256
Résultat net comptable	- 23 703	- 139 019
Taux de marge brute	- 1,1 %	- 2,9 %
CAF brute	25 649	- 171 994

Source : chambre régionale des comptes à partir des données de l'EHPAD.

Annexe n° 2. Bilan financier retraité

	BIENS		FINANCEMENTS	
	2016	2017	2016	2017
Immobilisations incorporelles brutes	5 810	4 134	Apports - dotations (c/102; 229)	0
Immobilisations corporelles brutes - terrains	0	0	Excédents affectés à l'investissement	50 000
Immobilisations corporelles brutes - bâtiments	0	0	Subventions d'investissement	10 000
Immobilisations corporelles brutes - installations, mat.	128 926	166 793	Amortissement des immo incorporelles	5 810
Immobilisations corporelles brutes - autres	764 393	785 359	Amortissement des immo corporelles - install°	67 548
Immobilisations en cours	0	0	Amortissement des immo corporelles - autres	658 898
Immobilisations financières	891	400	Emprunts et dettes assimilées (hors ICNE)	45 000
Biens stables d'équipement (2)	900 020	956 685	Financements stables (1)	837 255
			FDR d'investissement positif (1-2)	- 62 765
Report à nouveau déficitaire (119)	327 360	357 830	Réserve de trésorerie (10685)	
Dépenses non opposables au tiers financeur (116)	229 095	229 382	Réserve de compensation des déficits (10686)	
			Provisions pour risques et charges	354 807
<i>Résultat comptable (déficit)</i>	<i>23 703</i>	<i>139 019</i>	Provisions règlementées	60 500
Biens stables d'exploitation (4)	580 158	726 231	Financements stables d'exploitation (3)	415 307
FDR d'exploitation négatif (4-3)	164 852	373 815		
FDR net global négatif	227 617	467 870		
Stocks	0	0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 195
Usagers	13 045	58 944	Dettes fiscales et sociales	475 761
Charges constatées d'avance	450	10 027	Avances reçues	44 845
Créances diverses	18 824	16 060	Autres dettes diverses	13 510
Biens d'exploitation (6)	32 319	85 031	Financements d'exploitation (5)	534 465
			Excédent financement d'exploitation (5-6)	502 146
Valeurs mobilières de placement	0	0	Ligne de trésorerie	112
Disponibilités	283 158	197 523	<i>Dettes différées fournisseurs</i>	<i>106 709</i>
Montant des liquidités (8)	283 158	197 523	Financement à court terme (7)	112
Trésorerie positive (8-7)	283 046	90 814		
TOTAL ACTIF	1 795 656	1 965 470	TOTAL PASSIF	1 787 139
				1 965 470

Source : chambre régionale des comptes à partir des données de l'EHPAD.



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SANS RÉPONSE

ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE (Département du Pas-de-Calais)

Exercices 2016 et 2017

Représentant légal en fonctions pour la période examinée :

- Mme Francine Charpentier : pas de réponse.

Collectivité ayant apporté un concours financier :

- Département du Pas-de-Calais : pas de réponse.

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi 2001-1248 du 21 décembre 2001).



Les publications de la chambre régionale des comptes
Hauts-de-France
sont disponibles sur le site :
www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-France

Chambre régionale des comptes Hauts-de-France

14, rue du Marché au Filé - 62012 – Arras cedex

Adresse mél. : hautsdefrance@crtc.ccomptes.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION
POUR LA GESTION DE LA MAPAD DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE CONCERNANT
LES EXERCICES 2016 ET 2017.**

Par courrier en date du 7 juin 2019, le Département du Pas-de-Calais a été rendu destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de l'association pour la gestion de la MAPAD de Bruay-la-Buissière, portant sur les exercices 2016 et 2017.

En application de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives est communiqué par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion.

Il convient de prendre acte de la communication au Conseil départemental, du rapport ci-joint comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France, sur la gestion de l'association pour la gestion de la MAPAD de Bruay-la-Buissière portant sur les exercices 2016 et 2017.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Antoine IBBA

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Caroline MATRAT, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : M. Claude ALLAN, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Frédéric MELCHIOR, M. Robert THERRY, Mme Guylaine JACQUART, Mme Aurélia BEIGNEUX, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Claude PRUDHOMME.

PROPOSITIONS DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

(N°2019-335)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la Loi n°84-53 en date du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-3 et 34 à 47 ;

Vu le Décret n°88-145 du 15/02/1988 modifié pris pour l'application de l'article 138 de la loi du 28 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°85-643 en date du 26/06/1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la Loi n°84-53 du 26/01/1984 et notamment ses articles 38 à 48 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 23/09/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver les propositions de transformations d'emplois reprises à l'article 2 de la présente délibération.

Article 2 :

Les propositions visées à l'article 1 sont les suivantes :

I) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

POLE SOLIDARITES

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN CARVIN

Service Local Allocation Insertion

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

POLE REUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

Collège du Bredenarde à Audruicq

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 agent de maîtrise

Service Accompagnement des Métiers et Restauration Scolaire

Bureau Restauration

- 1 bibliothécaire en 1 cadre A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de bureau.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.

B) LIÉES A LA REUSSITE D'UN CONCOURS

POLE REUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

Collège Jean de Saint Aubert à Libercourt

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 adjoint technique

II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GENERANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

POLE SOLIDARITES

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS

Site de Lillers

Service Local de Protection Maternelle et Infantile

- 1 cadre de santé paramédical en 1 puéricultrice

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN CARVIN

Site de Carvin

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER

Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier

Bureau des Activités en Régie
Unité Equipements de la Route

- 1 technicien en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

POLE REUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELLOT ET DE L'EVENEMENTIEL

DIRECTION ADJOINTE DE L'EVENEMENTIEL

Service Technique Evènementiel

- 1 adjoint administratif en 1 agent de maîtrise

III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIERE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

POLE SOLIDARITES

SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES

DIRECTION D'APPUI AU PILOTAGE DES POLITIQUES SOLIDARITES

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Directeur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux

Mission Appui aux Politiques Publiques

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission qualité de la relation à l'utilisateur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS

Site de Béthune

Pôle Accompagnement

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Pôle Accompagnement.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Service Maintenance du Patrimoine

Bureau Exploitation Sécurité et Technique du Siège

- 1 technicien en 1 adjoint technique

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 56 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 22 voix (Groupe Union Action 62)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 23 septembre 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques
Direction des Ressources Humaines
Bureau Pilotage des effectifs, GPEC, SIRH, annuaire

RAPPORT N°7

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PROPOSITIONS DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Les propositions de transformations d'emplois présentées aujourd'hui répondent à la nécessaire adaptation permanente des ressources, et donc de l'organisation de travail des services, pour une meilleure réponse aux usagers, et à l'optimisation de la gestion des emplois et des postes.

Ainsi, je vous propose :

I) **TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

A) **LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES**

POLE SOLIDARITES

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN CARVIN

Service Local Allocation Insertion

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

POLE REUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

Collège du Bredenarde à Audruicq

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 agent de maîtrise

Service Accompagnement des Métiers et Restauration Scolaire

Bureau Restauration

- 1 bibliothécaire en 1 cadre A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de bureau.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.

B) LIÉES A LA REUSSITE D'UN CONCOURS

POLE REUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

Collège Jean de Saint Aubert à Libercourt

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 adjoint technique

II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GENERANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

POLE SOLIDARITES

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS

Site de Lillers

Service Local de Protection Maternelle et Infantile

- 1 cadre de santé paramédical en 1 puéricultrice

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN CARVIN

Site de Carvin

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER

Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier

Bureau des Activités en Régie
Unité Equipements de la Route

- 1 technicien en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

POLE REUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELLOT ET DE L'EVENEMENTIEL

DIRECTION ADJOINTE DE L'EVENEMENTIEL

Service Technique Evènementiel

- 1 adjoint administratif en 1 agent de maîtrise

III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIERE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

POLE SOLIDARITES

SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES

DIRECTION D'APPUI AU PILOTAGE DES POLITIQUES SOLIDARITES

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Directeur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux

Mission Appui aux Politiques Publiques

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission qualité de la relation à l'utilisateur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS

Site de Béthune

Pôle Accompagnement

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Pôle Accompagnement.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Service Maintenance du Patrimoine

Bureau Exploitation Sécurité et Technique du Siège

- 1 technicien en 1 adjoint technique

Le rapport sera présenté en 6ème commission - Finances et Service public départemental lors de sa réunion du 23 septembre 2019. Son avis sera rendu en séance.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, valider les propositions de transformations d'emplois susmentionnées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Antoine IBBA

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Caroline MATRAT, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : M. Claude ALLAN, Mme Danièle SEUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Guylaine JACQUART, Mme Aurélia BEIGNEUX, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Claude PRUDHOMME.

**COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ
DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

(N°2019-336)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la Loi n°84-53 en date du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-3 et 34 à 47 ;

Vu le Décret n°88-145 du 15/02/1988 modifié pris pour l'application de l'article 138 de la loi du 28 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°85-643 en date du 26/06/1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la Loi n°84-53 du 26/01/1984 et notamment ses articles 38 à 48 ;

Vu la délibération n°2019-215 du Conseil départemental en date du 24/06/2019

« Propositions de transformations d'emplois et de créations de vacances » ;
Vu la délibération n°2019-88 du Conseil départemental en date du 18/03/2019 « Propositions de transformations d'emplois et de créations de vacances » ;
Vu la délibération n°11 du Conseil départemental en date du 26/09/2016 « Propositions de transformations d'emplois » ;
Vu la délibération n°23 du Conseil Général du 20/02/1995 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 23/09/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De modifier ou compléter les délibérations reprises dans le tableau annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 56 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 22 voix (Groupe Union Action 62)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 23 septembre 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

ANNEXE		
Délibération initiale	Rédaction initiale	Modification proposée
Du 20 février 1995	Portant création de 5 emplois de Cadre A, responsables d'unité territoriale, à la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité et du Développement Social.	La délibération du 20 février 1995 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Directeur de la Maison du Département Solidarité du Montreuillois – Pôle Solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.
Du 18 mars 2019	Portant création d'un emploi de Cadre A de la filière administrative ou sociale au Bureau Agrément et Accueil du Jeune Enfant - Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile – Direction de l'Enfance et de la Famille – Pôle Solidarités comme suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de section suivi des dossiers MMAJE-Agrément. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des	La délibération du 18 mars 2019 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Section Suivi des dossiers MMAJE-Agrément – Bureau Agrément et Accueil du Jeune Enfant - Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile – Direction de l'Enfance et de la Famille – Pôle Solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du

	conseillers socio-éducatifs territoriaux.	cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 24 juin 2019	<p>Portant création d'un emploi de Cadre A de la filière administrative ou sociale au Service Local de l'Accueil Familial, Maison du Département Solidarité de l'Artois, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Local de l'Accueil Familial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 24 juin 2019 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Local de l'Accueil Familial - Maison du Département Solidarité de l'Artois – Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 26 septembre 2016	<p>Portant création d'un emploi de Cadre A de la filière administrative ou culturelle au Château d'Hardelot – Centre Culturel de l'Entente Cordiale, Direction des Affaires Culturelles, Pôle Réussites Citoyennes comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Responsable de la communication, relations publiques et mécénat.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou d'une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.</p>	<p>La délibération du 26 septembre 2016 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de conservation – Service Conservation et Valorisation du Patrimoine – Direction Adjointe du Château d'Hardelot - Centre Culturel de l'Entente Cordiale – Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel – Pôle Réussites Citoyennes.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du</p>

		cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.
--	--	--

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques
Direction des Ressources Humaines
Bureau Pilotage des effectifs, GPEC, SIRH, annuaire

RAPPORT N°8

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

Afin de répondre strictement au cadre juridique précité, il s'avère nécessaire de compléter les délibérations initiales portant création des emplois énumérés ci-dessous par les dispositions suivantes :

La délibération du 20 février 1995 portant création de 5 emplois de Cadre A, responsable d'unité territoriale, à la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité et du Développement Social - est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Directeur de la Maison du Département Solidarité du Montreuillois – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 18 mars 2019 portant création d'un emploi de Cadre A de la filière administrative ou sociale au Bureau Agrément et Accueil du Jeune Enfant - Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile – Direction de l'Enfance et de la Famille – Pôle Solidarités est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Section Suivi des dossiers MMAJE-Agrément – Bureau Agrément et Accueil du Jeune Enfant - Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile – Direction de l'Enfance et de la Famille – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 24 juin 2019 portant création d'un emploi de Cadre A de la filière administrative ou sociale au Service Local de l'Accueil Familial, Maison du Département Solidarité de l'Artois est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Local de l'Accueil Familial - Maison du Département Solidarité de l'Artois – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 26 septembre 2016 portant création d'un emploi de Cadre A de la filière administrative ou culturelle au Château d'Hardelot – Centre Culturel de l'Entente Cordiale, Direction des Affaires Culturelles, Pôle Réussites Citoyennes est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de conservation – Service Conservation et Valorisation du Patrimoine – Direction Adjointe du Château d'Hardelot - Centre Culturel de l'Entente Cordiale – Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel – Pôle Réussites Citoyennes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.

Le rapport sera présenté en 6ème commission - Finances et Service public départemental lors de sa réunion du 23 septembre 2019. Son avis sera rendu en séance.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de modifier ou compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Antoine IBBA

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Caroline MATRAT, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : M. Claude ALLAN, Mme Danièle SEUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Frédéric MELCHIOR, M. Robert THERRY, Mme Guylaine JACQUART, Mme Aurélia BEIGNEUX, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Claude PRUDHOMME.

**DÉLIBÉRATION CADRE ANNUELLE 2019 - IMPUTATION EN SECTION
D'INVESTISSEMENT DE BIENS MEUBLES AYANT UNE VALEUR INFÉRIEURE À
500 €**

(N°2019-337)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3221-2 ;

Vu l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26/10/2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 01/07/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'approuver la liste des biens meubles ayant une valeur inférieure à 500 euros TTC, destinée à compléter la nomenclature fixée par l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 susvisé, afin de permettre leur imputation en section d'investissement, telle que reprise au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 23 septembre 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources
Direction des Finances
Bureau Fiabilité des Comptes

RAPPORT N°9

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION CADRE ANNUELLE 2019 - IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE BIENS MEUBLES AYANT UNE VALEUR INFÉRIEURE À 500 €

Suivant l'article L3221-2 du CGCT, le Président du Conseil départemental, en qualité d'ordonnateur, ne peut imputer en section d'investissement les dépenses afférentes à des biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC que lorsqu'ils figurent dans la nomenclature définie par l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001. Toutefois, cette liste peut être complétée sur délibération expresse de l'assemblée.

L'arrêté du 26 octobre 2001 précité précise que cette liste complémentaire est établie chaque année par l'assemblée délibérante de la collectivité sous la réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement dans les comptes de charge ou de stocks.

Il est donc proposé de compléter la liste des biens meubles qui peuvent être imputés en section d'investissement pour l'exercice 2019 des biens repris ci-après :

- Portemanteaux ;
- Escabeau ;
- Lampe de bureau ;
- Lampadaire fluorescent ;
- Armoire à clefs ;
- Perforelieur ;
- Machine à plastifier ;
- Coffre-fort ;
- Sèche-mains ;
- Cendrier d'extérieur ;
- Lutrin ;
- Projecteur ;
- Spot ;

- Enrouleur ;
- Compresseur d'air ;
- Porte-parapluies ;
- Chaise haute bébé ;
- Mixeur cuiseur ;
- Echarpe de portage ;
- Transat.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'approuver la liste des biens meubles ayant une valeur inférieure à 500 euros TTC destinée à compléter la nomenclature par l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 afin de permettre leur imputation en section d'investissement, telle que reprise au présent rapport.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/07/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Antoine IBBA

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : M. Claude ALLAN, Mme Danièle SEUX, M. Alain LEFEBVRE, M. Philippe FAIT, M. Robert THERRY, M. Philippe MIGNONET, Mme Guylaine JACQUART, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Michel HAMY, Mme Caroline MATRAT, M. Claude PRUDHOMME.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES
ASSOCIÉS (EPOA) - EXERCICE 2018**

(N°2019-338)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation du rapport d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés au Département, au titre de l'année 2018 et de la tenue du débat prévu par l'article L. 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Le rapport d'activité visé à l'article 1 est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 23 septembre 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- PAS-DE-CALAIS TOURISME -

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUES

ANNÉE
2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUES DU PAS-DE-CALAIS

Une force de terrain pour faire gagner le tourisme en Pas-de-Calais.

L'Agence de Développement et Réservation Touristiques accompagne les projets de l'ensemble des acteurs du tourisme départemental. Elle capte les énergies positives, fédère les talents et crée les synergies autour du développement de l'activité touristique du Pas-de-Calais, dans le contexte d'une compétence partagée entre la Région, le Département et le bloc communal, au regard de la loi NOTRe. L'ADT assure la qualité, la performance et la visibilité du tourisme en Pas-de-Calais, s'engage et s'implique activement dans l'organisation d'un écosystème vertueux et performant à l'échelle des Hauts-de-France. Les 6,35 milliards d'euros de consommation touristique en Hauts-de-France représentent 4,3 % du PIB régional. Les arrivées touristiques en région sont au nombre de 7,2 millions chaque année ; elles génèrent 13,5 millions de nuitées et près de 24 millions de visiteurs sont recensés dans les sites de visites.

Les chiffres en témoignent, le tourisme est une valeur sûre pour le département du Pas-de-Calais et l'économie locale.

Avec 50 000 emplois touristiques (70 000 métiers annexes inclus), la région Hauts-de-France tient la 7^e place des régions touristiques françaises. 24,4 % des emplois sont situés dans le Pas-de-Calais, qui en compte 12 200 (15 200 métiers annexes inclus) dont 26,3 % dans l'hébergement, 25,6 % dans la restauration et les cafés, 9,6 % dans les sports et loisirs, 11,3 % dans le patrimoine, la culture et les offices du tourisme et 27,2 % dans l'artisanat et les commerces.

Sur 258 000 lits marchands en Hauts-de-France, 98 800 se trouvent dans le Pas-de-Calais, soit 38 % de l'offre régionale. Pas moins de 74 % des lits sont situés dans les campings, 15 % dans les hôtels et 10 % dans les autres hébergements marchands. Cependant ce sont les lits non marchands dans les résidences secondaires qui constituent la majorité des lits touristiques ; on en compte 200 000 concentrés essentiellement sur le littoral.

Dans le palmarès des 10 sites touristiques culturels et de loisirs les plus visités en Hauts-de-France, ceux du Pas-de-Calais représentent 40 % de l'offre. Nausicaa est en 2^{ème} place (547 000), Le Louvre-Lens en 4^{ème} (435 000), le Parc de Loisirs d'Olhain (400 000) en 5^{ème} et le Parc d'attractions Bagatelle en 9^{ème} (309 700).

Le Pas-de-Calais est aussi le plus médaillé des 5 Départements de la nouvelle grande région, avec ses sites UNESCO (Bassin Minier, Beffrois, Citadelle d'Arras et Marais Audomarois) et son Grand Site des Deux Caps labélisé Grand Site de France.

Mais le tourisme est encore plus que cela :

- ◆ Il rend possible un grand nombre de projets culturels, de loisirs et d'animation locale, en contribuant d'une façon décisive à leur équilibre financier ;
- ◆ Il participe à l'embellissement de l'environnement paysager et architectural ;
- ◆ Il améliore l'habitat et la qualité des services de proximité ;
- ◆ Il valorise le patrimoine privé et public ;
- ◆ Il favorise la création de richesses et fait vivre la culture ;

Et bien sûr, son rôle social et éducatif est considérable car il permet aux habitants de tous les territoires de progresser en s'ouvrant sur le monde et les autres.

Par le développement d'une stratégie à l'échelle de trois grandes destinations, Pas-de-Calais Tourisme œuvre au plus près de tous les territoires pour l'épanouissement du tourisme dans le département et pour l'ensemble de sa population.

MISSIONS - ORGANISATION

Créée dès 1965 à l'initiative du Conseil Départemental, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais développe l'attractivité touristique dans le contexte d'une compétence partagée entre la Région, le Département et le bloc communal au regard de la loi NOTRe. L'ADRT assure la performance et la visibilité du tourisme en Pas-de-Calais. Elle s'engage et s'implique activement dans l'organisation d'un écosystème vertueux et performant à l'échelle des Hauts-de-France.

Le Département inscrit son action dans le cadre de la délibération « Politique Tourisme du Département » en date du 27 septembre 2016. Cette délibération précise que « sur le sujet du tourisme, le Département continuera de se doter des moyens à la hauteur de ses ambitions ».

Il s'agit de favoriser le vivre ensemble, en contribuant au développement de l'offre touristique de qualité accessible à tous, en favorisant la rencontre des habitants du Pas-de-Calais et aussi en contribuant à la bataille pour l'emploi dans la mesure où le secteur du tourisme, pris sous tous ses aspects, concerne plus de 15 000 emplois de proximité dans le Département.

Le Département poursuit la mobilisation de son ingénierie, afin de faire du tourisme un levier du contrat de projet. Il fait également entendre sa voix au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), au sein de la dynamique autour de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) et au Comité Technique de l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) Hauts-de-France où Pas-de-Calais Tourisme et la Mission Attractivité des Territoires (de la Direction Développement, Aménagement et Environnement) contribuent aux avis techniques sur les projets.

Les AMI s'inscrivent dans la stratégie touristique régionale comme l'appel à projet permanent dans le cadre

des 4 Priorités Régionales d'Intervention touristique ; fondé sur l'initiative des territoires c'est un programme de soutien aux investissements des territoires.

PAR SA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT PAS-DE-CALAIS TOURISME S'ENGAGE SUR 5 OBJECTIFS

Afin de faire d'un tourisme durable de qualité un facteur d'attractivité du Pas-de-Calais, le Département met en œuvre une politique touristique destinée à développer, qualifier et promouvoir l'offre touristique durable. En s'appuyant sur ces principes d'action, le Département poursuit son engagement en faveur du tourisme par le soutien à PAS-DE-CALAIS TOURISME, outil principal de la stratégie de développement touristique du Pas-de-Calais, et par la mise en œuvre d'actions et dispositifs touristiques visant à décliner la délibération cadre :

- ◆ Promouvoir et mettre en marche la destination Pas-de-Calais.
- ◆ Accompagner le Département dans la définition et la mise en œuvre de sa politique en faveur du tourisme.
- ◆ Accompagner les Offices de Tourisme dans la mutation de leurs missions et métiers.
- ◆ Soutenir les associations qui participent à l'activité du tourisme départemental.

- ◆ Apporter aux partenaires du Département et aux porteurs de projet une ingénierie dans le domaine du tourisme pour les projets territoriaux, européens et supra départementaux.

PAS-DE-CALAIS TOURISME développe, promeut et assure la mise en marche des destinations, en s'appuyant sur les valeurs de chacune des trois grandes communautés de vie que sont la campagne, le bord de mer et l'ancien bassin minier. Ces territoires sont traduits par des marques : Vallées et Marais, La Côte d'Opale et Autour du Louvre-Lens.

Ces trois ambiances composent l'identité et l'image du Pas-de-Calais qu'il s'agira de différencier et d'affirmer dans le contexte de la nouvelle grande région.

Les territoires sont reliés par des filières (la randonnée, à pied ou à vélo, le tourisme de mémoire, le golf...).

Territoires et filières composent ensemble des expériences uniques, faites notamment de rencontres avec les habitants, sources d'épanouissement et de souvenirs inoubliables. Cette démarche doit constituer l'avantage concurrentiel et de différenciation de la destination Pas-de-Calais, qui se caractérise aussi par la recherche de pratiques innovantes.



ORGANISATION

PAS-DE-CALAIS TOURISME est un Comité Départemental de Tourisme, au sens du code du tourisme.

L'Agence est organisée sous la forme d'une association « loi de 1901 ». Afin de renforcer la coordination et l'efficacité de son action dans le domaine du tourisme, le Département s'est doté d'une vice-présidence: M. Bertrand Petit, Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, en charge de la jeunesse, de l'insertion des jeunes, de la promotion et du tourisme.

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS TOURISME

En 2018, l'ADRT a modifié ses statuts pour se mettre en adéquation avec la fusion absorption de l'Union Départementale des Offices de Tourisme

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMPOSÉ D'UN MAXIMUM DE 26 MEMBRES DE DROIT EST ORGANISÉ EN 3 COLLÈGES :

- ◆ Un Collège des membres désignés par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais : 13 Conseillers départementaux sont désignés par le Conseil départemental, dont la présidente, Mme Sophie Warot- Lemaire et M. Bertrand Petit, vice- président en charge du tourisme.
- ◆ Un Collège des membres représentant les professionnels du tourisme : composé de 7 membres désignés parmi les organismes socio-professionnels, dont un représentant au moins parmi les CCI territoriales du Département, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie Pas-de-Calais, Gîtes de France, Clévacances, Accueil Paysan, la Fédération d'Hôtellerie de Plein-Air, les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre et du Cyclotourisme. Ils disposent chacun d'une voix délibérative.

- ◆ Un Collège des territoires : composé d'un maximum de 6 membres désignés et disposant chacun d'une voix délibérative. Le Président du Comité Régional du Tourisme Hauts-de-France, 5 Offices du Tourisme désignés au sein de la Commission d'Animation des Offices du Tourisme créée, et dont le fonctionnement est précisé par le Règlement Intérieur de Pas-de-Calais Tourisme, à raison de 3 administrateurs et de 2 cadres.

II. MOYENS FINANCIERS ET RESSOURCES HUMAINES

En 2018, le Département subventionne le fonctionnement et les actions de PAS-DE-CALAIS TOURISME à hauteur de 2 424 700 € dont :

- ◆ 1 902 200 € pour PAS-DE-CALAIS TOURISME.
- ◆ 522 500 € pour la Mission Louvre-Lens Tourisme.

PAS-DE-CALAIS TOURISME optimise la portée de ses budgets et actions par :

- ◆ Des partenariats avec les socioprofessionnels, les Offices du Tourisme et intercommunalités du département.
- ◆ À l'échelle régionale, par la définition de convergences entre les Agences de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, et du Nord et le Comité Régional de Tourisme Hauts-de-France (CRT).
- ◆ Par des appels à projets européens à l'échelle de la Belgique, des Pays-Bas et de la Grande Bretagne.
- ◆ Avec l'État, par le renouvellement en juillet 2018 du Contrat de Destination Autour du Louvre- Lens et le projet Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) Grands Sites.

III. UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE DE 26 SALARIÉS ET ORGANISÉE EN 4 PÔLES

DIRECTION

- ◆ Diana Hounslow, directrice.
- ◆ Céline Triplet assistante de direction.
- ◆ Sébastien Truquet responsable administratif.

DÉVELOPPEMENT

- ◆ Jean-Marie Juts, directeur adjoint.
- ◆ 5 collaborateurs : 1 responsable de projets, 2 chargées de développement de l'hébergement et classement de meublés de tourisme, 1 technicienne pour les projets européens, 1 animatrice du réseau des offices de tourisme.

MISSION LOUVRE-LENS TOURISME

- ◆ Norbert Crozier, chef de projet.
- ◆ 3 collaborateurs: 1 assistante du chef de projet, 1 community manager, 1 manager du programme créatif et innovation touristique

COMMUNICATION ET MARKETING

- ◆ Valérie Sobierajski.
- ◆ 11 collaborateurs: 2 agents d'accueil, 3 agents de réservation, 4 chargés de marchés (français, Benelux, Grande-Bretagne, groupes), 1 web master,
- ◆ 1 animateur Data Tourisme 62.

COMITÉ DE DIRECTION

Composé de 5 personnes :

- ◆ Diana Hounslow.
- ◆ Jean-Marie Juts.
- ◆ Valérie Sobierajski.
- ◆ Norbert Crozier.
- ◆ Sébastien Truquet.



BILAN DES ACTIONS 2018

Faire du tourisme en Pas-de-Calais une expérience inoubliable. Assurer la performance et la visibilité du tourisme en Pas-de-Calais en s'appuyant sur les valeurs des trois grandes communautés de vie : La Campagne, La Côte d'Opale, Autour du Louvre-Lens.

I. COTE D'OPALE

Objectifs qui constituent l'enjeu majeur de cette destination dans un contexte d'hyper-concurrence :

- ◆ Mettre en œuvre le plan de gestion du label Grand Site de France Les Deux Caps, qui constitue une ligne de conduite pour l'ensemble de la Côte d'Opale.
- ◆ Gérer au mieux la marque Côte d'Opale et affirmer l'image maritime du Pas-de-Calais.
- ◆ Accompagner les entreprises pour développer des séjours à haut niveau de services.



Le projet INTERREG PROFIT développe l'idée d'une destination Côte d'Opale qui prend soin de ses visiteurs comme de ses habitants ; où l'on prend le temps de vivre ; qui offre des expériences à partager et un espace de séjour sûr et sécurisé. Cette promesse est développée par les valeurs de la destination : authenticité, convivialité, engagement et respect.

PROFIT s'adresse aux entreprises touristiques de la Côte d'Opale. Il est décliné en offres et services innovants dont les 2 principaux sont : l'organisation de séjours sans voiture et la proposition, sur les ailes de saison, au printemps et en automne, d'un programme de découvertes multi-sensorielles.

LES ACADEMIES DU TOURISME CÔTE D'OPALE (ATCO) : L'ENTREPRISE ET SON CLIENT

La manifestation de lancement des Académies en 2018 à Wimille, fut l'occasion de partager les valeurs du territoire et de ses habitants, de confronter ces valeurs aux grandes tendances de société et de définir collectivement les cibles prioritaires

de clientèles à travailler dans les prochaines académies. Cette manifestation a réuni 70 prestataires de la Côte d'Opale.

Au cours du 1^{er} semestre 2018 ont démarré les travaux sur la création de nouveaux produits et services, selon la méthode du « design thinking » favorisant la co-créativité. Quatre cibles de clients prioritaires ont été identifiées.

Le programme des ATCO pour le second semestre de l'année 2018 a attiré entre 10 et 15 participants par atelier.

Plateforme professionnels : profittourisme.eu

CPER : MANCHE/MER DU NORD, COLLABORATION GESTIONNAIRES DES GRANDS SITES ET DES 3 ADRT

La promotion commune des Grand Sites des Hauts-de-France. L'ambition commune vise à proposer la découverte de ces 3 trésors de nature en dehors des flux importants de fréquentation, à la fois pour protéger les paysages, socles de notre attractivité, souvent fragilisés par des phénomènes de sur fréquentation mais aussi pour offrir aux visiteurs une découverte de ces mêmes paysages dans les meilleures conditions, en arrière-saison.

C'est le concept de « La Pause » caractéristique de la tendance « Slow Tourisme » retenu pour la campagne de communication sur les marchés français, bénélux et britannique. www.pause-weekend.com

II. LA BELLE VIE – VALLÉES ET MARAIS

Faire des campagnes du département une destination unique en partageant le mode de vie des habitants dans l'espace rural. Se ressourcer, se retrouver, se reconstruire en couple, en famille ou entre amis.

Plusieurs projets européens INTERREG participent au programme de développement du tourisme en campagne engagé par l'agence. Trois projets sont en cours

d'exécution :

PROJET INTERREG GOTRADE : LES MARCHÉS EN CIRCUIT COURT

Le projet INTERREG GoTrade vise à redynamiser les marchés traditionnels locaux et à renforcer leur attractivité auprès des habitants et des touristes. Lancé en 2017, ce projet a pour but de rendre aux marchés leur place au cœur des centres-villes. Le marché de Lumbres est aujourd'hui concerné.

L'objectif principal est de décliner la marque GoTrade, ses valeurs et les actions du projet à d'autres marchés du Pas-de-Calais.

Les principales réalisations sont :

- ◆ Une marque GoTrade pour les marchés locaux et leurs exposants s'articulant autour de plusieurs valeurs et standards : la diversité des produits locaux, frais, de qualité et à des prix raisonnables, la confiance, la proximité...



- ◆ L'expérimentation d'un mode de vente innovant avec un outil de « click & collect » sur le marché de Lumbres.
- ◆ Des formations pour les exposants afin de moderniser leurs pratiques.
- ◆ D'impliquer des jeunes pour encourager l'entreprenariat.

Un programme d'animations et d'événements au cœur du marché destiné à la fois aux résidents et aux touristes.

BILAN DES ACTIONS 2018

RURALITY : développer des produits et services innovants, créatifs et durables en espace rural, lancement dernier trimestre 2019.

LE PROJET INTERREG BCHT : engager les professionnelles du tourisme dans les valeurs d'une réserve man et biosphère.

Vaste de 3 726 ha, riche de 700 km de canaux, de paysages pittoresques, de 300 espèces de plantes dont 40 légalement protégées, de plus de 200 espèces d'oiseaux, de 26 espèces de poissons, le Marais Audomarois est un site privilégié. Le projet BCHT (pour : BioCultural Héritage Tourism) a pour objectif de mettre en œuvre les préconisations liées à la labellisation réserve Man et Biosphère grâce aux actions suivantes :

- ◆ Développer une charte des éco-acteurs sensibilisant les professionnels du tourisme aux valeurs d'une réserve Man et Biosphère
- ◆ Mettre en œuvre un programme de formation pour les professionnels du tourisme aux valeurs de la réserve
- ◆ Développer des nouvelles offres de services et produits en phase avec les valeurs de la réserve.

L'année 2018 et le premier semestre 2019 sont consacrés à la définition de la charte des éco-acteurs.



L'Agence PAS-DE-CALAIS TOURISME, membre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires, fait également partie du comité technique du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires. À ce titre, elle participe à toutes les étapes du processus de reconnaissance des sites candidats. En 2018, 6 sites ont été visités.

III. AUTOUR DU LOUVRE-LENS

Créer une destination culturelle et événementielle internationale sur le périmètre Bassin Minier UNESCO-Artois

Le contrat de destination a été renouvelé à l'occasion d'une signature officielle à Matignon le 19 juillet 2018. Pour les trois prochaines années, le renforcement de l'écosystème public-privé, les partenariats publics et l'accompagnement au changement seront renforcés dans une logique de destination touristique, à la fois au titre du développement et du marketing territorial. Ces trois années seront l'occasion de conforter le plan d'actions engagé pendant la période 2015-2018 avec l'ensemble des partenaires.

LA PLATEFORME COLLABORATIVE DES OFFICES DE TOURISME

Le marché japonais : Action de promotion de la destination au Japon avec la marque japonaise « pas de calais ». Une délégation accompagnée par Air France (mécène) et la CCI International s'est rendue au Japon en mars 2018 pour inaugurer les pop-up stores, installés dans 6 grands magasins pour la collection capsule d'écharpes inspirées du territoire (Bassin Minier - Côte d'Opale). Conférence de presse au Louvre-Lens le 16 mai. Création d'offres groupes pour un TO japonais par Résa62 et renforcement des partenariats sur le Japon pour promouvoir la destination et diffuser les produits ALL. Projet d'installation d'un club Japon avec les acteurs publics et privés déjà en lien avec ce marché.

APPROPRIATION

Finalisation et lancement du carnet de tendances 4 « Inspirations culinaires » avec un expert en design culinaire (Exquisite) et organisation d'un temps de communication en septembre-octobre 2018.

STRATÉGIE ÉVÉNEMENTIELLE 2017-2025 AMORCER LA MISE EN ŒUVRE D'UN GRAND ÉVÉNEMENTIEL DÈS 2018

Partenariat avec l'association Cou2Com pour l'organisation d'un « Safari by Richard Orlinski », l'installation d'œuvres de l'artiste

contemporain dans des sites majeurs de la CALL, de la CAHC et au Parc d'Olhain (été 2018).

Accompagnement de la CALL et de l'OT de Lens-Liévin à la réalisation d'un événementiel dans le cadre de la Sainte-Barbe 2018.

OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES ET RÉSEAUX PROFESSIONNELS

Lancement d'une étude signalétique ALL (identité, marqueurs) co-pilotée par la Mission Bassin Minier. Restitution en novembre. Travail en cohérence avec les réflexions et l'intervention du Département en matière de signalétique et la mise en place des Eurovéloroutes.

Participation au groupe de travail « Communication et mobilisation des habitants » de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier) et aux travaux sur la stratégie touristique.

IV. TERRITOIRES ACCOMPAGNÉS, VERS UNE OFFRE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE TERRITORIALE

Deux territoires ont été particulièrement accompagnés au cours du second semestre 2018 à leur demande par l'Agence Pas-de-Calais Tourisme :

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL TERNOIS – 7 VALLÉES. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND CALAIS TERRES & MERS, SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'OFFICE DE TOURISME CALAIS – CÔTE D'OPALE :

De ces 2 accompagnements, l'agence en retire les conclusions suivantes :

- ◆ Les territoires touristiques du Département se réinterrogent sur la demande et les clientèles ; au fond, le questionnement devient : A quels types de demandes, nos territoires sont-ils en capacité de répondre parfaitement en fidélisation comme en conquête (nouvelles clientèles) ?
- ◆ À partir de ce premier questionnement, comment approcher une connaissance la plus parfaite possible de cette demande / attente de nos clientèles.

BILAN DES ACTIONS 2018

L'approche par marché – français / étrangers – sans être abandonnée, est complétée par une approche ciblant des profils de clientèles plus affinées. La technique marketing des « persona » devient la règle.

- ◆ La question de la destination touristique est posée à travers une nouvelle coopération entre territoire à imaginer et pose ainsi la question de la meilleure gouvernance touristique à mettre en œuvre.

Comme pour l'activité « détection de nouveaux projets / conseil accompagnement à la décision des porteurs de projets individuels », l'activité « accompagner une stratégie de territoire touristique », évolue.

L'année 2018, a été également l'occasion de préparer les activités futures de l'Agence PAS-DE-CALAIS TOURISME, et notamment :

- ◆ L'accompagnement stratégique des territoires, lancer le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) : désormais l'Agence accompagne les territoires dans ce dispositif innovant qui consiste à connaître le plus parfaitement possible le parcours-client d'une destination et ainsi lui offrir une information la plus proche possible de ses attentes et demandes.
- ◆ La connaissance client & performance de l'expérience client.
- ◆ L'accompagnement au classement et démarche Qualité afin de faire de la marque Qualité Tourisme une démarche managériale de son office de tourisme.
- ◆ La formation et animation du réseau post-formation (d'appropriation des programmes de formation).
- ◆ L'adoption de l'outil d'observation Indicateurs Offices de tourisme, outil de pilotage qui permet, de constituer une source de données sur la performance économique du tourisme territorial et qui pourrait permettre de sortir des outils indispensables à une activité de prospection d'investisseurs.

IV. INGÉNIERIE AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJETS

L'activité de conseil et d'accompagnement est un travail de terrain auprès des créateurs, les repreneurs ou les chefs d'entreprise. L'Agence Pas-de-Calais Tourisme se positionne ici comme facilitateur de projet. Ce positionnement est par ailleurs celui préconisé par le réseau national des Agences de Développement Touristique – Tourisme & Territoires – et à ce titre, l'Agence PAS-DE-CALAIS TOURISME a rejoint le Club Ingénierie Développement, créé en fin 2018.

VISITES CONSEILS

10 visites d'accompagnement de porteurs de projets ont été réalisées, auxquelles s'ajoutent des conseils par mail ou téléphone. Les visites sont décomposées par marque de destination de la façon suivante :

- ◆ ALL : 2 visites
- ◆ Vallées et Marais : 3 visites
- ◆ Côte d'Opale : 5 visites.

CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

633 meublés de tourisme sont classés. L'Agence en a classé 352 (les 281 autres ont été classés par 4 organismes certifiés par le COFRAC). Par année, l'Agence PAS-DE-CALAIS TOURISME a contrôlé :

- ◆ Autour du Louvre-Lens : 21 classements, soit 15 %.
- ◆ Vallées et Marais : 36 classements, soit 26 %.
- ◆ Côte d'Opale : 81 classements, soit 59 %.

L'activité « Classement » est en hausse significative, d'autant plus au second semestre 2018, que les nouvelles dispositions sur la taxe de séjour permettront aux collectivités qui la perçoivent de définir un tarif haut pour les hébergements non classés. Les meublés de tourisme présents sur les plateformes d'intermédiation locative touristique de type Airbnb, sont particulièrement visés !

LA MARQUE TOURISME & HANDICAP

L'Agence poursuit un soutien à la marque nationale Tourisme & Handicap. Dans le courant de l'année 2018, 20 visites-conseils et d'évaluation en collaboration avec l'APF ont été réalisées.

V. MARKETING : RELATIONS PRESSE ET INFLUENCEURS, DIGITAL, COMMERCIALISATION, PARTENARIATS ET FILIÈRES

- ◆ 89 journalistes-influenceurs accueillis, 127 articles parus sur le web et dans la presse en France, au Benelux et en Grande-Bretagne.
- ◆ Pass golf : 185 pass édités (83 F, 51 GB, 33 NL, 5 CH, 8 d et 5 B) pour un volume d'affaires de 46 250 €.
- ◆ Facebook : 97 648 fans sur nos pages (F, GB, NL) la page française l'emporte avec 64 025 fans. Nombre d'impressions (nombre de personnes ayant vu la publication) entre 750 000 et 1,5 million par mois.
- ◆ Instagram 8 141 abonnés. Taux d'engagement entre 4,5 et 6 % (5 fois plus important que sur facebook). Audience : entre 25 et 34 ans majoritairement, 54 % de femmes
- ◆ Twitter nombre 3 200 abonnés. 75 000 impressions par mois (nombre de vues).

VI. COMMERCIALISATION

- ◆ Résa62 : volume d'affaires global : 527 093 € (403 000 € en 2017)
Hébergement sec : 225 244 € (12 192 nuitées).
 - ◇ Origine clientèle France : 55,5 % Hauts-de-France 15,94 % Paris- Ile de France.
 - ◇ Origine clientèle étrangère : 48,06 % Belge 17,91 % Allemande 17,75 % Britannique 10,52 % Pays-Bas.Forfaits groupes : 301 849 € (243 000 € en 2018).
Origine clientèle : 46 contrats Hauts-de-France, 34 contrats Paris- Ile de France.
- ◆ Le top 6 des destinations visitées en Pas-de-Calais : Boulogne-sur-Mer, Le Grand Site des 2 Caps, Arras, Étaples et Lens.
- ◆ Les produits Pas-de-Calais proposés par l'ADRT (site régional Hauts-de-France) ont généré 142 484 € pour les prestataires.

VII. FLEURIR LE PAS-DE-CALAIS

Les conseillers de l'Opération Fleurir le Pas-de-Calais ont visité 97 communes, 165 communes se sont inscrites dans la démarche.

I. TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

ÉCRITURE D'UNE STRATÉGIE pour l'association « ADRT du Pas-de-Calais » à court et moyen termes pour mise en œuvre fin 2019.

ANIMATION DU RÉSEAU DES OFFICES DE TOURISME

En septembre 2018, la fin du processus de fusion-absorption de l'Union Départementale des Offices de Tourisme – Syndicats d'Initiative du Pas-de-Calais (UDOTSI62) par l'Agence Pas-de-Calais Tourisme marque la mise en œuvre opérationnelle de la commission d'animation des offices de tourisme. Cette commission est directement animée par l'Agence PAS-DE-CALAIS TOURISME.

L'animation du réseau, la proposition d'un plan de formation annuel, l'accompagnement au classement et à la marque QUALITÉ TOURISME. L'agence d'attractivité du Montreuillois et l'Office de Tourisme de Berck-sur-Mer ont obtenu le classement en catégorie 1. Suite à l'accompagnement de l'ADRT, Étapes-sur-Mer a été reconnue station du tourisme.

L'Agence a contribué à la remise en œuvre de la Fédération Offices de Tourisme des Hauts-de-France, qui agira en coopération avec l'ensemble de l'écosystème touristique régional, puisque les 5 directeurs des Agences Départementales siègent au Conseil d'administration. Christian Berger, directeur de l'office de tourisme, des loisirs et des congrès Arras – Pays d'Artois en est le Président.

LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Élaboration d'outils de promotion et communication en collaboration avec le Département, pour promouvoir la filière « randonnée pédestre » et répondre aux nombreuses demandes arrivant directement à l'ADRT

LE VÉLO

Participation active au groupe Marketing de l'Eurovéloroute IV. La production de guides trilingues « Le Pas-de-Calais à Vélo », laisse place à une nouvelle collaboration autour d'un guide de la randonnée et du cyclotourisme.

Depuis la fin de l'année 2018, l'Agence participe avec le Département à l'organisation de la journée « Jeunesse et Tourisme », qui s'est déroulée le 26 avril 2019. Une première collaboration avec la Mission locale du Ternois permet d'accompagner le projet de 10 jeunes dans le contexte d'un voyage au Québec.

LA MISSION LOUVRE-LENS TOURISME

Accompagnement du futur OT de Lens-Liévin dans son installation dans le bâtiment de la ville de Limoges en centre-ville de Lens (dispositif design). Ouverture en mai 2019.

Étude sur le volet « créatif » de l'îlot Parmentier CALL.

Étude sur le déménagement de la mission avec le projet d'installer un living lab et promouvoir les expertises sur des projets d'expérimentations.

Suivi de la stratégie touristique partagée dans le cadre de l'ERBM - suivi de l'étude Banque des Territoires-SCET.

Préparation du parcours « design-expériences 2020 » en lien l'exposition "Soleil noir" du Louvre-Lens et l'anniversaire de l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Finalisation et lancement du carnet de tendances 5 « tourisme et espaces publics » pendant les journées nationales des agences d'urbanisme prévue en novembre à Lille, Lens, Dunkerque et Courtrai.

Ouverture du prototype cabane-hébergement. Projet Autre-part.

AMI avec la CALL sur le positionnement de la future brasserie de la salle des machines du 11-19 - Appui à la CAHC sur la mise en tourisme du site du 9-9 bis.

II. PERSPECTIVES 2019

L'année 2018, a été également l'occasion de préparer les activités futures de l'Agence PAS-DE-CALAIS TOURISME et notamment :

LES ACADÉMIES DU TOURISME DANS LES AIRES PROTÉGÉES

Dans le cadre du projet BCHT, un projet d'organisation d'Académies du Tourisme dans les aires protégées est programmé dès le second semestre 2019 et jusqu'en 2021, sur des thématiques liées à l'accueil,

aux parcours et expérience-clients, aux comportements des clientèles touristiques dans les aires protégées.

Les projets INTERREG liés à l'espace rural à venir vont également dans le sens d'une offre de sensibilisation / formation des prestataires sous la forme d'académies.

VERS UNE OFFRE D'INGÉNIERIE INTÉGRALE DES PORTEURS DE PROJETS TOURISTIQUES

L'ADRT, en partenariat avec le CAUE et le PNRCMO, a accompagné les 7 terrains de camping municipaux du Site de France Les Deux-Caps sur l'intégration paysagère et les axes de gestion durable. Une suite sera donnée en 2019 par la production d'un guide : « Vers une hôtellerie de plein-air de qualité et durable », en partenariat avec la Fédération Départementale de Plein-Air. Un plan d'actions avec la fédération est en préparation, notamment sur le déploiement de la Marque ACCUEIL VÉLO dans les terrains de camping, actuellement, en termes d'accompagnement :

- ◆ Implantation d'un hôtel à Ardres.
- ◆ Repositionnement du Domaine de la Traxène (événementiel sur le thème de la gastronomie et des produits locaux) à Coupelle-Vieille.
- ◆ Création d'un complexe d'hébergement durable à Tardinghen – Wissant, propriété du Conservatoire du Littoral.
- ◆ Création d'une agence réceptive touristes à vélo (EV4 et EV5) et d'une chambre d'hôtes à Neufchatel-Hardelot. Projets liés à l'accueil vélo.

Ces projets sont éligibles au dispositif régional : Priorités Régionales d'Intervention Touristique.

Proposition d'évolution d'une nouvelle offre de services en ingénierie d'accompagnement des porteurs de projets touristiques :

- Site PRO Agence PAS-DE-CALAIS TOURISME : « Créer et développer ».
- Déploiement de la marque ACCUEIL VÉLO.
- Prospection : adhésion au Club Ingénierie de Tourisme & Territoires.
- Proposition d'un chapitre « Tableau de bord des investissements touristiques » dans le cadre des AMI Espaces de Rayonnement Touristique : élaboration d'outils de

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT)

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Association ◆ Siège social : Route de la Trésorerie 62126 WIMILLE ◆ Fonds associatifs : 77431 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 325 920 080 00042 ◆ Effectif moyen : 26 salariés ◆ Présidente : Sophie WAROT-LEMAIRE (Conseillère départementale) ◆ Directrice : Diana HOUNSLOW 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>L'agence a pour objet la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique du Département.</p> <p>De manière plus précise, elle promeut et assure la mise en marché des destinations en s'appuyant sur les valeurs de chacune des trois grandes communautés de vie que sont la campagne, le bord de mer et l'ancien bassin minier. Elle contribue à assurer le développement harmonieux et qualitatif des territoires, et contribue à la mise en réseau et à la coordination des acteurs du tourisme.</p>
--	---

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département :</p> <p>Représentation au Conseil d'Administration : 13 membres sur 26 soit 50%</p> <p>Représentants du Département dans la structure :</p> <p>Claude BACHELET, Sebastien CHOCHOIS, Bruno COUSEIN, Evelyne DROMART, Karine GAUTHIER, Pascale LEBON, Emmanuelle LEVEUGLE, Alexandre MALFAIT, Caroline MATRAT, Bertrand PETIT, Claude PRUDHOMME, Robert THERRY, Sophie WAROT-LEMAIRE.</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>BP 2019 : 2 436 700 €.</p> <p>2018 : 2 469 300 €.</p> <p>Convention : Convention de mise à disposition d'un agent, convention d'objectifs.</p>
---	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Données générales : Emplois touristiques 12 200, 24% des emplois touristiques en Hauts de France. 98 800 lits marchands soit 38% de l'offre régionale. Les sites les plus visités en région : Nausicaa 873 420 visiteurs, Parc de loisirs d'Olhain 680 000 visiteurs, et Louvre-Lens 482 759 visiteurs. ◆ Données de l'ADRT : Fleurissement : 165 communes participantes dont 65 labélisées, 100 communes visitées chaque année par le jury. 300 participants à la remise des prix. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Visites et conseils Tourisme et Handicap : 20. ◆ Réseaux sociaux : 113 110 fans. ◆ Resa62 – volume d'affaires 527 093 € en 2018 progression de 20% en 2019. ◆ Relations presse : 288 journalistes rencontrés ou informés en 2018. ◆ 100 socioprofessionnels investis dans les Académies du Tourisme Côte d'Opale. ◆ Meublés classés : 138 en 2018. ◆ Téléchargements agenda mensuel : 118 976.
--	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ **La Côte d'Opale** : affirmation de l'image maritime du Pas de Calais, accompagner les entreprises pour développer des séjours à haut niveau de services, mettre en œuvre le plan de gestion du label Grand Site de France Les Deux Caps.
- ◆ **Vallées et marais** : renforcement de la visibilité de la destination campagne, slow tourisme en Pas de Calais.
- ◆ **Autour du Louvre-Lens** : appui aux infrastructures et à la structuration de l'offre, développement des produits dérivés...

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- La modification des statuts et de la gouvernance, suite au traité de fusion absorption ADRT – UDOTSI, est intervenue en septembre 2018 /
- ◆ **Côte d'Opale** : Affirmer la Côte d'Opale comme marque territoriale et touristique. Accompagner les entreprises pour développer les séjours à haut niveau de services en prenant en compte les valeurs et l'identité de la destination.
 - ◆ **Vallées et marais (La Belle Vie)** : Plusieurs projets européens INTERREG participent au programme de développement du tourisme en campagne engagé par l'agence.
 - ◆ **Autour du Louvre-Lens** : Renforcement de l'objectif de création d'une destination internationale sur le périmètre Bassin Minier et stratégie événementielle.

COMPTE EN EUROS

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 43 283 €	Capitaux propres : 497 563 €	Chiffre d'affaires : 46 157 €
Actif circulant : 665 942 €	Total des dettes : 474 718 €	Valeur ajoutée : - 1 290 864 €
Trésorerie : 1 224 786 €	Total du bilan : 1 982 478 €	Excédent brut d'exploitation : 63 291 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : 45 375 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 %		Résultat financier : 2 062 €
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)		Résultat exceptionnel : - 2 021 €
Rentabilité des capitaux propres : 9,1 %		Résultat de l'exercice : 45 416 €
Taux de rentabilité net : 98,4 %		Capacité d'autofinancement : 58 781 €
Ratio d'activité : 20,5 %		Total des produits : 3 114 777 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 135 jours		Financement du Département (€ et %) : 2 469 300 € soit 80,93 %
Fonds de roulement : 1 459 035 €		
Besoin en fonds de roulement : 234 249 €		

Date de mise à jour des données : 06/08/2019

**ANNÉE
2018**



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- ARÉNA STADE COUVERT -

**ANNÉE
2018**





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE DE L'ARÉNA STADE COUVERT

L'Aréna Stade Couvert de Liévin est un équipement de grande qualité de renommée internationale, offrant des possibilités dans de nombreux domaines.

Dès mon arrivée, mes collègues du comité syndical et moi-même avons poursuivi les actions et relevé en une année le défi de la réouverture du stade couvert. Dès avril 2017 l'Aréna a pu à nouveau vibrer au son des artistes et des applaudissements du public pour des athlètes réussissant de belles performances.

Ce stade va redevenir un vrai lieu de vie, avec l'aide de nos partenaires institutionnels, du milieu sportif, sans oublier l'Education Nationale et les nombreuses autres entités, qui participent au développement de cet équipement. Nous avons aussi travaillé à l'élaboration d'un projet d'établissement fixant les grandes lignes des différents secteurs d'activité.

Nous avons également associé la ligue d'Athlétisme au développement d'un vrai projet sportif, de sport santé, ainsi que le cluster Vivalley avec ses startups innovantes liées à l'économie du sport.

Le très connu meeting d'Athlétisme reste un des événements phares qui a marqué les esprits. Les Jeux Olympiques de Paris en 2024 vont aussi nous permettre de proposer des solutions d'accueil aux équipes sportives dans le cadre de leur préparation, et ainsi confirmer notre attachement à un niveau d'excellence.

L'ambition partagée est simple, proposer une actualité événementielle forte, multi-disciplinaires et multi-activités, en investissant au mieux les deniers publics, et développant au quotidien l'activité de l'équipement, au-delà des grands événements sportifs ou de spectacle.

Florence BARISEAU

Présidente du Syndicat Mixte



MISSIONS ET ORGANISATION

L'année 2018 a été marquée par la réouverture totale de l'Aréna.

Ce moment tant attendu a permis de reprogrammer des événements, et de retrouver un fonctionnement qui se normalise progressivement.

C'est ainsi que l'on a pu organiser en mai un duathlon en salle et les championnats de France d'Ekiden en septembre.

La Ligue va notamment pouvoir y développer une partie de ses activités. Une convention a d'ailleurs été rédigée pour favoriser l'émergence de nouveaux stades,

d'activités complémentaires et de créneaux d'entraînements. Le meeting d'Athlétisme a également pu de nouveau être accueilli au sein de l'Aréna.

Plusieurs salons ont pu également être mis en place (Mariage, Habitat...).

La partie concert a connu un grand événement avec Contact FM où plus d'une dizaine d'artistes de renom se sont produits. Il y a eu également les championnats de France de Break Dance qui ont connu un vif succès.

Le Syndicat Mixte a créé une régie, dotée de la seule autonomie financière, chargée de la gestion du Stade Couvert de Liévin depuis le 1er janvier 2016.

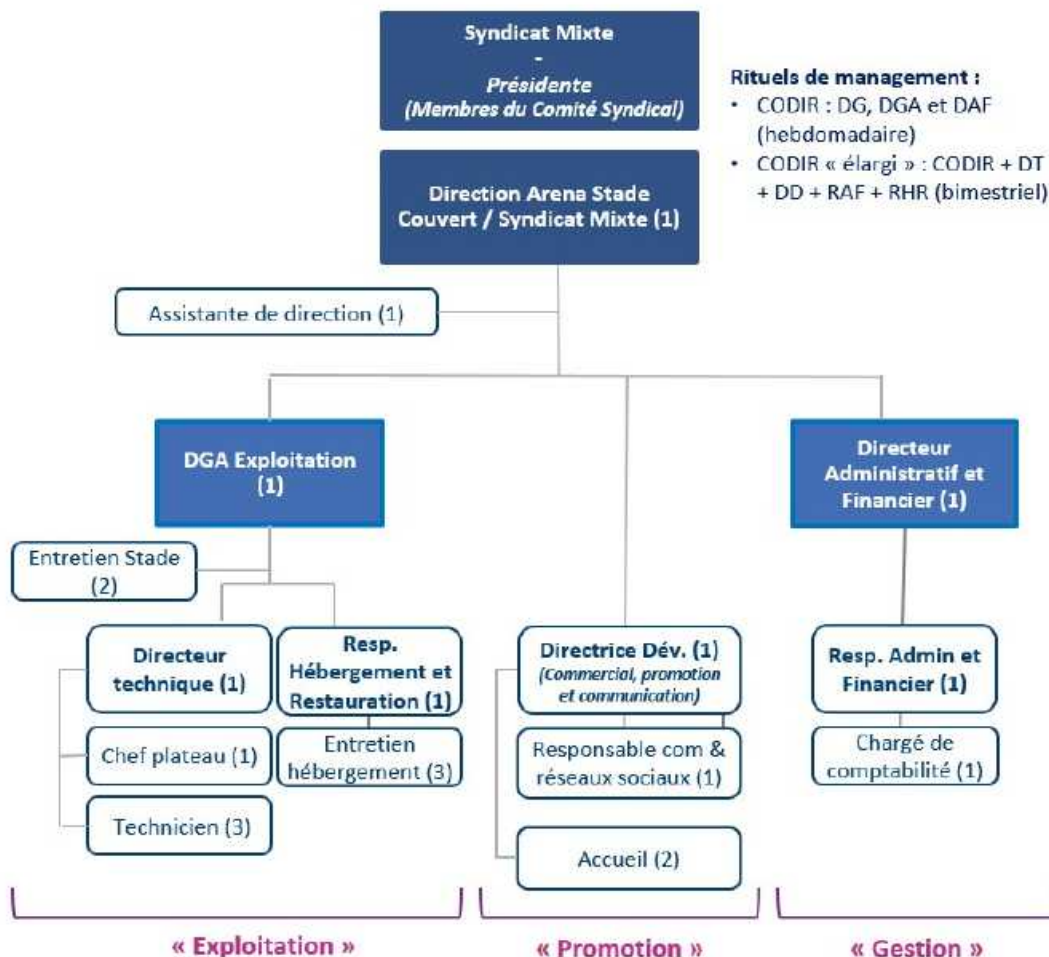
La structure dispose de deux budgets :

- ◆ celui du syndicat mixte,
- ◆ celui de sa régie dotée de la seule autonomie financière.

L'activité en progression va générer sur l'exercice 2018 un chiffre d'affaires plus conséquent.

ORGANIGRAMME

Afin de préparer l'avenir et après 33 ans de fonctionnement au travers de différents formats de gestion, il était nécessaire de faire un point sur la meilleure stratégie à adopter. Pour ce faire, un audit a été décidé et effectué. Une nouvelle organisation a été présentée et adoptée par le Bureau et le Comité afin d'optimiser les moyens humains, en voici la composition :



BILAN DES ACTIONS

I. LA RESTAURATION

Le coût des prestations de l'externalisation de la restauration pour 2018 représente 542 K€ contre 516 K€ pour 2017 et 471 K€ pour 2016.

Nous constatons donc une augmentation de 26 K€ en raison d'une hausse de l'activité sur cette période.



II. LA LOCATION DE SALLES DE COURS, DE SALLES DE RÉUNION ET DE L'AMPHITHÉÂTRE.

L'amphithéâtre est toujours un élément important et attractif dans le cadre des séminaires et colloques.

CA	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Salles de cours	14 384 €	22 547 €	28 630 €	41 022 €	88 109 €	45 615 €	40 567 €	30 900 €	37 571 €	27 655 €
Amphi-théâtre	6 296 €	9 432 €	25 550 €	9 120 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture	2 110 €	8 557 €	5 555 €
Salles de réception	2 265 €	2 650 €	300 €	750 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture		1 117 €	1 099 €

III. L' HÉBERGEMENT

L'activité se maintient et est amenée à se développer en 2019 avec la multiplication des stages d'athlétisme. Certains ont du être refusés en 2018 pour cause d'occupation complète de l'arène.



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Pension Complète													
Standard	113	2	881	631	437	0	1 248	74	0	118	396	1	3 901
Confort	259	755	346	597	121	255	4	50	260	86	332	902	3 967
Total Pension Complète	372	757	1 227	1 228	558	255	1 252	124	260	204	728	903	7 868
Demi-pension													
Standard	533	426	640	660	413	517	48	437	682	382	610	436	5 784
Confort	62	36	44	276	171	624	0	7	209	215	4	14	1 662
Total Pension Complète	595	462	684	936	584	1 141	48	444	891	597	614	450	7 446
Nuitée seule													
Standard	0	1	0	7	15	7	120	47	329	12	0	37	575
Confort	554	122	40	65	162	112	221	0	153	42	2	218	1 691
Total Pension Complète	554	123	40	72	177	119	341	47	482	54	2	255	2 266

BILAN FINANCIER

I. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA RÉGIE ASC

LE MONTANT DES DÉPENSES DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2018, **3 267 430,52 €** répartis de la façon suivante:

- ◆ Dépenses de fonctionnement : 2 374 935,83 €.
- ◆ Dépenses de personnel : 847 173,63 €.
- ◆ Divers (Formation, titres annulés..) : 45 321,06 €.

Le poste dépenses de personnel est composé de :

- ◆ La masse salariale : 693 339,41 €.
- ◆ Le personnel extérieur et intérimaire : 153 834,22 €.

Le poste dépenses de fonctionnement est composé entre autre de :

- ◆ La sous-traitance : 989 970,74 €.
- ◆ Les fluides : 501 039,30 €.
- ◆ La maintenance et l'entretien : 506 009,84 €.
- ◆ Les dépenses à caractères courants : 239 578,06 €.

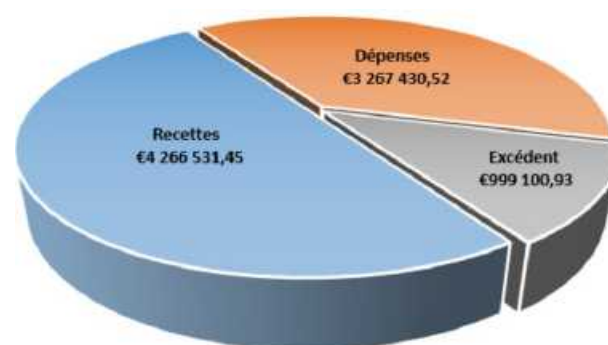


LE MONTANT DES RECETTES DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2018 est de **4 266 531,45 €**, répartis de la façon suivante:

- ◆ Prestations de services : 1 693 047,34 €.
- ◆ Subvention du syndicat mixte : 1 795 750 €.
- ◆ Divers (Chèques déjeuner – IJSS) : 40 636,10 €.
- ◆ Excédent reporté 2017 : 737 098,01 €.

Nous constatons sur l'année 2018 une augmentation du chiffre d'affaire de 469 710,62 € (pour mémoire 1 223 336,72 € en 2017). Ceci est dû notamment à une année pleine de fonctionnement
Hors excédent, le montant des recettes s'élèvent à 3 529 433,44 €.



RÉSULTAT DE LA RÉGIE ASC POUR L'EXERCICE 2018

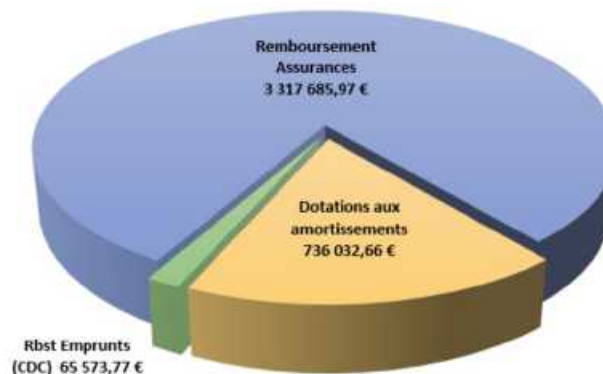
Avec un total de recettes de 4 266 531,45 € et de dépenses de 3 267 430,52 €, l'excédent de l'année 2018 de la régie ASC s'élève à **999 100,93 €**.

Hors report à nouveau, le résultat de l'exercice 2018 s'élève à **262 002,92 €**.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT MIXTE PARTIE INVESTISSEMENT

Le montant des recettes du syndicat mixte pour la partie investissement de l'exercice 2018 est de **4 119 292,40 €**, réparti de la façon suivante :

- ◆ Remboursement assurances suite travaux : 3 317 685,97 €.
- ◆ Dotations aux amortissements : 736 032,66 €.
- ◆ Remboursement prêt (CDC) : 65 573,77 €.



LE MONTANT DES DÉPENSES DU SYNDICAT MIXTE - PARTIE INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2018, **11 680 688,15 €**, répartis de la façon suivante:

- ◆ Déficit d'investissement 2017 : 6 366 521,47 €.
- ◆ Remboursement des emprunts (capital) : 778 377,25 €.
- ◆ Les travaux : 4 317 685,97 €.
- ◆ Les immobilisations corporelles : 218 103,46 €.

Hors déficit, le montant des dépenses s'élèvent à 5 314 166,68 €.

Avec un total de recettes de **4 119 292,40 €** et de dépenses de **11 680 688,15 €**, le déficit de l'année 2018 de la section investissement s'élève à **7 561 395,75 €**. Hors report à nouveau, le déficit de l'exercice 2018 s'élève à **1 194 874,28 €**.

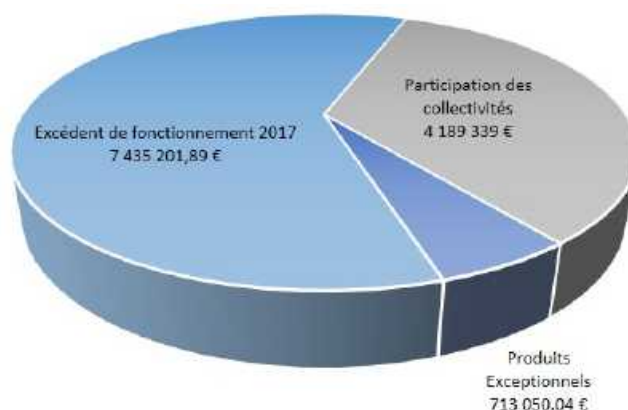


II. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT MIXTE -PARTIE FONCTIONNEMENT

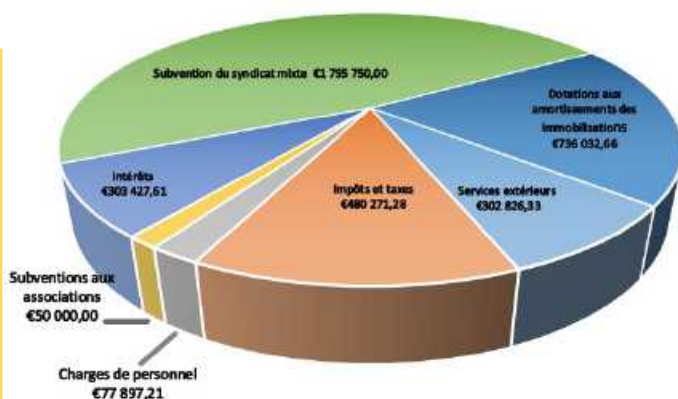
LE MONTANT DES RECETTES DU SYNDICAT MIXTE

12 371 672,90 € en fonctionnement de l'exercice 2018 répartis en partie de la façon suivante :

- ◆ Excédent de fonctionnement 2017 : 7 435 201,89 €.
- ◆ Participation des collectivités : 4 189 339 €.
- ◆ Produits exceptionnels (Rbst ville de Liévin, CFE) : 713 050,04 €.



LE MONTANT DES DÉPENSES DU SYNDICAT MIXTE



Pour la partie fonctionnement de l'exercice 2018 est de 3 779 994,59 € répartis entre autre de la façon suivante :

- ◆ Services extérieurs (locations, maintenance, honoraires, contrat de prestations...) : 302 826,33 €.
- ◆ Impôts et taxes (Foncier, CFE) : 480 271,28 €.
- ◆ Charges de personnel : 77 897,21 €.
- ◆ Remboursement emprunts (intérêts) : 303 27,61 €.
- ◆ Subventions aux associations : 50 000 €.
- ◆ Dotations aux amortissements : 736 032,66 €.
- ◆ Subvention du Syndicat Mixte : 1 795 750 €.

LE RÉSULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Un total de recettes de **12 371 672,90 €** et de dépenses de **3 779 994,59 €**, l'excédent de l'année 2018 de la section fonctionnement s'élève à **8 591 678,31 €**.



BILAN DES ACTIONS

L'année 2018 suite à la réouverture, a connu une croissance logique au travers de ces évènements . C'est ainsi que nous avons pu accueillir principalement

I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- ◆ De nombreux stages d'Athlétisme.
- ◆ Des stages de Handball au travers du PSG Handball et d'autres entités.
- ◆ Les stages habituels de football, gymnastique, badminton, arbitrage.
- ◆ Le meeting international d'Athlétisme.
- ◆ Le championnat de France Elite d'Athlétisme.
- ◆ Des départs de Trails.
- ◆ Championnat de France de Breakdance .



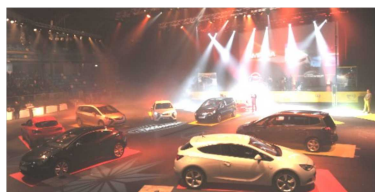
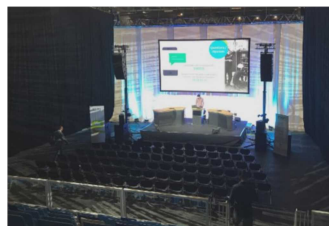
II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- ◆ Dany Boon.
- ◆ Muriel Robin et Michèle Laroque.
- ◆ Irish Celtics.
- ◆ Arokana.
- ◆ Horizon Music Live Tadao.
- ◆ Horizon Call.
- ◆ Julien Clerc.
- ◆ Gims.



III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRÈS/SÉMINAIRES/AUTRES :

- ◆ Course contre la faim / Congrès mondial Bonduelle.
- ◆ My Green City / Assises Habitat.
- ◆ Foire du printemps.
- ◆ Salon du mariage / ID Voyages.
- ◆ Congrès des Pompiers.
- ◆ Audace (AHNAC).
- ◆ Journée Olympique.
- ◆ Caisse d'Epargne / Vivalley.
- ◆ Maisons et Cités / Habitat.
- ◆ Salon de la voiture/ Route des vacances.
- ◆ Région (Hauts Detours) / CROS.



IV. LES CONCOURS :

- ◆ Administration pénitentiaire.
- ◆ Police Nationale.
- ◆ Orais du concours des pompiers.



PERPECTIVES 2019

En ce qui concerne 2019, la fréquentation s'est maintenue avec les manifestations suivantes :



I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- ◆ Accélération des stages d'Athlétisme.
- ◆ Stages de handball au travers du PSG Handball et autres entités.
- ◆ Stages habituels de football, gymnastique, badminton, arbitrage.
- ◆ Meeting international d'Athlétisme.
- ◆ Championnat France Elite d'Athlétisme.
- ◆ Championnat de France UNSS.
- ◆ Départs de Trails.
- ◆ Coupe d'Europe de Triathlon Indoor.
- ◆ Championnat de France de Breakdance.
- ◆ Gala de Boxe.

II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- ◆ Daniel Guichard.
- ◆ Tribute Pink Floyd.
- ◆ Frédéric François.
- ◆ For Ever King of Pop.

III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRÈS/ SÉMINAIRES/AUTRES :

- ◆ Vœux de Liévin, vœux de la Région.
- ◆ Assemblée générale LEMPEREUR.
- ◆ Congrès des Pompiers.
- ◆ AUDACE (AHNAC).
- ◆ RIVALIS.
- ◆ RIGGING (Prolive Formation).
- ◆ VIVALLEY / CAISSE D'ÉPARGNE/ IN EXTENSO/ PSL.
- ◆ Course contre la faim / Route des vacances.
- ◆ Ecole de la deuxième chance.
- ◆ JO 2024.
- ◆ TATOO.
- ◆ Festival Pologne.
- ◆ Salon du mariage/Salon Entreprise et Territoires.
- ◆ LEMPEREUR.
- ◆ In Extenso.
- ◆ FEHAP.
- ◆ CFDT.
- ◆ ID Voyages.
- ◆ Salon de la voiture/ Route des vacances.
- ◆ Région (Hauts Detours) / CROS.

IV. LES CONCOURS :

- ◆ Administration pénitentiaire.
- ◆ Police Nationale.
- ◆ Service Départemental d'Incendie.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

ARENA STADE COUVERT DE LIEVIN

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Syndicat mixte ; Mode de Gestion ; Régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la Gestion du Stade ◆ Siège social : Chemin des Manufactures 62800 LIÉVIN ◆ Dotations : Pas d'apport ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 256 202 722 ◆ Effectif moyen : 17 ETP ◆ Présidente : Florence BARISEAU (Conseillère Régionale des Hauts-de-France) ◆ Directeur : Jean-Marie PETITPRE ◆ % Détenition : Région (40 %), CALL (35 %) et CD62 (25 %) 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>Complexe à vocation sportif et événementiel situé à Liévin, l'ARENA dispose d'une salle de spectacle / concert (14 000 spectateurs ou 6 000 places assises lors de manifestations sportives ou économiques) un amphithéâtre de près de 300 places, des espaces de réception et des salles de réunion.</p> <p>Pôle restauration - hébergement doté d'une capacité de 200 lits. Accueil de pôles de haut niveau, de stages sportifs et autres. Location de salles de formation.</p>
--	---

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département Représentation au Conseil syndical : 25% de Conseillers départementaux.</p> <p>Représentants du Département dans la structure : 5 Titulaires : Bernard CAILLIAU, Karine GAUTHIER, Ludovic LOQUET, Maryse CAUWET et Michel PETIT. 5 suppléants : Isabelle LEVENT, Nicole GRUSON, Frédéric WALLET, Evelyne NACHEL, et Antoine IBBA.</p>	<p>Contribution financière du Département : BP 2019 : 1 026 338 euros. 2018 : 1 047 335 euros.</p> <p>Convention : Pas de convention financière. Convention de location pour la formation des assistants familiaux.</p>
--	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

<p>Patrimoine géré : Stadium Aréna, Amphithéâtre, Terrains de foot, Salles de réception, Chambres, Salle de cours, Espace de restauration.</p> <p>L'activité de l'Aréna est foncièrement orientée sur les grands événements sportifs (Meeting International d'Athlétisme, Coupe du Monde Lutte, Fed Cup de Tennis, Championnat de France de Judo, Match de préparation aux JO de Basketball, Equipe de France de Handball, Championnats de France de Gymnastique, Championnat du Monde d'Agility, Tournoi International de Hockey, Championnat d'Europe de Hockey, Volleyball, Tennis de table, Boxe, Football, Escrime, Karaté.</p>	<p>Activités 2018 : 15 314 nuitées réalisées / 54 169 repas servis. 26 événements sportifs (stages, compétitions, trail, meeting) représentant 121 jours. 5 concerts – spectacles (19 jours). 39 foires, salons, congrès (90 jours).</p>
---	---

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

2018 est le 1er exercice en année pleine depuis la réouverture en avril 2017.

La convention avec la Ligue d'athlétisme des Hauts-de-France a permis de redynamiser l'activité de l'Arena et de participer au rayonnement régional, national et international de la pratique du sport en compétition.

Avec sa réouverture, le meeting international a pu se dérouler à nouveau suivi des championnats de France Elite. Il y a eu également de nombreuses manifestations culturelles avec un grand nombre d'artistes (Dany BOON, Julien CLERC, Maître GIMS, Irish Celtic, concert HORIZON, BBOYS..), plusieurs salons dont le congrès mondial BONDUELLE.

Hébergement-restauration & location de salles séminaires ont fonctionné correctement.

Stages et formations sportives : centre de préformation de football.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En 2019, le syndicat mixte va poursuivre la mise à niveau des équipements de l'ARENA.

La convention avec la ligue d'athlétisme des HDF pour l'animation et le développement de la pratique de l'athlétisme au sein de l'Aréna avec une 20aine de manifestations qui ont mobilisé près de 8 000 participants et 25 000 spectateurs. De plus, de très nombreux stages ont pu avoir lieu, amenant un chiffre d'affaires conséquent. Une première mondiale s'est déroulée avec le premier triathlon en salle dans le cadre d'une coupe d'Europe officielle qui a eu un retentissement dans le monde entier. Le rythme des concerts se maintient dans le respect des périodes réservées à l'athlétisme. Il est en de même pour les salons, séminaires et concours.

COMPTES COMBINÉS EN EUROS (INCLUANT LES COMPTES DU SYNDICAT MIXTE ET DE LA RÉGIE)

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 17 194 129 €	Capitaux propres : 9 077 101 €	Produits d'exploitation : 5 885 330 €
Actif circulant : 612 193 €	Total des dettes : 10 241 670 €	dont subventions et participations : 4 189 339 €
Trésorerie : 2 261 462 €	Total du bilan : 19 318 771 €	Charges d'exploitation : 4 871 433 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : 1 013 897 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 45 %		Résultat financier : - 297 016 €
Durée apparente de la dette : 5 ans		Résultat exceptionnel : 701 598 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 180 jours		Résultat net : 1 418 479 €
Fonds de roulement : 2 029 383 €		Epargne brute : 1 878 380 €
Besoin en fonds de roulement : - 232 079 €		Epargne nette : 862 149 €
		Total des produits : 6 670 154 €
		Financement du Département (€ et %) : 1 047 335 euros ; 25 %

Date de mise à jour des données : 18/06/2019

**ANNÉE
2018**



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS

(EPOA)

CAUE 62

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ANNÉE
2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Conseiller, accompagner, informer/sensibiliser et former constituent les missions d'intérêt public du CAUE. Tout acte d'aménagement, depuis le document de planification territoriale jusqu'à la construction d'une maison est créateur d'un cadre de vie qui s'impose à tous. Le CAUE intervient en aidant chaque acteur à assumer ses responsabilités. Toute son action est donc sous-tendue par une approche pédagogique.

Depuis sa création par le Département en 1979, le CAUE du Pas-de-Calais a toujours accordé une importance particulière à sa mission de conseil auprès des collectivités. Cette stratégie se justifie par la pertinence et l'impact d'une action de conseil collective. La démarche du CAUE permet très souvent d'élargir le « champ des possibles » et de toucher plusieurs publics : élus, professionnels, acteurs locaux... Elle favorise également un travail partenarial avec les ingénieries présentes sur le territoire.

À ce titre, les MDADT sont très régulièrement en contact avec les communes et intercommunalités. Elles sont des relais précieux pour le CAUE qui les associe systématiquement aux premières visites de terrain et aux restitutions des dossiers de conseil. Ce partenariat vise à améliorer de manière continue la compréhension et la prise en charge des problématiques rencontrées par les communes afin de les traduire par des évolutions concrètes (rédaction du conseil, type d'accompagnement).

Depuis un peu plus de 4 ans, le CAUE est davantage sollicité dans le domaine du paysage. L'année 2018 confirme cette tendance qui traduit une réelle prise de conscience de l'importance du regard des paysagistes, dans tous les projets.

En 2019, le CAUE du Pas-de-Calais poursuivra le développement de ses actions et de ses partenariats afin d'apporter à tous les réponses les plus adaptées.

Claude PRUDHOMME

Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais

MISSIONS

Selon l'Article 7 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977, le CAUE, poursuit sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement.

« Il a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le CAUE peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des Parcs Naturels Régionaux.

Les interventions du CAUE sont gratuites.

PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la loi du 3 janvier 1977, le CAUE du Pas-de-Calais a en charge des missions publiques et indépendantes de toute maîtrise d'œuvre auprès de tous les publics :

CONSEILLER LES MAIRES, LES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS, LES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS ET LES PARTICULIERS

Dans la préparation de leurs opérations de construction, d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie, en amont et à l'exclusion de toute maîtrise d'œuvre.



ACCOMPAGNER LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

Pour une architecture moderne, un urbanisme à l'échelle de l'homme dans le respect du patrimoine, des paysages et de l'environnement, dans un objectif de développement durable.



INFORMER & SENSIBILISER LA POPULATION LOCALE

Par la perception de son espace quotidien, les jeunes en offrant une assistance aux enseignants pour qu'ils intègrent la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique, les professionnels du cadre bâti par des journées thématiques de réflexion et de travail, les maîtres d'ouvrage divers en encourageant les démarches qualitatives en matière d'architecture et de paysage.

FORMER

À la compréhension et à l'utilisation d'outils législatifs et réglementaires, à des savoir-faire particuliers, à des méthodes, à des projets.



c|a.u.e
Fédération nationale

Le CAUE exerce ses missions en lien avec de nombreux partenaires publics et privés départementaux, régionaux et nationaux. Sa stratégie s'inscrit dans une recherche permanente de complémentarité et de mise en réseau des différentes ingénieries présentes sur le territoire départemental.

Il favorise une mutualisation des outils et des ressources dans ses domaines d'intervention afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des travaux réalisés.

Il participe au réseau des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) du Pas-de-Calais et est membre du réseau d'expertise public Ingénierie 62.

Il est actif au sein du réseau national des CAUE. Il participe aux groupes de travail et favorise les échanges d'expérience, la mutualisation des outils et des ressources à l'échelle régionale et nationale. Il est membre fondateur de l'Union Régionale (URCAUE Hauts-de-France).

Il fonde ses actions sur des principes fondamentaux tels que : l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers, la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches, la pluridisciplinarité dans l'approche, l'analyse et le traitement des problématiques, la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires.



ORGANISATION

Le CAUE est une association. En 2018, son Conseil d'Administration s'est réuni à 3 reprises et son Bureau à 7 reprises. L'Assemblée Générale s'est tenue le 30 mai 2018 à La Coupole, Centre d'Histoire et Planétarium 3D à Helfaut.

I. LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EN 2018

Membres de droit, représentants de l'État :

Raphaël VALENTIN et Hélène VILLAR Représentants Denis DELCOUR, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM),
Denis TOUPRY Directeur Académique de l'Éducation Nationale,
Alain-Claude DEBOMBOURG Représentant Catherine MADONI, Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).

Représentants des Collectivités Territoriales désignés par le Département :

Claude PRUDHOMME Conseiller Départemental (Desvres), Maire de Crémarest, **Président du CAUE**,
Emmanuelle LEVEUGLE Conseillère Départementale (Beuvry), Adjointe au Maire de Beuvry,
Evelyne NACHEL Conseillère Départementale (Liévin), Adjointe au Maire de Vimy,
Claude BACHELET Conseiller Départemental (St Pol S/Ternoise), Maire de Croisette, **Vice-Président du CAUE**,
Hugues SION Conseiller Départemental (Lens),
Véronique THIEBAUT Maire de Biefvillers-lès-Bapaume.

Personnes désignées par le Préfet :

Bertrand MORCHAIN Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Sébastien HANOTIN Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Blandine MENAGER Urbaniste, Représentant l'Association Régionale des Urbanistes Nord-Pas-de-Calais-Picardie (ARUNPP),
Céline LEBLANC Paysagiste, Représentant la Fédération Française du Paysage (FFP),
Gérard BARBIER Président de l'Association « UFC Que Choisir » de l'Artois, Personne qualifiée, **Secrétaire du CAUE**,
Éric CASSORET Artisan, Membre du Bureau de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Personne qualifiée.

Membres désignés au titre des membres de l'Assemblée Générale :

Sophie WAROT-LEMAIRE Conseillère Départementale (Saint-Omer), Présidente de l'ADRT - Pas-de-Calais Tourisme,
Christian PIERARD Expert en Immobilier, Consultant Formation en Urbanisme,
René HOCQ Maire de Burbure, Représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais,
Marie-José DUBOIS Maire de Buire-au-Bois, Représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais, **Membre du Bureau du CAUE**,
Michel TILLIE Président de l'Association « Campagnes Vivantes », **Membre du Bureau du CAUE**,
Franck TILLIER Géomètre-Expert DPLG, Membre du Conseil régional de l'ordre des Géomètres-Experts Nord-Picardie.

Représentant élu du personnel, siégeant avec voix consultative :

Jean-Pierre LEGRAND Architecte, Salarié du CAUE.

Membres du Bureau : **en gras**

II. L'ÉQUIPE DU CAUE

Le CAUE est constitué d'une équipe pluridisciplinaire : architectes, urbanistes, paysagistes croisent leur regard et leurs compétences, afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans le cadre d'une approche globale, en amont de toute maîtrise d'œuvre.

Il est également doté de professionnels dans les domaines de la communication, de la pédagogie et de la documentation, intervenant auprès de tous les publics.

EN 2018, L'ÉQUIPE ÉTAIT COMPOSÉE DE :

3 architectes, 2 paysagistes,
1 directrice adjointe architecte-urbaniste, 1 directrice urbaniste,
1 responsable administrative et financière, 1 assistante de direction,

1 responsable du Centre de Ressources et 1 responsable de la communication.

Le CAUE fait partie d'un réseau national, organisé en Fédération : www.fncaue.com

Il participe aux groupes opérationnels et aux instances nationales et régionales

Les CAUE, c'est...

93 associations départementales,
10 groupements régionaux de CAUE,
1 265 professionnels au service des territoires.

c|a.u.e
Fédération nationale

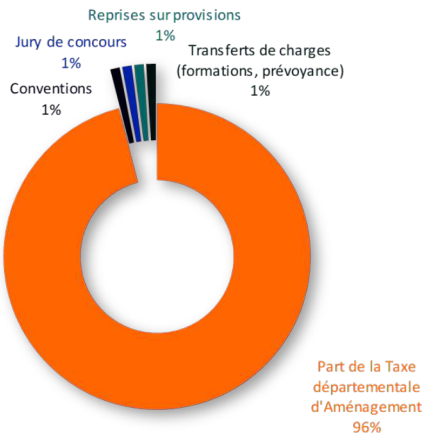
UR
c|a.u.e
Hauts-de-France



ÉLÉMENTS FINANCIERS ET BILAN DES ACTIONS

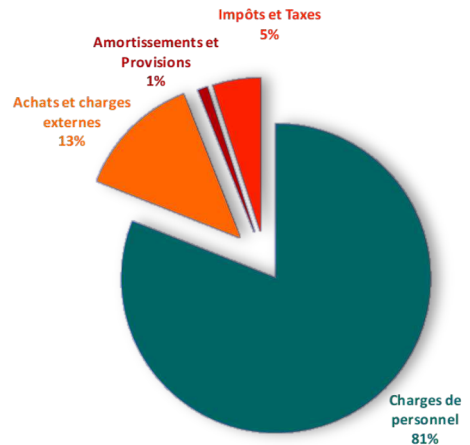
I. LE FINANCEMENT DU CAUE

PRODUITS 2018 : 725 712 €



Les interventions du CAUE sont gratuites pour les demandeurs. L'association CAUE 62 finance son personnel et ses actions, grâce à la perception d'une part dédiée de la Taxe d'Aménagement Départementale (TA).

CHARGES 2018 : 802 583 €



II. LE BILAN DES ACTIONS DU CAUE

c | onseiller

244 conseils apportés

Le CAUE apporte une aide aux Collectivités quant à la faisabilité et à la définition de leurs projets de construction ou d'aménagement. Il conseille les particuliers et les porteurs de projets en amont de toute maîtrise d'œuvre.

Le CAUE fournit un appui technique aux politiques départementales.



a | ccompagner

23 comités
11 jurys
4 conventions
7 réseaux d'échanges

Le CAUE contribue, par son expertise professionnelle, à la qualité des documents d'urbanisme. Il accompagne l'élaboration des SCOT et PLU par une sensibilisation des élus et/ou la réalisation d'avis ponctuel portant sur des questions spécifiques.

Il promeut, auprès des communes et EPCI, les démarches d'urbanisme durable. Il propose, à ce titre, un accompagnement ciblé.

Le CAUE peut être sollicité dans le cadre de la mise en place de programmes de sensibilisation des techniciens territoriaux aux principes de planification, d'aménagement et d'urbanisme, ainsi que dans le domaine du paysage.

i | nformer & sensibiliser

10 évènements culturels et pédagogiques

Le CAUE aide les élus à être acteurs du développement durable, grâce à la compréhension des spécificités de leur territoire. Il participe à la montée en compétence de l'ingénierie territoriale dans le cadre de sa mission d'accompagnement.

Il promeut localement, avec les partenaires en place, une qualité architecturale, urbanistique et paysagère durable.

f | ormer

1 module Professionnels
2 modules Étudiants
5 modules Enseignants

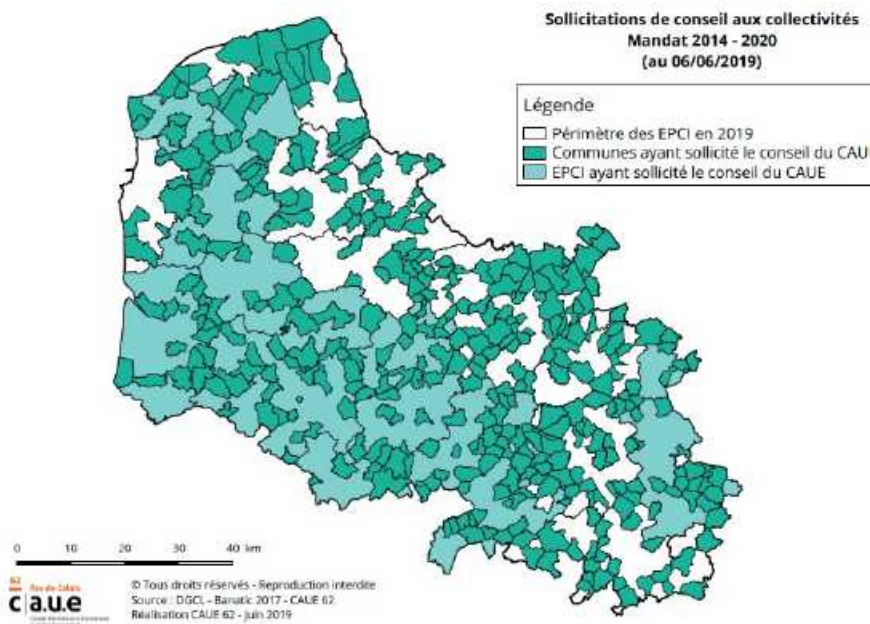
Le CAUE forme tous les publics, en apportant les outils nécessaires à la compréhension du cadre de vie. Il intervient dans différents modules de formation avec ses partenaires.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dote les CAUE de l'agrément du Conseil national de la Formation des Élus Locaux (CNFEL).

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

I. CONSEILLER

- ◆ 65 sollicitations de conseil aux collectivités ont été transmises au CAUE depuis le début de l'année 2019 (46 en 2018 à la même date) dont 25 par Ingénierie 62. On recense notamment 25 conseils paysagers, 15 conseils architecturaux, 9 conseils paysagers et architecturaux, 6 conseils urbains et paysagers, 3 conseils urbains et architecturaux, 2 conseils urbains et 1 conseil architectural, urbain et paysager. Au total, 366 communes ont fait appel au CAUE depuis le début du mandat municipal en cours, soit près de la moitié des communes du département.
- ◆ Par ailleurs, 95 particuliers ont sollicité individuellement les conseils du CAUE en 2019 (83 en 2018 à la même date) et 2 ont bénéficié d'un conseil CAUE dans le cadre des permanences mises en place avec la Communauté de Communes de Desvres-Samer (4 particuliers en 2018 à la même date).



II. ACCOMPAGNER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN (CAHC)

Renouvellement de la convention de partenariat sur la période 2019-2020, sur les axes suivants :

AXE 1 : accompagnement et réflexions autour de la définition et de la mise en œuvre de projets communautaires.

AXE 2 : Aide à la réflexion concernant des thématiques ou compétences propres à l'agglomération.

AXE 3 : Conseils pour des projets de qualité au sein de l'habitat minier privé des cités UNESCO de la CAHC

AXE 4 : Conseils pour la qualité de la rénovation des logements, dans le cadre de l'aide à l'accession engagée par la CAHC.

AXE 5 : Accompagnement des élus et de leurs services dans la définition de démarches de participation avec les habitants.

AXE 6 : Sensibilisation-formation et accompagnement des élus et de leurs services sur des sujets spécifiques, relatifs aux caractéristiques du projet urbain durable.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DESVRES- SAMER - CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2020

- ◆ Conseils personnalisés aux candidats à la construction dans le cadre de permanences dédiées organisées au siège de l'intercommunalité, sur rendez-vous, avec le service droit des sols.
- ◆ Accompagnement des dossiers de l'opération de ravalement des façades commerciales de la ville de Desvres (2018-2024).

SYNDICAT MIXTE SIZIAF -

PARC DES INDUSTRIES ARTOIS-FLANDRES

Renouvellement de la convention de partenariat sur la période 2019-2021 : conseils architecturaux et urbanistiques aux entreprises désireuses de s'implanter sur le site du Parc des Industries, en amont du dépôt du permis de construire.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DU PAS-DE-CALAIS

- ◆ Grand Site de France les Deux-Caps :
 - ◇ Instances, groupes de travail et avis techniques portants sur les projets d'aménagement du Grand Site de France.

- ◇ Opération « 2 Caps en Fermes » : ateliers de sensibilisation - action sur la valorisation paysagère des exploitations agricoles, présentation des outils (guide, fiches et cahier de l'exploitant).
- ◇ Valorisation paysagère de l'hôtellerie de plein air : production de fiches techniques sur l'insertion paysagère des terrains de camping.

- ◆ « Les sports de nature dans le PLUI » : production d'un document destiné à sensibiliser, inciter à la prise en compte des sports de nature dans les documents d'urbanisme.



TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

I. INFORMER & SENSIBILISER

DIFFUSION

Des ouvrages du CAUE, des fiches « Attitudes » et de la lettre du Groupe « Torchis - Terre crue ». Participation active à des salons thématiques, rendez-vous culturels et pédagogiques

DRAC - JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE (JEP), SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019 - THÈME : « ARTS ET DIVERTISSEMENTS »



- ◆ « Le Refuge de l'Abbaye d'Etrun et son contexte urbain » à Arras-Exposition en visite libre.
- ◆ « Redécouvrez les fermes du Pas-de-Calais, leurs activités et leur savoir-faire » - partenariat avec

Campagnes Vivantes et la Chambre d'Agriculture, permettant à plusieurs exploitations agricoles du Pas-de-Calais, de mettre à l'honneur leur patrimoine : partage du métier, des savoir-faire et de l'attachement au patrimoine bâti.

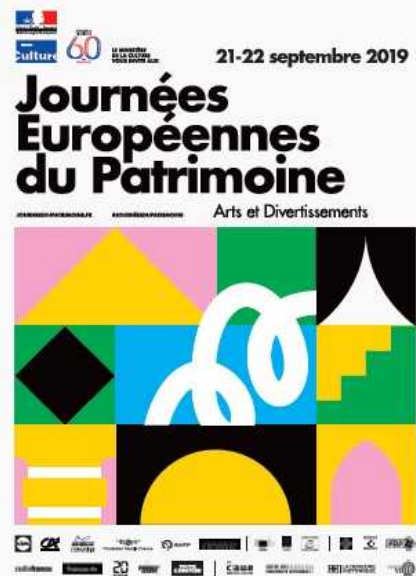
LES ENFANTS DU PATRIMOINE : VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019

Manifestation portée par le CAUE 62, et soutenue par le Ministère de la Culture désireux d'ouvrir les Journées Européennes du Patrimoine aux scolaires et de favoriser l'accès à la culture du jeune public : ateliers de découverte de fermes patrimoniales du département et de leur contexte rural, par les architectes du CAUE, en partenariat avec les exploitants agricoles.

DRAC - JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE (JNA), DU 18 AU 20 OCTOBRE 2019

Sensibilisation à l'architecture et au cadre de vie, en partenariat avec la ville de Grenay et sa médiathèque estaminet :

- ◆ Deux temps forts (tables-rondes et conférences) : « la ville en mouvement » et « l'architecture en spectacle », en partenariat avec les services de la Ville, les architectes maître d'œuvre et la FRAM (Fédération Régionale des Amis du Musée).
- ◆ Conseils auprès de particuliers, porteurs de projets, en architecture et en paysage.
- ◆ Ateliers et visites proposés pour tous publics.



II. FORMER

ANIMATION DE MODULES DE FORMATIONS POUR DIFFÉRENTS PUBLICS :

- ◆ Les enseignants : Rectorat de l'Académie de Lille - Plan Académique de Formation : co-organisation et animation, avec le CAUE 59, de stages pour enseignants volontaires.
- ◆ Les professionnels : CVRH d'Arras (Centre de Valorisation des Ressources Humaines) - Formation des chefs Application du Droit des Sols (ADS) : formation des responsables Application du Droit des Sols en Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) de France.
- ◆ Les étudiants : Université d'Artois, Institut universitaire de technologie de Béthune - Formation en Licence Professionnelle « conduite de travaux » (second œuvre) et en filière « génie civil » : sensibilisation à l'éco-construction (filières, matériaux, performances...).

Découverte par les enseignants, de l'histoire du Fort de la crèche à travers le temps



PERSPECTIVES 2019

UNE STRUCTURE QUI COMMUNIQUE...

En 2019, le CAUE poursuit ses missions, avec toujours plus d'écoute, plus d'expérience, plus d'innovation dans les outils, plus de partenariats :

- ◆ Une nouvelle newsletter à destination des enseignants.
- ◆ Un site web alimenté avec l'actualité du CAUE.
- ◆ Une présence sur les réseaux sociaux (Facebook & Instagram),
- ◆ Une newsletter mensuelle.
- ◆ Un Centre de Ressources ouvert à tous.
- ◆ Une série de témoignages... d'élus, de professionnels et d'habitants.
- ◆ Une exposition itinérante de lecture des paysages de notre département, intitulée « 40 ans – 40 lieux », réalisée avec le soutien de la DREAL.



L'année 2019 doit permettre de poursuivre le **développement du conseil aux particuliers** en prenant appui sur plusieurs actions :

- ◆ Favoriser le conventionnement avec les EPCI incluant un travail partenarial avec les instructeurs du droit des sols (exemple de la CC Desvres-Samer et de la CAHC).
- ◆ Nouer un partenariat avec les Espaces Info Energie (EIE) permettant de sensibiliser les conseillers info énergie et de relayer les conseils du CAUE auprès du public par leur biais, envisager un partenariat avec l'UFC Que Choisir et avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), poursuivre la participation au club départemental ADS (Autorisation Droit des Sols) et club PLUI pilotés par la DDTM.

Le CAUE prévoit également de poursuivre et d'amplifier l'action de conseil **aux collectivités** en s'appuyant sur la plateforme Ingénierie 62 : proposer des outils de coordination et de mutualisation permettant de valoriser le « conseil CAUE ». Le partenariat avec la FDE sera également accentué afin que le CAUE puisse être davantage consulté dans le cadre de projets de rénovation énergétique du bâti ancien communal ou intercommunal.

INGÉNIERIE 62 : LE RÉSEAU D'EXPERTISE PUBLIQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS DU PAS-DE-CALAIS

En prenant l'initiative de créer Ingénierie 62, le Département mobilise l'ingénierie publique présente dans le Pas-de-Calais au service des communes et des intercommunalités. L'objectif poursuivi est simple : éclairer les choix juridiques, techniques, financiers des projets. Faire qu'aucune commune ou intercommunalité ne soit obligée de renoncer à un projet, faute d'ingénierie.

Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental

• Voir plus →

Formuler une demande

Enfin, des actions de sensibilisation ou de conseil abordant **l'urbanisme commercial** par le biais de la revitalisation des centres bourgs, des plans d'action cœur de ville ou dans le cadre des réflexions menées sur les zones d'activités seront également proposées.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la rentabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation), représente la valeur ajoutée.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais (CAUE62)

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Association
- ◆ **Siège social** : 43, rue d'Amiens, 62018 Arras Cedex
- ◆ **Fonds associatifs** : Aucun
- ◆ **Siret** : 329 414 296 00031
- ◆ **Effectif moyen** : 10 ETP
- ◆ **Président** : Claude PRUDHOMME (Conseiller départemental)
- ◆ **Directrice** : Sophie GENTIL

Mission / Cœur de métier :

Le CAUE exerce des missions de service public. Il est chargé de promouvoir, sur le plan local, la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le respect du patrimoine et selon 4 missions : conseiller, accompagner, informer/sensibiliser, former. Il développe une ingénierie en matière d'urbanisme durable au service des territoires.
Le CAUE intervient en amont de la maîtrise d'œuvre.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil d'Administration : 5 Conseillers départementaux, et 1 représentante des collectivités territoriales désignée par le Conseil départemental, sur 22 membres du conseil d'administration, 27%.
Représentants du Département dans la structure : 6
Claude BACHELET, Emmanuelle LEVEUGLE, Evelyne NACHEL, Claude PRUDHOMME, Hugues SION, Véronique THIEBAUT.

Contribution financière du Département :

BP 2019 : 690 000 € :
676 000 € conventionnement Département 2019-2021 et
14 000 € : conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps ».
2018 : 696 000 €
Convention : Convention cadre 2019-2021, convention d'application 2018, Convention d'occupation 2017 – 2028.

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **Conseiller** : 244 conseils apportés : 73 aux collectivités, 1 71 aux particuliers.
- ◆ **Accompagner** : 23 comités, 4 accompagnements territoriaux par convention, 11 jurys, 7 réseaux d'échanges.
- ◆ **Informer, sensibiliser** : 10 événements culturels et pédagogiques, débats.
- ◆ **Former** : intervention dans différents modules de formation : 1 professionnel, 2 étudiants, 5 enseignants.
- ◆ Sollicitations provenant des collectivités :
 - 62 % de demandes de conseils relatifs au paysage;
 - 22 % de demandes de conseils concernant l'architecture;
 - 9 % de demandes de conseils concernant les deux aspects.
- ◆ 366 communes, soit près de la moitié des communes du Département, ont fait appel au CAUE depuis le début du mandat municipal.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Participation au réseau d'expertise public Ingénierie 62 au service de la collectivité.
- ◆ Promotion des démarches d'urbanisme durable auprès des ECPI et des communes.
- ◆ Signature de la charte de partenariat Grand Site de France avec le Grand Site des Deux Caps.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Amplification des conseils aux collectivités, communes et EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) via la plateforme d'ingénierie départementale 62 et la collaboration accentuée avec les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT).
- ◆ Renforcement du conseil aux particuliers en favorisant un conventionnement partenarial et financier entre le CAUE62, les EPCI et des partenariats divers.
- ◆ Actions de sensibilisation relatives à l'urbanisme commercial dans le cadre de la revitalisation des centre-bourgs, des plans d'action de cœur de ville et des zones d'activités.
- ◆ Renouvellement et suivi des conventions de partenariat avec les EPCI : Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, CC Desvres-Samer, syndicat mixte SIZIAF.
- ◆ Actions de sensibilisation, d'accompagnement et de conseils sur le territoire du Grand Site National des deux Caps.
- ◆ Interactions renforcées avec les acteurs publics et les particuliers au travers d'innovation, de nouveaux outils et de partenariats (newsletter mensuelle, présence sur site web et réseaux sociaux, centre de ressource exposition itinérante « 40 ans, 40 lieux » et une série de témoignages d'élus, professionnels, habitants, participation à des journées événementielles, notamment en direction des jeunes dans le cadre des journées du patrimoine).

COMPTES EN EUROS

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 6 019 €	Capitaux propres : 389 037 €	Chiffre d'affaires : 13 499 €
Actif circulant : 52 774 €	Total des dettes : 140 560 €	Valeur ajoutée : - 94 467 €
Trésorerie : 498 859 €	Total bilan : 555 637 €	Excédent brut d'exploitation : - 89 566 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : - 78 195 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 %		Résultat financier : 2 305 €
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours).		Résultat exceptionnel : - 584 €
Rentabilité des capitaux propres : - 19,8 %		Résultat de l'exercice : - 76 871 €
Taux de rentabilité net : - 569,5 %		Capacité d'autofinancement : - 79 876 €
Ratio d'activité : 57,3 %		Total des produits : 727 727 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 226 jours		Financement du Département (€ et %) : 696 000 € soit 96 %
Fonds de roulement : 411 072 €		Date de mise à jour des données : 25/07/2019
Besoin en fonds de roulement : - 87 786 €		

**ANNÉE
2018**



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS

(EPOA)

EDEN 62

ESPACES DÉPARTEMENTAUX NATURELS DU PAS-DE-CALAIS

ANNÉE

2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE D'EDEN 62

L'année 2018 a marqué une nouvelle étape dans le développement du Syndicat mixte Eden 62 qui fête ses 26 ans d'activités. Le Département nous a renouvelé sa confiance en répondant positivement à la présentation de projets d'investissement. Le plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement nous permet de tracer ainsi notre trajectoire sur plusieurs années.

Mais quels ont été les faits marquants de l'année 2018 ?

Tout d'abord me vient à l'esprit l'avalanche de rapports alarmistes sur le changement climatique et sur la biodiversité mondiale. Le travail de nos agents relève des indices qui ressemblent aux premières conséquences du changement climatique sur notre biodiversité « locale » ; sécheresse, inondation et évolution des températures entraînent la disparition de milieux exceptionnels. C'est le cas des tourbières de bas marais sur la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Condette. Mais, nos inventaires scientifiques ont aussi révélé quelques belles surprises : tantôt des retours de certaines espèces comme le roselin cramoiisi tantôt l'apparition d'autres comme l'emblématique engoulevent d'Europe dans le bassin minier, signe que la nature possède une formidable résilience.

Les aménagements d'accueil du public se sont poursuivis en 2018 avec l'inauguration du sentier d'Eperlecques, du pré communal d'Hardinghen et la fin des travaux du sentier des Roses en Baie d'Authie. La réalisation des travaux par l'équipe aménagement nous permet d'optimiser les coûts, grâce à une technicité éprouvée depuis de nombreuses années. Les financements européens nous ont permis de poursuivre des travaux de grande ampleur : création d'enclos importants pour le développement du pâturage et ouverture de milieux...

Par ailleurs, nous avons validé le plan de communication-éducation d'Eden 62. « Toujours plus de proximité avec la vie locale » et « mise en valeur des bienfaits de la nature pour l'Homme » sont, parmi d'autres, les ressorts de notre communication et de la politique éducative d'Eden 62, communication qui se poursuivra en 2019.

Nos deux équipements se sont parfaitement complétés avec un accueil de groupes très renforcé à la Maison du Bois de Maroeuil et de nouvelles offres de découverte à la grange nature, maison nature du département.

Le Département a validé en juin 2018 le nouveau schéma départemental des espaces naturels.

Pour conclure, nos espaces naturels sensibles nous offrent une biodiversité riche mais celle-ci n'a de sens que si, par ailleurs, la biodiversité dite ordinaire est elle aussi considérée. C'est tout l'enjeu des années à venir.

Emmanuelle LEVEUGLE

Présidente d'Eden 62



ORGANISATION, ÉLÉMENTS FINANCIERS

I. LE SERVICE FINANCES

Il assure la programmation et la mise en œuvre de la politique budgétaire et financière de la collectivité.

2018 a été dans la continuité de l'année 2017 pour le Syndicat mixte Eden 62, notamment au niveau de son programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2015-2021.

L'équipe comptable est composée de trois agents à temps plein. Elle gère au quotidien le contrôle des factures et leur mise en paiement, la gestion des bons de commande et des marchés publics, ainsi que l'engagement des dépenses et recettes. Au terme de l'année 2018, il a été procédé à 2 871 mandatements et 426 titres de recettes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les résultats du compte administratif se résument de la manière suivante :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultat antérieurs	Restes à réaliser	Résultat/Solde 2018
Investissement	1 469 941.57 €	895 575.79 €	966 723.11 €	328 237.50 €	64 119.83 €
Fonctionnement	6 626 795.23 €	6 603 242.30 €	583 006.11 €	0.00 €	559 453.18 €
Total du budget	8 096 736.80 €	7 498 818.09 €	1 549 729.22 €	328 237.50 €	623 573.01 €

II. LE SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Deux agents sont en charge de la rémunération des agents, de la gestion des carrières, des formations et de la gestion des absences.

2018, en quelques chiffres :

- ◆ 122 agents.
- ◆ Exécution d'un budget total de 8 424 974,30 € de dépenses.
- ◆ 9 048 547,31 € de recettes, toutes sections confondues.
- ◆ + de 80 % des recettes de fonctionnement proviennent du Département du Pas-de-Calais.
- ◆ 1 régie de recette pour la gestion de la Grange-Nature à Clairmarais.
- ◆ 3 297 mandats et de titres de recette émis.
- ◆ 75 % des dépenses d'investissement sont affectées directement à l'aménagement des sites.
- ◆ Près de 95 % des projets ont été réalisés.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'EDEN 62 PAR SERVICE



AU SERVICE DE L'ACTIVITÉ LOCALE...

Matériels, produits imprimés, vêtements, bois... Eden 62 est attaché à l'activité des entreprises et commerces de la région.

En 2018, 2 857 740 € d'achats auprès de 401 fournisseurs dont une très grande majorité d'entreprises et de commerces du Pas-de-Calais.

BILAN DES ACTIONS

I. LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS

Eu égard aux évolutions réglementaires, institutionnelles ou encore à la nécessité d'intégrer de nouveaux enjeux (inondations, tourisme, pérennisation des ressources, développement des pratiques sportives de pleine nature, attractivité territoriale...) l'assemblée délibérante du Département du Pas-de-Calais a voté, en juin 2018, le renouvellement de sa politique en faveur de la biodiversité par la mise en place du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN).

Les échanges avec le Département furent permanents et s'articulaient autour des huit thématiques du SDEN :

- ◆ Une action foncière concertée et partagée.
- ◆ L'ouverture des ENS au public et à différents usages.
- ◆ L'éducation à l'environnement et la mobilisation citoyenne.
- ◆ L'amélioration des connaissances en matière d'espaces naturels.
- ◆ L'intégration des enjeux écologiques dans les politiques départementales.
- ◆ La pérennisation des ressources
- ◆ La déclinaison supra-territoriales et territoriales.
- ◆ Les enjeux globaux (services écosystémiques, développement durable et changement climatique).

II. UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PAYSAGES

Le patrimoine naturel est précieux. C'est la raison pour laquelle le Département a engagé une politique volontariste de protection des milieux naturels et de leur biodiversité. Le Syndicat mixte Eden 62 est chargé de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) que lui confie le Département du Pas-de-Calais, le Conservatoire du littoral ainsi que certaines communes. Les milieux naturels les plus représentés dans les ENS sont les milieux dunaires, les marais et les boisements ; ce sont des milieux à forts enjeux écologiques et faiblement représentés à l'échelle du Département (<1% pour les

milieux dunaires et moins de 10% pour les milieux forestiers le Département étant un des moins boisés de France).

Au-delà de leur intérêt écologique, la beauté et la qualité de nos paysages naturels sont des atouts touristiques pour notre territoire, l'assurance d'un cadre de vie agréable pour les habitants...

III. UNE PRÉSENCE AU QUOTIDIEN

Au delà des missions de gestion des espaces naturels, de suivis scientifiques et de la surveillance des sites, les agents d'Eden 62 présents sur le terrain, procèdent à un entretien régulier des parkings et des sentiers de découverte, gage d'un accueil de qualité pour les visiteurs. En période de vacances, les parkings sont nettoyés deux fois par semaine (parfois plus) et les chemins sont entretenus en permanence.

Les espaces naturels, réelle plus-value touristique ?

La réponse est clairement oui lorsqu'on regarde les chiffres de fréquentation de nos 56 espaces naturels, notamment avec l'afflux touristique croissant sur le littoral. L'extrapolation des données des compteurs installés sur 7 sites nous amène à estimer à plusieurs millions le nombre de visiteurs sur les espaces naturels du Pas-de-Calais ! Les gardes nature sont donc en contact direct avec les usagers, pour les informer et les renseigner, mais aussi pour veiller au respect des bons usages avec une logique de prévention dans la pédagogie primant sur une approche exclusivement répressive.

IV. UN ENTRETIEN QUOTIDIEN DES ESPACES NATURELS...

En termes de gestion sur les sites, il y a des faits marquants et exceptionnels, mais il y a surtout des travaux d'entretien quotidiens récurrents et indispensables au maintien de la biodiversité sur les espaces naturels du Pas-de-Calais. Les gardes nature du Syndicat mixte sont donc à pied d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

Pour exemple, nous avons réalisé des travaux d'abattage liés à la chalarose du frêne à Beugin,

construits des enclos à Ardres ou encore restauré des zones humides aux Dunes d'Ecault comme à Condette,...

V. LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

DOSSIER FEDER

L'intérêt pour notre établissement de s'intégrer dans des projets et dispositifs Européens est double : obtenir des financements pour mettre en place des actions d'envergure tout en agissant à une plus large échelle,...

restauration de roselières, mise en clôture en vue de pâturages, restauration de zones humides...les actions liées aux financements européens ont été variées sur les ENS de la Ballastière, du cap Blanc-nez, du marais de Guines, des dunes de Slack et de la RNN de la baie de Canche.

PROJET INTERREG SAPOLL

Lancée en 2017, l'opération transfrontalière SAPOLL regroupe 4 partenaires français, 3 wallons et un flamand, d'horizons variés (Université de Mons qui est chef de file, associations et organismes publics) s'unissant pour la sauvegarde des pollinisateurs sauvages.

Ce programme européen s'est poursuivi en 2018.

2018 fut marqué par un effort de prospection sans précédent des sites de la zone d'étude. 10 sites « Eden 62 » ont été prospectés. Ces inventaires massifs permettent d'améliorer la connaissance sur le territoire ; en effet, les espaces naturels ont peu l'occasion de bénéficier d'un tel niveau d'expertise, les meilleurs spécialistes européens valident l'ensemble des données et participent à la construction du grand plan d'action transfrontalier sur les pollinisateurs sauvages. À ce jour, grâce à ce travail, des centaines d'individus sont inventoriés, identifiés et nous remarquons l'apparition de nouvelles espèces dans le Pas-de-Calais.

BILAN DES ACTIONS

VI. L'ACTUALITÉ DES PLANS DE GESTION

Les enjeux écologiques des espaces naturels sont tels qu'il nous a fallu repenser notre logique de gestion. Ainsi, nous travaillons actuellement sur des plans de gestion multi-sites. Cela donne un regard général non pas à l'échelle d'un site mais à l'échelle d'un territoire dépassant parfois les limites départementales comme pour le plan de gestion multi-sites de la Baie d'Authie en cours de rédaction.

Le premier plan de gestion multi-sites à être mis en œuvre est celui du bassin minier. Il concerne 15 terrils dont 8 ENS pour un total de 700 Ha. Il a été validé pour la période 2018-2027.

La rédaction du plan de gestion multi-sites de la Baie d'Authie s'est poursuivie associant l'AFB Parc Marin, le Syndicat mixte Baie de Somme, le Conservatoire du littoral, les Départements du Pas-de-Calais et de la Somme ainsi que les communes, EPCI et associations.

VII. LE CHEPTEL

De précieux alliés écologiques dans la gestion !

Les animaux en pâturage sur nos sites agissent comme des tondeuses naturelles en limitant l'usage du matériel thermique et permettant ainsi d'éviter l'embroussaillage qui tendrait à une véritable perte de biodiversité...

De précieux alliés écologiques dans la gestion !

Eden 62 permet à de nombreux éleveurs de faire paître leurs animaux sur les espaces naturels. Cela représente environ 1 000 animaux. Cette action permet notamment le maintien des races locales comme les moutons boulonnais et les vaches rouges flamandes. Par ailleurs, notre cheptel propre est composé de 187 caprins (dont 169 chèvres des fossés et 18 alpines), 124 ovins (tous sont des moutons shetland), 74 bovins (dont 26 dexters et 48 highlands), 34 équins (dont 20 highlands, 6 shetlands et 8 pottocks).



LA BIODIVERSITÉ DES ESPACES NATURELS EN QUELQUES CHIFFRES

Les espaces naturels protégés représentent à peine 1 % du territoire départemental mais ces cœurs de nature concentrent une biodiversité riche. Ces espaces ne peuvent suffire à eux seuls pour endiguer la perte de biodiversité globale mais constituent des sanctuaires pour de nombreuses espèces.

Quelques chiffres sur la biodiversité des espaces naturels du Pas-de-Calais (chiffres de 2009 à 2019 extraits de la base de données GENS) :

- ◆ Plus de 319 espèces d'oiseaux observées dont 145 espèces nicheuses certaines (176 espèces si on compte les nicheurs probables).
- ◆ Plus de 73 espèces de mammifères dont 14 espèces de chiroptères (chauves-souris) ce qui représente 67 % des espèces présentes.
- ◆ Plus de 14 espèces d'amphibiens soit 93 % des espèces connues dans le département.
- ◆ Plus de 6 espèces de reptiles soit 100 % des espèces connues dans le département.
- ◆ Plus de 3 079 espèces d'insectes inventoriées à ce jour sur les Espaces Naturels Sensibles :
 - ◇ dont 53 espèces de rhopalocères (papillons de jour) soit 96 % des espèces connues dans le département.
 - ◇ dont 51 espèces d'odonates (libellules et demoiselles) soit 92 % des espèces connues dans le département.
 - ◇ dont 34 espèces d'orthoptères (criquets et sauterelles) soit 92 % des espèces connues dans le département.
- ◆ Plus de 1 102 espèces végétales sur les 1 581 espèces inventoriées dans le Pas-de-Calais, soit près de 99%.

VIII. UNE BIODIVERSITÉ À L'ÉPREUVE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les déficits pluviométriques de ces dernières années ont affecté les marais. Les habitats de bas-marais, micros tourbières, roselières (etc.) et leurs espèces emblématiques se trouvent aujourd'hui menacés. L'affaissement des nappes phréatiques induit une minéralisation de la tourbe au profit d'espèces rudérales (ortie, liseron...). Les cortèges d'espèces de la faune et de la flore se modifient fragilisant celles qui sont strictement inféodées à ces milieux. Ce phénomène est renforcé par les événements pluviométriques importants (orages). En effet, les crues véhiculent des eaux chargées en terre qui accentuent l'eutrophisation des zones concernées. Les dunes sont également affectées par le déficit de pluviométrie. Les pannes

dunaires qui constituent les zones humides des espaces dunaires sont depuis quelques années moins inondées. Les végétations apparentées aux bas-marais tendent à régresser. Le Liparis de Loesel, espèce emblématique du littoral disparaît dans plusieurs sites. Les effectifs d'amphibiens capturés dans les barrières sont en chute libre. Parallèlement, l'accentuation des températures et des périodes plus chaudes tend à favoriser une accélération de l'embroussaillage avec notamment un renforcement des halots d'argousiers. La disparition des pelouses dunaires (habitat remarquable) s'accélère. L'évolution des températures semble modifier la phénologie des espèces, les exposant donc à des amplitudes thermiques défavorables pouvant provoquer de fortes mortalités.

BILAN DES ACTIONS

I. DES AMÉNAGEMENTS POUR LE PUBLIC

Eden 62 ouvre le plus largement possible les Espaces Naturels Sensibles au public.

22 sites aménagés sont ainsi accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des observatoires permettent aussi aux visiteurs une proximité avec la faune et leur offrent une expérience de nature mémorable. Le bois utilisé est le chêne provenant de la filière locale et notre équipe encadre sur ces chantiers des personnes en insertion professionnelle... un bel exemple de développement durable et d'engagement social au service de la biodiversité du Pas-de-Calais..

L'équipe aménagement d'Eden 62 fonctionne sous forme d'un chantier d'insertion. Sept personnes bénéficiant de contrats aidés ont travaillé avec quatre agents titulaires du Syndicat mixte durant le premier semestre. En 2018, les incertitudes liées à l'application des nouvelles directives de l'Etat ont limité les recrutements. Pour le second semestre, seul un agent en insertion a pu être conservé...

L'AMÉNAGEMENT AU SERVICE DU HANDICAP

22 sites aménagés par Eden 62 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'année 2018 a été notamment marquée par deux inaugurations de sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cela démontre une fois de plus l'engagement du Département et d'Eden 62 dans ses valeurs de solidarité et d'ouverture des espaces naturels au plus grand nombre. C'est ainsi que deux nouvelles boucles sont désormais accessibles au cœur de la forêt d'Eperlecques (photo ci-dessus) et sur le Pré communal d'Hardinghem. Cela vient compléter la liste des 20 sites accessibles PMR.

Quelques aménagements réalisés par Eden 62 :

- ◆ Eperlecques : fin des travaux de création du sentier accessible aux personnes à mobilité réduite.

- ◆ Baie d'Authie : un nouvel itinéraire accessible aux personnes à mobilité réduite a été créé.
- ◆ Dunes de Fort-Mahon : restauration de l'Escalier permettant l'accès à la plage de Blériot.
- ◆ Aménagement du Pré communal d'Hardinghem : situé en cœur de village, ce chantier a été réalisé dans le cadre d'un partenariat avec la commune et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Le projet a impliqué le conseil des enfants. La commune a financé les matériaux.

II. L'INSERTION AU SERVICE DES ESPACES NATURELS

En 2018, Eden 62 a alloué un budget de près de 75 500 € pour l'intervention de 8 associations d'insertion (à ajouter aux actions menées dans le cadre des contrats NATURA 2000, soit 30 000€). Cet investissement social permet d'encadrer des personnes en insertion en capacité de travailler sur divers chantiers sur les espaces naturels du Département avec pour objectif de se former, de se reconnecter à la nature et de trouver le chemin de l'emploi.

Les associations d'insertion avec lesquelles nous avons collaboré :

- ◆ Impulsion quartier de régie.
- ◆ CIPRES (Chantier Insertion Professionnelle Relais Emploi Solidarité).
- ◆ OPUR (Organisme de Protection et d'Utilisation de la Ruralité).
- ◆ Environnement et Solidarité.
- ◆ Noeux Environnement.
- ◆ Campagne Services.
- ◆ Rivages Propres.
- ◆ AEPM.

III. SAUVONS NOS POLLINISATEURS SAUVAGES...

Par ailleurs, dans le registre de la communication et de l'éducation, plus de 15 hôtels à insectes ont été installés en 2018 accompagnés d'un travail de sensibilisation. 12 animations nature sur le sujet ont été proposées gratuitement au grand public.

Nous avons également invité les particuliers et les collectivités locales à s'engager en faveur des pollinisateurs sauvages en les invitant à signer une charte qui représente un engagement volontaire pour le respect des bonnes pratiques de gestion de son jardin. Nous remettons des « kits pour les pollinisateurs » contenant un sachet de graines, une loupe, des clés de détermination, un livret Créer des refuges à insectes, un sticker, le tout dans un sac en lin (cultivé dans la région et confectionné dans le département). En 2018, 365 chartes ont été signées et 55 kits ont été remis.

IV. DES ESPACES À PARTAGER

La mission première du Syndicat mixte est la préservation des espaces naturels qui lui sont confiés et la protection de la biodiversité qui y est liée. Eden 62 et le Département ont toujours eu à cœur de concilier ces missions avec l'accueil d'un public le plus large possible.

En 2018, 141 autorisations d'occupation temporaire ont été délivrées.

Si la majorité des usagers viennent en balade sur les espaces naturels, d'autres activités sont également présentes, le sport, l'agriculture ou encore la chasse et la pêche.

- ◆ Sport : 75 autorisations d'occupation temporaire ont été accordées.
- ◆ Agriculture : 95 conventions agricoles, soit près de 12 % des Espaces Naturels Sensibles.
- ◆ Chasse : 32 sites ouverts à la chasse, soit 50 % des Espaces Naturels.
- ◆ Sensibles
- ◆ Pêche : 9 sites ouverts à la pêche.
- ◆ Randonnées : 248 km de sentiers sont entretenus régulièrement.

Et bien d'autres usages : plongée, école de voile, aéromodélisme, parapente...

BILAN DES ACTIONS

I. LES ÉVÉNEMENTS D'EDEN 62

Cette année a été marquée par les 10 ans de la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre. Événement qui a attiré plus de 1 000 participants pour découvrir ou redécouvrir la réserve et fêter les 10 ans de son statut de Réserve Nationale. L'événement « La nature nous livre ses mémoires » organisé à la Coupole a de nouveau été une réussite avec plus de 1 500 participants.

Début septembre 2018 a été organisée une petite opération dans la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre « le marais dans tous ses états » qui a attiré près de 300 participants.

Les événements organisés, en lien avec des partenaires, ont pour objectif de proposer des temps forts et festifs dans l'année. Cela permet de mettre en lumière la structure et de proposer des activités différentes...

ANIMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES RIVERAINS

Depuis de nombreuses années, nous constatons une faible participation des riverains des espaces naturels. Nous avons proposé cette année aux habitants proches de la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre, 2 animations particulières, leur permettant de découvrir des zones de la réserve habituellement fermées au public. 158 personnes (adultes et enfants) ont participé.

UNE IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE...

Eden a participé à 59 événements (dont 4 semaines villes, 4 semaines collèges, 6 événements scolaires, 2 événements solidaires et 6 événements institutionnels). 16 événements ont été co-organisés ou organisés par Eden 62.

La protection de la biodiversité sur un espace ne trouve son sens que dans l'adhésion, l'implication des habitants à ce territoire...

Zoom sur quelques événements...

- ◆ Les week-end de la communauté d'agglomération Lens-Liévin. Ce partenariat nous a permis de

réaliser un programme d'animations et d'événements. Plus de 700 personnes ont été sensibilisées lors de ces actions. Le secteur du Terril d'Estevelles et ses environs ont ainsi été mis à l'honneur.

- ◆ La fête de la citrouille à Beuvry. Au travers de cette fête, plus de 350 personnes ont été sensibilisées. Dans le cadre de notre communication sur les pollinisateurs, les participants venus sur notre stand lors de cet événement ont découvert la richesse et l'intérêt de protéger tout le cortège des insectes pollinisateurs dans les jardins.
- ◆ La journée mondiale des zones humides au collège Jacques Prévert d'Heuchin. Près de 100 collégiens ont bénéficié de l'exposition polders et marais lors de cette journée thématique. Au-delà des semaines collèges, le service événementiel organise et participe à des moments d'échange dans les établissements scolaires (fêtes, journées portes ouvertes, forums des métiers...).
- ◆ La semaine ville à Hardinghen. 238 scolaires (niveau primaire) ont participé à la découverte de l'exposition SAPOLL. Beaucoup de questions, autour des insectes pollinisateurs et beaucoup de peurs, ont pu être levées sur le monde des insectes.

DE LA DÉCOUVERTE À LA MOBILISATION CITOYENNE

Cela reste l'objectif principal d'Eden en termes d'éducation. C'est par l'expérimentation, la découverte, l'observation que les jeunes comme les adultes pourront renouer du lien avec leur environnement, si fragile. Les équipes d'Eden développent de nombreux projets pédagogiques en partenariat avec différents établissements scolaires ou structures spécialisées. La finalité de ces différents projets est de responsabiliser ces individus afin qu'ils deviennent des citoyens conscients de l'importance de préserver la biodiversité.

PROGRAMME D'ANIMATIONS

Le programme d'animations offre chaque année l'opportunité aux habitants de découvrir les espaces naturels du département. Ces animations sont adaptées à tous les publics (enfants, familles, sportifs...).

Au total, 3 290 personnes ont participé à ces animations, soit une moyenne de 17 personnes par sortie.

LES PROJETS EN PARTENARIAT

51 projets développés dans les collèges dans le cadre de l'offre éducative du Département (500 heures d'interventions). Accompagnement et obtention du label Eco-Collège pour le collège Jean-Zay de Lens.

29 projets écoles ont été développés. Mise en place et obtention pour la première année d'un projet d'Aire Marine Educative avec l'école Jean Macé d'Etaples.

14 projets créés dans les organismes de santé ou sociaux.

Cela permet aux personnes souffrant de pathologies, ou en rupture sociale, de bénéficier de la nature comme support de bien-être.

ENQUÊTE HÉRISSEON, LANCEMENT D'UNE NOUVELLE SCIENCE PARTICIPATIVE...

Le 1er mai nous lançons une nouvelle enquête sur le recensement des hérissons dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

À ce jour, 4 830 personnes ont observé 1 ou plusieurs de ces petits mammifères. Au total, c'est plus de 5 700 hérissons qui ont été comptabilisés.

L'opération ne s'arrête pas là et se poursuit encore en cette année 2019 afin de conforter les résultats.

Depuis 2011, Eden 62 met en place des actions de sciences participatives. Ces opérations permettent de faire un inventaire d'espèces à l'échelle du territoire. De plus, cela permet de faire participer activement les citoyens à l'observation de la nature qui les entoure en les impliquant à l'étude de la biodiversité... Un enthousiasme toujours palpable des habitants du Département !

BILAN DES ACTIONS

LES ÉQUIPEMENTS, LIEUX D'EXPÉRIENCES DE NATURE...

La Grange Nature et la Maison du bois de Maroeuil sont conçues pour offrir aux familles des activités et outils de découverte de la nature. Leur développement croît chaque année pour offrir sur les territoires de l'audomarois et de l'arrageois des équipements incontournables, de plus en plus connus par les habitants...

UNE STRUCTURE QUI COMMUNIQUE...

Les actions d'Eden 62 ont une fois de plus fait l'objet d'une médiatisation satisfaisante avec pas moins de 135 articles dans la presse régionale et nationale.

- ◆ Réflexion autour du nouveau plan stratégique communication/éducation. En 2018, notre temps a été rythmé par la préparation de la sortie de notre nouveau plan stratégique communication /éducation pour la période 2019-2023.

- ◆ Au cours de l'année 2018, Eden 62 est également apparu dans l'émission nationale Midi en France. Toujours sur France 3, nos équipes ont fait l'objet d'une dizaine d'apparitions dans le journal « Hauts de France ».
- ◆ Au-delà des relais dans les différents médias, le service communication d'Eden 62 est toujours impliqué dans la création de tous nos supports d'édition (affiches, plaquettes, posters, calendrier).
- ◆ Nouveau site web : À l'heure du digital ultra connecté et de la modernisation des services publics, il nous semblait essentiel de repenser notre site internet. Un site plus dynamique, actualisé et interactif ; rendez-vous sur le site www.eden62.fr. Ce travail a été réalisé en interne par nos équipes.



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS

Eu égard aux évolutions réglementaires, institutionnelles ou encore à la nécessité d'intégrer de nouveaux enjeux (inondations, tourisme, pérennisation des ressources, développement des pratiques sportives de pleine nature, attractivité territoriale...) l'assemblée délibérante du Département du Pas-de-Calais a voté en juin 2018 le renouvellement de sa politique en faveur de la biodiversité par la mise en place du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN).



INDICATEURS

PESÉES DES DÉCHETS :

Un panel de 8 sites représentant 15% des sites ouverts au public a été retenu pour estimer la fréquentation en un endroit clé de chacun (1 éco-compteur/site) et les déchets abandonnés par les visiteurs (mouchoirs, bouteilles, emballages...). Ces 8 sites présentent des situations diverses (marais, terril, falaise, dune, bois).

On voit que la tendance générale est à l'augmentation du poids de déchets ramassés sur les ENS. L'année 2017 avait été exceptionnelle avec un tonnage important pour le seul site du Terril de Pinchonvalles, dû à la présence non autorisée de gens du voyage sur le site.

FRÉQUENTATION DES SITES :

Un problème matériel n'a pas permis de réaliser ce comptage sur le site du domaine de Bellenville pour l'année complète. Dans l'ensemble, la fréquentation est relativement constante sur les sites. Une forte augmentation pour la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye est à noter (+ 23 100 personnes par rapport à 2017). Cette hausse peut s'expliquer en grande partie par la localisation de l'éco-compteur sur le trajet emprunté par les plagistes plutôt nombreux en cet été 2018 particulièrement ensoleillé.

Site	Poids des déchets Année 2018
9/9 bis - Bois des Hautois	3 470 kg
Cap Gris-Nez	542 kg
Domaine de Bellenville	224 kg
Mont Saint-Frieux	3 814 kg
RNN du Platier d'Oye	3 303 kg
RNN du Romelaëre	31 kg
Terril de Pinchonvalles	1 220 kg
Terrils des Falandes et du Pays à Part	312 kg
TOTAL	12 916 kg

Site	Comptage 2018
Cap Gris-Nez	119 342
Domaine de Bellenville/	/
Mont Saint-Frieux	23 460
RNN du Platier d'Oye	116 022
RNN du Romelaëre	54 363
Terril de Pinchonvalles	13 679
Terrils des Falandes et du Pays à Part	33 430
TOTAL	360 296

Chiffres à prendre comme des indicateurs de fréquentation, ne s'agissant pas d'un comptage exhaustif.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais (Eden 62)

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Syndicat mixte ouvert
- ◆ **Siège social** : 2 rue Claude - BP 113 - 62 240 DESVRES
- ◆ **Dotations** : 48 471 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 256 203 365 00018
- ◆ **Effectif moyen** : 122 agents
- ◆ **Présidente** : Emmanuelle LEVEUGLE (Conseillère Départementale)
- ◆ **Directeur** : Philippe MINNE

Mission / Cœur de métier :

Eden 62 assure l'aménagement, la gestion et la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le Territoire du Pas-de-Calais en qualité de gestionnaire de sites. Ces espaces sont soit mis à disposition à titre gratuit, le Pas-de-Calais (29%), soit remis en gestion par le Conservatoire du littoral (61%), les communes et intercommunalités (10%).

Dans l'exercice de ses missions, Eden62 conçoit et met en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des sites dans le but de préserver l'environnement naturel et les paysages, d'améliorer la biodiversité, d'animer accueillir et sensibiliser le public.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil syndical : 50% de Conseillers départementaux.

Représentants du Département dans la structure :

Membres titulaires (1 par territoire) : Pascale BURET (Boullonnais); Maryse CAUWET (Arrageois); Philippe FAIT (Montreuillois); Emmanuelle LEVEUGLE (Artois); Ludovic LOQUET (Calais); Evelyne NACHEL (Lens-Liévin); Patricia ROUSSEAU (Hénin-Carvin); Sophie WAROT (Audomarois).
Les membres titulaires disposent chacun de deux membres suppléants.

Contribution financière du Département :

BP 2019 : 6 219 113€ (fonctionnement 5 753 113€, investissement 466 000€).
2018 : 5 833 184€ (fonctionnement 5 797 402€, investissement 35 782€).

Conventions :

- ◆ Convention d'objectif 2014-2023.
- ◆ Convention encadrement du RSA (annuelle 01/03/N au 31/03N+1).
- ◆ Convention de partenariat tripartite : CD62 - EDEN 62 - CEN NPDC.

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

◆ Sites gérés :

64 sites naturels au total dont 55 ouverts au public, répartis sur 6084 ha (dont 3555 ha du Conservatoire du littoral, 1811 ha du Département 387 ha des communes).

◆ **Communication** : +10 passages Télé, 44 096 visiteurs du site internet, 135 articles dans la presse.

◆ Activités 2018 :

La gestion au quotidien, de nombreux aménagements de sites, des animations pour les habitants, les collégiens, les scolaires, les organismes sociaux et hospitaliers, des inventaires naturalistes, une implication dans la vie locale.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

◆ Le Département du Pas-de-Calais a voté, en juin 2018, le renouvellement de sa politique en faveur de la biodiversité par la mise en place du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN).

◆ Des aménagements pour le public : 22 sites aménagés par Eden 62 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, dont 2 sites inaugurés cette année.

◆ Sauvons nos pollinisateurs sauvages : 15 hôtels à insectes ont été installés en 2018, 12 animations nature sur le sujet, 365 chartes ont été signées et 55 kits ont été remis.

◆ Actualité des plans de gestion : Le premier plan de gestion multi-sites mis en œuvre est celui du bassin minier. Il concerne 15 terrils dont 8 ENS pour un total de 700 Ha. Il a été validé pour la période 2018-2027.

◆ Les événements d'Eden 62 : Animations spécifiques pour les riverains, enquête hérisson, lancement d'une nouvelle science participative, et bien d'autres événements.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Poursuivre et valoriser les partenaires avec les actions de l'environnement mais également le monde du sport et des activités de loisir afin d'ouvrir au mieux les sites au public tout en assurant leur préservation.

Permettre d'atteindre les objectifs définis dans le cadre du SDEN.

Assurer une programmation budgétaire stabilisée, au moyen du plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 6 718 730 €	Capitaux propres : 7 670 540 €	Produits d'exploitation : 6 566 969 €
Actif circulant : 53 970 €	Total des dettes : 678 431 €	dont subventions : 6 279 228 €
Trésorerie : 1 683 870 €	Total bilan : 8 456 570 €	Charges d'exploitation : 6 592 296 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : - 25 327 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0%		Résultat financier : 0 €
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)		Résultat exceptionnel : 1 778 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 93 jours		Résultat de l'exercice : - 23 549 €
Fonds de roulement : 951 812 €		Epargne brute : 688 892 €
Besoin en fonds de roulement : - 732 058 €		Epargne nette : 688 892 €
		Total des produits : 6 603 243 €
		Financement du Département (€ et %) : 5 797 402 € soit 88 %

Date de mise à jour des données : 06/08/2019

**ANNÉE
2018**





Pas-de-Calais

Le Département

Solidarités

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA) - EPDAHAA -

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL
POUR L'ACCUEIL DU HANDICAP
ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE

ANNÉE
2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE L'EPDAHAA

L'Établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie accompagne depuis 1978, les parcours de vie des personnes en perte d'autonomie ou en difficulté sociale. 2018 fut une année importante car elle marque les 40 ans d'existence de l'Établissement Public Départemental. La structure est passée de 16 établissements à sa création à 36 en 2018, accompagnant aujourd'hui, plus de 3 300 personnes de 3 à 80 ans, avec plus de 800 professionnels.

L'EPDAHAA est un établissement reconnu pour la qualité de son accompagnement, l'investissement de son personnel et son adaptabilité face à l'évolution des besoins de nos concitoyens les plus en difficulté. Nous travaillons à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale de nos usagers pour en faire des citoyens les plus autonomes possible.

Ce rapport annuel compile l'activité de l'ensemble de nos structures. Il montre les difficultés rencontrées, les évolutions réalisées ou souhaitées et les projets des différents établissements et services.

Ce document synthétise le travail de l'ensemble de nos professionnels quels que soient les corps de métier afin d'apporter aux usagers accueillis, une réponse accompagnée pour tous et avec tous...

Alain LEFEBVRE

Président de l'EPDAHAA



MISSIONS

L'Établissement Public pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA) est un établissement public départemental placé sous statut de la Fonction Publique Hospitalière. Il a été créé au 1^{er} janvier 2015, de la fusion de l'Établissement Public Départemental pour l'Accueil de l'Enfance et de l'Adolescence Handicapées (EPDAEAH) et de l'Établissement Départemental pour l'Accueil des Handicapés Adultes (EPDAHA). Il existe sous une forme ou une autre (succession de scission/fusion) depuis 1978.

Sa création date de 1961, lorsque le Conseil Général du Pas de Calais, se préoccupant de l'accueil des enfants en situation de handicap, a engagé une politique de création d'instituts médico-pédagogiques administrés par un service départemental. Mais il faudra attendre 1978, et la parution du décret n°78-612 du 23 mai 1978 pour que l'EPDAHAA soit officiellement connu sous l'appellation d'Établissement Public Départemental chargé de l'Accueil des Handicapés.

Son Président est M. Alain LEFEBVRE, Conseiller départemental du canton de Bully-les-Mines, Maire d'Aix-Noulette. Son Directeur est M. François-Xavier DEBRABANT.

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social ou social chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficultés sociales. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

En pratique l'EPDAHAA gère trois grandes catégories d'établissements :

I. LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'EPDAHAA gère 12 Instituts Médico-Éducatifs (IME), recevant des enfants de 6 à 14 ans ou de 6 à 20 ans, dont un avec un internat.

- ◆ IME « Les longs champs » à Arras.
- ◆ IME « Les marmousets » à Brebières.
- ◆ IME « Bois de Malannoy » à Bouvigny-Boyeffles (avec internat).
- ◆ IME « Jean Mermoz » à Bully-les-Mines.
- ◆ IME « Eolia » à Calais.
- ◆ IME « La petite montagne » à Isbergues.
- ◆ IME « La passerelle » à Lens.
- ◆ IME « Marc-Henri Darras » à Liévin.
- ◆ IME « Mont soleil » à Outreau.
- ◆ IME « Les saules » à Rang-du-Fliers.
- ◆ IME « Les verts filleuls » à Riencourt-les-Bapaume.
- ◆ IME « Raymond Dufay » de Saint-Omer.

Il gère également 4 Services d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) sur 4 sites :

- ◆ SESSAD « Com l'Atrébate » à Arras.
- ◆ SESSAD d'Isbergues.
- ◆ SESSAD « L'élan » de Liévin avec une antenne à Hénin-Beaumont.
- ◆ SESSAD du Littoral de Rang-du-Fliers avec une antenne à Outreau.



II. LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

- ◆ 3 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ex-CAT) : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau.
- ◆ 3 Services d'Accueil de Jour : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau.
- ◆ 3 Foyers d'Hébergement
 - ◇ Foyer « Jean Moulin » à Isbergues.
 - ◇ Foyer « Le grand large » à Outreau.
 - ◇ Foyer « La résidence » à Sains-en-Gohelle

- ◆ Le Foyer de Vie : « Les Iris » à Sains-en-Gohelle.
- ◆ Le Foyer d'Accueil Médicalisé : FAM de Sains-en-Gohelle
- ◆ 2 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : Isbergues et Sains-en-Gohelle.
- ◆ Le Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMSAH/SAVS) : le SAMO « Côte d'Opale » à Outreau.

III. LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE

Ces établissements sont concentrés entre Calais et Boulogne-sur-Mer :

- ◆ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : CHRS « Le moulin blanc » à Calais, CHRS « les 2 caps » de Marquise, CHRS « du Denacre » à Wimille.
- ◆ 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL) à Boulogne-sur-Mer (mesures FSL, gestion du 115, diagnostic expulsion, maison relais...)
- ◆ Le Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF, qui est un centre de formation et une structure d'insertion par l'économie) à Marquise. Son activité est centrée sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

ORGANISATION

I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'EPDAHAA est dirigé par un Conseil d'Administration de 13 membres, qui s'est réuni 7 fois en 2018. Il est chargé de définir la politique générale de l'établissement public et de délibérer sur tous les documents administratifs et financiers d'engagement.

En janvier 2018, il était composé de :

3 représentants du Département	Alain LEFEBVRE	Président de l'EPDAHAA Conseiller départemental
	Odette DURIEZ	Conseillère départementale
	Evelyne NACHEL	Conseillère départementale
3 Représentants des Départements qui supportent les frais de prise en charge des résidents	Maïté MASSART	Conseillère départementale
	Maryse CAUWET	Conseillère départementale
	Patricia ROUSSEAU	Conseillère départementale
1 représentant de la Ville d'Arras	Sylvie NOCLERCQ	Conseillère Municipale
2 élus des Conseils de la Vie Sociale des ESMS représentant les usagers ou les familles	Christine PAYEN	Représentante du Conseil de Vie Sociale
	Jean-Pierre QUETU	Représentant du Conseil de Vie Sociale
2 personnes qualifiées désignées par le Département pour leurs compétences dans le champ	Marie-Andrée PAU	
	Patrick PENEL	
2 représentants des personnels des ESMS :	Sylvaine MUSU-BENNATI	Représentante du personnel
	Pierre DUVIVIER	Représentant du personnel

II. LE COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT (CTE)

Le Comité Technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Il est présidé par le Directeur général de l'EPDAHAA ou son représentant. Il est composé de 10 représentants du personnel titulaires et 10 suppléants.

En 2018, il s'est réuni 8 fois : le 14 février, le 11 avril, le 31 mai, le 26 juin, le 18 septembre, le 16 octobre, le 12 novembre (Règlement Intérieur), et le 19 novembre.

Le CTE a été particulièrement mobilisé sur la réécriture du règlement intérieur de l'EPDAHAA qui a été finalisé en fin d'année.

III. LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. À l'EPDAHAA, il existe 9 CHSCT locaux sur chaque pôle et un CHSCT central. Chaque CHSCT local se réunit au minimum 1 fois/trimestre.

Les personnes qui siègent au CHSCT sont :

Le directeur de pôle (CHSCT local) ou son représentant assumant la présidence,

3 représentants du personnel,

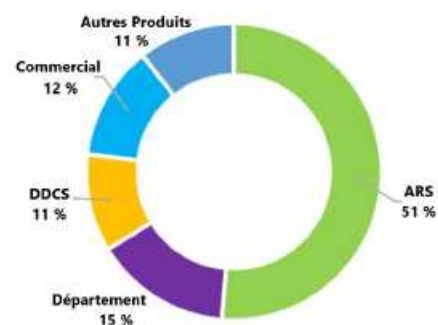
à titre consultatif, le médecin du travail, l'inspecteur du travail et, occasionnellement, toute personne qualifiée de l'établissement désignée par le comité.



IV. MOYENS HUMAINS & FINANCIERS

Au 31/12/2018, l'EPDAHAA compte 809 agents soit 755.31 ETP. À ce chiffre, il convient d'ajouter 63 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Éducation Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF. La gestion des ressources humaines est centralisée au siège de l'EPDAHAA.

Pour remplir ses missions, l'EPDAHAA dispose d'un budget de plus de 49 496 811 € réparti comme suit :



NB : le commercial regroupe le CODEF (entreprise d'insertion) et la partie commerciale du budget des ESAT (ex-CAT).

Les autres produits sont composés des produits d'exploitation relatifs à la gestion courante, et des produits financiers (Subventions, quote-part, participation des usagers, etc.).

ORGANISATION

L'EPDAHAA est organisé en une direction générale et 9 pôles territoriaux.

La direction générale de l'EPDAHAA, outre le directeur général, comprend une direction des ressources humaines qui gère de façon centralisée les recrutements (dont les concours), les carrières, les formations et la paye des agents...

Le siège comprend également une direction des finances, du budget et des affaires patrimoniales, qui est également compétente pour l'ensemble des marchés publics et la gestion du patrimoine.

On y trouve aussi une direction communication, qualité et modernisation, qui est chargée de la promotion de l'EPDAHAA en interne (création d'une culture commune) et en externe afin de valoriser l'action des usagers et celle des établissements et services. Ce service est aussi chargé d'initier, piloter et animer la démarche qualité au niveau de l'EPDAHAA et de développer des nouveaux projets.



ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

- Établissement et Service d'Aide par le Travail (3)
Foyer de vie (1);
Foyer d'Accueil Médicalisé (1)
- Foyer d'hébergement (3)
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (2)
- Service d'accompagnement en Milieu Ouvert (1)
- Service d'Accueil de Jour (3)

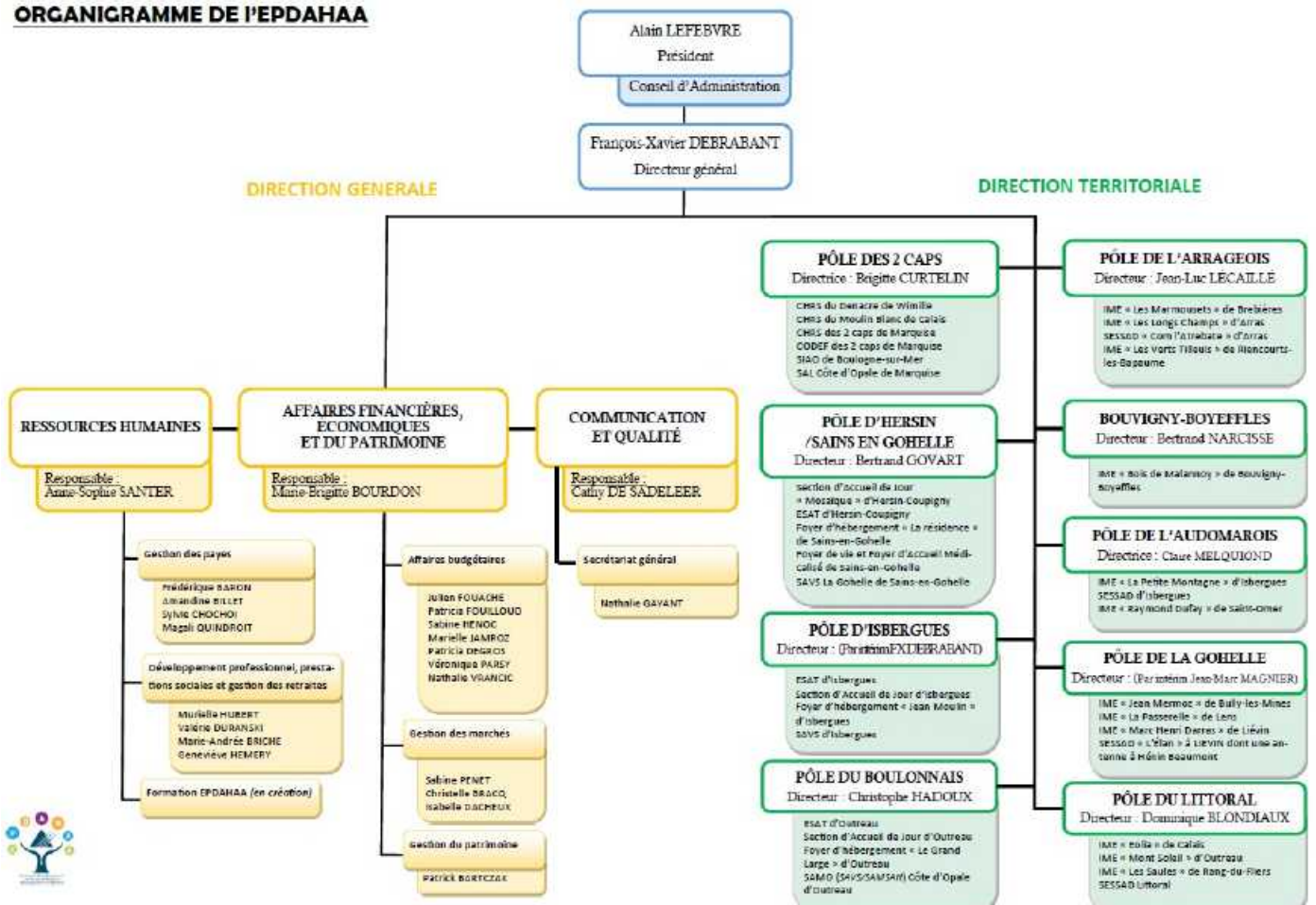
ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE

- Centre Hébergement et de réinsertion sociale (3)
- CODEF (1); Service d'Aide au Logement (1)
- Service Intégré d'Accueil et d'Orientantion (1); Maison Relais

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- Institut médico-Éducatif (12)
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (4 sur 6 sites)

ORGANIGRAMME DE L'EPDAHAA



ACTIONS ET ÉVOLUTIONS 2018

I. ACTIVITÉS 2018

Durant l'année, l'EPDAHAA a hébergé ou accompagné 3 344 personnes (+29 % par rapport à 2017). À ce chiffre il convient d'ajouter plus 4 256 mesures d'accompagnement social* (59 mesures d'accompagnement vers et dans le logement, 252 enquêtes-assignations dans le cadre de mesures d'expulsion, 152 mesures FSL, plus de 1 000 entretiens par le SIAO, 2 793 appels reçus au 115).

* suite au changement de logiciel national en cours d'année, ce chiffre ne représente que la période de janvier à juillet 2018.

Nous pouvons détailler ces prestations comme suit :

- ◆ Enfants en situation de handicap : 1 115 enfants ont été suivis par l'EPDAHAA, qu'il s'agisse de scolarisation en IME (955 enfants) ou de suivi par un des SESSAD (160 enfants). Cette activité représente 164 793 jours d'accompagnement et 21 305 actes de suivi. À noter que cette scolarisation s'est accompagnée d'hébergement pour 55 enfants.
- ◆ Adultes en situation de handicap : 525 adultes en situation de handicap ont été accompagnés dans nos différents établissements et 175 en SAVS ou SAMSAH soit 700 adultes.
- ◆ Personnes en difficulté sociale : Le Pôle des 2 caps (qui centralise toute l'activité sociale de l'EPDAHAA) a hébergé plus de 1 500 personnes, dont :
 - ◇ 295 hébergées en CHR.
 - ◇ 310 hébergées au titre des urgences non pérennes.
 - ◇ 21 hébergées en maison relais.
 - ◇ 91 hébergées pour un total de 204 nuitées d'hôtels au titre de la mise à l'abri.
 - ◇ 2 110 nuitées au titre de l'urgence hivernale soit 106 personnes.
 - ◇ 84 mises à l'abri, victimes de violences conjugales (44 femmes et 40 enfants).
 - ◇ 321 hébergées lors d'accueil de public spécifique (femmes seules et familles migrantes) pour 822 nuitées.
 - ◇ 9 286 nuitées pour la mise à l'abri des migrants cet hiver.
 - ◇ 301 accueillies sur le dispositif « App Urgence ».

NOUVELLES ACTIVITÉS :

Ouverture d'un nouveau service sur le Boulonnais permettant d'accueillir des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.

II. ACTIONS RÉALISÉES EN 2018

En 2018, l'EPDAHAA a continué à mettre en œuvre les orientations du projet stratégique. Au niveau du pilotage, les projets réalisés sont :

- ◆ La validation du nouveau règlement intérieur.
- ◆ La mise en œuvre de démarches de lutte contre les risques psychosociaux.
- ◆ La préparation de la future mission de dialogue de gestion.
- ◆ La mise en œuvre de solution d'arbitrage interne dans le cadre du CPOM avec l'ARS (suite à la disparition du dialogue budgétaire).
- ◆ La formation des cadres de direction à l'EPRD.
- ◆ La gestion dématérialisée de la facturation avec les fournisseurs.
- ◆ Le déploiement du logiciel qualité : AGEVAL.

AU NIVEAU OPÉRATIONNEL, L'EPDAHAA A :

- ◆ Préparé le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais qui est en cours de finalisation, et dont la signature est prévue courant 2019.
- ◆ Poursuivi l'inclusion en milieu ordinaire de scolarisation : poursuite du développement des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) qui permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier d'inclusion scolaire en milieu ordinaire à temps partiel. Il s'agit de délocaliser une classe d'enseignement d'IME au sein d'un établissement scolaire avec un accompagnement adapté (éducateur et enseignant). Au sein de l'EPDAHAA, les IME d'Arras, de Lens, de Liévin, de Rang, d'Outreau et de Calais ont déjà ouvert des Unités d'Enseignement Externalisées. L'inclusion correspond à une volonté de l'ARS et des politiques publiques, ainsi qu'à un réel besoin des enfants. D'autres IME

de l'EPDAHAA ont travaillé à l'ouverture d'unités en 2018 et des unités ont été ouvertes en collège et en lycée, notamment sur le littoral.

- ◆ Poursuivi l'accompagnement des situations complexes depuis le 1^{er} janvier 2018, toute personne en situation de rupture peut demander un plan d'accompagnement global. L'EPDAHAA s'est inscrit dès 2017 dans la démarche et participe activement à la mise en œuvre d'une réponse accompagnée pour tous, visant particulièrement des personnes en situation complexe, critique ou orientées en Belgique. L'EPDAHAA participe à toutes les réunions de pilotage en lien avec la MDPH, le Département, l'ARS et l'Éducation Nationale, et ainsi qu'à la recherche de solutions pour ces personnes en difficulté.
- ◆ Poursuivi les actions de prévention et d'accès aux soins : les 3 ESAT mettent en place des formations et des réunions d'information portant sur la prévention médicale et la protection des salariés sur leurs lieux de travail.
- ◆ Développé l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants (hébergement et accueil de jour dédiés).
- ◆ Mis en place l'accueil des migrants dans le cadre du plan grand froid. Au total, 10 108 nuitées ont été réalisées.
- ◆ Organisé les élections des représentants des Conseils de Vie Sociale (CVS) de ses établissements, conformément au décret n° 2004-287 du 25 mars 2004. Ces élections ont permis de faire un bilan du fonctionnement de ces instances de participation entre usagers et professionnels, et redonner une dynamique dans l'organisation de ces réunions trimestrielles. Un CVS central en présence de la direction générale a même été créé.
- ◆ Organisé les élections des représentants du personnel.
- ◆ Organisé son 40^{ème} anniversaire de l'EPDAHAA : 2 journées de festivités ont été réalisées : une à destination des personnels, l'autre à destination des usagers, ainsi qu'une vidéo (LIPDUB).

III. ÉVOLUTION DES PUBLICS ACCUEILLIS

AU SEIN DES IME ET DES SESSAD :

Depuis plusieurs années, les IME et les SESSAD accueillent de plus en plus de jeunes atteints de troubles envahissants du développement et/ou de troubles du comportement. Cette tendance, constatée dès 2016, continue d'évoluer au vu des entretiens de préadmission de 2018. La dernière enquête de l'ANAP sur les indicateurs médico-sociaux va également dans ce sens. Des formations sont proposées et mises en place pour les professionnels. Il convient désormais d'adapter les prestations de nos structures pour proposer un accompagnement plus spécifique à ce nouveau public.

La continuité des parcours est également un axe de travail pour nos structures. La dynamique qu'elles mettent en place permet d'accompagner efficacement les jeunes en fonction de leurs compétences, leurs envies et leurs projets de vie. L'EPDAHAA propose des accompagnements diversifiés en milieu protégé et en milieu ordinaire, avec ou sans la présence de professionnel (stage d'immersion), pour s'adapter au niveau des jeunes et répondre individuellement au projet de chacun en fonction de ses potentialités.

L'accompagnement social des familles représente un temps non négligeable mais indispensable. En effet, le Pas-de-Calais a des problématiques socio-économiques importantes, se ressentant dans les relations que peuvent avoir les établissements avec les parents. Il est parfois difficile de les mobiliser sur les besoins de leur enfant et les démarches administratives sont souvent assurées uniquement par l'assistant social de l'établissement (démarche MDPH, sécurité sociale, mutuelle, carte d'identité pour le jeune, CAF, etc.). Environ 37% des enfants suivis par la MDPH, sont également suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance, ce qui montre l'importance de travailler avec ce service et les familles pour les responsabiliser davantage sur les besoins éducatifs de leur enfant. Ce travail pédagogique commence à se mettre en place avec des actions de parentalité ponctuelles, qui

doivent continuer à se développer.

Une liste d'attente importante et en hausse en SESSAD :

Les listes d'attente pour entrer en SESSAD ne cessent d'augmenter. Le nombre de bénéficiaires d'une orientation en SESSAD a augmenté de 13.12% entre 2017 et 2018, laissant 65,87% des bénéficiaires sur liste d'attente (Données OSMOSE – oct. 2018).

Par ailleurs, nous constatons une évolution des profils des jeunes inscrits sur la liste d'attente de nos SESSAD :

- ◆ Problématique sociale et familiale est récurrente (lien avec un besoin d'accompagnement dans la sphère familiale).
- ◆ Profil des jeunes parfois complexe : cumul de multiples difficultés telles que déficience intellectuelle associée à des troubles du comportement, ou des troubles de la relation, de l'attachement, de la personnalité...
- ◆ Demandes d'accompagnement de CMP ou d'hôpital de jour pour un relais SESSAD, en cas d'arrêt de leur accompagnement.
- ◆ Sortie d'établissements Belges, d'adolescents avec des profils cognitifs ou comportementaux complexes suite aux orientations nationales d'arrêt de prise en charge.

Il convient donc d'anticiper ces évolutions en adaptant notre offre, en formant nos professionnels et en définissant une stratégie d'évolution claire afin d'avoir un management de proximité outillé et structurant face à ces nouveaux besoins.

AU SEIN DES ESAT ET DES FOYERS D'HÉBERGEMENT :

L'évolution des publics, par le constat d'une population plus jeune et plus en difficultés, qui intègre les foyers et, par le vieillissement de certains résidents, dont l'accompagnement devient alors plus lourd et conséquent. Cela demande une réadaptation et un ajustement des conditions d'accueil des foyers d'hébergement et des activités proposées. Au regard des du vieillissement de nos résidents (fatigabilité, instabilité, démotivation face au travail, perte de repères, douleurs physiques...), il a été fondamental pour les ESAT de mettre en place des temps partiels adaptés qui ont eu une répercussion directe

sur les temps de prise en charge dans les foyers d'hébergement. Effectivement, lorsque les résidents ne sont pas à l'ESAT, ils sont accueillis au foyer.

Par ailleurs, de nouveaux profils accompagnés par les foyers, par exemple des personnes ayant des troubles psychiatriques importants, demandent là aussi un réajustement des pratiques des professionnels et une adaptation du cadre de vie.

L'AVENIR DES ESAT...

Avec la réforme récente de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, le quota de 6 % ne pourra être désormais atteint que par de l'emploi dans des entreprises classiques. Le devenir des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) est donc questionné à l'heure du « tout inclusif », il faudra donc que nos ESAT s'adaptent pour prendre en compte ces nouvelles orientations et que l'EPDAHAA reste vigilant aux nouvelles orientations politiques à venir pour permettre de travailler avec bienveillance les parcours des travailleurs en situation de handicap.

DIVERSIFICATION DE L'OFFRE AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIALES :

Le pôle des 2 caps ne cesse de diversifier son offre pour répondre aux besoins d'hébergement des personnes sans logement. Il protège les plus vulnérables et s'adapte aux besoins, faisant preuve de réactivité et de bienveillance dans chaque dispositif d'accueil. Son travail est reconnu par la DDCS, la Préfecture, les partenaires et les usagers.

ÉVOLUTION DES LISTES D'ATTENTE EN SAVS/SAMSAH :

La demande d'accompagnement est de plus en plus prégnante. Le nombre de bénéficiaires d'une orientation en service (SAMSAH, SAVS, SAMO) a augmenté de plus de 12% dans chaque catégorie. 1 364 personnes sont sur liste d'attente dont 11% concernent le territoire du Boulonnais (Source : rapport OSMOSE 2018). Il convient donc d'avoir une gestion dynamique des entrées et des sorties et de réfléchir à de nouvelles modalités d'accompagnement pour passer d'une logique de places, à une logique de réponses.

I. TRAVAUX & CHANTIERS EN COURS

AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

L'EPDAHAA poursuit la déclinaison de son projet stratégique 2017-2021 et du CPOM conclu avec l'ARS en 2017. Le CPOM du Département est en cours de finalisation, il sera mis en œuvre dès 2019.

L'informatisation des établissements et services est également un grand chantier lancé en 2018. Il se poursuivra en 2019 afin que l'EPDAHAA puisse bénéficier d'outils de pilotage nécessaires dans le suivi de son action au quotidien.

Un chantier est également lancé autour de la redéfinition de l'offre en lien avec les besoins des populations accueillies et les politiques publiques. Cela sera couplé à la restructuration financière des établissements et services.

AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS

Concernant les établissements de l'EPDAHAA, de nombreux chantiers sont en cours :

- ◆ Le Foyer d'hébergement d'Isbergues, actuellement composé de plusieurs habitations individuelles devra être reconstruit et prévoir des places dédiées afin de tenir compte du vieillissement de la population. Ce projet, déjà ancien, doit être revu pour s'adapter aux besoins territoriaux.
- ◆ L'IME de Saint-Omer très vieillissant (préfabriqués de plus de 45 ans) sera reconstruit à Arques. Les bâtiments existants sur le site d'accueil ont été déconstruits et les travaux sont lancés.
- ◆ L'ESAT d'Hersin-Coupigny, les bâtiments étant devenus obsolètes et le terrain ne permettant aucune évolution sur site, une reconstruction est prévue sur la ville d'Aix-Noulette.
- ◆ Le Foyer d'Hébergement d'Outreau, accueillant plus de 30 usagers et occupant actuellement une entrée d'un

des immeubles de la Tour du Renard, va être confronté à la destruction de cet ensemble immobilier. Un terrain a donc été acquis pour réaliser les travaux au plus vite.

- ◆ La poursuite de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) dans tous les bâtiments de l'EPDAHAA.
- ◆ Les partenariats et évolution de l'offre des SAVS-SAMSAH. Partenariat avec l'association le Cheval Bleu : le SAVS de Sains-en-Gohelle travaille actuellement à la création d'un SAMO avec le SAMSAH du Cheval Bleu. Ce nouveau partenariat permettra d'accompagner plus efficacement les usagers de nos deux structures, en permettant des passerelles entre les deux services.
- ◆ Projet d'hébergement et de plateforme d'accompagnement avec l'association Sourires d'autiste à Vieille-Chapelle : Ce projet vise à accompagner des jeunes à partir de plus de 16 ans et des adultes atteints d'autismes avec ou sans déficience visuelle associée. Il s'agit d'une plateforme non médico-sociale comportant un pôle culturel, un pôle hébergement (avec des gîtes pour les parents), un pôle pour l'évaluation de l'autonomie en habitat accompagné et un pôle pour l'aide aux aidants et la formation. Cette plateforme se situera sur Vieille-Chapelle où la commune a reçu une ferme à rénover pour réaliser le projet. Une chargée de mission a été recrutée en 2018 pour animer et structurer ce projet, qui sera élaboré en lien avec le SAVS d'Isbergues qui assurera l'accompagnement des personnes accueillies dans ce lieu de vie innovant si elles en ont besoin.

II. PERSPECTIVES 2019

- ◆ Lancer la déclinaison opérationnelle du projet stratégique 2017-2021.
- ◆ Finaliser et signer le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département.
- ◆ Retravailler l'offre des établissements et des services de l'EPDAHAA afin de répondre aux nouveaux besoins des publics et aux politiques publiques, notamment l'offre concernant les enfants.
- ◆ Réaliser les évaluations internes de l'ensemble des établissements et services.
- ◆ Poursuivre la démarche Qualité de Vie au Travail sur les établissements et services.
- ◆ Développer la mission pilotage du siège (contrats de pôle, dialogue de gestion, indicateurs, ...)
- ◆ Mettre en place une meilleure lisibilité financière des structures de l'EPDAHAA.
- ◆ Continuer les travaux de reconstruction et de modernisation prévus sur les établissements et services qui le nécessitent, en lien avec la réorganisation de l'offre.



Le siège de l'EPDAHAA, situé au 1 rue de l'Abbé d'Halluin à ARRAS

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA)

FICHE D'IDENTITE

◆ Forme juridique : Etablissement Public
◆ Siège social : 1, rue l'Abbé Halluin, BP 20737, 62031 Arras Cedex
◆ Dotations : 3 923 421 €
◆ Date de clôture : 31/12
◆ Siret : 200 047 165 00010
◆ Effectif moyen : 809 agents soit 755,31 ETP + 63 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Education Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF
◆ Président : Alain LEFEBVRE (conseiller départemental)
◆ Directeur : François-Xavier DEBRABANT

Mission / Cœur de métier :

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social énuméré à l'article L312-1 du CASF, c'est-à-dire chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté sociale. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : 6 membres du Conseil départemental sur 13 membres soit 46%
Représentants du Département dans la structure : Maryse CAUWET, Odette DURIEZ, Alain LEFEBVRE, Maïté MASSART, Evelyne NACHEL, Patricia ROUSSEAU

Contribution financière du Département :

2018 : fonctionnement : 5 980 218 €, subvention d'équipement : 5 402 104 €
BP 2019 : 7 042 401 €

Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2018 : 708 750 €

Convention : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens en cours de rédaction

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

◆ Etablissements
 - 12 Instituts Médico-Educatifs (IME)
 - 4 Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)
 - 3 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ex CAT)
 - 3 Services d'Accueil de Jour (SAJ)
 - 3 Foyers d'Hébergement (FH)
 - 1 Foyer de Vie (FV) et 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
 - 2 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
 - 1 Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMO)
 - 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

- 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL)
 - 1 Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF)
◆ Hébergement
 - Hébergement ou accompagnement de 3 344 personnes au total
 - Accompagnement ou scolarisation de 1 115 enfants en situation de handicap
 - Accompagnement ou suivi de 700 adultes en situation de handicap
 - plus de 4 256 mesures d'accompagnement social délivrées par le pôle des 2 caps
 - Hébergement de plus de 1500 personnes par le pôle des 2 caps centralisant toute l'activité sociale

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Fête du 40^{ème} anniversaire de l'EPDAHAA
- ◆ Validation du nouveau règlement intérieur
- ◆ Préparation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais
- ◆ Développement de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants
- ◆ Poursuite du dispositif de mise à l'abri de la population migrante sur le Calais dans le cadre du plan grand froid

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Lancer la déclinaison opérationnelle du projet stratégique 2017-2021
- ◆ Poursuivre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu avec l'ARS en 2017
- ◆ Finaliser et signer le CPOM avec le Département du Pas-de-Calais
- ◆ Retravailler l'offre des établissements et des services de l'EPDAHAA afin de répondre aux nouveaux besoins des publics et aux politiques publiques, notamment l'offre concernant les enfants
- ◆ Réaliser les évaluations internes de l'ensemble des établissements et services
- ◆ Poursuivre la démarche Qualité de Vie au Travail sur les établissements et services
- ◆ Développer la mission pilotage du siège (contrats de pôle, dialogue de gestion, indicateurs, ...)
- ◆ Mettre en place une meilleure lisibilité financière des structures de l'EPDAHAA
- ◆ Continuer les travaux de reconstruction et de modernisation prévus sur les établissements et services qui le nécessitent

COMPTES EN EUROS

BILAN 2018

Actif immobilisé : 36 688 696 €

Capitaux propres : 63 677 512 €

Actif circulant : 3 880 758 €

Total des dettes : 5 121 290 €

Trésorerie : 30 796 193 €⁽¹⁾

Total bilan : 71 366 664 €

RATIOS 2018

Indépendance financière (poids de la dette) : 3,19 %

Durée apparente de la dette : moins d'un an

Trésorerie en jours d'exploitation : 232 jours

Fonds de roulement : 31 673 884 €

Besoin en fonds de roulement : 877 690 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2018

Produits d'exploitation : 50 457 290 €

dont dotations et produits de tarification : 36 701 186 €

dont subventions et participations : 3 309 911 €

Charges d'exploitation : 50 224 439 €

Résultat d'exploitation : 232 850 €

Résultat financier : - 85 257 €

Résultat exceptionnel : 129 210 €

Résultat de l'exercice : 276 803 €

Epargne brute : 2 362 603 €

Epargne nette : 2 103 546 €

Total des produits : 50 664 759 €

Financement du Département (€ et %) : 5 980 218 € soit 11,8 %

⁽¹⁾ la trésorerie disponible de 30 796 193 € représente un cumul de la trésorerie pour l'ensemble des financeurs de l'EPDAHAA (ARS, Département, Direction départementale de la Cohésion Sociale)

**ANNÉE
2018**





Pas-de-Calais

Le Département

Solidarités

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- EPDEF -

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

ANNÉE
2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE DE L'EPDEF

« Depuis bientôt 30 ans, l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF), institué par le Département du Pas-de-Calais, mène des actions essentielles et modulables que ce soit dans le cadre de l'accompagnement des enfants ou du soutien auprès des familles.

Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF a su se réorganiser, s'adapter et évoluer en fonction des besoins, conditions essentielles pour répondre au contexte mouvant dans ce domaine et répondant aux politiques de l'enfance et de la famille, établies au sein du Département.

En proposant des accompagnements de prévention en faveur des enfants, des adolescents et de leur famille, en mettant en œuvre des actions au bénéfice des jeunes à protéger, l'EPDEF permet aux enfants et aux jeunes de profiter pleinement de leurs droits et de grandir dans un contexte propice à leur épanouissement.

En novembre 2018 l'EPDEF a présenté son nouveau projet d'établissement, et à cette occasion en a profité pour moderniser son logo et réaffirmer ses valeurs de toujours axées sur « l'enfant d'abord ».

L'EPDEF montre en temps réel sa capacité à s'adapter ; que ce soit sur le plan de sa gouvernance, de sa structuration, de son administration générale, de son offre de service et des projets à venir.

Et enfin pour exemple, je citerai Marine, une des jeunes filles accueillies au sein de l'EPDEF, au parcours exemplaire et motivant pour tous. Elle s'est adressée au personnel de l'EPDEF avec un message synonyme d'avenir et qui a ému toutes les personnes présentes :

« C'est à partir du moment où j'ai commencé à voir la confiance que toutes ces personnes m'accordaient, que j'ai compris que tout m'était possible... »

Évelyne NACHEL

Présidente du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public Départemental
de l'Enfance et de la Famille



MISSIONS ET ORGANISATION

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles. Environ 2 500 enfants y sont suivis annuellement dans le cadre de la protection de l'enfance (dont près de 830 suite à une décision de placement). Plus de 3 000 familles sont accompagnées chaque année au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons d'Accompagnement Familial. 140 enfants sont accueillis dans les crèches gérées par l'EPDEF et 304 enfants sont inscrits à la ludothèque. L'EPDEF appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière. 403 agents y sont actuellement employés et les ressources financières s'élèvent à environ 21 millions d'€ (en agrégeant l'ensemble des budgets de fonctionnement). L'autonomie juridique que lui confère son statut implique que l'établissement dispose de ses propres organes de gouvernance : un conseil d'administration qui en définit la politique, et un comité de direction qui en assure la conduite générale. Quelle que soit leur nature d'intervention, nos différents services visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécurisé et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.

I. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE, SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ET SON ORGANISATION

Article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles 2518. Le Directeur représente l'EPDEF en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et lui soumet le projet d'établissement.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci. Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12. Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'Administration informé.

Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service et à son évaluation.

Il nomme le personnel, à l'exception des personnels titulaires des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles, et exerce son autorité sur l'ensemble de celui-ci.

Le Directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret. Pour l'exercice de certaines des attributions du Conseil d'Administration définies par décret, le Directeur peut recevoir délégation du Président du Conseil d'Administration.

Article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique

générale de l'établissement et délibère notamment sur :

- ◆ Le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale.
- ◆ Les programmes d'investissement.
- ◆ Le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations.
- ◆ Les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation des dits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale.
- ◆ Les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement.
- ◆ Les emprunts.
- ◆ Les actions en justice et les transactions.

II. L'ÉTABLISSEMENT

L'organigramme repose sur une structuration en différents pôles opérationnels (qui regroupent les services qui accueillent et accompagnent en direct les publics et qui font l'objet d'une habilitation spécifique) et fonctionnels (qui regroupent les services transversaux destinés à assurer le bon fonctionnement de l'institution dans son ensemble), placés sous la responsabilité d'une direction générale à qui incombe la mise en œuvre de la politique définie par le CA, le pilotage institutionnel global, l'encadrement de chaque direction, la représentation légale de l'établissement et la nomination aux différents emplois.

LE PÔLE PETITE ENFANCE

Il regroupe la Maison de la Petite Enfance, les micro crèches, multi-accueils, Relais d'Assistants Maternels (RAM) et la ludothèque.

LE PÔLE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET D'INTERVENTION À DOMICILE

Qui regroupe les Maisons de la Parentalité, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), le Point d'Accès au Droit (PAD) le Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF), le Service d'Accueil de Jour (SAJ), le village famille et les services d'AEMO.

LE PÔLE HÉBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

Qui regroupe les trois Maisons d'Enfants et d'Adolescents (MEA), le service Opti'Mômes, le Service d'Accès à la Vie Adulte (SAVA), l'Accueil Familial Spécialisé (AFS) et les Maisons d'Accueil Familial (MAF).

LE PÔLE DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Qui regroupe l'ensemble des psychologues.

LES SERVICES FONCTIONNELS

Regroupés au sein de l'administration générale, les services de gestion financière, de commande publique, des ressources humaines, de l'informatique-téléphonie, de la communication, de l'évènementiel, de gestion du patrimoine et des travaux).

BILAN DES ACTIONS 2018

I. LE PÔLE PETITE ENFANCE

Reconduite de la convention partenariale avec le CAMSP de Liévin pour les EAJE de Liévin et Méricourt avec mise à disposition un temps de psychomotricienne et prochainement d'orthophoniste.

LA MICRO CRÈCHE « LA COURTE ECHELLE »

A privilégié différents ateliers (éveil musical, lecture, semaine bleue, objets de récupération) à destination des jeunes enfants et également développé son partenariat par le biais d'ateliers en commun avec le RAM sur le thème des saisons et des couleurs, de sa participation à la semaine internationale des Droits de l'enfant, de son inscription à la ludothèque « LudOrève » par le prêt de jeux...

LA LUDOTHÈQUE

164 inscriptions supplémentaires ont été réalisées pour les activités proposées en 2018 et 182 adhésions diverses.

La Maison de la Petite Enfance : Grâce au plateau technique interne de la MPE, les enfants et les familles ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté.

L'année 2018 a également été marquée par :

- ◆ La négociation avec le Département pour modification et évolution du type de places à la MPE qui comprend à ce jour : 31 places d'accueil classique dont 1 réservée à l'accueil « en urgence » de bébé né sous secret, 3 d'accueil d'urgence et 2 de repli DMAD/DARF (0-3 ans et 3-6 ans).
- ◆ La mise en place d'un Observatoire Petite Enfance est effective, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles.

Nous avons axé un travail d'accueil et d'accompagnement des enfants par la mise en œuvre du PPE à partir du cadre réglementaire en lien avec un travail mené préalablement d'articulation et d'étayage de l'activité. Désormais, chaque enfant accueilli bénéficie dans les 2 mois suivants son admission de bilans systématiques (médicaux, psychologiques, psychomoteurs, éducatifs, lien parents/enfants et lien

fratrie) dans le but de réaliser une évaluation partagée en étayage de l'élaboration du PPE.

Un conventionnement partenarial avec les médecins de PMI du Département depuis juillet 2018, proposant 2 après-midi de consultations mensuelles à la MPE en complémentarité des médecins libéraux.

L'ESPACE PETITE ENFANCE ET FAMILLE DE LIÉVIN

- ◆ Structure Multi-accueil : Agrément de 20 places dont 6 places réservées au dispositif V.I.P. depuis septembre 2017. 94 familles/ 106 enfants âgés de 2.5 mois à 3 ans ont fréquenté le multi-accueil en 2018, soit 66,77 % de taux d'occupation total soit 26,40 % pour le VIP et 89 % pour le droit commun. 19 familles ont bénéficié du dispositif V.I.P.
- ◆ Relais Assistants Maternels « Les p'tits quinquins » : 1485 correspondances téléphoniques ou mails, 360 accueils physiques.

◆ Fréquentation des temps collectifs : 60 AM, 196 enfants, 61 familles pour 296 séances d'ateliers.

Public : 153 AM dont 135 en activité sur Liévin, Eleu-dit-Leauwette et Givenchy.

456 enfants accueillis sur l'année.

49 assistants maternels ont participé aux ateliers proposés.

154 enfants et 8 parents ont participé aux ateliers.

La Ludothèque a ouvert 1 479 heures sur l'année. 304 enfants ont été inscrits aux activités.

LA COURTE ECHELLE DE MÉRICOURT

- ◆ La Micro-crèche : Agrément de 10 places, 34 enfants, accueillis soit 64,34 % de taux d'occupation.
- ◆ Le Relais d'Assistants Maternels : 133 contacts avec les parents, contacts avec les AM (129 accueils physiques, 120 accueils téléphoniques, 44 rencontres physiques, 55 contacts mails).

Public : 60 AM sur le territoire dont 50 en activité.

Fréquentation des temps collectifs : 23 AM, 61 enfants ont fréquenté les animations.

LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE DE DAINVILLE

Le taux d'activité pour 2018 est de 99,84 % en accueil classique et de 70,14 % en accueil d'urgence.

Espace d'éveil : 32 enfants suivis / 766 prises en charge

Temps fratrie : 6 séances Groupes d'éveil : 112 séances.

Sorties bébé : 8 séances Sorties 3-6 ans : 12 séances.

Ateliers divers : 20 séances Ateliers Snoezelen : 16 séances Atelier « Estime de soi » : 16 séances.

- ◆ Espace lien parents/enfants : 31 familles suivies/573 visites dont 271 visites médiatisées et 302 visites semi médiatisées. Ateliers parents-enfants : 7 familles ont bénéficié d'ateliers parents-enfants. Bébé nageur : 3 séances Ferme pédagogique : 1 séance. Comptines : 1 séance. Spectacle Liévin : 1 séance
- ◆ Espace psychomotricité : Bilans systématiques/ 30 bilans/ observations. Prises en charge individuelles 27 enfants/ 804 séances. Espace snoezelen/ 9 enfants Ateliers massages parents/ professionnels/ 2 dans l'année.

II. LE PÔLE SPID

L'AXE PARENTALITÉ

Les maisons de la parentalité ont poursuivi le développement de leur activité. L'accompagnement financier de la CAF a permis courant 2018 d'obtenir les financements de postes supplémentaires en médiation familiale et en espaces de rencontre, ce qui a induit une baisse des listes d'attente principalement sur les juridictions de Béthune et Saint-Omer où l'attente, de plus de 6 mois, était fortement problématique. En revanche la thérapie familiale, au regard de l'activité 2017, a opéré une réduction d'un mi-temps.

Les travaux relatifs à la création de la maison de la parentalité territoire d'Hénin / Carvin se sont poursuivis et ont abouti fin 2018.

Un projet de rénovation d'un bas d'immeuble est envisagé dans le cadre du plan ANRU de la ZAC des villes d'Hénin et Montigny, jointé à une maison de santé.

BILAN DES ACTIONS 2018

Le groupe de travail départemental concernant les espaces de rencontre s'est également poursuivi afin de déterminer des modalités d'intervention communes aux différents services et en lien avec la nouvelle prestation de service espaces de rencontre mise en œuvre par la CNAF.

Les partenariats avec la justice ont continué de se renforcer. Par ailleurs, le travail avec les SPIP s'est poursuivi avec l'expérimentation de la médiation familiale en milieu carcéral pour laquelle la CAF nous a apporté un financement spécifique. 2018 a permis de mettre en œuvre une réflexion sur l'opportunité de développer un projet de prévention précoce en amont de toute procédure judiciaire. La réflexion déjà aboutie devrait être présentée au Département durant le premier semestre 2019.

En 2018, 2 179 familles (2 033 en 2017) pour 9 020 rendez-vous et séances de travail assurés (8 586 en 2017).

Dans le cadre d'une expérimentation impulsée par le Tribunal de Grande Instance d'Arras, deux protocoles ont été signés en 2018 entre le Président du TGI d'Arras, le Procureur de la République du TGI d'Arras, le directeur de l'EPDEF, la directrice de l'UDAF et le bâtonnier de l'ordre des avocats d'Arras.

Elle porte sur les auditions de mineurs, les permanences au sein du TGI et les Tentatives de Médiation Familiale Préalable à l'Audience et a démarré au 1er septembre 2018 pour une durée d'un an, tacitement renouvelable jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Stages de responsabilisation parentale :

Le partenariat continue avec l'Association socio-judiciaire 62. Nous intervenons lors d'informations collectives à la demande de l'ASEJ. Ces stages « violences intrafamiliales » et « parentalité » sont réalisés auprès des auteurs dans le cadre d'une alternative aux poursuites pour des parents qui ont manqué à leurs devoirs parentaux.

LA MÉDIATION FAMILIALE

Le service de médiation familiale s'est fortement développé depuis la création de la première Maison de la

Parentalité en 2005. Ce processus, structuré et confidentiel, de résolution amiable des différents familiaux répond à un besoin de la population et commence à être connu dans la société civile. Il est à noter que tous les médiateurs familiaux de l'EPDEF ont prêté serment devant la Cour d'Appel de Douai durant l'année 2018.

En 2018 : +18 entrées en information préalable entre 2017 et 2018, soit 1 451 informations en 2018 ; + 18 séances de médiation réalisées entre 2017 et 2018, soit 619 séances de médiation en 2018 ; + 36 familles suivies entre 2017 et 2018, soit 991 familles en 2018 ; et + 36 rendez-vous assurés entre 2017 et 2018, soit 2 070 rendez-vous en 2018.

La médiation familiale en Milieu Carcéral

Un partenariat soutenu s'est développé en 2017 avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation suite à un projet porté par le service médiation familiale de l'EPDEF dès 2016 concernant l'intervention en milieu carcéral. En 2018, pour la troisième année, le travail au sein du PAD du Centre Pénitentiaire de Longuenesse permet d'intervenir au Centre de Détention comme au QPA (Quartier Peine Aménagée) sur sollicitation des détenus via la Secrétaire Générale du CDAD ou via des Conseillers de Probation et d'Insertion.

Suite à la formation de Médiation Familiale Parent(s)-adolescent dispensée en début d'année à une des médiatrices familiales, l'équipe des médiateurs familiaux a été sensibilisée à cette spécificité. D'autres médiateurs pourront suivre cette formation durant l'année 2019.

LES ESPACES DE RENCONTRE

L'Espace de Rencontre propose un lieu pour maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement ou un tiers. Son recours est préconisé dans les situations où une relation enfant-parents et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel, y compris dans les situations de violences conjugales.

L'activité de l'Espace de Rencontre peut être liée à des mesures judiciaires ordonnées par un magistrat ou une Cour d'appel, ou par sollicitation directe des parents

ou une orientation par un partenaire comme le Département.

En 2018 l'activité a poursuivi son évolution : 532 familles (300 sur injonction du JAF et 232 orientées par les MDS contre respectivement, 270 et 189 en 2017) ont bénéficié de rencontres au sein d'une structure EPDEF (contre 459 familles en 2017), ce qui représente plus de 5 127 rendez-vous en 2018 contre 4 800 en 2017.

LA PRESTATION D'ACCÈS AU DROIT DES FAMILLES

La prestation d'écoute, d'orientation et d'accès aux droits permet aux parents de solliciter le service sur des questions de droits relatives au droit des familles. Ce service existe sur l'Artois, l'Audomarois, le Ternois et le Liévinois. Nous constatons toujours la place centrale de cette prestation au cœur du plateau technique que les familles sollicitent plus spontanément car l'interlocuteur n'est pas un travailleur social et ne présente pas l'étiquette « protection de l'enfance ».

En 2018, les juristes ont rencontré 388 familles et réalisé 440 rendez-vous.

LA THÉRAPIE FAMILIALE

Les psychothérapeutes sont interpellés sur les problématiques rencontrées par les familles, comme les problèmes relationnels parents-enfants.

L'année 2018 se terminait avec un bilan de 182 familles suivies (148 en 2017) pour un total de 972 rendez-vous posés (768 en 2017).

LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ (APSP) :

Les différents projets et actions menés depuis la mise en place de la prestation APSP ont été très appréciés de nos différents partenaires qui ont témoigné à plusieurs reprises de la qualité du travail mené et déploré l'arrêt de la prestation sur ces deux territoires. Pour les territoires de la CAHC et de la CALL, 1278 personnes ont pris part aux différentes actions dont 647 adultes et 631 enfants.

Pour le territoire de l'Audomarois, 879 personnes ont pris part aux différentes actions proposées dont 438 adultes et 441 enfants.

Au total, en 2018, 2 187 personnes ont pris part aux différentes actions proposées dont 1 085 adultes et 1 072 enfants.

BILAN DES ACTIONS 2018

(PAEJ) / ANTENNE DE PROXIMITÉ DE LA MAISON DES ADOLESCENTS DE L'ARTOIS :

Pour l'année 2018, le PAEJ a pris en charge 86 jeunes dans le cadre d'un suivi (80 en 2017) dont 47 filles et 39 garçons et pour un total de 411 rendez-vous réalisés (téléphoniques et permanences). En moyenne, les jeunes sont touchés par 3 problématiques : relationnelles, psychologiques, scolaires.

LE POINT D'ACCÈS AU DROIT (PAD)

Le PAD est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter à titre principal une information de proximité aux personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs. Le PAD organise des permanences juridiques spécialisées notamment en matière de droit de la famille, droit au logement, lutte contre les violences faites aux femmes, etc.

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Il a pour vocation d'accompagner les familles à prendre toute leur place dans l'éducation et le bien-être de leur enfant. Il ne s'agit pas de se substituer mais d'aider à faire. Le LAEP de Méricourt connaît une fréquentation constante voir même une augmentation sur la fin 2018. Les actions de communications et le partenariat très actifs avec la MDS, les services de la CAF et la proximité de la structure petite enfance Courte Echelle sont certainement des éléments qui ont contribué à faire vivre le dispositif. Sur 2018, 36 séances ont été proposées pour 186 enfants accueillis (dont 22 différents) et 161 familles (dont 20 différentes).

LE VILLAGE FAMILLES DE LIÉVIN

Résidence sociale composée de logements temporaires pouvant accueillir six familles avec un ou plusieurs enfants, au sein de maisons individuelles regroupées sous forme de résidence. Les modalités de prise en charge sont formalisées au travers d'un projet familial pouvant mobiliser au regard des besoins, l'ensemble des compétences des ressources internes de l'EPDEF et de ses partenaires.

L'approche innovante de ce projet s'inscrit particulièrement dans la

politique de la prévention de placement du Conseil départemental, la prise en compte globale des problématiques de la famille permet une approche systémique dynamique, dans une notion de projet établi avec la famille, le référent social et le personnel éducatif de l'équipe.

L'EPDEF a amorcé des démarches différentes à l'interne et favorisé l'articulation des interventions avec le Village Famille.

L'AXE INTERVENTION À DOMICILE

L'axe intervention à domicile s'articule autour des services AEMO, DAF, et SAJ.

LE SERVICE ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

Implanté sur le site de l'EPDEF à Arras, il a intégré le Pôle de Prévention et de Soutien à la Parentalité. L'objectif principal était de favoriser le décloisonnement des services et permettre une optimisation du plateau technique porté par les maisons de la parentalité particulièrement riche dans les modes de réponse.

Le service AEMO met en œuvre :

L'AEMO judiciaire ordonnée par le juge des enfants lorsqu'il existe une situation de danger mais que la situation du mineur n'impose pas la mesure de placement ou d'éloignement,

L'AED (Aide Éducative à Domicile) : il s'agit d'une mesure proposée par le Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'enfance, acceptée par les 2 parents de l'enfant concerné. Il en résulte un contrat tripartite entre la famille, l'ASE, et le service AEMO.

En 2018, le service a effectué le suivi de 1560 jeunes dont 1 333 en AEMO J (85.4 %) et 227 en AED (14.6 %). Les mesures d'AED ont sensiblement diminué durant l'année 2018.

L'AED représente 10 % des mesures entrées et 17 % des mesures sorties. L'AEMO J représente 82.8 % des mesures entrées et 83.4 % des jeunes sortis dans l'année.

L'activité se répartit de la manière suivante selon les territoires :

- ◆ Artois : 33.65%.
- ◆ Lens / Liévin : 27.11 %.
- ◆ Arrageois : 20.64 %.
- ◆ Hénin / Carvin : 11.10 %.
- ◆ Ternois : 7.5 %.

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL (DMAD / DARF)

Le service du DAF a intégré le Pôle de Prévention et de Soutien à la Parentalité en mai 2017 à la suite de la réorganisation de l'Établissement.

Le Dispositif d'Accompagnement Familial met en œuvre sur les territoires judiciaires d'Arras, Béthune et de St Omer des mesures de placement à domicile judiciaires ou administratives dans le cadre du maintien à domicile ou du retour en famille. À ces accompagnements soutenus en famille s'ajoutent les évaluations effectuées dans le cadre des accueils 72h dont l'expérimentation est renouvelée depuis 2010.

Sa capacité de prise en charge est passée à 96 mineurs en septembre 2018, dont 14 situations sur le territoire de l'Audomarois et 12 places dédiées aux 0/6 ans.

Pour 2018, le taux d'activité annuel est de 103.09 %, la totalité des places liées à l'expérimentation 0/6 ans sont toutes occupées.

Le nombre d'accueil 72h est de 20, ce qui représente une diminution avec 2017 (25).

La proportion des mesures administratives et judiciaires est presque à l'équilibre : 47% d'accueils provisoires contre 53 % mesures judiciaires malgré l'extension des places de DARF sur le dernier trimestre, mesures principalement judiciaires.

L'origine géographique des jeunes pris en charge :

- ◆ 31.1 % Communauté Lens / Liévin,
- ◆ 21.5 % Arrageois,
- ◆ 19.6 % Artois,
- ◆ 16.7 % Audomarois,
- ◆ 10.5 Hénin/Carvin,
- ◆ 0.5 % Ternois.

Les résultats sont relativement stables par rapport à 2017 sauf sur le territoire de Lens / Liévin où nous constatons une augmentation de + 4.8%.

Le service a eu une activité 2018 à flux tendu, 103.09 % pour l'année.

BILAN DES ACTIONS 2018

Sur les 101 mesures confiées par l'ASE au 31 décembre 2018, 60 le sont par décision judiciaire et 41 par décision administrative. Il est à préciser que les mesures de DARF, au regard de leurs caractéristiques sont principalement judiciaires. Sur les 209 suivis réalisés par le service :

- ◆ 20 mesures d'accueil 72h (contre 25 en 2017).
- ◆ DARF : 1 mesure administrative et 71 mesures judiciaires.
- ◆ DMAD : 39 mesures judiciaires et 78 administratives (61 %).

LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR (SAJ)

Le service d'accueil de jour de l'EPDEF est habilité pour 20 places sur un fonctionnement de 215 jours par an.

Plusieurs réunions ont été menées avec les services concernés, le Département et la DTPJJ, sur le premier semestre 2018. Il a été réaffirmé la volonté du Département de maintenir cette offre de service qui est une des seules sur le territoire proposant une réponse de proximité.

Le SAJ se fixe pour principaux objectifs de :

- ◆ Lutter contre le décrochage scolaire des jeunes de 13 à 17 ans.
- ◆ Permettre le retour ou le maintien à domicile, éviter le placement du jeune.

III. LE PÔLE HÉBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

ACCUEIL FAMILIAL SPÉCIALISÉ

Elaboration et mise en œuvre du projet personnalisé pour chaque enfant accueilli qui bénéficie d'un suivis spécialisés ou thérapeutiques, et souvent de scolarités spécialisées ou adaptées.

Un lien d'attachement suffisamment sécurisant se tisse entre les assistants familiaux et les enfants, permettant à une majorité d'entre eux de progresser.

Un travail de réflexion en partenariat avec la Direction Enfance Famille a permis de réfléchir ensemble à différentes pistes permettant d'élargir l'offre d'accueil.

MAISON DE L'ENFANCE DE BLENDÉCQUES

Elle participe au travail d'offre de proximité pour répondre au mieux

aux besoins des jeunes accueillis et de leur famille, évitant ainsi des ruptures de parcours. Par ailleurs, Réflexion menée sur les modalités de prise en charge avec l'ensemble du personnel et en particulier sur l'accompagnement des adolescents vers l'autonomie.

MAISON DE L'ENFANCE D'ARRAS

A mis en place une expérimentation dans la prise en compte des risques psycho-sociaux et, in fine, de leur prévention. Un partenariat a été engagé avec la Médecine du Travail du territoire (Association Santé Travail). L'expérimentation avait pour objectif également de déboucher sur des propositions d'actions à court terme (prévention primaire : réduire durablement les risques), moyen

terme (prévention secondaire : réduire ou corriger en outillant individuellement ou collectivement contre le stress et les différents risques) et long terme (la prévention tertiaire : stratégie institutionnelle) pour réduire le stress et les facteurs de risques, ou en tout cas œuvrer pour sa prise en compte et sa disparition.

MAISON DE L'ENFANCE DE LIÉVIN

Elle participe au travail partenarial mis en place à travers une convention avec l'ITEP de la Vie Active implanté dans le liévin. Un travail de réflexion avec les équipes des deux institutions s'est développé au cours de l'année 2018 autour des situations complexes qui mettent à mal autant les professionnels que les jeunes eux-mêmes.

OPTI'MÔMES

- ◆ 1389 séances d'ateliers éducatifs auprès des jeunes : sport, jardinage, art créatif, piscine, bibliothèque, informatique, soin aux animaux, construction maquettes....
- ◆ 71 interventions au domicile.
- ◆ 19 séances de thérapie familiale.
- ◆ 177 entretiens avec les psychologues.
- ◆ 38 séances d'art thérapie ou de jeux psycho éducatifs.
- ◆ 228 séances de classe intra-muros avec l'enseignant présent à mi-temps.
- ◆ 149 concertations avec les partenaires.

MEYABAT/MYOSOTIS

Lieux de rencontre neutre entre parents et enfants, ils permettent aux parents ou à une fratrie de préserver le lieu de vie de l'enfant. Ces rencontres nécessitent une présence constante d'un voire de deux professionnels (éducateur et psychologue par exemple), afin de sécuriser leur déroulement.

IV. LE PÔLE PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Les chiffres mettent en évidence les spécificités des interventions des psychologues selon la configuration des pôles, exemple :

PÔLE HÉBERGEMENT (PHAF)

davantage d'entretiens individuels, passation de tests, de participation aux réunions d'équipe, des prises en charge axées sur la symptomatologie de l'enfant et les échanges avec les équipes et les partenaires.

PÔLE SPID (à domicile) à un nombre important d'entretiens psychologiques avec les familles, parents, avec ou sans les enfants, avec ou sans les référents des mesures.

PÔLE PETITE ENFANCE à le nombre d'observations des bébés et jeunes enfants y est le plus important, avec l'introduction d'un nouvel outil sur les compétences du nourrisson, explicables aux familles.

Quelques chiffres de 2018 :

- ◆ 1 024 enfants rencontrés par les psychologues à travers 2 697 interventions (entretiens individuels (1 964), fratrie (82), tests (107), observations et ateliers).
- ◆ 2 939 interventions auprès des familles des enfants accueillis, dont 1 162 visites à domicile.
- ◆ 1 392 participations des psychologues aux réunions d'équipe.
- ◆ 734 participations aux concertations, échanges formalisés avec les partenaires.

Une articulation entre le Pôle de Psychologie Clinique et les autres Pôles mis en place dans un souci de transversalité et de souplesse dans les prises en charge les plus problématiques.

I. LE PÔLE SPID

L'AXE PARENTALITÉ :

- La poursuite de l'implantation de la Maison de la parentalité sur le site de Libercourt.
- La dimension RH sera prégnante sur l'année 2019 par le lancement d'une étude à l'échelle du pôle.
- La poursuite du développement du service parentalité par la Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNAF, qui prévoit le développement des politiques de parentalité et les financements qui en découlent.
- Une recherche immobilière sur le territoire de l'Audomarois et du Ternois.
- Le déploiement des projets avec la justice : auditions de mineurs sur le territoire de Béthune et Saint-Omer, ainsi que la médiation en milieu carcéral qui devrait se déployer sur le territoire de l'Arrageois.
- Le nouveau référentiel national des espaces de rencontre permettra de réinterroger nos pratiques et de poursuivre notre investissement dans les travaux départementaux.
- La revisite de nos outils de communication afin d'être plus attractifs et actualisés.
- Les travaux relatifs à l'évaluation interne seront réengagés.

LE VILLAGE FAMILLE :

Cette année sera celle de la consolidation et de la stabilisation de l'équipe, la réécriture du projet de service et l'évaluation interne seront à l'ordre du jour, ainsi que le renforcement du partenariat avec les associations caritatives du secteur.

L'AXE INTERVENTION À DOMICILE :

En recrutant des EJE, nous avons souhaité doter les équipes de compétences spécifiques. Ce dernier s'inscrit particulièrement dans les objectifs du PACTE des Solidarités et a pour objectif de prévenir les risques de placements chez les jeunes enfants.

LE SERVICE DMAD/DARF :

Le Département s'est engagé à restreindre le nombre de placements institutionnels. Les Dispositifs DMAD et DARF concourent à l'atteinte de cet objectif et répondent à l'orientation N3 « offrir à chaque enfant un

accueil et un parcours adapté à sa situation et à ses besoins », avec des perspectives comme la participation aux groupes ressource des territoires.

II. LE PÔLE HÉBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

Le Pôle effectue « un changement de paradigme éducatif » et a donné le cap des futurs chantiers par l'élaboration de fiches action.

L'AFS reprend en 2019 en partenariat avec la Direction Enfance Famille, la réflexion sur la fluidité de l'offre d'accueil.

LE SERVICE OPTI'MÔMES opère une optimisation des interventions à domicile avec, de plus un second mi-temps d'enseignant pour la prochaine rentrée scolaire axé sur le développement des inclusions des enfants dans les établissements scolaires et un plus grand travail partenarial.

LE SERVICE D'ACCÈS À LA VIE ADULTE poursuivra la création de réseaux permettant une meilleure appréhension des sorties du service. Un plan d'action se déclinant de septembre 2018 à janvier 2020 par la mise en place de Commissions d'Actions Éducatives faisant appel à l'ensemble des professionnels. Avec des thèmes comme l'autonomie des adolescents et l'évolution des postures professionnelles.

III. LE PÔLE PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Les perspectives de travail pour 2019 vont dans le sens d'une réduction, atténuation des mécanismes de répétition des conduites violentes, des enfants accueillis.

Le projet du Pôle de Psychologie Clinique pour 2019 est de consolider ce type de travail pour les enfants présentant des attachements insécures désorganisés par la création d'un centre d'accompagnement dans la relation parents-enfants, articulant les interventions autour des enfants dans la prise en charge de leurs liens familiaux. Ces interventions nécessitent des compétences sur le développement psychique des

enfants, des connaissances sur les traumatismes intra familiaux et un positionnement psychothérapeutique adapté, tenant compte des différentes dimensions des interactions humaines (verbales, non-verbales, métacommunication).

LE PÔLE PETITE ENFANCE

Le Pôle Petite Enfance est guidé par la volonté constante de placer l'enfant au cœur de son évolution et souhaite :

- ◆ Garantir aux jeunes enfants, aux parents un accès à des services efficaces répondant à leurs besoins de mode de garde, d'accueil et respectueux de leurs demandes en favorisant la mixité sociale et l'inclusion du handicap (multi accueil, micro crèche).
- ◆ Garantir aux mineurs en danger ou en risque de danger un PPE dans une logique de parcours cohérent répondant à leurs besoins et en préparant leur avenir (MPE).
- ◆ Proposer l'accès à un équipement culturel en favorisant le lien et la mixité sociale (ludothèque).
- ◆ Renforcer les lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. (RAM qui se nommera Relais Petite Enfance).

Nous nous inscrivons dans une participation active à l'approche territorialisée du pilotage de la politique petite enfance départementale, fruit des apports de l'ensemble des acteurs du secteur.

Ces orientations ont pour but de renforcer : le partenariat entre les acteurs au service du jeune enfant et de sa famille et de consolider la qualité de l'accueil du jeune enfant quelle que soit sa situation.

Le fil conducteur de la dynamique du pôle petite enfance est le respect de l'intérêt supérieur du jeune enfant.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF)

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Etablissement Public ◆ Siège social : 1 rond point Baudimont, CS 40528, 62008 Arras Cedex 8 ◆ Dotations : 5 605 901 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 26620965900017 ◆ Effectif moyen : 404 salariés ◆ Présidente : Evelyne NACHEL ◆ Directeur général : François NOEL 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>L'EPDEF du Pas-de-Calais regroupe un ensemble de services d'accompagnement et de structures d'accueil contribuant à mettre en œuvre des conditions d'existence favorables et durables au bon développement et à la protection de l'enfant et de la famille.</p> <p>Leur cœur de métier est de répondre aux problématiques de l'aide sociale à l'enfance et à la famille.</p>
---	--

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département Présidé par un élu du Département</p> <p>Représentation au Conseil d'Administration : 6 Conseillers départementaux sur 13 membres soit 46 %</p> <p>Représentants du Département dans la structure : 6 Titulaires : Annie BRUNET, Denise BOCQUILLET, Maryse CAUWET, Alain LEFEBVRE, Evelyne NACHEL, Maryse POULAIN</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 2018 : 17 865 552 € ◆ BP 2019 : 18 195 163 € <p>Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2018 : 1 893 395 €</p> <p>Convention : Convention annuelle signée entre le Département et le Point Accueil Ecoute Jeune géré par l'EPDEF</p>
---	--

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une quarantaine de services implantés au sein de 20 sites ◆ Environ 2 500 enfants suivis par les services de l'EPDEF intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance (dont près de 830 suite à une décision de placement) ◆ Accompagnement de plus de 3 000 familles au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons d'Accompagnement Familial. ◆ Le pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF) : <ul style="list-style-type: none"> - 800 jeunes accueillis dans l'année - 62 027 journées réalisées ◆ Le pôle de Psychologie Clinique (PC) : <ul style="list-style-type: none"> - 1 024 enfants rencontrés - 2939 interventions auprès des familles 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le pôle Petite Enfance : <ul style="list-style-type: none"> - Accueil de 140 enfants dans les crèches gérées par l'EPDEF - Inscription de 304 enfants à la ludothèque. - Maison de la Petite Enfance : espace d'éveil 766 prises en charge ◆ Le pôle de Soutien à la Parentalité et d'Intervention à Domicile (SPID) : <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de 2 179 familles - 9 020 rendez-vous et séances de travail assurées - Dispositif d'accueil familial (DAF) : 209 jeunes concernés - Service d'accueil de jour (SAJ) : 42 jeunes concernés - AEMO 1560 jeunes suivis sur l'année
---	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

Poursuite du développement des nouveaux pôles : le pôle Petite Enfance (PE), le pôle de Soutien à la Parentalité et d'Intervention à Domicile (SPID), le pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF) et le pôle de Psychologie Clinique (PC) suite à la suppression en 2017 du pôle Protection et Accompagnements Personnalisés (PAP), du pôle Prévention et Soutien à la Parentalité (PSP) et du Pôle fonctionnel de psychologie (PFP).

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En tant qu'établissement public départemental, l'EPDEF occupe naturellement une place particulière dans le dispositif d'aide sociale à l'enfance du Pas-de-Calais. Il est le premier acteur de la mise en œuvre des choix de politique publique du département. Son activité et la qualité des réponses qu'il apporte doit être en permanence en phase avec l'évolution des problématiques et les orientations retenues par la collectivité. Dans ce sens, l'EPDEF, dans son champ de compétence, a vocation à être à la fois un laboratoire d'idée et de recherche, mais aussi une vitrine d'innovation et d'excellence dans la construction et la mise en œuvre des réponses.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 13 328 296 €	Capitaux propres : 11 172 052 €	Produits d'exploitation : 20 693 802 €
Actif circulant : 2 860 832 €	Total des dettes : 5 207 055 €	dont dotations et produits de la tarification : 18 217 915 €
Trésorerie : 312 579 €	Total bilan : 16 501 707 €	dont subventions et participations : 1 135 375 €
RATIOS 2018		Charges d'exploitation : 20 341 847 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 14 %		Résultat d'exploitation : 351 955 €
Durée apparente de la dette : 2,5 ans		Résultat financier : - 111 302 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 6 jours		Résultat exceptionnel : - 130 628 €
Fonds de roulement : 1 904 570 €		Résultat de l'exercice : 110 025 €
Besoin en fonds de roulement : 1 591 991 €		Epargne brute : 731 261 €
		Epargne nette : 584 645 €
		Total des recettes : 20 806 277 €
		Financement du Département (€ et %) : 17 865 552 € soit 86,3 %

Date de mise à jour des données : 27/07/2019

**ANNÉE
2018**



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- LA FIBRE NUMÉRIQUE 59/62 -

ANNÉE 2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE LA FIBRE NUMÉRIQUE 59-62

Le réseau public de fibre optique poursuit son développement.

Dans le Pas-de-Calais, ce sont près de 54 000 locaux qui sont raccordés à la fibre optique au 31/12/2018.

5 nouvelles intercommunalités ont été concernées en 2018 par des travaux sur leur territoire : la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, les communautés de communes de la Région d'Audruicq, des Campagnes de l'Artois, du Sud Artois et d'Osartis Marquion.

À chaque fois, les équipes communales et intercommunales sont informées un an avant la commercialisation des premières prises, de manière à travailler avec elles sur les plans du réseau, les adresses précises qui auront la possibilité de s'abonner à la fibre, et au final sur la communication à maîtriser en direction des habitants.

En 2018, CAP FIBRE, notre délégataire, a organisé 52 réunions publiques, rassemblant 25 000 personnes !

Parallèlement, le Syndicat a saisi l'opportunité qui s'offrait à lui de privilégier la fibre au cuivre. Il a donc ajourné le marché de montée en débit qui était en cours pour que la fibre optique, moins coûteuse et technologiquement plus ouverte, arrive aussi dans les territoires concernés.

Bonne nouvelle enfin pour nos partenaires financiers, le coût à la prise a été revu à la baisse en décembre 2018, suite à la revalorisation des subventions du Fond national pour la Société Numérique (FSN), d'un montant de plus de 73 M€ au total. Ainsi, pour les intercommunalités, le coût à la prise, initialement de 168 €, est passé à 38 € puis à 30 € !

Notre dispositif est donc en pleine santé et franchit avec succès chacune des étapes nécessaires aux déploiements.

Il garde toujours la première place au classement national des réseaux d'initiative publique en termes de nombre de prises déployées par trimestre.

Un grand merci à toutes les équipes, publiques et privées, mobilisées sur ce chantier déterminant pour l'avenir !

Christophe COULON

Président du Syndicat mixte La Fibre Numérique 59 62



MISSIONS ET GOUVERNANCE

Avec la création de la Fibre Numérique 59/62, le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont dotés d'un outil pour apporter le très haut débit à tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais.

Poursuivant une logique d'aménagement équitable du territoire régional, de développement économique et d'efficacité des politiques et services publics, le Syndicat a été mandaté par ses 3 membres fondateurs pour déployer la fibre optique dans les 1 153 communes où ces opérateurs n'ont pas manifesté d'intention d'investir, et suivre les déploiements dans les 386 communes où Orange, SFR et Covage ont déclaré une intention d'investir.

La Région et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont voté en 2013 leur Schéma d'Aménagement Numérique (SDAN), pour déployer le Très Haut Débit (THD) par la fibre optique, dans le cadre d'une politique volontariste :

Vote du même Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) lors du 1er trimestre 2013. Il s'inscrit pleinement dans le cadre du plan France THD qui promeut la fibre optique comme support égalitaire (le même débit pour tous) et pérenne (un investissement pour 30-50 ans), avec une séparation du territoire en une zone d'investissement privé (2/3 des

prises), sur laquelle nous avons une vigilance très forte et la zone dite publique qui nous concerne plus directement (1/3 des prises). Ce projet régional est le plus structurant de la décennie en termes d'aménagement et d'attractivité du territoire, de population visée et de développement économique. Investissement et rythme envisagés les plus ambitieux de France, sur la zone publique.

Observation vigilante de la zone « Privée », dans laquelle les opérateurs privés financent et mettent en œuvre le THD (2/3 des prises).

La maîtrise d'ouvrage de ce projet ambitieux est unique dans la zone

Publique. Elle a été confiée au Syndicat mixte « La Fibre Numérique 59 62 », créé en juillet 2013, pour offrir une offre de services THD aux territoires. Le Syndicat mixte est l'interlocuteur des collectivités fondatrices, des intercommunalités et des prestataires choisis dans le cadre de la délégation de service public (D S P) .

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de ses actions auprès des décideurs, financeurs, partenaires publics ou privés, qui œuvrent pour connecter davantage nos territoires et les intégrer dans la dimension numérique qu'ils ont déjà commencé à construire.

LE SYNDICAT MIXTE NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE

Un comité syndical composé de 20 élus :

- ◆ 5 représentants du Département du Pas-de-Calais
- ◆ 5 représentants du Département du Nord
- ◆ 10 représentants de la Région Hauts-de-France.

Composition du comité syndical au 31 décembre 2018 :

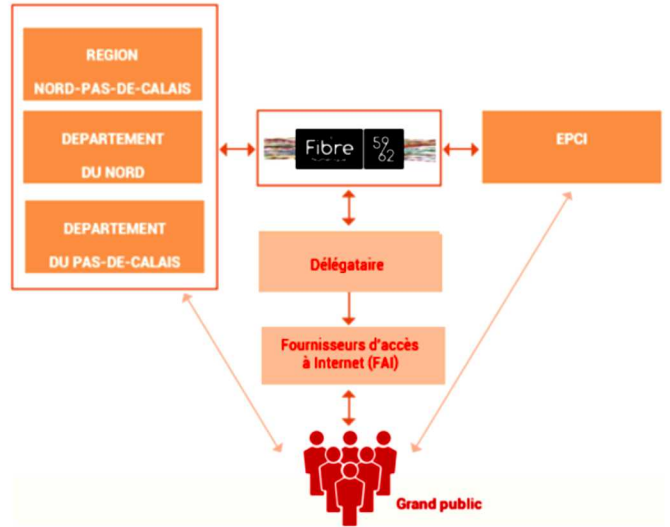
PAS-DE-CALAIS	NORD	HAUTS DE FRANCE	
Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY – Vice-Présidente -	Luc MONNET – Vice-Président -	Christophe COULON - Président -	Salvatore CASTIGLIONE
Claude PRUDHOMME	Jean-Marc GOSSET	Guillaume DELBAR	Gérard PHILIPPE
Maïté MULOT-FRISCOURT	Martine FILLEUL	Anthony JOUVENEL	Nicolas BERTIN
Alain DELANNOY	Mickaël HIRAUX	André FIGOUREUX	Annie DEFOSSE
Jean-Claude DISSAUX	Anne VANPEENE	Charles BAREGE	Christine ENGRAND-DELOISON

ORGANISATION

UNE ÉQUIPE DE 9 PERSONNES AYANT EN CHARGE :

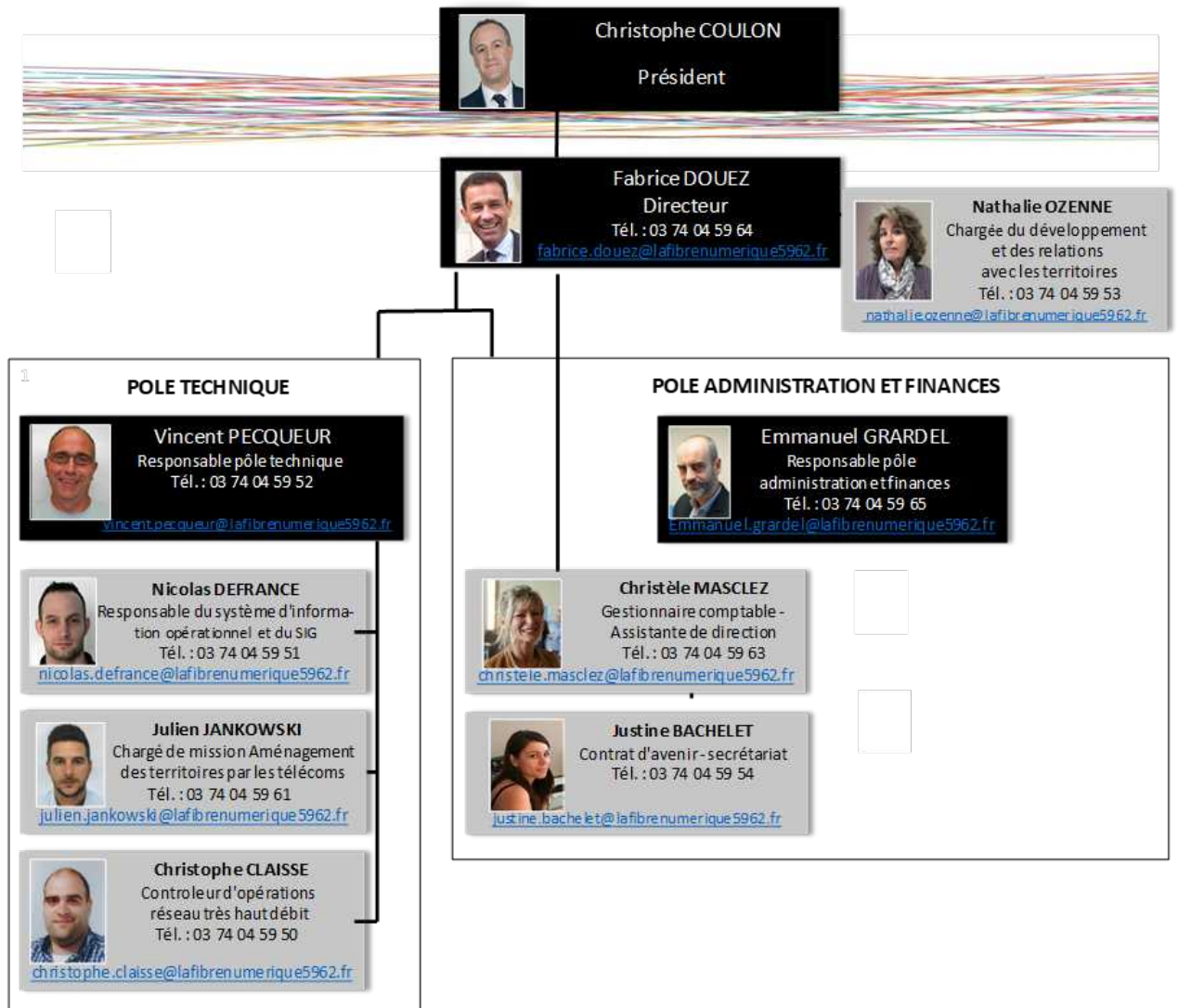
- ◆ La direction.
- ◆ L'administration, les finances, le suivi des marchés publics et de l'organisation des instances du Syndicat.
- ◆ Le développement, la promotion, la communication externe et les pistes de développements possibles pour les activités du Syndicat.
- ◆ La mise en œuvre du projet public et du suivi de la zone privée.

ORGANISATION - SCHÉMA DE PRINCIPE



En 2018, l'organigramme de l'équipe est resté inchangé :

ORGANIGRAMME du SYNDICAT MIXTE LA FIBRE NUMERIQUE 59 62



BILAN DES ACTIONS

Le budget du Syndicat est destiné à financer son fonctionnement propre, les études et l'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du réseau optique public à très haut débit en Nord Pas-de-Calais, ainsi que la part publique de ces travaux.

LE BUDGET PRINCIPAL 2018

(nomenclature M14)

Le budget du Syndicat mixte a été voté lors du comité syndical du 31 janvier 2018. Il s'élève à 19 052 383,72 €. Son approbation fait suite au débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu en décembre 2017. Le DOB a permis de reconduire le montant des participations des trois collectivités membres du Syndicat et de présenter les actions majeures à financer sur l'exercice 2018. Notamment :

Les subventions au titulaire de la délégation de service public (DSP) relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques THD du Syndicat mixte,

L'assistance à maîtrise d'ouvrage : conseil stratégique (cabinet TACTIS), conseil financier (cabinet Ernst & Young), conseil juridique (cabinet Seban & Associés) pour la mise en œuvre des procédures de DSP et marchés de travaux.

Les opérations de contrôle de la DSP.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En 2018 le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement était fixé à 1 596 513,20 €, dont 796 000 € de dépenses de gestion courante (montant stable entre les exercices 2016, 2017 et 2018). Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations statutaires des collectivités membres du Syndicat, ainsi que de redevances versées par le délégataire de service public :

Région Hauts-de-France	722 256,60 €
Département du Nord	361 128,30 €
Département du Pas-de-Calais	361 128,30 €
Redevance pour frais de contrôle et de gestion	152 000 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En 2018 le montant prévisionnel des crédits de la section d'investissement était fixé à 15 735 813,99 €. Les deux postes majeurs de dépenses sont les frais d'étude, de contrôle et d'accompagnement, prévus à hauteur de 1 209 684,28 €, ainsi que les subventions versées au délégataire, qui augmentent en raison de l'intensification du déploiement de la fibre à un niveau de 14 190 823 €. Les sources du financement de cette section sont l'emprunt et les participations publiques :

État : subvention FSN	5 957 894 €
Région Hauts-de-France : fonds de concours	157 653,36 €
Département du Nord : fonds de concours	78 826,68 €
Département du Pas-de-Calais : fonds de concours	78 826,68 €
EPCI : subventions	3 658 739 €
Emprunt	7 166 628,61 €

LE BUDGET ANNEXE 2018

(nomenclature M4)

Le budget annexe a été mis en place pour suivre les opérations de montée en débit et d'établissement du réseau FTTH de phase 2 qui, parce qu'elles faisaient l'objet de marchés de travaux gérés par le Syndicat, étaient susceptibles de connaître un régime fiscal particulier. La signature de la DSP a montré que les conditions économiques d'établissement d'un réseau FTTH étaient bien meilleures que pour les opérations de montée en débit du point de vue de la dépense publique. Aussi un avenant à la DSP a été signé en décembre 2017 pour intégrer la phase 2 du projet dans le calendrier de la phase 1. Dès lors le maintien d'un budget annexe n'était plus utile que pour enregistrer des mouvements résiduels et le comité syndical a décidé de clôturer ce budget au 31/12/2018.

Les crédits affectés à la section de fonctionnement, d'un montant de 232 000 €, étaient destinés au seul remboursement des intérêts de la dette liée aux travaux de MeD et étaient couverts par les subventions des trois collectivités membres du Syndicat.

Les crédits de la section d'investissement, inscrits pour un montant de 14 158 110,37 €, étaient destinés au financement des travaux de MeD. Un emprunt couvrait les dépenses de travaux et un fonds de concours des trois collectivités membres du Syndicat assurait le remboursement du capital de la dette.

CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

LE BUDGET PRINCIPAL :

Le compte de gestion et le compte administratif 2018 du Syndicat mixte seront présentés au comité syndical du 26 juin 2019.

Le compte administratif présente un excédent en fonctionnement de 778 069,09 € et un excédent en investissement de 3 575 174,22 €. Cet excédent en fonctionnement s'explique par la non-réalisation des transferts prévus vers la section d'investissement que l'exécution budgétaire n'a pas nécessité ainsi que la non-réalisation des transferts vers le budget annexe au regard de sa dissolution au 31/12/2018.

LE BUDGET ANNEXE :

Le compte de gestion et le compte administratif 2018 du Syndicat mixte seront présentés au comité syndical du 26 juin 2019.

Le compte administratif présente un déficit en fonctionnement de 219 461,64 € et un déficit en investissement de 2 690 895,35 €. En vue de la clôture de ce budget ces déficits ont été créés par ponction sur les excédents cumulés.

FAITS MARQUANTS

RAPPEL DU CONTEXTE FIN 2017

- Le 4 novembre 2017, la DSP a fêté son premier anniversaire en présence des 7 opérateurs déjà engagés sur le réseau public : Bouygues Telecom, Coriolis Telecom, Free, K-Net, Nordnet, Ozone et Vitis.

- ◆ 11 000 locaux sont raccordables grâce aux travaux engagés depuis le mois de mars 2017 sur 21 communes.
- ◆ Les 1ères armoires de montée en débit ont été inaugurées.
- ◆ 8 job dating ont permis de recruter des personnes en contrats d'insertion (4 dans le Nord et 4 dans le Pas-de-Calais).
- ◆ Les 6 premières réunions publiques ont lieu à Arques, Le Doulieu, Aubers, Bois-Grenier, Camphin-en-Pévèle et Bourghelles.
- ◆ Le 20 décembre 2017, le comité syndical approuve l'accord autonome et la délégation imparfaite de l'avenant 2 à la DSP : la DSP est désormais 100 % en mode concessif.

RAPPEL DES OBJECTIFS FIXÉS POUR 2018

- ◆ Industrialisation de l'ensemble du dispositif afin de respecter les objectifs fixés dans le cadre de la DSP : 120 000 prises à construire en 2018.
- ◆ Poursuite du travail de pédagogie, d'adhésion au projet et de participation financière des partenaires (EPCI, État, collectivités fondatrices, partenaires privés).
- ◆ Poursuite de la baisse des coûts publics avec la prise en compte des aides d'État.

DÉLIBÉRATION PRINCIPALE : 2018-08

Protocole transactionnel relatif au marché 2015-0005 (travaux de montée en débit) : le marché de montée en débit est résilié pour privilégier l'arrivée de la fibre optique, moins coûteuse et technologiquement plus ouverte. Les communes, dont la montée en débit a été ajournée, voient la fibre arriver plus vite que prévu en 2018 et 2019.

Chiffres et faits marquants

COMITÉS SYNDICAUX	RÉUNIONS PUBLIQUES
3	52

22 janvier 2018 : Visite du Secrétaire au numérique, M. Julien DENORMANDIE, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

23 février 2018 : RDV des EPCI à Templeuve, en présence de M. Jacques MEZART, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales



15 mars 2018 : Assemblée Générale de l'Agence du Crédit Agricole de Cyoing.

1er juin : RDV des référents numériques : 25 EPCI présents sur 33.

6 juin 2018 : Signature d'une convention de partenariat avec ENEDIS.

21 juin 2018 : Conférence de presse à l'occasion de l'arrivée de l'opérateur SFR sur le réseau public

3 juillet 2018 : Les 3 collectivités fondatrices visitent quelques chantiers en cours avec le SMO et AXIONE comme guides.

5 au 7 octobre 2018 : Salon Innovation et Numérique organisé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Stand La Fibre Numérique 59 62 + Cap Fibre.



10 décembre 2018 : Journée Objectif Fibre à Paris dans le cadre de l'EDEC FIBRE : Engagement de développement de l'emploi et des compétences dans le domaine de la fibre optique.

12 décembre 2018 : La DSP a 2 ans !



Dans le cadre prestigieux du Beffroi d'Arras, CAP FIBRE convie l'ensemble des acteurs engagés dans les déploiements publics de la fibre optique dans le Nord et le Pas-de-Calais.

52 réunions publiques et 13 forums opérateurs ont été organisés par CAP FIBRE en 2018 qui ont réuni près de 25 000 personnes.

INFORMATION ET SOLlicitation DES TERRITOIRES (EPCI TOUR)

À l'invitation des intercommunalités, le Syndicat mixte se rend régulièrement aux réunions des conseils communautaires ou des commissions ad hoc, afin de présenter le dispositif de déploiement du très haut débit en Nord-Pas-de-Calais.

C'est l'occasion, pour le Syndicat, de faire la lumière sur la réalité des travaux à venir, leur calendrier et les leviers à la disposition des collectivités pour faciliter l'arrivée de la fibre optique.

16 visites ont ainsi eu lieu en 2018. Deux sujets ont notamment été abordés : la participation financière de la collectivité à hauteur de 20 % et le calendrier des déploiements qui impose une réactivité des territoires en matière d'autorisations administratives et une vigilance en matière de communication.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

LA FIBRE À L'HABITANT (FTTH)

Après les 5 EPCI concernés par les travaux en 2017 (La Métropole Européenne de Lille : territoire des Weppes, la communauté de communes de Flandre Intérieure (interlocuteur SIECF), la communauté de communes de Pévèle Carembault, la communauté de communes d'Osartis Marquion, la communauté d'agglomération du Pays de St Omer, 8 EPCI supplémentaires sont concernés par des déploiements en 2018 :

- ◆ CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane.
- ◆ CA de Cambrai.
- ◆ CC Cœur de l'Avesnois.
- ◆ CC de la Haute Deûle.
- ◆ CC de la Région d'Audruicq.
- ◆ CC des Campagnes de l'Artois.
- ◆ CC du Sud Artois.
- ◆ CC Osartis Marquion.

Les déploiements ne se font pas par commune, mais par plaque technique. Certaines communes peuvent ainsi être concernées par un déploiement en plusieurs phases. Il convient donc de maîtriser la communication et de ne pas qualifier une commune comme déployée si elle ne l'est qu'en partie. État des compteurs pour l'année 2018 :

- ◆ NRO (local technique principal) : 83 / 128.
- ◆ SRO (armoire technique secondaire) : 684 / 2 031.
- ◆ Nombre de prises réalisées : 119 511 / 668 222.

175 000 prises sont prévues en 2019, puis 178 000 en 2020 et enfin 176 000 prises en 2021, le rythme le plus ambitieux de France.

Concernant les raccordements, 13 463 clients ont été connectés à la fibre optique au 31/12/2018.

AGENDA ET AVANCEMENT DES TRAVAUX

en ligne sur Lafibrenumerique5962.fr
Le syndicat a mis en place les outils en ligne pour que chacun accède en toute sécurité aux informations qui le concerne.

Synthèse des coûts pour les collectivités :

- ◆ Un investissement estimé à 846 M€ (initialement : 1,15 Md€).
- ◆ 1 051 M€ de coûts d'exploitation (initialement : 600 M€).
- ◆ Des recettes évaluées 2,1 Md€ (initialement : 1,2 Md€).
- ◆ Une participation publique estimée à 147 M€ (initialement : 634 M€).
- ◆ Une participation de l'État de 73 M€ (Initialement : 182 M€).

Le site Internet du Syndicat mixte permet de consulter les informations attachées à chaque profil d'utilisateur : grand public, collectivité, communale ou intercommunale, collectivité fondatrice, administrateur.

Chaque collectivité fondatrice (Région et Départements du Nord et du Pas-de-Calais) peut ainsi consulter l'agenda relatif à la pose de Sous-Répartiteur-Optique (SRO) ou de Nœud de Raccordement Optique (NRO) afin d'en informer les élus des territoires concernés.

Chaque intercommunalité peut consulter le tableau d'avancement des travaux sur son espace Extranet.

Tout habitant du Nord et du Pas-de-Calais (hors zone privée, grisée ci-dessus) peut connaître l'année de déploiement du réseau de fibre optique public sur sa commune. Si les travaux sont en cours, l'éligibilité de son adresse au très haut débit est consultable sur le site CAPFIBRE.FR

Si les dates indiquées concernant les travaux sont au trimestre, c'est pour tenir compte des aléas techniques liés aux travaux : génie civil, autorisations des architectes et bâtiments de France, autorisations de passage en façade, ...

GR@CE THD

L'AVICCA, Association des villes et collectivités pour les communications et l'audiovisuel, propose un cadre de travail technique entre acteurs des réseaux de télécommunication, dont l'un des projets phares est l'élaboration et la diffusion d'un Modèle Conceptuel de Données partagé, nommé Gr@ce THD.

Le Syndicat participe depuis plusieurs années au développement de ce modèle qui permet une uniformisation de la gestion des données, une simplification des échanges et une interopérabilité des systèmes.

ÉTAT : TRAVAUX SUR LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Le Syndicat est associé aux travaux de l'État relatifs à la couverture numérique du territoire national.

Le décembre 2018 a eu lieu le 2^{ème} point d'étape sur l'avancée de la couverture numérique française, auquel M. Christophe COULON a participé.

Internet fixe : 750 000 lignes de fibre optique jusqu'à l'abonné ont été construites au 3^{ème} trimestre 2018 en France, dont 210 000 par les collectivités territoriales. Le Réseau d'Initiative Public du Nord-Pas-de-Calais est sur la première marche du podium, en matière de lignes mises en service (raccordements abonnés).

Internet mobile : le Plan France mobile consiste à mettre en œuvre les engagements pris par les opérateurs privés en janvier 2018 en faveur d'un investissement massif dans l'amélioration et l'extension de leur réseau mobile. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, le Syndicat est missionné pour faire un relevé et une cartographie qualitative des réseaux mobiles.

En France, 5 000 nouveaux points hauts sont concernés par la mise en place de ce New Deal.

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

Conformément à la demande exprimée par certains membres du comité syndical, il est ajouté au règlement intérieur la faculté d'adresser les convocations aux comités syndicaux et les documents joints de manière dématérialisée.

LE COÛT FINANCIER DES DÉPLOIEMENTS

Depuis les 1^{ères} études effectuées dans le cadre du schéma d'ingénierie, le coût pour les collectivités publiques locales a été divisé par 4. En gérant désormais l'intégralité des prises (DSP 100 % concessive), le privé investit davantage dans le projet. Avec les subventions d'État, ces investissements ont pour effet de baisser le coût des prises optiques restant à la charge des collectivités.

D'un coût à la prise de 168 € pour les intercommunalités, nous sommes passés à 38 € puis à 30 €. Ce coût a été revu à la baisse suite à la revalorisation des subventions du FSN d'un montant de plus de 73 M€ au total.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

EMPLOI – FORMATION – INSERTION :

Le comité Emploi-Formation-Insertion s'est réuni à 3 reprises les 20 mars, 19 juin et 28 novembre 2018.

Les comités insertion et formation sont désormais fusionnés. Ils se réunissent tous les 3 mois, afin d'examiner les tableaux de bord tenus par les guichets uniques, en lien avec l'entreprise délégitaire AXIONE.

140 000 heures d'insertion ont été effectuées, toutes entreprises confondues, dont 13 000 heures de formation. L'objectif d'insertion, fixé dans le cadre de la clause sociale sur les années 2017 et 2018, est atteint à 162 %.

Des efforts importants restent à fournir en matière de formation où l'objectif n'est atteint qu'à 50 %.

Des actions de recrutements sous forme de job dating ou de visites de chantier sont menées dans les territoires, mettant en relation entreprises et personnes en recherche d'emploi. En 2018, 3 événements ont été organisés.

Leur localisation est fonction de la géographie et du calendrier des déploiements de la fibre optique.

Au vu des déploiements 2019, les actions de recrutement ont eu lieu, à Saint-Omer, Maubeuge et Fourmies.

Plus de 600 personnes travaillent sur les déploiements en 2018.

10 % des contrats concernent des personnes en insertion.

Les années 2019 et 2020 verront les recrutements atteindre leur apogée. Plus de 800 personnes seront engagées dans les déploiements, tous métiers confondus.

Les facilitateurs de l'insertion poursuivent leurs travaux de sensibilisation aux métiers de la fibre optique. Deux informations collectives ont notamment lieu à Bapaume et Achicourt les 29 et 30 novembre 2018, durant lesquelles le Syndicat mixte a présenté les phases de déploiement d'un réseau de fibre optique et les métiers associés (merci à l'AFPA pour le prêt de la maquette FTH).

Le schéma ci-dessous indique le nombre de recrutements effectués en 2018, pour le groupement AXIONE et pour l'ensemble des 40 sous-traitants agissant au sein du dispositif.

MUTUALISATION DES USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES

Dans le cadre de la phase 2 de l'étude en cours sur la mutualisation des usages et des services numériques dans les collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, les propositions pour répondre aux besoins non satisfaits des collectivités en matière sont :

- ◆ Des achats groupés relatifs aux télécommunications.
- ◆ Une éducation numérique (ENT dans le 1^{er} degré).
- ◆ Une e.administration (dématérialisation des procédures, sécurité des données, ...).

Un questionnaire, envoyé aux collectivités fondatrices ainsi qu'aux intercommunalités, visait à identifier plus précisément les besoins.

Dans la continuité, un document de cadrage et des propositions ont été faites en 2018, qui ont orienté le Syndicat vers une action en matière d'éducation numérique dans le 1^{er} degré et vers la création d'un groupement de commandes télécoms.



PERSPECTIVES 2019

TRAVAUX

L'année 2019 sera consacrée à la poursuite des travaux de fibre à l'habitant, toujours en étroite relation avec les territoires via les référents numériques et les élus, toujours de manière participative avec le délégitaire.

Le rythme des déploiements s'accroîtra encore pour atteindre les 175 000 prises, qui concerneront une grande partie des territoires (31 EPCI).

EMPLOI-FORMATION-INSERTION

La clause sociale présente dans la délégation de service public vivra un de ses moments forts avec la signature de la Charte Emploi-Formation-Insertion entre le Syndicat mixte et le délégitaire, après 2 ans de travaux fournis par les comités insertion, formation et Emploi-Formation-Insertion (EFI) pour quantifier et qualifier les heures réalisées par les publics éligibles à la clause.

ÉDUCATION NUMÉRIQUE

En seulement 4 ans, avec le déploiement de la fibre et dès la rentrée 2019, le Syndicat accompagnera les territoires du Nord pour qu'ils bénéficient d'un Espace Numérique de Travail pour leurs écoles (ENT). Il s'agira d'améliorer les performances scolaires des élèves mais aussi de mieux organiser les informations entre la communauté éducative, les parents et les collectivités.

SERVICES TELECOM

Le Syndicat aura à organiser, au bénéfice des collectivités, la mutualisation des services télécoms tels que les abonnements fixe, mobile ou Internet, ... Mutualisation des coûts, expertise technique, les collectivités ont manifesté le souhait d'être accompagnées en la matière.

INCLUSION NUMÉRIQUE

Le Syndicat prendra part aux travaux menés par l'État et les collectivités fondatrices en matière d'accessibilité des services numériques au plus grand nombre, dans le cadre du Plan National pour un Numérique Inclusif.

AUTRES PROJETS

Par ailleurs, le Syndicat aura à travailler sur :

- ◆ Le label « Zone fibrée », dans les territoires qui seront concernés par l'arrêt du réseau cuivre.
- ◆ L'évolution du catalogue de services de CAP FIBRE.
- ◆ Le tableau de bord du Syndicat,
- ◆ La finalisation du financement du réseau optique public.
- ◆ Le New Deal : amélioration de la couverture mobile.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Fibre numérique 59/62

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Syndicat mixte ◆ Siège social : Euratechnologies, 165 avenue de Bretagne, 59000 LILLE ◆ Dotations : Pas d'apport ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 200 039 386 00038 ◆ Effectif moyen : 9 agents ◆ Président : Christophe COULON (Conseiller régional des Hauts-de-France) ◆ Directeur : Fabrice DOUEZ 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>Déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés dans le cadre d'une politique volontariste des Départements du Nord, du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Hauts-de-France.</p>
---	--

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil syndical : 5 membres sur 20, soit 25 %.</p> <p>Représentants du Département dans la structure : Titulaire : Alain DELANNOY, Jean-Claude DISSAUX, Claude PRUDHOMME, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Maïté MULOT-FRISCOURT.</p>	<p>Contribution financière du Département : BS 2019 : 998 444 € (fonctionnement 344 284 €, investissement 654 160 €). 2018 : 618 916 € (fonctionnement 359 328 €, investissement 259 588 €).</p> <p>Convention : Convention de cofinancement de l'emprunt porté par le Syndicat mixte.</p>
--	--

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Comités syndicaux : 3 ◆ Réunions publiques : 52 ◆ Forums opérateurs : 13 (réunissant 25 000 personnes) <p>Objectif : 100 % du territoire de la zone publique couvert par la fibre en 2021</p>	<p>Etat des compteurs pour 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ NRO (local technique principal) : 83/128 ◆ SRO (armoires technique secondaire) : 684/2031 ◆ Nombre de prises réalisées : 119 511/668 222 (dont 53 882 dans le Pas-de-Calais) ◆ Clients raccordés au 31/12/2018 : 13 463 (dont 5 629 dans le Pas-de-Calais)
---	---

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- Délibération 2018-08 du Conseil syndical : Protocole transactionnel relatif au marché de travaux de montée en débit. Celui-ci est révisé pour privilégier l'arrivée de la fibre optique moins coûteuse et technologiquement plus ouverte. Les communes, dont la montée en débit a été ajournée, voient la fibre arriver plus vite que prévu, en 2018 et 2019.
- Visite du Secrétaire d'Etat au numérique à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.
- À l'invitation des intercommunalités, le Syndicat mixte se rend régulièrement aux réunions des conseils communautaires ou des commissions ad hoc, afin de présenter le dispositif de déploiement du très haut débit en Nord-Pas-de-Calais.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le rythme des déploiements s'accroîtra encore pour atteindre les 175 000 prises, qui concerneront une grande partie des territoires (31 EPCI). Pour le Pas-de-Calais, département rural s'il en est, l'arrivée de la fibre optique pour tous fait forcément écho au projet politique du Conseil départemental : celui de l'égalité entre les habitants et les territoires (égalité face au numérique). Ce chantier est aussi un formidable levier pour l'emploi et l'insertion des publics en difficulté via le développement économique.

COMPTES EN EUROS COMPTES COMBINÉS EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE)

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 24 097 921 €	Capitaux propres : 3 648 380 €	Produits d'exploitation : 1 877 839 €
Actif circulant : 3 815 166 €	Total des dettes : 24 554 562 €	dont subventions et participations : 1 542 790 €
Trésorerie : 9 833 628 €	Total du bilan : 37 746 714 €	Charges d'exploitation : 708 582 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : 1 169 257 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 58,44 %		Résultat financier : -273 613 €
Durée apparente de la dette : 33 ans		Résultat exceptionnel : -337 040 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 2682 jours		Résultat de l'exercice : 558 604 €
Fonds de roulement : 9 307 747 €		Epargne brute : 558 607 €
Besoin en fonds de roulement : - 525 881 €		Epargne nette : -596 491 €
		Total des produits : 1 878 326 €
		Financement du Département (€ et %) : 359 328 € soit 19,2 %

Date de mise à jour des données : 06/08/2019

**ANNÉE
2018**



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- LA COUPOLE -

CENTRE D'HISTOIRE ET DE MÉMOIRE DU NORD-PAS-DE-CALAIS

**ANNÉE
2018**





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE LA COUPOLE CENTRE D'HISTOIRE ET DE MÉMOIRE DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Quelques grands principes guident le plan d'action de La Coupole. En premier lieu, celui de toujours rappeler, inlassablement, que cet édifice avant d'être un équipement à vocation historique, scientifique et touristique est le témoin militaire d'une idéologie politique totalitaire et criminelle.

Depuis plus de 20 ans maintenant, voulu comme tel par les fondateurs de l'Établissement public, La Coupole est un centre d'histoire et de mémoire, et non pas uniquement un musée au sens propre du terme. Il y a lieu de le considérer plutôt sous la forme d'un site-mémorial agissant comme un centre d'interprétation, un lieu d'éveil ou de réveil à l'esprit critique. Son objet fondamental est de proposer une narration pour expliquer l'ouvrage militaire dans ses dimensions historique et scientifique, son continuum culturel et pédagogique.

Moins que ses collections ou ses thèmes, ce qui le caractérise, c'est sa démarche qui vise d'abord à adresser un discours adapté à ses différents publics, des messages aussi de paix et de tolérance.

Avec le temps, en résonance avec l'histoire des lieux et ce qui a amené au fol espoir de partir à la découverte de l'espace, l'établissement s'est vu doté d'un planétarium 3D faisant de cet équipement l'un des fleurons dans sa catégorie à l'échelle nationale.

Développé avec professionnalisme, la particularité de ce projet d'équipe consiste à élargir le champ du travail scientifique, lié à l'histoire de La Coupole, à d'autres sciences humaines et sociales, à renforcer sa personnalité pour interroger cet empilement de mémoires de manière plus sensible, à développer l'éducation à la citoyenneté et le faire résonner avec le monde d'aujourd'hui.

Ce projet nourrit aussi d'autres ambitions, celle d'inscrire dans le temps La Coupole dans le réseau national, européen et international des lieux de mémoire, celle de lui donner un rayonnement digne de son histoire, celle d'en faire un lieu original de sensibilisation à l'astronomie, celle d'en faire un facteur important du développement économique et touristique du département du Pas-de-Calais et du Pays de Saint-Omer et, enfin, celle de faire du travail d'action culturelle, scientifique et éducative en direction de la jeunesse une priorité absolue.

Sébastien CHOCHOIS

Président de l'EPCC de La Coupole

MISSIONS - ORGANISATION

La Coupole a toujours constitué, et ce dès avant son ouverture au public, un équipement particulier, n'entrant dans aucune catégorie connue, en raison de l'originalité de son site, de la diversité de ses missions et de ses activités. L'engagement direct et permanent du Conseil départemental du Pas-de-Calais a favorisé le développement de l'établissement, désormais unanimement considéré comme un équipement rigoureux et dynamique, portant haut les couleurs du Département dans les domaines touristiques, culturel et éducatif.

Ce développement est particulièrement remarquable du fait de la situation géographique, du budget et des effectifs en personnel de La Coupole comparativement à d'autres sites. En effet, il ne faut pas oublier que La Coupole n'est pas située en centre-ville d'une grande agglomération (Lille, Arras ou Boulogne-sur-Mer) et n'est pas desservie par les trains (gare SNCF la plus proche à 8 km).

I. LES MISSIONS ET LES OBJECTIFS DE LA COUPOLE, CENTRE D'HISTOIRE ET PLANÉTIARIUM 3D

Elles sont de natures très différentes puisqu'elle assure :

- ◆ Une mission de travail de mémoire, à travers le contenu même de la scénographie, de la création d'un fonds d'archives (dont une partie est consultable au Centre de ressources « Jacques Brun »), de l'organisation de colloques et d'expositions temporaires.
- ◆ Une mission de culture scientifique, avec le Planétarium 3D, des expositions et des manifestations consacrées à l'aéronautique et à la connaissance de l'Univers.
- ◆ Une mission éducative et pédagogique, à la croisée de

l'Histoire et des Sciences, qui permet, chaque année, à notre service pédagogique d'organiser de multiples activités à destination des élèves ou des professeurs. Cette mission vient en complément de la fonction d'accueil des groupes scolaires. Par ailleurs, il convient de souligner la mise à disposition par le Rectorat de l'Académie de Lille, d'un professeur d'Histoire, d'un professeur de Sciences physiques et d'un professeur de SVT, qui permet d'épauler le service pédagogique dans ses missions.

II. INSTANCES DE GOUVERNANCE

Un Conseil d'administration, composé d'élus et de personnalités qualifiées du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération du

Pays de Saint-Omer, oriente la politique de l'établissement.

Il est présidé, depuis le 24 juin 2015, par M. Sébastien Chochois. M. Thierry Capillier, exerce la fonction de Directeur depuis le 1er septembre 2017.

III. ORGANISATION

(AU 31 DÉCEMBRE 2018)

- ◆ 8 services et 1 mission
- ◆ 29 personnes en CDI.
- ◆ 6 personnes en CDD (dont 1 en contrat d'apprentissage).
- ◆ 3 professeurs missionnés au service pédagogique par le Rectorat de l'Académie de Lille.
- ◆ 4 bénévoles intervenant au centre de ressources.

Budget principal : vue d'ensemble

Recettes de fonctionnement :	2 298 843,42 €	Recettes d'investissements :	545 748,20 €
-		-	
Dépenses de fonctionnement :	2 242 045,68 €	Dépenses d'investissements :	529 213,16 €
=		=	
Résultat sur l'exercice :	56 797,74 €	Résultat sur l'exercice :	16 535,04 €
+		+	
Report résultat exercice 2017 :	89 250,22 €	Report recettes exercice 2017 :	120 009,19 €
=		=	
Résultat cumulé :	146 047,96 €	Résultat cumulé :	136 544,23 €

Résultat global cumulé : 282 592,19 €

Budget commercial : vue d'ensemble

Recettes de fonctionnement :	575 918,57 €
-	
Dépenses de fonctionnement :	575 601,97 €
=	
Recettes de fonctionnement :	316,60 €
+	
Report résultat l'exercice 2017 :	151 817,53 €

Résultat cumulé : 152 134,13 €

ROYAL AIR CENTENAIRE FORCE
L'aviation britannique dans le ciel du Nord de la France. 1914-1945

LA COUPOLE SAINT-OMER
EXPOSITION TEMPORAIRE
JUIN 2018
2019

Pas de Calais
LA COUPOLE
OUVERT 7J/7
www.la-coupole.fr

BILAN DES ACTIONS 2018

I. FRÉQUENTATION 2018

En 2018, l'établissement a fermé ses portes du 8 au 21 janvier 2018 inclus pour effectuer toutes les opérations de maintenance technique. Le reste du temps, il a été ouvert 7j/7.

148 671 visiteurs uniques

Total « activités » : 171 447

**105 223 billets « Centre d'histoire »
+ billets jumelés**

**58 385 billets « Planétarium » + billets
jumelés**

Provenance des visiteurs :

France : 67,35 %.
Royaume-Uni : 13,73 %.
Belgique : 14,47 %.
Autres : 4,45 %.

II. SERVICE PÉDAGOGIQUE ET CENTRE DE RESSOURCES

Dans le prolongement de l'activité quotidienne de gestion et d'organisation des visites de scolaires et d'animation des ateliers (en synergie avec l'équipe d'accueil et l'équipe du Planétarium), de préparation de l'énigme « Où est Paul ? », le service pédagogique de La Coupole organise, tous les ans, des animations culturelles et pédagogiques à destination des scolaires et/ou des professeurs.

LA FRÉQUENTATION GLOBALE DES SCOLAIRES :

Sur les 31 555 élèves accueillis, 12 947 ont visité le Centre d'histoire, 5 603 ont assisté à une séance de planétarium, et 13 005 ont visité le Centre d'histoire et assisté à une séance de planétarium.

DES ATELIERS :

- ◆ En 2018, 5 792 élèves, répartis sur 220 ateliers, ont bénéficié des animations proposées (106 ateliers pour le niveau primaire et 114 ateliers pour le niveau secondaire).
- ◆ 11 ateliers « Réminiscence » - EHPAD (5 participants par atelier). Les thèmes s'articulent

autour de l'histoire de l'Occupation : l'école, la nourriture, les objets de la vie quotidienne, les jeux et jouets d'antan, les photos anciennes, les chansons.

- ◆ Des ateliers proposés aux individuels (8 à 12 ans) durant les vacances scolaires (113 enfants ont été accueillis). 395 enfants ont bénéficié d'un atelier lors de goûters d'anniversaire.

DES NOUVEAUTÉS :

- ◆ Atelier « Notre étoile le Soleil » (fin cycle 3).
- ◆ Atelier-visit « Dans la peau d'un aviateur » (CM2).
- ◆ Atelier « Météorites ou roches terrestres ? » (cycles 3 et 4).

ÉNIGME « OÙ EST PAUL ? » :

Cette énigme pédagogique, destinée aux enfants de 8 à 13 ans, permet d'aborder l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. En 2018, 1 143 enfants y ont participé.

LA « FÊTE DE LA SCIENCE » (DU 6 AU 14 OCTOBRE 2018) :

Événement organisé sur le territoire audomarois en associant des partenaires comme la Bibliothèque d'agglomération de Saint-Omer, le pôle « Pays d'Art et d'Histoire », Énerlya, le Conseil d'Études et de Recherches Astronomiques (CERA), etc. 385 élèves ont assisté à un atelier scientifique durant cette semaine (16 ateliers animés). Ont été proposés : 3 « bus mystères » (dont 1 à bord duquel Eden 62 intervenait sur la thématique des minéraux), 1 « train mystère », 1 conférence en partenariat avec l'université de Lille, animée par M. Cordier, qui portait sur le projet « Vigie-Ciel » (étude des météorites).

L'ACCUEIL DES ENSEIGNANTS :

Chaque année le service pédagogique accueille gratuitement des professeurs de l'Académie pour leur faire découvrir le site et leur présenter nos ressources pédagogiques :

Accueil d'un professeur du lycée Notre-Dame-de-Sion, de Saint-Omer, et de ses élèves préparant un déplacement à Auschwitz. Après avoir sélectionné des documents, ils

ont travaillé avec Laurent Seillier sur les premières mesures anti-juives prises dans le Nord.

Dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation, des professeurs (lycée Ribot de Saint-Omer, collège d'Audruicq, collège de Wizernes, établissements scolaires de Lens et de Calais, etc.) se rendent régulièrement au centre de ressources afin de trouver des pistes régionales ou locales pour élaborer un dossier ou préparer les élèves à la composition. Différentes pistes de travail sont proposées par l'équipe pédagogique.

Cette année, les équipes de La Coupole ont accompagné la volonté de l'Inspection qui souhaitait développer le travail « inter-degrés » (collèges/lycées). Le professeur d'histoire missionné a accueilli, au cours de 3 ateliers, un groupe de collégiens de Wizernes et de lycéens de Blaise Pascal (Longuenesse). Ensemble, ils ont travaillé sur des dessins et des témoignages de déportés du camp de concentration de Mittelbau-Dora, les lycéens guidant les collégiens dans la formulation des problématiques et dans la compréhension des documents.

DES STAGES DE FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS (GRATUITS) :

« Ballon sonde » : 2 stages et 40 professeurs au total.
« Météo » : 4 stages et 80 professeurs au total.
« Enseigner le nazisme » : 1 stage et 100 professeurs.
« Exposition RAF » : 1 stage et 100 professeurs.
« Géologie régionale » : 1 stage et 25 professeurs.

LES SALONS :

Du 12 au 14 octobre 2018 : salon « Les rendez-vous de l'Histoire » à Blois.

UNE BROCHURE PÉDAGOGIQUE :

Après une mise à jour annuelle, la brochure est envoyée, à chaque rentrée de septembre, à l'ensemble des établissements scolaires de la Région Hauts-de-France ainsi qu'en Angleterre et en Belgique (6 593 envois).

BILAN DES ACTIONS 2018

ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET PÉDAGOGIQUES :

- ◆ Organisation du déplacement à Buchenwald et à Dora, en avril : en amont, formation des élèves issus de 12 établissements du Pas-de-Calais. Au retour une restitution dans leur établissement et à La Coupole a été réalisée.
- ◆ Préparation et participation à l'encadrement de la journée « Mémoire de l'Académie », organisée en collaboration avec la Maison natale Charles de Gaulle et le lycée Faidherbe de Lille, sur les thématiques « De Gaulle pendant les deux guerres mondiales » (niveau collège) et « De Gaulle et l'Allemagne » (niveau lycée).
- ◆ Participation au CNRD 2018-2019 sur la conception et correction des sujets et participation au jury départemental et académique. Participation à la rédaction de la nouvelle brochure nationale, avec la Fondation de la France Libre, distribuée dans les établissements en octobre 2018.
- ◆ Participation au Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) avec 2 artistes, par la réalisation d'ateliers et « gestes » artistiques en lien avec l'exposition sur l'aviation et sur l'astronomie.
- ◆ Participation à plusieurs forums départementaux « Éducation et citoyenneté » sur Saint-Omer, Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Laurent-Blangy, Méricourt, Beaurainville, Olhain.
- ◆ Participation au dispositif « PEPS » mis en place par le Conseil Régional des Hauts-de-France.
- ◆ Spectacle interdisciplinaire « Imagine... » interprété par 130 élèves de 3^e, hommage aux déportés du Nord-Pas-de-Calais.
- ◆ 13 mars : concours de robotique « Coupole's Day » – 120 élèves, 10 collèges.
- ◆ 19 mars, la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais et La Coupole organisaient l'ouverture de « La semaine de la fraternité ».
- ◆ 10 avril : concours scientifique « CGenial ».
- ◆ 4 juin : conférence sur Douglas Bader, avec l'Université populaire de l'Audomarois.

- ◆ Préparation de l'exposition temporaire « L'aviation britannique dans le ciel du nord de la France, 1914-1945 », inaugurée le 9 juin, avec le Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Omer.
- ◆ 9 novembre : réunion de l'ensemble des professeurs missionnés en sciences-physiques.
- ◆ 22 novembre : « Automnale » de l'APHG à Amiens.
- ◆ 4 décembre : participation à la journée de la laïcité à Arras.
- ◆ 10 décembre : matinée consacrée à la laïcité sur le thème de « L'homme au cœur de l'Univers », avec la Ligue de l'Enseignement. Clôture de la semaine de la laïcité avec les collèges de Wizernes, Isbergues, Lumbres et Norrent-Fontes.
- ◆ 20 décembre : participation aux Assises de la culture à Aire-sur-la-Lys.

LOCATION DE MATÉRIEL D'OPTIQUE :

- ◆ Le lycée pro « Professeur Clerc » d'Outreau, du 4 avril au 6 juin 2018.
- ◆ Le lycée pro Savary d'Arras du 7 novembre 2017 au 21 mars 2018.

L'ACTIVITÉ DU CENTRE DE RESSOURCES « JACQUES BRUN » :

Le rôle du Centre est de porter les travaux de recherche menés à La Coupole et de mettre en valeur les ressources qui y sont conservées. Les nombreux dons effectués par les familles constituent une des richesses principales de ce Centre. Au-delà de la volonté de conservation et de transmission de ces archives, le lieu participe directement aux projets initiés et dirigés par La Coupole (publications, expositions, dictionnaire biographique de Dora, etc.).

CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS DU RESPONSABLE DU CENTRE DE RESSOURCES :

Parmi les nombreuses conférences animées, on peut citer :

- ◆ La journée d'étude « Répression et déportations en Europe », et sur les 9 000 déportés de France à Dora.
- ◆ Une intervention donnée au Musée de la Résistance et de la Déportation (Besançon)

« Répression et déportations de puis la France (1940-1940) ».

- ◆ L'organisation et le pilotage d'une journée d'étude internationale, « Déportations depuis la France (1940-1945).
- ◆ Une intervention à Peenemünde (Allemagne) intitulée « The research program on 9 000 deportees of France in the KL Mittelbau-Dora managed by La Coupole, Center of History and Memory of the North of France ».
- ◆ Une intervention à l'université de Lille 3 intitulée « La répression allemande des atteintes à l'ordre social et économique en « zone rattachée » Nord-Pas-de-Calais (1940-1944) », colloque « Vivre sous l'Occupation : illégalité, collaboration et résistance ».

ORGANISATION DE FORMATIONS :

SHD (Caen), « Résistance-Déportation et Récit radiophonique » 2^e édition de la formation académique interdisciplinaire en partenariat avec le rectorat, la Fondation de la Résistance et le SHD de Caen.

PARTICIPATION À DES COMITÉS SCIENTIFIQUES :

- ◆ Comité scientifique de la Fondation de la Résistance (Paris).
- ◆ Comité scientifique pour le renouvellement muséographique du musée de la Résistance de Bondues (Nord).

PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA DÉPORTATION À MITTELBAU-DORA ET RÉALISATION DU « DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DES 9000 DÉPORTÉS DE FRANCE PASSÉS PAR LE CAMP DE MITTELBAU-DORA :

- ◆ Recherche dans les différents lieux d'archives.
- ◆ Travail de coordination de l'équipe de bénévoles.
- ◆ Interface avec les partenaires et les institutions.
- ◆ Valorisation et communication sur le projet et Elaboration d'une exposition « Plongés dans « l'enfer de Dora ». 9 000 destins singuliers ».

BILAN DES ACTIONS 2018

I. BILAN DES ACTIVITÉS DU PLANÉTIARIUM

LA FRÉQUENTATION :

58 385 spectateurs, hors événementiels.

La programmation :

Les ailes d'un rêve
L'espace au quotidien
Polaris
Monstres volants (jusqu'en décembre 2018)
Space Next
Séance en direct

LES NOUVEAUTÉS :

Afin de conserver son attractivité, le Planétarium propose 2 nouveautés par an. L'une pour la haute saison, l'autre pour les vacances de fin d'année :

- ◆ « Dynamic Earth » permet de sensibiliser les spectateurs sur la machine climatique terrestre et sur le problème de réchauffement qui touche notre planète. Ce film a été converti en 3D, en interne, par l'équipe du Planétarium.
- ◆ « Lucia, le secret des étoiles filantes » permet de comprendre, de manière très simple et adaptée aux plus jeunes, d'où viennent ces « pierres de lumière ». Il s'agit de la suite de Polaris.
- ◆ La « séance en direct » a été repensée pour développer la thématique liée aux pierres tombées du ciel, dans le cadre du projet « Vigie-Ciel ».

LE PROJET VIGIE-CIEL :

En 2018, le service a intégré ce projet de science participative d'envergure nationale, porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN), il vise à faire la passerelle entre le monde de la recherche et le grand public, le but étant de faire avancer les connaissances scientifiques. La thématique développée est celle des météorites et de leur provenance. Après un temps de formation au MNHN, l'équipe du Planétarium a pu organiser des

formations à destination du grand public (10 personnes). Ce projet permet également de collaborer (prêt de matériel et mise à disposition de conférenciers) avec le monde de la recherche, notamment avec l'UMET (unité « matériaux et transformation ») de l'Université de Lille.



Vigie-ciel, pluie de météorites

LES ÉVÉNEMENTIELS ACCUEILLIS AU PLANÉTIARIUM :

- ◆ Fête de la science, (2 conférences - 3 bus mystérieux et 1 train mystérieux).
- ◆ 2 conférences en partenariat avec l'Université Populaire de l'Audomarois.
- ◆ Printemps des planétariums.
- ◆ Nuit à la belle étoile.
- ◆ Nuit des musées.
- ◆ Journées d'observation du Soleil.
- ◆ Journées « Comme dans l'espace ».
- ◆ Conférence « astro-comique ».
- ◆ « Les Nuits des Étoiles ».
- ◆ 3 randonnées astronomiques.
- ◆ Avant-première de « Dynamic Earth ».
- ◆ Avant-première de « Lucia ».
- ◆ Soirée « Seul sur Mars » (en 3D).
- ◆ Restitution du voyage des collégiens à Dora.
- ◆ Événements du Département du Pas-de-Calais (« Les Talents citoyens »,...).
- ◆ Privatisations du Planétarium.
- ◆ Participation aux « Journées européennes du patrimoine » (visite des coulisses et des galeries techniques du Planétarium, diffusion du film « La traversée de Paris »).
- ◆ Participation à la « Journée de la Laïcité ».

Les ateliers :

L'équipe du Planétarium a animé de nombreux ateliers scolaires, des ateliers « grand public » ainsi que des ateliers scientifiques lors de goûters d'anniversaire. Une nouveauté a été créée cette année : « Notre étoile le Soleil ».

L'équipe planétarium a également extériorisé les shows scientifiques avec des animations à Berck-sur-Mer lors du festival des cerfs-volants.

L'ÉCOLE D'ASTRONOMIE :

- ◆ Sous l'égide de l'AFA (Association Française d'Astronomie), elle a délivré 68 diplômes « Petite Ourse », sanctionnant ainsi le même nombre d'enfants, de 8 à 14 ans, dans leurs premiers pas en astronomie. Il est intéressant de noter qu'une classe de 29 élèves d'un collège de Beauvais ont participé à un stage dans le cadre d'un séjour d'intégration de 3 jours.
- ◆ 12 personnes ont reçu leur « Première étoile ».
- ◆ Sensibilisation à l'astronomie au cours des randonnées astronomiques (68 personnes).



Fusée à eau et EX.A.O.
À l'aide d'une capture vidéo et d'un logiciel, les élèves vont mener une campagne de tir de « fusées V2 à eau » et tester différents paramètres. Bien plus qu'une introduction à la cinématique, cette activité confronte l'élève à un problème éthique.
Capacité : 30 élèves maximum

LES STAGES DE DÉCOUVERTE EN ENTREPRISE :

- ◆ Le Planétarium a accueilli 12 stagiaires d'établissements scolaires différents.
- ◆ Les Travaux Personnels Encadrés (TPE) : une dizaine de lycéens ont pu bénéficier d'aide dans le cadre des TPE, épreuve anticipée obligatoire du baccalauréat sur la vie dans l'espace et les planètes habitables.

BILAN DES ACTIONS 2018

II. BILAN DES ACTIVITÉS DU SERVICE « RELATIONS PUBLIQUES – COMMUNICATION »

PLAN DE COMMUNICATION 2018 :

Exemples d'insertions publicitaires : guide de l'Office de Tourisme de la région de Saint-Omer – magazine « Audomar'wouah » – journal « L'Indépendant » – journal « L'écho du Pas-de-Calais » – magazine « Sortir ».

À celles-ci s'ajoutent des insertions spécifiques concernant l'exposition temporaire « L'aviation britannique dans le ciel du nord de la France. 1914-1945 » élaborée dans le cadre du Centenaire de la Royal Air Force.

Campagnes d'affichage :

3 vagues d'une semaine :

- ◆ Avril sur Lille-centre, Saint-Omer et Béthune-Bruay.
- ◆ Juillet sur Arras, Lille, Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys, Hazebrouck, Béthune, Lens, Dunkerque, Calais, Boulogne et Berck.
- ◆ Août sur Arras, Lille, Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys, Hazebrouck, Béthune, Lens, Dunkerque, Calais, Boulogne et Berck.
- ◆ Affichage départemental en août et octobre (panachage).
- ◆ Sur la cheminée d'Eblinghem.
- ◆ Dans les navettes Eurotunnel, tout le mois d'août.

Campagnes radio : RDL, NRJ, Delta Fm, Radio 6, RFM.

Campagne cinéma : 2 semaines en demi-parc à Ociné Saint-Omer et demi-parc au Kinépolis pendant les vacances d'avril et 3 semaines dans les 17 salles de la Côte d'Opale en demi-parc également.

Dépôt de documentations : par le biais de « FHS Promotion », notre documentation est diffusée sur plus de 600 points en France et sur la côte belge. Présence sur les frontons, 60 répartis sur les zones de Saint-Omer, Lille, Arras, Calais, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque – carte « Visite passion » sur 250 emplacements – frontons sur les présents.

Présence dans la presse locale et nationale : plus de 100 articles de presse sur l'année 2018. À noter plus particulièrement un article dans le « Journal du dimanche » sur le « projet Dora », mais aussi article dans L'Express et Libération.

LA PROGRAMMATION CULTURELLE :

Le service Communication-Relations publiques participe à l'élaboration de la programmation de la saison culturelle « printemps-été » et « automne-hiver », tant sur le développement, la centralisation des informations et sur la mise en forme de la brochure finale.

L'ACTIVITÉ « SÉMINAIRES/INCENTIVES » :

13 séminaires accueillis pour un total de 615 personnes (La Poste, GRDF, Bonduelle, Renault, etc.).

LES RÉSERVATIONS GROUPES ADULTES / SCOLAIRES :

1 399 dossiers « groupes » traités pour un total de 66 852 personnes.

151 dossiers groupes « réceptifs » (ayant réservé une activité annexe chez un de nos partenaires), pour un total de 5 497 personnes.

III. BILAN DES ACTIVITÉS DU SERVICE COMMERCIAL

Le visitorat « groupes » s'est bien porté en 2018. Les chiffres de fréquentation sont relativement identiques à ceux de 2017.

Les opérations commerciales ont permis de maintenir La Coupole dans les esprits et dans l'intérêt des clients potentiels : Salons (grand public, groupes et professionnels) ; Démarchage (groupes directs et professionnels) ; Mailing ; Opérations de promotion commerciale ; Opérations transversales commerciale/communication.

LE MARCHÉ FRANÇAIS :

Les salons et diverses présences de La Coupole s'opèrent principalement en région puisqu'il s'agit de notre niche géographique principale.

Les salons et workshops : Workshop Voyages Rose (stade Bollaert) – Tourissima (Lille) ; Salon CE (Gravelines) – Les Carrefour de l'Air (Bourget) – Le Festival International des Cerfs-volants de Berck – Salon « Culture au Quai » (Paris) – Workshop Autocars Mariot (Paris) – Workshop Transdev (Saint-Quentin).

Le démarchage : assuré auprès des autocaristes et des professionnels du tourisme dans le Nord-Pas-de-Calais, la Somme, l'Oise et la Haute-Normandie (près de 50 rendez-vous). Par ailleurs, les responsables

de groupes divers ont été démarchés (161 rendez-vous).

Autres opérations :

Des tournées ont été organisées pour la diffusion des documents grand public dans tous les lieux susceptibles d'être fréquentés par des touristes en région (offices de tourisme, restaurants, autres sites touristiques, campings...).

Participation à des bourses d'échange réparties sur le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

La Coupole a participé aux assemblées générales des Gîtes de France.

Début août, l'opération E'TER a été renouvelée.

Plusieurs opérations de billetterie (disponible sur des sites de promotions en ligne tels que Groupon, Vavabid, Passtime, etc.) ont permis à des primo visiteurs de découvrir La Coupole.

LE MARCHÉ BELGE :

Les opérations de La Coupole en Belgique couvrent l'ensemble du territoire. Ce public constitue l'un de nos deux publics étrangers les plus importants.

Les salons : Okra Beurs (Gand), Salon « Idée Vacances » (Charleroi), Salon des Vacances (du Liège).

Le démarchage : comme en 2017, l'effort a été porté sur les professionnels belges. La fréquentation des groupes venus par le biais des professionnels s'est encore accrue en 2018.

LE MARCHÉ ANGLAIS :

Reprise, en 2018, des salons groupes en Grande-Bretagne.

Les salons : Excursions (Londres) – Group Leisure and Travel Show (Birmingham).

Autres opérations : opération d'affichage dans les navettes d'Eurotunnel pendant l'été – participation, à l'invitation de l'ADRT Nord, à une soirée « networking ».

LES AUTRES MARCHÉS :

Salon Vakanz (Luxembourg) – Salon RDA (Cologne en Allemagne).

LA DOCUMENTATION :

Comme chaque année, la brochure « groupes » de La Coupole a été éditée pour l'année 2019 et envoyée à plus de 6 500 contacts en France, en Belgique et en Grande-Bretagne.

La Coupole, dans le cadre de son cycle d'expositions temporaires, proposera une grande exposition à l'occasion du 50e anniversaire du premier pas de l'Homme sur la Lune. Intitulée « Cap sur la Lune, des défis et des hommes », cette exposition temporaire présentée à La Coupole de juillet 2019 à juillet 2020, rappellera les origines et les fondamentaux de la conquête spatiale.

2019 sera rythmée, tous les mois de l'année, par des actions ou des manifestations culturelles qui donneront de la lisibilité à nos engagements ; ainsi, pêle-mêle :

- la continuité de nos ateliers pour enfants, ou de nouveaux ateliers, des formations Petite ourse ;
- ◆ Une nouveauté : « les formations Vigie Ciel ».
- ◆ Le printemps des planétariums ;
- ◆ Un projet avec l'Institut Polonais de Paris (diffusion de films et documentaires).
- ◆ La nuit des musées.
- ◆ Une pièce de théâtre donnée par les collégiens de Fauquembergues sur l'Opération Fortitude.
- ◆ La projection du film D Day (en cours d'acquisition des droits pour une diffusion prolongée).
- ◆ « La nature nous livre ses secrets » (projet partagé avec Eden 62).
- ◆ La représentation d'une pièce de théâtre « Enigme sous le dôme ».

I. LE SERVICE PÉDAGOGIQUE

- ◆ Du 29 mars au 1er avril 2019 : déplacement de 48 collégiens du département sur les sites de Buchenwald et de Dora.
- ◆ Préparation de nouvelles animations : « Mission secrète à La Coupole » et « Prête-moi ta plume avec papi et mamie ».
- ◆ Participation à la préparation de l'exposition temporaire « Cap sur la Lune, des défis et des hommes ».

II. LE CENTRE DE RESSOURCES

- ◆ Participation à des conférences et des actions de communication/valorisation sur le Centre d'histoire.
- ◆ Participation à la préparation du déplacement des collégiens du Pas de Calais sur les sites de Buchenwald et de Dora.
- ◆ Poursuite du travail relatif au projet de « Dictionnaire biographique Dora » dont l'édition est prévue au printemps 2020.

III. LE SERVICE PLANÉTIARIUM

Outre sa participation à l'élaboration de la nouvelle exposition temporaire « Cap sur la Lune », sur la thématique des 50 ans du premier pas de l'Homme sur la Lune, le service Planétarium se mobilisera sur :

- ◆ la création d'une préséance, d'un film et d'un atelier en lien avec la nouvelle exposition temporaire.
- ◆ la Création de séances dédiées aux 0-3 ans et aux 3-6 ans.

- ◆ la Poursuite du développement du projet Vigie-Ciel.
- ◆ la Poursuite du développement de l'École d'astronomie.

IV. LE SERVICE « RELATIONS PUBLIQUES – COMMUNICATION »

- ◆ Actions de communication sur l'Exposition « Cap sur la Lune : des défis et des hommes ».
- ◆ Coordination des 2 saisons culturelles.
- ◆ Élaboration de la nouvelle charte graphique.
- ◆ mise en chantier d'un nouveau site web.
- ◆ Externalisation du Community management pour la page Facebook et Instagram.

V. LE SERVICE COMMERCIAL

- ◆ Poursuivre le démarchage envers les nouveaux publics (Luxembourg et Allemagne).
- ◆ Embauche d'un(e) VIE (Volontaire International en Entreprise) avec l'Historial de Péronne, le Centre Historique Minier de Lewarde, le musée « Somme 1916 », pour le démarchage sur le Bénélux.
- ◆ Intensifier le démarchage professionnel.
- ◆ Nourrir de nouvelles relations de travail avec certains professionnels en proposant des packages en partenariat avec les adhérents de l'association Mém'Histo.



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Coupole

Centre d'Histoire et de Mémoire du Nord-Pas-de-Calais

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) ◆ Siège social : Rue André Clabaux, 62570 Wizernes ◆ Dotations : pas d'apport ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 200 002 137 00012 ◆ Effectif moyen : 36 salariés ◆ Président : Sébastien CHOCHOIS (Conseiller départemental) ◆ Directeur : Thierry CAPILLIER 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>Assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance du site de La Coupole (Centre d'Histoire et Planétarium 3D). Assurer la gestion d'un service public culturel, pédagogique, éducatif, scientifique et de tourisme de mémoire dans la région Hauts-de-France.</p>
---	--

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 19, soit 42 %.</p> <p>Représentants du Département dans la structure : 8 titulaires : Sébastien CHOCHOIS, Laurence DELAVAL, Nathalie DELBART, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Maïté MASSART, Danièle SEUX, Sophie WAROT-LEMAIRE 8 suppléants : Pascale BURET-CHAUSOY, Alain DELANNOY, Odette DURIEZ, Nicole GRUSON, Michel HAMY, Jean-Marie LUBRET, Caroline MATRAT, Bertrand PETIT</p>	<p>Contribution financière du Département : BP 2019 : 715 784 € 2018 : 715 784 €</p> <p>Garantie d'emprunts : non applicable.</p> <p>Convention : Convention 2013-2020 d'occupation du domaine public.</p>
--	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Près de 3 millions de visiteurs depuis l'ouverture au public en 1997. ◆ En 2018, le nombre de billets vendus est de 163 608 : <ul style="list-style-type: none"> - 58 385 visiteurs pour le planétarium ; - 105 223 visiteurs pour le centre de mémoire de la Coupole. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 140 places dans la salle de projection. ◆ Une vingtaine d'expositions temporaires mises en places depuis l'ouverture. ◆ 2 circuits de visite proposés. ◆ 782 portraits et 8 000 noms d'hommes et femmes sur le mémorial dédié aux fusillés et déportés du Nord et du Pas-de-Calais.
--	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Mai 2018 : changement du système d'audio-guidage du musée.
- ◆ Exposition commémorant le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.
- ◆ Exposition temporaire commémorant le Centenaire de la Royal Air Force.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Moderniser la technologie et les équipements du planétarium.
- ◆ Préparer le renouvellement de la scénographie et la muséographie du centre d'histoire.
- ◆ Maintenir des événementiels et une communication forte pour l'attractivité de la structure.
- ◆ Faire du planétarium un équipement de découverte de l'espace mais également un lieu de sensibilisation aux richesses naturelles remarquables de la Terre.

COMPTES EN EUROS COMPTES COMBINÉS EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCIAL)

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 1 538 025 €	Capitaux propres : 1 972 750 €	Produits d'exploitation : 2 458 891 €
Actif circulant : 360 566 €	Total des dettes : 247 694 €	dont subventions et participations : 983 384 €
Trésorerie : 266 167 €	Total bilan : 2 164 781 €	Charges d'exploitation : 2 570 647 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : - 111 756 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 %		Résultat financier : 0 €
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)		Résultat exceptionnel : 168 870 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 37 jours		Résultat de l'exercice : 57 114 €
Fonds de roulement : 434 726 €		Epargne brute : 97 532 €
Besoin en fonds de roulement : 168 559 €		Epargne nette : 97 532 €
Date de mise à jour des données : 24/07/2019		Total des produits : 2 671 966 €
		Financement du Département (€ et %) : 715 784 € soit 26,8 %

**ANNÉE
2018**





Pas-de-Calais

Le Département

Solidarités

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- MAISONS & CITÉS -

ANNÉE
2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitiment attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE MAISONS & CITÉS

Premier bailleur social des Hauts de France, Maisons & Cités gère un parc de plus de 64 000 logements répartis essentiellement sur l'ex-bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais et étend son périmètre sur l'Arrageois et la Métropole Européenne de Lille.

Nos collaborateurs s'efforcent au quotidien d'apporter aux clients les conditions de confort et de bien-être auxquelles ils aspirent. Cet engagement commence par l'entretien et la réhabilitation du parc de logements : en 2018, 1 015 logements ont bénéficié de travaux d'amélioration et 1 820 autres ont fait l'objet de travaux d'adaptation au handicap, auxquels il faut ajouter la construction de 596 maisons et appartements neufs.

Proche de sa clientèle, Maisons & Cités encourage et soutient les initiatives locales et les projets qui tendent à renforcer le lien social et le bien vivre ensemble dans les cités, et qui répondent à des préoccupations au quotidien, tels que l'embellissement des quartiers, la lutte contre l'isolement ou l'incivilité.

Mais l'événement le plus marquant de 2018 est le lancement d'un chantier monumental : l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) qui porte sur la réhabilitation thermique de 23 000 de nos logements. Le doublement en 10 ans de nos efforts en matière de rénovation permettra de réduire la fracture énergétique et d'améliorer significativement le confort de vie de nos habitants.

L'ERBM, c'est aussi l'ambition de faire des cités minières un levier de progrès économique et social pour une véritable rénovation urbaine du territoire. Quant aux travaux liés à la rénovation thermique des logements, ils vont créer de l'emploi dans la région et générer quelque deux millions d'heures d'insertion notamment grâce à un accord-cadre signé avec le conseil départemental du Pas-de-Calais et une clause inscrite dans nos marchés.

Maisons & Cités ambitionne ainsi, au-delà du cadre habituel de travail d'un bailleur, d'être acteur de la transformation du territoire.

Frédéric Chéreau,
Président de Maisons & Cités



MISSIONS

I. NOTRE SOCLE STRATÉGIQUE

NOTRE IDENTITÉ

Nous sommes une entreprise d'habitat social responsable, façonnée par l'histoire et la culture minière de son territoire de naissance, toujours inspirée par le caractère solidaire de la vie dans les cités minières.

NOTRE MISSION

Offrir à tous le « bien vivre chez soi » et le « bien vivre ensemble ».

NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Aménager, construire, gérer et accompagner un « habitat - produits et services » pour tous, pour toutes les étapes de la vie.

NOTRE AMBITION

Dans une entreprise où il fait bon travailler, nous voulons être, à 10 ans, le bailleur social n°1 des Hauts-de-France et un acteur reconnu de l'échelle nationale pour :

- ◆ L'exemplarité de sa relation clientèle.
- ◆ La requalification remarquable de cités-jardins.
- ◆ Ses opérations innovantes en habitat social individuel.

II. AVANCÉE DES CHANTIERS

Après deux années d'exercice, le projet stratégique de Maisons & Cités a été actualisé par deux fois pour tenir compte du contexte interne et externe de l'entreprise. Il compte désormais 28 chantiers, à la place des 46 chantiers fléchés au lancement du projet dont 24 sont en priorité 1 (c'est-à-dire essentiels pour réaliser notre ambition) et 4 autres correspondant à un enjeu moindre, classés en priorité 2 et 3.



Une entreprise orientée clients, habitants et collectivités, animée par une haute qualité de service

3 chantiers actifs
(1 terminé, 1 fusionné)

100%

Taux d'engagement*



Un territoire d'intervention étendu et choisi

1 chantier actif
(1 terminé)

100%

Taux d'engagement*



Une entreprise épanouissante

4 chantiers actifs
(1 terminé)

100%

Taux d'engagement*



Une stratégie produits et services en faveur du bien vivre chez soi et du bien vivre ensemble

11 chantiers actifs
(dont 1 terminé)

80%

Taux d'engagement*



Une nouvelle vie pour nos cités jardin

3 chantiers actifs
(1 terminé)

100%

Taux d'engagement*



Une organisation et un fonctionnement performants et responsables

6 chantiers actifs
(1 chantier en veille)

85%

Taux d'engagement*

*Le taux d'engagement = nombre de chantiers effectivement engagés par rapport au nombre de chantiers que comporte l'axe.



ORGANISATION

Le groupe Maisons & Cités s'est constitué en 2002 avec la création de l'Épinorpa et le rachat de la SAS Soginorpa, société créée en 1986 par Charbonnages de France ayant en charge la gestion des logements miniers. L'acquisition d'une coopérative HLM devenue depuis Maisons & Cités Accession, a ensuite permis d'engager une activité de construction et ainsi d'élargir l'offre de logements.

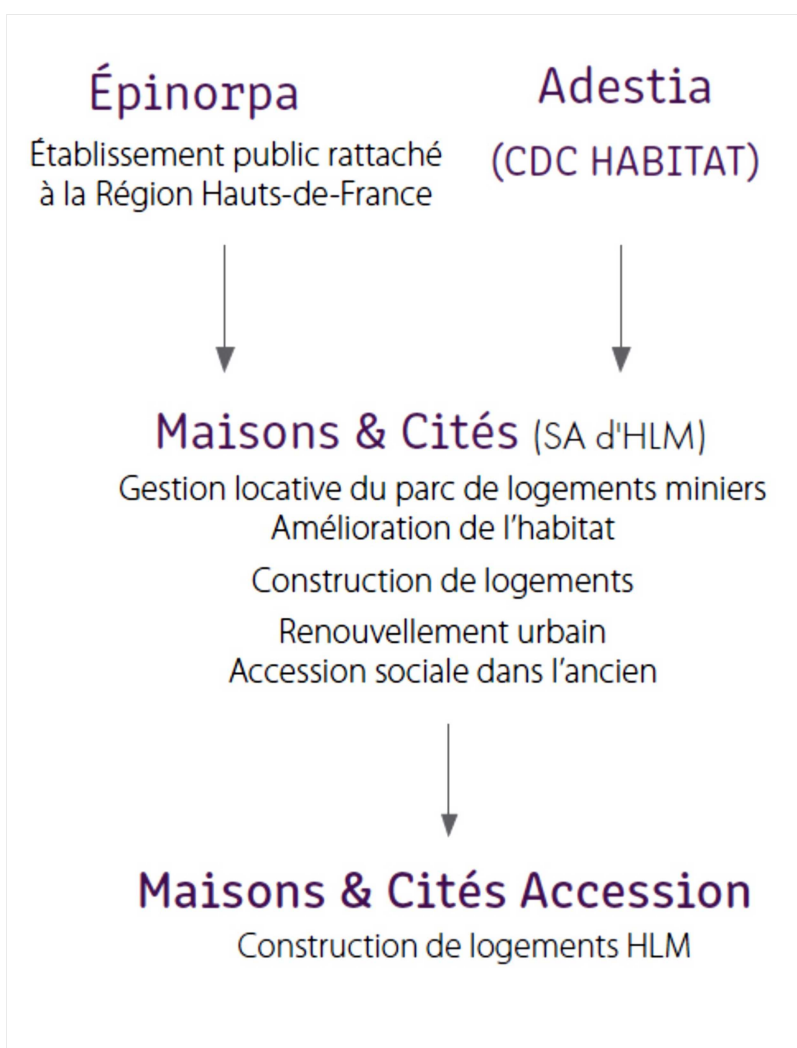
L'établissement public Épinorpa est rattaché à la Région Hauts-de-France, et il est l'actionnaire de référence de Maisons & Cités (SA d'HLM).

Depuis juillet 2018, CDC Habitat est devenu actionnaire de Maisons & Cités à hauteur de 34%.

Pour préparer les travaux des réunions des conseils d'administration de Maisons & Cités, et assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques décidées, les administrateurs se réunissent régulièrement en commissions.

Ces commissions thématiques concernent les finances et l'évaluation, l'immobilier, la gestion locative et les relations avec l'Agence nationale pour garantie des droits des mineurs (ANGDM).

Maisons & Cités Accession, coopérative HLM, est une filiale de Maisons & Cités SA d'HLM.



ÉLÉMENTS FINANCIERS

LES RÉSULTATS FINANCIERS

LE CHIFFRE D'AFFAIRE COMBINÉ

Le chiffre d'affaires combiné est de 301,6 M€ contre 305,2 M€ en 2017. Soit une diminution de 1,2 %. Le chiffre d'affaires locatif diminue de 0,73 %, le chiffre d'affaires accession a baissé de 1,5 M€, ce qui représente une baisse de 25 %.



LE BÉNÉFICE COMBINÉ

Le bénéfice combiné affiche un résultat de 12,4 M€ contre 16,2 M€ en 2017.

L'année 2018 affiche une baisse du résultat de 3,8 M€ en raison des impacts de la mise en place de la

réduction de loyers solidarité (RLS).

En 2018, le groupe a continué ses actions de mise aux normes thermiques de ses logements, d'adaptation et de sécurisation de son parc locatif.

Le compte de résultat combiné de Maisons & Cités et Maisons & Cités Accession 2018

En millions d'euros	2016	2017	2018
Excédent brut d'exploitation	151,9	160,4	154,7
Résultat d'exploitation	19,7	36,3	16,1
Résultat financier	- 19,9	- 23,3	- 20,7
Résultat exceptionnel	19,7	4	17,3
Impôts sur les bénéfices		- 0,8	- 0,2
Résultat net de l'exercice	19,6	16,2	12,4
Autofinancement net HLM	44,7	33,4	33,4

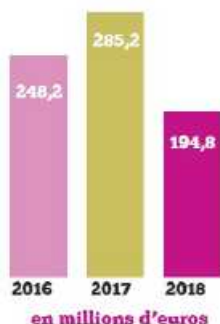
L'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉ EN 2018

En 2018, les investissements ont baissé de 90 M€ par rapport à l'année 2017. L'année 2017 avait été une année exceptionnelle, Maisons & Cités avait réalisé l'acquisition de plusieurs biens. Globalement Maisons & Cités continue son effort d'investissement.

L'endettement de Maisons & Cités et Maisons & Cités Accession a augmenté de 16 %.

Au 31/12/2018, il est de 1,5 Milliards.

L'ENDETTEMENT DU GROUPE AU 31/12/2017



En millions d'euros	2016	2017	2018	variation 2017-2018
Maisons & Cités	1 078	1 222	1 421	16 %
Maisons & Cités Accession	151	105	117	11 %
Endettement du groupe	1 229	1 326	1 538	16 %



CHIFFRES CLÉS

LE PROFIL DES LOCATAIRES ENTRÉS EN 2018



42,4 % des locataires sont âgés de 25 à 39 ans*



11,6 % des locataires dont l'âge est supérieur à 60 ans*



32,3 % des ménages locataires sont des couples avec enfants*



24,4 % de familles monoparentales*

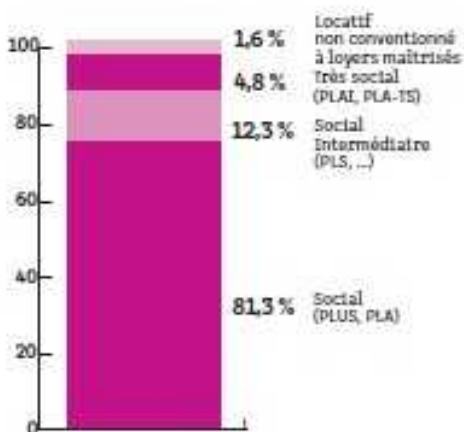
75 % des ménages ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds de ressources*

*titulaires du bail entrant dans l'année



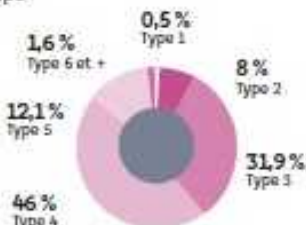
Répartition des logements locatifs

par catégorie



€ / **301,6 M€**
chiffre d'affaires
(combiné du groupe M&C)

par type



3,3%
de logements collectifs



32,3 %
de titulaires de bail de plus de 65 ans

Patrimoine total / **64 257**
logements à fin 2018



285,8 M€
chiffre d'affaires issu des logements locatifs



47,6 %
de ménages locataires recevant des aides au logement

par période de construction



4 838
attributions



826
salarié(e)s
(équivalent temps plein en CDI et CDD)



41,3%
des logements situés en quartier prioritaire politique de la ville

FAITS MARQUANTS DE 2018

FÉVRIER

Jeudi 22 février, le Premier ministre Edouard Philippe en visite à la cité Lemay de Pecquencourt. Il a cheminé dans la cité à la rencontre des riverains et des associations, puis s'est rendu chez l'un de nos ayants droit dont le logement a été réhabilité.

À l'issue de cette rencontre, élus et présidents d'associations du bassin minier ont convergé en mairie de Douai pour un échange sur la dynamique de développement territorial. Ce moment a été l'occasion pour le Premier ministre de réaffirmer l'engagement de l'État dans le cadre du Renouveau du Bassin minier.



AVRIL

Jeudi 19 avril avait lieu, à Noyelles-sous-Lens, la création de la Fondation territoriale des lumières, sous l'égide de la Fondation de France. Maisons & Cités a porté ce projet dont l'objectif est de financer des projets solidaires sur le Bassin minier.

La Fondation territoriale des lumières rassemble 10 partenaires souhaitant soutenir les initiatives sociale et solidaire sur ce territoire. La création de cette Fondation faisait partie du projet stratégique Créacités de Maisons & Cités.

Les 10 partenaires de la Fondation territoriale des lumières sont Habitat Hauts-de-France, Habitat du Nord, Norévie, Esprit de France, le Groupe AHNAC, Filieris, le Groupe Ramery, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM), CDC Habitat et Maisons & Cités.



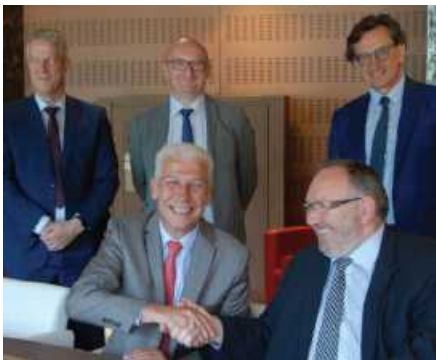
JUIN

Le 18 juin 2018, le Centre de relation clientèle (CRC) a ouvert ses portes, à Noyelles-Godault. Maisons & Cités dispose ainsi d'une plateforme téléphonique qui favorise les relations avec la clientèle et qui améliore de façon notable le traitement des demandes.

JUILLET

Lundi 16 juillet, Alain Wacheux, président de l'Epinorpa, et Yves Chazelle, directeur général de CDC Habitat, ont procédé à la signature du pacte d'actionnaires scellant la prise de participation de CDC Habitat à hauteur de 34 % du capital de la SA d'HLM Maisons & Cités.

Cette signature a eu lieu en marge d'une réunion du conseil d'administration de Maisons & Cités à l'Espace Pierre-Castagnou de Noyelles-sous-Lens. Les membres représentant CDC Habitat y siégeaient pour la première fois.



OCTOBRE

30 jeunes volontaires en service civique ont été accueillis le 2 octobre lors d'une journée d'intégration dédiée. Formés pendant une semaine à l'histoire, l'organisation et aux valeurs de notre Groupe, ils ont ensuite rejoint leur lieu d'affectation.

En binôme par antenne, ils mèneront au cours de leur mission de 9 mois chez Maisons & Cités une enquête sociale pour connaître les besoins de nos locataires fragilisés de plus de 70 ans et des personnes en situation de handicap, et visiteront plusieurs centaines de clients.

NOVEMBRE

La nouvelle antenne de Sin-le-Noble a été inaugurée le vendredi 30 novembre en présence de Christophe Dumont, maire de la ville, des maires de Dechy et Guesnain, ainsi que des membres du directoire de Maisons & Cités. Jacques Vernier, président de Maisons & Cités, a rappelé le travail de proximité et d'accompagnement de Maisons & Cités auprès de ses clients avec désormais 3 canaux de réponse : accueil physique de proximité en antenne, accueil téléphonique par le Centre de relation clients (CRC) et site internet. Ce triple lien permet d'améliorer notre qualité de service et d'écoute.

NOVEMBRE

Suite au programme engagé par Maisons & Cités dès septembre 2017, la requalification en hôtel de deux corons de la rue Paul-Bert situés en face du musée du Louvre était un projet historique, ambitieux pour le développement de nos territoires et résolument tourné vers le futur. Au-delà de la valorisation du patrimoine minier, cette démarche participe d'un renouveau avec un effet immédiat sur l'économie locale et la dynamique sociale avec le recrutement de 28 recrues issues des Hauts-de-France dont 25 CDI.



Inaugurés le 29 novembre, en présence de Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France, le restaurant « Le Galibot » et l'Hôtel Louvre Lens ont toutes les clés pour devenir un lieu incontournable et apporter une offre touristique autour du musée Louvre Lens.

DÉCEMBRE

Les élections des représentants des locataires aux conseils d'administration de l'Epinorpa et de Maisons & Cités se sont déroulées début décembre.



Dominique Soyer,
Directeur général

La dynamique du Renouveau du Bassin minier a été lancée courant 2018, pour Maisons & Cités, il s'agit bien de l'un des faits majeurs de l'année ?

Oui bien évidemment, avec tout ce que cela comporte. Le chemin parcouru depuis la production du rapport de Jean-Louis Subileau est très important. En ce qui concerne Maisons & Cités, nous sommes aujourd'hui dans les objectifs que nous nous étions fixés. La nouvelle gouvernance, depuis l'entrée de notre partenaire CDC Habitat, a été installée en juillet 2018. La maquette

financière a été bouclée et nous sommes organisés en interne pour répondre efficacement au volume d'activité que cela va générer, tant sur le pilotage social que sur l'activité travaux. La phase de préparation est achevée, nous rentrons désormais dans l'opérationnel. Nous avons respecté

le calendrier que nous nous étions fixés et nous serons au rendez-vous de nos ambitions et des attentes de nos partenaires. Justement, quelles ambitions portez-vous pour le renouveau des cités minières ?

Elles portent naturellement sur le volet logement du Renouveau du Bassin minier et la réhabilitation thermique de 20 000 de nos logements. Le doublement en 10 ans de nos efforts en matière de rénovation permettra de réduire la fracture énergétique et d'améliorer significativement le confort de vie de nos habitants. C'est avant tout pour cela que nous avons initié toute cette démarche. Sur ces deux points, nous avons une obligation de résultat et cela va occuper une grande partie de notre activité.

Mais l'ambition que nous portons va au-delà de l'amélioration thermique des logements.

Dans son rapport, Jean-Louis Subileau mettait en évidence les besoins en matière économique, d'énergie, de transport ou encore de formation. En ce qui nous concerne, je pense que si nous nous limitons à notre objectif de réhabilitation thermique des 20 000 logements, nous passerons à côté du sujet. J'estime que, tout en restant à la place qui est la nôtre, nous avons un rôle à jouer sur ces autres composantes. Qu'entendez-vous par là ?

Je souhaite que nous participions à la définition et à la mise en œuvre d'un véritable projet pour ce territoire.

D'abord parce que notre conviction est que la requalification des cités minières constitue un levier opérationnel fort, qui doit être mis au service d'une stratégie d'aménagement coordonnée à l'échelle du Bassin minier. Ensuite, parce que notre organisation est éminemment concernée par le devenir du territoire et par les perspectives qui pourront être offertes à l'ensemble de ses habitants, en particulier les plus fragiles. Nous avons d'ailleurs initié une réflexion stratégique sur notre positionnement et notre contribution

aux politiques d'aménagement du Bassin minier. Nous serons également aux côtés de l'ensemble des acteurs impliqués dans ce programme. Nous accompagnons par exemple le développement économique en regardant dans quelle mesure nous pouvons contribuer à l'émergence de filières

économiques locales, nous expérimentons par exemple le béton de chanvre comme isolant. Récemment, nous avons également

signé deux accords-cadres avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Le premier porte sur l'insertion – le RBM va générer pas moins de 2 millions d'heures d'insertion grâce à la clause que nous avons inscrite dans nos marchés – l'autre sur l'agriculture urbaine à travers la mobilisation du foncier au bénéfice de l'agriculture ou de projets collectifs citoyens. Le Renouveau du

Bassin minier ne sera possible qu'avec une mobilisation générale des différents acteurs.

Quitte à sortir du cadre habituel de nos périmètres respectifs.



Lors de la cérémonie des vœux 2019 de Maisons & Cités, chaque collaborateur a été invité à laisser son empreinte sur une œuvre d'art réalisée collectivement. L'ensemble des empreintes a permis de représenter une main tendant une clé. L'œuvre nous rappelle ainsi de façon symbolique, qu'au quotidien chaque collaborateur contribue à la mission de Maisons & Cités : « offrir le bien vivre chez soi et le bien vivre ensemble ».



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).
Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

MAISONS & CITÉS

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Société Anonyme HLM, détenue à 64,34% par EPINORPA, 34% par Adestia, 1,66% autres ◆ Siège social : 167 rue des FOULONS 59500 DOUAI ◆ Capital social : 679 668 661 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 334 654 035 ◆ Effectif moyen : 893 ◆ Président : Frédéric Chéreau ◆ Directeur général : Dominique SOYER 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>M&C a pour mission la location, la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, la réparation, et la gestion des habitations collectives ou individuelles. La gestion d'immeubles appartenant à d'autres organismes HLM, à l'Etat, aux collectivités territoriales, à une SEM de construction, à des organismes à but non lucratif. L'accompagnement social de ses locataires.</p>
--	---

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département Aucune participation au capital</p> <p>Représentants du Département dans la structure : Pas de représentant au Conseil d'administration</p>	<p>Contribution financière du Département : Aucune contribution directe</p> <p>Garantie d'emprunts : 111 267 145 € au 31/12/2018.</p>
--	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

<p>Patrimoine géré : 64 257 logements dont 19% occupé par des ayants droits 41,3% des logements situés en quartier prioritaire politique de la ville</p> <p>Construction / réhabilitation : 596 logements neufs / 1820 adaptés au handicap / 1 132 logements réhabilités</p> <p>Démolition : 123 logements</p>	<p>Interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 838 attributions de logements - 30 586 ménages locataires recevant des aides au logement <p>Relogement dans le cadre du FSL : 167 dont 73 ménages prioritaires</p> <p>Implantation : 4 agences et 15 antennes de proximité</p>
---	---

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu le 14 juin 2018, la société Adestia (du Groupe CDC Habitat) a souscrit 34% du capital de Maisons et Cités pour 150 millions d'euros, incluant une option d'achat complémentaire de 26% du capital au cours du 2nd trimestre 2022.
- ◆ Adoption du contrat d'engagement pour le renouveau du bassin minier (CERBM).
- ◆ Elaboration de la Convention d'Utilité Sociale (CUS II) et du Plan stratégique patrimonial (PSP).
- ◆ Attribution par l'Epinorpa d'une subvention de 150 millions d'euros.
- ◆ Abandon du compte courant de 4 300 000 € au profit de sa filiale Maisons & Cités Accession afin de reconstituer ses capitaux propres d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.
- ◆ Liquidation de la Centrale Foncière Régionale.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Mise en œuvre du Contrat d'engagement pour le renouveau du bassin minier (réhabilitation thermique de 20 000 de logements / requalification des cités minières / émergence de filières économiques locales / 2 millions d'heures d'insertion / promotion d'emplois qualifiés comme : menuisiers, charpentiers, techniciens, électriciens, couvreurs, plaquistes, chauffagistes).
- ◆ Piloter les projets du PSP et mener les actions relatives aux enjeux majeurs tels que l'amélioration de la qualité du cadre de vie des locataires (dans et autour du logement), l'attractivité résidentielle sur les territoires, l'adaptation de l'offre aux besoins des locataires (typologies, loyers, charges, parcours résidentiel), ou encore l'amélioration de la performance énergétique du parc pour un usage des ressources plus économe.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 2 366 406 934 €	Capitaux propres : 1 185 249 562 €	Chiffre d'affaires : 298 589 085 €
Actif circulant : 76 706 286 €	Total des dettes : 1 649 852 182 €	Valeur ajoutée : 71 744 748 €
Trésorerie : 401 099 202 €	Total bilan : 2 844 956 399 €	Excédent brut d'exploitation : 9 073 799 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : 7 975 996 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 55 %		Résultat financier : 141 912 €
Durée apparente de la dette : 12 ans		Résultat exceptionnel : 2 706 976 €
Rentabilité des capitaux propres : 0,9%		Résultat de l'exercice : 10 589 370 €
Taux de rentabilité net : 3,5%		Autofinancement net HLM : 33 616 024 €
Ratio d'activité : -0,4%		Total des produits : 362 859 070 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 320 jours		Financement du Département (€ & %) : 0 euros
Fonds de roulement : 281 792 445 €		
Besoin en fonds de roulement : 14 901 679 €		

Date de mise à jour des données : 21/08/2019

**ANNÉE
2018**





Pas-de-Calais

Le Département

Solidarités

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- MDPH -

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

ANNÉE
2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA MDPH

2018 En quelques mots

Créée en 2006, la Maison Départementale des Personnes Handicapées connaît une augmentation constante du nombre de ses bénéficiaires qui traduit le succès de cette jeune institution : elle est perçue comme un moyen d'obtenir une aide ou un accompagnement pertinent pour faire face à une situation de handicap dont la reconnaissance est de moins en moins vécue comme stigmatisante. Cette évolution concerne tous les domaines dans lesquels le handicap nécessite une compensation ou un accompagnement : scolarité, travail, vie quotidienne.

Le rapport d'activité 2018 reflète également les efforts conjugués des équipes qui composent la MDPH et l'engagement des acteurs institutionnels (État, ARS, Département) et des partenaires (associations, établissements et services) pour répondre aux besoins des usagers. Chacun à sa place contribue à servir avec efficacité les ambitions de la loi de 2005.

Afin d'assurer pleinement ses missions dans un contexte de croissance rapide de la demande, la MDPH est incitée à moderniser régulièrement son organisation, ses procédures et ses outils. Les efforts engagés lui ont permis d'améliorer nettement en 2018 le délai de traitement des demandes ainsi que les conditions de réponses aux sollicitations téléphoniques ou électroniques. Elle se prépare à la mise en place, à compter du printemps 2019, d'un nouveau système d'information harmonisé et d'un nouveau formulaire de demande qui améliorera l'expression des besoins des personnes handicapées.

Au-delà de l'ouverture des droits, c'est pour mieux garantir l'effectivité des décisions prises en son nom que la MDPH du Pas-de-Calais est engagée, depuis trois ans, dans le projet pour une Réponse Accompagnée Pour Tous.

Enfin l'introduction, à partir de septembre 2018, de la possibilité pour le public d'exprimer en ligne son degré de satisfaction quant au service rendu par la MDPH, constitue une étape importante dont les premiers résultats sont particulièrement encourageants.

Karine Gauthier

Présidente de la MDPH

MISSIONS ET ORGANISATION

Créée le 1er janvier 2006, LA MDPH est un guichet unique à l'usage de toutes les personnes en situation de handicap, pour :

- ◆ L'accès aux droits et aux prestations.
- ◆ L'accès à la formation et à l'emploi, et l'orientation vers des établissements et services adaptés.
- ◆ Faciliter les démarches des personnes.

I. UNE FONCTION DE GUICHET UNIQUE QUI S'EXERCE À TRAVERS 8 MISSIONS

L'information.

- ◆ L'accueil et l'écoute.
- ◆ L'aide à la formulation du projet de vie.
- ◆ L'évaluation des besoins de la personne en situation de handicap, selon ses capacités personnelles et son environnement.
- ◆ L'élaboration du plan personnalisé de compensation.
- ◆ Les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie quant aux prestations possibles.
- ◆ L'aide à la mise en œuvre des décisions.
- ◆ La conciliation et la médiation.

II. MAIS LA MDPH, C'EST AUSSI ...

- ◆ La coordination, dans le cadre du GIP, de l'action des acteurs institutionnels (État, ARS, Département) compétents dans le champ du handicap.

- ◆ La coopération permanente avec les organismes spécialisés : AGEFIPH, Cap-emploi, Pôle Emploi, organismes de protection sociale, services du Département, santé scolaire, services de la médecine du travail, établissements et services médico-sociaux, CCAS ou CIAS...
- ◆ Le partenariat avec les professionnels du champ médico-social, de l'éducation, du monde du travail...
- ◆ La place faite aux associations, à travers leur présence dans les instances décisionnelles de la MDPH.

Par contre les MDPH ne sont pas en responsabilité des volets de la loi de 2005 relatifs à l'accessibilité de la voirie, des transports, des équipements publics.

La loi n'a pas non plus modifié la répartition des compétences : Le guichet unique ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun préexistants (scolarité, logement, formation/emploi, accès aux soins...).

La responsabilité de la mise en œuvre des décisions prises par la MDPH relève de la compétence :

- ◆ Du Département pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le financement des établissements et services au titre de l'aide sociale.
- ◆ De l'Éducation Nationale pour la scolarisation.
- ◆ De l'Agence Régionale de Santé pour le financement des dispositifs médico-sociaux au titre de l'assurance maladie.
- ◆ De la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale agricole pour le paiement des prestations financières : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et Allocation d'éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Le rôle de la MDPH est également, à partir du suivi des situations individuelles, de faire remonter aux autorités compétentes les besoins collectifs non couverts.

Le législateur a choisi d'organiser les MDPH sous forme de Groupement d'intérêt public (GIP) réunissant l'État, les organismes de protection sociale, les associations, ainsi que le Département, qui en assure la tutelle administrative et financière

III. LES ORGANES DE DÉCISION DE LA MDPH

Organisme juridiquement autonome, la MDPH est administrée par une commission exécutive de 24 membres :

- ◆ 12 représentants du Département.
- ◆ 6 représentants des associations de personnes handicapées.
- ◆ 3 représentants de l'État.
- ◆ 1 représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale (CPAM et CAF).

◆
Le Président du Conseil départemental préside la commission exécutive et nomme le directeur de la MDPH.

IV. UNE COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH)

Elle est instituée au sein de chaque MDPH pour statuer sur les demandes des personnes handicapées. Elle comporte 23 membres :

- ◆ 4 représentants du Département.
- ◆ 4 représentants de l'État et de l'ARS.
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale.
- ◆ 2 représentants des organisations syndicales.
- ◆ 1 représentant des associations de parents d'élèves.
- ◆ 7 représentants des associations de personnes handicapées.
- ◆ 1 membre désigné par le Conseil Départemental Consultatif pour l'Autonomie.
- ◆ 2 représentants des organismes gestionnaires d'établissement ou de service, à titre consultatif.

Les décisions de la CDAPH s'imposent aux organismes chargés de les mettre en œuvre (État, assurance-Maladie, Département).

Un Fonds Départemental de Compensation du Handicap est alimenté par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, l'État et le Département. Il accorde des aides financières pour réduire le reste à charge des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en matière d'aides techniques, d'aménagement du domicile et du véhicule. Il peut, sous certaines conditions, intervenir pour des personnes ne pouvant bénéficier de la PCH. Les décisions d'attribution sont prises par les contributeurs, réunis en comité de gestion.

ORGANISATION

I. ACCUEIL/INFORMATION/ ORIENTATION/AIDE À LA FORMULATION DES PROJETS DE VIE : UNE ANTENNE PAR TERRITOIRE

Afin de remplir pleinement son rôle de guichet unique, le Département a souhaité que la MDPH soit à la fois clairement identifiée autour d'un site central et accessible sur l'ensemble du département.

Outre la création de locaux indépendants à ARRAS, le choix a été fait de créer une antenne de la MDPH dans chacune des 9 Maisons Département Solidarités du département.

Ce choix vise à démultiplier les possibilités d'accueil, pour favoriser des réponses de proximité et pour une meilleure capacité de traitement des situations.

II. ÉVALUATION : L'APPUI SUR LES ÉQUIPES MÉDICO-SOCIALES DE L'APA POUR LE TRAITEMENT DE LA PCH

Composées d'infirmiers, d'ergothérapeutes, d'assistants sociaux, de rédacteurs médico-sociaux et de médecins, les équipes médico-sociales en charge de l'APA

sont présentes sur chaque territoire pour évaluer les besoins des personnes âgées dépendantes. Avec la prestation de compensation du handicap, la loi du 11 février 2005 introduit une approche comparable des modalités d'évaluation des besoins (visite à domicile, réponse personnalisée), et fait en partie appel aux mêmes compétences, avec de surcroît, un objectif de rapprochement des politiques de soutien à la perte d'autonomie.

Dès lors, il était logique que soit recherchée une mutualisation des organisations et des moyens pour la gestion des 2 prestations.

III. POUR LES AUTRES DEMANDES: DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SPÉCIALISÉES ET TERRITORIALISÉES

Dans la même logique, la MDPH a fait le choix d'étendre la territorialisation des évaluations aux autres demandes de prestation. Ainsi, sur chaque territoire, des équipes pluridisciplinaires d'évaluation réunissent les professionnels pertinents (de la MDPH, de l'Éducation nationale, du service public de l'emploi, du secteur social, médico-social ou

sanitaire) pour étudier les situations qui lui sont soumises et rencontrer facilement les demandeurs.

Sont ainsi réunies régulièrement sur chaque territoire des Équipes Pluridisciplinaires d'Évaluation (EPE) selon la spécialisation suivante :

- ◆ EPE scolarisation.
- ◆ EPE insertion professionnelle.
- ◆ EPE vie quotidienne.
- ◆ EPE 16 à 25 ans pour étudier les situations de transition vers l'âge adulte.

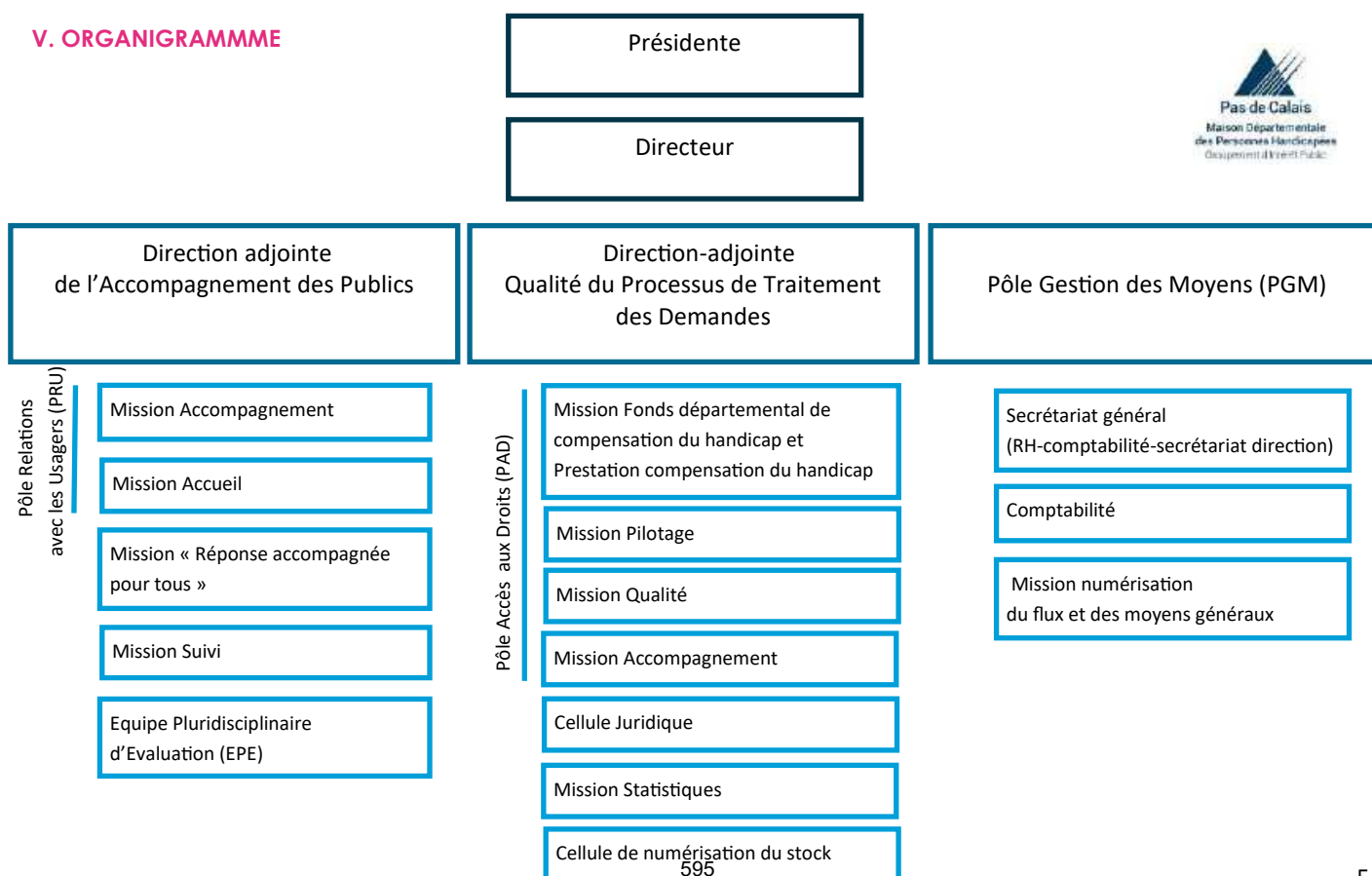
Il est cependant utile de préciser que 80% des demandes (les plus simples) sont évaluées sur pièces à la MDPH par des binômes spécialisés.

IV. ATTRIBUTION DES DROITS : UNE CDAPH PAR TERRITOIRE

La CDAPH se réunit deux fois par mois à Arras pour statuer sur les demandes qui lui sont soumises.

Des commissions locales de la CDAPH sont organisées chaque mois sur les territoires. Elles reçoivent les usagers qui en font la demande ou qui y sont invités. Leur taille réduite permet d'accueillir et entendre l'usager dans de bonnes conditions.

V. ORGANIGRAMME



BILAN DES ACTIONS 2018

I. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

L'essentiel des moyens humains de la MDPH est localisé à Arras (Parc d'activité des Bonnettes). La MDPH est également représentée sur les territoires par la présence d'un conseiller handicap au sein de chacune des 9 Maisons du Département Solidarité.

Les effectifs de la MDPH (au siège et sur les territoires) représentent 107,4 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2018.

Ces agents connaissent des situations administratives variées :

- ◆ Agents mis à disposition par les membres du GIP : 23,2 ETP.
- ◆ Agents contractuels : 74,7 ETP.
- ◆ Contrats aidés : 9,5 ETP.

Par ailleurs, les missions réalisées, par délégation, par le Département (accueil, évaluation PCH) mobilisent 22,5 ETP.

Les dépenses de fonctionnement de la MDPH se sont élevées à 4,57 M€ en 2018.

Ses recettes proviennent principalement des contributions de ses membres (31,5 % du Département et 29,8 % de l'État) et du financement national de la CNSA pour 36,8 %.

II. UNE STABILISATION DE L'ACTIVITÉ

La MDPH a réceptionné 112 272 demandes en 2018 marquant une augmentation de +1 % par rapport à 2017. Cette quasi-stabilité des demandes s'explique essentiellement par l'allongement de la durée d'ouverture de certains droits rendue possible par la réglementation à compter de 2015 et dont les effets se font aujourd'hui sentir sur le flux de dossiers à renouveler.

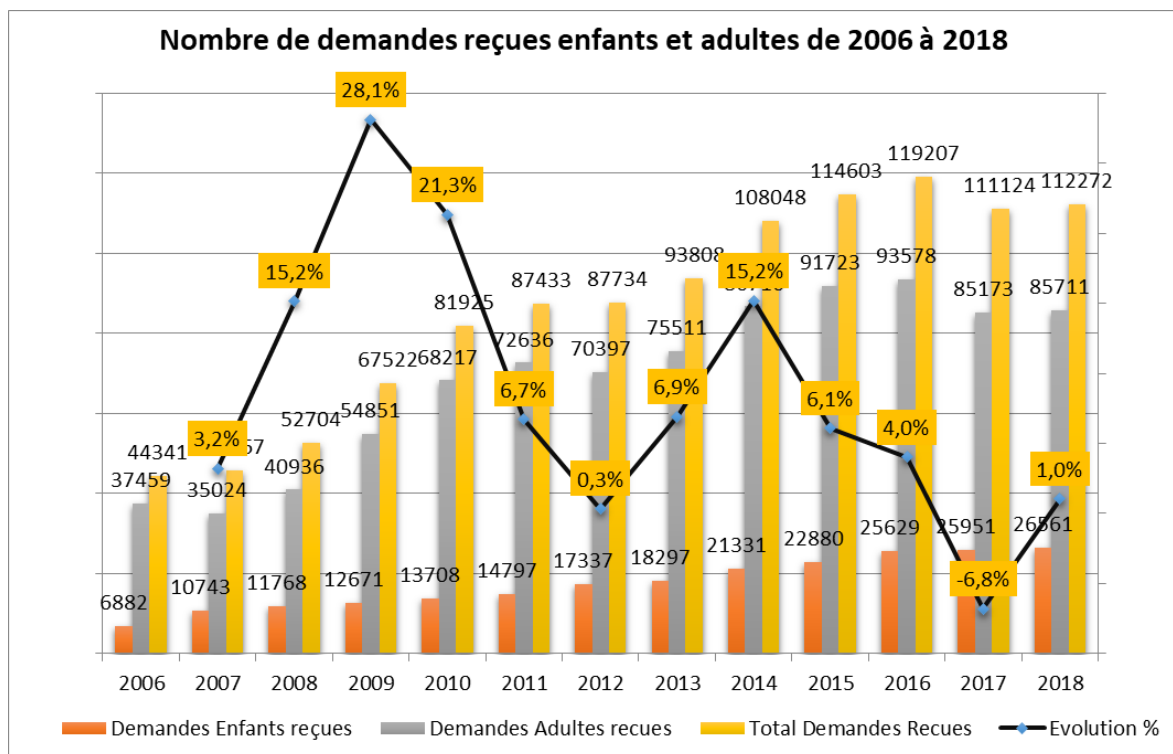
III. UN NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES EN AUGMENTATION CONTINUE

Au 31 décembre 2018, 130 589 personnes bénéficient d'un ou de plusieurs droits ouverts auprès de la MDPH (soit 8,9 % de la population du Pas-de-Calais).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 61 % depuis 2010.

Si le nombre de dossiers à renouveler est stable (30 546), le nombre de nouvelles demandes l'est aussi avec environ 13 000 personnes nouvelles qui s'adressent chaque année à la MDPH. Chaque personne sollicite en moyenne 2,6 demandes par dossier.

Le taux d'accord s'établit à 73 % pour les demandes adultes et à 76 % pour les enfants.



La MDPH en quelques chiffres

130 500 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (8.9% de la population).

112 000 demandes reçues en 2018 (dont 25% de demandes concernant des enfants) par **50 000** demandeurs.

4.3 mois : délai moyen de réponse aux demandes fin 2018.

110 400 décisions prononcées par la CDAPH en 2018.

2 540 personnes reçues dans le cadre du traitement de leur demande (dont 2 100 lors de l'évaluation et 440 lors de la CDAPH) et **5 000** visites à domicile dans le cadre des demandes PCH.

44 900 appels décrochés (200 appels par jour) et **29 600** mails (130 par jour) en 2018 par l'accueil MDPH.

107 agents dont 12 situés au sein des Maisons de l'autonomie.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

PROJET DE MISE EN PLACE DU SYSTÈME D'INFORMATION HARMONISÉ DES MDPH ET DE LA DEMANDE GÉNÉRIQUE

UN CHANTIER NATIONAL QUI RÉPOND À UN BESOIN D'HARMONISATION DES OUTILS ET DE SIMPLIFICATION DU SERVICE À L'USAGER

Le Système d'information (SI) commun des MDPH est un chantier impulsé par la CNSA sur la période 2016-2019.

Alors que chaque MDPH s'est équipée, à sa création, de son propre outil informatique (aujourd'hui trois éditeurs se partagent l'essentiel du marché), il est jusqu'à présent impossible à la CNSA de consolider les données issues de chacun de ces systèmes.

En 2016, après avoir envisagé plusieurs hypothèses, le choix a été fait d'inscrire l'ensemble des MDPH, Départements et éditeurs de logiciels dans un programme de convergence pluriannuelle vers un système d'information commun des MDPH.

Les objectifs à couvrir sont multiples :

- ◆ Améliorer l'efficacité du fonctionnement des MDPH.
- ◆ Harmoniser les pratiques.
- ◆ Améliorer l'exploitation des données et le pilotage tant au niveau local que national.

La première étape a consisté, pour la CNSA en lien avec les MDPH, à rédiger un référentiel appelé tronc commun qui décrit les processus « cœur de métier » cibles (instruction, évaluation, décision et notification) des MDPH. Cette étape garantit que les données produites correspondent à des définitions communes.

Le déploiement du processus d'harmonisation sera réalisé par paliers progressifs. Le premier palier, le plus important, qui s'étale de 2016 à 2019 concerne :

- ◆ La définition et l'appropriation par chaque MDPH du « Tronc commun » cœur de métier.
- ◆ L'automatisation des échanges de données avec les CAF.
- ◆ La mise en place d'un dispositif régional de suivi des orientations (déployé sous la responsabilité des ARS).
- ◆ La mise en place de la CMI à compter de juillet 2017.

Ce programme de transformation est également l'occasion de remplacer le formulaire de demande actuel par le formulaire de demande générique dit « formulaire IMPACT ». À travers cette évolution inscrite dans la loi, l'utilisateur sera amené à décrire plus précisément ses besoins sans être dans l'obligation de solliciter expressément des droits ou des prestations.

C'est la MDPH qui, sur la base de l'analyse des besoins exprimés, proposera les aides correspondantes.

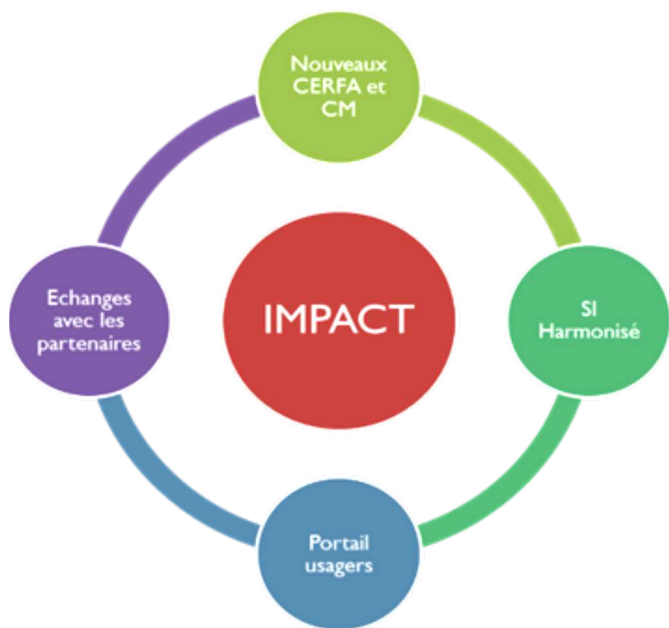
UN PLAN DE ROUTE EXIGEANT D'IMPORTANTES EFFORTS D'ADAPTATION

La MDPH du Pas-de-Calais est inscrite dans la première vague de déploiement qui prévoit une mise en marche en mai 2019.

Des changements importants dans le processus de traitement des dossiers sont identifiés à plusieurs niveaux :

Dans la nomenclature des droits et prestations qui est désormais harmonisée :

- ◆ Dans les modalités d'enregistrement des dossiers.
- ◆ Dans le processus d'évaluation par l'introduction de l'approche globale et de l'attribution de prestations



non exprimées par l'utilisateur mais qui répondent à son projet de vie.

- ◆ Dans la délivrance des notifications : la forme et le contenu de l'ensemble des notifications seront revus pour respecter le référentiel commun national.
- ◆ Dans le traitement des recours : dans la mesure où l'utilisateur pourra ne pas solliciter expressément de demande de prestation, la notion de rejet de prestation est redéfinie.
- ◆ Les outils de pilotage de l'activité sont également à redéfinir pour tenir compte des nouvelles modalités de traitement.
- ◆ L'outil de suivi des orientations OSMOSE doit être mis à jour afin de permettre la communication des données selon les nouvelles modalités de traitement.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

Tout au long de l'année 2018, des groupes de travail internes associant tous les métiers ont identifié les impacts et les adaptations nécessaires pour la MDPH.

Il s'avère que l'organisation actuelle de la MDPH est assez robuste et est en mesure d'absorber les évolutions nécessaires sans modifications majeures (notre circuit d'évaluation organisé en équipes « enfants », « vie quotidienne », « insertion

professionnelle » pourra être alimenté directement, sans tri préalable). Le processus d'évaluation de la PCH connaîtra, quant à lui, certaines évolutions.

Les interrogations portent sur la manière dont les changements engagés à partir du printemps 2019 auront un impact durable sur l'activité de la MDPH et ses performances. Il s'agit notamment de savoir comment, au-delà de

l'incontournable période d'adaptation au nouvel outil, évolueront :

- ◆ La vitesse de traitement des dossiers dans les phases administratives et d'évaluation.
- ◆ Le nombre de droits et prestations attribués aux demandeurs sachant que ce nombre n'est plus limité par l'expression préalable d'une demande.

Zoom sur le formulaire IMPACT

Introduit par le décret du 5 mai 2017 communiqué par le Ministère des Affaires Sociales, le nouveau formulaire de demande générique appelé formulaire IMPACT simplifie la démarche du demandeur.

Il se concentre sur l'expression de sa situation et de ses besoins laissant aux évaluateurs de la MDPH une grande latitude dans la composition du panel de réponses.

La mise en place de la demande générique autorise les MDPH s à proposer un droit qui n'a pas été spécifiquement demandé par l'utilisateur.

Un formulaire revu selon 5 grands principes

- 1. Remettre l'utilisateur en position d'expression de ses attentes au regard de sa situation**
 - L'utilisateur ne doit plus déterminer lui-même les prestations pouvant répondre à ses besoins ;
 - C'est à la MDPH de composer un ensemble de prestations adaptées aux besoins de l'utilisateur.
- 2. Guider l'expression du besoin ressenti et des attentes tout au long du document**
- 3. Organiser le formulaire autour d'un socle commun et 2 trajectoires facultatives**
 - Vie quotidienne (socle commun) ;
 - Vie scolaire et étudiante (facultatif) ;
 - Situation professionnelle (facultatif).
- 4. Permettre également, comme dans les anciens formulaires, de demander des droits et prestations (caractère hybride du formulaire)**
- 5. Permettre aux aidants d'apporter des informations complémentaires les concernant**



5 documents (22 pages) remplacés par 1 seul document (20 pages)



MISE EN LIGNE ET PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION DES USAGERS DE LA MDPH

Depuis septembre 2018, tout usager de la MDPH a la possibilité d'exprimer un avis sur le service qu'elle rend. Cette possibilité est garantie par un formulaire d'enquête accessible en ligne. Celui-ci a été élaboré par la CNSA avec la participation active des associations nationales représentatives des personnes handicapées ou de leurs proches.

Les résultats de cette mesure permanente et standardisée au plan national sont accessibles à la CNSA et à chaque MDPH pour ce qui la concerne.

Après 9 mois de mise en œuvre, il est possible de dresser un premier bilan du niveau de satisfaction exprimé quant au service rendu par la MDPH du Pas-de-Calais.

UNE ENQUÊTE RENSEIGNÉE RÉGULIÈREMENT PAR UNE CENTAINE D'USAGERS CHAQUE MOIS

À la fin mai 2019, ce sont 820 avis qui ont été exprimés dont 292 en 2018 et 528 en 2019.

UN TAUX DE SATISFACTION EN AUGMENTATION RÉGULIÈRE

Sur l'année 2018, les 292 avis exprimés aboutissent à un niveau de satisfaction global de 50 % avec :

- ◆ 25 % de personnes satisfaites.
- ◆ 49 % de personnes moyennement satisfaites.
- ◆ 26 % de personnes pas satisfaites.

Cependant, les 528 avis exprimés en 2019 marquent une nette amélioration de la satisfaction globale qui s'établit à 78 % avec :

- ◆ 63 % de personnes satisfaites.
- ◆ 26 % de personnes moyennement satisfaites.
- ◆ 11 % de personnes pas satisfaites.

Cette évolution significative de la satisfaction concerne principalement l'accueil et les délais de traitement.

La fonction d'accueil fait l'objet d'un bon niveau de satisfaction qui s'est apprécié avec le temps en raison de deux facteurs :

- ◆ L'amélioration continue des délais de traitement ces derniers mois qui contribue largement à diminuer les sollicitations de l'accueil et à améliorer leur capacité à fournir des réponses satisfaisantes.
- ◆ La mise en place, mi-novembre 2018 d'un service vocal interactif qui permet d'apporter des réponses préenregistrées à certaines questions simples, laissant place à une plus grande capacité de réponse aux questions plus complexes.

C'est cependant l'amélioration de la satisfaction quant aux délais de traitement qui est la plus spectaculaire :

À la question « le temps de réponse de la MDPH dans le traitement de votre demande est-il satisfaisant ? », 36 % répondent par la négative en 2019 alors qu'ils étaient 73 % en 2018.

Ces appréciations sont cohérentes avec le fait que la fluidité et les délais de traitement se sont améliorés régulièrement au fil des mois : alors que ce délai moyen était encore de 4,9 mois en septembre 2018, il est descendu en dessous de 4 mois à partir de janvier 2019.

DES PERSPECTIVES

Ces premiers éléments montrent que nous disposons d'un outil de mesure de la satisfaction particulièrement pertinent dans la mesure où il s'avère très sensible à des éléments objectifs constitutifs de la satisfaction globale (capacité d'accueil, délais de traitement).

Ce nouvel outil nous offre, en continu, des indications précieuses sur la qualité du service rendu perçue par nos usagers. Il y a donc lieu d'en analyser régulièrement les résultats et de porter cette information à connaissance des partenaires de la MDPH. Ainsi, la diffusion, chaque trimestre, d'un « Baromètre de satisfaction des usagers de la MDPH » auprès de nos partenaires est engagée.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire à la structure pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de l'entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels.

Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance de l'entreprise à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence constatée, sur une période déterminée, entre d'une part, les produits (ou recettes) et, d'autre part, les charges (ou dépenses) auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés. Lorsque le résultat de l'exercice est négatif : il est appelé déficit ou perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice).

Maison Départementale des Personnes Handicapées

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (GIP)
- ◆ **Siège social** : Parc d'activités des Bonnettes
9 rue Willy Brandt 62005 ARRAS
- ◆ **Dotations** : Pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 130 001 399 00018
- ◆ **Effectif moyen** : 107,5 ETP et 22,5 ETP du Département
- ◆ **Présidente** : Karine Gauthier (Conseillère Départementale)
- ◆ **Directeur général** : Luc GINDREY

Mission / Cœur de métier :

La MDPH assure les missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs familles, ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap.
Elle évalue les besoins de compensation du handicap des personnes qui s'adressent à elle, et ouvre les droits à prestations ou accompagnement à même d'y répondre. Elle accompagne les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs droits.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département
50% de la commission exécutive ; 17 % de la commission des droits et de l'autonomie des personnes Handicapées (CDAPH)
Représentants du Département au sein de la commission exécutive de la MDPH :
Membres titulaires : Maryse CAUWET, Odette DURIEZ, Florence WOZNY, Pascale LEBON, Bénédicte MESSEANNE GROBELNY, Evelyne NACHEL, Patricia ROUSSEAU, Blandine DRAIN, Isabelle LEVENT, Maïté MASSART, Maryse JUMEZ, Ariane BLOMME.

Contribution financière du Département :
Budget 2019 (BP+BS) : 1 695 446 € pour le fonctionnement + 100 000 € pour le fonds départemental de compensation du handicap (FDCH)
Participation 2018 : 1 182 810 € pour le fonctionnement + 100 000 € pour le fonds départemental de compensation du handicap (FDCH)
Conventions :
Convention constitutive de la MDPH et ses avenants.
Convention d'appui 2018-2019 sur les prestations techniques, et les prestations d'assistance et de conseil apportées par le Département.

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

112 272 demandes pour 43 284 dossiers déposés en 2018 (+1 %) et 12 738 primo demandeurs.. Les demandes concernent des allocations (16 %), des cartes mobilité inclusion (27%), des orientations (28%), et des prestations (29 %) avec une proportion ¾ d'adultes & ¼ enfants. Au 31/12/2018 : 130 589 personnes bénéficient de droits ouverts auprès de la MDPH (soit 8,9 % de la population du Pas-de-Calais). Réduction du délai de traitement de 5,1 mois à 4,3 mois avec pour objectif de descendre en dessous de 4 mois en 2019.
Une gestion numérique de 100 % des dossiers depuis 2016

La commission des droits et de l'autonomie des personnes Handicapées (CDAPH) s'est réunie 116 fois (21 CDA Départementales et 95 CDAPH locales)
=> 165 dossiers étudiés en CDA Départementales (455 en 2017)
=> 110 343 décisions ont été prises en 2018 (125 471 en 2017 ; -12.1 %)
Le Comité de Gestion du FDCH a traité 792 dossiers en 2018 contre 767 en 2017 (+3 %) avec un délai moyen de traitement de 3 mois. 39 % concerne des demandes de prothèses auditives, 25 % les aides techniques et près de 15 % les adaptations de logement.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

La MDPH a modulé son offre d'accueil et d'information du public par la refonte de la page d'accueil et des informations de son site (site hébergé sur l'internet du Département) offrant de meilleurs services et une meilleure lisibilité, et par la mise en place d'un serveur vocal interactif couplé à la structuration d'une plateforme mail afin de répondre rapidement aux usagers et décongestionner le standard téléphonique.
Ainsi, avec la modernisation continue de son fonctionnement et la réorganisation des équipes d'instruction et d'évaluation intervenue en 2017, les délais de traitement ont pu se réduire.
La mise en œuvre du projet « Réponse Accompagnée Pour Tous » s'est poursuivie avec la mise en place de conventionnements nouveaux avec les partenaires institutionnels pour le traitement des situations complexes.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Horizon 2019/2020 : le fonctionnement sera marqué par le déploiement du nouveau Système d'Information Harmonisé et du formulaire de demande générique dématérialisé via la plateforme de la CNSA.
L'introduction du portail usagers permettra également à la MDPH de réaliser des gains de productivité, au travers de la saisie en ligne par l'utilisateur.
Il est envisagé également la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le Département (CPOM) pour la fin d'année 2019.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2018

Actif immobilisé : 260 913 €

Capitaux propres : 877 144 €

Actif circulant : 590 573 €

Total des dettes : 409 031 €

Trésorerie : 434 688 €

Total bilan : 1 286 175 €

RATIOS 2018

Indépendance financière (poids de la dette) : 0 %

Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)

Trésorerie en jours d'exploitation : 31 jours

Fonds de roulement : 616 231 €

Besoin en fonds de roulement : 181 543 €

Financement du Département (€ et %) : 1 182 810 € soit 28%

COMPTE DE RÉSULTAT 2018

Produits d'exploitation : 4 174 525 €

dont subventions et participations : 4 171 757 €

Charges d'exploitation : 5 063 334 €

Résultat d'exploitation : - 888 809 €

Résultat financier : 0

Résultat exceptionnel : - 130 €

Résultat de l'exercice : - 888 809 €

Epargne brute : - 784 446 €

Epargne nette : - 784 446 €

Total des produits : 4 227 949 €

Date de mise à jour des données : 30/07/2019

**ANNÉE
2018**



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN -

ANNÉE
2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

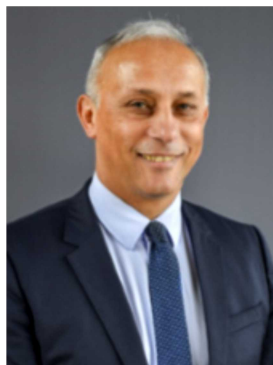
Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN

Issu d'une politique volontariste du Conseil départemental axée sur les loisirs sportifs et de plein air, le Parc départemental d'Olhain (Établissement Public Industriel et Commercial) occupe, depuis plusieurs décennies, une place remarquable au sein du département du Pas-de-Calais dans le domaine des sports, des loisirs de plein air et du tourisme.

Avec plus de 700 000 visiteurs par an (familles, établissements scolaires, associations sportives, collectivités, entreprises...) et équipement leader régional, le Parc départemental d'Olhain s'efforce de rendre accessible à tous les publics, ce site dédié aux loisirs de plein air, associant activités (Luge 4 saisons, VTT, orientation, parcours filets, golf miniature, golf, parcours aventure...) et services (hébergement, restauration, accueil de réunions, animations).

En cohérence avec l'essence même de sa vocation initiale, le Parc départemental d'Olhain est un lieu d'animations et de manifestations, accessible au plus grand nombre, offrant un libre accès à plus de 170 hectares de forêt et de plaine, et de mise à disposition gratuite ou à tarifs adaptés, d'activités et d'équipements de loisirs.

En saison de très nombreux événements sont accueillis, qu'ils soient sportifs, culturels ou festifs : Trail du patois, 6 heures du Pas-de-Calais, chti bike tour, chacun peut y trouver son épreuve, qu'il soit compétiteur ou débutant.

Les services proposés (hébergement, restauration, réunions, loisirs, animations), génèrent des recettes d'exploitation significatives, essentielles au bon fonctionnement et à l'équilibre financier global du Parc. Combinés aux nombreuses activités de plein air, ils constituent une offre touristique attrayante avérée, répondant à la fois à une demande locale, régionale, mais également nationale, voire internationale.

Le contrat de développement partagé, signé entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et le Parc départemental d'Olhain, vise à renforcer le positionnement et le rayonnement de l'Établissement, en cohérence avec les politiques publiques menées par le Département, et à conforter son assise économique durablement.

Bernard CAILLIAU

Président du Parc départemental d'Olhain



MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

L'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial a été créé par le Département du Pas-de-Calais, avec comme vocation la gestion du site du Parc d'Olhain. Une convention de transfert de gestion a été contractualisée début 2016 avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais, précisant les prérogatives de chacune des parties. Le Département du Pas-de-Calais octroie annuellement une participation financière au Parc, afin d'assurer l'exécution de missions de service public. La nature des Missions de Service Public est déclinée par domaines décrits ci-après.

I. L'ENTRETIEN QUOTIDIEN DE L'ESPACE PUBLIC

Le Parc départemental d'Olhain assure l'entretien quotidien des 170 hectares de plaine et de forêt et du patrimoine bâti (10 000 m² de bâtiments). L'ensemble des actions menées visent à assurer la sécurité des biens et des personnes fréquentant le parc, conformément au contexte réglementaire qui s'impose :

- ◆ la gestion des déchets,
- ◆ l'entretien des espaces verts,
- ◆ l'exécution du plan de gestion forestière,
- ◆ la défense incendie,
- ◆ la conduite des installations d'eau potable et d'assainissement, des eaux usées,
- ◆ la signalétique routière et directionnelle,
- ◆ le gardiennage,
- ◆ la gestion cynégétique...

II. LE LIBRE ACCÈS À UN SITE DE LOISIRS ET DE DÉTENTE POUR LES FAMILLES

Fondement historique du parc, le libre accès à l'équipement demeure une priorité avérée.

Un certain nombre d'aménagements sont ainsi mis gracieusement à la disposition du public. (Espaces de pique-nique et de détente, sentiers de promenade et de randonnée, jardin d'enfants, plaine de jeux, aires de stationnement, toilettes, parkings...).

III. LA GESTION DE LA PISCINE DE PLEIN AIR

Équipement emblématique du parc, la piscine de plein air constitue une destination très attractive en période estivale, tant pour les familles du département, que pour les résidents du camping et de la résidence d'accueil. Avec en moyenne 20 000 entrées en 2 mois d'ouverture, elle contribue à renforcer l'esprit base de loisirs du Parc départemental d'Olhain. En 2018, la piscine a accueilli 33 000 visiteurs en raison d'une météo mitigée.

IV. L'ACCUEIL DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Le parc est régulièrement le théâtre d'organisation de manifestations à caractère sportif, culturel ou festif comme les 6 heures du Pas-de-Calais, Olhainween, le trail du P a r c d' O l h a i n . Initiateur du projet, ou partenaire associé dans le montage de ces manifestations, le Parc départemental d'Olhain contribue à l'animation du territoire et participe ainsi au rayonnement du département du Pas-de-Calais.

V. LE SOUTIEN DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Si le parc est un lieu de manifestations, il est également un lieu de rencontre pour le mouvement associatif sportif, éducatif et culturel. Les infrastructures du parc sont ainsi mises à disposition pour l'organisation d'assemblées générales, ou de conventions...

VI. SENSIBILISATION À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Clairement identifié comme acteur dans le domaine des loisirs de plein air, le Parc départemental d'Olhain n'en demeure pas moins sensible à l'environnement d'exception qui l'entoure. Au-delà de nombreuses actions menées en termes de gestion durable dans son fonctionnement quotidien, (certification par l'AFNOR - Écolabel Européen des Services d'Hébergement Touristique, achat de véhicules électriques) le Parc s'engage dans des actions de sensibilisation à l'environnement envers le grand public (Sorties ornithologiques, relevés flore - faune, labellisation LPO, soutien de la filière apicole, randonnées nature, chantiers nature...). Le golf fait actuellement l'objet d'une étude de biodiversité. Les résultats sont attendus pour 2019.

VII. LA DÉMOCRATISATION DES PRATIQUES SPORTIVES DE PLEIN AIR

En affichant une politique tarifaire adaptée, notamment envers certains publics, voire spécifique aux habitants du Pas-de-Calais, le Parc participe au développement et à la démocratisation des pratiques sportives de plein air, et contribue ainsi à la politique publique sportive du Département. Le Parc départemental d'Olhain est d'ailleurs associé et membre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

VIII. LE RAYONNEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL

Représentativité et représentation dans les instances du territoire : ADRT 62. Comité Régional du Tourisme (CRT). Office de tourisme de Béthune-Bruay. Euralens. Pôle métropolitain de l'Artois. Chaîne des Parcs. Chambre de Commerce et d'Industrie. Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane. L'insertion professionnelle et sociale des publics en difficulté : Le Parc départemental d'Olhain mène une politique sociale, visant à l'insertion professionnelle des personnes en grande difficulté, s'appuyant sur les différents dispositifs d'aide au retour à l'emploi et en insistant fortement sur le volet formation et accompagnement. Par ailleurs, le parc accueille régulièrement des personnes en exclusion sociale, dans le cadre du dispositif de mesure de réparation pénale pour mineurs, en partenariat avec le Tribunal pour enfants. Des coopérations avec des CER sont également en cours.

L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

I. L'OFFRE DE LOISIRS

ET LES SERVICES ASSOCIÉS

Le Pôle Résidence d'accueil Ethic étapes et le complexe sportif polyvalent.

L'HÉBERGEMENT

La résidence Ethic étapes, première structure d'hébergement de la région Nord - Pas-de-Calais à avoir été certifiée « Écolabel Européen des Services d'Hébergement Touristique. Il est important de noter que la structuration spatiale de l'hébergement de 96 lits, répartis en 24 chambres, pénalise fortement l'optimisation de remplissage, notamment en période de forte demande (mars à octobre). Le projet de développement de l'offre d'hébergement devrait ouvrir de nouvelles perspectives avec une nouvelle offre et des chambres supplémentaires.

La segmentation des nuitées fait apparaître 5 typologies particulières de séjour à la résidence (stages sportifs, séjours éducatifs, séjours tourisme, séjours Accueil Collectif des Mineurs (ACM), séjours de séminaires et de formations).

La salle polyvalente contribue à la diversification de l'offre et au renforcement du positionnement du Parc départemental d'Olhain, comme un acteur significatif dans le secteur sportif.

La part de la clientèle étrangère demeure significative, avec un taux de près de 14 % des nuitées comptabilisées.

En conclusion, l'Ethic étapes du Parc départemental d'Olhain accueille donc, des groupes plutôt jeunes, pour des séjours scolaires, sportifs ou touristiques, d'une durée moyenne de 3 jours et 2 nuits avec une proportion non négligeable de clientèle étrangère.



LA RESTAURATION

En 2018, plus de 70 850 prestations de restauration ont été réalisées. Cette tendance à l'augmentation ne cesse de s'accroître chaque année. La capacité actuelle du self (150 places) est aujourd'hui insuffisante, et nous amène à refuser des prestations. L'arrivée du Food truck, ainsi que la perspective de création d'un nouvel espace de restauration devraient contribuer à développer de nouveaux services. L'ouverture de ce nouvel espace de restauration est particulièrement attendue.

LES SÉMINAIRES ET RÉUNIONS

Les salles de la Résidence d'Accueil, de Séjour Ethic étapes et de la salle polyvalente ont enregistré 550 journées d'occupation.

L'année 2018 se caractérise par une augmentation de la fréquentation de clientèle issue du secteur privé. Les stratégies marketing (e-mailing, forums, création d'offres spécifiques...) envers ce public, seront confortées en 2019. Il convient de noter que les salles de la résidence Ethic, étapes du Parc départemental d'Olhain, ont été mises à disposition, lors de 300 journées, pour des structures dans le cadre de séjours scolaires ou de l'exécution des missions de service public.

FOCUS SUR LES MANIFESTATIONS 2018

Du 5 au 7 janv.	OPEN DES HAUTS-DE-FRANCE DE FLÉCHETTES
Du 12 au 15 janv.	CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BOXE CADETS
Dimanche 18 fév.	FÉVRIER BLANC - LE DÉFI DE FORTUNÉE
Samedi 31 mars	JURASSIC PÂQUES
Dimanche 13 mai	TRAIL DU PATOIS
Du 24 au 25 juin	6 HEURES DU PAS-DE-CALAIS
Du 25 au 26 août	CH'TI BIKE TOUR
Du 14 au 15 sept.	MONTGOLFIAGES
Dimanche 14 oct.	5 ^E RALLYE ÉQUESTRE
Dimanche 28 oct.	OLHAINWEEN



D'OÙ VIENNENT-ILS ?

QUI SONT 'ILS ?

Nous avons souhaité mieux connaître nos visiteurs.

Au cours de l'année 2017 (de mars à août), plus de 1 000 visiteurs ont été interrogés, permettant ainsi de cartographier dans le détail nos usagers. Autant d'éléments riches d'enseignements forts pour le Parc départemental d'Olhain dans sa gestion au quotidien que pour le Département du Pas-de-Calais.

Voici quelques éléments significatifs de cette étude menée en partenariat avec la CCI des Hauts-de-France :

61 % sont des femmes

66 % ont entre 31 et 59 ans

75 % sont originaires du Pas-de-Calais

104 départements représentés

91 % y viennent en voiture

70 % viennent en famille

47 % estiment que les stationnements pour les vélos sont insuffisants

90 % sont satisfaits de l'accueil

ACTIVITÉ COMMERCIALE

I. LE PÔLE CAMPING ET LE VILLAGE DE CHALETS

MINI-CAMPS ÉTÉ

L'opération estivale 2018 « Vive la Colo », dédiée aux accueils collectifs de mineurs (ACM), a connu une belle fréquentation, avec 2 546 jeunes accueillis.



LE VILLAGE DE CHALETS

Avec un nombre de nuitées en constante augmentation, (hors juillet/août) le village de chalets constitue une alternative d'hébergement intéressante pour le Parc départemental d'Olhain. L'augmentation croissante de la fréquentation du village de chalets repose notamment sur des groupes de sportifs, scolaires, mais également des groupes d'étudiants dans le cadre de séjours d'intégration. Les entreprises sont également une clientèle attirée par cet hébergement rustique mais atypique et bon marché.



II. LE PÔLE ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

LES ACTIVITÉS ENCADRÉES

En 2018, les activités de plein air encadrées ont enregistré 15 000 passages sur des activités telles que : VTT, courses d'orientation, challenges ludiques et sportifs...



LE GOLF

La mise en œuvre de nouvelles formules d'enseignement (stages de découverte et de perfectionnement), la création d'une école de golf ont largement contribué à créer une véritable dynamique.



LES ACTIVITÉS NON ENCADRÉES

Les investissements engagés par le Conseil départemental du Pas-de-Calais et le Parc départemental d'Olhain ont porté leurs fruits.

Au cours de cette troisième année d'exploitation de la piste de luge 4 Saisons (162 689 descentes), le parcours de filets (86 088 entrées) le succès populaire a de nouveau été au rendez-vous. Le choix de l'innovation, notamment concernant la piste de luge 4 saisons et le parcours de filets, a démontré l'intérêt de la population pour ces nouvelles activités de loisirs à sensation en pleine nature. Les investissements portés par le Département du Pas-de-Calais ne font que renforcer l'attractivité du Parc. L'arrivée prochaine du Belvédère devrait encore y contribuer.



ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les investissements portés par le Conseil départemental du Pas-de-Calais, ont largement contribué à l'augmentation des recettes du Parc départemental d'Olhain, et en particulier la luge 4 saisons et le parcours de filets. L'ouverture prochaine des services restauration et hébergement contribueront à accentuer les recettes liées à l'activité commerciale du Parc.

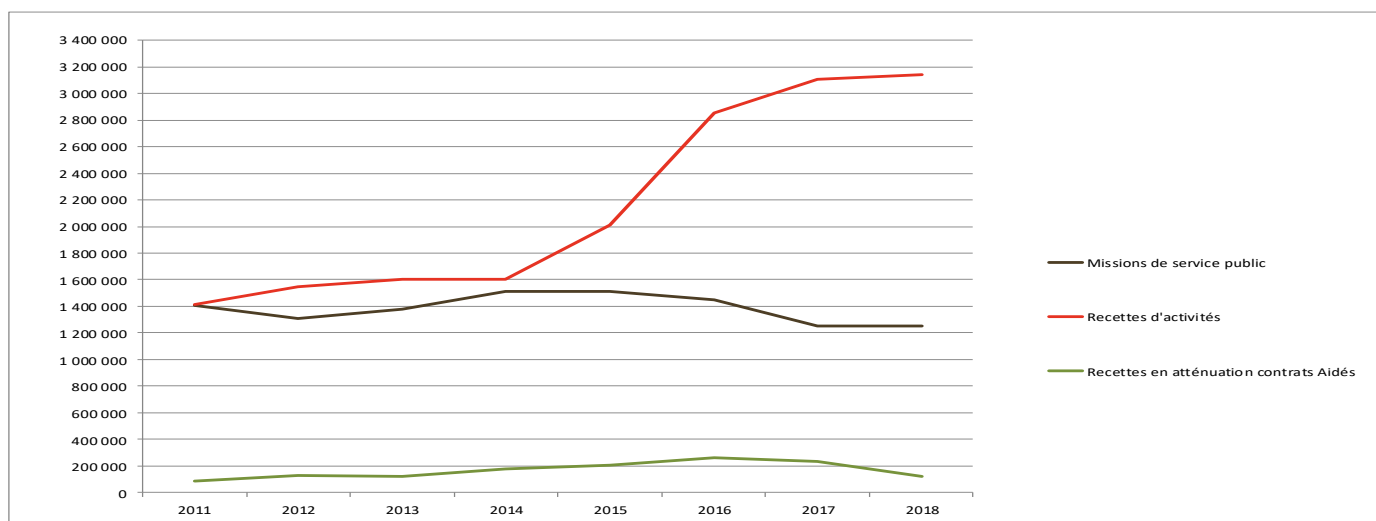
I. LE BUDGET

Département	1 250 000 €
Recettes propres	3 014 352 €
Budget fonctionnement	4 513 804 €



II. L'APPROCHE FINANCIÈRE

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat NET	81	-8 371	302	228	167 980	293 928	41 012	55 329
Résultat Exploitation	- 69 670	- 4 740	- 25 890	- 72 640	132 999	254 226	- 80 631	- 108 796
Résultat financier	- 5 919	- 4 305	- 2 667	- 2 040	- 1 387	- 707	0	- 413
Résultat Exceptionnel	75 670	674	28 859	74 908	36 368	40 409	121 643	164 537
Missions de service public	1 406 321	1 310 373	1 380 373	1 510 407	1 510 407	1 450 000	1 250 000	1 250 000
Recettes d'activités	1 413 821	1 544 222	1 602 340	1 605 888	2 009 067	2 855 599	3 108 507	3 143 450
Recettes en atténuation contrats Aidés	87 244	129 058	121 918	174 675	204 872	261 391	237 041	120 354
Global	2 907 386	2 983 653	3 104 631	3 290 970	3 724 346	4 566 990	4 595 548	4 513 804



TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

I. LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ

◆ Le mode opératoire

Le Contrat de Développement Partagé, initié en 2013, est réalisé et mis en œuvre par le Conseil départemental du Pas-de-Calais, financeur des investissements, et le Parc départemental d'Olhain, gestionnaire du site, en s'appuyant notamment sur les travaux réalisés par :

- ◇ Les services du Département.
- ◇ Le Conseil d'Administration et les services du Parc départemental d'Olhain.
- ◇ Les études – KPMG et DGCA.
- ◇ Le copilotage dans son exécution
- ◇ Un Chargé de Mission et un Chargé d'Opération pour le Département du Pas-de-Calais.
- ◇ Les équipes du Parc d'Olhain.

II. LES ENJEUX

◆ **Affirmer la reconnaissance de cet établissement public**, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de :

- ◇ Loisirs de proximité.
- ◇ Activité de pleine nature, d'accompagnement du développement du sport et du tourisme.

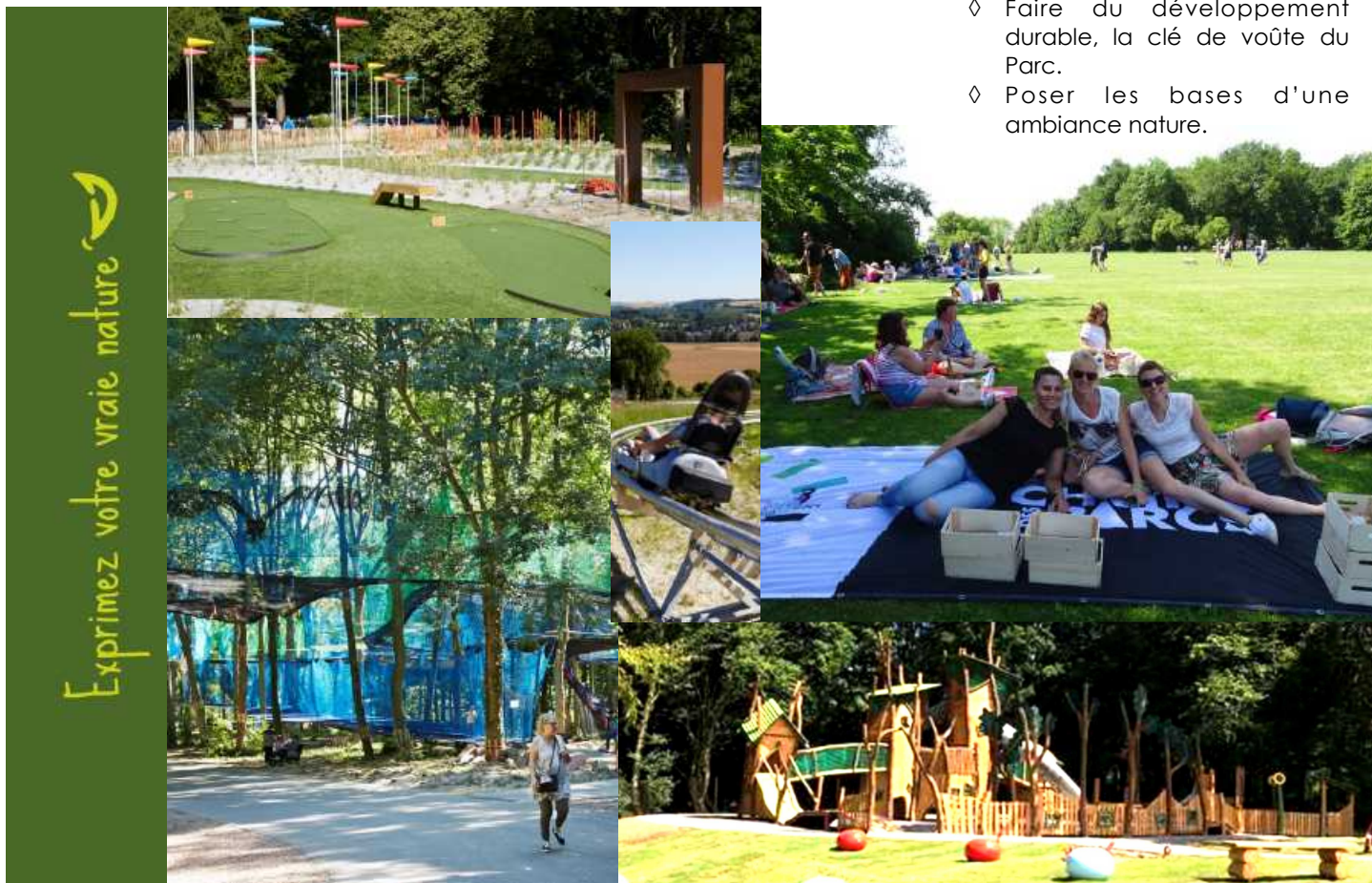
◆ **Faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales.**

Renforcer le partenariat Département / le Parc sur la base du Contrat de Développement Partagé, qui met en valeur l'évolution du Parc et définit les conditions de mise en œuvre : organisation, gestion, cadre juridique et financier et positionnement stratégique.

III. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ

◆ **Renforcement de l'identité et de l'attractivité du Parc, et développement d'une offre touchant un public plus large** (activités et services) :

- ◇ Renforcer l'attractivité du parc auprès des clientèles de proximité.
- ◇ Créer une offre attractive autour de 4 pôles :
 - Immersion.
 - Sensation (mini-golf, village enchanté, piste de luge 4 saisons, parcours de filets suspendus).
 - Golf.
 - Hébergement touristique.
- ◇ Développer l'offre de service d'hébergement et de restauration (résidence d'accueil, hôtellerie de plein air, habitat innovant).
- ◇ Requalifier et aménager l'espace (signalétique, sentiers, salle de sport, intégration paysagère, accessibilité).
- ◇ Faire du développement durable, la clé de voûte du Parc.
- ◇ Poser les bases d'une ambiance nature.





PÔLE GOLF

Horizon 2021

Diversification de l'offre golfique.

Mise à niveau au regard des standards d'équipements touristiques.

Extension du parcours à 18 trous.

Réaménagement du club house.

PÔLE IMMERSION ET TRAITEMENT PAYSAGER

Requalification des espaces publics extérieurs.

2015 à 2020

Requalification des itinéraires.

2015 à 2020

Belvédère.

2020

Refonte des aménagements et des accès (piétons et véhicules).

2015 à 2020

LE PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN

UN ÉQUIPEMENT SOLIDAIRE DURABLE, INNOVANT,
EMBLÉMATIQUE DES AMBITIONS DÉPARTEMENTALES

- 20 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT -

PÔLE SERVICE HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Nouveau pavillon en liaison avec la Résidence d'Accueil et de Séjour.

2018 à 2020

Traitement de la Résidence d'Accueil et de Séjour (restauration et ambiance) 2018 à 2020.

Traitement paysager du camping.

2016, 2017

Création d'un hébergement insolite.

2016

PÔLE LOISIRS DE PROXIMITÉ À SENSATIONS

Luge 4 saisons.

juillet 2016

Parcours de filets.

juillet 2015

Mini-golf, parcours d'orientation.

mai 2015

Village enchanté.

Aout 2015

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Parc Départemental d'Olhain

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ◆ Siège social : Rue de Rebreuve, 62620 Maisnil-les-Ruitz ◆ Dotations : 1 203 441 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 784 000 085 00034 ◆ Effectif moyen : 73 salariés soit 47 ETP ◆ Président : Bernard CAILLIAU (Conseiller départemental) ◆ Directeur général : Yannick AUDINEAU 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>Le parc a été créé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais avec comme vocation la gestion du site. C'est un établissement emblématique sur le Département. Il dispose de nombreux équipements tels qu'un centre d'hébergement et de restauration, un camping, une salle de sports, une salle d'exposition, des salles de séminaire, une piscine découverte, un parcours de filets suspendus, une piste de luge 4 saisons et un golf 9 trous. Son offre de services est diversifiée et porte sur des formules séjours et des activités libres ou encadrées.</p>
---	--

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'Administration : sur 13 membres, 7 conseillers départementaux soit 54% et 6 membres qualifiés désignés par le Conseil départemental soit 46 %.</p> <p>Représentants du Département dans la structure : 7 titulaires : Bernard CAILLIAU, Alain DELANNOY, Karine HAVERLANT, Ludovic LOQUET, Karine GAUTHIER, Ludovic GUYOT, Robert THERRY.</p>	<p>Contribution financière du Département : BP 2019 : 1 250 000 € 2018 : 1 250 000 €</p> <p>Garantie d'emprunts : aucune</p> <p>Convention : Contrat de développement partagé et convention de transfert de gestion.</p>
---	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 2014-2020 : 19,4 millions d'euros investis au service des politiques publiques du Conseil départemental. ◆ Fréquentation 2018 : <ul style="list-style-type: none"> - 700 000 visiteurs par an; - 170 hectares de forêt et de plaine; - 30 événements sportifs et culturels qui ont attiré 27 500 pratiquants; - 86 088 entrées au parcours filets; - 32 961 entrées à la piscine; - 162 689 descentes en luge soit 86 463 luges; - 20 500 photos prises par le photoluge. 	<ul style="list-style-type: none"> - 11 500 nuitées à la résidence Ethic étape; - 70 850 repas servis; - Séminaires et formations : 550 journées de location de salles de réunion et 300 journées de mise à disposition de salles; - 15 000 nuitées au camping; - 2 546 enfants accueillis en accueil collectif de mineurs; - 16 957 entrées au golf miniature; - 813 heures de locations de court de tennis; - 919 greenfees au Golf d'Olhain; - 15 000 visiteurs encadrés sur les activités sportives (challenge, tir à l'arc, VTT..).
---	---

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

◆ Open de France de fléchettes, championnats de France de Boxe cadets, semaine du golf, jurassic Pâques, trail du Patois, 6 heures du Pas-de-Calais,
--

ENJEUX ET PERSPECTIVES

◆ Affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, activités de pleine nature, accompagnement du développement du sport et du tourisme.
◆ Faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales.
◆ Renforcer le partenariat Conseil départemental du Pas-de-Calais/Parc d'Olhain sur la base du contrat de Développement partagé qui met en valeur l'évolution du Parc et qui définit les conditions de mise en œuvre : organisation, gestion, cadre juridique et financier et positionnement stratégique.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 4 479 587 €	Capitaux propres : 4 940 848 €	Produits d'exploitation : 4 071 372 €
Actif circulant : 190 421 €	Total des dettes : 292 879 €	dont subventions et participations : 1 250 000 €
Trésorerie : 575 616 €	Total bilan : 5 245 625 €	Charges d'exploitation : 4 180 168 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : - 108 796 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 2%		Résultat financier : - 413 €
Durée apparente de la dette : inférieure à 1 an		Résultat exceptionnel : 164 537 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 48 jours		Résultat de l'exercice : 55 329 €
Fonds de roulement : 576 491 €		Épargne brute : 186 717 €
Besoin en fonds de roulement : 875 €		Épargne nette : 148 973 €
Date de mise à jour des données : 24/07/2019		Total des produits : 4 242 120 €
		Financement du Département (€ et %) : 1 250 000 € soit 29,5 %

**ANNÉE
2018**





Pas-de-Calais

Le Département

Solidarités

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- PAS-DE-CALAIS ACTIF -

ANNÉE
2018



PAS-DE-CALAIS **ACTIF**



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE DE PAS-DE-CALAIS ACTIF

Plus de 30 000 emplois créés, consolidés ou sauvegardés en 5 ans !

Plus que jamais, nos concitoyens souhaitent être acteurs de leur avenir. Le climat social de cette fin d'année 2018 est révélateur de leur aspiration à une économie plus sociale et plus solidaire, qui donnerait à chacun les moyens de son autonomie. Ils attendent des partenaires engagés, prêts à les accompagner pour faire face aux grands défis de notre société.

C'est en ce sens que Pas-de-Calais Actif, créé et soutenu de façon significative par le Conseil départemental du Pas-de-Calais, œuvre depuis près de 25 ans et porte une vision en résonance avec les enjeux sociaux.

Qu'il s'agisse de développer l'économie, pour créer de l'emploi dans les territoires les plus fragiles, en faveur des publics prioritaires, d'accompagner la transition énergétique et environnementale dans un monde en pleine crise climatique, ou de faciliter la création d'entreprises, dans un contexte administratif et financier complexe, Pas-de-Calais Actif et ses partenaires sont les compagnons de route attentifs et bienveillants d'entrepreneurs engagés, décidés à prendre leur part dans l'amélioration de notre société.

C'est avec l'envie chaque jour renouvelée de faire éclore des initiatives locales, de sauvegarder de l'emploi, de développer l'innovation et de favoriser l'autonomie que les équipes de Pas-de-Calais Actif sont à leurs côtés et ne ménagent pas leur peine, pour consolider les projets de leur expertise, proposer les outils de financement les plus adaptés, mobiliser les partenaires pour garantir la réussite et la pérennité des activités.

Les résultats sont probants : En 2018, ce ne sont pas moins de 7 311 emplois que Pas-de-Calais Actif aura créés, consolidés ou sauvegardés, à comparer aux 5 871 de l'année 2014. Une progression de près de 25 % en 5 ans, un excellent résultat qui porte à 30 133 le nombre d'emplois soutenus entre 2014 et 2018 !

Ce chiffre record illustre l'importance de la contribution de Pas-de-Calais Actif et de l'ensemble de ses partenaires au soutien de l'économie du département, et participe activement à la baisse du chômage dans le Pas-de-Calais, qui passe de 11 % à 10,8 % entre 2017 et 2018.

Loin de n'être qu'un motif de satisfaction, cette baisse enthousiasmante de près de 10 000 demandeurs d'emploi, nous incite à renforcer, en 2019, notre action auprès des entrepreneurs engagés, pour servir mieux encore le développement de l'économie sociale et solidaire en Pas-de-Calais.

Caroline MATRAT

Présidente du GIP Pas-de-Calais Actif

PAS-DE-CALAIS ACTIF

MISSIONS

La mission du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pas-de-Calais Actif est d'accompagner et de soutenir financièrement les initiatives créatrices d'emploi sur le département du Pas-de-Calais

I. LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT AUPRÈS DE DEUX PUBLICS

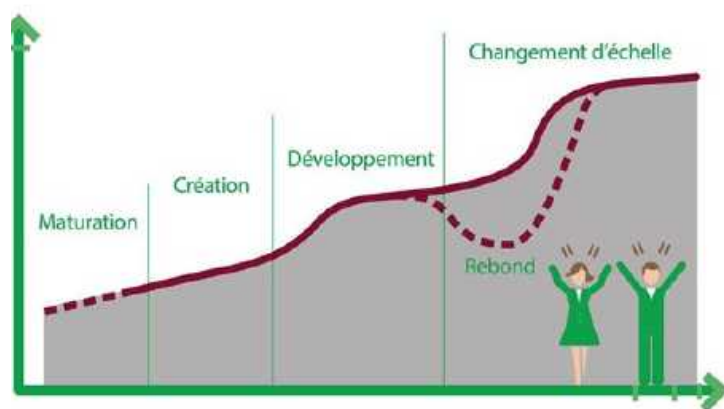
- ◆ **Les personnes en situation de fragilité économique créateurs/repreneurs de très petites entreprises (TPE)** en leur facilitant l'accès au crédit bancaire professionnel dans de bonnes conditions (taux de marché, limitation des cautions personnelles) au travers de la mobilisation de fonds de garantie, d'avances remboursables et de subventions.
- ◆ **Les structures du champ de l'économie sociale et solidaire** en création, développement ou retournement au travers d'outils financiers (fonds de garantie, apports en fonds propres, avances remboursables) et également de dispositifs d'accompagnement (fonds d'ingénierie conseil, financement d'études action).

II. LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT À TOUS LES STADES DE VIE DES PROJETS

Le GIP permet :

- ◆ De garantir jusqu'à 80 % des emprunts bancaires pour des créateurs/repreneurs d'entreprises avec un plafond d'intervention en garantie de 160 000 € (soit 200 000 € d'emprunt garantis à 80 %).
- ◆ D'octroyer des apports en fonds propres jusqu'à 2 000 € pour les jeunes créateurs d'entreprises âgés de 18 à 26 ans et les créateurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- ◆ D'intervenir en fonds quasi-fonds propres dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire jusqu'à 1 500 000 €.
- ◆ D'intervenir en garantie sur des emprunts moyen terme et court terme auprès des structures du champ de l'économie sociale et solidaire.

- ◆ D'accompagner la consolidation des activités et des emplois dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA*).
- ◆ D'accompagner la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires au travers du dispositif FIDESS.
- ◆ D'accompagner la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire en situation de retournement au travers du DASESS.
- ◆ D'accorder des avances remboursables conditionnées à des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui connaissent des problèmes de trésorerie.
- ◆ De renforcer les fonds propres des structures de l'ESS labellisés au titre du budget citoyen jusqu'à 10 000 €.
- ◆ D'intégrer les projets dans une démarche de financement participatif au travers de « Propulsons ! ».



* Le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

ORGANISATION

HISTORIQUE ET GOUVERNANCE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été créé en 1995 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'Insertion, avec la participation de partenaires économiques sensibilisés à la lutte contre l'exclusion.

LE STATUT CHOISI EST CELUI DE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC À CAPITAL ET COMPTABILITÉ PRIVÉE.

Les membres du GIP sont :

- ◆ Le Conseil départemental du Pas-de-Calais.
- ◆ La Région Hauts-de-France.
- ◆ La Caisse d'Épargne Hauts-de-France.
- ◆ La Caisse des Dépôts et Consignations.
- ◆ L'association France Active
- ◆ La MACIF.
- ◆ La Mutuelle APREVA.
- ◆ EDF.
- ◆ L'Union Régionale des SCOP.

LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EST L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF.

Le Département du Pas-de-Calais détient 56.97 % du capital et la majorité des postes au Conseil d'administration du GIP Pas-de-Calais Actif.

Sur 16 sièges au Conseil d'administration, 8 sont dédiés aux représentants du Département.

Le Président du GIP Pas-de-Calais Actif est obligatoirement un Conseiller départemental.

Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent être occupés par tout membre du Conseil d'administration.

Les mandats sont pourvus pour une durée de trois ans et sont renouvelables.

Le directeur du GIP est nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Président.

La loi de 2011 sur les GIP confère aux Directeurs des pouvoirs élargis.

Dans ses rapports avec les tiers le Directeur engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS ACTIF :

NOM—PRÉNOM	FONCTION AU SEIN DU GIP	FONCTION EXTÉRIEURE	
Mme Caroline MATRAT	Présidente	Conseillère départementale du Pas-de-Calais	
M. Jean-Claude ETIENNE	Vice-président	Conseiller départemental du Pas-de-Calais	
M. Francis PARENT	Vice-président	Délégué APREVA	
M. Didier RENSY	Secrétaire	Mandataire MACIF	
Mme Évelyne NACHEL	Trésorière	Conseillère départementale du Pas-de-Calais	
Mme Florence BARBRY	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais	
Mme Ginette BEUGNET	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais	
Mme Pascale LEBON	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais	
Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	Administrateur	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais	
M. Robert THERRY	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais	
M. Philippe BAILLY	Administrateur	Secrétaire Général Caisse d'Épargne Hauts-de-France	
Mme Judith BERTHAUD	Administrateur	Chargée de Développement Territorial CDC	
M. Denis DEMENTHON	Administrateur	Directeur Général France Active	
M. Frédéric DESCHAMPS	Administrateur	Directeur Général SA SAFIDI	
M. Hakim ELAZOUZI	Administrateur	Conseiller régional des Hauts-de-France	
M. Eric FAIDHERBE	Administrateur	Trésorier Union Régionale SCOP Hauts-de-France	

À sa création, Pas-de-Calais Actif effectuait surtout des avances sur subventions. Très rapidement, Pas-de-Calais Actif s'est rapproché du réseau France Active afin de créer un fonds de garantie. Ce fonds de garantie a été créé fin 1997.

La dotation de ce fonds de garantie s'est effectuée au travers du capital du GIP doté par ses différents partenaires. Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.

TROIS STRUCTURES FINANCIÈRES

I. PRÉSENTATION DE FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau de proximité qui accompagne depuis 30 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle ainsi que les entreprises de l'ESS. France Active soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet avec un impact positif sur la société : Création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.

France Active est présidé par Pierre René LEMAS.

UNE VOCATION : Mettre la finance au service des personnes de l'emploi, et des territoires.

UNE MISSION : Favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail.

DEUX PUBLICS : Les entreprises sociales et solidaires.

Les créateurs d'entreprise qui créent leur propre emploi.

UN MÉTIER : Accompagner et financer leurs projets.

LES MOYENS : Un réseau national impliqué en régions :

- ◆ 42 structures de proximité appelées Fonds territoriaux.
- ◆ 650 salariés.
- ◆ Plus de 2 500 bénévoles.

UNE OFFRE COMPLÈTE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

- ◆ Des garanties d'emprunts bancaires.
- ◆ Des prêts solidaires ;
- ◆ Des primes pour les jeunes créateurs.

DES RESSOURCES : France Active est soutenue par la Caisse des Dépôts, la BPI, l'État, les collectivités territoriales, les banques et le Fonds Social Européen, mais aussi par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs.



II. LES LIENS ENTRE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET FRANCE ACTIVE

Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.

France Active compte 42 fonds territoriaux de dimensions variables :

- ◆ Fonds régionaux.
- ◆ Fonds départementaux.
- ◆ Fonds infra départementaux.

Chaque Fonds territorial est autonome et juridiquement indépendant de la gouvernance de France Active. Les liens qui unissent les Fonds Territoriaux à France Active sont néanmoins nombreux :

LE PROJET :

L'appartenance des Fonds Territoriaux au réseau est formalisée par un contrat de réseau, qui rappelle les fondamentaux du projet de France Active et les engagements réciproques.

LA GOUVERNANCE :

France Active est membre du Conseil d'administration de chaque Fonds Territorial. Réciproquement cinq présidents de Fonds Territoriaux siègent au Conseil d'Administration de France Active et les Fonds Territoriaux participent à la définition de la stratégie et du plan d'actions de France Active.

LES OUTILS FINANCIERS :

Les entités financières de France Active (France Active Garantie, France Active Investissement et France Active Financement) gérées nationalement sont les principaux supports des outils financiers du réseau.

Les fonds de garantie de Pas-de-Calais Actif sont portés par la société

de garantie

France Active Garantie. France Active octroie une délégation d'engagement à Pas-de-Calais Actif moyennant le respect de procédures d'expertise et de gestion des risques.

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT OU DES OUTILS FINANCIERS :

Les partenariats financiers pluriannuels de France Active notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Fonds Social Européen, le Fonds de Cohésion Sociale, les gestionnaires d'Épargne Salariale couvrent une partie des besoins de financement des Fonds Territoriaux.

LA FORMATION DES SALARIÉS ET DES BÉNÉVOLES DU RÉSEAU :

France Active met en place chaque année une offre de formation à destination des salariés et des bénévoles du réseau. Cette offre couvre de manière exhaustive les fonctions techniques ainsi que les aspects gestion, gouvernance et management.

La tête de réseau organise régulièrement des réunions et groupes de travail entre les fonds territoriaux :

- ◆ 3 réunions des Directeurs de fonds territoriaux par an.
- ◆ 3 réunions des Présidents des fonds territoriaux par an.
- ◆ Un séminaire annuel réunissant l'ensemble des Présidents, Directeurs, Directeurs adjoints du réseau et les cadres de la tête de réseau. Ce séminaire est co-organisé chaque année par la tête de réseau et un fonds territorial.

BILAN DES ACTIONS 2018

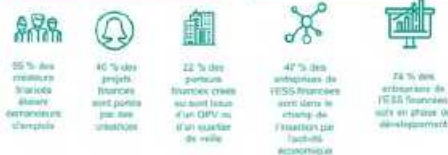
2018 en quelques chiffres

PAS-DE-CALAIS ACTIF



Au travers de :

- 858 > Garanties, apports en fonds propres, prêts solidaires, permis Cap Jeunes.
- 403 > Mesures d'accompagnement : Starter, DLA, FIDESS.
- 25 > Interventions auprès de structures en difficulté.



77 % des entreprises financées par Pas-de-Calais Actif passent le cap des cinq ans.

FOCUS PROPULSONS - Le label de financement participatif du Pas-de-Calais

Propulsons : Le label de financement participatif du département du Pas-de-Calais



met en relation porteurs de projets et citoyens pour contribuer aux initiatives du territoire !

2018 : 3^{ème} année d'expérimentation

Exemples de campagnes labellisées Propulsons! en 2018



En 2018 : opération Course « Les 6h du Pas-de-Calais »



Chiffres clés 2018

- 13 campagnes lancées
- 70 418 € collectés
- 1 533 citoyens impliqués

Indicateurs d'activité avant le basculement en plateforme

- 37 projets prescrits
- 23 entretiens physiques individuels
- 15 demandes de labellisation
- 13 labellisations
- 13 campagnes réussies / 13 lancées (dont 2 au mérite)

Chiffres clés Propulsons!*

- 35 campagnes lancées
- 154 272 € collectés
- 2 995 Citoyens



*depuis le lancement de Propulsons! en novembre 2015

FONCTIONNEMENT

I. LES MOYENS HUMAINS :

En 2018, l'équipe de Pas-de-Calais Actif comptait 20 salariés.

- ◆ Un directeur : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public. Le Directeur représente par ailleurs le GIP dans les instances où celui-ci a mandat (Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique, Conseil d'administration de FINORPA, Conseil d'administration de l'association parcours confiance).
- ◆ Un directeur adjoint : en charge de l'animation du pôle « Accompagnement et financement des entreprises solidaires ».
- ◆ Un directeur adjoint délégué : chargé de la prospective, des études et de l'innovation.
- ◆ Un secrétaire général : en charge de la gestion administrative du groupement d'intérêt public.
- ◆ Un responsable du pôle TPE : en charge de la coordination et du développement du pôle TPE. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 50 % de son temps.
- ◆ Un responsable du pôle Back office-Contrôleur de gestion – Responsable de l'audit interne : en charge de la gestion du pôle back office, du contrôle de gestion, de l'audit interne et de l'ensemble du contrôle des objectifs et du reporting auprès de nos partenaires financeurs.
- ◆ 9 Chargés de mission.

III. LE CHEMINEMENT D'UN PROJET CHEZ PAS-DE-CALAIS ACTIF

Pour financer les initiatives créatrices d'emplois, Pas-de-Calais Actif propose aux porteurs de projets :

UNE EXPERTISE FINANCIÈRE :

- ◆ ACCUEIL : après avoir établi son plan d'affaires (étude de marché, comptes de résultat prévisionnels, besoins de financement), le porteur de projet est accueilli par l'un des chargés de mission de Pas-de-Calais Actif.

- ◆ EXPERTISE : le chargé de mission responsable du dossier évalue la viabilité du projet et valide sa faisabilité.
- ◆ AIDE AU MONTAGE FINANCIER : il est aidé, si nécessaire, à monter le plan de financement. Pour cela, on mobilise les outils financiers les plus adaptés à son projet.

II. LES MOYENS MATÉRIELS :

Le siège social du groupement est basé au Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Le siège administratif est basé 23 rue du 11 novembre à Lens.

Afin d'assurer une meilleure couverture géographique, 2 antennes ont été ouvertes :

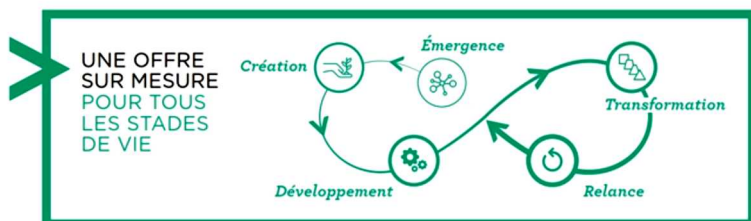
- ◆ À Calais (35 rue du Général Chanzy à Calais).
- ◆ À St-Nicolas-lez-Arras, (152 rue du Galibier à Saint-Nicolas-lez-Arras).

Chaque ouverture d'Antenne s'est réalisée avec, pour objectif, de développer qualitativement (proximité) et quantitativement notre activité.

SUIVI POST-FINANCEMENT :

- ◆ ACCOMPAGNEMENT : après intervention, le porteur de projet continue de bénéficier du soutien de Pas-de-Calais Actif, qui l'aide dans la suite de son projet.
- ◆ APPUI D'UN RÉSEAU : Grâce à un ancrage territorial fort, Pas-de-Calais Actif va lui permettre de créer des liens solides avec les acteurs locaux de la région, mais va également le mettre en relation avec d'autres porteurs de projet qui, comme lui, ont été soutenus par la structure.

Pas-de-Calais Actif accompagne les projets qui ont un impact positif sur la société : création d'emplois, dynamisation du territoire, développement d'activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.



I. LES OBJECTIFS QUANTITATIFS

En 2018, nous envisageons d'instruire :

- ◆ 450 demandes de garantie TPE.
- ◆ 150 demandes de prêt à taux zéro CDC.
- ◆ 30 demandes Cap Jeunes, et 24 demandes Cap quartier ;
- ◆ 40 initiatives labellisées en vue de l'attribution de Pas-de-Calais Cap ESS.
- ◆ 50 demandes d'apport en fonds propres pour les structures de l'ESS.

En ce qui concerne le DLA, nous envisageons :

- ◆ 40 structures accompagnées individuellement.
- ◆ 8 accompagnements collectifs regroupant 60 structures.
- ◆ 40 structures en suivi post accompagnement.

S'agissant du FIDESS, nous souhaitons accompagner financièrement 6 études-actions. Dans le cadre du dispositif d'appui aux Structures de l'ESS en consolidation, nous prévoyons :

- ◆ 3 0 d e m a n d e s d'accompagnement dans le cadre du dispositif.
- ◆ 25 demandes instruites en Comité d'Engagement.
- ◆ 20 structures accompagnées individuellement.
- ◆ 10 avances remboursables mobilisées.

II. LA POURSUITE DE « PROPULSIONS ! » ET SA TRANSFORMATION EN PLATEFORME DEPARTEMENTALE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

L'atelier « Financement » du CDESS, a permis l'émergence de la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif. En 2014, Pas-de-Calais Actif a été chargé de coordonner une étude avec Les Cigales Nord Pas-de-Calais, Autonomie et Solidarité, Initiative Hauts-de-France, rejoints par la Caisse Solidaire. Cette étude a débouché sur le lancement en 2015 de « Propulsons ! », label de financement participatif du Pas-de-Calais soutenu par le Département, oriente les citoyens qui souhaitent soutenir financièrement les projets du territoire. Tout entrepreneur du Pas-de-Calais qui a la volonté d'associer et de fédérer les citoyens autour de son projet, via une

campagne de financement participatif, peut le soumettre à la labellisation « Propulsons ! ».

Le comité de labellisation sélectionne les projets solidaires de proximité et générateurs d'emplois. Notre structure a sélectionné des projets viables et fiables, qui ont quasiment tous atteint (voire dépassé) leur objectif de collecte. Depuis 2016, il y a eu 35 campagnes de financement participatif, pour un total de 154 272 € collectés auprès de 2 995 contributeurs.

Propulsons est devenue la plateforme départementale de financement participatif. Cette transformation s'accompagne d'un plan d'action visant à renforcer sa visibilité et sa proximité entre initiatives et citoyens du Pas-de-Calais

III. LA PARTICIPATION AUX COMPTOIRS DES INITIATIVES ET AU BUDGET CITOYEN

Le budget citoyen du Département, permettant aux habitants du département de flécher l'affectation d'une partie du budget dédié, vers des projets d'initiatives innovantes socialement, de coopération ou porteuses de valeurs remarquables de l'ESS, a permis la mise en place des comptoirs à initiatives citoyennes, dont l'ambition est de faciliter la diffusion et le transfert de l'innovation sociale, de pratiques de coopération des valeurs de l'ESS.

Ces comptoirs guident les porteurs de projets dans la construction et le développement de leurs initiatives et leur permettent d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décisions, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changement.

Pas-de-Calais Actif s'est engagé dès 2018 à faire la promotion de ce dispositif.

Pas-de-Calais Actif a participé à ce dispositif au travers de :

- ◆ L'animation d'un atelier « découvrir et construire son modèle économique ».
- ◆ L'animation d'un atelier « Défendre et faire comprendre son initiative ».
- ◆ La participation au comité de labellisation.

◆ L'organisation de la mise en place d'un produit vidéo dédié à la mise en ligne des projets.

◆ La mobilisation du dispositif Pas-de-Calais Cap ESS sur certains projets labellisés.

En 2019, nous renouvèlerons nos actions du comptoir à Initiatives en les complétant avec un « coaching financier » dans le cadre des actions pour « aller plus loin » proposées à l'issue des comptoirs à Initiative.

IV. LA MOBILISATION INNOVANTE DE RESSOURCES EN APPUI AU CDESS ET AU BUDGET CITOYEN

Propulsons, Pas-de-Calais Cap ESS sont nés des réflexions menées au sein du CDESS. En 2019, nous continuerons à formaliser des propositions de solutions d'accompagnement et de financement à destination des projets du champ de l'économie sociale et solidaire. Ces solutions innovantes pourront s'inscrire dans le cadre des dynamiques de contractualisation avec les territoires.

V. CONSOLIDER LES MODELES ECONOMIQUES DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE DU PAS-DE-CALAIS

Face aux difficultés rencontrées par plusieurs Services d'Aide A Domicile (SAAD), une mission d'étude à grande échelle a été réalisée. Les données recensées et analysées pour 80 SAAD ont permis d'affiner les 1^{ers} éléments de diagnostic comme l'absence de relation entre tarif et résultat, inexistence d'économies d'échelles probantes, pas d'avantage net à la diversification d'activités... Une proposition de réponse, coordonnée par Pas-de-Calais Actif et impliquant de nouveaux partenaires a été formulée. Elle donnera l'opportunité de mobiliser 500 000 € dédiés par la CNSA à un plan de conduite du changement des SAAD. Outre le développement de l'analyse « modèle économique des SAAD », il permettra de faire monter en compétences des dirigeants de SAAD sur les compétences managériales, la qualité de vie au travail et la prévention des risques.

80 SAAD seront accompagnés dans le cadre de ce plan piloté par le Département.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation), représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais Actif

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.)
- ◆ **Siège social** : rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras
- ◆ **Siège administratif** : 23 rue du 11 novembre, 62300 Lens
- ◆ **Dotations** : 600 091 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 186 200 093 000 83
- ◆ **Effectif moyen** : 20 ETP
- ◆ **Présidente** : Caroline MATRAT (Conseillère départementale)
- ◆ **Directeur** : Ludovic CANON

Mission / Cœur de métier :

Promouvoir et favoriser le développement de l'économie d'insertion dans le territoire du Pas-de-Calais en finançant et accompagnant les projets de création, de consolidation, de développement d'entrepreneurs relevant des dispositifs d'insertion ou de toute forme de discrimination.

Favoriser l'inclusion bancaire en facilitant et sécurisant l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprise via la mise en œuvre de dispositifs de solidarité abondés par les financeurs de Pas-de-Calais Actif.

2 publics sont concernés, les créateurs de TPE, les entrepreneurs de l'ESS.

TPE : Très Petite Entreprise, ESS : Economie Sociale et Solidaire

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

- ◆ **Niveau de représentation du Département** :
Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 16 soit 50 %.
Département actionnaire majoritaire : 57 % du capital.
- ◆ **Représentants du Département dans la structure** :
8 titulaires : Florence BARBRY, Ginette BEUGNET, Jean-Claude ETIENNE, Pascale LEBON, Caroline MATRAT, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Evelyne NACHEL, Robert THERY.

- ◆ **Contribution financière du Département** :
BP 2019 : 534 172 €,
2018 : 534 172 €, (dont dotation de fonctionnement général : 130 000€, fonctionnement outils : 67 817 €, dotation des outils : 336 355 €).
- ◆ **Répartition du capital** : Département : 57%, Caisse d'Épargne : 23 %, Région Hauts-de-France : 18%, autres 2%.

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

- ◆ 599 structures accompagnées et/ou financées : 349 TPE, 250 ESS.
- ◆ 18,9 M€ mobilisés : 14,39 M€ en TPE, 4,51 M€ en ESS.
- ◆ Action en faveur de l'emploi en 2018 : 7 311 ETP créés, consolidés ou sauvegardés : 574 en TPE et 6 737 en entreprises solidaires de l'ESS.
- ◆ 4ème fonds territorial de France Active sur 42.
- ◆ Profils des créateurs : 95 % sont des demandeurs d'emploi, 40 % sont des créatrices;
- 22 % sont des porteurs issus d'un Quartier Prioritaire de la Ville ou quartier de veille;
- 77 % des entreprises financées par Pas-de-Calais Actif passent le cap des 5 ans.
- ◆ Propulseurs! : 13 campagnes lancées, 70 418 € collectées, 1 533 citoyens impliqués.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Politiques départementales : actions en appui du CDESS (Conseil départemental de l'ESS) et des outils innovants : le « budget Citoyen » et la plateforme propulseurs! CDESS : animation de l'atelier « financement » de l'ESS. Budget citoyen lancé en 2018 : sélection de prestataires, animation d'ateliers « modèles économiques », vidéo-pitches, ingénierie d'accompagnement, analyse de dossiers pour le nouveau dispositif du Département « Pas-de-Calais cap ESS ».
- ◆ Dispositifs : remplacement du dispositif NACRE (national) arrêté en 2017 par le « chèque starter » (Région HDF) première année d'exécution sur la phase 3 « structuration financière » : accompagnement personnalisé de 6h afin de structurer le plan de financement des porteurs de projets. En 2018, 205 accompagnements finalisés, soit 44 % de l'activité de PDCA (en nombre de dossiers) 6 ETP directement concernés, adaptation nécessaire des process, pas de prise en charge de l'activité « back office ». Redéploiement du dispositif « Pas-de-Calais Cap ESS » en direction des projets labélisés au titre du budget citoyen.
- ◆ France Active : mise en place de la nouvelle offre de garantie, changement de méthode et d'outils, impactant en terme de ressources humaines, maintien du nom Pas-de-Calais Actif consécutivement à la nouvelle charte de France-Active, déploiement de l'offre en destination des « entrepreneurs engagés », via une nouvelle méthodologie d'expertise.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ ESS : Renforcement de l'action au sein des comptoirs à initiative du budget citoyen, transformation du label Propulseurs! en une plateforme (indépendante) départementale de financement participatif des initiatives citoyennes du Pas-de-Calais.
- ◆ TPE : en 2019, l'activité TPE sous pilotage BPI (Banque Publique d'Investissement) en lieu et place de la Caisse des Dépôts et Consignations, Renforcement de l'action en direction des « entrepreneurs engagés » avec le déploiement de la nouvelle offre de prêts de France Active, renforcement de l'action en faveur des « quartiers prioritaires » de la politique de la ville (mesure « Cap Quartier ») afin de renforcer les fonds propres des créateurs.
- ◆ Mise en œuvre des suites de l'étude sur les modèles économiques des SAAD (Services d'Aide à Domicile) du Pas-de-Calais.
- ◆ Réseau France Active : rapprochement à l'étude entre France Active et Initiatives France.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2018 RETRAITÉ HORS DISPOSITIFS		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 22 946 €	Capitaux propres : 600 091 €	Chiffre d'affaires : 86 696 €
Actif circulant : 932 843 €	Total des dettes : 341 712 €	Valeur ajoutée : - 269 156 €
Trésorerie : 456 356 €	Total bilan : 1 489 729 €	Excédent brut d'exploitation : 61 632 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : 36 080 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 %		Résultat financier : 6 761 €
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)		Résultat exceptionnel : - 327 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 3,8 %		Résultat de l'exercice : 40 982 €
Taux de rentabilité net : 35,1 %		Capacité d'autofinancement : 85 825 €
Ratio d'activité : 29,4 %		Total des produits : 1 829 191 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 96 jours		Financement du Département (€ et %) : 433 067 €, soit 27 %
Fond de roulement : 985 681 €		
Besoin en fonds de roulement : 529 325 €		

Date de mise à jour des données : 26/07/2019

**ANNÉE
2018**





Pas-de-Calais

Le Département

Solidarités

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- PAS-DE-CALAIS HABITAT -

ANNÉE
2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE PAS-DE-CALAIS HABITAT

Jamais depuis sa création, le modèle du logement social que nous défendons, n'aura été autant déstabilisé. Un modèle, qui, nous aimons à le rappeler, permet aujourd'hui à plus de 11 millions de personnes de vivre dans des logements à loyer modéré en France. Pour l'Office public que nous représentons, ce sont près de 85 000 personnes qui bénéficient d'un logement abordable et de qualité.

La mise en place de la réduction de loyer de solidarité et la hausse de la TVA ont été des coups très rudes qui pourtant, n'ont en rien entamé notre détermination commune à agir.

Plus contraint certes, mais toujours plus engagé, l'Office a profondément modifié son organisation. La grande transformation qui s'est opérée en 2018, place la satisfaction des locataires au centre de ses préoccupations. Désormais organisé en pôles d'expertise, Pas-de-Calais habitat s'est renforcé pour être en capacité de répondre aux enjeux qui se posent à lui : la maîtrise des charges, la transition énergétique, la lutte contre l'isolement social, le maintien à domicile des personnes âgées ou plus simplement le bien-être au quotidien dans son logement et son quartier.

En s'appuyant sur le savoir-faire de ses collaborateurs, Pas-de-Calais habitat souhaite aujourd'hui, tout en assumant pleinement sa mission sociale, continuer à innover à la fois dans son offre de logements, dans les services associés mais également dans la manière d'accompagner les habitants. Après la maîtrise des dépenses énergétiques, c'est l'insertion et l'emploi qui s'ajoutent aux leviers contre l'exclusion et la précarité économique. Il y a au sein des quartiers une énergie, une envie et une solidarité qui ne demandent qu'à s'exprimer.

Avec la détermination de ses équipes, avec son inscription dans des projets d'envergure, Pas-de-Calais habitat participe à l'émergence d'un habitat plus solidaire, plus durable, plus contributif.

En un mot : PLUS HUMAIN !

Jean-Louis COTTIGNY

Président de Pas-de-Calais habitat



MISSIONS ET ACTIONS MENÉES

I. PROTÉGER LES PLUS FAIBLES, ACTIVER LES SOLIDARITÉS ET IMPLIQUER NOS LOCATAIRES

Le combat contre l'exclusion et la précarité économique prend tout son sens pour un Office de l'habitat. Année après année, l'Office a développé un savoir-faire qui dépasse le périmètre habituel d'un bailleur social et lui permet d'être aux avant-postes de ce combat.

Plusieurs actions sont menées simultanément afin d'amplifier les effets pour les locataires :

- ◆ L'accueil des ménages économiquement fragiles (illustré par le taux de bénéficiaires de l'APL).
- ◆ L'accueil des familles classées prioritaires au sens du Fonds Solidarité Logement et du Contingent Préfectoral.
- ◆ Les boucliers sociaux.
- ◆ L'accompagnement à la maîtrise des énergies .
- ◆ La maîtrise des charges de chauffage.
- ◆ L'innovation.
- ◆ L'insertion économique.
- ◆ Le parcours résidentiel des gens du voyage.

2018	
Bénéficiaires au 31 décembre	23 768
Évolution	0 %
Taux de couverture au 31 décembre (APL / loyers bruts Hors RLS)	40,4 %
Masse annuelle versée (y compris rappel)	70.6 M€

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'APL

63 % de bénéficiaires d'APL en 2018. On constate une baisse de ce taux de couverture liée notamment au retrait de 5 € d'APL, mis en place au 1er octobre 2017, et à la RLS qui pèse pour près de 7 millions d'€.

LE RELOGEMENT DES FAMILLES LES PLUS EN DIFFICULTÉS

Cette année encore, l'Office a réalisé près de 40 % des relogements

des publics prioritaires du Fonds de Solidarité Logement. Grâce à la mobilisation constante des équipes et à l'approche qui est celle de l'Office, c'est-à-dire de travailler à l'échelle la plus pertinente, qui est celle des quartiers, la participation reste importante malgré une baisse significative.

En outre, Pas-de-Calais habitat a relogé 513 familles bénéficiaires du FSL en 2018 : 214 familles prioritaires et 299 non prioritaires.

Par ailleurs, la délégation du Contingent Préfectoral, en flux, a permis le relogement de 423 familles prioritaires, dont 67 sortants d'hébergement. L'objectif assigné par le Préfet est respecté à 53 %.

ACCOMPAGNER NOS LOCATAIRES : PRIORITÉ À L'EMPLOI DURABLE !

Notre office considère, selon les mots du Président Cottigny « que le toit, l'emploi et la formation sont le trio gagnant sur lequel nous devons agir au quotidien pour les habitants du département ». Nous nous inscrivons donc dans ces orientations pour une inclusion durable et qualifiante, en menant des politiques d'insertion de proximité, équitables et efficaces, afin d'apporter de nouvelles réponses adaptées aux besoins de la population à la recherche d'un emploi.

Nous sommes membre fondateur du GEIQ BTP 62/59, qui ouvre la possibilité aux bailleurs et aux entreprises de mutualiser les heures d'insertion, nous avons été primé en 2018 par le Préfet de Région pour l'insertion au travers de la commande publique en Hauts-de-France.

Désormais Pas-de-Calais habitat veut aller plus loin et consacrer des moyens importants à l'insertion en mettant en place une politique avec des axes et des objectifs.

C'est dans cet esprit qu'une délibération a été votée le 21 décembre 2018, priorisant

l'emploi durable et à l'insertion professionnelle des habitants du département.

Pas-de-Calais habitat a mis en place une politique d'achats socialement responsables.

En 2018, plus de 1 012 chantiers d'insertion et 4 chantiers-écoles ont permis de créer 329 emplois au sein des structures de l'IAE du département. Cela s'est également traduit par 49 nouveaux contrats GEIQ BTP NPDC.

Parmi ces 378 personnes insérées, 154 personnes (SIAE et GEIQ BTP NPDC) ont terminé leur mission et 87 sont maintenant en parcours vers l'emploi durable. Soit une performance de l'emploi durable de 59.5 %.

Pas-de-Calais habitat a consacré cette même année, plus de 3,19 M€ de commande publique au secteur économique de l'insertion soit 244 420 heures d'insertion, dont 2,12 M€ dédiés à des travaux de rénovation soit 7.72 % du montant total des dépenses de maintenance dédiées à l'insertion, un chiffre qui ne cesse de grandir.

II. GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE ET LA SATISFACTION DES LOCATAIRES

MESURER LA PERCEPTION DES LOCATAIRES

Devançant largement les engagements pris par la profession en 2004 en termes de qualité du service rendu aux locataires, Pas-de-Calais habitat s'est doté dès 1999 d'un baromètre de satisfaction, composante fondamentale de son engagement qualité vis-à-vis de ses clients, et réalisé par un prestataire externe indépendant. Les questions concernent la satisfaction globale d'un panel représentatif de locataires (sexe, âge, situation professionnelle, collectifs/individuels). 2 408 habitants ont été interrogés entre mai et novembre 2018 sur les thèmes suivants :

- ◆ La disponibilité des agents de Pas-de-Calais habitat.

MISSIONS ET ACTIONS MENÉES

- ◆ La propreté (lieux et équipements individuels et collectifs).
- ◆ Le sentiment de sécurité.
- ◆ La tranquillité des habitants.

Alors que le baromètre avait connu une baisse lors des dernières éditions, les résultats de 2018 sont sans appel : 92 % d'entre eux sont satisfaits de Pas-de-Calais habitat, ce qui correspond à une note de 15,7/20 en progression sensible par rapport à 2016 (15,3). La nouvelle organisation, mise en place en 2018 et centrée sur la satisfaction des locataires, commence à porter ses fruits.

Un autre baromètre a été réalisé en 2018. Il porte sur les nouveaux entrants. Il s'agissait là encore de connaître leur perception. 1 201 nouveaux locataires ont donc également été interrogés pendant la même période, le mois suivant l'entrée dans leur nouvelle habitation avec des questions précises :

- ◆ Traitement de leur demande.
- ◆ Déroulé de l'emménagement.
- ◆ Logement correspondant à leurs attentes.
- ◆ Contacts avec les agents de Pas-de-Calais habitat.

Là encore les résultats sont très satisfaisants puisque suite à leur accueil, 96 % recommanderaient Pas-de-Calais habitat à leur entourage !

ASSURER LA TRANQUILLITÉ DES LOCATAIRES

Pas-de-Calais habitat s'engage au quotidien dans une politique active pour assurer la quiétude des habitants, en s'appuyant sur des outils juridiques et techniques, mais aussi sur une mobilisation du personnel de terrain.

Au 31 décembre 2018, désormais ce sont 29 entrées et 4 parkings collectifs qui sont vidéo protégés, ce qui a impliqué une baisse du nombre des dégradations.

Les dégradations sur l'ensemble du patrimoine, sont en baisse de

39.59 % par rapport à 2017.

Pas-de-Calais habitat s'est constitué partie civile dans 7 affaires, et France Victimes 62 (Association d'aide aux victimes et information judiciaire) a été sollicitée à 12 reprises afin de soutenir les locataires et les personnels, confrontés à des difficultés ou ayant subi une agression.

III. PRODUIRE UNE OFFRE ADAPTÉE ET INNOVANTE

La production de logement est essentielle pour répondre aux besoins des habitants et des communes. L'objectif de Pas-de-Calais habitat va plus loin. Il consiste à proposer une offre adaptée aux habitants, afin que ceux-ci puissent accueillir toutes les populations en respect de sa mission sociale.

L'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

En 2018, l'offre en direction des personnes vieillissantes s'est encore renforcée, que ce soit par la réalisation de nouveaux béguinages ou par l'adaptation du patrimoine. Pas-de-Calais habitat a donc déployé sa méthode d'analyse d'implantation de béguinage pour mieux tenir compte de la situation géographique de la commune ainsi que celle du site d'implantation proposé. Situation géographique qui doit répondre au défi de vieillissement d'un territoire, faciliter l'accessibilité des services et favoriser l'autonomie de la personne âgée.

Territoires	Logements adaptés
Arras	174
Artois-Gohelle Lens-Liévin	156
Artois-Gohelle Hénin-Carvin	54
Béthune-Bruay	94
Côte d'Opale Audomarois	91
Total	569

UNE NOUVELLE OFFRE LIMITÉE

PAR LES MESURES GOUVERNEMENTALES

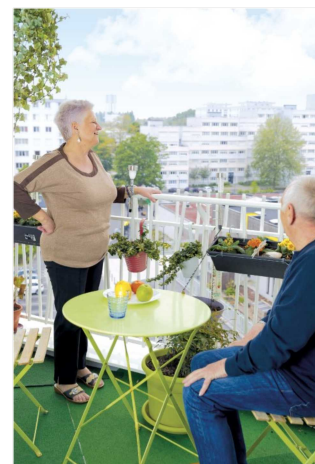
En 2018, la mise en place de la Réduction de Solidarité des Loyers (RLS) a constitué un frein au développement pour l'ensemble des bailleurs sociaux. Cela se traduit naturellement dans les chiffres de la production de logements neufs.

- ◆ 52 logements ont été déposés dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.
- ◆ 52 logements ont été financés : 36 PLUS, 15 PLAI, 1 PLS.
- ◆ 229 logements ont été lancés : 170 PLUS, 5 PLS, 55 PLAI.
- ◆ 108 logements ont été mis en service.

PARTICIPER À LA CRÉATION DE NOUVEAUX SERVICES EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES

Parce qu'un Office public de l'habitat est au cœur de la vie d'une commune, il lui revient de participer au développement des services qui demain, renforceront la qualité de vie des habitants.

Commune	Nouveaux équipements lancés ou réalisés en 2018
Annay	Construction d'une salle polyvalente
Arras	rue Amiens / Paul Adam / Chanoines 4 COMMERCES
Arras	rue Amiens / Paul Adam / Chanoines 1 Salle Collaborative
Lumbres	Chemin de Quelmes - Gendarmerie + 19 logts (17 ind+2 studios)
Arras	Arras Baudimont 7 Locaux pour vélos et poussettes



MISSIONS ET ACTIONS MENÉES

IV. UNE GRANDE TRANSFORMATION AU SERVICE DE L'HUMAIN

Les ressources humaines ont toujours été la ressource essentielle, le pilier sur lequel s'est bâti le savoir-faire de l'Office. C'est pourquoi des moyens importants y sont consacrés année après année et à ce titre, 2018 marque un nouveau renforcement dans ce domaine.

CHIFFRES CLÉS 2018 :

- ◆ 815 collaborateurs en CDI au 31/12/2018.
- ◆ Recrutements : 40 CDI.
- ◆ 21 départs en retraite.
- ◆ Promotion interne : 9.82 %.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

ET LA QUALIFICATION

Faire progresser les compétences des équipes est une nécessité pour répondre aux attentes des locataires et s'adapter aux changements rapides que connaît la société.

LA FORMATION EN 2018

En 2018, 7 566 heures de formation ont été dispensées et 1 143 stagiaires ont été concernés par les actions de formations collectives et individuelles.

Le montant total consacré à la formation a été de 657 906 €, soit 2,83 % de la masse salariale de Pas-de-Calais habitat (à comparer avec notre obligation de 1 % en matière de formation professionnelle).

ACCOMPAGNER

LA GRANDE TRANSFORMATION

Ce vaste projet, initié en 2017, a été déployé en 2018.

La grande transformation a fait naître de nouveaux métiers, en a fait évoluer d'autres ; nos modes de fonctionnement et notre environnement de travail sont en mouvement tout comme le contexte politique, social, législatif ou concurrentiel dans lequel nous intervenons.

Afin d'accompagner les collaborateurs, un dispositif d'écoute a été mis en place en début d'année pour permettre à ceux qui en ressentent le besoin ou la nécessité de s'exprimer, d'obtenir des réponses liées à la grande transformation.

LES GRANDES ACTIONS DE FORMATION

2018 :

En 2018, le Pôle Ressources humaines a mis en place un plan de formation pour répondre aux nouveaux enjeux et nous adapter de manière individuelle ou collective, le dispositif de formateurs internes s'est déployé durant toute l'année 2018, avec la mise en place de parcours métiers au cours desquels sont intervenus les collaborateurs préalablement formés à l'animation de formation.

- ◆ Formation managériale : les premières sessions ont été organisées en fin d'année, avec l'organisme CSP, l'objectif de cette action est d'accompagner les managers. Cette formation de deux jours aborde la posture managériale, la communication, la gestion de projets, les bases du droit social et la culture financière.

- ◆ Filières métiers :

- ◇ Mise en œuvre d'ateliers dans le cadre de la Grande Transformation : social – commercial – finances.

- ◇ Responsable d'agence et Responsable des services à la clientèle.

- ◆ Formation PRH 3.3 outil de gestion commerciale des impayés (250 collaborateurs formés).

- ◆ Démarche commerciale qui aborde lors de sessions collectives, les actions à mettre en place pour renforcer les techniques commerciales. (découverte du Point Dialogue).

- ◆ Formations individuelles pour accompagnement de prise de fonction liées à la grande transformation et une journée d'intégration destinée aux recrutés de l'année.

V. ENTRETENIR UN DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIF DANS L'ENTREPRISE

Le Comité Social et Économique (CSE) se substitue désormais aux 3 instances représentatives du personnel (CE-DP-CHSCT). L'élection

des membres du CSE s'est déroulée le 6 décembre 2018. Avec une participation de 85 %, tous les sièges ont été attribués au 1er tour avec 15 titulaires et 15 suppléants élus.

La représentation équilibrée des femmes et hommes dans les listes de candidats a été respectée conformément au Code du travail. Nous comptons 8 représentants de proximité qui ont pour mission de faire remonter les réclamations individuelles et collectives des salariés et les problématiques de terrain en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Un accord d'entreprise sur le fonctionnement du CSE a été signé le 3 décembre 2018, qui définit les règles de fonctionnement du CSE.

VI. ENCOURAGER ET FACILITER L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Notre obligation d'emploi en la matière est de 47 unités, ce dont Pas-de-Calais habitat s'acquitte en embauchant directement les bénéficiaires et en concluant des contrats de sous-traitance, de fournitures ou de prestations de services avec le secteur protégé ou encore en accueillant des personnes handicapées dans le cadre de stages.

En 2018 nous avons à l'effectif, 54 salariés reconnus travailleurs handicapés ce qui représente 61.12 unités, 8 contrats de prestations de services avec des entreprises du secteur protégé soit 3.01 unités et 4 stagiaires, soit 0.39 unité. Avec 64.52 unités au total et un taux de 8.16 %, Pas-de-Calais habitat se situe au-delà de son obligation légale de 6 %.

VI. NOUVEL ACCORD SIGNÉ EN 2018 AVEC LA VOLONTÉ DE CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP

- ◆ Grâce à des actions de communication et de sensibilisation, accompagnement et suivi de ces salariés, partage d'expériences avec d'autres entreprises et valorisation du rôle de référent TH dans leur démarche de reconnaissance de leur handicap.

- ◆ Développer le recrutement de travailleurs handicapés et l'accueil de stagiaires.

- ◆ Favoriser le maintien dans l'emploi des personnes handicapées : démarche préventive de santé au travail, suivi individuel de l'état de santé du salarié, adaptation du poste de travail, adaptation par la formation, adaptations aux mutations technologiques, adaptation des horaires, gestion des reclassements, de la mobilité et de la promotion professionnelle.
- ◆ Structurer le recours aux établissements du secteur protégé : sensibilisation des acheteurs et responsables de gestion, recours au secteur protégé.
- ◆ Soutenir les salariés ayant un proche en situation de handicap : accompagnement, information sur les dispositifs d'aménagement du temps de travail, aménagement des logements de fonction des gardiens logés.

VII. FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES ET MAINTENIR CELUI DES SÉNIORS

L'Office s'est fixé comme objectif de rajeunir la pyramide des âges pour transmettre les savoir-faire et savoir être aux nouvelles générations et s'inscrire dans la priorité « jeunesse » du Département. Au total, 49 contrats de génération (dont 1 recruté en 2018) et 2 emplois d'avenir sont présents à l'effectif de l'entreprise à fin 2018.

173 stagiaires ont été accueillis en 2018 (écoles, universités, service national ville...) dont plus d'un sur deux sur les métiers de proximité.

Le Pôle Ressources Humaines entretient des partenariats avec les écoles, lycées et organismes de formation, ainsi que des associations qui nous permettent de sensibiliser une large population au logement social. Une convention a d'ailleurs été signée avec le département pour l'accueil en stage des élèves de 3^e afin de leur permettre de découvrir nos métiers.

Enfin, l'Office collabore avec les Écoles de la 2^e Chance (E2C) avec l'organisation de forums de découverte des métiers de l'immobilier.

VIII. GARANTIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La répartition de notre effectif H/F pour 2018 est de : 54,83 % de femmes et 45,17 % d'hommes. En 2018, 21 femmes et 19 hommes ont été recrutés. Un effort tout particulier a été fait en matière de promotion interne (changement de catégorie/niveau) : 80 salariés en 2018, dont 37 hommes et 43 femmes (34 salariés en 2017), soit un taux de 9,82 % en 2018 contre 4,04 % en 2017.

La répartition de l'effectif féminin selon les catégories :

- ◆ 48 % de femmes pour personnel cadre.
- ◆ 68 % de femmes pour le personnel maîtrise.
- ◆ 40 % de femmes pour le personnel d'exécution.

De plus, un nouvel accord a été renégocié en 2018 avec la proposition de mesures concrètes dans 4 domaines d'actions retenus afin de garantir l'égalité professionnelle et de rémunération et d'éviter que les femmes (comme les hommes) soient pénalisées dans leur évolution de carrière et de salaire. Ces 4 thématiques principales sont assorties d'objectifs de progression et leur réalisation sera mesurée à l'aide d'indicateurs.

IX. FAVORISER ET POURSUIVRE LA MIXITÉ DES EMPLOIS

- ◆ Actions en matière recrutement interne et externe.
- ◆ Amélioration de la connaissance des métiers en interne et en externe.
- ◆ Améliorer les évolutions de carrière.
- ◆ Actions en matière d'évaluation.
- ◆ Actions en matière de formation.
- ◆ Actions en matière de promotion professionnelle.
- ◆ Améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- ◆ Actions en matière d'aménagement du temps de travail ou de conditions de travail.
- ◆ Actions en matière de temps partiel.
- ◆ Actions en matière de congés pour motif familial.

- ◆ Actions visant à organiser le retour dans l'entreprise après congé de longue durée pour raisons familiales.
- ◆ Mesures liées au mandat de représentant du personnel ou applicables à d'autres absences de longue durée.
- ◆ Actions en matière de garde des enfants et services divers.

X. ASSURER L'ÉGALITÉ SALARIALE

Une analyse annuelle des éléments de rémunération dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire avec les organisations syndicales pour s'assurer de l'absence d'écarts injustifiés et mettre en œuvre les mécanismes de correction nécessaires

Promouvoir et agir en faveur de la Qualité de Vie au Travail

Un accord sur la qualité de vie au travail a été signé en 2018 dont les mesures visent à promouvoir le bien-être des salariés et la qualité des conditions de travail :

- ◆ En poursuivant les actions en matière de prévention de la pénibilité et d'ergonomie des postes de travail.
- ◆ En développant les actions en matière de santé et de sécurité au travail.
- ◆ En favorisant la conciliation entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle.

XI. GARANTIR DES RÈGLES VERTUEUSES D'ÉCOUTE ET DE COMMUNICATION

- ◆ En garantissant une bonne utilisation des outils de communication et d'information.
- ◆ En développant les outils d'écoute et d'expression des salariés.
- ◆ En développant les outils de prévention des situations de mal-être au travail.

I. ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT ET GARANTIR UN MANAGEMENT RESPONSABLE

- ◆ En développant la performance sociale des managers.
- ◆ En accompagnant les salariés dans leur adaptation aux différentes évolutions de l'organisation, lors de leur intégration et dans le cadre de leur fin de carrière.

II. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS

D'année en année, Pas-de-Calais habitat s'emploie à faire progresser sa politique de ressources humaines notamment au travers de l'amélioration des conditions de travail des salariés.

III. LES ACTIONS MENÉES EN 2018

LA SANTÉ

- ◆ Animation du réseau des SST (rôle des SST : veille affichage, gestion des trousse de secours, registre des accidents du travail bénins, accompagnement de l'intégration des nouveaux recrutés, perspective du rôle de référent TMS).
- ◆ Aide au maintien dans l'emploi de salariés en cas d'inaptitude reconnue (équipement en siège ergonomique, prothèses auditives, chaussures orthopédiques, aménagement de temps de travail...).
- ◆ Forum santé : en partenariat avec l'AST 62-59 (Association Santé au Travail – Médecine du travail), APREVA (mutuelle santé de l'entreprise), un forum santé sur une journée a été organisée en 2018 sur le territoire Côte d'Opale-Audomarois à Outreau ; 8 thématiques ont été abordées : l'alimentation, le tabac, l'alcool, le sommeil, le travail sur écran, l'activité physique, le risque routier, la détente et le bien-être. Avec une participation de près

de 80 collaborateurs, cette journée a connu le même succès auprès de nos collaborateurs qu'en 2017.

LA SÉCURITÉ

- ◆ Contrôle des installations électriques.
- ◆ Travaux suite au contrôle des installations électriques.
- ◆ Habilitation électrique.
- ◆ Exercice d'évacuation incendie (Siège).
- ◆ Sensibilisation aux risques routiers.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

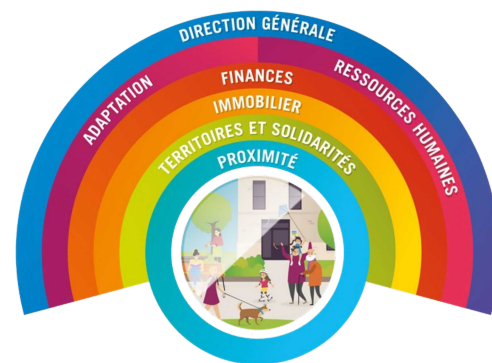
- ◆ Accompagnement de la réorganisation « la grande transformation » (dispositif d'accompagnement / écoute des collaborateurs).
- ◆ Nouveaux locaux (DTBB, projet d'agence Courrières).
- ◆ Programme de travaux d'amélioration des conditions de travail.
- ◆ Aménagement du poste de travail dans le cadre d'une reconnaissance de travailleur handicapé en lien avec le SAMETH ou en cas de recrutement d'un travailleur handicapé (étude de poste, test de matériel, ...).
- ◆ Plan d'action de prévention des risques liés à la pénibilité.
- ◆ Programme de mise aux normes des lieux de travail pour l'accessibilité des travailleurs handicapés.
- ◆ Équipement pour des salariés sous prescription médicale d'un système de sécurité de protection de travailleur isolé.

IV. ACTIONS DE FORMATION EN MATIÈRE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

368 salariés formés sur des actions de formation liées à la sécurité en 2018, sur les thèmes suivants :

- ◆ Appréhender la réglementation Amiante.
- ◆ Habilitation électrique
- ◆ Recyclage de l'habilitation électrique.
- ◆ Sécurité incendie.
- ◆ Hygiène sécurité et techniques de nettoyage.
- ◆ Prévention des Accidents et Maladies de l'Appareil Locomoteur (PAMAL).
- ◆ Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).
- ◆ Sensibilisation aux risques routiers
- ◆ Brevet SST (sauveteur secouriste du travail).
- ◆ Recyclage du brevet SST.
- ◆ Recyclage PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1).
- ◆ Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne (SSIAP).

V. UNE ORGANISATION CENTRÉE SUR LA SATISFACTION DES LOCATAIRES



LES CHIFFRES CLEFS

23768 Locataires bénéficiaires de l'APL	3837 Logements attribués
108 Logements neufs mis en service	
1789 Logements réhabilités	201 Logements démolis
89 Logements vendus, dont 4 Prêt Social Location Accession (PSLA) et 1 Vente en État Futur d'Achèvement (VEFA).	

I. LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ

266 Actions Soutien Initiative Habitants (SIH) organisées et soutenues.

815 Collaborateurs en CDI au 31/12/2018

40 CDI recrutés, dont 1 emploi d'avenir.

9,82 % Promotion interne

21 Départs en retraite

LA PRODUCTION DE PAS-DE-CALAIS HABITAT

52 Logements ont été déposés dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale et ont été financés : **36** PLUS – **15** PLAI – **1** PLS

229 logements ont été lancés : **170** PLUS – **5** PLS – **55** PLAI

108 logements ont été mis en service.

II. LE BILAN FINANCIER 2018

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Au cours de l'exercice 2018, Pas-de-Calais habitat a signé 21 contrats de prêts, 4 conventions de prêts Action Logement (ex 1 % Logement) pour un montant total de 22,70 M€ (dont 20,70 M€ mobilisés au cours de l'année 2018).

LA GESTION DES CHARGES FINANCIÈRES

L'encours de la dette de Pas-de-Calais habitat s'élève au 31 décembre 2018 à 1 126,70 M€ (dont 180 M€ sont couverts par swap de taux fixe) pour une durée résiduelle pondérée du CRD de 24,5 ans. Le taux moyen de la dette, y compris couverture, est de 2,53 %.

Ventilation de la dette par indice

Ventilation de la dette par indice

Dette à taux variable :

Au 31 décembre 2018, l'encours des prêts indexés sur le taux EURIBOR est de 13 M€. Le taux moyen de la dette y compris couverture est de 0,08 %.

Dette indexée sur Livret A :

L'encours des prêts indexés sur le Livret A est de 914,80 M€ dont 180 M€ sont couverts. Le taux moyen de la dette y compris couverture est de 2,61 %.

➤ Dette à taux fixe :

L'encours des prêts à taux fixe est de 197,40 M€. Le taux moyen de la dette est de 2,32 %.

➤ Dette indexée sur TMO, TAM, LEP :

Enfin, l'encours des prêts indexés sur TMO, TAM, LEP est de 1,50 M€. Le taux moyen de la dette est de 3,57 %.

TRÉSORERIE

Les produits financiers 2018 s'élèvent à 0.811 M€ (hors escomptes).

RÉSULTAT D'EXPLOITATION / AUTOFINANCEMENT

Chiffre d'Affaires : 162,50 M€ (hors récupération des charges locatives)

Résultat net : -33,90 M€

Autofinancement net : -69 M€

Autofinancement/loyers : -40.7 %



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais Habitat

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Office Public de l'Habitat – Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial ◆ Siège social : 68, Boulevard Faidherbe - BP. 926 - 62 022 Arras ◆ Dotations : 2 259 602 euros ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 344 077 672 ◆ Effectif moyen : 861 ETP ◆ Président : Jean-Louis COTTIGNY (Conseiller Départemental) ◆ Directeur : Fabrice CREPIN 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réaliser des opérations de « construction, acquisition, aménagement, réservation foncière, réhabilitation, gestion d'habitations collectives ou individuelles », à destination de personnes sous plafonds de ressources et de loyers (art. L421-1 du CCH). ◆ Gérer des immeubles à usage principal d'habitation (qui appartiennent à l'État, aux collectivités locales, à des organismes d'habitation à loyer modéré, à des sociétés d'économie mixte, à des organismes à but non lucratif). ◆ Réaliser des opérations d'aménagement (soit directement après accord des collectivités locales intéressées, soit en vertu d'une convention ou d'un traité de concession).
--	---

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'Administration : 26% de Conseillers départementaux et 30% de personnalités qualifiées désignées par le Conseil départemental. ◆ Représentants du Département dans la structure : 6 Titulaires : Jean-Louis COTTIGNY, Audrey DAUTRICHE, Jean-Claude ETIENNE, Pascale LEBON, Jean-Claude LEROY, Michel PETIT. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Contribution financière du Département : 2018 : 30 000€ dans le cadre du projet « un jeune un logement ». 2017 : 30 000€ dans le cadre du projet « un jeune un logement » Garantie d'emprunts : 178 685 210 € au 31/12/2018.
--	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Patrimoine géré : 40 222 logements dont 12 352 logements individuels et 27 870 collectifs. ◆ Construction / réhabilitation : 108 logements mis en service. 90 logements vendus (dont 1 en PSLA). ◆ Démolition : 201 logements, et 1 foyer étudiant de 121 chambres. 	<p>Données sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 3 837 attributions de logements. ◆ 23 823 locataires percevant l'APL. <p>Relogement dans le cadre du FSL : 214 sur 536 dans le Département 63 % de bénéficiaires d'APL.</p>
--	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Animation des commissions thématiques par une meilleure prise en compte de la réalité du terrain (La commission « Qualité de vie et sécurité des quartiers » présidée par Jacqueline Maquet ; La commission « Innovations sociales et techniques » présidée par Jean-Louis Cottigny ; La commission « Stratégie patrimoniale » présidée par Alain Dubreucq ; La commission « Finances » présidée par Françoise Rossignol.) ◆ Au 1er février, diminution de 850 M€ de l'APL impliquant pour les bailleurs sociaux une Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) accompagnée d'une hausse de la TVA de 5,5 à 10 % sur les investissements .

ENJEUX ET PERSPECTIVES

<p>Dans un département reconnu comme étant l'un des plus pauvres de France, le combat contre l'exclusion et la précarité économique prend tout son sens pour un Office de l'habitat. Année après année, l'Office a développé un savoir-faire qui dépasse le périmètre habituel d'un bailleur social et lui permet d'être aux avant-postes de ce combat. Plusieurs actions sont menées simultanément afin d'amplifier les effets pour les locataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'accueil des ménages économiquement fragiles (illustré par le taux de bénéficiaires de l'APL). ◆ L'accueil des familles classées prioritaires au sens du Fonds Solidarité Logement et du Contingent Préfectoral. ◆ Les boucliers sociaux. ◆ L'accompagnement à la maîtrise des énergies (MDE). ◆ La maîtrise des charges de chauffage. ◆ L'innovation. ◆ L'insertion économique. ◆ Le parcours résidentiel des gens du voyage.
--

COMPTES EN EUROS

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 1 485 406 134 €	Capitaux propres : 350 662 480 €	Chiffre d'affaires : 200 417 544 €
Actif circulant : 49 981 508 €	Total des dettes : 1 202 936 507 €	Valeur ajoutée : 33 256 985 €
Trésorerie : 39 872 787 €	Total bilan : 1 576 057 744 €	Excédent brut d'exploitation : 2 176 580 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : 4 662 656 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 76 %		Résultat financier : 57 389 €
Durée apparente de la dette : Non déterminable -Epargne brut négative		Résultat exceptionnel : - 38 710 288 €
Rentabilité des capitaux propres : - 9,7%		Résultat de l'exercice : - 33 926 984 €
Taux de rentabilité net : - 20,1%		Autofinancement net HLM : - 69 033 470 €
Ratio d'activité : -5,2%		Total des produits : 267 965 856 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 62 jours		Financement du Département (€ & %) : 0 euro
Fond de roulement : 42 396 910 €		
Besoin en fonds de roulement : 2 524 127 €		

Date de mise à jour des données : 05/08/2019

**ANNÉE
2018**



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS

ANNÉE
2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

Le Code Général des Collectivités Territoriales détermine l'action et l'ensemble des missions dévolues à un Service Départemental d'Incendie et de Secours. Celles-ci relèvent de la lutte contre l'incendie, de la prévention et de la prévision des risques ainsi que de la protection des biens, des personnes et de l'environnement.

La sollicitation opérationnelle s'élève en 2018 à 134 428 interventions. Derrière la définition réglementaire des compétences et prérogatives du Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais, ce sont autant de nos concitoyens, autant de biens, autant d'espaces qui ont été secourus, protégés, préservés par les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais.

Pour atteindre pleinement leurs objectifs et honorer leur engagement, les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais bénéficient de moyens matériels et d'équipements importants dont les caractéristiques doivent répondre à des exigences technologiques sans cesse améliorées.

Pour ce faire, l'accompagnement des collectivités locales est indispensable et les partenaires territoriaux, communes, établissements publics de coopération intercommunale et département, répondent présents.

Le conseil départemental est, à ce titre, le principal financeur de l'établissement public. Il a toujours accompagné les attentes et les contraintes liées aux spécificités du fonctionnement du SDIS du Pas-de-Calais.

Les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires et les personnels administratifs, techniques et spécialisés servent, au meilleur de son intérêt, la population du Pas-de-Calais qu'ils défendent.

Je suis heureux de vous présenter, dans le rapport d'activité de l'année 2018, l'étendue de leurs missions et de leur savoir-faire.

Alain DELANNOY

Président du Conseil d'administration

du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais



MISSIONS ET BUDGET

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

LES MISSIONS DU SDIS SONT :

- ◆ Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes et leur évacuation vers les hôpitaux.
- ◆ La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours.
- ◆ La prévention et la lutte contre les incendies.
- ◆ La prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

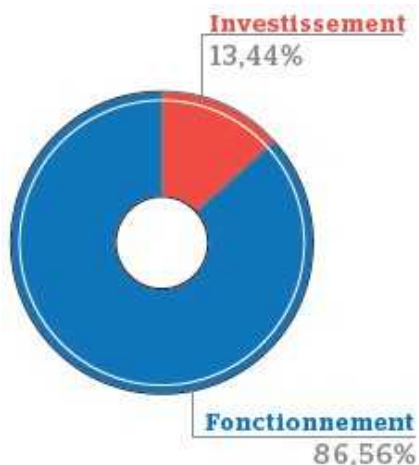
PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET JURIDIQUE

Le pôle est composé de trois groupements de services.

I. Le Groupement des Affaires Financières

Budget Primitif 2018
de 142,67 millions d'euros
(137,19 millions d'euros réalisés en dépenses)

- Fonctionnement : 123,49 millions d'euros (réalisé 121,13 millions d'euros)
- Investissement : 19,18 millions d'euros (réalisé 16,06 millions d'euros)



Une section de fonctionnement réalisée de 121,13 millions d'€.

Principales dépenses :

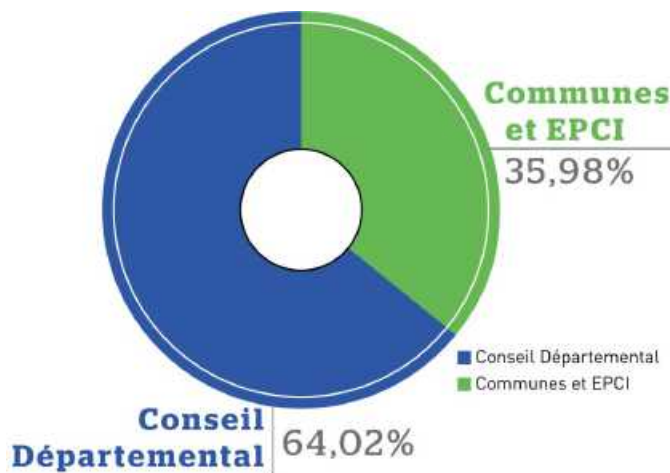
- ◆ 92,5 millions d'€ pour les charges de personnels et frais assimilés.
- ◆ 11,4 millions d'€ pour les charges à caractère général.
- ◆ 11,8 millions d'€ pour les opérations d'ordre de transfert entre sections.
- ◆ 709 280 € de charges financières.

Principales recettes :

Contributions et participations pour un montant de 111,6 millions d'€ dont :

- ◆ 71 millions par le Conseil départemental.
- ◆ 39,9 millions par les communes et les EPCI du département.

Répartition des participations des collectivités (sur un total de 110,9 millions d'€)



Une section d'investissement réalisée de 16,06 millions d'€.

Principales dépenses :

- ◆ 295 000 € d'immobilisations incorporelles.
- ◆ 498 000 € d'immobilisations en cours.
- ◆ 2,7 millions d'€ d'immobilisations corporelles.
- ◆ 3,7 millions d'€ d'emprunts et dettes assimilées.
- ◆ 3,6 millions d'€ d'opérations d'ordre de transferts entre sections
- ◆ 5,2 millions d'€ d'Autorisations de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP).

Principales recettes :

- ◆ 11,8 millions d'€ d'opérations d'ordre de transferts entre sections.
- ◆ 3,7 millions d'€ d'emprunts et dettes assimilées.
- ◆ 2,4 millions d'€ de dotations, fond divers et réserves.



ORGANISATION ET BILAN DES ACTIONS

LE GROUPEMENT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le Groupement de la Commande Publique pilote les procédures de passation des marchés publics. Il conseille les services dans le montage juridique du marché public à mettre en place (type de marché, allotissement, durée, conditions d'exécution, critères de jugement des offres...) et veille à la sécurité juridique des achats de l'établissement.

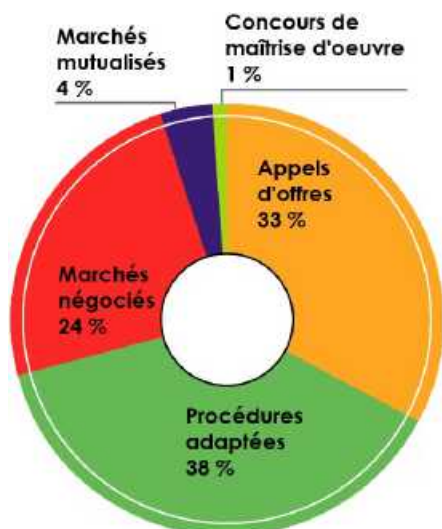
Ainsi en 2018 :

72 DCE (documents de consultation des entreprises) ont été rédigés et mis en ligne via la plate-forme de dématérialisation dont : 4 procédures mutualisées :

- ◆ La fourniture de gaz avec les Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, la Région des Hauts de France et le SDIS du Nord.
- ◆ La fourniture de matériels d'abords ventilatoires avec les SDIS du Nord, de la Somme et de l'Oise.
- ◆ L'acquisition de véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) avec les SDIS du Nord, de l'Aisne et de la Somme.
- ◆ L'acquisition de Véhicules de Reconnaissance et d'Interventions Diverses (VRID) avec les SDIS du Nord, de l'Aisne et de la Somme.

◆ Ainsi qu'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Lens.

Ceci représente 228 lots de consultation à traiter.



LE GROUPEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Le service organisation et gestion des documents a effectué :

- ◆ 32 versements d'archives des services du SDIS, soit 148 mètres linéaires, éliminé 324 mètres linéaires d'archives, traité 107 demandes de documents.
- ◆ 54 mètres linéaires d'archives Prévention ont été triés, ce sont 1 000 dossiers répertoriés.
- ◆ 18 visites de Centres d'Incendie et Secours ont été réalisées pour établir des diagnostics, tri et inventaires des archives.

Le Service Conseil Juridique et Veille documentaires a visé :

- ◆ 99 conventions nécessitant une approbation des élus du bureau du Conseil d'Administration.
- ◆ 147 conventions issues de « convention-type ».
- ◆ 30 arrêtés de délégation de signature modifiés.

Le Service Contentieux

- ◆ 57 dossiers de dépôts de plainte.
- ◆ 52 constitutions de partie civile.
- ◆ 21 contentieux devant le tribunal.
- ◆ Mise en place de la démarche RGPD avec désignation d'un référent DPO.

I. PÔLE PRÉVENTION, PRÉVISION OPÉRATIONS

Le site de la Direction Départementale accueille le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) et le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) : celui-ci est la plateforme unique de réception des appels 18 dans le département et le CODIS assure la gestion opérationnelle des interventions.

Le pôle est composé de trois groupements de services.

LE GROUPEMENT ORGANISATION ET COORDINATION DES SECOURS (GOCS)

La gestion des interventions des sapeurs-pompiers est fondée sur l'articulation CTA-CODIS avec les unités opérationnelles du département.

Les interventions sont la partie la plus visible des missions des sapeurs-

pompiers : 134 428 interventions ont été effectuées en 2018, soit une moyenne de 1 118 appels par jour.

LE GROUPEMENT PRÉVISION DES RISQUES

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir. L'objectif est de faciliter la prise de décision et de permettre l'organisation d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation.

La prévention vise à permettre l'évacuation des personnes en danger (risque de panique) à limiter les risques de déclenchement et de propagation d'incendie et de faciliter l'intervention des secours.

COMMISSIONS DE SÉCURITÉ	NBRE ERP
CCS d'Arras	1 069
CAS de Boulogne-sur-Mer	3 439
CAS de Saint-Omer	4 002
CAS d'Arras	3 891
CAS de Béthune	6 540
CAS de Calais	3 551
CAS de Montreuil-sur-Mer	3 803
CAS de Lens	7 008
Sous-commission ERP/IGH	710
Total général	34 013

Répartition des Interventions



ORGANISATION ET BILAN DES ACTIONS

II. PÔLE PERFORMANCE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

LE GROUPEMENT DE L'ANALYSE ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Le Service Système d'Information Décisionnel et de Pilotage (SIDP)

- ◆ Fiabilisation des données : opération (START, CRSS), Prévention, RH.
- ◆ Fluides : Etat des lieux du marché gaz avant changement de fournisseur.
- ◆ Réunions transversales de point de situation (en interne, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage).
- ◆ Demande aux chefs de centre de remontée des informations.
- ◆ HEC : accueil de 4 étudiants.

Missions nouvelles du GASEP :

- ◆ Pilotage de la Performance Globale (PPG) : mise en place et accompagnement des acteurs/pilotes et choix de 4 axes d'amélioration.
- ◆ COPIL : point d'étape et/ou arbitrage du Directeur 6 décembre 2018.
- ◆ Plan de Déplacement Administration (PDA) et Plan de Déplacement inter Administration (PDiA) : Analyse de la demande et propositions au Directeur : désignation d'un référent (L. LUZZA), constitution d'un groupe de travail.

Missions exceptionnelles du GASEP :

- ◆ Inspection DGSCGC, centralisation et indexation de 474 documents dans un espace de partage.
- ◆ Planification, logistique et déplacements.
- ◆ Rapport de la Chambre Régionale des Comptes : Analyse et présentation au CASDIS.
- ◆ Comité Action Publique 2022 (CAP 22) : se réinventer pour mieux servir Analyse du rapport et préconisations de déclinaison au SDIS.

LE GROUPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Les projets marquants 2018 :

- ◆ Finalisation de la réfection du câblage des CIS du département.
- ◆ Installation du GVR de secours et du PRA sur le CIS Hénin-Beaumont.
- ◆ Développement du logiciel de gestion de la DECI.
- ◆ Remplacement des 250 téléphones de la flotte.
- ◆ Mise en œuvre d'un faisceau hertzien entre le direction et Fiefs.
- ◆ Préparation des 2700 POCSAG pour le passage en 175Mhz.
- ◆ Expérimentation avec AIRBUS et le GOCS de la radio du future.

- ◆ Uniformisation des outils embarqués dans les PCC et PC de site.
- ◆ Déploiement des outils embarqués au COD, au CROSS, au PCO Tunnel et dans les installations ponctuelles type enduropale...
- ◆ Mise en œuvre d'une solution antimalware (TRAPS).
- ◆ Inventaire des stocks et valorisation des produits.
- ◆ Déploiement du nouveau proxy internet et mise en place de la démarche RGPD.
- ◆ Remplacement des serveurs du gestionnaire de voies radio.
- ◆ Mise en place ESPMED (en remplacement de SP32).
- ◆ Mise en place de GLPI pour le suivi des incidents.
- ◆ Mise en place d'IXBUS pour la dématérialisation (actes, convocations finances).



III. PÔLE RESSOURCES EMPLOIS ET COMPÉTENCES

Le Pôle se compose de quatre groupements de services :

- ◆ Le groupement emploi et gestion des compétences.
- ◆ Le groupement ressources humaines (SPP et PATS).
- ◆ Le groupement des SPV et le groupement formation/sport.



LE GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

4 778 agents composent le SDIS dont :

- ◆ 3 378 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV).
- ◆ 1 168 Sapeur-Pompiers Professionnels (SPP).
- ◆ 232 Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS).

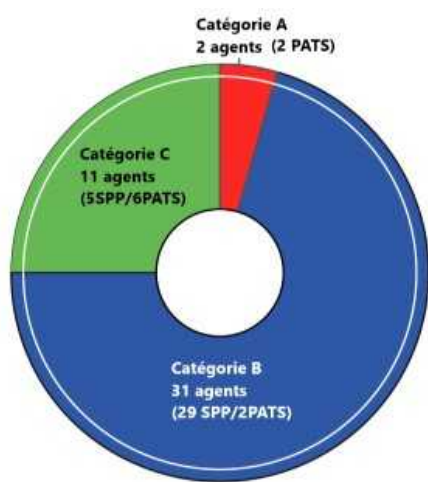
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT

Sapeurs-Pompiers Volontaires	70,7 %
Sapeurs-Pompiers Professionnels	24,45 %
Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés	4,85 %

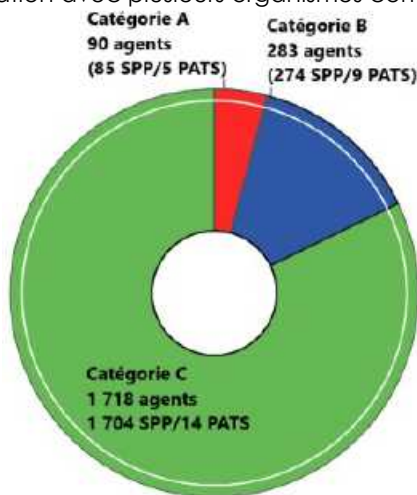
ORGANISATION ET BILAN DES ACTIONS

LE GROUPEMENT FORMATION/SPORT

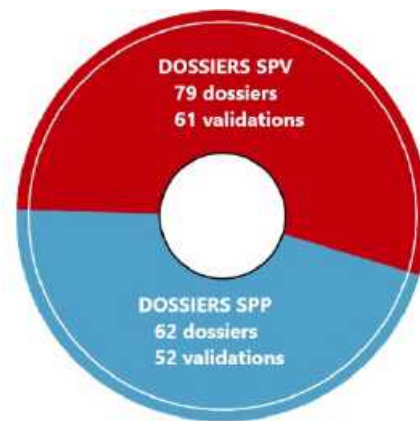
L'École Départementale d'Incendie et de Secours (ÉDIS) dispense une grande partie de la formation primordiale pour les personnels SPP, SPV et PATS, en collaboration avec plusieurs organismes comme le CNFPT, ECASC, ENSOSP....



Formation d'intégration



Formation de professionnalisation



Validation des acquis

LE GROUPEMENT SANTÉ FORMATION :

- ◆ 134 Infirmiers sapeurs-pompiers ont suivi la formation de maintien et de perfectionnement des Acquis Protocole Infirmier de soins d'urgence.
- ◆ 24 infirmiers ont suivi la formation Officier santé CODIS
- ◆ 35 infirmiers ont suivi la formation de soutien sanitaire aux opérations ont eu lieu.
- ◆ 16 personnels du SSSM formation continue zonale des pharmaciens et préparateurs en pharmacie.

POLE PATRIMOINE-IMMOBILIER ET



LOGISTIQUE

Le pôle est composé de deux groupements de services.

LE GROUPEMENT PATRIMOINE IMMOBILIER

Chargé de la partie bâtiminaire avec notamment les constructions neuves ainsi que les travaux d'entretien et les grosses réparations concernant l'ensemble du SDIS du Pas-de-Calais a lancé en 2018 les projets suivants :

- ◆ Concours pour la construction du CIS de Lens, en collaboration avec les services de la commune.
- ◆ Étude pour la construction du CIS Saint-Omer, avec les différents partenaires du dossier « loi sur l'eau ».
- ◆ Les études et réception des dossiers de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement, d'extension, de réfection ou de réhabilitation de plusieurs centres d'incendie et de secours.

LE GROUPEMENT LOGISTIQUE

Il est constitué d'un service équipement ainsi que d'un service véhicules. Un groupement qui a notamment la charge :

- ◆ L'habillement des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), Volontaires (SPV) et des personnels techniques. Au total, ce sont plus de 4 000 personnes qui sont habillées par SDIS 62.

- ◆ La maintenance préventive et curative de tous les engins du SDIS du Pas-de-Calais. En 2018, 2 132 véhicules ont nécessité une révision. 55 véhicules ont été livrés, dont 12 VSAV, 5 FPT, 2 CCF, 1, EPC, 1 FSR, 1 CPCe, 1 FFdN, 2 MPR, 4 VRID, 7 VID, 18 VL et 1 CD.

IV. PÔLE SANTÉ, SECOURS MÉDICAL ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le pôle est composé d'officiers de santé :

- ◆ Médecins SP (5 SPP, 42 SPV).
- ◆ Infirmiers SP (6 SPP, 169 SPV).
- ◆ Pharmaciens SP (2 SPP, 11 SPV).
- ◆ Vétérinaires SP (2 SPV).
- ◆ Experts Psy (2 psychologues) + (2 psychiatres MSPV).
- ◆ Experts (3 diététiciennes-nutritionnistes).
- ◆ 1 sage-femme SPV.



ORGANISATION ET BILAN DES ACTIONS

V. OPÉRATIONS :

En 2018, nous avons recensé 7 835 interventions en VLSSSM dont :

- ◆ 3 718 départs types.
- ◆ 1 238 déclenchés par l'officier santé CODIS.
- ◆ 2 493 à la demande du SAMU.
- ◆ 1 342 protocoles infirmiers de soins d'urgences (PISU) réalisés.
- ◆ 695 voies veineuses périphériques (VVP) posées.

140 missions de soutien santé ont été assurées lors d'exercices d'unités spécialisées, épreuves sportives, formations, etc....) et 46 demandes et interventions de l'unité Médico-Psychologique (USMP) ont été réalisées.

Les missions relatives à la médicalisation de grands événements tels que l'Enduropale, le Main Square Festival, les commémorations et autres, n'ont pas connu de particularité en 2018 et restent stables en termes d'activité du Pôle santé.

Un travail important d'efficience opérationnelle a été réalisé pendant l'année 2018.

LE GROUPEMENT LOGISTIQUE PHARMACIE

- ◆ 4 610 bouteilles O2 délivrées.
- ◆ 910 commandes VSAV.
- ◆ 19 déclarations pharmaco-vigilance déclarées.
- ◆ 887 maintenances préventives réalisées.
- ◆ 604 maintenances curatives réalisées en interne.
- ◆ 107 maintenances curatives réalisées par prestataire.
- ◆ 1 024 livrets de DIT.
- ◆ 83 cahiers de désinfection contrôlés.

LE GROUPEMENT HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Il assiste et conseille l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels. Cette politique de prévention des risques est assurée par un réseau composé d'un conseiller de prévention et de 8 assistants de prévention.

Fin 2018, le réseau a été étendu avec la mise en place d'un correspondant Hygiène et Sécurité par CIS, pour renforcer la communication dans le cadre de la Commission Risques Fumées d'Incendie.

Il assure la gestion du CHSCT (tenue de 2 CHSCT en 2018) et l'évaluation des risques professionnels par la mise à jour du Document Unique. Le Groupement Hygiène et Sécurité assure également le suivi des accidents de service : 398 déclarations d'accident toute catégorie confondues transmises via l'Intranet et a mené une enquête/analyse suite à un accident grave.

APTITUDE MÉDICALE	
Visites médicales	3 829
Consultations occasionnelles	376
Consultations diététiques	301
RPS déclarés	10
Total général	4 516

CABINET PRÉSIDENT/DIRECTEUR, ACCUEIL, COMMUNICATION

Placé sous l'autorité du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Pas-de-Calais et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais, il est chargé du traitement des affaires réservées, de la correspondance politique et institutionnelle ainsi que de la relation avec les élus et les autorités.

MISSIONS DU CABINET DU PRÉSIDENT	
Correspondances	257
Reprise des éléments de langage	8
Discours de Sainte-Barbe par CIS	74
Discours et intervention DD/DDA/PCASDIS	50
Cérémonies	16

Le Service Accueil-Courrier assure l'ouverture, la répartition du courrier entrant dans les services de la Direction et la préparation des courriers et des colis sortant pour le compte de la Direction. Il ventile les correspondances émanant des groupements territoriaux et des CIS ou à destination de ceux-ci. Outre les fonctions d'accueil physique et

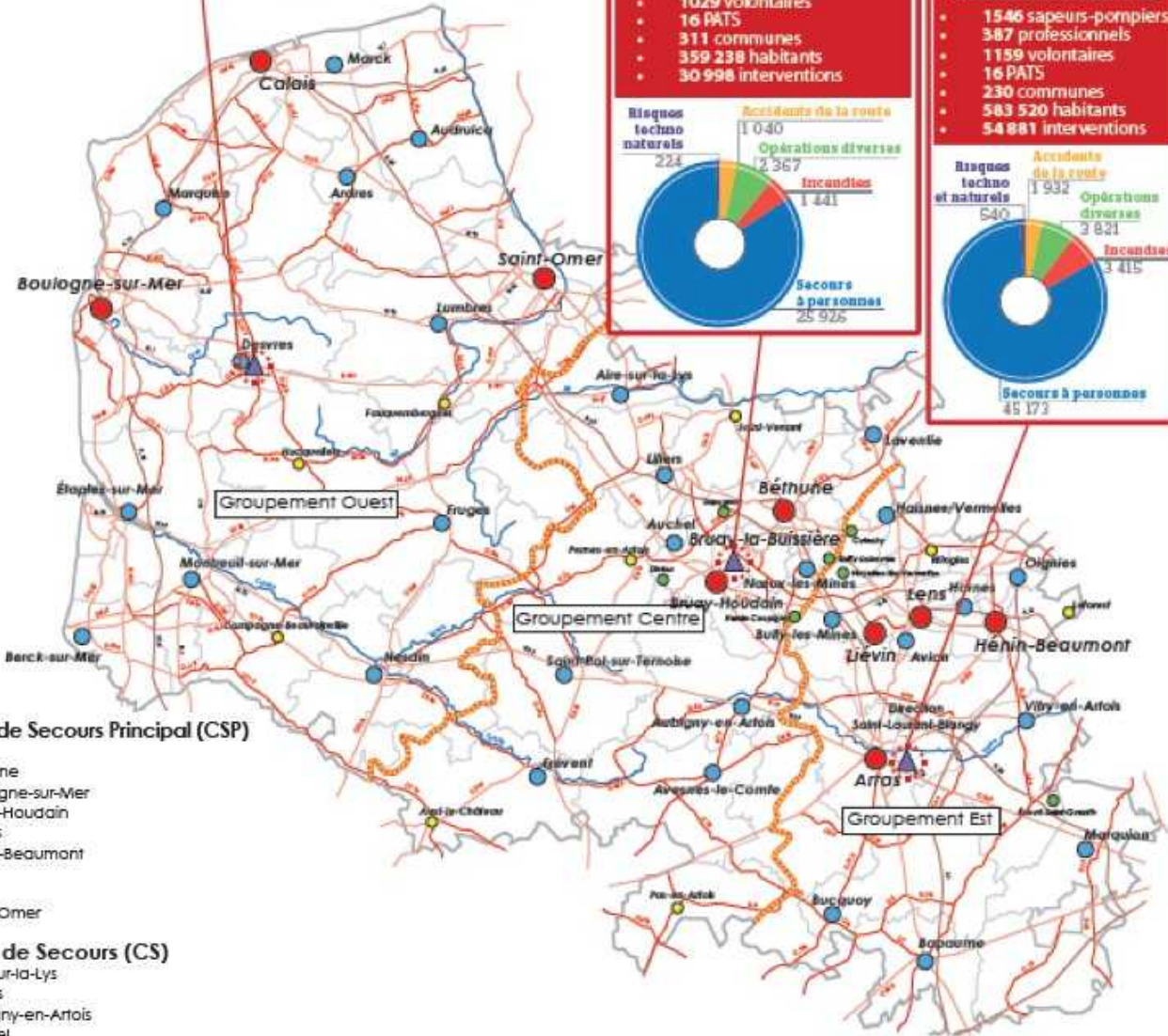
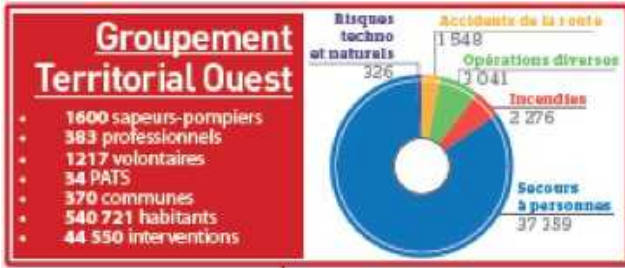
téléphonique, le service gère la réservation et la préparation d'une partie des salles de réunion de la Direction départementale. À travers la compétence spécifique de la fonction de chauffeur d'autorité, le service a assuré 120 déplacements pour le compte du Directeur départemental ou du président du Conseil d'Administration.

MISSIONS DU SERVICE ACCUEIL COURRIER	
Accueil visiteurs	1 496
Chauffeurs autorités (déplacements)	120
Gestion des salles de réunion	457
Plis affranchis	11 890
Plis réceptionnés	13 148
Préparation et distribution de colis	113

Le Service Communication assure la communication institutionnelle/opérationnelle de l'établissement notamment à travers des reportages photos, les réseaux sociaux, la newsletter et le site internet. Il conçoit des supports, documents, affiches pour tous les services du SDIS. Afin d'assurer ses missions, il compte 2 infographistes, 1 journaliste, 1 vidéaste et 15 correspondants photos.

SERVICE COMMUNICATION	
cérémonies	16
Communiqués de presse	30
Demandes différents services	312
Reportages institutionnels	122
Reportages opérationnels	144
newsletters	22
Sollicitations médias	100
Publications Facebook	411
Publication Instagram	23
Tweets (hors retweets)	371
Vidéos YouTube (67 014 vues)	16

GROUPEMENTS TERRITORIAUX ET CIS



Centre de Secours Principal (CSP)

- Arras
- Béthune
- Boulogne-sur-Mer
- Bruay-Houdain
- Calais
- Hénin-Beaumont
- Lens
- Liévin
- Saint-Omer

Centre de Secours (CS)

- Aire-sur-la-Lys
- Ardes
- Aubigny-en-Artois
- Auchel
- Audruicq
- Avesnes-le-Comte
- Avion
- Bapaume
- Berck-sur-Mer
- Bucquoy
- Bully-les-Mines
- Desvres
- Étaples-sur-Mer
- Frévent
- Fruges
- Haisnes-Vermelles
- Harnes
- Hesdin
- Laventie
- Lille
- Lumbres
- Marcq
- Marquion
- Marquise
- Montreuil
- Noeux-les-Mines
- Oignies
- Saint-Pol-sur-Ternoise
- Vitry-en-Artois

Centre de Première Intervention Départemental (CPID)

- Aux-le-Château
- Campagne-Beaurainville
- Fauquembergues
- Hucqueliers
- Leforest
- Pas-en-Artois
- Pernes-en-Artois
- Saint-Venant
- Wingles

Centre de Première Intervention (CPI)

- Cuinchy
- Divion
- Écourt-Saint-Quentin
- Hersin-Coupigny
- Lapugnoy
- Noyelles-les-Vermelles
- Sailly-la-Bourse



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Etablissement Public Administratif ◆ Siège social : ZA des chemins croisés 18 rue René Cassin ◆ 62052 Saint-Laurent-Blangy ◆ Dotations : 13 674 892 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 286 200 019 ◆ Effectif moyen : 4 778 agents (4 546 Sapeurs-pompiers dont 1168 professionnels et 3378 volontaires, et 232 Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS)) ◆ Président : Alain DELANNOY (Conseiller Départemental) ◆ Directeur : Contrôleur général Philippe RIGAUD 	Mission / Cœur de métier : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. ◆ Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.
--	--

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'administration : 18 membres sur 25, soit 78% des voix. ◆ Représentants du Département dans la structure : Membres titulaires : Jean-Claude LEROY, Alain DELANNOY, Pascale BURET-CHAUSSEY, Sébastien CHOCHOIS, Karine GAUTHIER, Mireille HINGREZ-CEREDA, Pascale LEBON, Frédéric WALLET, Bernard CAILLIAU, Evelyne NACHEL, Jean-Marc TELLIER, Isabelle LEVENT, Pierre GEORGET, Ginette BEUGNET, Florence BARBRY, Maïté MULOT-FRISCOURT, Antoine IBBA, Daisy DUVEAU. Les membres titulaires disposent chacun d'un membre suppléant. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Contribution financière du Département : BP 2019 : 71 000 000€ en fonctionnement. 2018 : 71 000 000 € en fonctionnement. ◆ Convention : Conventions de groupement de commandes sur les fluides, l'électroménager, la collecte des déchets, les sièges, les produits d'entretien, les prestations postales.
--	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

134 428 interventions (+6%) : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Secours à personnes : 109 644 (+ 4%) ◆ Accidents de la circulation : 5 826 (- 3%) ◆ Incendies : 8 167(- 10%) ◆ Opérations diverses : 9 415 (+ 55%) ◆ Risques technologiques et naturels : 1 340 (+ 191%) 	Gestion des interventions / CTA-CODIS : 1 118 appels en moyenne par jour. Périmètre Départemental : <ul style="list-style-type: none"> ◆ 33 354 sites ERP sur le territoire ; 16 sites SEVESO ◆ 891 communes
--	---

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ En 2018, l'organisation des services a été actualisée et le dispositif opérationnel rafraîchi, dans l'optique d'obtenir de nouvelles marges de manœuvres et des gains d'efficacité. ◆ Sécurisation de la réponse opérationnelle par le déploiement de postes avancés temporaires sur les territoires sous tension. ◆ Révision du Schéma directeur des systèmes d'information et de communication. ◆ Actions devant le tribunal administratif visant à recouvrer la tarification de l'appui logistique apportée aux SMUR dans le cadre du transport d'urgence, et facturations des prestations d'octobre 2016 à septembre 2018 pour un montant de recette totale de 3 901 496 euros, et constitution d'une provision pour risques d'égale montant.
--

ENJEUX ET PERSPECTIVES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Recherche d'économies durables pour contenir l'accroissement des dépenses et notamment l'évolution de la masse salariale. ◆ Ajustement du règlement opérationnel pour optimisation tout en garantissant la qualité de réponse opérationnelle. ◆ Poursuite de la politique d'investissement immobilier (constructions de centres de secours programmées ces prochaines années : Saint-Omer/Longuenesse, Lens, Frévent), et en équipements. ◆ Poursuite des mutualisations d'achats de fournitures et équipements avec le Département et les autres SDIS de la région Hauts de France. ◆ Poursuite des démarches pour percevoir les recettes liées aux transports médicalisés non payées actuellement. ◆ Mise en place de réunions territoriales pour rencontrer les agents des groupements au cours de l'été 2019 avec pour objectif d'échanger sur différentes thématiques et recueillir les bonnes idées. ◆ Mise en place de la démarche de Pilotage de la Performance Globale avec 4 objectifs pour l'établissement fixés chaque année.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 104 358 115 €	Capitaux propres : 72 356 567 €	Produits d'exploitation : 118 383 757 €
Actif circulant : 7 750 380 €	Total des dettes : 41 209 664 €	dont subventions et participations 111 583 298 €
Trésorerie : 5 420 531 €	Total bilan : 117 532 189 €	Charges d'exploitation : 119 859 028 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : -1 475 271 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 33 %		Résultat financier : -709 280 €
Durée apparente de la dette : 4 ans		Résultat exceptionnel : 3 606 592 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 18 jours		Résultat de l'exercice : 1 422 041 €
Fonds de roulement : 8 173 879 €		Épargne brute : 9 576 884 €
Besoin en fonds de roulement : 2 753 348 €		Épargne nette : 5 188 516 €
		Total des produits : 122 548 751 €
		Financement du Département (€ et %) : 71 000 000 € soit 58 %

Date de mise à jour des données : 12/08/2019

**ANNÉE
2018**



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX



TERRITOIRES
SOIXANTE-DEUX
LA VILLE EST BELLE

ANNÉE 2018





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget d'1,74 milliard en 2018 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidées par l'Etat ;
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et un certain nombre de partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2018 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité, et de solidarité légitimement attendus par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcé par le partage d'outils collaboratifs communs et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais a, en 2018, développé cette connaissance territoriale et un dialogue de gestion permanent par la mise en place de la plate-forme Ingénierie 62 associant les partenaires du Département. Faire toujours mieux dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

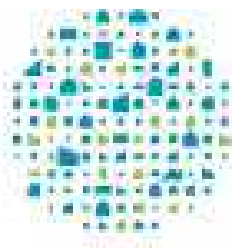
Convaincu de la nécessité d'une meilleure régulation de l'action des aménageurs et promoteurs sur nos territoires, en privilégiant notamment le réinvestissement des friches plutôt que la consommation d'espaces agricoles - ou en améliorant l'accessibilité à la propriété pour tous les ménages, c'est avec un grand intérêt que j'ai accepté, en juin 2018, d'assurer la présidence de Territoires Soixante-Deux.

La poursuite du travail engagé sous la présidence de Christian Parent permettra à notre SEM de retrouver les marges de manœuvre nécessaires à son retour dans son positionnement légitime : celui d'aménageur et de promoteur public au service des territoires.

À l'heure des optimisations budgétaires dans toutes les collectivités, la question des partenariats devient en effet incontournable. Élargir la palette d'outils à disposition des collectivités, en dotant par exemple certains territoires de Sociétés Publiques d'Aménagement, plus efficaces et plus souples, constitue évidemment une réponse pertinente. Dans ce contexte, assurer la coordination entre acteurs et outils devra être notre premier objectif. Je ne doute pas que nos équipes, culturellement formées à l'assemblage urbain, sauront trouver leur place et démontrer leur pertinence dans les projets.

Christophe PILCH

Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX



TERRITOIRES
SOIXANTE-DEUX
LA FILLE DU PAYS

MISSIONS ET GOUVERNANCE

I. MODES D'INTERVENTION

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX agit au moyen de modes d'interventions réglementés au sein desquels il développe tout ou partie de ses compétences :

- ◆ **Concession d'aménagement** : acquérir tout ou partie des terrains situés dans le périmètre de l'opération, réaliser les travaux d'aménagement et commercialiser les parcelles aménagées.
- ◆ **Mandat** : réaliser, pour le compte du maître d'ouvrage, la construction d'édifices, d'infrastructures ou d'aménagements urbains suivant un programme et un prix fixe.
- ◆ **Opération en propre** : intervenir pour son compte et assumer le risque financier d'une opération dans le cadre de constructions à vocation "habitat", "économique" ou l'aménagement de lotissements.
- ◆ **Conduite d'opérations** : apporter des compétences plus larges qu'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (administratif, technique, financier, management de projet), pour gérer tout ou partie d'une opération.
- ◆ **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) / études** : conseiller ou étudier dans ses domaines de compétences et proposer aux clients publics ou privés les solutions urbaines ou immobilières les plus adaptées..
- ◆ **Vente en État Futur d'Achèvement (V.E.F.A.)** : construction d'ouvrages de tout type (économique, habitat, médical, etc.) avec vente préalable sur plan auprès de privés (promoteurs immobiliers, investisseurs, entreprises) et de particuliers (logements neufs uniquement).

II. COMPÉTENCES

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX mobilise ses compétences, de la définition du projet à sa commercialisation. Il déploie une expertise globale au service de projets concertés et durables :

- ◆ Sécuriser les modes d'interventions.
- ◆ Acquérir le foncier par voie amiable ou par expropriation.
- ◆ Réaliser les études réglementaires, de constructibilité, d'avant-projet et de projet.
- ◆ Choisir les intervenants après appels d'offres.
- ◆ Gérer les démarches administratives.
- ◆ Élaborer, contrôler et respecter le budget, la trésorerie, rechercher des subventions et des financements.
- ◆ Coordonner les travaux de construction, de viabilisation.
- ◆ Animer les réseaux d'acteurs.
- ◆ Commercialiser les emprises constructibles et les logements neufs.
- ◆ Le Comité d'engagement analyse chaque projet et statue sur l'engagement de chaque nouvelle opération. Il détermine les niveaux d'exigences minimales nécessaires au bon déroulement de chaque projet.

III. GOUVERNANCE

Elle repose sur 4 organes clés garant d'une réelle transparence et d'un dialogue continu et efficace avec ses clients :

- ◆ **Le Conseil d'administration**, composé de 16 administrateurs représentant des collectivités publiques, de la communauté bancaire et de grandes entreprises, il définit et valide les axes d'intervention de la société.
- ◆ **Le Conseil stratégique**, composé de représentants des actionnaires signataires du pacte, est chargé d'émettre un avis préalable aux délibérations stratégiques du Conseil d'administration.
- ◆ **Le Comité de direction**, placé sous l'autorité du Directeur Général, est l'instance au sein de laquelle se partage la prise de décisions pour assurer et concourir à la réalisation effective de la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration.
- ◆ **Le Comité d'engagement** analyse chaque projet et statue sur l'engagement de chaque nouvelle opération. Il détermine les niveaux d'exigences minimales nécessaires au bon déroulement de chaque projet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :

Christophe PILCH, Représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

ADMINISTRATEURS PUBLICS :

- ◆ Samia GACI, représentant l'Assemblée Spéciale.
- ◆ Michel HAMY, représentant l'Assemblée Spéciale.
- ◆ Pascal LACHAMBRE, représentant l'Assemblée Spéciale.
- ◆ Charly MEHAIGNERY, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.
- ◆ Alain WACHEUX, représentant la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay Artois Lys Romane.
- ◆ Jean Paul DECOURCELLES, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- ◆ Laurent DUPORGE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- ◆ Pierre SENECHAL, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- ◆ Philippe FAIT, représentant le Conseil départemental du Pas-de-Calais.
- ◆ Patricia ROUSSEAU, représentant le Conseil départemental du Pas-de-Calais.
- ◆ Sabine BANACH-FINET, représentant Le Conseil régional des Hauts-de-France.

ADMINISTRATEURS PRIVÉS :

- ◆ Frédéric LEFEBVRE, représentant EDF-SAFIDI.
- ◆ Philippe BAILLY, représentant la Caisse d'Épargne Hauts-de-France.
- ◆ Brigitte LOUIS, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations.
- ◆ Christian PARENT, Privé.

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

- ◆ Isabelle HAVET, Assistante du service marché.
- ◆ Freddy KHOUALED, Comptable.

ORGANISATION

I. UN EFFECTIF STABILISÉ

L'année 2018 a vu le maintien de l'effectif de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX autour d'une cinquantaine de personnes, bien que la société ait dû faire face à deux départs (un aide comptable et un responsable de projets). Pour répondre à un accroissement temporaire de l'activité des services communication et commercialisation, deux Contrats à Durée Déterminée ont été signés. Un est arrivé à terme fin 2018, l'autre se poursuit en 2019.

Un renfort opérationnel s'est également opéré au sein de la direction de l'aménagement par l'embauche en Contrat à Durée Indéterminée d'un nouveau responsable de projets.



II. FAVORISER L'EMPLOYABILITÉ DES SALARIÉS

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX reste soucieuse du maintien des compétences de ses collaborateurs et à leur adaptation aux évolutions de leurs métiers.

Comme les années précédentes, elle a soutenu en 2018, de nombreuses actions de formations à destination de l'ensemble de son personnel.

L'année 2018 a aussi vu l'organisation de nombreuses formations internes. La connaissance des problématiques propres à la SEM et la proximité ont favorisé la transmission des savoirs par des salariés/formateurs volontaires et impliqués.

C'est ainsi que 38 collaborateurs ont pu compléter leurs connaissances en bénéficiant de l'expérience de certains de leurs collègues.

D'autres formations se sont déroulées dans le cadre de stages externes. Ces derniers concernant principalement l'acquisition de compétences spécifiques favorisant notamment l'employabilité des salariés.

En 2018, deux salariés ont obtenu la qualification d'urbaniste, délivrée par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes.



III. PRIORISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

La mixité et la diversité constituent des forces pour TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX. Consciente de l'importance de ces facteurs de dynamisme social, d'efficacité et d'innovation, la société s'efforce chaque année d'œuvrer au respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de garantir l'effectivité de ce principe.

L'année 2018 a été consacrée à la mise en place d'actions de promotion de ses collaborateurs, notamment en termes de classification, qualification et rémunération.

Répartition de l'effectif global par catégorie et par sexe au 31 décembre 2018



BILAN DES ACTIONS

L'année 2018 est marquée par une augmentation significative du volume opérationnel établi à 26,2 millions d'euros, en augmentation de 23 % par rapport à 2017. Cet indicateur du volume de dépenses traduit essentiellement la poursuite de la mise en œuvre des stratégies de déblocage des projets. En effet, de nombreux projets parfois anciens trouvent enfin des traductions opérationnelles. L'année 2019 devrait permettre à la SEM de traiter les derniers projets concernés. De même, en 2018 un travail significatif de reprises d'études et de lancements

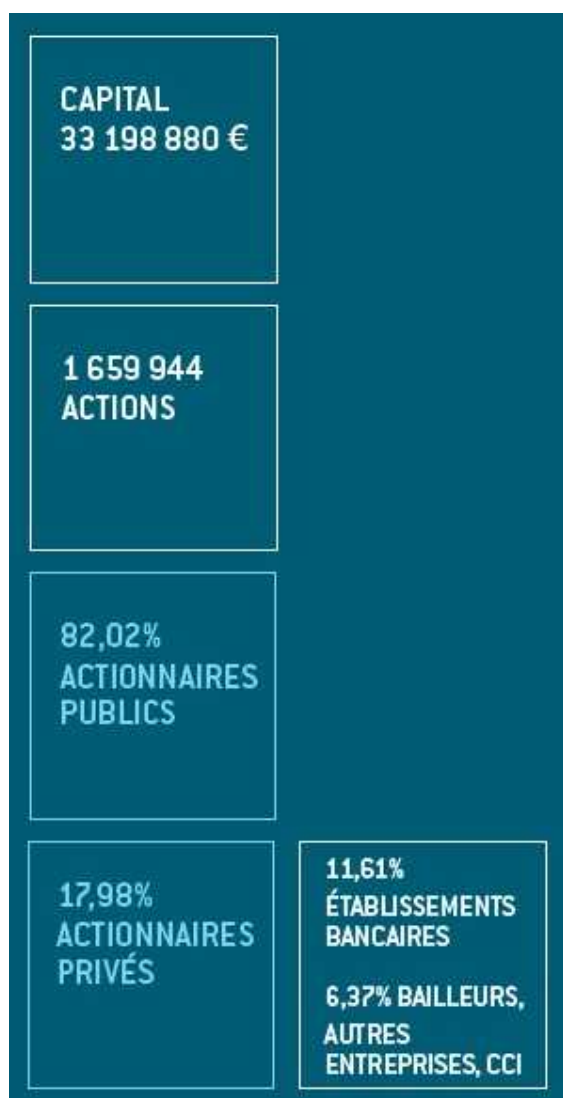
d'appels d'offres travaux aura permis de valider des trajectoires de meilleures sorties pour beaucoup de projets. Dans un contexte économique général plutôt morose, le rythme de réservations de terrains a progressé mais les délais de réalisation effective des ventes se sont considérablement allongés. Par exemple, 140 lots libres environs ont été vendus en 2018, en mars 2019 plus de 90 sont déjà sous promesse.

L'activité de construction-vente de logements monte en puissance. Un premier programme de 25 logements a été livré

en décembre 2018, 65 sont en chantier au premier janvier, l'engagement de la construction de 101 logements supplémentaires est d'ores et déjà programmé en 2019.

L'engagement des équipes a été constant et à la hauteur des enjeux pour la société, la mise au point et la validation du Plan à Moyen Terme, fin 2018, traduit l'aboutissement positif des efforts de chacune des parties prenantes (actionnaires, clients, sociétés...).

I. ACTIONNARIAT



II. REPÈRES



FAITS MARQUANTS

I. UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

L'année 2018 fut une année de changement au sein de la gouvernance de la SEM, dès le 22 janvier, l'assemblée générale a renouvelé trois mandats d'administrateurs représentant le collège « autres actionnaires ».

Le 6 avril, le conseil d'administration a procédé à la nomination de Christophe Pilch en tant que vice-président et a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire le 23 avril, afin de renouveler le mandat d'administrateur de Christian Parent qui arrivait à terme. Laurent Duporge fut quant à lui désigné pour occuper la vice-présidence. Cette séance fut également l'occasion pour les administrateurs de renouveler le mandat de Michel Deneux à la direction générale de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

Enfin le 21 décembre, les administrateurs ont acté la désignation de Frédéric Lefebvre en qualité de représentant permanent d'EDF-SAFIDI, en remplacement de Christophe Becuwe, promu à d'autres fonctions.

II. TENIR LES ENGAGEMENTS ET PRÉPARER L'AVENIR

Lors de la séance du 23 avril 2018, le conseil d'administration a arrêté définitivement les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, faisant apparaître un bénéfice de 592 243,38 €. C'est ainsi qu'au terme de l'assemblée générale du 16 mai, les actionnaires ont approuvé des comptes positifs pour une seconde année consécutive, après quatre années de résultat fortement déficitaire.

Cette séance de conseil a également été l'occasion d'approuver les orientations stratégiques de la direction. Les

dernières étapes franchies (résultats positifs, poursuite du désendettement et sorties de contentieux importants) confirment la pertinence de la stratégie validée par les administrateurs en 2017. La résilience et l'implication des équipes auront permis à TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX de confirmer et de poursuivre les trajectoires qu'elle s'était fixées, de façon durable et partagée, et ce grâce à la mise en place d'outils de pilotage de la gouvernance et des projets. Ces outils présents à tous les niveaux de la société permettent d'assurer la transparence nécessaire et attendue.

Sur le plan de la gouvernance, l'adhésion de la Région au pacte d'actionnaires aura permis d'achever l'installation du comité stratégique qui s'est réunie à quatre reprises en 2018. Conjointement aux équipes de Territoires Soixante-Deux, ce dernier a participé à la finalisation du tableau de gestion des risques des opérations et à la mise en place d'indicateurs de suivi de l'activité.

Fidèle aux dispositions du pacte d'actionnaires, il a également rendu un avis préalable aux délibérations présentées en séances de conseils d'administration. Le comité d'engagement s'est quant à lui réuni à six reprises. Installé depuis maintenant 4 ans, il a poursuivi en 2018 sa mission d'émettre un avis préalable à l'engagement de toutes les opérations d'aménagement, de promotion immobilière et de construction envisagées par la SEM. Par délibération du conseil d'administration du 17 octobre, Christophe Pilch, Président a rejoint ses rangs en tant que représentant des actionnaires « publics » aux côtés de Jean-Paul Decourcelles.

Sur le plan des projets et afin d'assurer leur pilotage de façon optimale, il a été décidé au cours du dernier trimestre 2018 la mise en place d'un ajustement de l'organisation de la direction de la société, afin qu'elle soit plus efficiente et tournée vers l'avenir. Cette dernière devrait permettre un meilleur partage des objectifs et des valeurs, une meilleure sécurisation de la circulation de l'information et surtout une amélioration des capacités d'innovation de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

Une meilleure lisibilité de l'organisation sera également assurée aussi bien en interne qu'en externe ainsi qu'une meilleure responsabilisation des acteurs dans la mesure où le nombre d'intervenants pour chaque sujet sera limité. Sa mise en place est prévue dès janvier 2019.

Lors du conseil d'administration du 21 décembre, le Plan à Moyen Terme 2019-2021 a été présenté et adopté à l'unanimité des membres présents. Ce dernier résulte d'un travail prospectif sur l'activité de la société pour les trois années à venir. Ce Plan à Moyen Terme fixe les conditions d'un fonctionnement optimal de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, à savoir : le maintien du volume de charge actuel, l'aboutissement des derniers contentieux en cours, le renouvellement régulier du carnet de commande de 20 à 25 % par an selon le type d'activité et la validation par les partenaires bancaires d'un niveau d'endettement constant.

La viabilité économique de la société et du modèle adopté n'est aujourd'hui plus à démontrer. La société affichera de nouveau un résultat net positif de l'ordre de 1 116 398,24 €.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

Annezin – ZAC du Petit Bois : l'avancement des volets réglementaires a permis le lancement de la première phase de travaux d'aménagement afin de desservir une première phase de logements.

Anzin Saint Aubin – Résidence Albini de Maresc : lancement des travaux d'aménagement d'un lotissement mené sur les fonds propres de la SEM. Ce site d'environ 5 ha accueillera à terme environ 156 logements, répartis selon une mixité sociale équilibrée entre logements en accession aidée, locatif social et lots libres. L'année 2018 aura permis de concrétiser la réservation de l'ensemble des logements des deux premières phases et ainsi permettre le lancement des travaux de desserte au dernier trimestre de l'année.



Arras – Site Diderot : la ville d'Arras avait lancé un appel d'offres afin de désigner un aménageur en charge de la requalification du site en tissu urbain sur l'ouest de sa commune. A terme, ce projet comportera à minima 269 logements, l'extension du CESI et l'extension du foyer de jeunes travailleurs, dans un cadre paysager où un square trouvera naturellement sa place autour de sujets arborés préexistants à valoriser.

Billy-Berclau – ZAC pasteur : poursuite de l'opération qui accueillera à terme 307 logements sur 11,5 hectares. L'année 2018 a vu la sortie de terre de nombreuses constructions ainsi que la poursuite des ventes des parcelles de programmes en locatif social, en accession et en lots libres qui sont eux tous commercialisés. Elle a vu également la livraison du premier projet en VEFA à destination du

bailleur Maisons et Cités de 24 logements collectifs et un logement individuel.

Bully les Mines-Liévin-Aix Noulette : poursuite de l'aménagement de l'extension de la zone de l'Alouette, où l'année 2018 a été principalement consacrée à l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'implantation. Sur les 81 hectares, 95 % des fonciers sont aujourd'hui commercialisés.

Calais-Marck en Calaisis - ZAC de la Turquerie : la société Cargo Beamer a acquis en juin 2018 un foncier d'environ 5 hectares afin d'y construire un terminal ferroviaire. L'année 2018 marque un nouveau tournant pour cette opération et promet de beaux projets économiques avec 38 % commercialisés sur les 110 hectares proposés.

Carvin – ZAC de l'Ancienne Gare : les travaux d'aménagement de la voirie BHNS se sont déroulés, a également été lancé un programme de construction en accession qui permettra de développer 15 logements en habitat collectif avec activités/commerces en rez-de-chaussée.



Promotion immobilière à destination des particuliers - Carvin : Le premier programme en accession dans le projet de la ZAC de la Gare à Carvin permettra de développer 15 logements, des commerces et des bureaux sur 1 600 m² de plancher.

Coulogne – ZAC du Grand-Duc : la reconfiguration de la ZAC a été menée en prenant en compte les potentielles zones humides d'une grande partie des terrains. L'année

2018 a en effet permis d'aboutir à une solution partagée avec les services instructeurs reconfigurant l'organisation du plan masse pour tenir compte des éléments environnementaux identifiés, tout en évitant, compensant, restaurant la zone humide au sein même du périmètre de l'opération.

Libercourt – ZAC Eco-pôle Gare : au-delà des aménagements nécessaires pour transformer le site de la gare en véritable pôle multimodal, un programme de 182 logements en collectifs et maisons groupées a été intégré à l'opération. L'année 2018 a vu se poursuivre les travaux d'aménagement urbain, en adéquation avec les travaux liés à la desserte du site par le BHNS.



Promotion immobilière à destination des bailleurs – Lestrem : au sein de la ZAC des Mioches à Lestrem, le chantier de la première VEFA pour le bailleur Pas de Calais habitat se poursuit. 48 logements (25 collectifs et 23 intermédiaires) seront livrés en juin et septembre 2019.



Wingles – ZAC Cités des Arts : poursuite de l'opération qui accueillera à terme plus de 500 logements. 2018 a vu l'achèvement de la commercialisation des phases 1 et 2, ainsi que des travaux de viabilisation d'une première phase de 8 lots libres et le lancement de la consultation des travaux de la phase 3 prévu en 2019.



La viabilité économique de la société et du modèle adopté n'est aujourd'hui plus à démontrer. L'année 2018 s'achève sur un troisième résultat positif qui assoie définitivement la crédibilité de la société.

Après plus de cinq années d'intenses efforts, l'année 2019 doit marquer le retour à un rythme de croisière.

Il s'agira pour TERRITOIRES SOIXANTE DEUX à l'issue de cette année charnière, dans le cadre d'un Plan à Moyen Terme alliant prudence et performance, de se positionner comme un outil de référence pour l'appui aux territoires dans la réalisation de leurs projets de restructuration urbaine, de développement urbain et de développement économique et de mettre en place un appui au monde économique pour un meilleur accompagnement de leurs projets d'installation sur les territoires.

Ainsi, la réalisation du plan d'action 2019, première année du PMT constitue l'essentiel de la stratégie qui sera menée par TERRITOIRES SOIXANTE DEUX en 2019. Elle reposera sur plusieurs enjeux :

◆ La résolution des problématiques de financements, dans la mesure où la question des refinancements d'opérations constitue un enjeu majeur pour la SEM puisque qu'ils représentent plus de 50 % de ses besoins de l'année.

- ◆ La bonne adéquation entre les moyens notamment « humains » et les plans de charge.
- ◆ La bonne commercialisation de ses projets, dans la mesure où les recettes de commercialisation constituent l'essentiel de ses recettes.
- ◆ Le développement de nouveaux produits, de nouveaux projets par la mise en œuvre début 2019 de deux nouvelles directions : « Stratégie et à l'innovation » chargée de proposer des axes de développement et d'innovation et « Développement économique » chargée de développer des projets à vocation économique sur ses territoires d'intervention.

Le pilotage stratégique de ces enjeux doit permettre de tenir les trajectoires arrêtées au PMT. Sur ces bases TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX prévoit à nouveau un résultat positif en 2019.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Société d'Economie Mixte ◆ Siège social : 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin ◆ Capital : 33 198 880 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 327 910 634 ◆ Effectif moyen : 50 ETP ◆ Président : Christophe PILCH (représentant de la CAHC) depuis le 8 juin 2018, en remplacement de Christian PARENT ayant atteint la limite d'âge ◆ Directeur général : Michel DENEUX ◆ % Détenion : Actionnaires publics (82,02%), actionnaires privés (17,98%) 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, réhabilitation d'immeubles. ◆ Réalisation d'étude. ◆ Procéder à la promotion, location, exploitation, gestion immobilière.
---	--

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Niveau de représentation du Département : Détenion de 15,89% du capital social. ◆ Représentants du Département dans la structure : Au Conseil d'administration : Patricia ROUSSEAU et Philippe FAIT En Assemblée générale : Evelyne NACHELLE. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Contribution financière du Département : Détenion au capital : 5 273 920 € ; Compte courant d'associés : 1 000 000 €. ◆ Convention : Convention d'apport en compte courant d'associés.
--	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 156 actes de cession signés : soit 200 642M2 de foncier à vocation économique vendu ; 37 348M2 de macro-lots; 129 lots de terrains à bâtir et 11 251M2 de patrimoine cédé. ◆ 77 77 opérations soit 41 concessions d'aménagement, 8 opérations propres de lotissement , 12 opération de VEFA à destination de bailleurs et 6 opérations de VEFA à destination de particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 5 réunions du Comité stratégique. ◆ 5 réunions du Conseil d'administration.
--	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Désignation en cours d'année de Christophe PILCH comme Président, et renouvellement de Michel DENEUX en qualité de Directeur Général. ◆ Présentation et adoption du PMT 2019-2021 par le Conseil d'Administration. ◆ Adoption des orientations stratégiques favorisant le développement des opérations en faveur de l'aménagement de « lotissements », de la promotion immobilière, et la construction et la commercialisation de programmes en Vente en Etat Futur d'Achèvement. ◆ Adaptation de l'organisation à la nouvelle stratégie de développement de la SEM. ◆ Clôture de la liquidation de la Centrale Foncière Régionale.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maintenir le cap des actions engagées en 2018 au moyen de la consolidation des opérations de VEFA et la réalisation d'opérations en propre.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2018		COMPTE DE RÉSULTAT 2018
Actif immobilisé : 9 748 058 €	Capitaux propres : 22 139 723 €	Chiffre d'affaires : 29 836 640 €
Actif circulant : 146 594 772 €	Total des dettes : 123 673 004 €	Valeur ajoutée : 3 774 061 €
Trésorerie : 2 235 725 €	Total bilan : 158 578 554 €	Excédent brut d'exploitation : - 333 446 €
RATIOS 2018		Résultat d'exploitation : - 207 049 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 81%		Résultat financier : 547 313 €
Durée apparente de la dette : Elevée (Non déterminable – CAF négative)		Résultat exceptionnel : 762 683 €
Rentabilité des capitaux propres : 5%		Résultat de l'exercice : 1 116 398 €
Taux de rentabilité net : 3.7%		Capacité d'autofinancement : - 1 018 468 €
Ratio d'activité : -29%		Total des produits : 46 391 324 €
Trésorerie en jours d'exploitation : -1 jour (trésorerie nette négative)		Financement du Département (€ & %) : 0 euro
Fond de roulement : 106 313 798 €		
Besoin en fonds de roulement : 106 417 650 €		

Date de mise à jour des données : 07/08/2019

**ANNÉE
2018**



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Accompagnement, Conseil et Optimisation

RAPPORT N°10

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA) - EXERCICE 2018

Les rapports d'activité des Etablissements et Organismes dépendant du Département (EPOA), présentés annuellement par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante est prescrit par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier dispose que chaque année, le président rend compte au conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation des EPOA, de leur activité et de leur financement.

Les rapports d'activité annexés présentent ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les Etablissements et Organismes dépendant du Département durant l'année 2018.

Il convient de me donner acte de la présentation du rapport d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés au Département pour l'exercice 2018 et de l'organisation du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Antoine IBBA

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Ludovic GUYOT, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

Excusé(s) : M. Claude ALLAN, Mme Danièle SEUX, M. Alain LEFEBVRE, M. Philippe FAIT, M. Robert THERRY, M. Philippe MIGNONET, Mme Guylaine JACQUART, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Michel HAMY, Mme Caroline MATRAT, M. Claude PRUDHOMME, M. Michel ROUSSEAU.

CONTRACTUALISATION: VALIDATION DES CONTRATS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET SES PARTENAIRES

(N°2019-339)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-10 ;

Vu la délibération n°2018-514 du Conseil départemental en date du 12/11/2018 « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et d'aménagement » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 03/09/2019 ;

Après en avoir informé la 1^{ère} commission « Attractivité Départementale et Emploi », lors de sa réunion du 03/09/2019 ;

Après en avoir informé la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines », lors de sa réunion du 03/09/2019 ;

Après en avoir informé la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté », lors de sa réunion du 04/09/2019 ;

Après en avoir informé la 4^{ème} commission « Équipement et Développement des Territoires », lors de sa réunion du 03/09/2019 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec 8 communes (NOEUX-LES-MINES, CALONNE-RICOUART, BRUAY-LA-BUISSIERE, SAINT-VENANT, MOULLE, VIMY, BULLY-LES-MINES et BERCK-SUR-MER) et 2 structures associatives (Université du Littoral Côte d'Opale et La Station), les contrats annexés à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer à la commune de MOULLE, une subvention de 10 000 € pour son projet de rénovation du court couvert de tennis.

Article 3 :

D'attribuer à la commune de BERCK-SUR-MER, une subvention de 57 449,71 € pour son projet d'aménagement et de sécurisation des accès du collège et du lycée.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les communes de MOULLE et de BERCK-SUR-MER, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet type joint en annexe à la présente délibération.

Article 5 :

Les subventions départementales versées en application des articles 2 et 3 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-011F02	2041421//910202	Fonds d'innovation territorial	13 466 964,00	67 449,71

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 23 septembre 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

Livret VIII

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la commune de Nœux-les-Mines

Si les engagements entre le Département et la commune de Nœux-les-Mines s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

Nœux-les-Mines, avec plus de 12 000 habitants, est située au carrefour des axes en direction de Béthune, Arras (par la RD 937) et Lens. L'accessibilité de la commune est également assurée par l'A26 et par une gare routière (ligne Hazebrouck-Arras). Elle compte 46 % de logements sociaux et accuse un taux de chômage avoisinant les 20 %.

La commune se compose à la fois d'une partie historique, concentrant des commerces de proximité et services publics, et d'une partie héritée de l'histoire minière, marquée par une urbanisation spécifique aux anciennes houillères et une importante urbanisation commerciale.

En raison d'une fréquentation conséquente de l'arrêt « Nœux-les-Mines », le quartier de la gare rencontre des problématiques de stationnement et de circulation importantes. Des réflexions sont initiées par la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, afin de définir un projet urbain visant la création d'un véritable « pôle d'échanges multimodal » à partir de la gare, proche des Zones Industrielles et Logisterr'A26 ainsi que du quartier prioritaire « Terre Noeue » (1 750 habitants).

Nœux-les-Mines dispose d'une offre commerciale et de services relativement dense et satisfaisante, autre facteur d'attractivité résidentielle.

Les cités, les terrils (dont l'un est reconverti en piste de ski), les ateliers et garages de l'ancien carreau de la fosse 1 de la Compagnie des mines de Nœux, qui forment aujourd'hui une friche de 11 hectares, ainsi que le bâtiment désaffecté de l'ancienne pharmacie centrale de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt, marquent le passé minier de la commune.

Afin de renforcer son attractivité, la Ville de Nœux-les-Mines a adopté une stratégie visant l'amélioration du cadre et du confort de vie de ses habitants. La commune souhaite ainsi s'engager dans une gestion active de son patrimoine, afin d'une part de le mettre en valeur, et d'autre part d'anticiper les besoins futurs en l'adaptant aux attentes nouvelles des usagers en termes de services publics.

Cette stratégie repose sur une optimisation des locaux disponibles, une programmation pluriannuelle d'investissements relatifs aux bâtiments à réhabiliter et une rationalisation des dépenses.

Par ailleurs, cette dynamique tient compte de la volonté exprimée par les élus noeuxois de rééquilibrer l'offre de services au profit des habitants de la partie haute de la commune, dite du « Haut de Noeux », où se situent le quartier Terre Noeue et la cité 2 - Fond de Sains (quartier intercommunal avec Hersin-Coupigny), reconnus respectivement quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville par l'Etat pour le premier et par la Communauté d'Agglomération pour le second.

Ainsi, la commune prévoit notamment :

- La création d'un « Pôle de Vie », avec l'accompagnement du CAUE, par :
 - o La rénovation du centre socio-culturel Georges Brassens, situé au sein du quartier prioritaire, afin d'accueillir, dans de meilleures conditions, des spectacles et événements portés par des collectifs, des associations, au sein de l'espace dédié « le Ciné Maryline », avec une attention particulière portée aux avis des habitants du quartier,
 - o La réhabilitation et la reconversion des bâtiments qui accueillent l'ancienne pharmacie centrale de la Compagnie des Mines, à proximité du centre socio-culturel Georges Brassens, en un espace multi-services :
 - Au rez-de-chaussée du bâtiment central : une vocation médico-sociale avec un cabinet médical, et les permanences des services du CPEF et de la PMI ;
 - A l'étage des bâtiments : une vocation culturelle :
 - avec la création d'une médiathèque-ludothèque structurante pour le territoire et à rayonnement intercommunal. La ludothèque permettra de mener des actions autour du jeu en tant que pratique (acte de jouer) et constituera un lieu ressource ouvert à tous.
 - la localisation du cybercentre « Braille et cyber ». Celui-ci présente la particularité d'être l'un des seuls dans le Pas-de-Calais à être adapté en termes d'accueil et de matériels aux personnes en situation de handicap visuel, et offre un potentiel d'actions partenariales.

Cet équipement sera accessible à tous, quelle que soit la nature du handicap et proposera des activités, adaptées à des publics divers (jeunes en temps scolaire et extra-scolaire, par exemple). Il aura par ailleurs une portée intercommunale. Un travail est en cours avec l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Béthune 3 pour élaborer la « feuille de route » de cet espace pluridisciplinaire dès la rentrée 2019.

- L'évolution des lieux de rencontres et d'échanges entre habitants, notamment par la réhabilitation de salles devenues désuètes et inadaptées aux nouveaux usages, telles que la salle « Douphy », un gymnase, dont l'état sanitaire requiert des travaux de rénovation thermique, ou encore la salle « Edouard Viard », salle multisports qui nécessitera de lourds investissements. Ces salles sont particulièrement fréquentées par les écoles Curie, Pergaud et Blin, le Collège Anatole France, de nombreux habitants des Quartiers Prioritaires de la commune, et des associations sportives : Basket Ball, le Futsal ou encore Javelot Tir sur cible et Gym bien-être.
- L'aménagement de l'école Antoine de Saint Exupéry (située en REP), afin de permettre le dédoublement des classes de CP et de CE1 (plus de classes au sein de l'école, aménagement d'espaces facilitant le travail par petits groupes d'élèves, dispenses d'ateliers...).
- La préservation des sites inscrits aux Monuments Historiques, et, dans ce cadre, la poursuite de la rénovation de l'Eglise Sainte Barbe. Celle-ci s'inscrit dans la déclinaison du Contrat de Ville en Convention Opérationnelle à l'échelle de la commune, dont l'un des axes prioritaires consiste à requalifier les espaces publics et équiper les quartiers en favorisant leur appropriation par les habitants.
Depuis 2018, l'édifice bénéficie de travaux de mise hors d'eau notamment au niveau de la première travée de la nef.

La définition et la mise en œuvre d'un projet de reconversion de la fosse 1 et de l'ancien site Leroy-Merlin relèvent, quant à elles, de la compétence de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane. La coordination des projets sera un enjeu partagé par les acteurs locaux afin d'assurer une réelle complémentarité entre les actions de chacun. Par exemple, du fait de la reconnaissance du site comme maillon de la Chaîne des Parcs les projets d'aménagement devront respecter les orientations du schéma actualisé de la Chaîne des Parcs La position géographique de cet espace, au centre de la commune, où se situe également la piscine, présente un enjeu en termes de liaisonnement avec le site de Loisinord où se trouvent les stades nautiques et de glisse, le terril avec belvédère, le quartier Terre Nœve, ou encore le centre-ville.

La commune souhaite par ailleurs équilibrer la répartition et le nombre des équipements et services communaux entre le bas de Noeux, plus favorisé, et le haut de Noeux, moins doté, en travaillant notamment sur deux axes :

- les commerces et services via le foncier (parkings, commerces vacants, commerces en test...), la requalification d'espaces comme la Friche Aldi en la transformant en une halle polyvalente (fêtes des voisins, brocantes, marchés nocturnes estivaux, concerts, expositions, spots BMX, roller éphémères, street art...), et l'implantation de nouvelles entreprises, du pôle emploi et d'un notaire.
- l'image du quartier : l'église sainte Barbe, convention avec une banque pour l'implantation d'un distributeur de billet, fosse 1, atelier de travaux urbains rue Moussy (espaces verts, bancs, boulo-drome), convention d'abattement de taxe foncière bâti avec les bailleurs sociaux sur des projets de modernisation des anciens quartiers miniers.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A adopté un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP), qui a notamment pour ambition de :
 - Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire ;
 - Favoriser la mobilité de tous les usagers du Pas-de-Calais ;
 - Assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement ;
 - Structurer une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et visible ;
 - Reconnaît le patrimoine culturel et déploie sa politique culturelle : « Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 » ;
 - A renforcé l'accompagnement des actions de sauvegarde, de restauration et de valorisation du patrimoine architectural en adoptant cette politique culturelle ;
 - Entend, dans le cadre du plan de développement de la Lecture publique, combler les zones blanches par des équipements structurants et accompagner la qualification des équipements ;
 - Prévoit notamment, dans la politique sportive départementale, la poursuite de l'aménagement du territoire au travers des équipements ;
 - A souhaité réaffirmer, notamment au sein du Pacte des Solidarités et du Développement Social, son rôle de chef de file du développement social par une coopération active entre tous ;
 - S'est engagé en faveur de la Politique de la Ville autour de 4 grandes priorités :
 - Promouvoir l'accès aux services publics, en lien avec le travail de partenariat mené avec l'Etat sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) ;
 - Favoriser l'épanouissement des habitants du Pas-de-Calais en mobilisant les politiques sportives, culturelles et la lecture publique ;
 - Faciliter l'accès à une éducation de qualité et promouvoir une mixité sociale renouvelée ;
 - Inscire la politique de la ville en adéquation avec les orientations du Pacte des Solidarités et du Développement Social ;

- S'est engagé, auprès de l'Etat, dans la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté autour de 3 axes majeurs en lien avec son Pacte des Solidarités :
 - o La prévention des sorties « sèches » des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance : offrir l'accompagnement vers l'autonomie nécessaire à l'inclusion dans la vie active ;
 - o L'amélioration de l'accompagnement social des personnes les plus vulnérables notamment en coordonnant les acteurs ;
 - o L'amélioration des conditions d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires et le renforcement de l'offre d'insertion ;
- A adopté un Schéma Directeur départemental de la Mobilité qui a pour ambition de :
 - o Promouvoir la mobilité pour tous ;
 - o Développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces ;
 - o Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible ;
- Partage, avec le Département du Nord, un Schéma interdépartemental de covoiturage, dont l'objectif est :
 - o De répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants ;
 - o D'articuler pour ce faire, les différentes démarches, projets et actions en cours en matière d'aménagement et d'équipement en aires de covoiturage ;
 - o D'assurer la concertation des acteurs (Départements, Région, Communes, EPCI, Associations...) pour développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces et innovants ;
- Précise, au sein du Schéma Directeur départemental de la Mobilité, la politique cyclable, dont l'un des enjeux est la définition d'un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial.

- **La commune de Nœux-les-Mines :**

La commune de Nœux-les-Mines, et ses quartiers prioritaires, déclinaisons Noeuxoises de la nouvelle politique de la ville initiée par la Loi de Février 2014, ne manquent pas d'opportunités et d'ambitions et fédèrent les acteurs locaux (tissu associatif, bailleurs, Conseil Citoyen...) au profit des habitants. L'ambition de la Politique de la Ville est clairement affichée, au terme d'un diagnostic partagé et approfondi ; la commune décline un programme d'actions concrètes en concordance avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité Au Public.

Ce programme d'actions est principalement axé sur le Développement humain et la Cohésion Sociale (participation citoyenne, accompagnement d'actions culturelles et sportives, lien social, accès au droit, action de Santé...), le Développement urbain durable (cadre de vie, requalification d'espaces publics, équipements de quartier et appropriation par les habitants) et le Développement des activités économiques et de l'emploi (action sur la e-réputation pour les demandeurs d'emploi, action sur la mobilité des jeunes liée à l'emploi « un permis pour un emploi »...).

Ainsi, la politique menée par la ville de Nœux-les-Mines dans de nombreux domaines fait écho à celle du Département du Pas-de-Calais. Ainsi, la ville :

- marque son ambition en faveur de l'emploi local en intervenant sur l'acquisition de bâtiments industriels lorsque l'offre et la demande ne se rencontrent pas et ce, afin de permettre le maintien des entreprises ou leur développement ;
- initie, avec la communauté d'agglomération, un dispositif ayant reçu le Label « 40 ans Politique de la Ville » par le Préfet et visant à favoriser l'accès aux demandeurs d'emplois notamment les jeunes aux 50 métiers

- et 4 000 postes vacants de l'armée de l'air (forum, visites de bases aérienne, lien avec le PLIE et les centres de recrutement, lutte contre les fausses représentations des métiers de l'armée de l'air) ;
- décline des actions communales en Politique de la Ville dont la liste ci-après, non exhaustive, ne reflète que les actions 2019 (projets présentés pour un co-financement, soit de maîtrise d'ouvrage communale directe, ou portés par des associations intervenant sur son territoire) :
 - o Engagement pour l'avenir : valeurs du Conseil Municipal des Jeunes,
 - o Un permis pour un emploi : en route vers l'autonomie,
 - o Paysages sonores en Terre Noeue,
 - o E-inclusion : le numérique, une chance pour tous,
 - o Noeux Environnement : îlots de santé,
 - o Office Culturel Noeuxois : proximité et diversité culturelle en Terre Noeue,
 - o Office Municipal des Sports : sports pour tous,
 - o Handball Club de Noeux : Cap hand'semble vers le sport,
 - o Prévert : Cap Santé,
 - o Artois Initiative : boutique partagée,
 - o CIDFF : pérennisation d'un lieu d'accueil et d'écoute,
 - o US Noeux : intégration citoyenne et promotion de la santé par l'accès au sport,
 - o La Vie Active : savoir-être pour savoir-faire ;

Les travaux projetés sur l'église Sainte-Barbe de Nœux-Les-Mines (phase 1) visent à sécuriser et restaurer le clos et couvert au niveau de la nef et du chœur. A l'occasion d'un état sanitaire de l'église, abandonnée par le diocèse, il est avéré qu'elle se trouve aujourd'hui dans un très mauvais état général. Dans le processus de rénovation de l'église Sainte Barbe, les habitants sont informés, d'une part, et seront associés, d'autre part, à l'élaboration des manifestations culturelles autour de l'édifice.

Dès cette année 2019, l'église comptera parmi les sites visités lors des journées du Patrimoine de Septembre (sans accessibilité au public), afin de valoriser son image et son histoire. Cet événement à l'échelle communale est en cours d'élaboration avec la collaboration de la Mission Bassin minier : une manière symbolique d'asseoir la valeur patrimoniale de l'édifice ainsi que sa dimension culturelle future.

A terme, l'église restera ouverte au public avec entrée libre et de façon générale, la qualité ainsi que la quantité de manifestations culturelles détermineront le nombre de jours d'ouverture au public.

Un travail avec les habitants et le tissu associatif sur la place de l'édifice dans l'histoire de la commune, du quartier sera le fil rouge dans la construction des manifestations.

Les journées du Patrimoine constitueront un temps fort qu'il faudra pérenniser.

Les chorales, provenant notamment du bassin minier, l'école de musique, l'harmonie municipale seront régulièrement sollicitées pour des prestations et également des chants traditionnels de la culture polonaise (KOLENDY) faisant écho à l'origine de la paroisse.

Des visites des enseignants et de leurs élèves pour l'étude et la découverte du patrimoine local seront organisées. Des visites guidées sur l'histoire de la paroisse et de son édifice peuvent être imaginées sur le modèle du Musée de la mine.

Des expositions des œuvres de Ladislav Kijno, artiste noeuxois originaire de la paroisse Sainte Barbe (dont la donation se trouve à Nœux-les-Mines) seront organisées tout comme, plus largement, des expositions liées à l'histoire de la paroisse avec l'Association « Noeux mémoire ».

Des conférences/débats avec les habitants, et ouvertes au public, sur les valeurs de l'entraide en miroir avec le rôle de l'église dans l'histoire du quartier peuvent être animées.

Il est acté de travailler ensemble sur :

En ce qui concerne les solidarités humaines et l'accessibilité des services au public :

- 1- Les projets de rénovation des espaces de services, situés au sein des quartiers prioritaires ;
- 2- Les projets de requalification de l'ancienne pharmacie centrale de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt, en Maison des Services Au Public – MSAP au rayonnement intercommunal ;
- 3- La mise en place d'actions partenariales visant l'inclusion numérique des publics, notamment les personnes porteuses de handicap visuel, à partir du braille-cyber ;
- 4- La structuration de l'accueil social de proximité en s'appuyant sur la démarche Guichet Intégré et la mise en place d'une convention de partenariat entre Département, commune et CCAS ;
- 5- La reconquête des salles communales, en véritables espaces de rencontres et d'échanges au sein du Quartier Prioritaire Terre Nœve ;
- 6- La promotion et la généralisation du « Cartouche Mobilité » sur les documents diffusés par la commune et ses partenaires, afin de familiariser les publics et d'inciter à l'utilisation des transports collectifs ;
- 7- La diffusion du Guide Services et Mobilités, outil pratique recensant les services du quotidien et les solutions de mobilité les plus adaptées pour s'y rendre, et son éventuelle application numérique, à l'échelle des quartiers prioritaires Terre Nœve et Cité 2 - Fond de Sains ;
- 8- L'accompagnement des projets de réhabilitation des écoles pour le décroisement et le dédoublement de classes ou la transformation en pôle associatif ;
- 9- Les projets de requalification d'équipements sportifs, notamment ceux situés en quartier prioritaire.

En ce qui concerne le Patrimoine :

- 10- La participation aux réflexions portées par la CABBALR en faveur de la reconversion de la Fosse 1 de Nœux-les-Mines ;
- 11- Une attention particulière à la valorisation patrimoniale de l'ancienne pharmacie centrale, (ex-CARMI) ;
- 12- La poursuite des travaux de rénovation de l'Eglise Sainte Barbe.

En ce qui concerne la Culture et la Lecture Publique :

- 13- La définition, puis l'accompagnement du projet de médiathèque ;
- 14- La mise en place et le développement de projets culturels au travers de la politique culturelle départementale, « Pas-de-Calais, passeur de cultures 2016-2021 » ;
- 15- L'application de la convention « Conditions d'accès aux services de la médiathèque départementale », délibérée par le Conseil municipal le 13 juin 2019.

En ce qui concerne l'éducation, la formation, l'emploi :

- 16- La généralisation de la clause d'insertion dans les différents marchés publics lancés par la commune et notamment ceux en lien avec les projets évoqués dans ce livret ;
- 17- En lien avec la CABBALR, la promotion et la mise en œuvre d'une offre de services par les entreprises implantées ou à venir sur la zone industrielle et la zone LogisterrA26 favorisant :
 - La découverte des métiers auprès des collégiens, voire des lycéens le cas échéant, des jeunes en insertion professionnelle, des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) et des personnes en situation de handicap ;
 - L'accueil d'élèves de 3ème en stage d'observation ;
 - L'accès à l'emploi durable des publics qui en sont le plus éloignés et notamment des jeunes et des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (anticipation des besoins de main d'œuvre et préparation des publics en lien étroit avec les entreprises dès le début du process de formation afin de favoriser l'adaptation du profil du candidat au poste, réflexion sur la mise en œuvre de chantiers-écoles, mobilisation de l'offre de service Insertion par l'Activité Economique – IAE- du territoire).
 - Une réflexion sur un partenariat avec le Lycée des Travaux Publics de Bruay La Buisnière.

En ce qui concerne les mobilités, et en particulier le pôle gare :

- 18- Le développement coordonné entre les partenaires, des modes doux et actifs : marche, vélo et des transports plus responsables : bus, train, co-voiturage ;
- 19- Une étude portant sur les itinéraires cyclables sécurisés dans un rayon de 3 kilomètres autour du Collège Anatole France de Nœux-les-Mines.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Nœux-les-Mines

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Serge MARCELLAK

Jean-Claude LEROY

Livret IX

Engagements entre Le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la commune de Calonne-Ricouart

Si les engagements entre le Département et la commune de Calonne-Ricouart s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

Calonne-Ricouart est une commune de 5 466 habitants (en 2016) située à l'ouest de l'espace minier.

La Ville est à la fois desservie par de nombreux axes routiers, tels que la RD 301 ou la RD 70 et également par les transports en commun. On peut noter ainsi l'arrivée récente du Bus à Haut Niveau de Service (Bulle 6 – véhicule roulant à l'hydrogène), qui renforce l'offre de transports, et la desserte ferroviaire depuis la gare de Calonne-Ricouart, qui fera prochainement l'objet de travaux sur l'axe Saint-Pol-sur-Ternoise - Béthune.

Une réflexion pourrait porter sur les abords de la gare. En effet, la fréquentation de la gare est telle, que les stationnements actuellement offerts ne suffisent pas. De nouveaux comportements en matière de déplacement, davantage tournés vers la marche, le vélo et/ou le bus (intermodalité) sont à encourager.

En matière d'urbanisme, au-delà du centre-ville, l'impact de l'exploitation passée des Houillères reste perceptible notamment dans les anciennes cités minières, telles que la Cité 6. Afin de connecter les différents quartiers au centre-ville ainsi qu'aux équipements publics tels que le collège, ou encore Calonnix, le développement des liaisons douces, piétonnières et cyclistes, est particulièrement recherché au sein de la commune. Cela s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'écomobilité initiée la Ville et qui s'est notamment traduite par l'installation de garages à vélos, ou par l'acquisition de véhicules électriques pour les agents communaux (voitures, Vélos à Assistance Electrique).

Afin de faciliter la circulation et les stationnements, et de sécuriser les déplacements quel que soit le mode de transport privilégié, la Ville souhaite étudier la création de places d'un parking pour les poids-lourds en périphérie de la ville.

Par ailleurs, la Ville de Calonne-Ricouart souhaite poursuivre le développement des services offerts, afin de maintenir sa population et de favoriser la mixité sociale et ainsi développer l'attractivité de la commune.

Au titre des solidarités humaines, des réflexions sont en cours pour consolider l'offre de services à la population, notamment pour les habitants du Quartier Prioritaire de la Cité 6.

Un important travail est amorcé autour du site de Calonnix, afin de proposer un projet polymorphe répondant aux attentes des habitants en termes de loisirs et de cadre de vie en s'appuyant sur le tissu associatif local. Calonnix, véritable poumon vert s'inscrit pleinement dans des dynamiques de territoires telles que la Chaîne des Parcs, la Trame Verte et Bleue et sera confirmé dans son rôle de réservoir de biodiversité par de nouveaux aménagements.

L'affirmation d'un Pôle Culturel, par la rénovation du Centre « Isabelle AUBRET », est souhaitée afin d'accueillir le conservatoire de musique et un espace de lecture publique.

La commune souhaite par ailleurs à moyen-terme repenser l'occupation des bâtiments pour développer une cohérence d'ensemble, plus lisible pour l'usager. Ainsi, le gymnase, présent en centre-ville et fréquenté par les collégiens, pourrait être consacré aux sports collectifs, et la salle LARY aux sports de raquettes (tennis, badminton, squash...). L'activité de lutte, jusqu'alors accueillie au Centre Culturel Isabelle AUBRET, mais également le judo, le ju-jitsu et la boxe, pourraient être localisés plus judicieusement, dans un autre bâtiment dédié aux sports de combats.

Le bâtiment des services techniques municipaux ou ceux propriétés de la commune, situés au Parc Entreprises Brunehaut, pourraient bénéficier de l'installation de panneaux solaires. A terme, d'autres bâtiments publics pourraient en être équipés également.

La valorisation du patrimoine historique fait notamment l'objet d'une attention particulière. C'est ainsi que la requalification des bâtiments de l'école Eugène Deneux, située dans la Cité 6, feront l'objet d'importants investissements de la commune dans les prochains mois.

Enfin, l'ancien presbytère pourrait être reconverti en salle festive. L'originalité serait de faire de cette rénovation un support à l'insertion des personnes éloignées du marché du travail.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A adopté un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP), qui a notamment pour ambition de :
 - Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire ;
 - Favoriser la mobilité de tous les usagers du Pas-de-Calais ;
 - Assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement ;
 - Structurer une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et visible ;
 - Déploie sa politique culturelle : « Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 » ;
 - A renforcé l'accompagnement des actions de sauvegarde, de restauration et de valorisation du patrimoine architectural en adoptant cette politique culturelle ;
 - Entend, dans le cadre du plan de développement de la Lecture publique, combler les zones blanches par des équipements structurants et accompagner la qualification des équipements ;
 - Prévoit, notamment dans la politique sportive départementale, la poursuite de l'aménagement du territoire au travers des équipements ;
 - Réaffirme, notamment au sein du Pacte des Solidarités et du Développement Social, son rôle de chef de file du développement social par une coopération active entre tous ;
 - S'est engagé en faveur de la Politique de la Ville autour de 4 grandes priorités :
 - Promouvoir l'accès aux services publics, en lien avec le travail de partenariat mené avec l'Etat sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) ;

- Favoriser l'épanouissement des habitants du Pas-de-Calais en mobilisant les politiques sportives, culturelles et la lecture publique ;
 - Faciliter l'accès à une éducation de qualité et promouvoir une mixité sociale renouvelée ;
 - Inscrire la politique de la ville en adéquation avec les orientations du Pacte des Solidarités et du Développement Social ;
- Œuvre, auprès de l'Etat, en faveur de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté en lien avec son Pacte des Solidarités autour de trois axes :
 - La prévention des sorties « sèches » des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance : offrir l'accompagnement vers l'autonomie nécessaire à l'inclusion dans la vie active ;
 - L'amélioration de l'accompagnement social des personnes les plus vulnérables notamment en coordonnant les acteurs ;
 - L'amélioration des conditions d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires et le renforcement de l'offre d'insertion ;
 - A adopté un Schéma Directeur départemental de la Mobilité qui a pour ambition de :
 - Promouvoir la mobilité pour tous ;
 - Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible ;
 Le schéma précise ses orientations à travers les objectifs suivants:
 - Des solutions de déplacements pour les moins mobiles ;
 - Un réseau routier départemental qui répond aux besoins d'accessibilité et de développement des territoires ;
 - Recourir facilement et en toute sécurité aux modes doux pour les déplacements quotidiens comme pour les loisirs ;
 - Partage, avec le Département du Nord, un Schéma interdépartemental de covoiturage afin :
 - De répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants
 - D'articuler pour ce faire, les différentes démarches, projets et actions en cours en matière d'aménagement et d'équipement en aires de covoiturage
 - D'assurer la concertation des acteurs (Départements, Région, Communes, EPCI, Associations...) pour développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces et innovants ;
 - Précise, au sein du Schéma Directeur départemental de la Mobilité, la politique cyclable, dont l'un des enjeux est la définition d'un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial.

- **La commune de Calonne-Ricouart :**

- S'appuyant sur les études effectuées par l'Agence d'Urbanisme de L'Artois (AULA) et l'Agence HOUYEZ a diligenté une étude qui a débouché sur un programme d'aménagement, de réhabilitation et de modernisation de l'école Deneux, des liaisons piétonnes avec la restauration scolaire (salle Kukla) et de l'école maternelle Tillier ;
- Porte une réflexion sur l'intérêt de la création d'un centre social ;
- Se réjouit du choix de l'association Cirqu'en Cavale de s'installer sur la commune au sein du parc d'activités Calonnix à Quenehem ;

- A fait le choix de favoriser les déplacements doux (acquisition de vélos électriques, développement de chemins piétonniers) et de limiter son empreinte carbone par l'acquisition de véhicules électriques et la mise en place d'une gestion différenciée permettant le développement de la biodiversité ;
- Réfléchit à la rénovation de l'ancien presbytère dans le cadre d'un chantier d'insertion professionnelle ;
- Continuera d'apporter des améliorations aux équipements sportifs (Terrain synthétique et abords, etc...) ;
- Juge nécessaire la création d'une aire de stationnement pour les poids lourds et le développement d'un pôle multimodal autour de la gare de Calonne-Ricouart permettant une connexion entre les déplacements en voiture, bus, train, vélos etc... ;
- A la volonté de sécuriser les trajets domicile-collège en vélos et de poursuivre la généralisation des contre sens vélos sur la majeure partie de la commune ;
- Vise la reconversion de la friche ferroviaire, en renouvelant le parvis de la gare, en développant l'offre de stationnement et en apportant les stationnements nécessaires à l'école ;
- Etudie les possibilités d'amélioration de l'attractivité des entrées de ville notamment par le CD70.

Il est acté de travailler ensemble sur :

En ce qui concerne les solidarités humaines et l'accessibilité des services au public :

- 1- Les projets de requalification des écoles, situées au sein du Quartier Prioritaire ;
- 2- La sécurisation des déplacements, notamment des scolaires, entre les différents équipements publics ;
- 3- Un espace partagé, du type centre social.

En ce qui concerne l'Aménagement et l'Attractivité :

- 4- La réflexion initiée par la commune autour du développement du Parc Calonnix.

En ce qui concerne la Culture et la Lecture Publique :

- 5-Ouvrir la réflexion pour la mise en place d'une offre de lecture publique.
- 6- L'installation de l'association Cirqu'en Cavale sur la commune et l'ancrage territorial de son projet culturel

En ce qui concerne le Patrimoine :

- 7- L'étude des projets de rénovation et de valorisation du patrimoine remarquable de la commune.

En ce qui concerne les Sports :

- 8- L'étude des projets de rénovation des installations sportives.

En ce qui concerne les mobilités :

- 9- La réflexion sur la problématique du stationnement des poids lourds en transit ;
- 10- L'accompagnement de la démarche engagée en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables empruntés par les collégiens dans le cadre des déplacements domicile-collège ;
- 11- La réflexion sur le renforcement de la multimodalité, en lien avec l'ensemble de l'offre de transport présente sur la commune, en partenariat avec la CABBALR ;
- 12- Les entrées de ville.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Calonne-Ricouart

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Ludovic IDZIAK

Jean-Claude LEROY

Livret X

Engagements entre Le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la commune de Bruay-La-Buissière

Si les engagements entre le Département et la commune de Bruay-la-Buissière s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

Avec plus de 22 000 habitants, Bruay-la-Buissière est, avec Béthune, l'une des deux principales communes de l'agglomération, en termes de population, de services, et d'attractivité.

Son passé est intrinsèquement lié à celui des houillères, pour lesquelles Bruay constituait un pôle majeur notamment avec la « *Compagnie des mines de Bruay* » qui, dès 1852, ouvrait des sites d'extraction. Ainsi, l'armature urbaine de la commune reste pleinement marquée à la fois par l'architecture des houillères et par une organisation spatiale de nombreux quartiers en cités. Cet héritage perdure aujourd'hui dans le fonctionnement quotidien de la ville et requiert d'importants investissements afin de reconnecter les quartiers entre eux, et au centre-ville, grâce à des liaisons douces, notamment.

Les situations sociales rencontrées au sein de trois quartiers de la Ville leur ont valu leur inscription dans la géographie prioritaire. Ainsi, les quartiers « Les Terrasses-Basly », « Le Centre » et « du Stade Parc – Cité 34 » sont reconnus Quartiers Prioritaires de la Ville, pour la période 2014-2020.

Dès les années 80, les besoins de la population de ces quartiers, situés en périphérie de la commune, avaient amené la Ville à assurer la présence physique de ses services, et faciliter celle des partenaires par l'installation de Mairies Annexes. Depuis 2014, la Ville s'emploie à améliorer les conditions d'accueil des publics au sein des bâtiments, en effectuant des travaux de rénovation thermique et en réaménageant les espaces afin qu'ils répondent aux usages d'aujourd'hui. L'espace Bully-Brias, en plein cœur de l'éco-quartier dit « des Alouettes », a ainsi été réhabilité en 2016, et l'espace Damiens du quartier « Les Terrasses-Basly » va bénéficier de travaux dans les prochains mois.

D'autres travaux d'envergure vont être menés par la Ville afin d'assurer notamment l'accessibilité et la fonctionnalité des établissements scolaires, parmi lesquels le groupe scolaire Emile Loubet, situé au sein du Quartier prioritaire « Le Centre ». Ainsi, l'ensemble de ses bâtiments (salles de classes, ateliers pédagogiques, bureaux, tisanerie, bibliothèque, cantine et salle de sports) vont être rénovés et transformés afin que leur aménagement permette de mieux organiser les espaces et d'optimiser les locaux et les flux. Cette restructuration passe également par une mise aux normes de toutes les installations techniques (électriques, chauffage, plomberie, ventilation, incendie) et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, la Ville compte trois collèges publics ; le Collège Albert Camus, le Collège Edmond Rostand et le Collège Simone Signoret, tous trois relativement proches du centre-ville (et par conséquent du centre d'échanges TADAO), et concentrés sur un rayon de moins de 3 kilomètres. La Ville a développé un plan cyclable qui pourrait être conforté par des actions de sensibilisation aux déplacements en modes doux et d'information sur les réalisations d'aménagements complémentaires et facilitateurs. D'autant que la Ville voisine de Houdain entreprend également

de déployer un plan d'écomobilité, et que des connexions cyclables vont pouvoir être assurées entre les deux communes, notamment en lien avec l'Euro vélo 5.

Cette configuration laisse entrevoir des perspectives intéressantes en termes de développement des mobilités douces et actives.

Inscrite et retenue parmi les 222 territoires du projet « Cœur de Ville » à l'échelle nationale, Bruay-La-Buissière porte un projet transversal de reconquête de son centre-ville. Les travaux de la Place de l'Europe en lien avec le BHNS ont lancé la métamorphose. Avec la reconfiguration des espaces publics, notamment l'îlot Doyelle, mais aussi des projets en termes de logements, de commerces, de développement des services, c'est une nouvelle dynamique que la commune souhaite insuffler pour le centre-ville.

Tout ceci s'inscrit dans le cadre plus général du projet de territoire élaboré par la Ville et ses partenaires. En effet, la Ville a initié une démarche participative autour de l'évolution de la Ville à l'horizon 2025. Les élus ont arrêté la programmation pluriannuelle d'investissement qu'ils souhaitent adopter et devraient prochainement finaliser leur stratégie. Leurs choix tiendront compte de l'arrivée récente du Bus à Haut Niveau de Services pour laquelle les espaces ont été repensés, et du développement attendu des transports en commun et des transports doux et actifs, d'une manière générale.

D'autres espaces publics seront requalifiés, des places aménagées, du mobilier urbain installé, de sorte à favoriser l'appropriation de la Ville par les habitants ainsi que la convivialité entre usagers. La réfection de certaines voiries sera alors indispensable afin d'assurer une cohérence d'ensemble, une lecture harmonieuse de l'urbanisme de la commune.

Sur le plan culturel, la Ville a pour ambition la restructuration des équipements cinéma-médiathèque, qui existent sur la commune, mais sont contraints dans leur développement par l'exiguïté de leurs locaux. Au-delà, leur regroupement permettrait de mutualiser les services et de créer une émulation entre les activités, les acteurs et les publics. Une première étude de programmation a été menée et la réflexion se poursuit quant au lieu d'implantation.

Depuis 2017, les conservatoires de musique et de danse, présents sur Béthune et Bruay-La-Buissière ont quant à eux été reconnus d'intérêt communautaire et ne forment plus qu'un seul et même équipement géré par la CABBALR. Un des enjeux est d'accompagner son développement vers un rayonnement départemental en consacrant l'implantation bruaysienne.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A adopté un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP), qui a notamment pour ambition de :
 - Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire ;
 - Favoriser la mobilité de tous les usagers du Pas-de-Calais ;
 - Déploie sa politique culturelle : « Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 » ;
 - Reconnaît le patrimoine culturel, dans toutes ses dimensions (monumental, archéologique, mobilier, archiviste, immatériel...) comme un élément structurant des identités territoriales, et comme un vecteur

économique et touristique par l'adoption de la politique culturelle : « Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 » ;

- A renforcé l'accompagnement des actions de sauvegarde, de restauration et de valorisation du patrimoine architectural en adoptant cette politique culturelle ;
- Entend, dans le cadre du plan de développement de la Lecture publique, combler les zones blanches par des équipements structurants et accompagner la qualification des équipements ;
- Prévoit notamment, dans la politique sportive départementale, la poursuite de l'aménagement du territoire au travers des équipements ;
- A souhaité réaffirmer, notamment au sein du Pacte des Solidarités et du Développement Social, son rôle de chef de file du développement social par une coopération active entre tous ;
- Œuvre en faveur de la Politique de la Ville autour de 4 grandes priorités :
 - Promouvoir l'accès aux services publics, en lien avec le travail de partenariat mené avec l'Etat sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accès des Services au Public (SDAASP) ;
 - Favoriser l'épanouissement des habitants du Pas-de-Calais en mobilisant les politiques sportives, culturelles et la lecture publique ;
 - Faciliter l'accès à une éducation de qualité et promouvoir une mixité sociale renouvelée Inscrire la politique de la ville en adéquation avec les orientations du Pacte des Solidarités et du Développement Social ;
- S'est engagé, auprès de l'Etat, dans la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté autour de 3 axes majeurs en lien avec son Pacte des Solidarités :
 - La prévention des sorties « sèches » des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance : offrir l'accompagnement vers l'autonomie nécessaire à l'inclusion dans la vie active ;
 - L'amélioration de l'accompagnement social des personnes les plus vulnérables notamment en coordonnant les acteurs ;
 - L'amélioration des conditions d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires et le renforcement de l'offre d'insertion ;
- A adopté un Schéma Directeur départemental de la Mobilité qui a pour ambition de :
 - Promouvoir la mobilité pour tous ;
 - Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible ;Le schéma précise ses orientations à travers les objectifs suivants:
 - Des solutions de déplacements pour les moins mobiles ;
 - Un réseau routier départemental qui répond aux besoins d'accessibilité et de développement des territoires ;
 - Recourir facilement et en toute sécurité aux modes doux pour les déplacements quotidiens comme pour les loisirs ;
- Partage, avec le Département du Nord, un Schéma interdépartemental de covoiturage afin :
 - o De répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants ;
 - o D'articuler pour ce faire, les différentes démarches, projets et actions en cours en matière d'aménagement et d'équipement en aires de covoiturage ;
 - o D'assurer la concertation des acteurs (Départements, Région, Communes, EPCI, Associations...) pour développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces et innovants ;

- Précise, au sein du Schéma Directeur départemental de la Mobilité, la politique cyclable, dont l'un des enjeux est la définition d'un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial
- **La commune de Bruay-La-Buissière :**
 - Est en cours d'adoption de son Projet de Territoire visant à révéler le rôle de Bruay-La-Buissière dans le Bassin Minier, à (re)donner un sentiment d'appartenance et de fierté aux Bruaysien(ne)s et Labuissiérais(es), à se donner l'ambition de faire de Bruay-La-Buissière une commune toujours plus attractive pour des ménages à tous les âges de leur parcours de vie et un terrain d'initiatives citoyennes pour un vivre-ensemble harmonieux ;
 - Décline son projet de territoire selon 4 axes stratégiques :
 - « Une ville Nature, aux cœurs battants » ;
 - « Une ville authentique, chaleureuse, accueillante » ;
 - « Une ville à l'écoute de ses habitants et de leurs besoins » ;
 - « Une ville innovante au service du mieux vivre ensemble » ;
 - Est signataire avec la CABBALR de la Convention Opérationnelle du Contrat de ville, déclinaison de son Contrat de ville, en vue de sa mise en œuvre, dans les 3 quartiers prioritaires du territoire communal, et portant sur :
 - Le développement urbain durable ;
 - Le développement des activités économiques et de l'emploi ;
 - Le développement humain et la cohésion sociale ;
 - Elabore son Projet Educatif Global (PEG) pour offrir à tous les mêmes chances d'émancipation, par la mise en œuvre d'actions cohérentes et concertées bâties autour de 4 axes :
 - Favoriser la réussite globale pour tous ;
 - Définir et coordonner la politique « famille » ;
 - Développer, coordonner et rendre accessible l'action socio-culturelle ;
 - Répondre aux attentes des habitants et mobiliser les forces vives ;
 - A été retenue, dans le NPNRU, au titre du dispositif régional pour le quartier Le Centre, et a élaboré son Projet de Renouveau Urbain sur la base d'une étude stratégique urbaine multithématiques portant sur :
 - L'habitat ;
 - L'activité économique et les services publics ;
 - Le cadre de vie ;
 - La mobilité ;
 - Est en cours de régularisation de la convention opérationnelle et financière correspondante avec, notamment, la CABBALR et l'ANRU ;
 - A été retenue au titre du dispositif Action Cœur de Ville (signature de la convention-cadre en Septembre 2018 et homologation à terme en Opération de Revitalisation de Territoire), pour son quartier Le Centre, sur la base du Projet de Renouveau Urbain, reprenant les objectifs de :

- Rééquilibrage de la typologie de l'offre d'habitat, par la démolition de locatifs sociaux, la diversification des opérations de construction de logements et la remise aux normes et sur le marché du parc immobilier privé vacant ;
 - Concentration de l'activité (commerces, services marchands ou non) en hypercentre par la relocalisation d'activités dans le tissu bâti existant et la création d'une offre immobilière nouvelle notamment au droit du mail Cœur de ville à créer (Liaison Hôtel de ville-Agora des droits de l'enfant) ;
 - Renforcement et interconnexions pour des mobilités douces des pôles de services, culturels ou commerçants ;
 - Retour de la nature en ville dans les aménagements, notamment d'espaces publics ;
- Bénéficie de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) pour lequel deux cités ont été retenues comme prioritaires :
 - Cité Anatole France ;
 - Cité du Nouveau Monde ;
 - S'est engagée depuis de nombreuses années dans un ambitieux programme de rénovation des groupes scolaires aboutissant à l'inscription dans son Plan Pluriannuel d'Investissement des travaux de restructuration du Groupe Scolaire Loubet, dernier établissement scolaire communal à nécessiter une lourde rénovation tant sur le plan énergétique que fonctionnel ;
 - A établi, depuis quelques années, et en partenariat avec l'Association Droit Au Vélo (ADAV), un plan vélo, conforté aujourd'hui par l'infrastructure réalisée par le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle (SMTAG) pour le BHNS en site propre, et plus généralement, travaille au développement des mobilités actives sur son territoire ;
 - Participe aux côtés de la CABBALR, de la Mission Bassin Minier et d'Euralens au déploiement de la Trame Verte et Bleue et à l'intégration de son territoire dans la Chaine des Parcs.

Il est acté de travailler ensemble sur :

En ce qui concerne les solidarités humaines et l'accessibilité des services au public :

- 1- L'adoption d'une stratégie et d'un plan d'actions pluriannuel, portant sur l'accessibilité des services aux publics, à l'échelle de la Ville ;
- 2- Les projets de requalification des écoles, situées au sein des quartiers prioritaires ;
- 3- Les projets de rénovation des espaces de services, situés au sein des quartiers prioritaires ;
- 4- La mise en place d'actions partenariales visant l'inclusion numérique des publics ;
- 5- La structuration de l'accueil social de proximité en s'appuyant sur la démarche Guichet Intégré et la mise en place d'une convention de partenariat entre Département, commune et CCAS ;
- 6- La réflexion portant sur la création d'un centre social et socio culturel portée par l'Office de la Jeunesse de Bruay ;

- 7- La promotion et la généralisation du « Cartouche Mobilité » sur les documents diffusés par la Ville et ses partenaires, afin de familiariser les publics et d'inciter à l'utilisation des transports collectifs, en précisant pour chaque site recevant des usagers le réseau et la ligne de bus, l'arrêt le plus proche du site, l'adresse internet et le numéro de téléphone de TADAO ;
- 8- La diffusion du Guide Services et Mobilités, outil pratique recensant les services du quotidien et les solutions de mobilité les plus adaptées pour s'y rendre, à l'échelle des trois quartiers prioritaires bruaysiens.

En ce qui concerne la Culture et la Lecture Publique :

- 9- La définition et l'accompagnement du projet municipal de restructuration des équipements cinéma-médiathèque.

En ce qui concerne le Patrimoine :

- 10- Les projets de mise en valeur des patrimoines bâtis remarquables de la commune ;
- 11- La valorisation des cités Anatole France, Nouveau Monde et des Musiciens (identifiées au titre de l'ERBM et de l'UNESCO).

En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire :

- 12- La réflexion portant sur la création d'un Village Solidaire.

En ce qui concerne l'éducation, la formation, l'emploi :

- 13- La généralisation de la clause d'insertion dans les différents marchés publics lancés par la commune et notamment ceux en lien avec les projets évoqués dans ce livret ;
- 14- La promotion et la mise en œuvre d'une offre de services par les entreprises implantées ou à venir sur la commune :
 - La découverte des métiers auprès des collégiens, voire des lycéens le cas échéant, des jeunes en insertion professionnelle, des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) et des personnes en situation de handicap ;
 - L'accueil d'élèves de 3ème en stage d'observation ;
- 15- L'élaboration et la promotion d'une offre de services à destination des entreprises implantées ou à venir sur les zones à vocation économique de Bruay-La-Buissière, et notamment sur la zone commerciale de la Porte Nord, en faveur de :
 - La découverte des métiers auprès des collégiens, voire des lycéens le cas échéant, des jeunes en insertion professionnelle, des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) et des personnes en situation de handicap ;
 - L'accueil d'élèves de 3ème en stage d'observation ;
 - L'accès à l'emploi durable des publics qui en sont le plus éloignés et notamment des jeunes et des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (anticipation des besoins de main d'œuvre et préparation des publics en lien étroit avec les entreprises dès le début du processus de formation afin de favoriser l'adaptation du profil du candidat au poste, réflexion sur la mise en œuvre de

chantiers-écoles, mobilisation de l'offre de service Insertion par l'Activité Economique – IAE- du territoire).

En ce qui concerne les mobilités :

- 16- Une étude portant sur les itinéraires cyclables sécurisés dans un rayon de 3 kilomètres autour des trois collèges publics de Bruay-La-Buissière.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Bruay-La-Buissière

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Olivier SWITAJ

Jean-Claude LEROY

Livret XI

Engagements entre Le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la commune de Saint-Venant

Si les engagements entre le Département et la commune de Saint-Venant s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte**

Avec 2 978 habitants en 2015, la Ville de Saint-Venant est située dans le triangle défini par Béthune, Hazebrouck et Saint-Omer.

Ancienne ville fortifiée, elle compte plusieurs monuments qui confortent son intérêt sur le plan historique et la dotent d'un riche patrimoine architectural. Parmi les sites les plus emblématiques, on compte l'Hôtel de Ville datant de 1776, inscrit au titre des monuments historiques pour ses façades et sa toiture, deux portes des anciennes fortifications dont la Porte d'Aire, plusieurs maisons et fermes du XVIIIème, ainsi qu'un ancien hospice, dont la reconversion est le principal objet du présent contrat.

Implanté en centre-ville, ce dernier était à l'origine un couvent, avant de devenir un centre de soins pour le traitement des maladies psychiatriques. En 1819, le bâtiment est cédé au Département qui y poursuit cette activité jusqu'à la construction d'un nouvel établissement qui deviendra l'hôpital psychiatrique. L'ancien asile devient alors un hospice et accueille les personnes vieillissantes et les enfants handicapés mentaux. Un établissement public communal « Les passerelles – La Source » a par la suite été créé afin d'accueillir les personnes handicapées majeures.

Il y a quelques années encore, le bâtiment, devenu propriété communale, était occupé par le syndicat de gestion des eaux de la Lys, un club de fitness et un autre de danse. La Chapelle, quant à elle, permettait l'organisation d'expositions temporaires.

Aujourd'hui, afin de valoriser le vaste patrimoine immobilier en cœur de ville, la commune entend reconverter l'ancien hospice dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire, dont les principaux axes sont :

- L'aménagement de locaux associatifs ;
- L'installation d'une épicerie sociale ;
- L'implantation de logements étudiants ;
- La constitution au sein de la Chapelle d'un espace dédié à la culture;
- La valorisation des éléments architecturaux remarquables, tels que la Porte d'Aire ou de la Fontaine.

Les travaux de requalification ont été estimés à plus de 7 millions d'euros.

Située sur le tracé de l'eurovéloroute n°5, reliant Rome à Londres, la commune de Saint-Venant développe une politique volontariste au bénéfice des modes doux. Si la liaison entre Saint-Venant et Aire-sur-la-Lys est déjà une réalité, la commune pourrait prochainement être reliée à Béthune, via les aménagements portés par la CABBALR le long du canal d'Aire, mais aussi au département du Nord, via les aménagements portés par la CCFL le long de la Lys. Ces initiatives feront à moyen-terme de Saint-Venant un carrefour cyclable d'envergure.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Déploie sa politique culturelle : « Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 »
 - Reconnaît le patrimoine culturel, dans toutes ses dimensions (monumental, archéologique, mobilier, archiviste, immatériel...) comme un élément structurant des identités territoriales, et comme un vecteur économique et touristique par l'adoption de la politique culturelle : « Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 »
 - A renforcé l'accompagnement des actions de sauvegarde, de restauration et de valorisation du patrimoine architectural en adoptant cette politique culturelle
 - A adopté un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics – SDAASP, qui a notamment pour ambition de :
 - Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire ;
 - Assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement ;
 - Structurer une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et visible.
 - A adopté un Schéma directeur départemental de la mobilité qui a pour ambition de :
 - Promouvoir la mobilité pour tous ;
 - Développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces ;
 - Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible.

Le schéma précise ses orientations à travers notamment l'objectif suivant:

 - Recourir facilement et en toute sécurité aux modes doux pour les déplacements quotidiens comme pour les loisirs ;
 - Précise, au sein du schéma directeur départemental de la mobilité, la politique cyclable, dont l'un des enjeux est la définition d'un schéma cyclable proposant un réseau continu, cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial
- **La commune de Saint-Venant :**
 - Entend valoriser son patrimoine, en lui donnant de nouvelles vocations ;
 - Souhaite associer les partenaires au projet ;
 - Ne peut, à elle seule, assumer le coût des travaux induits par la reconversion de l'ancien hospice.

Il est acté de travailler ensemble sur :

- 1- La reconversion de l'ancien hospice et notamment sa réhabilitation en vue d'y accueillir les projets portés par la commune qui répondent aux politiques publiques départementales ;

-
- 2- La valorisation de la clause d’insertion dans le cadre des projets portés par la Ville de Saint-Venant, et notamment de la réhabilitation de l’ancien hospice ;
 - 3- La promotion des déplacements doux, à l’appui des aménagements cyclables déjà réalisés.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Saint-Venant

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

André FLAJOLET

Jean-Claude LEROY

Livret X

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'association La Station

Si les engagements entre le Département et l'association La Station s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Une transformation numérique du territoire inclusive socialement et territorialement

La révolution numérique d'une part et la transformation d'un territoire rural exposé aux risques d'un développement à plusieurs vitesses d'autre part ont amené les élus du territoire à évoquer, lors de la rédaction du livre blanc pour une ruralité innovante, le risque d'un décrochage des habitants et/ou des communes les plus vulnérables.

Or, qu'il s'agisse des objectifs fixés par le Département du Pas-de-Calais dans le cadre du SDAASP ou des intentions présidant au projet de la nouvelle intercommunalité (CAPSO), l'accompagnement à la transition numérique, le maillage territorial, les solidarités urbain/rural ou l'inclusion sociale font figure de priorités.

L'un des outils pour ce faire sur le territoire sera La Station, orientée à la fois vers la diversification économique, l'innovation mais aussi vers les territoires et populations présentant un risque de décrochage.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Contribue à conforter et à coordonner la présence des services publics et de solidarités sur les territoires en s'appuyant sur les espaces mutualisés et le numérique, conformément aux objectifs du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP),
 - Souhaite accompagner les démarches territoriales visant à une meilleure inclusion sociale des habitants en cohérence avec les politiques publiques portées par le Département, chef de file des solidarités humaines,
 - A la volonté d'accompagner des formes nouvelles d'intervention sur les territoires ruraux, en lien avec ses politiques publiques (enfance, famille, insertion, culture, citoyenneté...).

- **La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer :**
 - Mène, dans le cadre d'espaces de dialogue, un travail permettant une meilleure adaptation des politiques publiques aux enjeux des différentes ruralités en application du Livre blanc de la CAPSO pour une ruralité innovante,

- Porte une stratégie numérique ambitieuse, en particulier via le pôle éco-numérique (La Station) implanté à Saint-Omer et les points de contacts sur le territoire (les Stations) afin de favoriser l'inclusion numérique par la médiation,
 - Poursuit sa stratégie de déploiement des services au public sur tout le territoire, en particulier sur les questions d'habitat pour le tout public.
- **La Station :**
 - S'engage dans une démarche ambitieuse en matière d'offre d'activités au bénéfice des habitants de la commune et des communes voisines,
 - Soutient et accompagne les initiatives concourant au développement des activités sportives pour les habitants de la commune et des environs.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur « une transformation numérique du territoire inclusive socialement et territorialement ».

Ce travail portera sur :

- 1- le déploiement d'un réseau de tiers-lieux

Pour matérialiser cette ambition, le Pays de Saint-Omer déploie actuellement une Plateforme Unique de Territoire réunissant les multiples services et prestations du territoire. Tourisme, culture, commerce, mobilité, démarches, actualités, tous ces services se déploieront progressivement et ont pour objectif de proposer des parcours d'usage, des expériences utilisateurs.

La Station vient compléter ce dispositif en proposant une médiation quant à l'éveil ou l'inclusion numérique, de nouvelles formes d'organisation du travail, ainsi qu'en stimulant la création et l'innovation. La Station et son réseau de lieux seront à l'amorce du parcours de l'entrepreneur développé par le Pays de Saint-Omer. Dans un esprit de mutualisation, ce réseau s'appuiera en partie sur le maillage des MSAP (Thérouanne, Aire et Fauquembergues par exemple).

- 2- L'inclusion numérique

La réalisation d'un maillage géographique abouti est l'un des aspects cruciaux de cette démarche globale, la disponibilité des services en dépendant largement. Il est indispensable de traiter les freins à l'accessibilité qui ne seraient pas liés à la distance physique mais bien au déficit d'acculturation ou au sentiment d'illégitimité éprouvés par une partie de la population.

Fait à _____, le _____

Le Président de l'Association La Station

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

David LACOMBLED

Jean-Claude LEROY

Livret IX

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Moule

Si les engagements entre le Département et la commune de Moule s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Déployer les espaces de loisirs et de pratique sportive dans un esprit de convivialité et de respect de l'environnement

La commune de Moule, à l'image de ses voisines du nord de l'agglomération audomaroise, est particulièrement attractive du point de vue résidentiel. On y dénombre 1 066 habitants (recensement 2014), dont une forte proportion de ménages en couple avec enfants (plus de 35% de la population recensée). Bien que le pôle urbain soit proche, l'accueil de fortes concentrations de populations en zone périurbaine nécessite le déploiement d'une offre de service et de loisirs satisfaisante.

Ce dynamisme démographique intervient cependant sur un territoire sensible écologiquement (Marais audomarois, commune du Parc Naturel Régional). Ainsi, la recherche d'agrément et de services à proposer à la population doit également s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale. L'existence de services à proximité immédiate des populations est à ce titre une nécessité, qui limite d'autant les distances à parcourir.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Accompagne les démarches territoriales de qualification des espaces publics dès lors qu'ils promeuvent par l'usage la mixité et la cohésion sociales,
 - Entend favoriser une offre de loisirs pour le bien être des habitants
 - Promeut et accompagne les acteurs engagés dans le développement du sport à l'échelle communale et supra communale
- **La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer :**
 - Porte une politique de requalification des espaces publics visant à une amélioration du cadre de vie et à la recherche d'une attractivité nouvelle
 - Accompagne et renforce la dynamique sportive pour tous et à tous les niveaux

- **La commune de Moule :**

- S'engage dans une démarche ambitieuse en matière d'offre d'activités au bénéfice des habitants de la commune et des communes voisines
- Soutient et accompagne les initiatives concourant au développement des activités sportives pour les habitants de la commune et des environs

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur « le déploiement des espaces de loisirs et de pratique sportive dans un esprit de convivialité et de respect de l'environnement ».

Ce travail portera sur :

- 1- la finalisation du projet d'aménagement de la sablière en parc de loisirs

La commune de Moule s'est engagée en 2018 dans un projet d'aménagement d'un parc de loisirs sur une ancienne sablière. L'objectif est d'y développer des activités de pleine nature comprenant :

- Un parcours sportif installé sur tout le pourtour de la sablière,
- Plusieurs points d'arrêt comprenant des exercices sportifs reliés entre eux par un sentier piéton, accessible à tous,
- Une prairie centrale,
- Les activités du club de tir à l'arc,
- Quelques espaces de rencontres (avec tables de pique-nique, barbecues...),
- Des lieux dédiés pour la pratique d'activités libres (frisbee, badminton...).

Ce projet a fait l'objet d'un conseil du CAUE et d'une aide financière du Département à hauteur de 54 685 € en 2018.

À ce stade du projet, si les perspectives sont clairement dessinées, la commune souhaite bénéficier d'un accompagnement en ingénierie pour avancer dans la mise en œuvre opérationnelle : méthodologie, choix des matériaux, négociation sur les usages, expertise sur la conception des espaces de loisirs...

Le présent contrat doit permettre de faire un point d'étape sur l'avancée du projet et de fixer un plan d'action de mise en œuvre des différentes espaces. Pour ce faire, l'ingénierie départementale, par le biais d'ingénierie 62 sera mobilisée.

- 2- Le terrain de tennis

Depuis 1985, le club de tennis de Moule permet la pratique de ce sport à près de 100 licenciés, à la fois pour les habitants de la commune mais également des environs (Eperlecques, Houle, Serques, Bayenghem..., soit un bassin de vie de plus de 7 000 habitants) : cours, tournois, animations sportives, contribuent au développement de la pratique sportive des jeunes et des adultes.

Au-delà de l'aspect purement sportif, le club est aussi un acteur important de la vie sociale de la commune par l'organisation de rencontres amicales et conviviales qui réunissent les habitants de la commune et des environs au-delà des licenciés.

La commune dispose aujourd'hui de deux terrains extérieurs et d'un court couvert dont le revêtement usagé représente aujourd'hui un risque pour les sportifs.

Afin de maintenir l'activité du club durant toute l'année, il convient de renouveler le revêtement de sol. Le montant de ces travaux s'élève à 31 193 €.

Au regard de la volonté partagée de favoriser une pratique sportive de proximité dans une logique de mutualisation supra communale, le Département s'engage à soutenir financièrement ce projet communal à hauteur de 10 000 €.

Fait à _____, le _____

La Maire de Moulle

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Marc THOMAS

Jean-Claude LEROY



Rénovation du court couvert de tennis

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

Le projet de rénovation du court couvert de tennis répond à plusieurs enjeux de la contractualisation : le développement du sport à l'échelle communale et supra communale et la volonté de favoriser une offre de loisirs pour le bien être des habitants.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Moule

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Florian MASSEMIN
- **Commune** : Carine THOMAS

Maîtrise d'œuvre : en cours

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Court de tennis couvert de Moule

Descriptif détaillé :

Le projet consiste à réaménager le court de tennis couvert dont le revêtement usagé représente un risque pour les sportifs. Compte tenu du climat de la région, ce court couvert est essentiel pour maintenir l'activité du club durant toute l'année, c'est pourquoi il convient de renouveler le revêtement de sol sans attendre.

Contexte :

La commune très attractive d'un point de vue résidentiel, se caractérise par une dynamique locale que traduit son réseau associatif particulièrement dynamique, dont le Tennis Club de Moule (TCM).

Le TCM qui compte aujourd'hui une centaine de licenciés n'existerait pas si la commune et l'Association Sports et Loisirs de Moule ne mettaient pas en œuvre tous les moyens pour offrir aux adhérents la possibilité de pratiquer le tennis. C'est en 1985, à l'initiative du Maire de l'époque, que se sont construits deux terrains de tennis extérieurs. Et c'est cinq ans plus tard que le Maire poursuit son projet en faisant construire une salle omnisport qui servira pour le tennis mais également pour les écoles de la commune. Aujourd'hui, l'équipe « fanion » du club est sans conteste l'équipe 1 Féminine qui opère en 4^{ème} division dans le championnat Régional. Une 2^{ème} équipe féminine et 2 équipes Masculines jouent dans le championnat départemental. L'école de tennis permet d'engager 5 à 6 équipes dans divers championnats Jeunes en hiver et en été... Au-delà de l'aspect purement sportif, le club est aussi un acteur important de la vie sociale de la commune par l'organisation de rencontres amicales et conviviales qui réunissent les habitants de la commune et des environs au-delà des simples pratiquants.

Il s'agit d'une structure qui, sans prendre la forme d'une entente intercommunale qu'a prise le club de football local depuis de nombreuses années, couvre les besoins tant en matière de terrains qu'en apprentissage d'une population

supérieure à 7 000. Ainsi la consolidation des moyens d'accueil et la modernisation des équipements est une opportunité de pérenniser la pratique de ce sport, voire de l'accroître.

Caractère innovant :

- Rayonnement supra communal

Objectifs :

- Améliorer l'offre de loisirs pour le bien être des habitants
- Favoriser une pratique sportive de proximité

Partenaires associés à l'opération :

- Le club de tennis
- La Fédération Française de Technique

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Sécuriser la pratique du tennis pour les sportifs
- Augmentation des pratiquants licenciés

Indicateurs :

- Satisfaction des usagers

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Automne 2019	Début des travaux
Etapes intermédiaires		
Fin de l'opération	Fin 2019	Fin des travaux

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre : Direction des Sports du Conseil départemental (chargé de mission sport)

Engagements réciproques autres que financements directs (mobilisation de moyens humains et/ou matériels) :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	25 994,87 €	Département	10 000,00 €
		Commune	15 994,87 €
TOTAL	25 994,87 €	TOTAL	25 994,87 €

Livret VI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et l'Université du Littoral Côte d'Opale

Si les engagements entre le Département et l'Université du littoral Côte d'Opale s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Le soutien à l'attractivité du territoire et à l'accès du plus grand nombre à un équipement de qualité

Avec plus de 8 800 étudiants répartis au sein de quatre sites dont trois sont situés sur le territoire départemental, l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) est un acteur majeur de l'attractivité du territoire et de l'accessibilité aux services grâce à sa politique volontariste en matière de démocratisation de l'enseignement supérieur. Le campus calaisien de l'ULCO accueille plus de 2 000 étudiants sur le site de la Mi-Voix dans le quartier Beau-Marais ; 54% d'entre eux sont boursiers et 42% originaires du Calaisis, ce qui affirme pleinement le rôle d'université de proximité de l'ULCO.

La présence de ce site universitaire vient s'inscrire à contre-courant d'un contexte où l'offre de services publics et d'équipements reste très concentrée sur le centre-ville de Calais. Le campus et sa bibliothèque (BULCO) participent ainsi d'un ensemble d'aménagements qui ont pour objectif de décroïsonner le quartier et de faciliter l'accès de ses habitants à l'éducation, à la culture et aux loisirs. En effet, au-delà des ressources documentaires et matérielles fournies aux étudiants, la BULCO propose une programmation d'événements culturels dédiée à la communauté universitaire tout comme à l'ensemble des habitants du territoire et mène une politique d'animation locale tournée notamment vers les publics scolaires.

L'ULCO a actuellement pour projet de rendre le campus plus vivant et attractif afin d'apporter sa contribution aux efforts entrepris par les collectivités pour redynamiser ce quartier périphérique, notamment en transformant sa bibliothèque. Avec cette rénovation, l'ULCO cherche également à renforcer l'attractivité de l'université et de son territoire au travers de son rayonnement scientifique et culturel.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Fait de l'amélioration de l'accessibilité des équipements et services aux publics une de ses priorités ;
 - A la volonté de favoriser et promouvoir l'engagement citoyen notamment par le développement des pratiques culturelles ;
 - Encourage chaque habitant, à travers une médiation adaptée et une offre artistique de proximité, à partager, découvrir de nouveaux horizons et s'émanciper ;

- Engage un important projet de requalification du collège Vadez au cœur d'un quartier politique de la ville ;
- S'attache à développer la pratique de la lecture et fait de la mise en réseau des équipements et du développement du numérique les axes prioritaires du Plan lecture.

- **La Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers :**
 - Porte une stratégie territoriale axée sur :
 - o La valorisation des atouts spécifiques au territoire ;
 - o L'appropriation des équipements par les citoyens au service de l'animation et du développement du territoire ;

- **L'Université Littoral Côte d'Opale**
 - Participe à la démocratisation de l'enseignement supérieur ;
 - Souhaite améliorer les conditions d'études de la communauté universitaire ;
 - Ouvre ses équipements culturels aux habitants pour rendre accessible à tous sa programmation culturelle ;
 - Mène une politique d'animation locale tournée vers les publics scolaires.

Il est acté de travailler ensemble sur la rénovation de la bibliothèque universitaire du site calaisien de l'ULCO et sur l'offre culturelle de proximité qu'elle procure. Ce travail portera sur :

- 1- La réalisation des travaux de rénovation et de transformation de la bibliothèque en Learning Center ;
- 2- Les conditions d'ouverture à l'ensemble des habitants et la mise en place d'une médiation adaptée aux différents publics, dont les élèves du collège Vadez ;
- 3- L'inscription de l'ULCO dans l'environnement culturel local ;
- 4- Le développement d'un partenariat avec les établissements de lecture publique situés sur le territoire de l'Agglomération, et particulièrement les équipements de la Ville de Calais : la médiathèque de centre-ville et la future bibliothèque du quartier Marinot.

Fait à _____, le _____

**Le Président de l'Université du Littoral Côte
d'Opale**

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Hassane SADOK

Jean-Claude LEROY

Livret XIV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Vimy

Si les engagements entre le Département et la commune de Vimy s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Éléments de contexte

Située entre les communes de Lens et Arras, Vimy s'étend sur 11,33 km² et compte près de 4 282 habitants soit une densité de 378 habitants/km². Elle présente une partie haute, un plateau qui domine le bassin minier et une partie basse insérée dans la plaine de la Gohelle. De par sa localisation et faisant partie de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL), Vimy rayonne sur les communes rurales du sud de la CALL et également sur une partie des communes rurales de la Communauté urbaine d'Arras (CUA) pour lesquelles elle assure un rôle de centralité en matière de commerces, de services et de mobilité avec la présence d'une halte ferroviaire.

Ce rayonnement supra-communal, facteur de dynamisme territorial, entraîne de nouveaux besoins, liés à une fréquentation accrue des équipements notamment scolaires avec une augmentation significative des effectifs. Cette situation nécessite désormais de disposer d'un espace spécifique pour la restauration scolaire. En effet, à ce jour, les enfants sont accueillis au sein de la salle des fêtes qui n'est ni adaptée ni dimensionnée pour ce service. La commune souhaite donc construire un restaurant scolaire à proximité de la mairie et du groupe scolaire et, par la même occasion, réfléchir à la création de nouvelles salles de classes et sanitaires pour le confort des élèves ; projet pour lequel un conseil CAUE a été mobilisé ainsi qu'un accompagnement par la Plateforme Ingénierie62. Ce projet a pour objectif de réunir l'ensemble des élèves sur un même site pour simplifier l'organisation et accueillir dans de bonnes conditions de confort les élèves, les enseignants ainsi que l'ensemble des autres usagers.

Par ailleurs, la commune a pour ambition de lutter contre les inégalités d'accès aux équipements culturels pour faire de la culture, un levier de développement à la fois territorial et social. Dans ce cadre, la commune souhaite mener une stratégie ambitieuse et concertée de développement et de promotion de la lecture publique que le Département pourra accompagner au titre du schéma départemental de Lecture Publique.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Souhaite accompagner et soutenir les initiatives et projets locaux concourant à l'attractivité du territoire ;
 - Accompagne les stratégies locales en faveur du développement durable et du cadre de vie ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial, en particulier dans les zones les moins équipées ;
 - Accompagne la réflexion engagée par la CALL sur la question de la mise en réseau des 27 bibliothèques du territoire.

• **La commune de Vimy :**

- Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
- Souhaite promouvoir l'accès à l'éducation pour tous dans les meilleures conditions ;
- Conduit une stratégie de développement culturel équilibrée en cohérence avec celle de l'agglomération ;
- Souhaite engager une stratégie de développement de la lecture publique accessible à tous.

Il est acté de travailler ensemble sur le développement d'un accueil scolaire de qualité et le développement de la lecture publique à l'échelle communale et supra-communale. Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement en ingénierie du projet d'agrandissement du groupe scolaire et la création d'un espace de restauration ;
- 2- L'accompagnement au projet de rénovation de l'école La Fontaine en bibliothèque municipale.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Vimy

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Jacques LARIVIERE

Jean-Claude LEROY

Livret XV

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Bully-les-Mines

Si les engagements entre le Département et la Commune de Bully-les-Mines s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. **Éléments de contexte**

Bully-les-Mines est située à proximité des deux centralités urbaines structurantes du territoire de la Communauté d'agglomération que sont Lens et Liévin. En matière d'accessibilité elle bénéficie d'un accès direct aux autoroutes A21 et A26 et le maillage du réseau de voirie départemental (RD58, RD165 et RD166E) en fait un point de passage structurant au nord-ouest de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin (CALL).

La commune doit son essor à l'exploitation minière qui a façonné le paysage (terrils), l'urbanisme (cité 2, cité des Brebis, cité des Alouettes, Cité 11...) et l'architecture. Son patrimoine est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2012.

Avec 12 299 habitants pour une superficie de 7,7 km², Bully-les-Mines présente l'une des densités démographiques les plus fortes à l'échelle du territoire départemental (1 597 habitants/km²) ; elle est par ailleurs la 16^{ème} commune du Pas-de-Calais par son nombre d'habitants.

La Commune a pour ambition de mettre en valeur le patrimoine remarquable de son territoire. Dans ce cadre, le Département pourra apporter son concours à la préservation du patrimoine naturel et historique et accompagner les projets d'aménagement afférents.

De la même façon, la commune souhaite, avec le soutien du Département, lutter contre l'éloignement des habitants des équipements et services publics et favoriser leur égal accès et usage. Elle ambitionne ainsi de rénover le Centre Animation Jeunesse (CAJ) situé dans le périmètre de la cité des Alouettes, cité qui fait partie de la liste des cités concernées par l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier (ERBM) ou encore de reconstruire le restaurant scolaire afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions ; les effectifs ne cessant d'augmenter. Enfin, la Commune souhaite accompagner le développement de la pratique sportive et promouvoir l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation.

II. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Accompagne les stratégies locales en matière d'attractivité, de développement durable et de cadre de vie ;
 - Souhaite offrir aux habitants un égal accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs tout en veillant à l'équilibre territorial en particulier dans les zones les moins équipées ;
 - Est un acteur majeur de la gestion des sites environnementaux du territoire et s'appuie sur les espaces naturels pour favoriser l'attractivité territoriale ;
 - Soutient et accompagne l'aménagement des équipements et des espaces publics répondant aux enjeux de centralité, à l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, aux besoins de la population.
- **La Commune de Bully-les-Mines :**
 - Fait de la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et des connexions un enjeu fonctionnel de son territoire ;
 - Souhaite développer des réponses adaptées aux besoins de la population en termes d'équipements et de services publics ;
 - Souhaite promouvoir l'accès à l'éducation pour tous dans les meilleures conditions.

Il est acté collectivement de travailler ensemble sur le maintien et le développement du dynamisme communal, l'usage et l'accessibilité des équipements publics et le maintien du cadre de vie. Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement du projet de reconstruction d'un restaurant scolaire ;
- 2- L'accompagnement du projet de réhabilitation du Centre Animation Jeunesse (CAJ) et de l'aménagement d'une placette ; équipements repris en périmètre ERBM (cité des Alouettes) ;
- 3- L'accompagnement à la réhabilitation ou reconstruction de la piscine municipale ;
- 4- L'aménagement paysager du cavalier vert reliant le parc Henri Darras et le terril du 2.

Fait à _____ , le _____

Le Maire de Bully-les-Mines

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

François LEMAIRE

Jean-Claude LEROY

Livret VI

Engagements entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Commune de Berck-sur-Mer

Si les engagements entre le Département et la commune de Berck-sur-Mer s'expriment à travers le présent document, ils s'expriment également à travers le livret n°1 du contrat qui rassemble les éléments qui concernent de manière égale l'ensemble des partenaires.

I. Préserver et valoriser les milieux naturels, plus particulièrement les vallées de la Canche et de l'Authie

A. Eléments de contexte

La commune de Berck-sur-Mer dispose d'un environnement privilégié par la présence sur son territoire de la Baie d'Authie qui abrite un milieu naturel diversifié mais fragile.

Dans ce contexte, il n'est pas aisé de concilier le développement territorial et la préservation de l'environnement.

C'est pourquoi, la commune de Berck-sur-mer, consciente que son territoire puise son attractivité de son cadre naturel exceptionnel, souhaite préserver ses espaces en menant une politique de renaturation de ses sites.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - A pour objectif de déployer l'offre d'ingénierie publique au service des territoires sur les thématiques espaces naturels, enjeux écologiques et paysagers ;
 - Compte accompagner et mobiliser les collectivités et les acteurs locaux autour d'enjeux écologiques et paysagers dans le cadre des projets en matière d'aménagement foncier.
- **La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois :**
 - Souhaite maintenir et développer la biodiversité sur son territoire et notamment en milieu dunaire.
- **La Commune de Berck-sur-Mer :**
 - Souhaite préserver son patrimoine naturel en particulier la Baie d'Authie en réaménageant ses sites de front de mer autour d'enjeux écologiques et paysagers.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur « la préservation et valorisation des milieux naturels, plus particulièrement les vallées de la Canche et de l'Authie ».

Ce travail portera sur :

- 1- L'accompagnement et le soutien autour de la mise en valeur de sa base nautique les sternes par une renaturation et pour une meilleure gestion des usages.

II. Encourager le développement des mobilités douces et alternatives.

A. Éléments de contexte

La commune de Berck-sur-mer dispose d'une population étudiante importante, par la présence de nombreux établissements scolaires (collège, lycée) et d'enseignement supérieur, venant de tout le territoire de la CA2BM.

Cela a pour effet de rendre les conditions d'accessibilité difficile et un flux routier important et saturé, pouvant engendrer des problématiques de sécurité pour les étudiants et les habitants.

Face à cette situation, la municipalité souhaite s'engager dans une politique de mise en accessibilité des espaces publics, par le développement des déplacements doux, des voies de liaison et de mobilité alternative afin de créer des lieux où pourront cohabiter tous les modes de déplacement.

B. Ambitions partagées et engagements réciproques

Considérant que :

- **Le Département du Pas-de-Calais :**
 - Entend proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où cela est possible et développer l'intermodalité,
 - Sera attentif aux initiatives favorisant l'utilisation des mobilités douces.
- **La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois :**
 - Souhaite identifier des solutions d'écomobilité ou mobilités durables adaptées aux conditions locales.
- **La Commune de Berck-sur-Mer :**
 - Souhaite améliorer les conditions de circulation et d'accessibilité pour ses habitants en favorisant les mobilités douces et intermodales sur son territoire.

Il est acté collectivement la volonté de travailler ensemble sur « encourager le développement des mobilités douces et alternatives ». Ce travail portera sur :

- 2- L'accompagnement et le soutien à l'aménagement du site face au collège et lycée en pôle intermodal (bus, voiture, douce) et renforcer la sécurisation des établissements scolaires.

Par ailleurs, il est acté que le Département s'engage à soutenir financièrement, au titre de la demande de contractualisation, le projet d'aménagement du site face au collège et lycée en pôle intermodal. Cet engagement se fait sur les bases de la fiche opération 6.1, jointe en annexe.

Fait à _____, le _____

Le Maire de Berck-sur-Mer

**Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais**

Bruno COUSEIN

Jean-Claude LEROY

***Travaux d'aménagement et sécurisation au droit des établissements scolaires (collège/lycée)
Aménagement du site face au collège/lycée en pôle intermodal***

Adéquation du projet avec un champ d'action publique partagé du contrat :

La commune de Berck-sur-Mer a la volonté d'améliorer les conditions de circulation et d'accessibilité pour ses habitants et étudiants. A ce titre, elle souhaite s'engager dans une politique de mise en accessibilité des espaces publics, par le développement des déplacements doux, des voies de liaison et de mobilité alternative afin de créer des lieux où pourront cohabiter tous les modes de déplacement. Dans cette perspective, le Département qui entend proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où cela est possible et développer l'intermodalité, sera particulièrement attentif aux initiatives favorisant l'utilisation des mobilités douces sur ce territoire.

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Berck

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : M. Ludovic MASSET
- **Commune** : M. François Mieszaniec

Maîtrise d'œuvre : Ville de Berck sur mer

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Avenue saint Exupéry / Route du Phare

Descriptif détaillé :

- La réalisation d'un parking pour les bus pour la desserte du collège et du lycée,
- La réalisation d'un parvis face au collège,
- La séparation des flux piétons, cyclistes, véhicules légers et bus,
- La création de dépose-minutes sur la rue Lavezzari,
- La création de l'éclairage public du site,
- Le traitement paysager.

Contexte :

Suite aux plaintes des parents relayés par le conseil d'administration du collège, il a été mis en exergue le manque de sécurité de l'accès à la cité scolaire. Le site de la cité scolaire, espace sur le domaine public communal, est actuellement aménagé en parking. Les bus scolaires pour le collège stationnent le long de l'avenue St Exupéry, au droit au collège. L'attente des collégiens se fait sur le trottoir et sans visibilité à partir de l'accueil du collège qui donne plutôt sur le parking. A cela vient s'ajouter un trafic important de véhicules et une circulation difficile pour les piétons et cyclistes aux abords de ce site.

Caractère innovant : liaisons douces : création d'un pôle intermodal face à des établissements scolaires

Objectifs :

- Sécurisation du site,
- Refonte des flux de circulation, autour du collège/lycée situé avenue Saint Exupéry et route du Phare par le réaménagement du site se trouvant devant la cité scolaire afin d'amener une meilleure fluidité des différents types de circulation (douce, voiture, bus) et renforcer la sécurité des collégiens et lycéens.

Partenaires associés à l'opération :

- Conseil départemental pour le collège,
- Conseil régional pour le lycée,
- Les habitants pour la résidence du Phare,
- La Ca2BM pour l'éclairage public dans le cadre du TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte).

C – EVALUATION DU PROJET

Résultats attendus :

- Sécurisation,
- Requalification paysagère,
- Modes de déplacements doux.

Indicateurs :

- Accidentologie

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Démarrage de l'opération	Juillet 2019	
Etapes intermédiaires		
Fin de l'opération	Septembre 2019	

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET INGENIERIE

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Engagements réciproques autres que financements directs (mobilisation de moyens humains et/ou matériels) :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Lot Aménagement de voirie, assainissement eaux pluviales	217 698,00 €	DETR	57 449,71 €
Lot signalisation verticale et horizontale	12 100,83 €	Conseil départemental	57 449,71 €
		Conseil Régional	57 449,71 €
		Ville de Berck sur mer	57 449,70 €
TOTAL	229 798,83 €	TOTAL	229 798,83 €

Mission Ingénierie et Partenariats

Direction Appui et Observatoire Départemental

..... **CONVENTION**

Objet : XXX

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

Identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 23 septembre 2019,

ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Et

La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX, dont le siège est situé XXX,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° XXX,

représentée par Monsieur/Madame **XXX, Président(e)** de la Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX,

ci-après désignée par « le bénéficiaire » d'autre part.

Vu : le code général des collectivités territoriales ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 novembre 2018 instituant l'actuelle démarche de contractualisation ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 23 septembre 2019 « Contractualisation : validation des contrats territoriaux de développement durable entre le Département du Pas-de-Calais et ses partenaires » ;

Vu : le Contrat signé le XXX entre le Département et la Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX ;

Vu : la délibération du Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX en date du XXX ;

Vu : l'autorisation de programme inscrite au Budget Départemental XXX au sous-programme XXX

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de XXX.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à réaliser le projet mentionné à l'article 1 et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

Ainsi, les travaux entrepris devront s'inscrire exclusivement dans ce cadre :

- Enumération 1
- Enumération 2
- Enumération 3
- ...

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant **XXX €** sur un coût total prévisionnel hors taxe de **XXX €** soit un taux d'intervention de **XXX %**.

Article 4 : Ajustement du montant de la subvention

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3 ;

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
 - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
 - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,
- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 8.

Le Département effectuera le paiement par virement effectué par la Madame la Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX

Domiciliation : XXX

IBAN : XXX

CODE SWIFT : XXX

Article 6 : Imputation budgétaire

La subvention du Département sera imputée au budget départemental sur les sous-programme :

- XXX
- XXX

Article 7 : Délais de réalisation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de 2 ans, qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 8 : Obligations de communication

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat. Pour ce faire, il devra, dans les deux mois suivant la signature de la présente convention, préciser par écrit au Département la communication qu'il propose de mettre en place sur le projet (avant, pendant et après exécution). Cette communication devra préciser les actions prévues en matière :

- d'information directe ou par voie de presse de la population :
 - lors de chaque point presse relatif au projet, le Département devra être cité, ainsi que le montant et la nature de l'aide départementale ;
 - le Président du Conseil départemental (ou son représentant) sera convié en tant que partenaire du projet et pourra ainsi rappeler le partenariat conclu ;
 - les supports dédiés (communiqués et dossier de presse) seront soumis au Département trois jours francs avant leur diffusion.

- de lisibilité du Département sur site :
 - pendant les travaux, un panneau de chantier précisera le soutien du Département au projet ;
 - le logo du Département devra être apparent une fois les travaux terminés par le biais d'un support adapté au site et en respect de la charte graphique du Département (plaque inaugurale, panneaux spécifiques). Un « Bon à tirer » sera soumis aux services du Département avant la pose de ce support.

- de lisibilité du Département sur les outils de communication pendant et après l'exécution du projet :
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » + logo de l'institution) ;
 - rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...) : y compris le logo du Département devra être visible sur ces supports ;
 - rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département + description du partenariat, même au moyen une phrase courte).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : www.pasdecals.fr

A l'issue du projet, un récapitulatif des actions de communications mise en place par le maître d'ouvrage devra être transmis au Département.

Article 9 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 8 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 12 : Exécution

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »
Le Président/La Présidente

Jean-Claude LEROY

XXX

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Mission Ingénierie et Partenariats

RAPPORT N°11

Territoire(s): Artois, Audomarois, Calaisis, Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois

EPCI(s): C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane, C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer, C. d'Agglo. du Calaisis, C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. d'Agglo. des Deux Baies en Montreuillois

Contractualisation

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

CONTRACTUALISATION: VALIDATION DES CONTRATS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET SES PARTENAIRES

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 12 novembre 2018, a adopté à l'unanimité la délibération « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et d'aménagement ». Cette démarche volontariste s'est traduite par l'approbation de 86 contrats avec la totalité des EPCI (20 livrets communautaires), 56 communes et 10 structures associatives ou supra communautaires à l'occasion de l'assemblée départementale du 29 avril 2019.

Pour mémoire, ces contrats sont à la fois :

- des instruments de territorialisation des politiques départementales et donc de leur adaptation aux problématiques rencontrées localement ;
- des outils facilitant l'appropriation des enjeux départementaux par les acteurs locaux et la mise en cohérence des politiques publiques ;
- un cadre permettant le soutien à des projets exemplaires, du fait de leur caractère innovant pour les habitants et le territoire d'un point de vue social, économique ou environnemental.

Compte-tenu du calendrier de la démarche, il n'a pas été possible de finaliser, dans les temps de la session du mois d'avril, l'ensemble des contrats territoriaux de développement durable avec les partenaires intéressés par cette dynamique de coproduction de l'action publique locale. Il est donc proposé à l'examen des élus départementaux les 10 livrets de contractualisation joints en annexe à ce rapport.

Comme les précédents, ils ont été élaborés en s'appuyant sur le premier livret

élaboré à l'échelle de chacun des territoires intercommunaux, qui rappelle l'esprit et l'ambition de la contractualisation, les attendus départementaux et ceux du territoire. Ces contrats seraient signés pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2021, et se traduiraient par un soutien en ingénierie et/ou financier des projets auxquels ils donneront naissance, en conformité avec le rôle de chef de file du Département en matière de solidarité territoriale. Hormis les deux opérations déjà prêtes et instruites par les services, la mobilisation des financements départementaux, notamment du Fonds d'Innovation Territorial, se ferait au fil de l'eau sur des projets ayant fait l'objet d'un travail partenarial.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 8 communes et 2 structures associatives, les contrats joints en annexes ;
- d'attribuer à la commune de Moule une subvention de 10 000 € pour son projet de rénovation du court couvert de tennis ;
- d'attribuer à la commune de Berck-sur-Mer, une subvention de 57 449,71 € pour son projet d'aménagement et de sécurisation des accès du collège et du lycée ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les communes de Moule et de Berck-sur-Mer, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet type joint en annexe.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-011F02	2041421//910202	Fonds d'innovation territorial	13 466 964,00	13 466 964,00	67 449,71	13 399 514,29

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2019.

Ce rapport a été présenté pour information à la 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi du 03/09/2019.

Ce rapport a été présenté pour information à la 2ème Commission - Solidarités Humaines du 03/09/2019.

Ce rapport a été présenté pour information à la 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté du 04/09/2019.

Ce rapport a été présenté pour information à la 4ème Commission - Equipement et développement des territoires du 03/09/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Le compte-rendu in extenso du débat du Conseil départemental
peut être consulté dans les locaux de l'Hôtel du Département
(Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire)
Rue de la Paix - 62000 Arras
dès son adoption par le Conseil Départemental

**Adresses des Maisons
du Département**

Adresses des 16 Maisons du Département

- Maison du Département Solidarité de l'Arrageois
87 PLACE CHANTECLAIR - 62223 SAINT-NICOLAS
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
de l'Arrageois
BATIMENT D - 37 RUE DU TEMPLE - 62000 ARRAS
- Maison du Département Solidarité de l'Artois
8 rue Boutleux – 62400 BETHUNE CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
de l'Artois - Rue de l'université - CS 50019 - 62401 BETHUNE CEDEX
- Maison du Département Solidarité de l'Audomarois
Centre Administratif Saint Louis – 16 rue du St Sépulcre – BP 351 – 62505
SAINT-OMER
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
de l'Audomarois
RUE CLAUDE CLABAUX - BP 22 - 62380 LUMBRES
- Maison du Département Solidarité du Boulonnais
153 rue de Brequerecque – BP 767 – 62321 BOULOGNE-SUR-MER
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
du Boulonnais
Route de la Trésorerie – BP 20 - 62126 WIMILLE
- Maison du Département Solidarité du Calaisis
40 rue Gaillard – BP 507 – 62106 CALAIS CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
du Calaisis
5 rue Berthois – 62100 CALAIS
- Maison du Département Solidarité de Lens-Liévin
Pôle Tertiaire Bergson - 1 rue Bayle - 62300 LENS
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
de Lens-Hénin
7 rue Emile Combes – 62300 LENS
- Maison du Département Solidarité d'Hénin-Carvin
24 ue Mélusine – CS 40086 – 62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX
- Maison du Département Solidarité du Montreuillois
Place Saint Walloy - 62170 MONTREUIL
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
du Montreuillois - Ternois
300 route de Mouriez – BP 09 – 62140 MARCONNELLE
- Maison du Département Solidarité du Ternois
31 rue des Procureurs – BP 20107 – 62166 SAINT-POL-SUR-TERNOISE

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :
Madame Marie DELAPORTE
Directrice de l'Assemblée et des Elus
Hôtel du Département - 62018 ARRAS CEDEX 9
Tél. : 03.21.21.61.40

Préparation : Madame Ludivine GIORGIANNI
Direction de l'Assemblée et des Elus
Tél : 03.21.21.61.51

ENVOI : SERVICE DU COURRIER

GESTION DES ABONNEMENTS ET VENTE AU NUMERO :
(Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire)
Vente au numéro : 5 €
Abonnement annuel (12 numéros) : 25 €
ISSN 2428 - 3983

Imprimerie Administrative Départementale - ARRAS